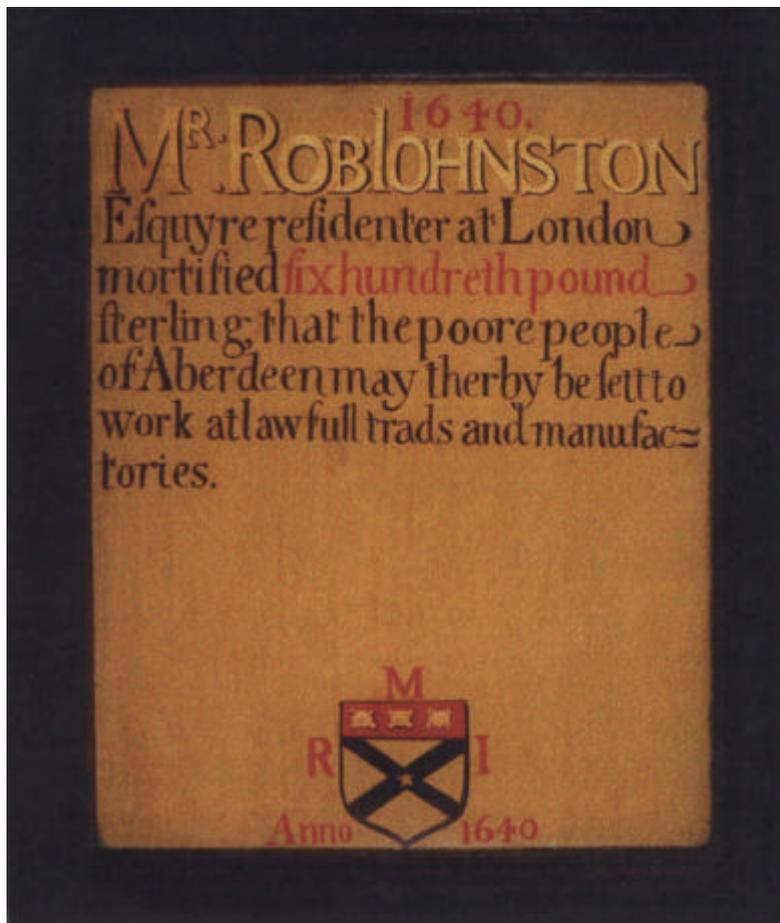


Y-a-t-il une fatalité d'hérédité dans la pauvreté ?

Dans l'Europe moderne : les cas d'Aberdeen et de Lyon



Dissertation

zur Erlangung des Doktorgrades

der Philosophischen Fakultät

mit der Zusatzbezeichnung „Communitatis Europae (Northern European History)“

der Christian-Albrechts-Universität

zu Kiel

vorgelegt von

Torsten Fischer

Kiel
2003

Erstgutachter: Prof. Dr. Thomas Riis (Universität Kiel)

1. Zweitgutachter: Prof. Dr. Jean-Pierre Gutton (Université Lyon II/ Frankreich)

2. Zweitgutachter: Prof. Dr. René Leboutte (King's College Aberdeen/ Schottland)

Tag der mündlichen Prüfung: 28.11.2003

Durch die zweite Prodekanin Prof. Dr. Brigitte Fleischmann,

zum Druck genehmigt am: 16.12.2003

In memoriam

Oke Lafrenz

Préface

Nous sommes heureux de pouvoir présenter en cette étude la première thèse européenne en histoire, issue d'une université allemande. Un tel projet de type « européen » exige de multiples démarches administratives et des compétences linguistiques qui, de temps à autres, rendent les recherches historiques plus difficiles que nous ne l'aurions imaginé au début de ce parcours censé mener au titre d'un *doctor Communitatis Europaeae*, proposé par le *Northern European Historical Research Network* (N.E.H.R.N.).

Comme nous avons travaillé, depuis l'automne 2000, dans trois différents pays munis de systèmes académiques différents, il fallait – à un moment donné – choisir la langue de rédaction parmi l'allemand, le français et l'anglais. Finalement, nous avons décidé de nous servir du français, non seulement pour ses richesses lexicographiques et terminologiques, mais aussi parce que les règles du système français demandent un D.E.A. (diplôme d'études approfondies) comme étude préliminaire à la thèse doctorat. Ce travail a été rédigé et soutenu en langue française, et désormais il nous semblait logique de conserver cette langue.¹ C'est pour cette raison aussi que les règles formelles que nous avons appliquées pour notre thèse sont celles du système universitaire français. Le lecteur trouvera ainsi le corpus des sources et la bibliographie avant l'introduction ; la table des matières sera placée en fin de la thèse.

D'autres problèmes se posent pour la terminologie de notre sujet. Dans la plupart des cas, nous essayons de traduire le lexique anglais, allemand et italien en français. Mais dans les cas où une traduction serait artificielle et nuirait à la compréhension du contenu de la thèse, nous utiliserons les termes dans les langues respectives. Par ailleurs, un second volume accompagnera le texte de la thèse ; il contiendra le corpus des annexes telles qu'elles sont énumérées dans la table des matières.

Les recherches archivistiques pour la thèse nous ont mené notamment à Lyon en France et à Aberdeen en Ecosse. L'université de Kiel en Allemagne figurait comme « base académique » du projet. Nous sommes reconnaissant aux responsables de cette université de nous avoir nommé boursier du « *Landesstipendium für den wissenschaftlichen Nachwuchs* » en l'an 2000. A part les problèmes financiers, il est évident que l'historien « migrateur » à travers les

¹ Torsten FISCHER, *L'héritage de la pauvreté à Lyon à l'époque moderne*, Mémoire de D.E.A. soutenu à l'université Lyon II (Jean-Pierre Gutton dir.), Lyon 2002.

frontières soit perdu sans disposer d'aides dans les pays étrangers où il travaille. Nous étions chanceux de trouver, dans chacun des trois pays, des personnes qui ne nous ont pas seulement assistés dans notre travail, mais sans lesquelles cette thèse n'aurait tout simplement pas pu être réalisée. Il convient de citer parmi eux, en premier lieu, notre directeur de recherche, le professeur des universités Thomas RIIS, qui nous a encouragé de réaliser ce projet européen et qui a toujours été disponible pour répondre à nos multiples questions relatives au sujet de la pauvreté. Nos discussions se sont déroulées aussi bien au bord de la mer Baltique qu'au milieu des traboules lyonnaises ou encore dans les montagnes des Hautes-Terres de l'Aberdeenshire. Le soutien que nous avons tiré de ces rencontres était souvent essentiel pour la poursuite des recherches.

C'était pour nous un aussi grand honneur de pouvoir travailler avec le professeur Jean-Pierre GUTTON. Les entretiens qu'il nous a accordés ont contribué au fait que nous avons appris à distinguer, dans les fonds riches des archives lyonnaises, les sources moins importantes de celles qui constituaient les bases pour la reconstitution des familles pauvres et de leur patrimoine. A Aberdeen, la gentillesse, la générosité et la connaissance profonde de l'histoire écossaise du professeur Allan I. MACINNES étaient la *conditio sine qua non* pour l'organisation et le déroulement efficaces de nos recherches au bord de la mer du Nord.

A côté de ces trois professeurs, un grand nombre d'autres personnes a contribué au développement de cette étude comparative. Ainsi, nous remercions Mlle Judith Cripps, directrice des archives municipales d'Aberdeen et ses collaborateurs patients et compétents, M. Iain Gray et Mme Siobhan Convery. Nous devons également nos remerciements aux Messieurs William Bruce, *master of Trades Hospital*, et Leslie I. Fraser, doyen de la corporation des *Hammermen* de nous avoir introduit dans le cercle des artisans aberdoniens et de nous avoir donné accès à leurs archives. Mme Penny Hartley et Melle Fiona Watson ont assuré le bon déroulement de notre travail aux archives de la *Robert Gordon Grammar School* et des *Northern Health Services Archives*.

Le « contact humain » est essentiel, nota Maurice GARDEN en 1969, et contribue à l'efficacité du travail du chercheur en histoire sociale.² Nous avons souvent pensé à ces termes

² Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIème siècle*, Paris 1970, p. VI.

au cours des trois dernières années. En ce contexte, nous tenons à remercier Monsieur Jean François Budin, doctorant en Histoire moderne à l'université de Lyon II, de nous avoir continuellement conseillé, avec beaucoup de patience, au sujet de la rédaction en langue française. Nos discussions m'ont également permis de comprendre rapidement les particularités et le contenu des sources lyonnaises. Et finalement, notre plus grande gratitude revient à Melle Diane Quecke et à nos parents qui ont toujours cru en nos capacités. Ainsi, ils ont aidé beaucoup à achever cette thèse de doctorat «européenne ».

Strasbourg, en juillet 2003

T.F.

Liste des abréviations

ACA	Aberdeen City Archives
ACLLS	Aberdeen City Library, Section Local Studies
ACL	Aberdeen Council Letters
ADR	Archives départementales du Rhône
ADL	Archives départementales de la Loire
AML	Archives municipales de Lyon
AMV	Archives municipales de Villefranche-sur-Saône
APS	Acts of the Parliaments of Scotland
AUL	Aberdeen University Library – Department of Special Libraries and Archives
ECA	City Archives, Edimbourg
GRO	General Register Office of Scotland
IGI	International Genealogical Index
KBA	Kirk and Bridge Work Accounts
MPMTCA	Mortifications under the Charge of the Provost, Magistrates and Town Council of Aberdeen
NAS	National Archives of Scotland (jusqu'à 1999 Scottish Record Office)
NHSA	Northern Health Services Archives, Aberdeen
RGC	Robert Gordon's College (Grammar School) Archives, Aberdeen
SRO	Scottish Record Office (depuis 1999 National Archives of Scotland)

Bibliographie : sources et travaux

1. Instruments de travail

1.1. Bibliographies

- BOURGEOIS, E. & ANDRE, L., *Les sources de l'histoire de France au XVIIème siècle, 1610-1715*, 8 volumes, Paris 1913-1935.
- CNRS (Centre National de Recherche Scientifique), *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*.
- CROZE, André & GOUACHON, A., *Bibliographie et histoire générale des hospices civils de Lyon*, tome I : des origines à 1802, Lyon 1914.
- RIIS, Thomas, *Pauvreté et développement urbain en Europe aux XVème – XVIII/ XIXème siècles. Une bibliographie*, Odense 1981 [Skifter fra Historisk Institut, Odense Universitet Nr. 29].

1.2. Dictionnaires

- AITKEN, A.J. (dir.) *et alt.*, *A Dictionary of the Older Scottish Tongue from the Twelfth Century to the End of the Seventeenth*, Oxford 2000.
- ALEXANDER, William M., *The Place-names of Aberdeenshire*, Aberdeen (Third Spalding Club) 1952.
- BARBIER D'AUCOUR, Jean (dir.) *et alt.*, *Le Dictionnaire de l'Académie française*, 1ère édition, 2 vol., Paris 1694.
- BURGUIERE, A. (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris 1986.
- CUNNINGTON, Philis & LUCAS, Catherine, *Charity Costumes*, London 1978.
- FRANKLIN, Alfred (dir.), *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions. Exercés dans Paris depuis le XIIIème siècle*, 2 vol., Paris 1987.
- FURETIERE, Antoine (dir.), *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant que modernes, & les termes des tous les sciences et des arts*, 3 vol., La Haye 1690.
- GISEL, Pierre (dir.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris, s.t..

- GODEFROY, Frédérick, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXème au XVème siècle*, 10 vol., Paris 1881-1902.
- HENDERSON, John M., "Scottish Reckonings of Time, Money, Weights and Measures", *Historical Association of Scotland Pamphlets* no. 4 (1926), pp. 8-16.
- HUGUET, Edmond (dir.), *Dictionnaire de la langue française au seizième siècle*, Paris 1977.
- MCCUSKER, John J., *Money and Exchange in Europe and America, 1600-1775. A Handbook*, Kingsport/ Tennessee 1978.
- NEWMAN DORLAND, W.A. (dir.), *The America Illustrated Medical Dictionary*, Philadelphia – London ¹⁹1943.
- NORTH, Michael, *Von Aktie bis Zoll. Ein historisches Lexikon des Geldes*, München 1995.
- ROBINSON, Mairi (dir.), *The Concise Scots Dictionary*, Aberdeen 1985.
- RICHELET, Pierre (dir.), *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise, ses expressions propres, figures et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes, avec les termes les plus connus des arts et des sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise*, reproduction de l'édition 1679-1680, Genève 1970.
- ROCH, Jean-Louis, *Les Mots aussi sont de l'histoire : vocabulaire de la pauvreté et marginalisation, 1450-1550*, 5 microfiches, Lille 1986.
- ROLLAND, E. de & CLOUZET, D. (dir.), *Dictionnaire illustré des communes du Département du Rhône*, 2 vol., Lyon 1901.
- SCHRÖTTER, Friedrich Frhr. von (dir.), *Wörterbuch der Münzkunde*, Berlin 1930.
- VANARIO, Maurice, *Les rues de Lyon à travers les siècles (XIVème au XXème)*, Lyon 1990.
- VARNET, F.-A., *Département du Rhône. Dictionnaire des communes*, Paris 1992.
- VRIGNAUD, Gilberte, *Vêtue et parure en France au 18e siècle*, Paris 1995.
- WAILLY, Natalis de, *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de Saint-Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale*, Paris 1857 [Mémoires de l'Institut impérial de France, tome XXI, 2^{ème} partie].

1.3. Guides et inventaires d'archives

- ABERDEEN CITY ARCHIVES, *Aberdeen City Archives: sources for family history in the City Archives*, Aberdeen 1998.
- ABERDEEN CITY ARCHIVES, *Robert Gordon's Inventories*, Aberdeen (non-publié) 1989.
- ABERDEEN CITY LIBRARIES, *Family history resources in Aberdeen City Libraries, with major items from the Charter Room at Aberdeen Town House*, Aberdeen (non publié) 1979.
- ABERDEEN ROYAL INFIRMARY, *Registers of the Aberdeen Royal Infirmary*, Aberdeen (non publié) s.t..
- CATTIN, Paul (dir.) et alt., *Répertoire de la sous-série 3E des Archives départementales de l'Ain*, Bourg-en-Bresse 1991.
- CATTIN, Paul (dir.), *Archives de la maréchaussée générale du gouvernement de Lyonnais, Forez et Beaujolais*, répertoire numérique disponible aux ADR.
- COLLY, Marcel, *Inventaire numérique des archives de l'Hôtel-Dieu de Lyon : Antérieures à 1802, papiers manuscrits*, Lyon 1949.
- CUER, Georges, *Archives Départementales du Rhône, sous-série 3E. Archives notariales. Première partie: notaires de Lyon*, 2 vol., Lyon 1992-1993.
- DESERT, Gabriel, *Les archives hospitalières. Sources d'histoire économique et sociale*, Caen 1990 [Cahiers des Annales de Normandie 10/1977].
- FEILLENS, Patrick & ROSSET, Philippe (dir.), *Sous-série 10C. Contrôle des actes des notaires et sous seing privé, insinuation et droits joints (1693-1791)*, Lyon 1996.
- FRECON, Ferdinand, *Répertoires généalogiques manuscrits aux Archives du Rhône. Séries bleues familles*, Lyon s.t..
- FRECON, Ferdinand, *Répertoires généalogiques manuscrits aux Archives du Rhône. Séries rouges familles nobles*, Lyon s.t..
- GAUTHIER, M., *Inventaire-Sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790*, Paris 1864.
- GUTTON, Jean-Pierre, *Guide du chercheur en histoire de la protection sociale*, Paris 1994.
- OLLION & ROSSET, Philippe (dir.), *Sous-série 2B. Justice seigneuriale du Lyonnais*, Lyon 1990.
- ROLLE, Ferdinand, *Inventaire-sommaire des Archives Hospitalières antérieures à 1790. Ville de Villefranche*, Paris 1865.

- ROLLE, Ferdinand, *Nomenclature des fondateurs et bienfaiteurs des hospices civils de Lyon*, s.l. et s.t..
- Inventaire STEYERT/ ROLLE, *Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790. Ville de Lyon. La Charité ou Aumône générale*, 5 volumes, Lyon 1874-1878.
- TEXIER, Françoise, *Catalogue des Archives. Archives Municipales de Villefranche-sur-Saône*, Villefranche-sur-Saône 1988.
- TRICOU, Jean, *Armorial et Répertoire lyonnais* (imprimé jusqu'à la lettre D, après manuscrit), Paris 1965.

1.4. Méthodes d'histoire économique et sociale

- BLOCH, Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*. Paris ⁵1964.
- BRAUDEL, Fernand, *Ecrits sur l'histoire*, Paris 1969.
- BRAUDEL, Fernand, « Histoire et Sciences sociales. La longue durée », *Annales E.S.C.* 4/1958, pp. 725-753.
- DIEKMANN, Andreas, *Empirische Sozialforschung. Grundlagen, Methoden, Anwendungen*, Hamburg ⁴1998.
- FLEURY, M. & HENRY, L., *Manuel de dépouillement des archives paroissiales*, Paris 1956.
- FEBVRE, Lucien, *Combats pour l'histoire*, vol. III : Pour une histoire à part entière, Paris 1962.
- GINZBURG, Carlo & PONI, Carlo, « Was ist Mikrogeschichte ? » in *Geschichtswerkstatt* 6 (1987), pp. 48-52.
- GOUBERT, Pierre, « Recherche et utilisation des sources de l'Histoire sociale. Les sources modernes : les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », in *L'Histoire sociale. Sources et méthodes* [Colloque de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, 15-16 mai 1965], Paris 1967, pp. 67-102 .
- GUTTON, Jean-Pierre & DESERT, Gabriel, « Pour rédiger une monographie hospitalière », in *Société française d'Histoire des Hôpitaux* 52/1986, pp. 21-22.
- KOCKA, Jürgen (éd.), *Sozialgeschichte im internationalen Überblick: Ergebnisse und Tendenzen der Forschung*, Darmstadt 1989.
- LEQUIN, Yves, Sozialgeschichte à la française. Das Gewicht der Tradition und die Ungewissheiten der Gegenwart, in: Kocka (éd.) 1989, pp. 163-186.
- ROSE, Michael E., Gute oder schlechte Zeiten? Die Lage der Sozialgeschichte in Großbritannien, in: Kocka (éd.) 1989, pp. 187-206.

2. Sources manuscrites

A. Archives des Hospices Civils de Lyon

Charité de Lyon

Série B: Titres et propriétés, Donations, Echanges, Acquisitions, Testaments, Terres, Maisons, Cens, Rentes, Droits utiles, Baux, Pièces de procédures, Mémoires.

B 223 : Hoiries (EGE-FAY), 1564-1783.

Série D: Inventaires généraux et partiels.

- D 7 : (registre) : Inventaires anciens des archives de la Charité, 1711.
 - Chapitre premier : Le droit que possédait l'Aumône générale de succéder aux vieillards des deux sexes qui avaient été admis, 1711.
 - Chapitre IV : testaments et donations (inventaire), 1711.
- D 8 (registre) : Inventaires anciens des archives de la Charité, 1710-1711.
 - Chapitre XVII –Papiers des vieux et des vieilles (inventaire incomplet), 1710-1711.
- D 33 (registre) : Inventaires anciens des archives de la Charité de Lyon – Inventaires des titres et papiers des vieillards des deux sexes.

Série E: Administration de l'Établissement, délibérations, nominations, budget, économat.

- E 44 : Délibérations du bureau de l'Aumône générale, 1602-1614.
- E 71 : Délibérations du bureau de l'Aumône générale. Le corps des vieux et celui des vieilles, 1712 – 1737.
- E 73 : (entre autres) Enfants (passants), 1754 - 1766.
- E 74 : (entre autres) Enfants (passants), 1766 - 1771.
- E 75 : (entre autres) Enfants (passants), 1772 - 1778.
- E 77 : (entre autres) Enfants (passants), 1786 – 1789.

- E 89 : Délibérations du bureau de l'Aumône générale, 1531 - 1771.
- E 97 : Délibérations du bureau de l'Aumône Générale à l'usage du recteur ayant la direction du Corps des Vieux, 1531 – 1774.
- E 98 : Délibérations du bureau de l'Aumône Générale concernant les vieilles femmes 1531 - 1774.
- E 132 : Correspondances, 1690 - 1790.
- E 280 : Comptes de Jean Borne pour les maisons, 1722-1723.
- E 281 : Comptes de Jean Borne pour les maisons, 1722-1723.
- E 486 : Comptabilité des recteurs-trésoriers, pièces justificatives du compte de recette et dépense de Jean Borne, recteur-trésorier de l'Aumône générale, 1691-1692.
- E 487 : Comptabilité des recteurs-trésoriers, pièces justificatives du compte de recette et dépense de Jean Borne (suite), recteur-trésorier de l'Aumône générale, 1691-1692.
- E 488 : Comptabilité des recteurs-trésoriers, pièces justificatives du compte de recette et dépense de Jean Borne (suite), recteur-trésorier de l'Aumône générale, 1691-1692.
- E 489 : Comptabilité des recteurs-trésoriers, pièces justificatives du compte de recette et dépense de Jean Borne (suite), recteur-trésorier de l'Aumône générale, 1691-1692.
- E 490 : Comptabilité des recteurs-trésoriers, pièces justificatives du compte de recette et dépense de Jean Borne (suite), recteur-trésorier de l'Aumône générale, 1691-1692.
- E 491 : Comptabilité des recteurs-trésoriers, pièces justificatives du compte de recette et dépense de Jean Borne (suite et fin), recteur-trésorier de l'Aumône générale, 1691-1692.
- E 1232 : Dépenses. Aumône secrète, janvier 1696 – avril 1781.
- E 1315 : Comptabilité particulière ; compte de recette et dépense rendu par Jean-Baptiste Esparron, 1737-1738.
- E 1437 : Dépenses. Argent monnayé et d'autres valeurs provenant des individus décédés dans la maison, 1763 - 1766.
- E 1438 : Dépenses. Argent monnayé et d'autres valeurs provenant des individus décédés dans la maison, 1767 - 1770.
- E 1439 : Dépenses. Argent monnayé et d'autres valeurs provenant des individus décédés dans la maison, 1771 - 1774.
- E 1440 : Dépenses. Argent monnayé et d'autres valeurs provenant des individus décédés dans la maison, 1773 - 1774.
- E 1441 : Dépenses. Argent monnayé et d'autres valeurs provenant des individus décédés dans la maison, 1775 - 1776.

- E 1445 : Dépenses. Argent monnayé et d'autres valeurs provenant des individus décédés dans la maison, 1787 - 1790.
- E 1453 : Dépenses. Argent monnayé et d'autres valeurs provenant des individus décédés dans la maison, 1781 - 1783.
- E 1461 : Dépenses. Argent monnayé et d'autres valeurs provenant des individus décédés dans la maison, 1761 - 1764.
- E 1469 – E 1477 : Distribution de consommation de pain, 1710 - 1774.

**Série F: Registres d'entrées et de sortie de personnes admises dans l'Établissement –
Demande d'emploi et d'admission.**

- F 3 : Entrées et sorties des personnes admises à la Charité et Aumône générale, 1668-1676.
- F 5 : Noms et inventaires de personnes entrées, 1649 - 1664.
- F 6 : Noms et inventaires de personnes entrées, 1690 - 1738.
- F 7 : Noms et inventaires de personnes entrées, 1738 - 1768.
- F 8 : Noms et inventaires de personnes entrées, 1788 - 1790 (en réalité –1797).
- F 9 : Entrée/ sortie des vieilles, 1750 - 1768.
- F 12 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (ADR-BLA), 1616 - 1790.
- F 13 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (BLA), 1671 - 1699.
- F 14 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (BLA-CHA), 1587 - 1790.
- F 15 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (CHA-DOR), 1545 - 1790.
- F 16 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (DOU-DUV), 1636 - 1790.
- F 17 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (FAH-GIL), 1598 - 1789.
- F 18 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (GIR-GUY), 1624 – 1790.
- F 19 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (HEN-LUC), 1581 - 1789.

- F 20 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (MAC-MUT), 1623 – 1790.
- F 21 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (NAN-PEL), 1603 - 1790.
- F 22 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (PEL-PUP), 1496 - 1790.
- F 23 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (RAC-SUC), 1633 - 1790.
- F 24 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (TAB-YZE), 1567 - 1790.
- F 25 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité (Louis Blanchard, chirurgien et sa famille), 1615 - 1790.
- F 26 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (ABR-BOA), 1614 - 1790.
- F 27 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (BOG-BUZ), 1618 - 1790.
- F 28 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (CAD-CUS), 1625 - 1790.
- F 29 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (DAY-DY), 1625 - 1790.
- F 30 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (EMB-GER), 1634 - 1790.
- F 31 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (GER-JAU), 1612 - 1790.
- F 32 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (JEA), 1537 - 1726.
- F 33 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (JEA-MAL), 1629 - 1790.
- F 34 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (MAL-MOL), 1540 - 1790.
- F 35 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (MOL-PIE), 1619 - 1790.
- F 36 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (PIG-RIC), 1631 - 1790.

- F 37 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (RIC-ROU), 1618 – 1790.
- F 38 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité (ROU-YSO), 1618 - 1790.

Série G: Papiers et registres des institutions succursales de l'établissement. – Ancien bureau des pauvres ; mendicité ; tutelle des enfants trouvés et orphelins etc.

- G 48 : Enregistrement des garçons délaissés mis en apprentissage, 1722-1750.
- G 166 : Titres et papiers des adoptifs (ELO-EST), 1632-1756.
- G 344 : Registre des mendiants conduits à l'hospice de Bicêtre, 1765 - 1773.
- G 345 : Registre des mendiants arrêtés par les préposés du Roi, 1769 - 1778.
- G 346 : Inscription des mendiants des deux sexes envoyés à Bicêtre, 1770 - 1783.
- G 347 : Mendicité, 1544 - 1790.
- G 348 : Mendicité, 1544 - 1790.
- G 1166 : Mémoires sur les fonctions du recteur ex-consul.

Hôtel-Dieu Lyon.

Série B :

- B 155 : titres de propriétés : Maisons Borne, Place du Plâtre, 1725 – 1769.
- B 156 : titres de propriétés : Maisons Borne (suite), 1548 - 1775.
- B 157 : titres de propriétés : Rapport des immeubles de Jean Borne, 1736.
- B 158 : titres de propriétés : Maison Borne, rue Clermont, 1548 - 1702.
- B 159 : titres de propriétés : Maison Borne (suite), 1575 – 1714.
- B 391 : Papiers de Catherine Blanche Albanel, épouse J. Borne, 1719 - 1739.
- B 485 : Actes judiciaires et saisies, 1770 - 1787.
- B 566 : Successions Borne – Albanel, 1687 – 1774.
- B 567 : Successions Borne – Albanel, 1731 - 1738.
- B 568 : Successions Borne – Albanel, 1731 – 1738.
- B 569 : Successions Borne – Albanel, 1628 – 1795.
- B 570 : Successions Borne – Albanel, 1700 – 1806.
- B 571 : Successions Borne – Albanel, 1649 – 1813.

- E 526 – E 581 : Enfants délaissés, 1730 - 1760.

Série F : Registres des malades civils :

- F 18 – F 92 : Registre des malades civils, 1530 – 1700.

B. Archives Départementales Rhône (ADR).

Série B : Cour et Juridiction.

Sous-série 7B : Maréchaussée.

- 7 B 5 – 7 B 92 : Procédures. Celles-ci comprennent le plus souvent des procès verbaux de capture, des assignations de témoins, interrogatoires, confrontations, emprisonnements et mise à la question (tortures), plaintes, 1631-1790.

Sous-série BP. Sénéchaussée de Lyon.

- BP 1884 – BP 2310 : Successions, Inventaires, Tutelles, Curatelles, 1610 – 1791. Nous avons consulté :
 - BP 1892 : Inventaire après décès de Claude Broccard, hôte du logis, 06 septembre 1620.
 - BP 1893 : Inventaire après décès d'Antoine Coste, hôte du logis, 1621/1622.
 - BP 1903 : Inventaire après décès de Georges Coste, maître corroyeur, septembre 1630.
 - BP 1928 : Inventaire après décès d'Etienne Bret, maître futainier, mars 1656.
 - BP 1965 : Inventaire après décès de Jean-Baptiste Boucharlat, marchand, 10 octobre 1676.
 - BP 1975 : Inventaire après décès de Barthélemy Boucharlat, maître charpentier, 27 juillet 1680.
 - BP 1977 : Inventaire après décès de Benoît Coste, bourgeois de Lyon, novembre 1680.
 - BP 2011 : Inventaire après décès de Jean Boucharlat, maître tondeur de chapeaux, 24 mai 1690.

- BP 2017 : Inventaire après décès de François Broccard, maître épicier, 28 janvier 1692.
- BP 2029 : Inventaire après décès d'Aimée Coste, veuve Fournier, 14 août 1694.
- BP 2035 : Inventaire après décès de Paul Sébastien Coste, maître ouvrier en soie, 22 novembre 1696.
- BP 2044 :
 - Inventaire après décès de Claude Bret, 05 juin 1700.
 - Inventaire après décès de Henri Boucharlat, maître tondeur de draps, 18 juin 1700.
 - Inventaire après décès d'Etienne Bret, 28 septembre 1700.
- BP 2057 : Inventaire après décès de Jean-Baptiste Coste, voiturier, 04 novembre 1707.
- BP 2061 : Inventaire après décès de Matthieu Esparron, curé de la Charité, 20 juin 1709.
- BP 2062 : Inventaire après décès de Henri Boucharlat, maître tondeur de draps, 26 septembre 1709.
- BP 2068 : Inventaire après décès d'Amable Boucharlat, 03 octobre 1711.
- BP 2070 :
 - Inventaire après décès de Claude Boucharlat, maître teinturier en soie, 13 juin 1712.
 - Inventaire après décès de René Boucharlat, maître teinturier en soie, 03 octobre 1712.
- BP 2077 : Inventaire après décès de Françoise Barge, veuve Claude Bret, 03 septembre 1714.
- BP 2097 : Inventaire après décès de Marie-Antoine Boucharlat, 06 mars 1722.
- BP 2107 : Inventaire après décès de Léonard Borne, banquier, 17 janvier 1725.
- BP 2110 : Inventaire après décès de François Broccard, maître droguiste et épicier, 02 novembre 1726.
- BP 2117 : Inventaire après décès de Jean Bret, marchand, 25 avril 1729.
- BP 2129 : Inventaire après décès d'Antoine Coste, rue Milet, 17 mars 1733.
- BP 2146 : Inventaire après décès de Pierre Bret « le jeune », maître ouvrier en draps de soie, 26 février 1738.

- BP 2148 : Inventaire après décès de Philippe Esparron, marchand, 17 janvier 1739.
- BP 2165 : Inventaire après décès de Pierre Boucharlat, maître tondeur de draps, 28 mars 1744.
- BP 2166 :
 - Inventaire après décès de Jean Borne, ex-consul à Lyon, 19 octobre 1744.
 - Inventaire après décès de Henri Boucharlat, chapelier, 21 novembre 1744.
- BP 2174 :
 - Inventaire après décès de Philippe Bret, 17 mai 1747.
 - Inventaire après décès de Pierre Boucharlat, maître tondeur de draps, 08 juin 1747.
- BP 2175 :
 - Inventaire après décès de Pierre Boucharlat, maître tondeur de soie, 05 octobre 1747.
 - Inventaire après décès de Laurent Boucharlat, marchand ouvrier en soie, 05 août 1747.
- BP 2183 : Inventaire après décès de François Boucharlat, 05 janvier .1750.
- BP 2186 : Inventaire après décès de Jean-Baptiste Boucharlat, 07 juillet 1751.
- BP 2214 : Inventaire après décès de Françoise Boucharlat, veuve Delucenay, 02 mars 1759.
- BP 2224 : Inventaire après décès d'Agathe Coste, veuve Millet, 04 août 1762.
- BP 2232 : Inventaire après décès de Félix Bret, 18 janvier 1765.
- BP 2245 : Inventaire après décès de Claude Coste, 13 juin 1769.
- BP 2248 : Inventaire après décès de Félix Coste, 01 octobre 1770.
- BP 2297 : Inventaire après décès de Jean-Baptiste Boucharlat, 20 janvier 1787.
- BP 2300 : Inventaire après décès d'Antoine Coste, 04 mars 1788.
- BP 2307 : Inventaire après décès de Philibert Coste, 30 avril 1790.

Série C: Administration provinciale: Intendance et généralité du Lyonnais.

Sous série 10 C : Contrôle des actes notaires et sous seing privé, insinuations et droits joints (1693 - 1791).

- 10C 1 – 2319 : 32 bureaux de contrôle. Nous avons consulté :
- 10C 852 – 1298 : Lyon, Contrôle des actes des notaires et contrôle des actes sous seing privé, 1724 - 1791.
 - 10C 871 : janvier – mai 1729.
 - 10 C 896 : janvier – février 1733.
 - 10C 931 : janvier – avril 1738.
 - 10 C 966 : août – octobre 1742.
 - 10 C 967 : novembre 1742 – janvier 1743.
- 10C 1274 : Table des testaments (janvier 1740 – décembre 1789).
- 10C 1275 : Table des contrats de mariage (19 mai 1760 – 1^{er} juin 1762).
- 10C 1276 : Table des contrats de mariage (1^{er} juin 1762 – 25 février 1764).
- 10C 1277 : Table des contrats de mariage (9 juillet 1762 – janvier 1766).
- 10C 1278 : Table des contrats de mariage (janvier 1766 – avril 1769).
- 10C 1279 : Table des contrats de mariage (mai 1769 – décembre 1771).
- 10C 1280 : Table des contrats de mariage (janvier 1772 – janvier 1775).
- 10C 1281 : Table des contrats de mariage (janvier 1775 – juillet 1775).
- 10C 1282 : Table des contrats de mariage (décembre 1779 – juin 1783).
- 10C 1283 : Table des contrats de mariage (juin 1783 – août 1786).
- 10C 1284 : Table des contrats de mariage (septembre 1786 – mai 1788).
- 10C 1285 : Table des contrats de mariage (mai 1788 – janvier 1790).
- 10C 1286 : Table des contrats de mariage (janvier 1790 – septembre 1791).

Sous-série 3E (Notaires); classée par notaire

Tous les actes annuels d'un notaire dans la même cote, par ordre chronologique. Nous avons consulté :

- 3 E 1555 (me Omelle) : contrat de mariage de Jean Côte avec Marie Verder, 27 décembre 1786.
- 3 E 1557 (me Omelle) : contrat de mariage entre Jean-Baptiste Côte avec Nanette Gale, 14 avril 1790.

- 3 E 3005 (me Bourdin) : testament de Jean Coste, 30 juin 1765.
- 3 E 3123, no. 228 (me Henry Francois Brenot) : contrat de mariage de Joseph Marie Antoine avec Marie Jacqueline Bierse, 25 septembre 1785.
- 3 E 3568 no. 73 (me Louis Chazotte) : contrat de mariage d’Aimé Coste avec Benoitte Vial, 2 juin 1727 (contrat type II dans les annexes).
- 3 E 3576 (me Louis Chazotte) : testament de Jean Borne, 21 mai 1742.
- 3 E 3639 (me André Clerc) : contrat de mariage de Claude Antoine avec Benoitte Malasaigne, 27 novembre 1686.
- 3 E 3833 (me Pierre Curnillon) : contrat de mariage de Claude Augernin avec Horace (?) Poncet, 29 mars 1683.
- ADR 3 E 4198 (me Durand), testament de Matthieu Esparron, 11 mars 1709.
- 3 E 4232 (me Durand), testament d’Antoinette Esparron, 2 juillet 1752.
- 3 E 4771 (me Pierre Faure) : contrat de mariage de Jean-Baptiste Antoine avec Etiennette Prost, 22 janvier 1733.
- 3 E 5093 (me Jean Guillaume Berthon de Fromental, « fils aîné ») : Répertoire mariages 1766-1792.
- 3 E 5095, no. 293 (me Jean Guillaume Berthon de Fromental, « fils aîné ») : contrat de mariage Legavre et Quinet, 20 juin 1767.
- 3 E 5097, no. 510 (me Jean Guillaume Berthon de Fromental, « fils aîné ») : contrat de mariage de Jean Coste et Jeanne Laurent veuve Murat, 31 décembre 1769.
- 3 E 5103, no. 285 (me Jean Guillaume Berthon de Fromental, « fils aîné ») : contrat de mariage et procuration faite de Martin Antoine et de Magdeleine Henriette Piot, 2 août 1780.
- 3 E 5675 (me Charles Odile Joseph Guyot « fils ») : testament de Marianne Esparron, 12 février 1756.
- 3 E 6058 (me Benoît Laurent) : contrat de mariage de Matthieu Anel avec Anne Sipy, 7 juillet 1705.
- 3 E 6059 (me Benoît Laurent) : contrat de mariage de Claude Antoine et de Marie Fayat, 27 octobre 1715.
- 3 E 6059 (me Benoît Laurent) : testament de Claude Antoine et de Marie Fayat, 1^{er} février 1716.
- 3 E 6601 B (me Pierre Monthellier « fils ») :
 - testament de Françoise Antoine, 2 avril 1783.
 - décharge d’effets de Françoise Antoine, 22 avril 1783.

- 3 E 6714 (me Claude Nicolas) : contrat de mariage d'Abraham Blancheton avec Françoise Perret.
- 3 E 6755 (me Claude Montellier, « père ») : testament de Pierre Bret « le jeune », 13 janvier 1738.
- 3 E 6798 A (me Claude Firmin Pachot) : testament de Jean Coste, 6 mai 1746.
- 3 E 6814 B, no. 336 (me Claude Firmin Pachot) : contrat de mariage de Pierre Cotte avec Marguerite Boyron, 28 juin 1762.
- 3 E 6816 (me Claude Firmin Pachot) : codicille de Magdeleine Antoine, 31 mars 1764.
- 3 E 6863 (me Claude Papillon) : contrat de mariage de Claude Barillod avec Claudine Gringeon, 27 mai 1674.
- 3 E 6965 (me Pierre Perrichon) : contrat de mariage de Gaspar Beugard avec Cathérine Aujax, 15 octobre 1686.
- 3 E 7672 (me Romieu) : testament de Marie Fayat, épouse Claude Antoine, 25 juin 1714.
- 3 E 7881 (me Etienne François) : testament de Catherine Blanche-Albanel, 4 mars 1737.
- 3 E 8264 (me Joachim Vernon) : contrat de mariage Claude Boucharlat et Charlotte Cogny, 3 octobre 1678.
- 3 E 9724 C (me Etienne Laurent Berthon de Fromental, père) : Répertoire alphabétique des testaments, codicilles, donations et mariages, 1736 à 1780.

C. Archives Municipales de Lyon (AML)

- 1 GG 001 – 1 GG 220 : Registres paroissiaux Saint-Nizier (= 2 Mi 09 0001 – 2 Mi 09 0095), 1547 - 1792.
- 1 GG 159 I a : Fragments des registres paroissiaux de Saint Nizier (incendie du 26 décembre 1825, restaurés et paginés en 1990 ; = 2 Mi 24)
- 1 GG 221 – 1 GG 227 : Registres paroissiaux Saint-Irénée (= 2 Mi 09 0096 – 2 Mi 09 0099B), 1645 - 1792.
- 1 GG 232 – 1 GG 260 : Registres paroissiaux Saint-Vincent (= 2 Mi 09 0102 – 2 Mi 09 0113), 1573 - 1791.
- 1 GG 261: Registres paroissiaux Saint-Louis (= 2 Mi 09 0114), 1792.
- 1 GG 287 – 1 GG 340 : Registres paroissiaux de La Platière (= 2 Mi 09 0126 – 2 Mi 09 0151), 1593 - 1792.
- 1 GG 384 – 1 GG 433 : Registres paroissiaux Sainte-Croix (= 2 Mi 09 0173 – 2 Mi 09 0191), 1545 - 1696.

- 1 GG 434 – 1 GG 480 : Registres paroissiaux Saint-Paul (= 2 Mi 09 0192 – 2 Mi 09 0217), 1561 - 1792.
- 1 GG 483 – 1 GG 505 : Registres paroissiaux Saint-Just (= 2 Mi 09 0218 – 2 Mi 09 0225), 1566 - 1792.
- 1 GG 506 – 1 GG 527 : Registres paroissiaux Guillotière (= 2 Mi 09 0226 – 2 Mi 09 0234), 1581 – 1792.
- 1 GG 528 – 1 GG 555 : Registres paroissiaux Saint-George (= 2 Mi 09 0235 – 2 Mi 09 0251), 1566 – 1792.
- 1 GG 556 – 1 GG 651 : Registres paroissiaux Saint-Pierre et St. Saturnin (= 2 Mi 09 0252 – 2 Mi 09 0293), 1588 – 1792.
- 1 GG 654 – 1 GG 699 : Registres paroissiaux Hôtel-Dieu (= 2 Mi 09 0296 – 2 Mi 09 0318), 1644 – 1695.
- 1 GG 700 – 1 GG 712 : Registres paroissiaux Charité (= 2 Mi 09 0319 – 2 Mi 09 323), 1666 – 1792.
- 1 GG 730 - 1 GG 780 : Différents registres (= 2 Mi 19), 1629 – 1792.

D. Archives municipales Villefranche-sur-Saône

- CC 3 : Comptes de recettes et dépenses, 1514 - 1581.
- CC 4 : Comptes de recettes et dépenses, 1625 - 1635.
- CC 6 : Comptes de recettes et dépenses, 1757 - 1769.
- CC 8 : Pièces justificatives de la comptabilité, 1764 - 1769.
- CC 9 : Pièces justificatives de la comptabilité, 1770 - 1773.
- CC 10 : Pièces justificatives de la comptabilité, 1774 - 1776.
- CC 11 : Pièces justificatives de la comptabilité, 1777 - 1780.

E. Scottish Record Office Edimbourg

- CH. 2/448/6-23-24, Aberdeen Kirk Session Register, 1651-1694-1697.

F. City Archives, Aberdeen Town House, Charter Room (ACA)

- ACA, Charters M (2nd division), no. 15-16, 1639.
- ACA, Council Register of the burgh of Aberdeen; vol. LII (1632) sq.

- ACA, Kirk and Bridge Work Accounts, vol. II-III, 1670-1725.
- ACA, Kirk Session Minutes, parish of St. Nicholas.
 - CH2/448/24, 1er février 1697 – 29 avril 1700.
 - CH2/448/70, General Accounts, 1768-1803.
- ACA, Kirk Session Accounts 10/14, parish of St. Nicholas, 1602 - 1705.
- ACA, Ledger Book of the Poor's Hospital, vol. II, 1741-1758.
- ACA, Press 18/22A, Band of Relief, 1639.
 - Press 18/22A/1, 1639 Band of Relief: List of subscribers in the Even Quarter.
 - Press 18/22A/2, 1639 Band of Relief: List of subscribers in the Crooked Quarter.
 - Press 18/22A/3, 1639 Band of Relief: List of subscribers in the Green Quarter.
 - Press 18/22A/4, 1639 Band of Relief: List of subscribers in the Footdee Quarter.
 - Press 18/22A/5, 1639 Band of Relief: List of non-subscribers in the Even Quarter.
 - Press 18/22A/6, 1639 Band of Relief: List of non-subscribers in the Green Quarter.
 - Press 18/22A/7, 1639 Band of Relief: List of non-subscribers in the Crooked Quarter.
 - Press 18/22A/8, 1639 Band of Relief: List of non-subscribers in the Footdee Quarter.
- ACA, Press 18/64, Burgh of Aberdeen, Stent Roll Bundles, 1594 - 1707, nous avons consulté: 1627-1628, 1707.
- ACA, (non-classifié) Burgh of Aberdeen, Valuation roll, 1712.
- ACA, (non-classifié) Burgh of Aberdeen, Tax debts outstanding, 1725.
- ACA, Press 10/5 I-XII, Mortification Accounts, Aberdeen City Council, 1615-1812. Nous avons consulté :
 - PR 10/5/II, Mortification Accounts 1673/74-1699/1700.
 - PR 10/5/III, Mortification Accounts 1700/1701-1712/1713.
 - PR 10/5/IV, Mortification Accounts 1713/1714-1724/1725.
 - PR 10/5/V, Mortification Accounts 1725/1726-1736/1737.
 - PR 10/5/VI, Mortification Accounts 1737/1738-1749/1750.
 - PR 10/5/VII, Mortification Accounts 1750/1751-1759/1760.
 - PR 10/5/VIII, Mortification Accounts 1760/1761-1769/1770.

- PR 10/5/IX, Mortification Accounts 1770/1771-1778/1779.
- ACA, Press 18/59, List of men in Aberdeen, 1759.
 - PR 18/59/1, List of men in Aberdeen, 1759: the two first precincts of Footdee Quarter.
 - PR 18/59/2, List of men in Aberdeen, 1759: Marischal's Hall to Thomas Frasers House (Footdee Quarter).
 - PR 18/59/3, List of men in Aberdeen, 1759: Trinity Nook to Bollbridge (Green Quarter).
 - PR 18/59/4, List of men in Aberdeen, 1759: Convener Auldjo's (house) to the Netherkirkgate Port (Green Quarter).
 - PR 18/59/5, List of men in Aberdeen, 1759: the Netherkirkgate Port to the Trinitys (Green Quarter).
 - PR 18/59/6, List of men in Aberdeen, 1759: Brick Kilns to the Bow Bridge (Green Quarter).
 - PR 18/59/7, List of men in Aberdeen, 1759: Bow Bridge to the foot of the Correction Wynd (Green Quarter).
 - PR 18/59/8, List of men in Aberdeen, 1759: Alexander Smith's (house) to Mrs Mercer's (house) (Green Quarter).
 - PR 18/59/9, List of men in Aberdeen, 1759: the Flour Mill to the Netherkirkgate Port (Crooked Quarter).
 - PR 18/59/10, List of men in Aberdeen, 1759: the Netherkirkgate Port to Mistress Shand's house (Crooked Quarter).
 - PR 18/59/11, List of men in Aberdeen, 1759: Mr. Thomson's (house) to the Upperkirkgate Port (Crooked Quarter).
 - PR 18/59/12, List of men in Aberdeen, 1759: Upperkirkgate Port to the Grammar School (Crooked Quarter).
 - PR 18/59/13, List of men in Aberdeen, 1759: Gordon's Hospital gate to the steps at Denburn (Crooked quarter).
 - PR 18/59/14, List of men in Aberdeen, 1759: the Upperkirkgate Port to Gallowgate wells (Crooked Quarter)
 - PR 18/59/15, List of men in Aberdeen, 1759: Gallowgate well to Mountholy (Crooked Quarter).
 - PR 18/59/16, List of men in Aberdeen, 1759: Blairtown's Wynd to Upperkirkgate (Crooked Quarter).

- PR 18/59/17, List of men in Aberdeen, 1759: Blartons's Wynd to the end of (Crooked) quarter.
- PR 18/59/18, List of men in Aberdeen, 1759: Mountholy to Mrs Fordyce's (house) (Even Quarter).
- PR 18/59/19, List of men in Aberdeen, 1759: Mrs Fordyce's (house) to Mrs Cruden's house (Even Quarter).
- PR 18/59/20, List of men in Aberdeen, 1759: foot of Gallowgate to the middle of Gallowgate (Even Quarter).
- PR 18/59/21, List of men in Aberdeen, 1759: Alexr McKinzie's to Provost Cruikshank's (house) (Even Quarter).
- PR 18/59/22, List of men in Aberdeen, 1759: Provost Cruikshank's (house) to Mr Ross' house (Even Quarter).
- PR 18/59/23, List of men in Aberdeen, 1759: John Ross' house to George Mowat's (house) (Even Quarter).
- PR 18/59/24, List of men in Aberdeen, 1759: George Mowat's (house) to John Murray's (house) (Even Quarter).
- PR 18/59/28, List of men in Aberdeen, 1759: 2nd and 3rd tables in the west end of Brodgit (Footdee Quarter).
- PR 18/59/29, List of men in Aberdeen, 1759: Thomas Fraser's house to the Shore (Footdee quarter).
- PR 18/59/30, List of men in Aberdeen, 1759: Exchequer Row to the Round Table (Footdee Quarter).

G. Central Library Aberdeen, Section local studies

- Corporation of the President of the Church of Jesus Christ of Latter Day, Old parish registers, 1531-1855.
 - 0036-0071 (microfiches), Index of Parish Registers, Christening to 1855 classified by surnames, Scotland – Aberdeenshire (including St. Nicholas).
- Old parochial registers, 1531-1855 (originaux au GRO, 168A)
 - FR 0797-1573 (microfiches), baptisms St. Nicholas, 1631-1672.
 - FR 1578-2145 (microfiches), baptisms St. Nicholas, 1672-1704.
 - FR 2150-2871 (microfiches), baptisms St. Nicholas, 1704-1771.
 - FR 3728-4452 (microfiches), marriages at St. Nicholas, 1568-1776.

H. University of Aberdeen, King's College Special Library and Special Collections

- FORDYCE, A.D. (éd.), *Manuscripts Extracts Alphabetically Arranged from the Poll-Tax Book of Aberdeenshire*, unpublished, presented to the New Spalding Club Club, Ontario (1891).

I. Scottish Northern Health Services Archives (NHSA)

Aberdeen Royal Infirmary

- NHSA, Minutes relating to the Institution of the Aberdeen Infirmary & Lunatic Asylum, 1739 – 1742. Copied from the original “Register” of the Infirmary.
- NHSA, The Minutes of the Sederunt Book of the Infirmary at Aberdeen.
 - NHSA, GRHP 1/1 1., Minutes of the Sederunt Book for the Directors of Aberdeen Royal Infirmary, 1742.
 - NHSA, GRHP 1/1 2., Minutes of the Sederunt Book for the Directors of Aberdeen Royal Infirmary. Volume begins as “Journal of Contribution 1742” and proceeds as a minute book. Consists largely of medical reports, 1742-1751.
 - NHSA, GRHP 1/1 3., Minutes of the Sederunt Book for the Directors of Aberdeen Royal Infirmary, 1751-1758.
 - NHSA, GRHP 1/1 4., Minutes of the Sederunt Book for the Directors of Aberdeen Royal Infirmary, 1758-1767.
 - NHSA, GRHP 1/1 5., Royal Infirmary. Index of the Sederunt Books from 1739 to 1834.
- NHSA, GRHP 1/3, Admission and Discharge Registers of the Aberdeen Royal Infirmary, 1753-1880. Nous avons consulté :
 - GRHP 1/3 1. Admission and Discharge Register. Contains date of admission, name of patient, disease, parish, recommender, time of discharge and whether cured, incurable, better or dead. Also contains statistics of patients, 1753-1757.
 - GRHP 1/3 2. Admission and Discharge Register, 1757-1764.
 - GRHP 1/3 3. Admission and Discharge Register, 1764-1767.
 - GRHP 1/3 4. Admission and Discharge Register, 1767-1771.

- NHSA, GRHP 1/4 1.-40., Clinical Records of the Aberdeen Royal Infirmary, 1743-1807.
Nous avons consulté :
 - GRHP 1/4 1., Daily Journal, 1743-1747.
 - GRHP 1/4 2., Daily Journal, 1747-1751.
 - GRHP 1/4 3., Daily Journal, 1751-1752.
 - GRHP 1/4 4., Daily Journal, 1752-1753.
 - GRHP 1/4 5., Daily Journal, 1753-1754.
 - GRHP 1/4 6., Daily Journal, 1755-1756.
 - GRHP 1/4 7., Daily Journal, 1757-1758.
 - GRHP 1/4 8., Daily Journal, 1758-1759.
 - GRHP 1/4 9., Daily Journal, 1759-1760.
 - GRHP 1/4 10., Daily Journal, 1761-1762.
 - GRHP 1/4 11., Daily Journal, 1763-1764.

- NHSA, GRHP 1/10 13.-25., Miscellaneous Pamphlets, 1744-1948. Nous avons consulté :
 - GRHP 1/10 22., Account of the Rise and Progress at the Infirmary of Aberdeen: addressed to our Countrymen abroad, 1754.
 - GRHP 1/10 23., Account of the Rise and Progress at he Infirmary of Aberdeen: addressed to our Nobility and Gentry at home; and our Countrymen abroad, 1758.
 - GRHP 1/10 24., Account of the Rise and Progress at he Infirmary of Aberdeen: addressed to our Nobility and Gentry at home; and our Countrymen abroad, 1768.

J. Archives of the Robert Gordon's College Aberdeen (RGC)

- RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors of the Poor's Hospital, 1739-1744.
- RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, 1779 – 1814.
 - Register of Interns I, 1779 - 1788.
 - Register of Interns II, 1788 - 1795.
 - Register of Interns III, 1795 – 1800.
 - Register of Interns IV, 1800 – 1808.
 - Register of Interns V, 1808 - 1814.

- RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Daily Task Book, 31.05.1741 – 17.02.1743.
- RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Regulations, 31.08.1775 – 1818.
- RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Comparative State of General Charge of the United Fund and Poor's Hospital, 1776 –1782.

K. Trinity Hall, Aberdeen

- Seven Incorporated Trades of Aberdeen, Convener Court Book, vol. I, 1626-1699.
- Master of Trades Hospital, Warrant Book, 1782 – 1808.
- Hammermen Trade Aberdeen, Hospital Book, 1807 – 1839.
- Hammermen Trade Aberdeen, Court Book, 1762 – 1793.

3. Sources imprimées

3.1. Sources imprimées de France

- MONTESQUIEU, baron Charles Louis Secondat de, *De l'esprit des lois*, livre XXIII, édition Laurent Versini, Paris 1995.
- SAINT-PIERRE, Abbé de, *Sur les pauvres mendiants*, Paris 1724.

3.2. Sources imprimées d'Aberdeen, d'Aberdeenshire et de Grande-Bretagne

- ABERDEEN CITY COUNCIL (éd.), *Mortifications under the Charge of the Provost, Magistrates, and Town Councils of Aberdeen*, Aberdeen 1849.
- ANDERSON, Peter J. (éd.), *Charters and other Writs illustrating the History of the Royal Burgh of Aberdeen MCLXXI – MDCCCIV*, Aberdeen 1890.
- CAMERON, James K. (éd.), *The First Book of Discipline*, Edimbourg 1972.
- KING, James (éd.), *The Second Book of Discipline*, Edimbourg 1980.
- MUNRO, Alexander MacDonald (éd.), *Records of Old Aberdeen 1498-1903*, 2 vol., Aberdeen (New Spalding Club) 1909.
- MUNRO, Alexander MacDonald (éd.), *A private Register of Baptisms*, Aberdeen (Scottish Notes and Queries) 1897.

- PARLIAMENTS OF SCOTLAND, *Acts of the Parliaments of Scotland*, vol. III, London 1814-1875.
- ROBERTSON, James, *Maps of the Historical Aberdeenshire 1822*, London 1822.
- ROSS, James A., *Record of Municipal Affairs in Aberdeen since the Passing of the Burgh Reform Act in 1833*, Aberdeen 1889.
- SMITH, John, *Map of the City of Aberdeen*, Aberdeen 1810.
- STUART, John (éd.), *Extracts from the Council Register of the Burgh of Aberdeen*, vol. II 1625-1642, Edimbourg (New Spalding Club and SBRS) 1871.
- TAYLOR, Louise B. (éd.), *Aberdeen Council Letters FVI (1552-1681)*, Aberdeen 1923-1927.
- WALKER, Alexander, *The history of the workhouse or Poor's hospital of Aberdeen from 1739 to 1818, its'Boys Hospital from 1818 to 1852, Girl's Hospital from 1828 to 1852 and its Boys' and Girls' Hospitals from 1852 to 1885*, Aberdeen 1885.

3.3. Sources imprimées d'intérêt général

- ERASME de Rotterdam, *Colloques*, traduits par V. Develay, 3 vol., Paris 1875-1876.
- LUTHER, Martin, *Liber vagatorum*, préface; in : Luther, Martin, Sämtliche Schriften. Deutsche Abteilung, 67 vol., édition Johann K. Irmischer, Franc fort/ Erlangen 1825-57, vol. 49-52 (1851/52).
- MALTHUS, Thomas Robert, *An Essay on the Principles of Population*, London 21803.
- MARX, Karl & ENGELS, Friedrich, *Das Kapital. Kritik der politischen Ökonomie, Band I, Hamburg 1890*, Ausgabe Akademie der Wissenschaften der Deutschen Demokratischen Republik, (Ost-)Berlin, 1958.
- MODREVII, Andreae Fricii (MODRZEWSKI, Andrzej Frycz), *Opera omnia*, vol. I: *Commentariorum de republica emendanda, libri 5*, Varsowie 1953 (éd. Casimirus Kamieniecki).
- RIPA, Cesare, *Iconologie en la science des emblèmes, devises pour celui qui apprend à les expliquer, dessiner et inventer*, 2 vol., éd. J. Baudoin 1698 (1ère édition 1593).
- VIVES, Juan Luis, *De subventione pauperum*, Bruges 1526.

4. Documents publiés

- CHRISTIE, I. R. (éd.), *Correspondance of Jeremy Bentham*, vol. III, London 1971.
- DUFAY, Pierre (éd.), *Journaux inédits de Jean Desnoyers, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Blois – 1689-1728 – et d'Isaac Girard, pensionnaire à l'hôpital de Blois – 1722-1725*, Paris 1912.
- GORDON, James of Rothiemay, *Abredoniae Utriusque Descriptio 1660*, (C. Innes éd.) Aberdeen (Spalding Club) 1842.
- KING, George, *An account of several work-houses for employing and maintaining the publick, and in particular to the parishes where they are erected. As also of several charity schools for promoting work and labour. The second edition. Very much enlarged*”, London 1732.
- GUIGUE, Georges, *Les papiers des dévots de Lyon. Recueil de textes sur la Compagnie secrète du Saint-Sacrément, ses statuts, ses annales, la liste de ses membres 1630-1731*, Lyon 1922.
- VAUZELLES, Jean de, *Assistance donnée à la multitude des pauvres accourus à Lyon en 1531*, préface de H. Baudrier, Lyon 1875.
- VOYER D'ARGENSON, René, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrément*, publiées et annotées par R.P. Dom H. Beauchet-Filleau, Marseille 1900.
- TOCQUEVILLE, Alexandre de, Mémoire sur le paupérisme, in : *La Pauvreté : raison d'Etat, affaire de cœur. Revue internationale d'action communautaire*, automne 1986.

5. Principaux travaux consultés

5.1. Aberdeen, la région d'Aberdeenshire et l'Ecosse

- ANDERSON, Robert, *The history of the Robert Gordon's Hospital Aberdeen*, Aberdeen 1896.
- BAIN, Ebenezer, *Merchant and Craft Guilds. A History of the Aberdeen Incorporated Trades*, Aberdeen 1887.
- BLANCHARD, Ian/ GEMMILL, Elisabeth/ MAYEW, Nicholas/ WHYTE, Ian D., The Economy: Town and Country, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 129-158.

- BUTT, J. (éd.), *Scottish Themes*, Edimbourg 1976.
- CAGE, Robert A., *The Scottish Poor Law*, Edimbourg 1981.
- CHECKLAND, Olive, *Philanthropy in Victorian Scotland: Social welfare and the Voluntary Principle*, Edimbourg 1980.
- CLARK, Alexander, *A short history of the Shipmaster Society, or the Seamen's Box of Aberdeen*, Aberdeen 1911.
- CORMACK, Alexander A., *Poor Relief in Scotland*, Aberdeen 1923.
- CULLEN, L.M. & SMOUT, T. Christopher (éds.), *Comparative Aspects of Scottish and Irish Economy and Social History*, Edimbourg 1976.
- DENNISON, E. Patricia/ DITCHBURN, David/ LYNCH, Michael (éds.), *Aberdeen before 1800. A New History*, East Linton 2002.
- DENNISON, E. Patricia/ SIMPSON, Anne T./ GRANT, G., The Growth of Two Towns, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 13-44.
- DENNISON, E. Patricia/ DESBRISAY, Gordon Russell/ DIACK, H. Lesley, Health in Two Towns, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 70-97.
- DENNISON, E. Patricia & STONES, J., *Historic Aberdeen: the Archaeological Implications of Development*, Scottish Burgh Survey 1997.
- DEVINE, Thomas M., *The Scottish Nation 1700 - 2000*, Edimbourg 1999.
- DEVINE, Thomas M. & MITCHISON, Rosalind (éds.), *People and society in Scotland: a social history of modern Scotland, Vol. I: 1760-1830*, Edimbourg 1988.
- DEVINE, Thomas M., The Cromwellian union and the Scottish burghs: the case of Aberdeen and Glasgow 1652-60, in Butt (éd.) 1976, pp. 1-16.
- DESBRISAY, Gordon Russell/ EWAN, Elisabeth/ DIACK, H. Lesley, Life in the Two Towns, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 44-70.
- DESBRISAY, Gordon Russell, "The civill wars did overrun all": Aberdeen 1630-1690, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 238-266.
- DESBRISAY, Gordon Russell, *Authority and discipline in Aberdeen: 1650-1700*, thèse de doctorat non publiée (T.C. Smout dir.), soutenue à l'université de St.-Andrews, 1989.
- DESBRISAY, Gordon Russell, "Menacing their persons and exacting on their purses". The Aberdeen Justice Court, 1657-1700, in Stevenson (éd.) 1986, pp. 70-90.
- DIACK, H. Lesley, *Women, Health and Charity: Women in the Poor Relief Systems in Eighteenth Century Scotland and France*, thèse de doctorat non publiée, soutenue à l'université d'Aberdeen 1999.
- EWEN, E. & MEIKLE, M. (éds.), *Women in Scotland c. 1100 – c. 1750*, East Linton 1999.

- FINDLAY, David & MURDOCH, Alexander, Revolution to Reform : Eighteenth-century Politics, c. 1690 – 1800, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 267-286.
- FORESTERHILL COLLEGE ABERDEEN (éd.), *“For the Public Good”. An Historic Symposium celebrating 250 years of Aberdeen Royal Infirmary* [Saturday, 13 June 1992], Aberdeen 1992.
- FRASER, W. Hamish (éd.), *Aberdeen 1800-2000: a new history*, East Linton 2000.
- GASKIN, Michael (éd.), *North East Scotland. A Survey and Proposals*, Edimbourg 1969.
- GRAHAM, Michael E., *The Uses of Reform. “Godly Discipline” and Popular Behavior in Scotland and Beyond, 1540 – 1610*, Leiden – New York – Köln 1996.
- HOUSTON, Robert A. & WHYTE, Ian A. (éds.), *Scottish Society 1500 – 1800*, Cambridge 1989.
- KEITH, Alexander, *Thousand Years of Aberdeen*, Aberdeen 1972.
- KENNEDY, William, *Annals of Aberdeen*, 2 vol., Aberdeen 1818.
- LEE, Clive H., Social Welfare, Poverty and Health, in Fraser (éd.) 2000, pp. 265-295.
- LEVACK, Ian D. & DUDLEY, Hugh A. F., *Aberdeen Royal Infirmary. The People’s Hospital of the North-East*, Aberdeen 1992.
- LINDSAY, Jean, *The Scottish Poor Law. It’s operation in the North-East from 1745 to 1845*, Devon 1975.
- MACINNES, Allan I., *Charles I and the Making of the Covenanting Movement*, Edimbourg 1991.
- MCPHERSON, J.M., *The Kirk’s Care of the Poor*, Aberdeen 1914.
- MITCHISON, Rosalind, Poor Relief and Health Care in 19th Century Scotland, in Grell/ Cunningham/ Jütte (éds.) 2002, pp. 247-276.
- MITCHISON, Rosalind, *The Old Poor Law in Scotland: the Experience of Poverty, 1574-1845*, Edinburgh 2000.
- MITCHISON, Rosalind, *Lordship to patronage : Scotland, 1603-1745*, Edimbourg 1990.
- MITCHISON, Rosalind, North and South: the development of the gulf in poor law practice, in Houston & Smith (éds.) 1989, pp. 199-217.
- MITCHISON, Rosalind, *A history of Scotland*, Methuen 1982.
- MITCHISON, Rosalind, The creation of the disablement rule in the Scottish Poor Law, in T. C. Smout (éd.) 1979, pp. 201-234.
- MITCHISON, Rosalind, «The making of the old Scottish poor law », *Past and Present* 63/ 1974, pp. 58-93.

- OH, Yeon-Soo, *Poor Relief in Scotland before 1845*, thèse de doctorat non publiée, Aberdeen 1994.
- RISSE, Guenter, *Hospital life in Enlightenment Scotland: care and teaching at the Royal Infirmary Edinburgh*, Cambridge 1986.
- SCHLICH, T., How to become a patient of the Aberdeen Infirmary around 1750: social order, economy and the voluntary hospitals' admission policy, in Foresterhill College Aberdeen (éd.), pp. 3-5.
- SMITH, Robert, *The granite city: a history of Aberdeen*, Edimbourg 1998.
- SMOUT, T. Christopher & GIBSON, A.J.S., *Prices, food and wages in Scotland, 1500-1800*, Cambridge 1995.
- SMOUT, T. Christopher (éd.), *The Search for Health and Stability*, London 1979.
- SMOUT, T. Christopher, Famine and Famine Relief in Scotland, in L.M. Cullen & T.C. Smout (éds.) 1976, pp. 21-31.
- SMOUT, T. Christopher, *A History of the Scottish People 1560-1830*, London – Glasgow 1969.
- SMOUT, T. Christopher, *Scottish Trade on the Eve of Union*, Edimbourg 1963.
- STEVENSON, David (éd.), *From lairds to louns, country and burgh life in Aberdeen 1600-1800*, Aberdeen 1986.
- STEWART, John (éd.), *Selections from the Kirk Session, Presbytery and Synod of Aberdeen*, Aberdeen (Spalding Club) 1846.
- TYSON, Robert E., People in the Two Towns, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 111-128.
- TYSON, Robert E., Famine in Aberdeenshire, 1695-1699: Anatomy of a Crisis, in Stevenson (éd.) 1986, pp. 32-53.
- TYSON, Robert E., “The population of Aberdeenshire, 1695-1755: a new approach”, *Northern Scotland* VI/1 (1985), pp. 113-131.
- VANCE, Shona, *Mortifications (bursaries and endowments) for education in Aberdeen 1593-1660 and their implementation in the seventeenth century*, thèse de doctorat soutenue à l'université d'Aberdeen 2000.
- WHITE, Allan, The Menzies Era : Sixteenth Century Politics, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 224-237
- WHYTE, Ian A., *Scotland before the Industrial Revolution. An Economic and Social History c. 1050 – c. 1750*, London – New York 1995.

5.2. Lyon et sa région

- BAYARD, Françoise & CAYEZ, Pierre (dir.), *Histoire de Lyon*, 2 vol., Lyon 1990.
- BUDIN, Jean-François, *Les métiers féminins de la soie à Lyon. XVIIème et XVIIIème siècles*, mémoire de maîtrise soutenu à l'université Lyon II (Françoise Bayard dir.), non publié, Lyon 2000.
- BUDIN, Jean-François, *Le travail féminin à Lyon au XVIIème siècle*, Mémoire de D.E.A. soutenu à l'université Lyon II (Françoise Bayard dir.), non publié, Lyon 2001.
- COCHET, H., *Les vieillards dans les hôpitaux lyonnais au XVIIIème siècle*, Mémoire de maîtrise à l'université Lyon II (Jean-Pierre Gutton dir.), non publié, Lyon 1985.
- CROZE, Auguste et alii, *Histoire de l'hôpital de la Charité de Lyon*, Lyon 1934.
- CROZE, Auguste et alii, *Histoire du grand Hôtel-Dieu de Lyon des origines à l'année 1900*, Lyon 1924.
- DAVIS, Nathalie Zemon, « Poor relief, humanism and heresy : the case of Lyon », *Studies in Medieval and Renaissance History* 5/ 1968, pp. 215-275.
- DELOCHE, Bernard & DELOCHE, Chantal, *Le mobilier régional français. Lyonnais, Forez, vallée du Rhône*, s.l. 1982.
- FISCHER, Torsten, « La pauvreté est-elle héréditaire à Lyon sous l'Ancien Régime ? », *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon* (paraîtra en 2004).
- FISCHER, Torsten, *L'hérédité de la pauvreté à Lyon à l'époque moderne*, Mémoire de D.E.A. soutenu à l'université Lyon II (Jean-Pierre Gutton dir.), non publié, Lyon 2002.
- GARDEN, Maurice, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIème siècle*, Paris 1970.
- GARDEN, Maurice, « Les inventaires après décès: source globale de l'histoire sociale lyonnaise ou juxtaposition de monographies familiales », *Cahiers d'Histoire* XII (1967), pp. 153-173.
- GASCON, Richard & LATREILLE, André, *Lyon et les Lyonnais*, Toulouse ³1988.
- GASCON, Richard, *Grand commerce et vie urbaine au XVIème siècle: Lyon et ses marchands (environs de 1520 - environs de 1580)*, 2 volumes, Paris/ La Haye 1971.
- GASCON, Richard: « La grande Rebeune de 1529 et l'année de la "grande cherté" 1531 – Emeute et famine au XVIème siècle », *Miroir de l'Histoire* 7/1961, pp. 95-102.
- GONTHIER, Nicole : *Lyon et les pauvres au Moyen Age (1350-1500)*, Lyon 1978.
- GUTTON, Jean-Pierre, L'insertion sociale des enfants recueillis par la Charité de Lyon au XVIIIe siècle. Un bilan provisoire, in J.P. Bardet (dir.) 2003, p. 929-939.
- GUTTON, Jean-Pierre, *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Paris ²2000 [Que sais-je 481].

- GUTTON, Jean-Pierre, *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon 1534-1789*, thèse de doctorat d'Etat, Paris 1970.
- GUTTON, Jean-Pierre, « Une source de l'histoire sociale de l'Ancien Régime : les archives de la maréchaussée », *Bulletin du centre d'histoire économique de la région lyonnaise* 4/1970, p. 5-9.
- KLEINKLAUSZ, André *et alt.*, *Histoire de Lyon*, 3 vol., Lyon 1939-1954.
- TRENARD, Louis, *Histoire sociale des idées. Lyon, de l'Encyclopédie au Prérromantisme*, Lyon 1958.
- VALENTIN, Sandrine, *Les testaments à Lyon à la fin du XVIIème et au XVIIIème siècles*, mémoire de maîtrise, Lyon 2000.
- ZELLER, Olivier, *Les recensements lyonnais de 1597 et 1636. Démographie historique et géographie sociale*, Lyon 1983.

5.3. La continuité de la pauvreté : aspects actuels

- ALTMAYER-BAUMANN, Sabine, « Alte Armut » - « Neue Armut ». *Eine systematische Betrachtung in Geschichte und Gegenwart*, Weinheim 1987.
- BERTSCH, Frank, « Staat und Familien. Familien- und Kinderarmut in Deutschland », *Aus Politik und Zeitgeschichte* B 22-23/2002, pp. 11-19.
- BUREAU DU PREMIER MINISTRE du royaume de Belgique, Guy Verhofstadt : Présidence belge de l'Union Européenne 1^{er} juillet – 31 décembre 2001 : *Note de priorité*, papier interne non publié à l'attention de la Commission des Communautés Européennes, Bruxelles 2001.
- CHRISTOPHE, Paul, *Les pauvres et la pauvreté*, 2 vol., Paris 1985-1987.
- KAZEPOV, Yuri, *Citizenship and Poverty : the Role of Institutions in the Structuring of Social Exclusion*, Florence 1998.
- LEVINE, Daniel, *Poverty and Society*, New Brunswick 1988.
- LOMBERG, Bjørn, *The Skeptical Environmentalist. Measuring the Real State of World*, Cambridge/ Mass. 2001.
- PAUGAM, Serge (éd.), *L'Europe face à la pauvreté : Les expériences nationales de revenu minimum*, Paris 1999.
- PAUGAM, Serge, *La société française et ses pauvres*, Paris 1993.
- PREUßER, Norbert, *Not macht erfinderisch : Überlebensstrategien der Armenbevölkerung in Deutschland seit 1807*, Munich – Vienne, 1989.

- SACHBE, Christoph & TENNSTEDT, Florian (éds.), *Soziale Sicherheit und soziale Disziplinierung : Beiträge zu einer historischen Theorie der Sozialpolitik*, Francfort sur-le-Main 1986.

5.4. Travaux d'intérêt général et méthodologique

- ABEL, Wilhelm, *Crises agraires en Europe (XIIIe – XXe siècles)*, Paris 1973 [traduit de la 2^e édition allemande de *Agrarkrisen und Massenarmut*, Hambourg – Berlin 1966 ; traduction anglaise: *Agricultural Fluctuations in Europe : From the Thirteenth to the Twentieth Century*, New York 1980].
- ABEL, Wilhelm, *Massenarmut und Hungerkrisen im vorindustriellen Europa : Versuch einer Synopsis*, Hamburg – Berlin 1974.
- *Actes du 97e congrès : assistance et assistés jusqu'à 1610*, Actes du 97e congrès national des sociétés savantes à Nantes 1972, vol. II, Paris 1979.
- *Actes du 97e congrès : la pauvreté de 1610 à nos jours*. Actes du 97e congrès national des sociétés savantes à Nantes 1972, vol. I, Paris 1977.
- ALVES, A. A., «The Christian social organism and social welfare : the case of Vives, Calvin and Loyola », *Sixteenth Century Journal* 20 (1989), pp. 3-22.
- ARRONDEL, Luc & GRANGE, Cyril, *Accumulation et transmission du patrimoine sur longue période: l'exemple d'une lignée paysanne de Loire-Atlantique (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris 1999 [Document no. 1999-21 du CNRS et DELTA].
- BARBIER, Jean-Marie, *Le quotidien et son économie. Essai sur les origines historiques de l'économie familiale*, Paris 1981.
- BARDET, Jean Pierre (dir.) et alii, *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris 2003.
- BENABOU, Marie-Erica, *La prostitution et la police des mœurs au XVIII^e siècle*, Paris 1987.
- BERTAUX, Roger, *Pauvres et marginaux dans la société française. Quelques figures historiques des rapports entre les pauvres, les marginaux et la société*, Paris 1996.
- BORSCHIED, Peter, *Geschichte des Alters*, Münster 1987.
- BOURDE, Guy & MARTIN, Hervé, *Les écoles historiques*, Mayenne 1990.
- BOURDE, Guy, L'école des « Annales », in BOURDE & MARTIN 1990, pp. 215-245.
- BOURDIEU, Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris 1998.

- BLAUG, Mark, «The Myth of the Old Poor Law and the Making of the New », *The Journal of Economic History* vol. XXIII, no. 2/ 1964, pp. 151-184.
- BRAUDEL, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVème-XVIIème siècles*, 3 vol., Paris 1979.
- BRÄUER, Helmut, *...und hat seithero gebettelt. Bettler und Bettelwesen in Wien und Niederösterreich während der Zeit Kaiser Leopolds I.*, Wien 1996.
- BULL, David, *Family Poverty*, London 1972.
- CAILLAUX, Jean-Claude et alii (éds.), *Démocratie et pauvreté. Du quatrième ordre au quart monde*, Paris 1991
- COATS, A. W., « The relief of poverty : attitudes to labour and economic change in England, 1660-1782 », *International Review of Social History* 21 (1976).
- CODACCIONI, Félix-Paul, «Approches de l'histoire du sous-prolétariat lillois à la fin du XIXème et au début du XXème siècle », *Dossiers et documents de la revue Quart Monde* no. 1, intitulé *Le Quart Monde, partenaire de l'histoire*, 1988, p. 29-60.
- COORNAERT, Emile, *Les compagnonnages en France du Moyen Age à nos jours*, Paris 1966.
- COORNAERT, Emile, *Les corporations en France avant 1789*, Paris 1968.
- CORVISIER, André, « Anciens soldats oblats, mortes-payes et mendiants dans la première moitié du XVIIe siècle », *Histoire moderne*, vol. I, pp. 7-29.
- DAUMARD, Adeline, *Les fortunes françaises au XIXème siècle*, Paris – La Haye 1973.
- DERROUET, B., « Les pratiques familiales, le droit et la construction des différences (XVème – XIXème siècles) », *Annales HSS*, 52/ 1997, no. 2, pp. 369-391.
- DIRLMAYER, Ulf, *Geschichte des Wohnens*, vol. 2 (500-1800), Stuttgart 1998.
- DIRLMAYER, Ulf, *Untersuchungen zu Einkommensverhältnissen und Lebenshaltungskosten in oberdeutschen Städten des Spätmittelalters (Mitte 14. bis Anfang 16. Jahrhundert)*, Heidelberg 1978.
- FISCHER, Wolfram, *Armut in der Geschichte : Erscheinungsformen und Lösungsversuche der 'Sozialen Frage' in Europa seit dem Mittelalter*, Göttingen 1982.
- FISHER, F. J., «Influenza and Inflation in Tudor England », *Economic History Review* 2/ 18 (1965), pp. 120-129.
- FOUCAULT, Michel, *Discipline and Punish : The Birth of the Prison*, New York 1979.
- FOUCAULT, Michel, *L'Archéologie du savoir*, Paris 1969.

- GEREMEK, Bronislaw, *La Potence ou la pitié: l'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*, Paris 1987 (en allemand : *Geschichte der Armut. Elend und Barmherzigkeit in Europa*, München 1991).
- GEREMEK, Bronislaw, *Inutiles au monde. Truands et misérables dans l'Europe moderne, 1350-1600*, Paris 1970.
- GINZBURG, Carlo, *Der Käse und die Würmer. Die Welt eines Müllers um 1600*, Francfort-sur-le-Main 1979.
- GOFFMAN, Erving, *Stigma. Notes on the management of spoiled identity*, Englewood Cliffs 1963.
- GOUBERT, Pierre, *L'Ancien régime. Les pouvoirs*, vol. II, Paris 1973.
- GOUBERT, Pierre, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVIIème siècle*, Paris 1960.
- GRANGE, Cyril et alii, *L'enquête des 3000 familles et l'étude du patrimoine en longue période*, Communication présentée aux Journées d'Economie Sociale, Dijon, 22-23 septembre 1988.
- GRELL, Ole Peter/ CUNNINGHAM, Andrew/ JÜTTE, Robert (éds.), *Health Care and Poor Relief in 18th and 19th Century Northern Europe*, Aldershot 2002.
- GRELL, Ole Peter & CUNNINGHAM, Andrew, Health Care and Poor Relief in 18th and 19th Century Northern Europe, in Grell/ Cunningham/ Jütte (éd.) 2002, pp. 3-15.
- GUTTON, Jean-Pierre (éd.), *Les administrateurs d'hôpitaux dans la France de l'Ancien Régime*, Lyon 2000.
- GUTTON, Jean-Pierre, Pour l'histoire d'une élite, in Gutton 2000 (éd.), pp. 5-18.
- GUTTON, Jean-Pierre, Administrateurs d'hôpitaux et Compagnie du Saint-Sacrement, in Gutton (éd.) 2000, pp. 171-181.
- GUTTON, Jean-Pierre, *Naissance du vieillard*, Paris 1988.
- GUTTON, Jean-Pierre, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris 1981.
- GUTTON, Jean-Pierre, *La société et les pauvres en Europe. XVIème – XVIIème siècles*, Paris 1974.
- HAESENNE-PEREMANS, Nicole, *Les Pauvres et le pouvoir: assistance et répression au pays de Liège (1685-1830)*, Kortrijk-Heule 1983.
- HADWIN, John, The Problem of Poverty in Early Modern England, in Riis (éd.) 1981, pp. 219-253.

- HAREVEN, Tamara K., « L'histoire de la famille et la complexité du changement social », *Cahiers d'histoire*, vol. 45, no. 1-2/ 2000, pp. 9-34 et pp. 205-232.
- HICKEY, Daniel, Les mécanismes de la stratégie sociale. Bienfaiteurs et administrateurs des hôpitaux locaux en France aux XVIIème et XVIIIème siècles, in Gutton (éd.) 2000, p. 19-42.
- HICKEY, Daniel, « Changing expressions of charity in early modern France : some hypotheses for a rural model », *Renaissance et Réforme* 2/ 1978, pp. 12-22.
- HIMMELFARB, Gertrude, *The Idea of Poverty : England in the Early Industrial Age*, London 1984.
- HOGGART, Richard, *La culture du pauvre*, Paris 1970.
- HUFTON, Olwen H., *The Poor of Eighteenth-Century France*, Oxford 1974.
- HUFTON, Olwen H., « Begging, vagrancy, vagabondage and the law : an aspect of poverty in eighteenth-century France », *European Studies Review* 2/ 1972, pp. 97-123.
- IMBERT, Jean, *Le droit hospitalier de l'Ancien Régime*, Paris 1987.
- IMBERT, Jean (dir.), *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse 1982.
- IRSIGLER, Franz & LASOTTA, Arnold, *Bettler und Gaukler. Dirnen und Henker. Randgruppen und Außenseiter in Köln 1300-1600*, Köln 1984.
- JONES-DAVIES, Marie-Thérèse et alii, *Misère et Gueuserie au temps de la Renaissance*, colloque universitaire, Paris-Sorbonne 1979.
- JORDAN, Wilbur Kitchener, *Philanthropy in England, 1485-1660*, New York – Westport/ Conn. 1959.
- JÜTTE, Robert, *Poverty and Deviance in Early Modern Europe*, Cambridge ²1999 [New approaches to European history 4].
- JÜTTE, Robert, *Abbild und soziale Wirklichkeit des Bettler- und Gaunertums zu Beginn der Neuzeit*, Köln 1988.
- LABROUSSE, E, & SAUZET, R. (dir.), *Histoire de la France religieuse*, Paris.
- LAFFONT, Jean-Luc/ OGE, Frédéric/ SOURIAU, René, *Histoire sociale et actes notariés. Problèmes de méthodologie (XVème – XIXème siècles)*, Toulouse 1989.
- LAMARRE-TAINTURIER, Christophe, *L'hôpital de Dijon au XVIIIème siècle*, Dijon 1978.
- LEBRUN, François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris ³1994.
- LEEUWEN, Marco van, Histories of Risk and Welfare in Europe during the 18th and 19th centuries, in Grell/ Cunningham/ Jütte (éds.) 2002, pp. 32 – 66.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, « Système de la coutume. Structures familiales et coutumes d'héritage en France au XVIème siècle », *Annales E.S.C.* 17/ 1972, nos. 4-5, pp. 825-846.

- LEVI, Giovanni, *Das immaterielle Erbe. Eine bäuerliche Welt an der Schwelle zur Moderne*, Berlin 1986.
- LEVI-STRAUSS, Claude, *Anthropologie structurale*, Paris 1958.
- MARTIN, Hervé, L'histoire nouvelle, héritière de l'école des «Annales», in Bourdé & Martin (éds.) 1990, pp. 245-271.
- MCINTOSH, Marjorie K., «Local responses to the poor in late medieval and Tudor England », *Continuity and change* 3/ 1988, pp. 209-245.
- MOLLAT, Michel, *La réaction des pauvres face à la pauvreté dans la France du Moyen-Age*, in Riis (éd.) 1986, p. 77-88.
- MOLLAT, Michel, *The Poor in the Middle Ages : The Experience of a Research Project*, in Riis (éd.) 1981, p. 29-39.
- MOLLAT, Michel, *Assistance et assistés*, in Actes du 97^e congrès national, vol. II, 1979, pp. 8-27.
- MOLLAT, Michel, *Les pauvres au Moyen-Age: une étude sociale*, Paris 1979.
- MOLLAT, Michel, *Etudes sur les pauvres*, 2 vol., Paris 1970.
- PAMPALONI, Guido, «La povertà a Prato nella seconda metà del Quattrocento», in Riis (éd.) 1986, pp. 105-119.
- PLAKANS, Andrejs, *Kinship in the past. An Anthropology of European Family life, 1500-1900*, Basil Blackwell/ New-York, 1984.
- PELLING, Margaret, «Old people and poverty in early modern towns », *The Society for the Social History of Medicine Bulletin* 34/ 1984, pp. 42-47.
- PIUZ, Anne-Marie, *L'économie genevoise, de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime : XVIème-XVIIIème siècles*, Genève 1990.
- POITRINEAU, Abel, *Ils travaillaient la France. Métiers et mentalités du XVIème au XIXème siècles*, Paris 1992.
- PULLAN, Brian, «Catholics and the Poor in the Early Modern Europe », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5e série, 26 (1976), pp. 25-34.
- RABIER, Anne-Marie & PICQUET, Guy, *Soleil interdit ou deux siècles de l'exclusion d'un peuple*, Pierrelaye 1977 [Igloos 96].
- REMOND, René & VOVELLE, Michel, *Démocratie et pauvreté : du quatrième ordre au quart monde*, Paris 1991.
- RICCI, Giovanni, *Povertà, vergogna, superbia : i declassati fra Medioevo e Età moderna*, Bologna 1996.

- RIIS, Thomas, Freedom from Fear and Want (ou « vivre à l'abri de la peur et du besoin »), in *La liberté dans tous ses états. Liber amicorum en l'honneur de Jacques Georgel*, Rennes 1998, pp. 367-374.
- RIIS, Thomas, Les mouvements de longue durée : le déclin économique et les causes de la pauvreté, in Caillaux *et alii* (éds.) 1991, pp. 433-438.
- RIIS, Thomas (éd.), *Aspects of Poverty in Early Modern Europe I*, Stuttgart 1981.
- RIIS, Thomas, *Poverty and Urban Development in Early Modern Europe (15th-18th/ 19th Centuries) : A general view*, in Riis (éd.) 1981, p. 1-28.
- RIIS, Thomas (éd.), *Aspects of Poverty in Early Modern Europe II. La réaction des pauvres à la pauvreté*, Odense 1986.
- RIIS, Thomas (éd.), *Aspects of Poverty in Early Modern Europe III. La pauvreté dans les pays nordiques 1500-1800*, Odense 1990.
- ROCHE, Daniel, *La Culture des apparences : Une histoire du vêtement, XVIIème – XVIIIème siècle*, Paris 1989.
- ROCHE, Daniel, *The People of Paris : An Essay in Popular Culture in the 18th Century*, Leamington Spa 1987.
- ROECK, Bernd, *Außenseiter, Randgruppen, Minderheiten. Fremde im Deutschland der Frühen Neuzeit*, Göttingen 1993.
- SLACK, Paul, *The English Poor Law, 1531 – 1782*, London 1990.
- SLACK, Paul, *Poverty and Policy in Tudor and Stuart England*, London – New York 1988.
- SLACK, Paul, «The Reactions of the Poor to Poverty in England c. 1500-1750 », in Riis (éd.) 1986, pp. 19-31.
- SLACK, Paul, «Comment: Some Comparative Problems in the English Case », in Riis (éd.) 1981, pp. 281-287.
- SPICCIANI, Amleto, «The “Poveri Vergognosi” in 15th century Florence », in Riis (éd.) 1981, pp. 119-183.
- TAVENEAUX, René, *Le catholicisme dans la France classique. 1610-1715*, Paris-Sedes 1994.
- VINCENT, Bernard (éd.), *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Paris 1979.
- VOVELLE, Michel, *Mourir autrefois, attitudes collectives devant la mort aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris 1990.
- WALLERSTEIN, Immanuel, *The Modern World System II. Mercantilism and the Consolidation of the European World Economy 1600-1750*, New York 1980.

- WAXMAN, Chaim Isaac, *The Stigma of Poverty : A Critique of Poverty Theories and Policies*, New York 1977.
- WILSON, Charles, *Poverty and Philanthropy in Early Modern England*, in Riis (éd.) 1981, pp. 253-281.
- WOOLF, Stuart, *Domestic Strategies : Work and Family in France and Italy 1600-1800*, Cambridge – Paris 1991.
- WOOLF, Stuart, *The Poor in Western Europe in the Eighteenth and Nineteenth Century*, London – New York 1986.
- ZIMMERMANN, Harm-Peer & SIEVERS, Kai-Detlev, *Das disziplinäre Elend. Zur Geschichte der sozialen Fürsorge in schleswig-holsteinischen Städten 1542-1914*, Neumünster 1994.

5.5. Articles de journaux

- FISCHERMANN, Thomas : « Sozialreformen im Härtestest » (Des réformes sociales mises à l'épreuve), *Die Zeit* 17 janvier 2002.
- HIVERT, Agostina, « Alimentation : la pauvreté en première ligne », *Le Progrès* 19 septembre 2000.
- LAGOS, Ricardo : « Interview : Die Diktatur schafft sich selber ab » (La dictature se détruit d'elle-même), *Der Spiegel* 06/2001, p. 151-154.
- LOMBERG, Bjørn : « Interview : Alle werden reicher sein » (Tout le monde sera plus riche), *Der Spiegel* 06/2002, p. 166-169.
- SCHIESSL, Michaela : « Amerika – ganz unten » (Les Etats-Unis, à bout de souffle), *Der Spiegel* 02/2002, p. 80-81.
- STEINGART, Gabor : « Letzte Ausfahrt Billbrook » (Dernière sortie : Billbrook), *Der Spiegel* 10/2002, p. 74-78.

Introduction

„Les processus de paupérisation et les conflits sociaux parallèles à la naissance et au développement du capitalisme obligent les idéologues et les politiciens à affronter la pauvreté comme un phénomène d'envergure sociale. Dans des polémiques qui se développent, c'est l'histoire qui est la principale source dans laquelle on puise des arguments et des exemples.“³

C'est ainsi que décrit, en 1987, l'historien et futur ministre des Affaires étrangères de Pologne Bronislaw GEREMEK la place importante qu'occupe l'histoire de la pauvreté dans les discussions controversées autour du processus de la paupérisation. Les multiples conférences traitant ce sujet de nos jours démontrent également que l'on demande l'avis de l'historien de plus en plus souvent : ses conseils sont toujours appréciés lorsqu'on cherche à trouver les causes de la pauvreté ainsi que ses remèdes. Ainsi, il n'est pas étonnant que les résultats des études historiques figurent, de façon plus ou moins explicite, dans les conclusions du sommet européen de Lisbonne désignant la lutte contre la pauvreté comme l'un des principaux objectifs de notre société. Nous trouvons les réflexions inspirées par le travail des historiens encore dans les objectifs de la présidence espagnole au Conseil européen soutenant des projets de la Commission européenne, tels que *Life long learning* ou bien *Open distance learning* du programme « Leonardo da Vinci ». Grâce à ces efforts, on espère pouvoir relever le niveau de vie au moyen d'une meilleure éducation pour tous les Européens.⁴

Un grand nombre d'historiens, notamment européens, ont consacré leurs recherches au domaine de la pauvreté. Ils ont ainsi contribué à mieux connaître ce phénomène, à en éclaircir les causes, les conséquences et les formes diverses. Cependant, la recherche concernant la pauvreté a connu, depuis la fin des années quatre-vingts, une rupture subite. On a l'impression qu'elle s'est fourvoyée dans une impasse de laquelle elle ne peut sortir : les méthodes furent développées, appliquées et aussi confirmées. En revanche, les nouvelles questions formulées, comme par exemple celle d'une continuité de la pauvreté, n'ont pas donné lieu à des études approfondies.

³ Bronislaw GEREMEK, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*, Paris 1987, page 5.

⁴ Commission des communautés européennes, Direction générale « Education et Culture », *Programme « Leonardo da Vinci ». Rapport interne sur les objectifs et les projets phares*, non publié, Bruxelles 2001.

Pendant longtemps, les recherches ont été menées à bien dans des cadres géographiques et chronologiques limités afin de pouvoir présenter des analyses détaillées, basées sur une grande quantité de sources portant sur une seule région ou bien un seul pays.⁵ L'étude comparative de la pauvreté n'est pas non plus d'une date récente. A la fin des années soixante-dix, Michel MOLLAT publia la synthèse de son travail sur la pauvreté en Europe médiévale intitulée *Les pauvres au Moyen Age : Etude sociale*.⁶ D'autres ouvrages comparatifs vinrent s'y ajouter et comblèrent ainsi, en grande partie, une lacune de l'histoire de la pauvreté.⁷ Mais dans les années quatre-vingts, la recherche comparative dans ce sujet fut abandonnée. Les historiens se concentrèrent alors davantage sur d'autres groupes sociaux, la pauvreté en tant que phénomène social n'apparaissant qu'à l'arrière-plan dans les différents contextes. La méthode de la micro-histoire, à partir de ce moment, n'exerça plus l'influence qu'elle avait eue auparavant.

Or, de nos jours, le développement d'autres possibilités informatiques semble avoir ouvert la voie à une nouvelle approche de type micro-historique. Des séries numériques de plus en plus longues peuvent être analysées et utilisées. Dans notre approche, nous allons tenter de contribuer au renouvellement des méthodes micro-historiques et à l'approfondissement de l'histoire comparative de la pauvreté. Notre sujet, à savoir « l'héritage » de la pauvreté, en est le champ de recherche qui permet et exige même d'étudier la pauvreté dans ses différents aspects, et de l'analyser dans les perspectives diachroniques et diatopiques. La saisie de la transmission du patrimoine à travers les siècles sera l'une des deux difficultés méthodologiques à résoudre. Le choix topographique nous semble plus facile à déterminer, car nous avons choisi deux lieux géographiquement différents pour les recherches : Lyon et Aberdeen. A Lyon et à Aberdeen les conditions de l'assistance publique varient à un tel niveau qu'une comparaison semble instructive.

Le fait de vouloir comparer des analyses dans le domaine de l'histoire socio-économique de deux pays différents dicte clairement le plan d'un tel projet. Trois parties différentes traiteront

⁵ Citons ici seulement quelques exemples comme Jean-Pierre GUTTON pour l'ancienne généralité de Lyon : *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon 1534-1789*, thèse de doctorat d'Etat, Paris 1971 ; Franz IRSIGLER (avec Arnold LASOTTA) pour la ville de Cologne au Moyen Age : *Bettler und Gaukler, Dirnen und Henker : Außenseiter in einer mittelalterlichen Stadt, Köln 1300-1600*, München ⁸1998 ; Bronislaw GEREMEK pour Paris : *Les Marginaux parisiens aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles*, Paris 1976 ; Wilbur Kitchener JORDAN pour l'Angleterre : *Philanthropy in England, 1485-1660*, New York – Westburn/ Conn. 1959 ; ou encore le travail plus récent de Helmut BRÄUER pour l'Autriche de l'époque moderne : *...und hat seithero gebettelt. Bettler und Bettlerwesen in Wien und Niederösterreich während der Zeit Kaiser Leopolds I.*, Stuttgart 1996.

⁶ Michel MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age : Etude sociale*, Paris 1977.

⁷ Voir également partie I, chapitre 1.1.

l'hérédité de la pauvreté. Elles sont censées fournir les paramètres à analyser, dans les parties II et III, ainsi que les traits communs et distincts des deux systèmes d'assistances dans la partie IV. L'étude comparative doit également définir les causes et les limites de la pauvreté en général, et de l'hérédité de la pauvreté en particulier. En même temps, nous y tenterons d'expliquer les influences de l'histoire « géographique » et de l'histoire « sociale » sur le niveau micro-historique des familles pauvres. Nous nous approcherons des pauvres en les examinant sous deux angles, à savoir de celui du pauvre « honteux » et celui du pauvre « ordinaire ».⁸

Mais tout d'abord il nous semble judicieux de discuter les hypothèses et la méthodologie du projet de thèse de la manière la plus précise possible. Ensuite, nous présenterons au lecteur les principaux traits socio-économiques et politiques des deux villes modernes qui représenteront le cadre géographique de notre thèse. Nous ne pourrions pas non plus négliger, dans ce contexte, les difficultés terminologiques qui seront exposées dans le troisième chapitre de cette première partie. Dans le quatrième chapitre, nous allons effectuer une analyse détaillée des sources lyonnaises et écossaises qui sert à confirmer la méthode et à en illustrer les difficultés. Dans la même partie, nous allons expliquer les principes de la base de données établie pour l'enregistrement du contenu des sources.

Le lecteur allemand sera probablement étonné que l'analyse des sources soit exhaustive, et nous tenons ici à en expliquer les causes. D'un côté, les différentes objections, prononcées par rapport à nos hypothèses et par rapport à l'objectif de vouloir inclure des générations de l'époque moderne et de l'époque contemporaine, nous dictent la prudence dans l'avancement de nos recherches.⁹ La critique des sources détaillée fait alors partie de nos précautions. D'un autre côté, nous nous sommes rendus compte, au cours de nos recherches en Ecosse et en France, que les différentes sources pouvant faire surgir des indices concernant la vie des pauvres, varient d'une manière qu'il nous semble obligatoire d'expliquer le choix définitif de notre corpus. Nous supposons, en outre, que le lecteur qui n'est pas familier des différents types de sources disponibles à Lyon et à Aberdeen appréciera la description des caractéristiques des différentes sources.

⁸ Voir le chapitre 3. de la partie I pour les explications terminologiques.

⁹ Le professeur Raimo PULLAT de l'université de Tallinn avait, entre autres, émis l'objection qu'il faudrait prendre en compte le grand nombre d'habitants de Lyon au XVIIIème siècle ; il lui semblait alors très difficile d'y établir des liens de parenté en se basant sur les seuls registres des institutions charitables.

Par ailleurs, la même prudence avec laquelle nous allons analyser les sources est recommandée pour le développement des hypothèses et de la méthode. Ces dernières ne peuvent probablement pas être parfaites pour l'application à d'autres études de cas. Mais elles sont censées prouver, au moins, que l'étude de la transmission du patrimoine de familles pauvres est un *désideratum* que l'historiographie européenne doit maintenant combler.

DOM JUAN : « Quelle est ton occupation parmi ces arbres ? »

Le Pauvre : « De prier le Ciel tout le jour pour la prospérité des gens de bien qui me donnent quelque chose. »

(MOLIERE, *Dom Juan ou le Festin de pierre*. Comédie en cinq actes, Acte III, Scène II).

Partie I : Pour une étude comparée de l'hérédité de la pauvreté

1. Problématique et méthodologie du projet de recherche

1.1. Hypothèses et problématique

Est-ce que l'on peut dire, en contemplant la transmission du patrimoine d'une famille à travers le temps, qu'il lui est impossible de sortir de la misère, une fois qu'elle a franchi le seuil de la pauvreté ?

Ce sera la question principale soulevée dans cette thèse. En même temps, notre projet est d'en savoir davantage sur l'assistance publique pour pouvoir évaluer son efficacité. Or, la prémisse qu'une personne pauvre rencontre davantage d'obstacles pour sortir de la nécessité reste banale si nous l'étudions de manière isolée. Si, en revanche, nous ajoutons la possibilité qu'une personne appartenant à une couche sociale plus élevée soit exposée aux mêmes problèmes, nous touchons certainement une problématique plus complexe, voisine de celles propres à d'autres filières des sciences humaines et sociales.

Tout historien travaillant sur la pauvreté doit admettre le danger qu'il court en s'approchant trop d'autres filières comme la sociologie, le droit ou bien la macro-économie, pour citer les plus importantes. Cependant, les œuvres de B. GEREMEK ont déjà su prouver que les différentes filières doivent synthétiser leurs résultats concernant le problème de la pauvreté, et que l'historien n'est pas le moins bien placé pour en établir et tester la méthode. Pour nous, cela signifie de prendre garde à plusieurs risques de genres terminologique et méthodologique.

L'une des problématiques majeures de cette étude réside dans le fait qu'elle veut tenter de comparer ce qui semble, à première vue, incomparable. L'histoire locale et événementielle est toujours portée par les grandes vagues de l'histoire sociale et économique, toutes deux conditionnées par les données du temps « géographique ». Si l'historien choisit deux endroits complètement différents, son étude doit alors impliquer une approche prudente des outils que

sont les sources : elles se présentent variées et dispersées, sans se ressembler les unes aux autres. Il en découle que nous allons introduire avec la plus grande précision le corpus de sources, et que nous allons fixer, avant de les analyser et les interpréter, des paramètres de comparaison détaillés.

1.2. Quelques réflexions essentielles concernant l'évaluation diachronique du patrimoine des pauvres

Un autre piège réside dans l'évaluation du patrimoine des pauvres qui doit respecter les évolutions de différentes variables au cours de la période étudiée. La valeur de la monnaie en est certainement la plus importante, étant donné qu'il s'agit ici d'une analyse comparative aux niveaux topique et chronologique. Il convient alors de fixer ce paramètre en premier lieu : En raison notamment des mutations monétaires, la livre tournois¹⁰ est soumise, sous l'Ancien Régime et notamment jusqu'à 1726, à des fluctuations importantes. Ainsi, il est impossible de comparer une somme en livres tournois de la fin du XVII^e siècle à une autre de la même monnaie, enregistrée au début du XVIII^e siècle, sans tenir compte des modifications de valeur.

Le problème devient plus grave encore lorsque nous regardons de plus près les sources écossaises parlant souvent de la « livre » (*pound*) sans préciser s'il s'agit de la livre « écossaise » (*pound Scots*) ou bien de la livre *Sterling*.¹¹ Cette distinction est pourtant essentielle, étant donné qu'à partir de 1600 et jusqu'à l'Union en 1707, la monnaie écossaise vaut environ un douzième de la livre *Sterling*.¹² A partir du milieu du XVIII^e siècle, la livre *Sterling* devient l'unité de calcul monétaire courante en Ecosse, les sources aberdoniennes calculent en livres *Sterling* à partir de 1759. La *merk* représente deux tiers d'une livre *Sterling*. Sans pouvoir rentrer ici dans les détails du calcul de la valeur de vêtements, d'outils ou des comestibles dans les deux pays, le lecteur comprendra que nous devons procéder à des comparaisons économiques avec une extrême circonspection.

¹⁰ Une livre (l.t.) = 20 sols (s) tournois = 240 deniers (d) tournois; voir John J. MCCUSKER, *Money and Exchange in Europe and America, 1600-1775. A Handbook*, Kingsport/ Tennessee 1978, p. 88.

¹¹ Une livre (£ Sterling) = [4 crowns =] 20 shillings (s) = 240 pence (d) [= 960 Farthing]; voir MCCUSKER, p. 35. Dans notre thèse, nous allons parler de « livre » lorsqu'il s'agit de livres *Scots*, et nous allons le préciser lorsqu'il s'agit de livres *Sterling*.

¹² La valeur de la livre Sterling monte légèrement au courant du XVII^e siècle. A Londres, juste avant l'Union en 1707, on donne 1300£ *Scots* pour 100£ *Sterling* (voir J.M. HENDERSON, "Scottish Reckonings of Time, Money, Weights and Measures", *Historical Association of Scotland Pamphlets* no. 4 (1926), pp. 8-16, ici: pp. 8-10).

En ce qui concerne la monnaie en cours en France, la «table de WAILLY » vient nous aider, définissant le coefficient de déflation pour les différentes périodes de l'Ancien Régime.¹³ Comme base de déflation (= coefficient 100) pour les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles (jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ou plus précisément jusqu'à la fin de l'utilisation de la livre tournois en tant que « monnaie de panier », en 1793), nous avons choisi la valeur moyenne de la livre du mois de septembre 1602, calculé par WAILLY en francs de la période antérieure à 1914 (= 4,5g d'argent fin).

Tableau 1.1 : Valeur moyenne de la monnaie tournois aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

Année	sept. 1602	février 1615	février 1630	mars 1636	Juin 1636	avril 1640
Coefficient	100	92,26	89,38	82,19	69,52	69,18

Année	nov. 1641	avril 1652	janvier 1666	juillet 1686	janvier 1690	1693*
Coefficient	67,81	61,64	66,44	63,01	57,53	60,27

Année	1700*	mars 1708	Mai 1709	1715*	mai 1718	1720**
Coefficient	54,11	54,45	42,81	57,19	28,43	21,92

Année	juillet 1723	1724*	mars 1741	mai 1774	oct. 1785	fév. 1793
Coefficient	23,29	38,01	34,93	34,93	33,90	31,85

*coefficient médian de l'année

** 26 modifications, enregistrées par Wailly, commençant par coeff. 26,77 en janvier et finissant par coeff. 34,25 au 1^{er} déc.; ici: médian

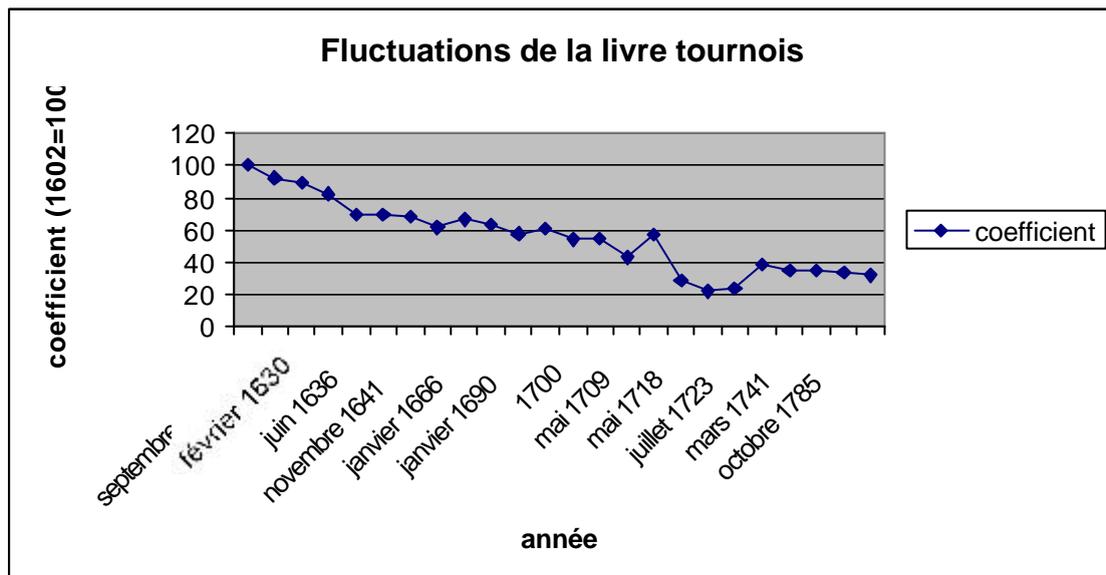
Le tableau ci-dessus esquisse les fluctuations de la monnaie tournois selon les indications de WAILLY¹⁴ et sert de première orientation en vue des comparaisons de sommes en livres tournois dans la thèse. Les dates («année») englobent la période où le coefficient respectif était valable, sans tenir compte des fluctuations mineures. Dans les années de grandes fluctuations monétaires comme 1720 ou 1724, nous avons calculé, pour l'instant, la valeur médiane de la livre, ressortant des différentes valeurs indiquées par WAILLY (qui donne, de

¹³ Voir Natalis de WAILLY, *Mémoire sur les variations de la livre tournois* [Mémoires de l'Institut impérial de France tome XXI, 2^{ème} partie], Paris 1857 : nous allons signaler entre parenthèses la déflation des sommes citées en livres tournois en suivant le « Tableau comparatif du pied des principales espèces d'or et du pied des principales espèces d'argent », WAILLY 1857, pp. 397-406. De temps à autres, il semble plus clair de définir la valeur de la monnaie en grammes d'argent fin ; plusieurs manuels numismatiques peuvent nous venir en aide à ce propos, voir avant tout Friedrich Frhr. von SCHRÖTTER (éd.), *Wörterbuch der Münzkunde*, Berlin 1970.

temps à autre, des indications par mois). Cependant, nous allons signaler tout au long de la thèse le coefficient précis, chaque fois que nous comparerons au moins deux sommes provenant d'années différentes.

Sans rentrer dans les détails, nous constatons la régression graduelle de la valeur de la livre pendant la période étudiée. Nous voyons également que vers la fin du XVII^{ème} siècle jusqu'à 1724, la valeur de la livre tournois est remarquablement instable. Elle vient alors de subir des bouleversements extrêmes, notamment en 1720.¹⁵ A partir de 1726, sa valeur est consolidée, Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, elle se dégrade progressivement. Mais ce qui ressort notamment de ce tableau, c'est la nécessité de déflater les sommes calculées à partir des patrimoines des familles pauvres reconstituées. Le graphique I illustrera davantage les fluctuations.

Graphique I : Fluctuations de la livre tournois dans la période étudiée ; base 100 en 1602



Pour pouvoir estimer la valeur réelle de la livre tournois, prenons maintenant à titre d'exemple le prix du blé. W. ABEL l'a analysé de façon détaillée au niveau européen, et nous pouvons ainsi nous baser sur ses calculs en négligeant, dans cette première étape, les prix valables à Aberdeen.¹⁶ Pour l'année 1602 (décennie 1601-1610 selon W. ABEL) par exemple,

¹⁴ WAILLY 1857, pp. 403-406.

¹⁵ Ils sont dus notamment à la liquidation du « système de Law ». Fernand BRAUDEL (*Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^{ème} - XVII^{ème} siècles*, 3 vol., Paris 1979, ici : vol. I, p. 414) donne un bon aperçu des systèmes de crédit dans l'Europe moderne. Nous y reviendrons dans la partie II de cette thèse.

¹⁶ Wilhelm ABEL, *Agrarkrisen und Agrarkonjunktur (13. bis 20. Jahrhundert)*, Hambourg – Berlin 1966. Nous avons utilisé, pour des raisons linguistiques, la version française, traduite de la 2^e édition allemande : *Crises agraires en Europe (XIII^{ème} – XX^{ème} siècle)*, Paris 1973, ici : p. 432-433.

100kg de blé équivalent en France à 91,6g d'argent fin.¹⁷ Croisé avec la valeur de la livre tournois indiquée dans la table de N. de WAILLY, ceci correspondrait à la somme de 6l.t.16s10d pour 100kg (ou bien 129,32 litres)¹⁸ de blé en 1602.

Pour la comparaison des monnaies de la France et d'outre-Manche, nous pouvons nous référer, d'un côté, à l'ouvrage de John J. McCUSKER qui définit la valeur comparative de toutes les monnaies importantes valables en Europe aux XVIIème et XVIIIème siècles.¹⁹ Mais pour les prix du blé, nous pouvons nous servir plus facilement du tableau établi par W. ABEL. Pour les Iles britanniques (décennie de 1601-1610), il fixe la valeur de 100kg de blé (ou 3,67 *bushel* de Winchester)²⁰ à 83g d'argent fin, donc moins élevée qu'en France à la même époque.²¹ Cette valeur en argent fin correspond approximativement à la somme de 5l.t.7s10d *Sterling* (un *penny Sterling* = 0,064179g d'argent fin)²² ou 64£7s *Scots*. Les prix du blé calculés par W. ABEL nous aident alors à comparer les situations économiques différentes, sans prendre en considération les taux de change indiqués par J. McCUSKER. Le tableau 1.2 illustre notre calcul pour l'année 1602 et met en évidence la possibilité de transférer les chiffres sur les années suivantes, étant donné que nous disposons pour la France des coefficients de déflation (sur les Iles britanniques, la valeur de la livre *Sterling* reste relativement stable à l'époque étudiée).

¹⁷ ABEL 1973, p. 433.

¹⁸ Un litre de blé équivaut à 0,7733kg de blé, voir ABEL 1973, p. 421.

¹⁹ MCCUSKER, pp. 10-11.

²⁰ Le lecteur écossais est certainement étonné de voir une unité de mesure anglaise ; il convient alors de souligner que le *boll* « écossais » (à savoir 17203,36 pouces cubes), utilisé (officiellement) au marché d'Aberdeen à partir de 1618 pour le commerce de la farine d'avoine et du malt, équivaut approximativement au *quarter* de Winchester ; voir l'indication dans l'ouvrage de référence des prix et salaires écossais de T. Christopher SMOUT & A.J.S. GIBSON, *Prices, food and wages in Scotland, 1500-1800*, Cambridge 1995, ici : p. 374, nota 5.

²¹ ABEL 1973, p. 433. Un *bushel* de Winchester équivaut à 35,2376 litres, un *quarter* de Winchester à 281,9 litres. Pour ne pas nuire à la compréhension de ce paragraphe, nous avons simplifié le système des poids des Iles britanniques en négligeant pour l'instant celui en usage en Ecosse à l'époque moderne. Cependant, nous y reviendrons plus bas au tableau 1.3 (voir SMOUT & GIBSON 1995, pp. 365-375).

²² ABEL 1973, p. 418-419.

Tableau 1.2 : Exemple de la valeur réelle de la monnaie en France et aux Iles Britanniques (Angleterre/ Ecosse) pour l'année 1602

	France 1602	Angleterre/ Ecosse 1602
Valeur de la monnaie en grammes d'argent fin	1 livre tournois = 13,14g 1 denier tournois = 0,05475g	1 <i>penny Sterling</i> = 0,064179g 1 <i>penny Scots</i> = 0,005348g
100kg de blé équivalent ...	129,32 litres	3,67 <i>bushel</i> de Winchester ²³
100kg de blé en argent fin	91,6g	83g
Prix moyen de 100kg de blé en monnaie « locale »	6l.t.16s10d	5£7s10d <i>Sterling</i> = 64£7s <i>Scots</i>

Tableau 1.3 : Exemple de prix valables pour quelques produits alimentaires à Aberdeen vers 1600²⁴

Produit ; Année de validité du prix ; Référence de SMOUT & GIBSON 1995	Prix en £ Scots	Valeur en grammes d'argent fin
1 <i>lb.</i> farine de froment, 1600, p. 51	0£0s16d	0,08557g
1 <i>lb.</i> farine d'avoine, 1612, p.56	0£0s9,85d	0,0527g
1 <i>boll*</i> de blé, 1599, p. 54	8£0s0d	10,2682g
1 <i>pint**</i> d'Ale, 1600, p.176	0£12s0d	0,7701g

* 1 *boll* est égal 4 *firlots* (ici : de blé), 1 *firlot* écossais de blé = 35,14 litres de blé²⁵

** 1 *pint* est mesuré à Aberdeen en 1618 égal 1,72 litres ; à partir de 1779 égal 1,69 litres²⁶

Mais si nous voulons étendre cette introduction à la valeur des monnaies en Ecosse, il faut inclure des calculs qui vont plus loin que ceux effectués par W. ABEL. Regardons par exemple le pouvoir d'achat de la livre *Scots* : le salaire moyen hebdomadaire d'un ouvrier écossais non spécialisé s'élève, en 1600, à environ vingt *shillings Scots*, ce qui est encore inférieur à la valeur moyenne (1600-1610) d'une ration minimum de farine d'avoine pour une

²³ Voir nota 20.

²⁴ Les prix (en gras) sont issus des prix calculés par SMOUT & GIBSON 1995. Les fluctuations de prix après 1600 sont également indiquées dans cette œuvre, dans les mêmes tableaux. Pour chaque produit cité dans notre tableau 1.3, il suffit donc de donner la référence dans SMOUT & GIBSON 1995 pour orienter le lecteur vers le tableau correspondant. Les calculs divergent légèrement de ceux calculés par W. ABEL. Pour l'évaluation du patrimoine des habitants d'Aberdeen, il semble logique de travailler avec les listes de prix exactes de SMOUT et GIBSON ; Robert E. TYSON (*Famine in Aberdeenshire, 1695-1699 : Anatomy of a crisis*, in David Stevenson (éd.), «From lairds to louns, country and burgh life in Aberdeen 1600-1800», Aberdeen 1986, pp. 32-53; ici: p. 50), expose également une partie des prix du blé (*farm meal*) pour la période de la famine dans l'Aberdeenshire 1695-1700. Nous y reviendrons plus bas.

²⁵ SMOUT & GIBSON 1995, p. 371.

²⁶ SMOUT & GIBSON 1995, p. 369.

famille de six personnes.²⁷ Cependant, le maître maçon d'Aberdeen gagne pendant la même décennie treize *shillings* quatre *pennies Scots* par jour ouvrable, le salaire journalier de l'apprenti s'élève à dix *shillings Scots*.²⁸ Pour compléter cette introduction à la valeur de la monnaie locale et pour donner une esquisse globale du coût de l'alimentation à Aberdeen la même année, nous avons recueilli quelques prix relevés par T.C. SMOUT, provenant des *fiars* (prix établis chaque année par le *Sherrif court*) de cette ville (voir tableau 1.3).

1.3. La recherche effectuée concernant « l'hérédité de la pauvreté » jusqu'à nos jours

L'hypothèse de l'hérédité de la pauvreté a déjà été proposée par Anne-Marie RABIER et Guy PICQUET de l'Institut A.T.D. Quart-Monde.²⁹ Se servant en grande partie des méthodes de l'histoire orale, ils avaient pu éclaircir les mouvements lents de la condition matérielle d'une famille depuis le XVIIIème siècle. Ils découvrirent ainsi des similitudes dans les handicaps d'une même famille depuis des générations. Même si l'approche de RABIER et PICQUET ne peut pas (et ne cherche pas à) écarter tous les obstacles méthodologiques, ils prouvent toutefois que l'exclusion sociale de cette famille perdurait depuis plusieurs décennies.³⁰

Pour la ville danoise d'Elseneur, Thomas RIIS constatait quant à lui que la transmission du patrimoine familial sur la période de deux siècles (XVIème et XVIIème siècles) était en régression. Cependant, le choix des sources était encore limité aux registres de succession et à deux familles écossaises immigrées.³¹ L'auteur lui-même indiquait l'un des problèmes majeurs de ce genre de recherche en notant que « [...] *il paraîtra étrange que je ne vous parle guère de personnes pauvres.* » Mais, selon lui, il ne pouvait pas en être autrement, car « *il est plus facile de suivre les familles riches pendant plusieurs générations, et que c'est seulement chez les personnes aisées que l'on pourra établir la décadence économique.* »³² Il est donc souhaitable de trouver d'autres sources pour confirmer l'hypothèse de l'hérédité de la pauvreté des pauvres « ordinaires ». Par ailleurs, les deux analyses de A. RABIER et G.

²⁷ SMOUT & GIBSON 1995, p. 364. Le salaire augmente graduellement en suivant, *grosso modo*, le prix du blé, pour atteindre 50s *Scots* par semaine, en 1780 (calculé pour Edimbourg).

²⁸ SMOUT & GIBSON 1995, p. 309.

²⁹ Anne-Marie RABIER & Guy PICQUET, *Soleil interdit ou deux siècles de l'exclusion d'un peuple*, Pierrelaye 1977 [Igloos 96].

³⁰ RABIER & PICQUET, 1977, p. 90 et p. 129.

³¹ Thomas RIIS, Les mouvements de longue durée : le déclin économique et les causes de la pauvreté, in Jean-Claude Caillaux *et alii* (éd.): *Démocratie et pauvreté. Du quatrième ordre au quart monde*, Paris 1991, pp. 433-438.

PICQUET et de T. RIIS étaient trop peu étendues dans le temps et dans l'espace pour y voir la preuve d'une tendance à la régression du patrimoine d'une génération à l'autre.

Les travaux de L. ARRONDEL et de C. GRANGE, déjà plus exhaustifs au niveau des sources et moins limités concernant le cadre chronologique, analysent la transmission du patrimoine sur une longue période pour une famille rurale. Si cette recherche est proche de la nôtre et peut nous indiquer des points intéressants en matière du calcul du patrimoine, l'époque choisie et, par conséquent, les sources diffèrent de celles de notre thèse.³³

Nous allons essayer de prendre en considération les problèmes qui résultent des travaux de T. RIIS d'un côté et de A. RABIER et G. PICQUET de l'autre : les résultats de nos recherches dans les archives de Lyon et dans la région lyonnaise mènent à une étude comparative plus vaste, en traitant de la question de l'hérédité dans une autre ville européenne, protestante de surcroît. A Aberdeen en Ecosse, les conditions pour mener à bien un tel projet semblaient favorables, car une grande quantité de sources reposant dans les archives n'avaient pas encore été dépouillées en vue d'une étude sur la pauvreté.³⁴ De plus, et nous allons développer ce point plus bas, le macro-environnement diffère considérablement de celui que nous retrouvons à Lyon pour la période de l'Ancien Régime. Si nous arrivons aux mêmes résultats dans deux régions complètement différentes des points de vue géographique, politique, économique, religieux et social, nous pensons pouvoir contribuer à la confirmation de l'hypothèse de l'hérédité de la pauvreté en Europe moderne.

Si de plus, nous démontrons que le patrimoine transmis régresse continuellement chez les « pauvres honteux »³⁵ et les pauvres « ordinaires » à travers les siècles et les frontières, en décrivant les causes, nous espérons pouvoir susciter finalement le débat d'une nouvelle politique sociale.³⁶ Plus précisément il s'agit de prouver l'inefficacité des aides sociales qui, par exemple en remplaçant le salaire modeste d'un chômeur, permettent seulement à la

³² RIIS 1991, Les mouvements de longue durée, p. 434.

³³ Luc ARRONDEL & Cyril GRANGE, *Accumulation et transmission du patrimoine sur longue période: l'exemple d'une lignée paysanne de Loire-Atlantique (XIX-XXe siècles)*, Paris 1999 [Document no. 1999-21 du CNRS et DELTA].

³⁴ Voir le chapitre 4.2. de cette partie.

³⁵ Nous reviendrons à la terminologie dans le deuxième chapitre de cette partie.

³⁶ D'autres études de cas, dans d'autres pays européens, sous la direction de Thomas RIIS viendront compléter le cadre européen de l'hérédité de la pauvreté à l'époque moderne.

famille pauvre de survivre, au lieu de l'aider à briser le « *cercle vicieux la décadence économique* »³⁷.

B. GEREMEK et bien d'autres responsables de la scène politique ont démontré que la paupérisation et les problèmes de la politique sociale sont toujours d'une brûlante actualité. Les exemples suivants ont pour but d'expliquer pourquoi chaque étude sur la pauvreté – même et notamment celle d'un historien – ne doit jamais perdre de vue la valeur actuelle du débat (sans oublier de distinguer les différents cadres géographiques et chronologiques, tout en respectant la terminologie et les méthodes qui sont celles du chercheur en histoire sociale et économique). Citons d'abord un exemple lyonnais. A l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation et du refus de la misère, un grand quotidien lyonnais publia un article intitulé « Alimentation : les pauvres en première ligne ». L'auteur décrit la lutte difficile contre la faim notamment en France et résume : « *Aujourd'hui, plus un coin sur cette terre qui ne soit touché par l'insécurité alimentaire, qu'elle soit quantitative ou qualitative. Elle persiste dans les pays pauvres et s'installe dans les pays riches.* »³⁸ Un article de l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* aborde les problèmes du système social des Etats-Unis. Le gouvernement y cherche à résoudre le problème du chômage en créant des emplois à très bas salaire.³⁹ Les chômeurs n'ont pas le choix : ils se font embaucher sans pouvoir cependant sortir de leur pauvreté. Et pire encore : le pauvre ne croit plus en sa dignité humaine, il ne peut proposer d'avenir plus prometteur à ses descendants qu'une vie ressemblant à la sienne : existe-t-il encore une différence avec la situation des siècles précédents ? Attendons les résultats de cette recherche pour répondre à cette question.

L'exemple d'un pays plus éloigné touche également au processus de la paupérisation, à savoir les conditions menant à la misère. C'est dans une interview du même hebdomadaire allemand que le président chilien Ricardo LAGOS esquisse son opinion : « *Marx définissait à son époque la différence entre les riches et les pauvres avec la possession des moyens de production. De nos jours, c'est Bill Gates, l'homme le plus riche au monde, alors qu'il n'a même pas de moyen de production. Il a gagné son argent grâce à son intelligence. La différence entre les riches et les pauvres au XXIème siècle, c'est les différents niveaux en*

³⁷ RIIS 1991, Les mouvements de longue durée, p. 437.

³⁸ Agostina HIVERT : « Alimentation : la pauvreté en première ligne », *Le Progrès* 19 septembre 2000.

³⁹ Michaela SCHIESSL, « Amerika – ganz unten » (Les Etats-Unis, à bout de souffle), *Der Spiegel* 02/2002, pp. 80-81, ici : p. 81. A ce sujet, voir également l'article récent de l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* du 17 janvier 2002 de Thomas FISCHERMANN, « Sozialreformen im Härtesten » (Des réformes sociales mises à l'épreuve). L'auteur y démontre le danger des emplois à bas salaires et leur fragilité dans le système macro-économique.

matière de savoir, éducation et créativité. »⁴⁰ Pourrait-on conclure que les descendants de familles peu aisées auraient désormais plus de chances qu'autrefois d'échapper à la pauvreté ? Ceci signifierait-il une rupture dans l'histoire de la pauvreté ? Les choses ne semblent pas être aussi simples. Ainsi, nous retrouvons une certaine continuité dans l'histoire en nous penchant sur les conditions qui permettent de garantir un niveau élevé d'éducation. Ou encore si nous nous interrogeons sur les moyens financiers qu'il faut avoir de nos jours pour faire fructifier le fruit de sa créativité. Est-ce que, dans le système des manufactures, les outils de travail du maître-ouvrier, du maître-artisan, de la manufacture représentaient ce qui est à l'ère de la communication l'ordinateur moderne ? Cela reste pour l'instant au niveau d'hypothèse.⁴¹

Néanmoins, les exemples démontrent que la prise de conscience de la globalité des problèmes reste présente dans l'esprit des médias et du public. Or, les solutions proposées par le monde universitaire pour combattre la pauvreté ne sont pas encore satisfaisantes. On a l'impression que, de temps à autres, le monde universitaire et plus précisément les sciences humaines sont déconnectées du monde « extérieur ». Ainsi, elles perdent de plus en plus de leur influence sur le monde politique et les décisions qui y sont prises. Ceci vaut pour toutes les disciplines touchant de près ou de loin à la pauvreté, même si les historiens ont contribué à souligner constamment les éventuels traits communs de la misère dans les différents pays. Si nous avons déjà parlé de l'œuvre de B. GEREMEK et de M. MOLLAT, il faudrait encore nous référer, à ce propos, aux études comparatives de Jean-Pierre GUTTON⁴² et de Robert JÜTTE⁴³ pour l'époque moderne, ainsi qu'à l'ouvrage d'Ole Peter GRELL⁴⁴. Thomas RIIS a pu regrouper, à plusieurs reprises, les résultats de recherche d'historiens européens ayant travaillé sur la pauvreté.⁴⁵ Cette thèse de doctorat prendra en considération toutes ces œuvres d'un point de vue comparatif. Notre mémoire de D.E.A. nous a servi de base pour cette thèse. Nous y avons cherché à établir une solide base de données à partir de laquelle nous espérons

⁴⁰ Ricardo LAGOS : « Die Diktatur schafft sich selber ab » (La dictature se détruit d'elle-même), *Der Spiegel* 06/2001, p. 151-154, ici : p. 154.

⁴¹ Le fait que la pauvreté existe de nos jours même en Europe, où l'abondance règne, à un degré considérable est contesté nul part. Un rapport de la Commission des Communautés européennes du 13 février 1991, prenant comme seuil de pauvreté 40% du revenu disponible moyen par tête, fixe le nombre de pauvres à 26 millions personnes sur 353,2 millions d'habitants en 1991 (sans les pays ayant adhéré en 1995, c'est-à-dire l'Autriche, la Suède et la Finlande).

⁴² Jean-Pierre GUTTON, *La société et les pauvres en Europe, XVIème – XVIIIème siècles*, Paris 1974.

⁴³ Robert JÜTTE, *Abbild und soziale Wirklichkeit des Bettler- und Gaunertums zu Beginn der Neuzeit*, Köln 1988 ; *Poverty and Deviance in Early Modern Europe*, Cambridge 1999 [New Approaches to European History 4].

⁴⁴ Ole Peter GRELL/ Andrew CUNNINGHAM/ Robert JÜTTE (éds.), *Health Care and Poor Relief in 18th and 19th Century Northern Europe*, Aldershot 2002.

⁴⁵ Thomas RIIS (éd.), *Aspects of Modern Poverty I-III*, Stuttgart-Odense 1981-1990.

pouvoir confirmer l'hypothèse de l'hérédité de la pauvreté, tout d'abord aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles dans le Lyonnais.⁴⁶ La méthode appliquée pour les recherches dans les archives lyonnaises a ensuite été utilisée, avec de légères modifications, dans un autre cadre géographique qui est celui de l'Aberdeen et la région d'Aberdeenshire.⁴⁷

1.4. Réflexions sur la méthode

Avant d'entrer dans le vif du sujet, à savoir dans les sources dépouillées, soulignons quelques points de type méthodologique. Les hypothèses suggérées dans le chapitre ci-dessus dictent les étapes à poursuivre pour la recherche des sources. Il faut donc plonger dans les « tréfonds » de la micro-histoire, ce qui implique notamment le dépouillement des sources sérielles. Les représentants de l'école des « *Annales* » en France et dans d'autres pays non seulement européens, ont démontré les avantages de ce procédé.⁴⁸ Ils se concentraient sur les longues durées, tout en négligeant l'événement. L'attention était focalisée sur les mouvements économiques, l'organisation sociale et la psychologie collective. Il était évident que l'histoire allait s'approcher ainsi d'autres matières des sciences humaines,⁴⁹ tout comme cette thèse.

Certes, il n'est pas question ici, de débattre en profondeur de l'émergence des différentes « vagues structuralistes » qui se heurtèrent ensuite aux principes méthodiques des « anciens »⁵⁰ pour faire émerger finalement et principalement les œuvres du « mutationnisme » de Michel FOUCAULT⁵¹. Néanmoins, l'histoire sérielle et le souhait de dévoiler les circonstances socio-économiques de la vie humaine ne nous semblent en aucun

⁴⁶ Torsten FISCHER 2002.

⁴⁷ Voir chapitre 4.2. de la partie I.

⁴⁸ Chose banale, mais nécessaire de citer Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris 1969; Pierre GOUBERT fournit la synthèse de la méthode dans « Recherche et utilisation des sources de l'Histoire sociale. Les sources modernes : les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », *L'Histoire sociale. Sources et méthodes* [Colloque de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, 15-16 mai 1965], Paris 1967, p. 67-102; Guy BOURDE résume le rôle de l'école des « Annales » pour la « micro-histoire » dans « L'école des Annales », in : même auteur & Hervé MARTIN, *Les écoles historiques*, Mayenne 1991, pp. 215-245; un bon résumé en allemand est fourni par Carlo GINZBURG & Carlo PONI: « Was ist Mikrogeschichte ? » in *Geschichtswerkstatt* 6 (1987), p. 48-52; pour l'application des méthodes, voir par exemple Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^{ème} siècle*, Paris 1970, et Fernand BRAUDEL 1979.

⁴⁹ BOURDE, L'école des « Annales », p. 215.

⁵⁰ Voir Fernand BRAUDEL, « Histoire et Sciences sociales. La longue durée », *Annales E.S.C.* 4/1958, pp. 725-753, en réponse des critiques exprimées par Claude LEVI-STRAUSS dans sa célèbre *Anthropologie structurale*, Paris 1958.

⁵¹ Michel FOUCAULT (*Archéologie du savoir*, Paris 1969) retient notamment en histoire les ruptures, les mouvements brusques ainsi que les nouvelles structures; il s'oppose ainsi de manière flagrante à l'histoire sérielle.

cas anachroniques. Il n'existe pas d'autre méthode pour analyser les sources telles que les contrats de mariage ou les inventaires après décès ni de meilleur sujet pour son application que ce champ socio-économique que nous allons traiter. Ainsi, T. RIIS et aussi F. P. CODACCIONI - dans son étude sur les pauvres à Lille à l'époque contemporaine⁵² – ont déjà essayé de se pencher sur ce genre de sources pour faire sortir quelques individus de la foule des pauvres anonymes. Il s'agit tout d'abord de dénombrer systématiquement les actes civils ou notariaux des personnes concernées et d'en extraire toutes les informations qu'ils contiennent, comme par exemple les noms, prénoms, âges, sexes, liens familiaux, origines géographiques, des enfants, des parents, des témoins. Mais au lieu de calculer systématiquement comme Pierre GOUBERT ou L. HENRY et M. FLEURY,⁵³ la moyenne d'âge au mariage, l'âge au décès, la durée de l'union etc., nous allons nous concentrer davantage sur toutes les informations permettant la reconstitution de la transmission du patrimoine familial.

Ne négligeons pas les inconvénients de cette méthode : les actes notariaux de l'époque moderne peuvent être trompeurs. En effet, le chercheur a du mal à y trouver les pauvres dans une quantité suffisante. Le notaire, et nous allons y revenir dans la critique des sources, exige souvent une rémunération élevée pour faire son travail. Par conséquent, le « menu peuple » craint des dépenses douloureuses et préfère renoncer aux services notariaux (notamment pour les actes de succession, mais moins pour les contrats de mariage)⁵⁴. Nous voyons apparaître les pauvres régulièrement dans d'autres sources telles que les registres paroissiaux, les documents des maisons d'assistance publique ou encore dans les protocoles de la police des mendiants, à savoir de la maréchaussée.⁵⁵ Mais même ces sources doivent être analysées de façon prudente. Elles ne saisissent jamais le pauvre dans un état « naturel ». Celui-ci se voit confronté aux pouvoirs publics qui, selon les époques, le traitent plus ou moins bien, mais jamais d'égal à égal, ce qui donne souvent une image déformée du pauvre et de ses biens. Nous nous rendons également compte que les familles ne possédant pas de grande fortune

⁵² Félix-Paul CODACCIONI, « Approches de l'histoire du sous-prolétariat lillois à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle », in *Dossiers et documents de la revue Quart Monde* no. 1, intitulé *Le Quart Monde, partenaire de l'histoire*, 1988, pp. 29-60.

⁵³ Pierre GOUBERT, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVIII^e siècle*, Paris 1960 ; M. FLEURY & L. HENRY, *Manuel de dépouillement des archives paroissiales*, Paris 1956.

⁵⁴ Chose particulière à Lyon à l'époque moderne, chaque Lyonnais se trouvait au moins une fois dans sa vie devant le notaire : pour fixer son contrat de mariage. Pour cet acte, les notaires ne demandaient pas de très grandes rémunérations ; voir GARDEN 1970, p XI.

⁵⁵ Les Archives départementales du Rhône (ADR) ont conservé la plupart des protocoles de la maréchaussée dans la sous-série 7 B. Nous y reviendrons plus en détail dans la critique des sources.

sont très mobiles et que l'exode rural des pauvres est fréquent, que nous suivions leurs traces en France ou en Ecosse.⁵⁶ En ce qui concerne les pauvres « honteux », il est encore plus difficile de les trouver dans les documents. Sous l'Ancien Régime, la municipalité les protège du regard public et cherche à restreindre les preuves écrites de leur assistance. Il en est de même dans d'autres pays européens, l'Ecosse incluse : les *shamefaced poor* paraissent très rarement dans les sources. Cependant, et nous allons revenir sur ce point, la somme attribuée à ces nécessiteux peu nombreux représente souvent une partie remarquable de l'ensemble de l'aumône publique.⁵⁷ En conséquence, nous devons tenter de suivre les quelques traces dont nous disposons pour en savoir plus de ce genre d'assistance.

Afin de trouver une grande quantité de documents sur les pauvres, il semble judicieux de chercher les pauvres « chez eux », à savoir – entre autres – dans les maisons d'assistance publique, les *workhouses* ou encore dans leurs modestes logements loués. Pour ce faire, nous avons décidé de commencer nos recherches à Lyon. Les archives des Hospices civils de cette ville ont conservé, dans les documents du « Corps des Vieux et des Vieilles », les registres d'entrées de ceux qui étaient abrités à l'hôpital de la Charité⁵⁸ et qui y décédaient ensuite. A partir de ces données, nous allons essayer de reconstituer de manière déductive les arbres généalogiques de familles moins aisées, complétés de renseignements sur leur fortune, permettant ainsi de retracer la transmission du patrimoine.

Nous allons voir que la Charité accueillait parmi les vieillards, non sans exception bien entendu, des pauvres « ordinaires », et que nous n'y rencontrons pratiquement pas de pauvres « honteux ». Cependant, l'Aumône générale de Lyon en soutenait également un bon nombre et enregistrerait les dépenses effectuées à cet effet. Nous avons donc pu dépouiller le registre des « aumônes secrètes »⁵⁹ en espérant trouver de plus amples renseignements sur ceux ayant perdu leur fortune.

Ainsi, nous allons nous approcher de la pauvreté et de son héritité en partant de deux côtés, à savoir de celui des pauvres « ordinaires » et de celui des pauvres « honteux ». Une base de données informatisée nous facilite l'analyse. Les données extraites d'autres sources serviront

⁵⁶ A ce propos, voir également GUTTON 1971, pp. 173-176 ; pour l'Ecosse, voir Thomas M. DEVINE, *People and Society in Scotland: a social history of modern Scotland, Vol. I: 1760-1830*, Edimbourg 1988.

⁵⁷ Rosalind MITCHISON, *The Old Poor Law in Scotland*, Edimbourg 2000, p. 103.

⁵⁸ Charité Lyon, F 12 – F 25 : Titres et papiers provenant des vieux hommes admis et décédés à la Charité, 1540-1790; Charité Lyon, F 26 – F 38 : Titres et papiers provenant des vieilles femmes admises et décédées à la Charité 1545-1790. Nous remercions J.F. BUDIN de nous avoir transmis des renseignements sur les « vieilles » de la Charité, provenant de sa base de données informatisée.

⁵⁹ Charité Lyon, E 1232 : Dépenses. Aumône Secrète, janvier 1696 – avril 1781.

d'informations complémentaires sur le patrimoine des personnes citées dans les documents des vieillards et dans le registre des aumônes secrètes. Néanmoins, ils sont indispensables pour compléter un arbre généalogique, car dans les dossiers des « vieux de la Charité », rarement plus d'une seule personne est mentionnée. Il est rare d'y trouver les documents de personnes appartenant à différentes générations de la même famille. D'autres sources peuvent nous aider, comme par exemple la liste nominative des personnes dont le logement a fait l'objet d'un inventaire, et aussi le répertoire des familles lyonnaises conservé dans les Archives départementales du Rhône (ADR).⁶⁰ Les registres paroissiaux de Lyon conservés dans les Archives municipales (AML) sont également d'une grande utilité pour la reconstitution des arbres généalogiques.⁶¹

A Aberdeen, la méthode de dépouillement est relativement comparable à celle de l'étude de cas de Lyon. En effet, nous avons essayé de partir de deux types de sources fournissant un maximum de noms de pauvres. Les limites géographiques de notre étude sont, en gros, la région urbaine d'Aberdeen et la région rurale du *county* d'Aberdeenshire. Nous avons choisi la liste des bénéficiaires d'aumônes de la part du Conseil municipal d'Aberdeen, provenant des donations appelées *mortifications* (*under the Charge of the Provost, Magistrates and Town Council of Aberdeen*, MPMTCA.). Les fonds de ce genre d'aumône provenaient d'héritages de citoyens de la ville d'Aberdeen ou de la région (*county*) d'Aberdeenshire. Le Conseil municipal tenait soigneusement un livre de gestion, sur lequel était reporté chaque revenu et chaque dépense.⁶² Cependant, et nous allons y revenir dans la critique des sources, la quantité des informations fournies sur les pauvres bénéficiant de cette aumône est assez limitée. Une autre liste nominative est tenue par le Conseil presbytérien de la « *Kirk Session* ». Elle ne fournit pas de plus amples renseignements sur les bénéficiaires des aumônes, mais peut servir pour reconstituer des arbres généalogiques de familles pauvres.

En revanche, le registre d'internes de l'hôpital des pauvres (*Poor's Hospital*) d'Aberdeen représente une source extraordinaire pour notre thèse. Cette institution est fondée en 1739, et

⁶⁰ Ferdinand FRECON, *Répertoires généalogiques manuscrits aux Archives du Rhône. Séries bleues et rouges familles*, Lyon ; voir également Jean Tricou, *Armorial et Répertoire lyonnais* (imprimé jusqu'à la lettre D, après manuscrits), Paris 1965.

⁶¹ AML 1 GG 01 – 1 GG 780, Registres paroissiaux de Lyon (microfilmés 2 Mi 09 0001 – 2 Mi 09 0323), 1566-1792. Les fragments des registres paroissiaux de St. Nizier, brûlés dans l'incendie de 1825, ont partiellement été reconstitués (AML 2 Mi 24). Voir les modèles transcrits des documents disponibles dans les registres paroissiaux dans les annexes I (vol. II).

⁶² Aberdeen City Archives (ACA) 10/5 I-XII: Mortification Accounts, Aberdeen City Council, 1615-1812.

les listes nominatives ont survécu à partir de l'année 1789.⁶³ Pour chaque personne admise à l'aumône soit en dehors de la maison soit à l'intérieur, le registre contient des renseignements personnels (nom, prénom, adresse en ville etc.) et la raison exacte expliquant pourquoi elle se trouve dans le besoin. Ainsi, une seule notice de ce registre contient en quelques lignes la même quantité d'informations concernant le pauvre que l'ensemble d'un dossier d'un « vieillard » de la Charité de Lyon. Il convient de présenter cette source et les données que nous pouvons en tirer de manière plus approfondie dans la critique des sources (voir chapitre 4.2.3. de cette partie).

Un autre registre nous fournit également des renseignements sur les pauvres du Nord-Est de l'Ecosse. Il s'agit des entrées de l'hôpital royal des malades civils d'Aberdeen (*Aberdeen Royal Infirmary*) qui a été sauvegardée dans les Archives hospitalières des *Northern Health Services* à partir de 1753, juste après sa fondation. Ce registre qui représente une liste extraordinaire d'internés provenant de toute la région (*counties* de Banff, Kincardine et Aberdeen) est pour nous d'une grande valeur. Il nous informe non seulement sur le fonctionnement de l'admission dans cet hôpital, mais il nous permet aussi de déterminer la catégorie sociale à laquelle appartenaient un grand nombre de patients.⁶⁴ De temps à autres, les compte-rendus des réunions des administrateurs de l'hôpital peuvent compléter les informations concernant tel individu.⁶⁵ Il arrive souvent que l'administrateur note l'admission d'un pauvre provenant directement du *workhouse*. De plus, les protocoles de traitement, rédigés par le chirurgien « en chef », nous ont servi pour connaître les raisons de l'admission des individus.⁶⁶

⁶³ Robert Gordon's College Aberdeen (RGC), Aberdeen Poors' Hospital, Register of Interns, 1779 – 1814. Cette source a été conservée dans les archives de la bibliothèque de la *Robert Gordon's College, Grammar School*, à Aberdeen. L'originalité du lieu de conservation de documents si précieux est probablement la raison pour laquelle ils n'ont pas encore été dépouillés jusqu'à maintenant, alors que la nouvelle histoire d'Aberdeen, traitant du problème de la pauvreté à Aberdeen, vient d'être publiée (voir Gordon R. DESBRISAY/ Elisabeth EWAN/ H. Lesley DIACK, *Life in the Two Towns*, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch 2002, pp. 44-69, ici : pp. 58-69).

⁶⁴ Northern Health Services Archives (NHSa): GRHP 1/3 1.-10. : Admission and Discharge Register. Contains date of admission, name of patient, disease, parish, recommender, time of discharge and whether cured, incurable, better or dead. Also contains statistics of patients, 1753-1812. Pour le dépouillement de ce registre et aussi pour les recherches dans tous les documents des Archives hospitalières d'Aberdeen, nous devons des remerciements à l'archiviste, Mlle Fiona Watson. Son soutien et sa volonté de nous communiquer une partie des résultats de ses recherches nous ont beaucoup aidé dans nos travaux et nous ont fait gagner beaucoup de temps ; voir aussi notre critique de sources, chapitre 4.2.5..

⁶⁵ NHSa, non classé: Minutes relating to the Institution of the Aberdeen Infirmary & Lunatic Asylum, 1739 – 1742 (recopié de l'original du "Register" of the Infirmary); NHSa, GRHP 1/1 1.-5., Minutes of the Sederunt Book for the Directors of Aberdeen Royal Infirmary, 1742-1834.

⁶⁶ NHSa, GRHP 1/4 1.-40., Daily Journal, 1743-1807.

Tout comme pour l'étude de cas de Lyon, nous avons travaillé de façon déductive, c'est-à-dire que nous avons choisi quelques familles dans la grande masse des pauvres enregistrés pour reconstituer leurs arbres généalogiques, évaluer leurs patrimoines et pour pouvoir finalement formuler des règles propres à l'hérédité de la pauvreté. Il était nécessaire de dépouiller d'autres types de sources disponibles à Aberdeen pour la recherche des familles qui ressortent des deux bases de données initiales. Toutes ces sources fournissent des informations complémentaires concernant les liens de famille et leur patrimoine. Il s'agit là notamment de recensements de la population masculine « installée » à (New) Aberdeen.⁶⁷

En plus, nous avons dépouillé quelques registres de taxation du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècle.⁶⁸ Nous sommes bien conscients des inconvénients de ce type de source, car Guido PAMPALONI et Thomas RIIS les ont déjà soulignés pour le chercheur de la pauvreté : en effet, les « pauvres » tel qu'ils ressortent des listes d'impôts ne correspondent pas exactement aux *nihil habentes*, parce que ce sont des « pauvres » qui n'apparaissent jamais dans les listes.⁶⁹ Mais nous allons voir dans la critique des sources (chapitre 4.2.6.) qu'il arrive à Aberdeen que ces pauvres aient été également enregistrés, mais en fixant leur patrimoine à « zéro ».

Finalement, nous avons eu recours aux registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures) de l'église paroissiale de St. Nicholas de New Aberdeen pour vérifier les traces des familles recherchées. Ils ne figurent pas seulement dans le *General Register Office of Scotland* à Edimbourg (GRO, dans le *Scottish Record Office*, depuis 1999 *National Archives of Scotland*), mais ils peuvent également être consultés sur microfiches à la Bibliothèque centrale d'Aberdeen (*Aberdeen Central Library*) et dans les bases de données généalogiques créées par l'ordre des Mormons, disponible sur Internet (*International Genealogical Index*, [IGI]).⁷⁰

En général et comparée au grand nombre de documents disponibles et à Lyon et à Aberdeen, la thèse ne pourra traiter qu'un échantillon limité de ce qui est disponible dans les archives.

⁶⁷ ACA, Press 18/22A 1-8, Band of Relief, 1639; ACA, Press 18/59 1-30, List of men in Aberdeen, 1759.

⁶⁸ ACA, Press 18/64, Burgh of Aberdeen Stent rolls, 1627-1628, 1707; ACA, (non-classifié) Burgh of Aberdeen, Valuation Roll, 1712; ACA, (non-classifié) Burgh of Aberdeen, Tax Debts Outstanding, 1725.

⁶⁹ Guido PAMPALONI, « La povertà a Prato nella seconda metà del Quattrocento », in Riis 1986, pp. 105-119, ici : pp. 105-106); Thomas RIIS, *Aspects of Poverty in Early Modern Europe II*, Odense 1986, pp. 217-218.

⁷⁰ Voir Aberdeen Central Library, Section Local Studies (ACLLS), Corporation of the President of the Church of Jesus Christ of Latter Day, Old parish registers, 0036-0071 (microfiches), Index of Parish Registers, Christening 1531 to 1855 classified by surnames, Scotland – Aberdeenshire (including St. Nicholas); sur le web, voir l'IGI dans www.familysearch.org.

C'est ainsi que nous avons délimité comme cadre géographique de l'étude de cas français la région de l'ancienne généralité de Lyon. Le principal lieu de l'étude sera la ville de Lyon même. Dans certains cas, il semble indispensable de se rendre dans les environs du chef-lieu pour suivre les traces d'une famille lyonnaise, étant donné l'exode rural de l'époque de la Grande Fabrique. Le même genre de restriction est nécessaire concernant les sources écossaises. Nous allons nous concentrer sur les familles habitant dans la ville de (New) Aberdeen. Au point de vue administratif, celle-ci comprenait les quartiers de Footdee, Green Quarter, Crooked Quarter et Even Quarter. Grâce à une description détaillée contemporaine, nous pouvons situer les limites des quartiers avec précision.⁷¹ Les quatre quartiers équivalent à la paroisse de St. Nicholas (divisée, à partir de 1596, pour des raisons pratiques en deux congrégations : *east* et *west*)⁷². Pour la base de données initiale, nous excluons les paroisses avoisinantes de Newhills, Peterculter et celle d'Old Machar.⁷³ Cette dernière comprend la ville épiscopale (*baronial burgh*) d'Old Aberdeen qui, à l'époque moderne, n'était pas soumise au Conseil municipal de la ville royale (*royal burgh*) de New Aberdeen.⁷⁴

Nous devons donc veiller à ce que la grande quantité de sources ne nous fasse perdre de vue nos hypothèses initiales en faveur d'une recherche purement généalogique. Au lieu d'aller retrouver les familles dans les archives des villes avoisinantes, nous avons, dans ces cas, abandonné la trace de cette famille pour pouvoir nous concentrer sur d'autres. Nous sommes conscients du fait que cette limite méthodologique restreindra le nombre de générations traitées, mais l'abondance et la diversité des sources nous la dictent.

Le cadre chronologique ne dépassera pas la période de la Révolution en France, car les sources à partir desquelles nous voulons tenter de remonter le temps datent majoritairement de la fin du XVIII^{ème} siècle. Par ailleurs, elles ne nous permettront pas non plus d'aller plus loin que le début du XVII^{ème} siècle. Le document le plus ancien du « Corps des Vieux » date bien de 1486, mais les papiers datant de la fin du XV^{ème} et du XVI^{ème} siècle ne représentent ici que des exceptions. En ce qui concerne l'Ecosse, le cadre chronologique est un peu moins restreint, étant donné que les modifications légales dans le « Old Scottish Poor Law » n'ont

⁷¹ James A. ROSS, *Record of Municipal Affairs in Aberdeen since the Passing of the Burgh Reform Act in 1833*, Aberdeen 1889, ici : p. 115; voir également le plan de la ville d'Aberdeen dans les annexes II (vol. II).

⁷² E. Patricia DENNISON & J. STONES, *Historic Aberdeen: the Archeological Implications of Development*, Scottish Burgh Survey 1997, ici : p. 62.

⁷³ Voir le plan des paroisses appartenant au *county* d'Aberdeenshire ainsi qu'un plan des « *Sherrifdoms* et *counties* de l'Ecosse » dans les annexes III a et III b (vol. II).

été introduites qu'en 1845 (voir partie III, chapitre 1), et nous ne voyons donc pas d'inconvénient théorique à avancer la recherche généalogique jusqu'à cette date. Outre les limites chronologiques et géographiques, nous allons nous intéresser exclusivement à la ligne ascendante agnatique d'une famille pauvre, étant donné que l'enregistrement des données personnelles des hommes se fait souvent, à l'époque moderne, de façon plus détaillée. Nous allons revenir aux sources au chapitre 4. de cette partie, mais tournons-nous d'abord vers d'autres réflexions préliminaires à l'étude comparative de la pauvreté.

1.5. Une approche vers l'histoire comparative

L'histoire comparative a le vent en poupe. C'est au moins ce qui ressort des efforts innombrables d'historiens à travers l'Europe entière afin d'établir une sorte de nouveau transnationalisme académique. Mais est-ce que tout ce qui semble comparable peut être comparé ? D'un côté, le monde savant peut se sentir heureux d'avoir, en même temps que la politique, dépassé cette époque destructrice qu'était celle des « nations ». De l'autre côté, il faut veiller à ce que l'approche comparative dans une recherche ne devienne pas seulement un trait obligatoire et donc artificiel, apparu avec les courants modernes de l'historiographie. Écoutons l'anthropologue Marcel Detienne : « *Je pense [...] qu'il est temps de plaider, d'écrire un manifeste, de montrer concrètement comment l'exercice comparatiste exige de travailler ensemble : qu'il invite à monnayer les catégories du sens commun, à construire des comparables qui ne sont jamais immédiatement données [...]*.⁷⁵

Toute étude semblable à la nôtre devrait avoir comme volonté première de construire des données comparables. Il convient alors de présenter d'abord, dans le cas de notre thèse sur la pauvreté et les pauvres, le cadre géographique, économique et social. Ceci nous permettra d'esquisser les traits communs de l'histoire d'Aberdeen et de Lyon, mais notamment les traits qui distinguent l'une de l'autre. Ce ne sera qu'après cette comparaison, brève mais importante, que nous pourrons plonger à l'intérieur des familles pauvres, leur entourage et les efforts effectués par eux-mêmes et par la société pour combattre les problèmes qu'apporte la misère.

⁷⁴ Voir la présentation de la perspective géographique d'Aberdeen au chapitre 2.2. de cette partie. Lorsque nous parlons, tout au long de cette thèse, de la ville d'Aberdeen, il s'agira de New Aberdeen, opposée à la ville épiscopale d'Old Aberdeen.

⁷⁵ Marcel DETIENNE, *Comparer l'incomparable*, Paris 2000, ici : p. 11.

Nous avons déjà dit que nous allons essayer de trouver les pauvres chez eux, mais qu'est-ce que cela signifie-t-il en détail pour notre approche comparative ? En effet, nous voudrions tout d'abord comparer les lieux dans les deux villes différentes où nous trouvons les pauvres, en les décrivant, en y décrivant les conditions de leur vie quotidienne, les problèmes que la misère leur impose, ainsi que ses stigmates. En même temps, il s'agira d'étudier et de comparer les personnes qui exercent un certain pouvoir sur les pauvres assistés à l'intérieur des hôpitaux, grâce à la position que celles-ci occupent dans le système des institutions charitables. Quels objectifs suivent-elles en travaillant, en quelque sorte, avec et pour les pauvres ? Et, pour compléter l'étude de ces « tuteurs », quel rôle jouent l'Eglise et les différents groupes religieux ?

Si nous abordons la question des institutions charitables, nous serons obligés de poser la question de l'admission, c'est-à-dire quelles conditions les pauvres doivent-ils remplir pour pouvoir bénéficier de l'assistance ? Est-ce que, en fin de compte, le faible patrimoine qui leur reste joue un rôle dans l'attribution de l'assistance ? Peut-on parler, et si oui pourquoi et dans quelles limites, d'intérêts propres aux institutions et aux personnes charitables ?

L'ensemble de ces paramètres nous mènera automatiquement à un troisième champ de questions qui est celui du patrimoine propre aux pauvres. Nous allons ainsi comparer les résultats de l'analyse des fortunes des pauvres lorsqu'ils bénéficient de l'assistance. En d'autres termes, quel est le budget du pauvre et de sa famille, et dans quelle mesure pouvons-nous établir les limites de la pauvreté ? A quel niveau est-ce que l'habitat des miséreux influence les conditions de vie : pouvons-nous comparer certains détails comme leur accès au soleil ou encore l'étage où se trouve l'appartement du pauvre ? Et finalement, est-ce que le patrimoine et les biens « *meubles et immeubles* », pour reprendre la terminologie des documents, constituent les uniques paramètres de comparaison ? Pourrions-nous en analyser d'autres comme par exemple la mortalité des enfants des familles pauvres ?

Ainsi, nous sommes arrivés au concept de la « famille pauvre ». Si nous regardons notre société sans avoir entrepris de recherche quelconque, nous savons que la famille constitue l'unité sociale la plus importante. Elle représente, supposons-le pour l'instant à titre provisoire, le premier mur de résistance contre la pauvreté, et celui qui est le chef de famille est chargé d'une plus grande responsabilité que s'il vivait tout seul. Nous devons alors étudier la famille pauvre à part. Les questions suivantes s'imposent : quels sont les efforts qu'elles entreprennent pour sortir de la nécessité ? Quels rôles jouent les relations entre les différents membres de la famille et y a-t-il d'autres réseaux sociaux qui peuvent leur venir en aide ? En

outre, il nous semble intéressant de comparer l'influence des comportements matrimoniaux, à savoir les essais pour consolider la situation socio-économique grâce au mariage. En ce sens, le rôle des femmes dans la famille est un paramètre particulièrement important que nous ne devons pas négliger. Et si nous parlons de familles pauvres, existait-il des efforts de la part des institutions charitables pour les assister au même niveau que les personnes individuelles ?

Les trois champs de paramètres que nous venons de citer sont finalement censés donner des éléments pour pouvoir formuler une réponse à la question de savoir si et dans quelle mesure la pauvreté est héréditaire à l'époque moderne. Comme les fluctuations conjoncturelles exercent généralement une importance remarquable sur la vie des êtres humains, elles accompagneront continuellement l'analyse des paramètres respectifs. Autrement dit, les remèdes que l'assistance publique et les pauvres choisissent pour essayer de combattre la pauvreté seront mis à l'épreuve dans le cadre géographique et chronologique délimité.

Il va de soi que nous devons exclure quelques facteurs de notre recherche. Ainsi, nous allons négliger le chômage et la durée du chômage, car ceux-ci ne pourraient pas être calculés sans des recherches supplémentaires pour chaque famille étudiée. En revanche, nous essayerons de prendre en considération la question de savoir combien de membres de la famille sont obligés de travailler et à partir de quel âge. Un deuxième facteur que nous n'étudierons pas est celui des innovations techniques, car nous voulons éviter de nous concentrer trop sur les détails du fonctionnement des différents domaines du commerce (celui de la Grande Fabrique à Lyon et celui du commerce maritime sur les rives des fleuves Don et Dee ainsi que sur la mer du Nord). Cependant, nous ne pourrions pas exclure entièrement le sujet des innovations techniques dans notre recherche, car celles-ci peuvent avoir une influence directe sur les fluctuations conjoncturelles.

Résumons nos paramètres de comparaison à l'aide du tableau suivant, tout en soulignant que les sources ne permettront pas toujours d'analyser tous les paramètres en même temps. Il s'agit plutôt d'un catalogue censé aboutir finalement à la réponse à la question de l'héritage de la pauvreté en Europe moderne.

Tableau 2 : Paramètres de comparaison choisis pour notre étude de l'hérédité de la pauvreté à l'époque moderne

Etude comparative de l'hérédité de la pauvreté à Lyon et à Aberdeen à l'époque moderne		
Champs de paramètres	Paramètres	Macro-paramètres
1. Les pauvres individus et les institutions charitables	Les pauvres "chez eux"	Guerres
	Conditions de vie	
	Vie journalière	
	Stigmatisation	
	Tuteurs, recteurs, administrateurs	
	Influence de l'Eglise ou de groupes religieux	
	Acceptation des institutions charitables par les pauvres	
	Efficacité de l'assistance	
2. Conditions pour être assisté	Conditions réglementaires	Fluctuations économiques et monétaires
	Statut social	
	Patrimoine	
	Réseaux des pauvres	
	Intérêts des institutions charitables	
3. Les familles pauvres	Réseaux familiaux	Cataclysmes
	Comportements matrimoniaux	
	Rôle des femmes	
	Efficacité de l'assistance	
4. Evaluation du degré de la pauvreté	Budget individuel	
	Budget familial	
	Biens meubles et immeubles	
	Mortalité d'enfants, maladies	

2. Bref aperçu du cadre politique, socio-économique et religieux

Après avoir fixé les paramètres de comparaison, il convient maintenant de donner un aperçu rapide du cadre géographique, socio-économique et événementiel. Cependant, l'objectif n'est pas de ré-écrire l'histoire moderne lyonnaise et aberdonienne, mais il s'agit plutôt de fournir au lecteur une image globale des deux localités de nos recherches et les traits qui y ont influencé la pauvreté et le système d'assistance.

2.1. Lyon, ville au bord des fleuves et centre de la soie⁷⁶

La ville de Lyon a toujours été le lieu dominant le plat pays autour du Lyonnais et ses habitants. Elle exerçait son attraction en tant que chef-lieu régional et, notamment à partir du XVIème siècle, en tant que centre commercial. Depuis le XIVème siècle déjà, Lyon est rattachée à la France. En 1542, l'édit de Cognac crée une unité financière et administrative : la généralité de Lyon regroupant la ville et les trois anciennes principautés féodales du Lyonnais, du Beaujolais et du Forez. Les limites de cette circonscription ne changeront pratiquement plus jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.⁷⁷

La situation géographique offre à la ville une place favorable pour son développement urbain et pour sa croissance économique. En effet, Lyon, ancienne fondation romaine au confluent des deux voies navigables Rhône et Saône, se trouve au milieu d'une formation montagneuse dans la vallée du Rhône. Elle est encadrée au nord par les monts d'Or et au sud par les monts du Lyonnais. Comme le plateau lyonnais s'incline de 450 à 300 mètres, il est protégé des vents d'ouest. Les vallées transversales du Rhône et de la Loire constituent un grand avantage pour la construction d'axes de circulation, importants pour la croissance de la ville. Elles permettent de passer sans problème vers le bassin de la Loire. Mais le couloir du Rhône, qui représente la voie d'accès à la Méditerranée pour l'Europe du nord et de l'ouest, est encore plus favorable pour le commerce lyonnais. Lyon devient ainsi assez tôt le carrefour des routes reliant l'Italie et la Méditerranée avec les régions françaises, les Pays-Bas, l'Empire germanique et la Suisse. Cette situation géographique avantageuse explique l'intérêt du pouvoir politique pour cette ville au cours de l'histoire : elle devient alors le foyer d'expansion de la romanisation de la Gaule et plus tard de l'Eglise chrétienne.⁷⁸ Les rois de France lui accordent des privilèges commerciaux remarquables, mais ils s'en servent également de ressource monétaire. Ainsi, Lyon est une ville commerciale importante, mais en même temps une ville dépendante du pouvoir centralisé de la monarchie française.

⁷⁶ L'histoire de Lyon et du Lyonnais a été étudiée à plusieurs reprises et sous plusieurs angles différents. Nous nous sommes servis, pour notre bref aperçu des traits de l'histoire lyonnaise importants pour notre thèse, du résumé fourni par Jean-Pierre GUTTON, *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Paris²1998.

⁷⁷ GUTTON 1998, p. 3.

⁷⁸ GUTTON 1998, p. 4.

2.1.1. Le bas Moyen-Age et la Renaissance

Nous ne pouvons pas comprendre l'histoire moderne de Lyon sans évoquer rapidement le bas Moyen-Age. Lors du XIII^{ème} siècle, la ville est devenue l'un des centres ecclésiastiques et commerciaux de l'Occident. Mais à partir des années 1340, Lyon subit, comme la plupart des villes occidentales, la peste noire. Plusieurs guerres et des charges fiscales aggravent la situation. Ce n'est que vers le milieu du XV^{ème} siècle que la crise s'achève. On peut constater alors un essor économique et aussi démographique, liés aux quatre foires de Lyon ayant été accordées en 1420, 1444 et en 1463.⁷⁹ Mais l'essor provient aussi du développement du domaine bancaire italien qui exerce une grande influence sur la ville. A la veille de la Renaissance, Lyon commence à bénéficier pleinement de ses avantages géographiques. L'économie européenne est en pleine expansion, la conjoncture est à la croissance et le développement politique est favorable à la France. Ainsi, les routes et les fleuves navigables sont utilisés pour développer le commerce trans-frontalier. Le transit des produits donne à Lyon la possibilité de devenir l'un des piliers de la monarchie française, non seulement économique mais surtout financier. En même temps, beaucoup de marchands et de banquiers italiens viennent en la ville pour y installer leur commerce. Différents domaines se développent avec la conjoncture positive et le pré-capitalisme : l'imprimerie et notamment la soie, établie par Louis XI en 1466. Nous pouvons ainsi dire que les origines du centre commercial que deviendra Lyon aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles et qui représente le cadre géographique de notre étude de cas français remontent à l'époque médiévale.

Par ailleurs, les structures administratives de la ville restent longtemps médiévales : douze conseillers forment le Consulat de la ville jusqu'à 1547. Ce pouvoir consulaire restera jusqu'à la Révolution entre les mains de quelques familles, en majorité de marchands et après 1570 d'officiers royaux. Curieusement, Lyon n'aura jamais de parlement - le roi ne permet pas sa fondation - mais elle abrite le siège de la sénéchaussée et également, à partir de 1552, le siège de présidial. Le roi y envoie son premier intendant, son représentant direct, en 1597.⁸⁰ Nous allons voir que la monarchie joue ainsi non seulement un grand rôle dans l'administration municipale, mais aussi dans la politique sociale de la ville.

Outre les traits économiques et politiques de l'histoire lyonnaise, quelques traits du pouvoir ecclésiastique méritent d'être évoqués pour expliquer l'influence qu'il exerce sur la vie des pauvres. Le XVI^{ème} siècle est celui de la réforme catholique et de troubles religieux violents.

⁷⁹ GUTTON 1998, p. 31-32.

Les habitants de Lyon, eux aussi, sont touchés par les idées protestantes venant de Genève. Pendant plus d'un an, les principaux lieux stratégiques de la ville sont occupés par les réformés, et ce n'est qu'au mois de juin 1563 que la guerre civile se termine avec l'entrée du roi Charles IX dans la ville. Cet événement doit être cité dans ce contexte, car le pouvoir royal s'est ainsi affirmé comme prépondérant à Lyon. Une grande partie de ceux qui, auparavant, se sentaient attirés par la Réforme reviennent vers la confession catholique après 1563. Les réformés de Lyon subissent dans la même année, en plus, le massacre des « Vêpres lyonnaises » et constituent désormais une minorité. Un catholicisme « radical » commence à s'installer dans la ville qui adhère à la Ligue dès 1576.⁸¹

2.1.2. Aspects de l'histoire lyonnaise du XVII^{ème} siècle jusqu'à la Révolution

Au point de vue politique, nous avons déjà cité la nomination du premier intendant royal qui symbolise la mainmise royale renforcée sur Lyon. Il conviendrait d'ajouter la réforme de l'organisation du Consulat qui est réduit, à partir de 1595, de douze à cinq membres (quatre échevins et un prévôt des marchands). Le roi en désigne deux et souligne ainsi la dépendance de la municipalité à la Cour. Le pouvoir monarchique n'a désormais pratiquement plus de contre-poids en ville. Ceci ne changera plus jusqu'à 1787, lorsque l'assemblée provinciale et les assemblées de département sont créées.⁸²

Economiquement, la ville de Lyon n'est plus aussi prospère qu'aux temps de la Renaissance. Cependant, les foires donnent toujours à la ville les airs cosmopolites de jadis. La place qu'occupait auparavant le domaine bancaire est alors occupée par l'industrie de la soie. Les ateliers des soyeux s'étendent rapidement sur plusieurs quartiers de la ville et forment ainsi l'ensemble de la « Grande Fabrique ». Un quart de la population lyonnaise (en 1700 95.000, en 1750 environ 150.000 habitants)⁸³ est alors dépendant de ce système : les marchands-fabriquants achètent la matière première et la donnent à travailler aux maîtres-ouvriers et aux ouvriers en soie. Dans la plupart des cas, les produits sont finalement vendus par les marchands-fabriquants qui exercent ainsi une très grande influence sur la situation économique des ouvriers et des maîtres-ouvriers. Il n'est pas étonnant dans ce cas qu'il y ait de graves conflits à l'intérieur du système de la Grande Fabrique, d'autant plus si l'on prend

⁸⁰ GUTTON 1998, p. 37.

⁸¹ GUTTON 1998, p. 61.

⁸² GUTTON 1998, p. 65-66.

en considération une catégorie intermédiaire qui est celle des maîtres-ouvriers-marchands. Ces derniers ont le droit de vendre leur produits sans être dépendants des marchands-fabriquants. La majorité des maîtres-ouvriers tentent alors, à plusieurs reprises, d'acquérir le statut de maîtres-ouvriers-marchands. Mais en vain : finalement, ces conflits sociaux, entraînés entre autres par la grande misère des artisans, aboutissent à une cessation de travail désastreuse en 1788.⁸⁴ Or, pendant tous les XVIIème et XVIIIème siècles, chaque petite crise économique locale de cette fragile mono-industrie du luxe ou tout moment de récession conjoncturelle, signifie un incident majeur dans la situation économique de nombreuses familles d'artisans. Le lecteur comprendra alors que le fonctionnement et le développement de la « Grande Fabrique » lyonnaise ne peuvent pas être écartés de nos réflexions préalables à l'étude de l'hérédité de la pauvreté lyonnaise.

Le rôle de l'église catholique à Lyon se stabilise pendant les XVIIème et XVIIIème siècles. Les archevêques du diocèse lyonnais se montrent alors réformateurs convaincus selon les décrets du concile de Trente. Quelques-uns parmi eux sont en même temps des personnages politiques très importants et soutenus par la confiance du roi. Nous pouvons classer les multiples fondations chrétiennes en fonction de leurs efforts pour rétablir la discipline religieuse. Parmi elles les puissants capucins et minimes pour les ordres masculins, tout comme les ursulines et visitandines pour les femmes. S'y ajoutent les prêtres séculiers ou encore les missions comme celles des jésuites qui étaient devenus de plus en plus importants pour l'éducation (Lyon n'a pas d'université sous l'Ancien Régime). Un dernier groupe important pour le renouveau de la foi catholique est formé par les laïcs : il s'agit là de nouvelles confréries de piété, fondées à Lyon comme ailleurs sous l'influence des jésuites et des capucins. Chose exceptionnelle est l'opiniâtreté du pouvoir exercé par la secrète « Compagnie du Saint-Sacrement » (1630-1731) jusqu'aux plus hauts niveaux municipaux, composée de laïcs et de clercs formant la branche lyonnaise de la Compagnie parisienne du même nom.⁸⁵ Ainsi, notre analyse de l'assistance publique aux pauvres lyonnais ne pourra pas s'arrêter aux portes de ces institutions religieuses. Cependant, aux yeux de l'Eglise catholique, l'image du pauvre avait été soumise à d'importantes modifications que nous allons étudier, entre autres, au chapitre traitant des difficultés terminologiques.

⁸³ GUTTON 1998, p. 76.

⁸⁴ GUTTON 1998, p. 75-76.

⁸⁵ GUTTON 1998, p. 68-71. Nous allons revenir à la Compagnie du Saint-Sacrement au chapitre 1.1. de la deuxième partie.

2.2 Aberdeen, ville portuaire et porte des Basse-Terres (*Lowlands*)

Contrairement à la situation géographique plutôt confortable de Lyon, la ville d'Aberdeen, le chef-lieu du nord-est de l'Ecosse a depuis toujours été connu pour sa proximité à la mer du Nord inhospitalière et les «territoires de granite» du Buchan. Néanmoins, elle réussit tôt, comme la ville française, à s'établir en tant que centre régional du commerce et de la vie intellectuelle. Située entre les estuaires des deux rivières Dee et Don, elle dispose de voies navigables vers l'intérieur du pays et peut également fournir des produits alimentaires en quantité suffisante. Contrairement à d'autres villes européennes, le centre médiéval d'Aberdeen se développe relativement tard, de la même manière que les autres villes écossaises. L'agglomération se concentre autour de l'église médiévale de Saint-Nicholas. Contrairement aux 30 autres *baronial burghs* d'Ecosse, le centre de la ville n'est pas occupé par un château royal, et on y compte, vers 1408, le nombre de 340 maisons. Ainsi, Aberdeen ressemble aux autres centres régionaux écossais comme Edimbourg, Stirling ou Roxburgh.⁸⁶ Le roi lui accorde le droit de lever des impôts en 1319 et d'autres droits commerciaux tout au long du XIV^{ème} siècle. Désormais, ce sont notamment les guildes de marchands qui gagnent de plus en plus de pouvoir. La ville connaît une très grande prospérité, interrompue par les crises agraires et démographiques de la fin du Moyen-Age, qui s'achève après une dernière conjoncture favorable au milieu du XVII^{ème} siècle.⁸⁷

Aspects de l'histoire d'Aberdeen à partir des guerres civiles jusqu'à la restauration presbytérienne de 1690

La population aberdonienne compte 9000 habitants en 1640, mais les guerres civiles représentent un désastre pour le développement de la ville. «*The civill warrs did overrun all, ther wes no citie in Scotland which did suffer more hurt then Aberdeen did, nor oftener.*»⁸⁸ En général, on peut dire que la ville est plutôt hostile au *National Covenant*. Six ministres épiscopaliens (les *six Aberdeen doctors*) refusent de signer les objectifs des covenantaires. Même après la défaite de Charles Ier, la majorité des Aberdoniens restent non-covenantaires et royalistes. Le chef-lieu du nord-est n'est pas fortifié et tombe, par conséquent, facilement

⁸⁶ Ian A. WHYTE, *Scotland before the Industrial Revolution. An Economic and Social History c. 1050 – c. 1750*, London – New York 1995; ici : p. 65.

⁸⁷ Gordon Russell DESBRISAY, «*The civill warrs did overrun all*»: Aberdeen 1630-1690, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 238-266, ici : pp. 239-240.

entre les mains des deux belligérants. A partir de 1639, Aberdeen est sous l'occupation des troupes royalistes. Mais l'un des épisodes noirs dans l'histoire aberdonnienne se déroule le 13 septembre 1644, lorsque les troupes irlandaises du marquis de Montrose, défendant la cause royale, dévastent et pillent la ville après avoir remporté la bataille des *Justice Mills*. Le leader militaire des covenantaires, le marquis de Huntly fera de même le 14 mai 1646 et occupe la ville avec ses troupes jusqu'en 1647.⁸⁹ Les catastrophes de cette décennie ne sont pas encore finies, car peu après, la peste bubonique entraîne la mort de plus que 1700 habitants ce qui représente, à l'époque, entre 15 et 20% de toute la population aberdonnienne. La situation économique est également catastrophique. Au mois de janvier 1649 (le roi Charles Ier sera exécuté le 30 du même mois), la ville rapporte ses pertes financières au parlement. Elles s'élèvent à la somme de 1.582.910 livres *Scots*, mais Edimbourg ne peut en rembourser que 631.700 livres.⁹⁰ Au moment où commence l'occupation des troupes cromwelliennes en 1651 (perdurant jusqu'à 1659), la ville commence sa reconstruction à partir de « zéro ». Les consuls du Conseil municipal se battent ainsi pour chaque *mortification* qui leur est attribuée.

Malgré quelques échecs de la relance économique et un développement freiné de la ville, les voies navigables sont réouvertes, le commerce du textile (notamment du *plaiding*, la production de tissu en laine) reprend lentement et la récession économique peut être considérée comme étant achevée.⁹¹ Concernant le secteur textile, il s'agit au XVII^e siècle d'un système classique du *putting-out*. Les marchands urbains achètent la matière première hors de la ville, notamment à Edimbourg. Ensuite, ils la transportent par bateau à Aberdeen et la vendent aux tisseurs qui la travaillent pour des salaires très bas. Les marchands leur rachètent les produits pour les vendre ensuite dans les Basses-Terres ou dans les pays baltes.⁹² En 1672 toutefois, « *the Act anent [concernant] the Trade of the Burghs* » donne aux marchands des autres villes (non *royal burghs*) le droit au commerce outre-mer, et la ville d'Aberdeen subit des pertes tant économiques que démographiques.

⁸⁸ James GORDON of Rothiemay, *Abredoniae Utriusque Descriptio 1660*, (C. Innes éd.) Aberdeen (Spalding Club) 1842, p. 5; cité d'après DESBRISAY, Aberdeen 1630-1690, ici : p. 239.

⁸⁹ DESBRISAY, Aberdeen 1630-1690, p. 260.

⁹⁰ DESBRISAY, Aberdeen 1630-1690, p. 264.

⁹¹ Thomas M. DEVINE, *The Cromwellian union and the Scottish burghs: the case of Aberdeen and Glasgow 1652-60*, in J. Butt (éd.) 1976, pp. 1-16 ; ici : pp. 14sq. Il y a d'autres historiens qui estiment la croissance de l'économie comme passagère et donc sans impact, voir par exemple Ian D. WHYTE 1995, p. 281.

⁹² Ian BLANCHARD/ Elisabeth GEMMILL/ Nicholas MAYEW/ Ian D. WHYTE, *The Economy: Town and Country*, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 129-158, ici : p. 158; voir aussi DESBRISAY, Aberdeen 1630-1690, pp. 265-266.

Entre 1651 et 1658, les forces occupant Aberdeen ne causent pas de dégâts particuliers, mais les taxes imposées par Cromwell sont lourdes. Quelques hivers durs (le « *little ice age* ») et de mauvaises récoltes viennent s'ajouter, mais jusqu'à 1690, Aberdeen réussit à se remettre des catastrophes des années 1640. Nous allons voir ultérieurement que le système de l'assistance aux indigents peut également en profiter. Cependant, l'étude démographique montre que la ville royale ne grandit pas (contrairement à la ville de baronnie *Old Aberdeen*) : en 1695, la population de New Aberdeen s'élève à 7142 habitants,⁹³ alors qu'avant les guerres civiles, on comptait encore 8300 Aberdoniens dans la ville royale.⁹⁴ Dans l'ensemble, ce sont les conséquences de l'Acte de 1672 et des mauvaises récoltes des années 1650 qui ne sont pourtant qu'un avant-goût de ce qui se passera pendant les années de la grande famine à partir de 1695. Aberdeen partage son destin avec Dundee et Perth, qui dominaient (avec Edimbourg) la structure urbaine de l'Ecosse jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Elles seront alors remplacées par les deux seules villes qui continueront à se développer : Edimbourg et le nouveau centre commercial de Glasgow.

L'ambiance politique dans la ville pendant et après la « glorieuse révolution » est aussi ambiguë que celle dominant les réunions du Conseil municipal pendant les guerres civiles. D'un côté, les consuls sont certainement mécontents des dépenses municipales affectées à l'entretien des troupes de Guillaume II sous les ordres de Hugh Mackay of Scourie, stationnées dans la ville jusqu'à leur défaite près de Killiecrankie (Perthshire) au mois de juillet 1689. De l'autre côté, nous apercevons dans les protocoles de ses réunions et dans sa correspondance que le Conseil essaie d'établir des liens politiques constructifs avec le nouveau roi. Toutefois, la plupart des conseillers ne cachent pas leur convictions jacobites ce qui entraîne les protestations de leurs confrères épiscopaliens.⁹⁵ Ainsi, les pouvoirs municipaux resteront divisés encore longtemps après l'installation de la maison d'Hanovre sur le trône. Mais avant de continuer notre esquisse rapide de l'histoire aberdonienne, présentons brièvement la structure de ces pouvoirs.

⁹³ Robert E. TYSON 1986, p. 50. Ce chiffre est important pour pouvoir mieux comprendre l'assistance aux pauvres pendant les années de la famine, décrite notamment au premier chapitre de notre troisième partie.

⁹⁴ Robert E. TYSON, People in the Two Towns, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 111-128, ici : p. 112.

⁹⁵ David FINDLAY & Alexander MURDOCH, Revolution to Reform : Eighteenth-century Politics, c. 1690 – 1800, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 267-286, ici : pp. 267-268.

Bref aperçu des pouvoirs municipaux

La ville d'Aberdeen est administrée par le Conseil municipal (*Town Council*) qui est, en même temps, le conseil administratif de la guilde des marchands, la corporation la plus importante et la plus puissante. Les consuls sont obligatoirement des « anciens » ou *elders* du Conseil presbytérien de la ville. Au total, le Conseil municipal se compose de 19 hommes (17 marchands ou *merchant burgesses* et deux doyens des artisans ou *craft deacons*), élus parmi les 600 *burgesses* à la saint-*Michaelmas* (29 septembre) pour une année, qui s'occupent de l'ensemble des affaires civiles de la ville.⁹⁶ Ils prennent les décisions importantes en session plénière, mais l'administration journalière est effectuée par des petits groupes de consuls qui se chargent des différents domaines. Les consuls les plus importants sont le *provost* et les quatre *baillies* qui représentent le pouvoir exécutif et qui sont responsables des fonctions juridiques du Conseil municipal. Parmi les consuls les plus puissants, nous trouvons les *Town Magistrates* tels que le *Master of the Kirk and Bridgework* (contrôlant les travaux de la fabrique de l'église Saint-Nicholas), le *Master of Mortifications* (responsable de la gestion des donations en faveur de la ville), le *Master of Hospital* (présidant les affaires de l'hôpital St. Thomas) et le *Master of Impost* qui est responsable de l'organisation du système des impôts et de la collecte de dons pour la municipalité et la guilde. Un agent municipal (*Town Clerk*, un juriste), deux remplaçants et trois avocats se tiennent à leur disposition. L'agent est également chargé des relations du Conseil avec le Parlement (d'abord à Edimbourg, ensuite à Londres).⁹⁷

La vie ecclésiastique à Aberdeen est très ambiguë comme partout en Ecosse, notamment au XVII^e siècle. Les réglementations de la *Kirk* prévoient, par exemple, la nomination de quatre ministres, mais jusqu'à la restauration, il n'y en a qu'un seul exerçant ces fonctions. Entre 1641 et 1660, les ministres se montrent très sévères, tout comme le Conseil presbytérien qu'ils président. La restauration royale (et épiscopaliennne) de 1660 est accueillie, par conséquent, de façon très enthousiaste à Aberdeen, et désormais l'élection des ministres n'entre en vigueur qu'après une confirmation épiscopale. Les ministres épiscopaliens continuent à exercer encore après la restauration presbytérienne effectuée par Guillaume

⁹⁶ En réalité, l'élection est contrôlée par les familles les plus puissantes d'Aberdeen, ensuite par les hommes les plus reconnus. Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, par exemple, le titre de *provost* y est héréditaire et occupé par la famille des Menzie of Pitfoddels, protégée par les puissants Gordon ; voir Allan WHITE, *The Menzies Era : Sixteenth Century Politics*, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 224-237.

⁹⁷ Un bon résumé du travail du Conseil municipal d'Aberdeen est fourni par Gordon Russell DESBRISAY, *Authority and discipline in Aberdeen: 1650-1700*, thèse de doctorat non publiée (T.C. Smout dir.), soutenue à l'université de St.-Andrews, 1989, ici : pp. 230sq.

d'Orange en 1690. Le premier ministre presbytérien d'Aberdeen est seulement nommé en 1694.⁹⁸

Le Conseil presbytérien aberdonien est composé de ministres, « anciens » et doyens. Son rôle consiste à maintenir l'ordre « divin » (« *Godly* » *Discipline*)⁹⁹ et assister les *deserving poor* de la ville. Ses réunions ont lieu tous les lundis dans l'après-midi dans la *Session house* à côté de l'église. Au total, le Conseil rassemble 36 laïcs (*laymen*) dont 18 « anciens » et 18 doyens. Les élections se déroulent chaque année, à la fin du mois de novembre. Le renouvellement des membres du Conseil presbytérien est plus fréquent que celui du Conseil municipal, mais le nouveau Conseil est élu par les membres du Conseil sortant. Environ 60% des laïcs sont alors remplacés lors de l'entrée en fonction du nouveau Conseil. Un conseiller est nommé pour collecter les donations à la porte de l'église les dimanches matin. Dans cette période de prépondérance de l'influence presbytérienne, un autre en est envoyé aux réunions des cours ecclésiastiques supérieurs. Concernant la vie quotidienne, quatre conseillers (à savoir deux doyens et deux « anciens ») sont respectivement responsables du traitement des affaires d'un des trois quartiers Green, Footdee et Even. Le quartier de Crooked, le plus peuplé, est contrôlé par six conseillers. Le Conseil lui-même est contrôlé par la hiérarchie ecclésiastique¹⁰⁰ et le Conseil municipal d'Aberdeen.

Il est intéressant de savoir que, dans le Conseil presbytérien comme dans le Conseil municipal, les marchands sont majoritaires parmi les laïcs. Si tous les membres sont des *freemen burgesses*, seulement 38% des conseillers proviennent des corporations artisanales.¹⁰¹ Nous pouvons ainsi retenir que la guilde des marchands contrôle tous les domaines de la vie urbaine, même la vie ecclésiastique. Nous pouvons alors supposer que le système d'assistance sociale est dominé par le pouvoir contrôlant l'ordre social dans la ville. Mais il convient d'illustrer davantage les liens entre les différents protagonistes et d'étudier leur rôle charitable. Nous allons revenir à ces questions dans la troisième partie de cette thèse. Revenons maintenant brièvement à la perspective événementielle pour mieux comprendre la situation des indigents aberdoniens à partir des dernières années du XVII^e siècle.

⁹⁸ DESBRISAY 1989, pp. 305-306.

⁹⁹ Nous reviendrons à cette notion dans la partie III de la thèse.

¹⁰⁰ Le deuxième « Livre de Discipline » prévoit une série de consistoires au-dessus des *kirk sessions* qui se trouvent au niveau local : à savoir les *presbyteries* au niveau provincial, les *synods* au niveau régional et la *General Assembly* au niveau national ; voir Michael E. GRAHAM, *The Uses of Reform. "Godly Discipline" and Popular Behavior in Scotland and Beyond, 1540 – 1610*, Leiden – New York – Köln 1996, ici : pp. 64sq.

¹⁰¹ DESBRISAY 1989, pp. 307sq.

Aberdeen de la grande famine jusqu'au début du XIX^{ème} siècle

R. TYSON indique pour l'année 1695 un nombre de 7.142 habitants d'Aberdeen (Aberdeenshire : 124.247 habitants), cinq ans plus tard le nombre d'habitants a reculé à 5.674 (Aberdeenshire : 98.325).¹⁰² Le nombre des enterrements progresse fortement de 154 (en 1695) à 349 (1696),¹⁰³ de la même manière que les dépenses du Conseil municipal affectées à l'aumône. Les mauvais signes précurseurs comme la guerre contre la France, les mauvaises conditions climatiques, les épidémies et la taxation élevée depuis le règne de Guillaume III accentuent encore les conséquences de la récolte désastreuse de 1695 : le Conseil municipal essaye d'éviter une famine à l'aide d'importations de blé d'Angleterre et de Danzig, mais en vain. Ce seront les pires années dans l'histoire d'Aberdeen depuis les guerres civiles, et il nous semble logique de nous concentrer, entre autres, sur cette période pour l'étude synchronique de l'assistance publique exposée dans la troisième partie.

Comme dans l'ensemble de l'Ecosse, l'économie aberdonnienne parvient à se remettre de ce nouveau défi dans la première décennie du XVIII^{ème} siècle. L'Union de 1707 et l'engagement des Ecossais dans le commerce continental y jouent certainement un grand rôle (mais on ignore dans quelle mesure)¹⁰⁴ : la mortalité à Aberdeen est en déclin et nous constatons une croissance économique lente et graduelle, malgré deux autres mauvaises récoltes en 1740-1741 et en 1782-1783. Nous apercevons également une croissance démographique rapide : après les lourdes pertes pendant les années de la grande famine, le nombre d'habitants augmente de 5.674 (1700) jusqu'à 10.785 en 1755, pour atteindre 17.597 en 1801.¹⁰⁵

Les années de stabilisation économique et politique sont passagèrement bouleversées pendant les rébellions jacobites en 1715 et 1745. En 1715, sans aucun doute, la façade unioniste du Conseil municipal (de l'ensemble des pouvoirs municipaux, en fait) s'écaïlle et les tendances jacobites, conservées depuis la « glorieuse révolution », remontent à la surface. Un nouveau

¹⁰² Robert E. TYSON 1986, p. 50.

¹⁰³ Robert E. TYSON 2002, pp. 116-117.

¹⁰⁴ Thomas M. DEVINE (*The Scottish Nation 1700 - 2000*, Edimbourg 1999, ici : pp. 54sq.) est persuadé du fait qu'elle ne faisait qu'accélérer un processus qui se serait déroulé en Ecosse même sans l'Union avec l'Angleterre, et que l'Ecosse jouait un rôle majeur dans la croissance conjoncturelle. D'autres, comme T. Christopher SMOUT (*Scottish Trade on the Eve of Union*, Edimbourg 1963, ici : pp. 253-256) pensent que l'économie écossaise se serait effondrée sans la fondation de l'Union.

¹⁰⁵ Robert E. TYSON 1986, p. 50. Cependant, le *county* d'Aberdeenshire ne réussit pas à se remettre du déclin démographique pendant tout le XVIII^{ème} siècle (comparé à la population de 1695) : en 1700, on y compte 98.325 habitants, le nombre accroît très lentement pour atteindre 116.100 en 1755 et 121.991 en 1801 ; voir ebda.

« *provost* » est élu, les consuls hanovriens sont même remplacés par des jacobites qui essaient de mettre en avant le « vieux prétendant » Jacques François Stuart. En vain, car l'histoire prend d'autres tournures que celles espérées par le Conseil aberdonien : un mois après l'élection de ce dernier, Jacques repart pour St. Germain.¹⁰⁶ Après le soulèvement de 1715, le camp hanovrien entreprend de grands efforts pour consolider la situation politique dans la ville. C'est ainsi que le dernier soulèvement des *Highlanders* en faveur du retour des Stuart en 1745 ne remporte pas le même succès que la rébellion de 1715. Toutefois, quelques supporters du prétendant Charles Edouard peuvent éviter les actions militaires préparées par le Conseil municipal pour la défense de la ville. Aberdeen se trouve alors à nouveau sous contrôle jacobite entre septembre 1745 et février 1746. Après la bataille de Culloden (près d'Inverness) et la défaite finale de la cause jacobite au mois d'avril 1746, la ville subit une insurrection et une grande partie d'habitants, notamment des pauvres, perdent leur patrimoine. Les forces hanovriennes ne font rien pour arrêter les troubles, et les soldats participent même aux pillages.¹⁰⁷

Après Culloden, la ville abandonne entièrement, par la force des choses, sa position jacobite et se concentre désormais sur la consolidation de son économie et de ses liens de patronage avec Westminster. A plusieurs reprises, la loyauté envers le gouvernement britannique sont mises à l'épreuve, en particulier pendant la Guerre d'Indépendance américaine (1776-1783) et la Révolution française. Mais en fin de compte, l'intégration économique ne permet pas de rupture majeure avec Londres, même si les appels aberdoniens à des réformes municipales et constitutionnelles sont multiples.¹⁰⁸ Ce n'est qu'après la vaste réforme de taxation de 1795 que la ville reprend son développement. Grâce à la construction de nouveaux axes de circulation (*Union Street* et *King Street*)¹⁰⁹, l'importance économique d'Aberdeen augmente remarquablement.

Néanmoins, l'ère de l'expansion économique et de la révolution industrielle entraîne pour Aberdeen d'autres problèmes. La politique sociale ne peut pas suivre le développement industriel. Même si la ville n'est pas touchée dans la même proportion que Glasgow par les problèmes sociaux, des insurrections du menu peuple y ont lieu. En 1792, des matelots de la marine marchande déchargent quelques bateaux prêts au départ. Trois ans plus tard, une foule

¹⁰⁶ FINDLAY & MURDOCH 2002, p. 270.

¹⁰⁷ FINDLAY & MURDOCH 2002, pp. 273-274.

¹⁰⁸ FINDLAY & MURDOCH 2002, pp. 280-281.

¹⁰⁹ Voir tome II, annexes II.

fâchée par la cherté des denrées attaque la maison d'un marchand et détruit ses stocks.¹¹⁰ Le Conseil municipal se voit confronté à un nombre croissant de pauvres dont les *deserving poor* forment la grande majorité. De plus, l'engagement britannique dans les guerres contre la France emporte beaucoup d'hommes dans les rangs de l'armée (souvent «*aboard the Royal Navy*», comme nous le lisons dans les sources) qui laissent ainsi à leurs femmes la responsabilité de nourrir les familles. Nous espérons pouvoir éclaircir la situation de ces Aberdoniens dans notre étude en reconstituant l'héritage de leur pauvreté.

3. Les difficultés terminologiques

Aux multiples difficultés de la méthodologie, exposées dans les deux parties précédentes, viennent s'ajouter les problèmes terminologiques. Jusqu'ici, nous nous sommes servis d'une quantité de termes sans les définir avec précision. Or, le processus de paupérisation et l'état de la pauvreté sont des sujets touchant à tant de domaines qu'il est inévitable de définir au moins les concepts les plus importants. Nous nous limitons ici à la terminologie essentielle pour la recherche du patrimoine des «pauvres» pendant l'époque moderne, sans aborder les termes propres à la pauvreté au temps de la révolution industrielle ou encore à l'ère post-industrielle.

3.1. La notion de « pauvre »

Le «pauvre», pour commencer avec le terme qui paraît être le plus simple, est celui qui est incapable d'assumer pleinement et librement sa condition d'homme dans son milieu, que soit l'époque, la région ou bien le type de société dans laquelle il vit. Il manque de tout ou d'une partie des moyens pour atteindre un niveau de vie suffisant. D'après Montesquieu, cela signifie «*une existence assurée, la nourriture, les habits suffisants ainsi qu'une qualité de vie qui ne met pas en danger la santé de la personne concernée*».¹¹¹ Ajoutons encore le manque de vigueur physique, de capacité intellectuelle, de qualification technique, de liberté et dignité personnelle, et l'image du pauvre semble complète. En d'autres termes, cette définition

¹¹⁰ FINDLAY & MURDOCH 2002, p. 283.

¹¹¹ Charles Louis de Secondat, baron de MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, chap. XXIX, édition Laurent Versini, Paris 1995, p. 143.

pourrait s'appliquer à de nombreux cas : marginaux, asociaux, infirmes, travailleurs mal payés ou bien les vieilles personnes.

En travaillant de façon plus approfondie avec les documents concernant la pauvreté, et ceci vaut pour toutes les époques, le chercheur se rend vite compte du fait que la notion du « pauvre » n'est pas définissable aussi simplement. Elle implique d'autres variables. Ainsi, nous ne devons pas ignorer les nuances relatives à chaque réalité sociale et celles inhérentes aux différentes conditions historiques, géographiques et sociales : pour une unique région, saisir ces différences est déjà très difficile. Les études de cas effectuées jusqu'à présent soulignent ce fait : dans les documents écossais datant de l'époque moderne, par exemple, le concept de *poor* est également utilisé pour des personnes comme des artisans ou des servants. Ainsi, en 1781, un contemporain écrit sur l'application du *Scottish Poor Law* que « [...] *The poor are supported by the Poor, I mean by Tradesmen, Mechanics, Labourers, Servants etc. [...]* »¹¹². A partir du XIX^{ème} siècle, on les distinguera nettement, car un artisan n'est pas obligatoirement « pauvre » du fait de sa profession. De nombreuses études ont été effectuées à ce sujet, et nous ne pouvons ici aborder que très brièvement quelques termes importants pour nos hypothèses.

Rien que dans la période moderne dans laquelle nous essayons d'établir les bases de notre étude comparative, nous nous retrouvons face à divers événements bouleversant les conditions de vie. Il convient alors de citer très rapidement les métamorphoses démographiques et économiques dans les Etats mercantilistes, déclenchées par les guerres (guerres de religion, la guerre de Trente ans, la Fronde), par l'endettement et par les saisies judiciaires, renforcées en Angleterre par la substitution des pâturages aux labours¹¹³. Beaucoup de paysans ne conçoivent plus leur avenir à la campagne et affluent vers les grandes agglomérations. La ville les accueille souvent sans proposer ni demeure, ni emploi, ni éducation ... Ce qui découle de ce véritable exode rural, c'est la criminalité, les épidémies, les famines et les révoltes. Lyon subit la « grande Rebeyne » en 1529, suivie par une autre insurrection l'année suivante, en 1530.¹¹⁴ Mais la municipalité aura retenu la leçon,

¹¹² I.R. CHRISTIE (éd.), *Correspondance of Jeremy Bentham*, vol. VIII, London 1971, p. 36.

¹¹³ L'échec de la réforme agricole en Angleterre est le sujet de discussions controversées. Certains comme Michel MOLLAT y voient l'une des principales raisons de la cherté des céréales, de l'apparition de masses de paysans sans travail et de l'exode rural qui en résulte. Les autres, comme B. GEREMEK, considèrent que la réforme était bien nécessaire et que grâce à elle, les investissements et donc les nouveautés techniques dans l'agriculture étaient remarquables. En conséquence, les récoltes étaient meilleures qu'ailleurs en Europe et l'île ne subit pas les grandes famines connues outre-Manche ; voir Bronislaw GEREMEK 1991, p. 131-132.

¹¹⁴ Richard GASCON, « La grande Rebeyne de 1529 et l'année de la 'grande cherté' 1531 », *Miroir de l'Histoire* 7/1961, pp. 95-102, ici. p. 96.

influencée, entre autres, par un nouveau système d'assistance établi à Ypres en 1525 et par les idées de Juan Luis VIVES¹¹⁵ : c'est le début de l'assistance municipale en général et plus particulièrement de l'Aumône générale à Lyon, Paris ne fondant la sienne qu'en 1544.¹¹⁶ En même temps, la perception de la pauvreté dans la société change : si le pauvre incarnait la figure du Christ au Moyen-Âge, à qui l'on donnait l'aumône pour se donner bonne conscience, il devient à l'époque moderne un être menaçant, offensif et impersonnel. Le siècle des Lumières n'entraîne pas de changement de mentalité à ce propos. Le « pauvre » en tant qu'individu conserve sa connotation négative, même si l'Etat, guidé par la Philanthropie, doit organiser la bienfaisance. L'individu « pauvre », en tant qu'être humain et opposé à la masse anonyme, est d'autant plus difficile à saisir dans les documents.

Toujours est-il qu'en Italie, le changement dans la perception des pauvres avait eu lieu un siècle plus tôt qu'en France ou encore aux Pays-Bas.¹¹⁷ Ainsi, il est important de séparer la nouvelle perception de la pauvreté des mouvements réformateurs. L'opinion selon laquelle la réforme était à son origine est dépassée depuis longtemps déjà. Même si en Europe du Nord (par exemple au Danemark) les deux événements étaient contemporains, les liens de causalités peuvent être considérés comme faibles. Concernant le débat autour des principes de l'aumône, les intellectuels catholiques et réformateurs défendaient très souvent les mêmes opinions. Des hommes comme LUTHER, KARLSTADT et LINCK (en 1523 auteur de *Von Arbeit und Betteln*) propageaient l'idée de discrimination des aumônes individuelles et l'interdiction de mendier tout comme les théologiens catholiques LOYOLA, VIVES et Perez DE HERRERA (auteur de *Amparo de Pobres* en 1598).¹¹⁸

3.2. Le seuil de la pauvreté

La question du seuil de la pauvreté suscite toujours de nos jours les discussions les plus controversées parmi les historiens. La définition « dynamique » que Richard GASCON a établie pour le cas de Lyon fait référence au revenu d'une famille, en tenant compte du

¹¹⁵ Juan Luis VIVES, *De subventionem pauperum*, Bruges 1526 (*De l'assistance aux pauvres*, traduit du latin de R.A. Casanove et L. Gaby, Bruxelles 1943). Ses suggestions reposent sur deux principes : les pauvres qui en sont physiquement capables doivent être mis au travail, et être tous enregistrés à l'aide d'un recensement.

¹¹⁶ Nous savons que la municipalité lyonnaise connaissait l'œuvre de Vives, et qu'elle en avait été fortement influencée ; voir GUTTON 1971, p. 249-250.

¹¹⁷ Voir entre autres Giovanni RICCI, *Poverta, vergogna, superbia: i declassati fra Medioevo e Età moderna*, Bologna 1996.

¹¹⁸ JÜTTE 1999, pp. 100-101.

nombre de jours ouvrables, des mouvements des prix et des rations définies par l'Aumône générale qu'il prend pour minimum (à savoir 1,5kg de pain par jour pour une famille de quatre bouches). Il appelle « seuil, frontière ou niveau de pauvreté » le « *seuil en dessous duquel les quatre cinquièmes des ressources d'un ménage de quatre bouches à nourrir, disposant d'un seul salaire, sont absorbés par les dépenses de céréales panifiables* ». ¹¹⁹ Plus tard, il redéfinit le seuil au niveau plus bas de 50% comme pourcentage exprimant « *une condition matérielle difficile* ». ¹²⁰ En partant de cette prémisse, R. GASCON arrive à des résultats complexes : une grande partie de la couche sociale basse se trouve en dessous du seuil de pauvreté. Au cours du XVI^{ème} siècle, ce seuil varie dans la hiérarchie sociale. Ainsi, les « gagne-deniers » se trouvent en dessous du seuil de la pauvreté pendant douze ans aussi bien dans le premier que dans le second quart du XVI^{ème} siècle. Pendant le troisième quart, les « gagne-deniers » restent vingt ans sous le seuil de pauvreté. La dégradation de la situation économique est encore plus probante dans le dernier quart du siècle. En effet, les personnes appartenant à cette couche sociale souffrent chaque année de « pauvreté ». Pire encore, dans cette même période, les compagnons, eux aussi, se retrouvent pendant une année en dessous du seuil de pauvreté, les manœuvres pendant dix-sept ans. ¹²¹

La définition de R. GASCON est critiquée pour différentes raisons. T. RIIS relève que la tentation de prendre le salaire comme moyen de calcul risque de ne pas refléter entièrement la réalité, puisque le travail à l'époque moderne n'est pas toujours rémunéré en espèces. En outre, les céréales ne sont pas toujours la denrée qui sert à nourrir l'ensemble de la famille, les prix divergeant de façon trop extrême, selon les saisons. ¹²² B. GEREMEK partage cet avis et ajoute que la définition de R. GASCON ne tient pas compte du type de chômage qui n'est pas saisissable par les statistiques. En effet, ce sont les pauvres n'ayant pas d'emploi fixe et errant d'un travail à l'autre qui forment la plus grande partie des mendiants et des vagabonds. En effet, le cas où le chef de famille ne pouvait pas travailler pendant quelques jours ouvrables représentait déjà un problème pour la subsistance des siens. Cependant, aucune statistique ne peut l'inclure de façon systématique. ¹²³ Si R. GASCON néglige le chômage « hors-

¹¹⁹ Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVI^{ème} siècle. Lyon et ses marchands*, 2 tomes, Paris – La Haye 1971, ici : tome I, p. 402.

¹²⁰ André LATREILLE (dir.) & Richard GASCON *et alii*, *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse 1975, p. 165.

¹²¹ GASCON 1971, tome I, pp. 403-404.

¹²² Thomas RIIS : « Poverty and Urban Development in Early Modern Europe : A General View », in même auteur : *Aspects of Poverty in Early Modern Europe I*, Stuttgart 1981, p. 1-28, ici, p. 9.

¹²³ GEREMEK 1991, p. 142-143. Thomas RIIS (*Le temps du travail. Une esquisse*, Diogenes no. 149, p. 64-81, ici p. 78-81) a pu démontrer que seule l'abolition des jours de fêtes catholiques dans les villes augmentait le

statistique » dans la vie du menu peuple, il néglige par conséquent l'une des raisons principales pour laquelle les familles glissaient au-dessous du seuil de pauvreté. Par ailleurs, le facteur des fluctuations conjoncturelles devrait également être davantage pris en compte, parce qu'il influence le marché du travail et l'ensemble de la production de manière considérable. Finalement, nous ne devrions pas exclure les « *accidental causes* »¹²⁴ : les maladies et d'autres coups du sort empêchant le « pauvre » d'exercer un travail.¹²⁵ Quoiqu'il en soit, l'approche de R. GASCON pour définir le seuil de la pauvreté « absolue » est certainement l'une des plus applicables à diverses conditions géographiques et chronologiques, même si elle demeure complexe. Il est difficile d'établir le seuil de la pauvreté, et il nous semble que l'historien devrait se contenter des réponses formulées jusqu'à maintenant pour se concentrer sur d'autres problèmes inhérents à la pauvreté, de nature moins terminologique.

Cependant, pour une étude comparative menée aussi bien sur le plan géographique que sur le plan chronologique, il faudrait travailler avec la définition d'un seuil. Un seuil qui soit assez souple pour pouvoir accompagner cette approche diachronique. Nous allons donc appliquer la limite définie par R. GASCON tout au long de cette étude. De temps à autres, les sources ne permettront pas de calculer avec précision le salaire de telle ou telle personne. Dans ce cas, nous allons estimer son statut social d'après d'autres critères saisissables dans les documents (par exemple le fait de demander ou d'accepter l'aumône publique), mais sans le nommer explicitement « pauvre ». Sa situation proche du seuil de la pauvreté nous permettra toutefois d'analyser son patrimoine dans le contexte de notre hypothèse.

3.3. La part relative des pauvres dans la société moderne

Une autre question reliée à celle des termes « pauvre » ou « pauvreté » est de connaître le nombre de pauvres dans tel ou tel type de société. En d'autres mots : quel est le nombre de personnes appartenant à cette catégorie sociale que nous allons étudier ?

De multiples recherches ont été effectuées à ce propos, et nous pouvons en relever trois groupes. Tout d'abord, les historiens peuvent mettre à jour les formes de stratification sociale

temps ouvrable de 15% voire 20% ; et sans une croissance du salaire, le niveau de vie baissait considérablement.

¹²⁴ Tout comme d'autres historiens, JÜTTE (1999, p. 21-44) regroupe les causes de la pauvreté dans les catégories « *accidental causes* », « *cyclical causes* » et « *structural causes* ».

en se basant sur des listes d'impôts. Nous en avons déjà exposé les inconvénients, mais il reste que cette source présente l'avantage d'être disponible dans la plupart des grandes villes à l'époque moderne. Ensuite, il y a les recensements de la population, comme celui effectué par le «Comité de Mendicité» français en 1790/ 1791.¹²⁶ Mais les différentes limites de la pauvreté, définies par les autorités locales, empêchent la comparaison des résultats de manière indiscutable. Enfin, il y a les listes des assistés qui peuvent donner une idée de la quantité des personnes se trouvant dans la nécessité.

L'ensemble des analyses permet de fixer, avec prudence, le nombre des «*cyclical poor*» à l'époque moderne entre 20% et 30% dans les villes, tandis que celui des «*structural poor*» varie entre 5% (dans les régions rurales) à 10%.¹²⁷ Pour Lyon, abritant approximativement 150.000 personnes en 1790, cela signifierait une catégorie sociale «pauvre» comprenant entre 30.000 et 45.000 personnes. Selon les estimations contemporaines, nous pouvons supposer une proportion entre 8% et 16% ce qui nous amènerait vers un nombre total de «pauvres» oscillant entre 12.000 et 24.000 selon les fluctuations conjoncturelles et les développements démographiques.¹²⁸ En tenant compte de la moyenne de 2,61 enfants par ménage, nous pouvons estimer le nombre de familles «pauvres» entre 4.600 et 9.200. La répartition selon le sexe, analysée d'après une liste des «Citoyens passifs à Lyon en 1791», s'élève à 61% d'hommes, 21,7% de femmes et 17,3% de femmes célibataires comme étant sans emploi fixe.¹²⁹ Une analyse topographique effectuée d'après les listes de distribution de pain depuis 1534 montre que la plupart des «pauvres» lyonnais vivent dans le quartier de St. Georges¹³⁰. La répartition professionnelle prouve que ce sont surtout les métiers du textile qui exposent les ouvriers à la nécessité, suivis des journaliers, des cordonniers et les chapeliers.¹³¹

¹²⁵ GEREMEK 1991, pp. 189-190.

¹²⁶ Olwen H. HUFTON, *The Poor in Eighteenth-Century France, 1750-1789*, Oxford 1974, pp. 5-14.

¹²⁷ JÜTTE 1999, p. 58. GEREMEK (1991, p. 122) arrive au même résultat ; il souligne toutefois la croissance de la pauvreté rurale après les grandes crises de l'agriculture au XVI^{ème} siècle. Les paysans pauvres devenaient une main-d'œuvre bon marché, influençant ainsi considérablement la situation au marché du travail dans les villes.

¹²⁸ GUTTON 1971, pp. 51-52.

¹²⁹ « Passif » comprend ceux qui n'étaient pas capables de payer leurs impôts, à savoir le salaire de trois jours ouvrables : en chiffres absolus, cela signifie une population « passive » de 2.493 personnes, voire 8% de la population « active » de 32.105 personnes ; voir GUTTON 1971, pp. 39-41.

¹³⁰ Pour les limites des quartiers de la ville de Lyon, voir les annexes IV (vol. II). La plupart des pauvres habitent, à l'époque moderne, dans les quartiers de l'ancienne ville, sur la rive droite de la Saône. En 1788, les neuf quartiers (sur 33) côté Saône ne paient que 11% du total de l'imposition ; voir GARDEN 1970, p. 16.

¹³¹ GUTTON 1971, p. 45.

Même si ces chiffres ne peuvent pas refléter exactement le nombre des pauvres et leur répartition, ils nous permettent de placer notre échantillon dans le contexte local de l'époque.¹³²

3.4. La catégorisation des « pauvres »

Une autre réflexion est nécessaire concernant les différents types de pauvres. A Lyon comme ailleurs, le vocabulaire des sources présente une extrême diversité.¹³³ La distinction la plus importante est celle entre les « pauvres ordinaires » (« redoutés », c'est-à-dire du point de vue de la société) et les « pauvres honteux » (*pauperes verecundi* ou, en anglais, *the shamefaced poor*).¹³⁴ En effet, le pauvre est « honteux », si sa naissance, son éducation et son statut social lui interdisent de gagner sa vie de son travail manuel ou bien grâce à une aide publique telle que les distributions de pain. Dans ce cas, la municipalité va tenter de soutenir discrètement cette personne afin de lui permettre de garder son statut social, au moins symboliquement. La raison du déclin économique peut résulter de tout genre d'accident, comme par exemple un incendie ou une faillite. On trouve parmi eux des maîtres artisans, mais aussi des banquiers, des magistrats et très souvent des veuves.¹³⁵ A Lyon l'enregistrement des aumônes secrètes de la Charité nous donne la possibilité d'analyser de manière détaillée non seulement quelques destins individuels mais aussi l'ensemble des assistés ainsi que la valeur des aumônes accordées (voir le chapitre 4.1.3. de cette partie et le chapitre 2. de la partie II). En Ecosse, nous trouvons rarement les listes des *shamefaced poor*, il faut plutôt lire entre les lignes : ainsi, le Conseil municipal d'Aberdeen accorde par exemple, en 1768, douze livres *Sterling* « *to the Ministers for Private Charity to Indigent Persons of the Better Sort who are not on*

¹³² La part relative des pauvres à Aberdeen sera traitée au chapitre 1 de la partie III.

¹³³ Voir pour Lyon GUTTON 1971, p. 7-13, mais aussi Jean-Louis Roch, *Les mots aussi sont de l'histoire : vocabulaire de la pauvreté et de la marginalisation, 1450 – 1550*, Lille 1986.

¹³⁴ Entre autres GUTTON 1971, p. 23 et Michel MOLLAT, *Assistance et assistés*, in : Actes du 97^e congrès national des sociétés savantes de Nantes 1972, vol. II, 1979, pp. 8-27, ici : p. 14. En Allemagne, nous trouvons plus souvent les catégories de la pauvreté « primaire » (avec une limite définissant le minimum vital au-dessous duquel les besoins physiologiques ne peuvent plus être satisfaits) et « secondaire » (« pauvre » relatif à son statut social). En Angleterre, la distinction entre « *uncomplaining poor* » et « *deserving poor* » est plus proche de celle appliquée en France, tout comme l'historiographie italienne qui distingue en « *poveri publicci* » et « *poveri vergognosi* ».

¹³⁵ GUTTON 1971, p. 23-26 ; voir notamment Amleto SPICCIANI, « The "Poveri Vergognosi" in 15th century Florence », in Riis (éd.) 1981, pp. 119-183, ici : p. 119 . Stuart WOOLF essaye de synthétiser les études sur les pauvres honteux dans *The Poor in Western Europe in the Eighteenth and Nineteenth Centuries*, London – New York 1986 , p. 27-28; voir aussi Giovanni RICCI, *Povertà, vergogna, superbia : i declassati fra Medioevo e Età moderna*, Bologna 1996.

the Poor's Table at Each Sacrament ». ¹³⁶ Nous tenterons d'étudier les *shamefaced poor* d'Aberdeen dans la dernière partie de cette thèse.

La pauvreté « ordinaire » (ou « redoutée ») correspond à la situation de ceux qui vivent de l'aumône publique ou du travail de leurs propres mains. Il s'agit le plus souvent de misérables et d'infirmes qui doivent se battre pour avoir des conditions de vie suffisantes. Dans le pire des cas, le pauvre doit aller mendier pour éviter la « pauvreté physiologique », la faim. Les personnes qui font partie des « pauvres ordinaires » sont exclues de la société. Les mendiants se retrouvent dans cette catégorie et peuvent être également en passe de devenir des criminels, lorsqu'ils sont obligés de se procurer par la force des moyens pour survivre. C'est entre autres pour cela que la population plus aisée les craint et que la municipalité, et plus tard l'Etat, essaient de les contrôler de façon plus ou moins violente, selon les époques. ¹³⁷ Parmi les pauvres ordinaires, on peut distinguer ceux qui sont capables de travailler de ceux qui ne le sont pas, les *able-bodied* et les *disabled poor*. Cette distinction est importante dans le *Scottish Poor Law*, et nous allons donc y revenir dans la troisième partie de la thèse.

¹³⁶ ACA, Council Register of the Burgh of Aberdeen, vol. LXI, December 1768.

¹³⁷ Michel MOLLAT ajoute une troisième catégorie qui est celle de la pauvreté « acceptée », comprenant ceux qui sont résignés face à la misère ou qui la cherchent pour des raisons religieuses ou physiologiques ; voir Michel MOLLAT, *La réaction des pauvres face à la pauvreté dans la France du Moyen-Age*, in Riis (éd.) 1986, pp. 77-88, ici : pp. 84-88.

4. Les sources

4.1. Les sources lyonnaises

4.1.1. Les registres d'entrées du « Corps des Vieux » de la Charité et de l'Aumône générale de Lyon

Nous avons déjà évoqué, dans la partie précédente, l'importance des archives hospitalières de Lyon pour notre recherche. Effectivement, elles ont conservé une grande partie de documents concernant les deux principaux hôpitaux de l'époque moderne, la Charité et l'Hôtel-Dieu. Si les inventaires¹³⁸, notamment pour l'Hôtel-Dieu, ne peuvent pas toujours donner tous les renseignements souhaités, il existe un grand nombre de sources intéressantes pour la thèse. Parmi eux figurent les registres d'entrées des deux hôpitaux. Les personnes qui y entrent ou demandent l'entrée sont pour nous d'un intérêt majeur, car nous pouvons être sûrs qu'ils ne possèdent pas de grandes fortunes : on les reconnaît comme pauvres. Il faut cependant travailler de façon prudente, car nous retrouvons dans différents registres d'entrées les noms de plusieurs milliers de personnes. Nous avons donc décidé de nous limiter aux registres d'entrées du «Corps des vieux » de la Charité. Ce genre de source représente un ensemble d'avantages pour notre méthode : les entrées sont classées par ordre alphabétique et non chronologique ce qui nous permet d'avoir un échantillon de base couvrant différentes périodes. En revanche, le registre d'entrées des malades civils de l'Hôtel-Dieu est classé par ordre chronologique. Ce dernier nous servira en tant que source complémentaire, mais non comme base.

Concernant le registre d'entrées de l'hôpital de la Charité, ce sont donc les documents du « Corps des Vieux » qui sont particulièrement intéressants. Chaque vieux et chaque vieille décédé à la Charité a laissé à l'administration des papiers nous renseignant sur son nom, son origine et d'autres données personnelles. Pour la thèse, nous avons dépouillé le contenu des séries F 12, F 13, F 14, F 15, F 16, F 17 et F 18 qui nous servent d'échantillon.¹³⁹ Nous y trouvons différents types de documents :

¹³⁸ Voir avant tout l'inventaire de STEYERT & ROLLE, *Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790. Ville de Lyon. La Charité ou Aumône générale*, 5 volumes, Lyon 1874-1878. Pour l'Hôtel-Dieu, voir Marcel COLLY, *Inventaire numérique des archives de l'Hôtel-Dieu : Antérieures à 1802, papiers manuscrits*, Lyon 1949.

¹³⁹ Charité Lyon, F 12 : Titres et papiers provenant des « vieux hommes » admis et décédés à la Charité (ADR-BLA), 1616-1790 ; F 13 : Titres et papiers provenant des «vieux hommes » (BLA), 1671-1699 ; F 14 : Titres et papiers provenant des «vieux hommes » (BLA-CHA), 1587-1790 ; F 15 : Titres et papiers provenant des « vieux hommes » (CHA-DOR), 1545-1790 ; F 16 : Titres et papiers provenant des « vieux

Tableau 3.1: Titres et papiers provenant des vieux hommes de la Charité, ChL F12 – F18, 1545-1790.

	F 12	F 13	F 14	F 15	F 16	F 17	F 18	Total
Cahier in-folio (feuillet)	0	2 (40)	0	0	2 (33)	0	0	4 (73)
Pièces, parchemin	4	2	4	4	8	4	2	28
Pièces, Papier	161	109	259	244	155	171	166	1265
dont papier, imprimées	0	2	0	0	0	0	0	2

Il faut souligner que les papiers de la série F 13 sont les pièces de procédures relatives à la succession de François Blanchet, garde «pour le Roi» des ports, ponts et passages à Lyon. Nous y avons également trouvé le testament du défunt. Le contrat de mariage du même Blanchet avec Isabeau Revelin et celui de sa veuve avec Etienne La Monnoye, marchand liquoriste à Lyon, ainsi que le début des procédures de la succession ont été classés dans la série F 12. La série F 18 contient 79 documents des affaires de la famille Girard de la rue Buisson, paroisse St. Nizier. C'est l'un des rares exemples où nous pouvons suivre une bonne partie de l'histoire d'une famille, dont quelques-uns des membres ont terminé la vie à la Charité, grâce aux documents disponibles dans les papiers des « vieux hommes ».¹⁴⁰

Le contenu des autres dossiers de notre coupe sont aussi variés, car chaque «vieillard» dispose de son propre dossier et apporte des papiers différents afin d'être accepté au sein du «Corps des vieux». C'est la raison pour laquelle les papiers des «vieillards» sont d'une grande importance pour la recherche du patrimoine et des liens de parenté des pauvres. Au total, dans les sept séries dépouillées de la série F de la Charité, nous avons rencontré 569 vieillards enregistrés par l'Aumône générale (voir tableau ci-dessous). Un document figure très souvent dans les dossiers : il s'agit d'une note du bureau certifiant le dépôt du dossier du «vieillard». Il est signé par la personne ayant reçu celui (ou celle) demandant à être placé dans l'établissement. Sur ce papier se trouvent la date de l'enregistrement du dossier et également celle de la réception qui peut diverger de la première de plus d'un an. En outre, nous y trouvons le nom complet de la personne, son âge, très souvent la date de son baptême et de sa naissance. Plus rarement apparaît la date exacte du décès de la personne dans l'établissement. Le recteur enregistrant la demande et décidant de l'entrée de la personne au sein du «Corps des vieux» signe ensuite une ordonnance adressée à l'économe de l'hôpital

hommes» (DOU-DUV), 1636-1790 ; F 16 : Titres et papiers provenant des « vieux hommes » (DOU-DUV), 1636-1790 F 17 : Titres et papiers provenant des « vieux hommes » (FAH-GIL), 1598-1789 ; F 18 : Titres et papiers provenant des « vieux hommes » (GIR-GUY), 1624-1790.

pour procéder à son accueil. Dans le cadre de notre échantillon, 344 dossiers contiennent un tel papier nous renseignant sur les conditions de réception du « vieillard ».

L'extrait baptistaire est certainement la pièce fournie le plus couramment pour justifier les origines du « vieillard ». Ce document, souvent recopié à partir des registres paroissiaux, nous renseigne sur sa famille, la date et le lieu de sa naissance ainsi que sur son baptême. Les parrains y sont toujours mentionnés. Comme ce sont pratiquement toujours des membres de la famille du pauvre, nous avons là une bonne base pour la reconstruction de l'arbre généalogique. Or, nous ne pouvons pratiquement rien apprendre de cet extrait concernant les biens de la famille. Notons encore que les curés et vicaires des paroisses rurales écrivent souvent de façon assez illisible et en faisant beaucoup de « fautes » d'orthographe. Nous avons enregistré et analysé le nombre total de 415 extraits baptistaires. A partir du début du XVIIIème siècle, il devient fréquent d'apporter son extrait baptistaire lors du dépôt du dossier. Auparavant, les personnes souhaitant être reçues au sein des « Vieux de la Charité » donnaient souvent leur contrat de mariage pour prouver leur origine (voir également le tableau 3.2. dans le chapitre 4.1.2.2.).

Dans les papiers du « Corps des vieux », nous trouvons également d'autres sources moins formalisées, informant sur des étapes de la vie du « vieillard ». Il y a ainsi des lettres d'indigence attestant de sa misère. Elles sont pour la plupart signées par le capitaine du quartier de son dernier logement ou par le curé de sa paroisse. Les signataires recommandent ainsi la personne qui se présente aux administrateurs pour être reçue dans l'établissement. Ce genre de source est pour nous d'une grande importance, car elle indique non seulement le dernier lieu d'habitation du vieillard, mais aussi son métier, les circonstances de sa vie et surtout la raison de son indigence. Plus intéressantes encore que les simples données sortant de ces quelques 50 lettres sont les petites aventures dévoilées de la vie du « vieillard ». Pour Claude Mathieu Bellinguard, par exemple, la lettre du capitaine du quartier nous renseigne sur les circonstances dans lesquelles il était obligé de vivre : il « [...] *est dans le cas d'être reçu dans la maison de Charité pour y finir des jours que son indigence et l'infirmité d'une jambe joints à son grand âge ne lui permettent pas d'en supporter la dépense ni d'obtenir aucun secours de sa famille* ». On ajoute que le « vieillard » était « *logé actuellement chez le Sieur Joseph Audibert l'un de ses gendres. Chargé de treize enfants tous logés chez lui maître*

¹⁴⁰ Charité Lyon, F 18 – 1-79, 1653-1777.

ouvrier en soye quay de Metz maison Gantillon au 1^{er} étage [...].¹⁴¹ On peut noter ici que le gendre de Claude Bellinguard logeait dans une demeure « privilégiée », celle-ci se trouvant au premier étage.¹⁴²

Par ailleurs, le propriétaire de la demeure d'un « vieillard » atteste de temps en temps l'origine lyonnaise de celui-ci, en certifiant avoir reçu le loyer régulièrement et pendant une certaine période. Nous avons enregistré 17 de ces papiers parmi les documents des « vieux hommes de la Charité ». Le bail conclu entre le Pierre Bussy et une certaine Mlle Reynon, propriétaire d'une maison à la Croizette indique que le locataire payait 570 livres par an pour une chambre au rez-de-chaussée et ensuite pour une chambre au premier étage. Dans un feuillet accompagnant le bail, Mlle Reynon rajoute qu'il avait « travaillé pendant 26 années comme marchand de meubles », qu'il « ne sait pas signer », et qu'il « ne doit rien à la propriétaire », alors qu'il est maintenant « infirme et hors d'état de gagner sa vie. »¹⁴³

De temps à autre, le « vieillard » apporte à l'Aumône générale son certificat de profession délivré par la communauté d'art ou du métier. Avoir travaillé à Lyon, cela signifie avoir logé dans cette même ville, ce qui est important pour être accepté dans l'établissement (nous approfondirons les questions de l'admission au « Corps des vieux » dans la deuxième partie). Le certificat en lui-même est souvent remis en simple feuillet, quelquefois en imprimé. Un membre de la communauté certifie soit la date de la réception du « vieillard » en tant que compagnon ou maître de leur art soit la période durant laquelle il a travaillé dans son métier. Vingt-et-un documents de ce type ont été conservés dans les sept séries dépouillées de notre coupe. Nous ne devons pas confondre ces certificats avec les contrats d'apprentissage qui, eux, sont enregistrés par un notaire (voir le chapitre 4.1.2.5).

Les actes notariaux comme les contrats de mariage, les testaments, les contrats de vente ou donc les contrats d'apprentissage apparaissent souvent dans les papiers et titres des « vieillards ». Ils sont pour nous d'un intérêt majeur, et nous tenons à revenir à ces documents normalisés dans le chapitre suivant. Illustrons tout d'abord l'extrême richesse des registres

¹⁴¹ Voir annexe V (vol. II) : Charité Lyon, F 12 – 1, Lettre attestant de l'indigence de Claude Mathieu Bellinguard pour qu'il soit reçu à la Charité; de l'Officier en chef du quartier de rue Buisson, 27 décembre 1789.

¹⁴² En règle générale, d'autres historiens l'ont démontré, il n'y avait pas seulement un regroupement horizontal des pauvres dans des quartiers, mais aussi vertical dans les étages supérieurs. JÛTTE (1999, p. 68) établit, à ce propos, la formule « [...] *the higher the floor, the lower the class* [...] » ; voir également GUTTON 1971, p. 61.

¹⁴³ Charité Lyon F 14, dossier Pierre Bussy, 22.07.1771.

d'entrées des « vieux hommes de la Charité » à l'aide d'un tableau affichant la quantité et le type des sources que nous avons dénombrées.

Tableau 3.2 : Titres et papiers provenant des vieux hommes de la Charité, ChL F12 – F18, 1545-1790.

	F 12	F 13	F 14	F 15	F 16	F 17	F 18	Total
Personnes enregistrées	91	1	137	130	52	91	68	569
Papiers enregistrés	<u>165</u>	<u>151</u>	<u>263</u>	<u>248</u>	<u>196</u>	<u>175</u>	<u>168</u>	1366
DR	54	0	98	78	31	52	31	344
CB	61	0	100	102	36	71	45	415
LI	7	0	13	20	1	6	2	49
CM	11	0	18	14	5	9	6	65
T	3	2	3	4	2	0	2	16
Q V/ dot/ acq	12	26	2	14	37	3	42	136
Capp	0	0	1	2	2	2	5	12
CPr	10	0	3	6	0	1	1	21
Clog	4	2	3	6	0	0	2	17
Invent., saisie	0	0	0	1	3	0	3	7
Lettre Rec	0	0	3	1	2	3	2	11
Autre*	3	121	19	0	77	28	27	275

* Correspondance

CM : Contrat de mariage
 CB: Extrait baptistaire
 DR : Dossier de réception
 CPr: Certificat de profession
 LI :Lettre d'indigence
 T : Testament
 CLog : Certificat logement
 Q: Quittance (de vente/ dot/ acquisition)
 CApp : Contrat d'apprentissage

4.1.2. Les archives notariales aux ADR et le contrôle des actes

Nous apercevons, en analysant le tableau 3.2., que les actes notariaux ne figurent pas en très grande quantité parmi les papiers de notre échantillon de la série F. Cependant, ce sont surtout eux qui pourraient donner des renseignements sur le patrimoine des familles pauvres. Mais rappelons que nous y trouvons l'ensemble des données personnelles du « vieillard ». Son nom, sa date de naissance, son métier et le quartier de sa demeure nous aident à l'identifier en dépouillant d'autres fonds d'archives. Les ADR ont conservé en grande partie les registres des

notaires lyonnais dans la sous-série 3 E, classés par le nom du notaire.¹⁴⁴ La probabilité de retrouver les noms des « vieillards » de la Charité dans ces multiples liasses est assez grande : d'abord, nous avons retenu les noms des notaires en suivant les signatures des actes conservés dans les documents de la série F de la Charité. Ensuite, nous savons que le nombre des notaires travaillant pour la Charité et l'Aumône générale était très limité à l'époque étudiée, ce qui augmente les chances de retrouver les noms des pauvres dans leurs registres.

Finalement, il suffit de connaître la date approximative de l'acte et le nom du « client » du notaire afin de le retrouver dans la sous-série 3 E. Si, en revanche, nous ne disposons que du nom d'un membre de la famille recherchée, il est déjà plus difficile de compléter l'arbre généalogique. Dans ce cas, nous sommes obligés de consulter le fichier manuel des « inventaires après décès »¹⁴⁵, classé par ordre alphabétique selon le patronyme des personnes qui ont fait l'objet d'un inventaire. Si son nom est enregistré dans ce fichier, et si le nom du notaire figure également dans la note, nous pouvons retrouver facilement la trace des actes notariaux demandés par cette personne (et donc les époux et leur famille) dans la liasse du notaire dans la sous-série 3 E. Les actes de cette liasse peuvent, à leur tour, donner de nouvelles informations sur la génération précédente. Le catalogue des inventaires ne contient malheureusement pas toujours le nom du greffier. Dans ce cas, nous avons la possibilité de le retrouver dans la sous-série 10 C des ADR¹⁴⁶ en nous servant de la date approximative quand l'acte a été signé.

4.1.2.1. Le contrôle des actes des notaires

Les registres de la sous-série 10 C nous indiquent, avec un délai de dix à quinze jours, la date à laquelle est signé un acte. Dans la région de l'ancienne généralité de Lyon, 32 bureaux de contrôle enregistraient les actes notariaux pour des raisons fiscales. Ils les classaient d'après l'année du contrôle et le type de l'acte (testament, contrat de mariage etc.). L'enregistrement comportait toujours la date exacte, le nom des parties et notamment le nom du notaire/greffier. Ceci nous permet, après y avoir trouvé l'indication renvoyant à l'acte, de le chercher précisément dans la liasse du notaire comportant l'année concernée. Il suffit alors de

¹⁴⁴ La liste des notaires pratiquant à Lyon est publiée par Georges CUER, *Archives départementales du Rhône, sous série 3 E. Archives notariales, première partie : notaires de Lyon*, 2 tomes, Lyon (Conseil Général du Rhône) 1992-1993.

¹⁴⁵ Voir chapitre 4.1.2.3 : « Actes de succession ».

connaître, au pire des cas, le nom de la personne recherchée et la date approximative de l'acte. Sans cette possibilité de déterminer la date à laquelle est signé un acte, nous serions obligés de dépouiller, pour trouver un seul papier, les multiples liasses d'un notaire.¹⁴⁷

Pour la ville de Lyon même, nous pouvons trouver en outre les tables de testaments et des contrats de mariage dans la même série. Malheureusement, les registres du bureau de contrôle de Lyon sont seulement conservés à partir du 25 novembre 1724.¹⁴⁸ Cela pose problème pour la reconstitution des arbres généalogiques et la fixation du patrimoine des personnes ayant vécu au XVIIIème siècle. Les tables des testaments et les tables de contrats de mariage ne sont pas non plus entièrement conservées. Il y a de grandes lacunes dans les registres du XVIIIème siècle. Le registre des testaments peut être consulté pour la période entre 1740 et 1789,¹⁴⁹ en ce qui concerne les tables des contrats de mariage, nous en trouvons pour la période entre 1760 et septembre 1791.¹⁵⁰

Lorsque les tables de mariage sont conservées, elles deviennent une grande aide pour notre recherche, car elles ne contiennent non seulement les protagonistes et la date de l'acte, mais aussi «*les valeurs des objets apportés par l'époux dont le nom est inscrit dans la première colonne* ». En plus, nous y trouvons la «*nature et situation des objets immobiliers apportés par le même époux* », «*valeur des immeubles* » et «*indication s'il y a communauté entre les époux* ». Le recours aux inventaires mêmes n'est donc nécessaire que si nous constatons que la personne citée dans le registre ne correspond pas à la famille recherchée ou à la couche sociale présumée. Malheureusement, nous ne pouvons pas toujours faire confiance aux enregistrements des bureaux de contrôle, car il arrive de temps en temps que les informations données dans le registre ne correspondent pas au contenu de l'acte même. En plus, la date de l'acte de mariage passé à l'église peut différer de celle du contrat de mariage de plus d'un mois. L'acte retrouvé dans les registres paroissiaux ne mène donc pas directement au contrat de mariage, une recherche fastidieuse est parfois nécessaire pour le découvrir, si le notaire n'est pas cité dans les registres paroissiaux (ce qui arrive dans la plupart des mariages).

¹⁴⁶ ADR, sous-série 10 C : Contrôle des actes des notaires et sous seing privé, insinuations et droits joints (1693 - 1791).

¹⁴⁷ Pour avoir de plus amples renseignements concernant la sous-série 10C des ADR, voir Patrick FEILLENS & Philippe ROSSET (dir.), *Sous-série 10C. Contrôle des actes des notaires et sous seing privé, insinuation et droits joints (1693 - 1791)*, Lyon 1996.

¹⁴⁸ ADR, sous-série 10C 852 - 1298 : Contrôle des actes des notaires et sous seing privé, insinuations et droits joints, bureau de contrôle de Lyon (1724 - 1791).

¹⁴⁹ ADR, sous-série 10C 1274, Tables des testaments, janvier 1740 - décembre 1789.

¹⁵⁰ ADR, sous-série 10C 1275 - 10C 1286, Tables des contrats de mariage, 19 mai 1760 - septembre 1791.

Avant d'introduire les actes notariaux mêmes, il semble judicieux d'évoquer rapidement le métier d'un notaire exerçant à Lyon sous l'Ancien Régime. A ce propos, il semble important de préciser que le notaire ne représente pas encore ce qu'il deviendra au XIX^{ème} siècle. Cependant, il y a de grandes différences entre les notaires travaillant en ville et ceux des régions avoisinantes. Dans les paroisses rurales de la généralité, les notaires sont nombreux et sont en concurrence pour pouvoir effectuer un acte, tandis que dans les paroisses plus riches de Lyon, ils sont moins à plaindre : un notaire comme Pierre Perrichon, l'un des plus grands notaires lyonnais de la fin du XVII^{ème} siècle et « *grand homme d'affaire* » peut facilement exiger 40 sols « *par heure de vacation* ». ¹⁵¹ Pour pouvoir estimer la valeur de ce gage, il est intéressant de savoir qu'un maître maçon lyonnais gagne, à la même époque, la somme de 18 à 20 sols, le manoeuvre 14 sols la journée. ¹⁵² C'est la raison pour laquelle les Lyonnais moins aisés vont voir les notaires moins prestigieux et connus pour leurs prix plus modérés.

Mais même les « petits » notaires sont importants dans la vie quotidienne à Lyon - ils rédigent des quittances, des obligations, des louages, des contrats d'apprentissage et d'affermage - on ne les engage pas pour les actes plus coûteux comme les contrats de mariage, les testaments et certains baux. Les notaires occupent alors officiellement, au fur et à mesure, le rang social intermédiaire entre celui des officiers de justice, magistrats municipaux et avocats, et celui des gens de loi, marchands et gens de métiers. Le nombre arrêté pour Lyon par édit royal s'élève, en 1691, à quarante notaires. ¹⁵³

Les liasses des notaires sont classées par ordre chronologique. Dans les liasses respectives, nous trouvons les actes souvent aussi dans le même ordre. Cependant, pour certains notaires, nous trouvons les actes regroupés par types. D'autres ont établi un registre personnel pour les testaments et les contrats de mariage qu'ils ont rédigés. ¹⁵⁴ Ceux-ci sont plus pratiques pour notre recherche que les registres généraux, car ces derniers sont également classés dans l'ordre chronologique. Nous sommes alors obligés de connaître la date exacte d'un acte pour pouvoir nous servir du registre. Mais si nous connaissons la date, nous pouvons trouver facilement l'acte.

¹⁵¹ CUER 1992, tome I, p. 13.

¹⁵² GUTTON 1971, p. 71. A Lyon, le prix médian du bichet de seigle, la céréale de grande consommation populaire, s'élève dans la première décennie du XVIII^{ème} siècle à 30 sols ; voir GUTTON 1971, p. 70.

¹⁵³ CUER 1992, tome I, p. 14.

¹⁵⁴ Par exemple 3 E 5093 (me Jean Guillaume Berthon de Fromental, « fils aîné ») : Répertoire mariages 1766-1792.

En ce qui concerne l'écriture des notaires, nous considérons que les notaires prennent apparemment souvent le temps de rédiger de manière lisible, même pour le menu peuple. Comme par exemple le notaire Pierre Monthellier « fils », exerçant dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle. D'autres, tel le notaire Fromenthal « père », ont une écriture semblable à celle des curés des petites paroisses.

4.1.2.2. Les contrats de mariage

Les contrats de mariage constituent une source intéressante pour notre recherche. Ils nous fournissent de nombreuses informations sur la situation personnelle, la fortune et la famille des futurs mariés. Nous avons pu découvrir 65 contrats de mariage dans les registres d'entrée du « Corps des vieux » de la Charité. Cela signifie qu'environ 12% des personnes enregistrées dans notre échantillon ont apporté leur contrat à l'occasion de la demande de réception. Il est remarquable que trois fois plus de contrats de mariage aient été apportés au XVII^{ème} siècle qu'au XVIII^{ème} siècle (voir tableau 4.). Est-ce que cela signifie que le contrat de mariage fourni par les « vieillards » constituait une pièce suffisante ? Nous n'avons pas pu trouver de confirmation écrite. Mais il nous semble qu'il en était ainsi, car dans la plupart des dossiers d'entrées du XVII^{ème} siècle contenant un contrat de mariage, il n'y a pas d'autres documents. Par ailleurs, la majorité des contrats sont également conservés dans les ADR,¹⁵⁵ et nous allons les prendre en considération dans la deuxième partie de notre étude.

Ce type de source fait preuve, aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, d'une continuité formelle assez étonnante. En règle générale, les deux familles vont consulter le notaire de la famille de la future épouse, le mariage se déroulant souvent dans la paroisse de résidence de cette dernière. Dans un contrat de mariage typique sont cités, après le notaire, les noms du futur époux et ensuite de la future épouse. Pour l'époux, le notaire révèle non seulement nom et prénom, mais également toutes les autres informations servant à identifier la personne, à savoir son métier, l'adresse exacte de sa demeure, ainsi que le nom et l'adresse de ses parents. En ce qui concerne l'épouse, le notaire est très souvent moins précis. Ceci vaut notamment pour les contrats du XVII^{ème} siècle et ceux du début du XVIII^{ème} siècle. Nous trouvons pour elles très rarement des renseignements sur le métier, et nous ignorons si la fille a appris un métier ou bien si sa profession est d'une moindre importance pour le notaire. Après la

formule juridique confirmant la promesse nuptiale sont indiqués les éléments les plus intéressants pour notre recherche, à savoir la dot de la femme et l'augment de l'époux.

La précision de la valeur de la dot ou de l'augment dépend beaucoup du notaire. En effet, les notaires emploient la même expression lorsque la valeur exacte de la dot n'apparaît pas. Ils se contentent alors de dire que la future se constitue en dot l'ensemble de ses biens. Dans le cas où le notaire précise la valeur de la dot, il fait la différence entre la dot « matérielle » (« [...] *que la valeur des habits, linges, nipes et joyaux à son usage personnel amiablement évalué* [...] »)¹⁵⁶ et la dot payée en argent. Plus intéressant, il semble que la valeur totale des biens matériels de la future est rarement précisée en même temps que l'énumération détaillée de chaque pièce apportée dans le couple. Ainsi, nous trouvons dans le contrat de mariage de Jacques Brossy du 25 juin 1714 l'apport en dot de son épouse Etiennette Talon : « 98 livres, à savoir un lit garni, deux couvertures, un coussin de plume, le tour de lit droguet, bois de noyer, demi-douzaine de toile de draps de ménage, deux paires d'habits de Serge d'Amante, dze [douzaine] et demie de chemises, dze de napes et serviettes, deux dzes de coiffes et cornettes, une demi garderobe en bois fermant en trois clés, une coffre même bois, un rouet à dévider la soie, un petit buffet bois sapin, une marmite, une crémaillère, un rechaud, un trépied, une poêle, le tout fer, une corde de puits, une poêle noire de fer, un sceau de bois, petite caisse de bois sapin, deux lampes de fer blanc ».¹⁵⁷

En gros, la dot estime l'ensemble des biens des futures, c'est-à-dire les biens mobiliers et immobiliers ainsi que l'épargne de la future en argent comptant. Le plus souvent celle-ci est le fruit de ses économies personnelles, datant du temps précédant le mariage quand elle travaillait en tant que servante par exemple. Souvent aussi, il s'agit de la somme donnée par ses parents. Il arrive aussi qu'elle provienne d'un don ou legs d'un de ses proches. Dans ce cas, le donateur est précisé ; la source ne renseigne donc pas seulement sur le patrimoine du jeune couple, mais également sur celui de ses ascendants. En ce qui concerne l'augment du futur, celui-ci s'élève rarement à une somme supérieure à la moitié de la dot versée. Dans le cas où le notaire fixe la dot dans le contrat de mariage par la formule « *le futur fait augment*

¹⁵⁵ ADR : sous-série 3 E (notaires), classée par le nom du notaire. Le cas de Lyon est assez particulier pour les contrats de mariage, car la grande majorité des habitants, même les pauvres, font appel à un notaire pour passer un tel acte, voir GARDEN 1970, p. VIII.

¹⁵⁶ Voir les annexes VI (vol. II) pour deux contrats de mariage type, conservés dans les ADR (3 E 5095, no. 293, me Fromenthal, fils : contrat de mariage Legavre et Quinet, 20 juin 1767 ; 3 E 3568 no. 73, me Louis Chazotte : contrat de mariage d' Aimé Coste et de Benoite Vial, 2 juin 1727). Ils servent ici à l'illustration des formules. Le contrat Coste/ Vial a été conclu pour un couple de pauvres.

¹⁵⁷ Charité Lyon F 14, dossier de Jacques Brossy, maître passementier à Lyon : contrat de mariage avec Etiennette Talon, 25 juin 1714.

de la moitié de ce qu'il recevra d'elle en deniers », on peut observer que l'augment équivalait, à la livre près, la moitié de la dot.

D'autres formules du contrat attestent que l'époux a reçu la somme et témoignent de sa volonté d'accepter la « tutelle juridique » du couple. A la fin du contrat, nous apprenons le nom des témoins, le lieu et la date où est signé le contrat. Les signatures qui suivent donnent un renseignement sur le niveau d'éducation des futurs mariés et des témoins : l'écriture est souvent illisible ou bien artificielle, démontrant ainsi l'inaptitude à lire et à écrire. Il n'est pas rare que le notaire indique à la fin du contrat que les futurs mariés ne savent pas signer : « *et non lesdits époux pour ne scavoir de ce enquis* ». A côté des signatures des témoins et des mariés figure la signature du notaire, souvent la seule indication de son nom. Cela est pour nous essentiel afin de trouver d'autres actes renseignant sur le patrimoine de la même famille.¹⁵⁸

Revenons brièvement aux documents présents dans les dossiers des « vieillards » de la Charité. Les contrats de mariage que nous avons dénombrés soulignent assez bien le modeste patrimoine dont dispose un jeune couple appartenant au « menu peuple » à l'époque moderne. Il y a, certes, des exceptions où la dot ou l'augment sont très élevés,¹⁵⁹ et nous allons les analyser plus en détail dans la deuxième partie de cette étude.

Dans le cas particulier des contrats de mariage, nous considérons que le couple débutant la vie en commun est « pauvre » ou court le risque de le devenir lorsqu'il dispose d'un patrimoine inférieur à la valeur moyenne des successions pour le métier considéré entre 1726 et 1730 (par exemple 516£ pour les jardiniers, vignerons et laboureurs ; pour les autres années, la valeur est modifiée en suivant le coefficient de déflation du tableau 1.1).¹⁶⁰ Il paraît même étonnant que dans ce cas, les familles aient décidé de passer un contrat. Jean Faure, par exemple, fils de laboureur, se marie au mois de mai 1605. Son épouse, Jeanne Laganoy, apporte seulement

¹⁵⁸ Même si une famille est moins fidèle à un seul notaire à l'époque moderne que de nos jours.

¹⁵⁹ Le « vieux » Canet avait reçu à l'occasion de son mariage une dot de 1900£, voir Charité Lyon F 14, dossier Léonard Canet, marchand hôtelier à Lyon, paroisse St. Nizier : contrat de mariage avec Catherine Burlet 1664 ; Jean Delaye avait bénéficié d'une dot de 3000£, Charité Lyon F 15, dossier Jean Delaye, marchand pelletier à Lyon : contrat de mariage avec Anne Chapelle 1670 ; nous apprenons également que les époux Colognieu ont débuté leur vie de couple avec un patrimoine estimé à 3500£, voir Charité Lyon F 15, dossier Charles Colognieux, maître fabricant en étoffe de d'or, d'argent et de soie à Lyon, paroisse St. Nizier : contrat de mariage avec Catherine Reymond 1734.

¹⁶⁰ La valeur moyenne a été déterminée par Maurice GARDEN, « Les inventaires après décès : source globale de l'histoire sociale lyonnaise ou juxtaposition de monographies familiales », *Cahiers d'histoire* XII/ 1967, pp. 153-173, ici : tableau II, p. 162 et tableau III, p. 163. La dot comprend souvent l'outil de travail. En conséquence, nous ne pouvons pas dire que, par exemple, une dot de 500l.t. corresponde au véritable capital du couple, car il faut en déduire le prix d'un ou plusieurs métiers ; voir également GUTTON 1971, p. 31.

une dot de 20 livres tournois. Si nous corrigeons (coefficient de déflation 1724-1741 : 38,01) la moyenne calculée par Garden pour 1726-1730, nous arrivons à une moyenne de 196£ pour 1605. La dot en faveur du mariage de Jean Faure y est toujours largement inférieure. Il est peu étonnant que Jean, devenu vieillard, doive venir à la Charité pour pouvoir y passer la fin de ses jours.¹⁶¹

Tableau 4 : La répartition des sommes apportées dans le mariage (augment/ dot/ legs), selon la date du mariage.¹⁶²

	XVII ^e siècle	XVIII ^e siècle	Total
0l.t.-100l.t.	8	3	11
101l.t.-250l.t.	11	0	11
251l.t.-500l.t.*	18	2	20
501l.t.-1000l.t.	5	5	10
>1000l.t.	3	1	4
ts biens	4	5	9
Total	49	16	65

*y figurent deux quittances de dot:

a) ChL F 15-18, dossier Jobert Chauvin, dot versée à sa fille, 21.02.1675.

b) ChL F 15-260, dossier Hubert Dordonner, dot versée à sa fille, 16.04.1687.

Dans notre échantillon limité, nous avons pu trouver une quantité remarquable de contrats conclus où les dots sont inférieures à 100l.t. (voir tableau 4.). Nous avons établi une limite importante à la somme de 500l.t. (1738)¹⁶³, car il n'est pas possible pour le futur chef de famille d'acquérir des outils de travail pour un métier artisanal en dessous de cette somme (pour les patrimoines calculés dans les actes antérieurs, nous tenons compte des coefficients de déflation indiqués dans tableau 1.1, par exemple pour la période comprise entre septembre 1602 jusqu'en février 1615, la limite de la pauvreté d'un artisan serait de 190l.t.). Une famille dont l'homme n'est pas capable d'exercer un métier à l'aide de ces propres outils est, en tant que journalier, fortement dépendante de la situation macro-économique et donc rapidement exposée à la misère, si celle-ci est en récession. Néanmoins, dix contrats de mariage fixent la somme apportée dans la vie nuptiale au-dessus de 500l.t. dont trois au-dessus de 1000l.t.. Etant donné que les maris respectifs demandent malgré cela, quelques années après, la

¹⁶¹ Charité Lyon F 17 - 18, dossier de Jean Faure, 1653 : contrat de mariage avec Jeanne Laganoy, 1605.

¹⁶² Charité Lyon : séries F 12, F 13, F 14, F 15, F 16, F 17, F 18. Les contrats de mariage conservés dans les ADR seront traités dans la deuxième partie, étant le résultat d'une recherche individuelle et non systématique. Nous tenons compte des fluctuations de la livre selon le tableau 1.1.

¹⁶³ Les outils de travail d'un maître ouvrier en draps de soie représentent, au milieu du XVIII^e siècle, une valeur de 600l.t. environ ; voir par exemple ADR, BP 2146 : Inventaire après décès de Pierre Bret «le

réception au « Corps des vieux » à la Charité, ils ont dû perdre leur fortune. Nous allons voir, si leurs descendants arrivent à sortir de la pauvreté.

4.1.2.3. Les actes de succession

Le testament est également une source fondamentale pour notre recherche sur le patrimoine des familles moins aisées. Nous en trouvons de rares exemples dans les papiers des « vieillards » décédés à la Charité. Après avoir dépouillé 570 dossiers dans la série F, nous n'en avons trouvé que seize. Mais si nous cherchons de façon plus pointue dans les registres des notaires de la sous-série 3 E des ADR, il est plus facile de retrouver les actes de succession.

Le testament indique souvent avec précision les biens de la personne à la fin de sa vie. A ce niveau, il n'est pas seulement le pendant du contrat de mariage, mais il nous renseigne en même temps sur les héritiers et donc explicitement sur la transmission des biens vers la génération suivante. Les testaments datant du XVIII^{ème} siècle contiennent plus souvent que ceux du XVII^{ème} siècle des précisions sur la personne du testateur. Mais, chaque source a ses limites, car il arrive malheureusement que le notaire ne précise pas explicitement la valeur du legs. En revanche, il lègue tous ses biens « en argent comptant » ou « mobiliers et immobiliers » à son légataire universel. Le testament de Charles Chatel et de Barthélimie Seigle soulève un autre problème inhérent à cette source concernant la fixation du patrimoine. Ils demandent au notaire de « *donner à chacun de leur parent [...] cinq sols* » après leur décès.¹⁶⁴ Comme nous ne connaissons pas le nombre de ceux bénéficiant de ce legs, nous ne pouvons pas non plus calculer le patrimoine transmis. Dans ces cas, le document peut nous fournir seulement les renseignements sur la personne du légataire.

Les informations données par les testaments peuvent être complétées par les codicilles. Il s'agit d'un acte postérieur à un testament, le modifiant, le complétant ou l'annulant. Lors des recherches dans les archives notariales, nous en avons trouvé quelques-uns. Ils sont

jeune », maître ouvrier en draps de soie, 26.02.1738. L'ensemble de ses biens est estimé à 7451.t.. La valeur de ses outils de travail s'élève à 5971.t..

¹⁶⁴ Charité Lyon F 12 no. 5 : Testament des mariés Charles Chatel et Barthélimie Seigle, 17 novembre 1709.

intéressants, parce qu'ils peuvent nous renseigner sur les motifs de la modification d'un testament.¹⁶⁵

Il est vrai qu'un grand nombre des personnes accueillies au sein du « Corps des vieux » lèguent leurs biens à l'hôpital. Or, à Lyon, il nous semble que les « vieillards » le font moins régulièrement que par exemple dans les maisons d'assistance allemandes, où l'ensemble des biens des assistés revient à l'hôpital. A Lyon, les biens du vieillard décédé reviennent à l'hôpital, s'il n'y a pas d'autres légataires institués dans un testament passé avant la date de l'entrée.¹⁶⁶ Une raison pour laquelle les testaments ne figurent pas souvent dans les dossiers des « vieux de la Charité » est donc probablement que la personne l'a remis au notaire avant l'entrée à la Charité. Par exemple François Guillerod, tondeur de draps à St. Nizier, est reçu à la Charité en 1726, parmi les documents conservés dans le dossier de réception nous trouvons son testament, fixé dix ans plus tôt.¹⁶⁷ N'oublions pas que le « menu peuple » hésite avant de consulter un notaire, car il demande une rémunération pour ses services. La critique des sources exige alors de vérifier la catégorie sociale afin de savoir s'il y a bien des « pauvres » qui font appel à un notaire pour un testament, ou si nous ne trouvons que des personnes disposant d'une certaine fortune. Le tableau ci-dessous cherche, dans notre modeste échantillon, à faire une différence entre les professions des légataires.

Tableau 5 : Répartition de la valeur du legs selon le statut professionnel des légataires¹⁶⁸

	Marchand	maîtres	cp/ labour/ journalier*	banquiers
< 100l.t.	0	0	3	0
101-500l.t.	1	4	1	0
>500l.t.	0	1	0	2
ts biens	0	2	2	0

* cp – compagnon
labour – laboureur

Malgré le petit nombre de testaments issus des papiers des « vieillards » de la Charité, nous apercevons que la plupart de ceux qui font appel à un notaire pour fixer leur succession

¹⁶⁵ Voir par exemple ADR 3 E 6818 (me Claude Firmin Pachot) : Codicille de Magdelaine Antoine, veuve de 1^{er} lit d'André Martin et de 2^e lit de Christophe Micholier, 31 mars 1764.

¹⁶⁶ Voir l'article 12 des Lettres-Patentes de 1672 ; Charité Lyon A 13 : Lettres-Patentes. Ordonnances, 1619-1782.

¹⁶⁷ Charité Lyon F 18 nos. 153-157, dossier de François Guillerod 1726 : no. 156, testament de François Guillerod, 1716.

disposent d'un certain patrimoine. Nous ne nous attendons donc pas à trouver, dans les papiers des « vieux de la Charité », des actes de succession provenant de personnes très pauvres.

Pour les « inventaires des objets » appartenant aux « vieux » de la Charité, nous avons constaté qu'ils étaient, sauf quelques exceptions, absents dans les papiers (voir tableau 3.2.). Nous en ignorons la raison exacte, mais nous pensons que l'inventaire fait à l'occasion d'une réquisition des biens suivant une faillite ou une séparation de biens n'aurait pas pu servir lors d'une demande d'entrée, car ce papier peut révéler des problèmes financiers (si trop de créanciers y étaient présents), ce qui ne devait pas faire bonne impression lors d'une demande d'admission. L'autre type, « l'inventaire après décès », renseigne sur les biens, mais il ne fournit pas beaucoup d'informations sur les origines du vieillard. Même s'il est théoriquement possible que la personne demandant l'accueil apporte un inventaire provenant de ses parents, nous n'en avons trouvé aucun. Il semble qu'il est beaucoup plus facile de faire preuve de son origine à l'aide d'un certificat de baptême ou d'un contrat de mariage. Par ailleurs, les frais de service de l'huissier et du greffier sont considérables pour un inventaire. L'acte coûte quinze à vingt livres vers 1700 et entre trente et quarante livres vers 1780 (correspondant au coefficient de déflation de la livre, voir tableau 1.1.).¹⁶⁹ Les inventaires ayant une valeur très faible sont donc rares, contrairement aux contrats de mariage. En général, ils ne sont effectués que sur requête, résultant d'un litige concernant le plus souvent les héritiers ou les créanciers : tutelle d'enfants mineurs, différend entre les héritiers ou mesure de précaution contre une succession de droit dont l'héritier craint le déficit.

Cependant, nous l'avons déjà dit, les ADR ont conservé des milliers de minutes d'inventaires. Il faut savoir que l'enregistrement des « inventaires » est l'objet d'une rivalité entre les notaires « privés » et la Sénéchaussée royale à Lyon. A part quelques exceptions, ce sont les enquêteurs et commissaires-examineurs de la Sénéchaussée qui président aux inventaires avec le concours des huissiers-priseurs et les greffiers pour la rédaction des actes.¹⁷⁰ Nous

¹⁶⁸ Charité Lyon : séries F 12 - F 18. Les contrats de mariage conservés dans les ADR seront traités dans la deuxième partie, étant le résultat d'une recherche individuelle et non systématique.

¹⁶⁹ Jean-Pierre GUTTON, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'ancien régime*, Paris 1981, p. 186. La valeur des « inventaires après décès » pour l'histoire socio-économique a été soulignée plus tôt ; voir GARDEN 1967 : pp. 159, 172-173.

¹⁷⁰ GARDEN 1967, p. 154.

retrouvons donc les actes dans les séries de la Sénéchaussée et du Bureau de contrôle, mais rarement dans les archives notariales.¹⁷¹

Les inventaires contiennent probablement le plus d'informations pour notre recherche, mais ils sont très longs, très mal écrits et souvent très épais. Nous trouvons bien évidemment les renseignements habituels : date de l'inventaire, nom et prénom du défunt, âge et profession. Si cette dernière n'est pas indiquée, nous sommes souvent capables de la deviner grâce aux outils de travail, « gagne-pain » du défunt qu'il conservait à demeure, même s'il n'y avait pas son propre atelier. Lors de la visite du greffier ou de l'huissier, il n'y a pas seulement l'épouse du défunt sur place, mais aussi quelqu'un de la génération descendante servant de témoin. En outre, nous y trouvons des informations concernant l'habitat et - essentiel pour l'évaluation du patrimoine - une énumération détaillée des biens mobiliers et immobiliers trouvés sur place. L'huissier priseur estime les effets et de temps à autres, il fait appel à des spécialistes, par exemple un maître maçon (ou deux) pour les produits stockés dans l'atelier d'un maçon. A la fin de l'acte figure souvent la somme totale calculée par les priseurs. Les papiers propres à la famille sont aussi minutieusement décrits ; ceux-ci peuvent donner de plus amples renseignements sur la vie des pauvres défunts et nous diriger vers d'autres documents conservés dans les archives notariales : l'inventaire cite ainsi des livres de comptes de commerces, des contrats familiaux, des titres de propriété, des dettes, des promesses, des obligations, des billets en faveur du défunt ou ses dettes. Avant de signer l'acte, le priseur enregistre également toutes les réclamations et commentaires prononcés lors de sa visite. Nous trouvons ainsi les créanciers, les membres de la famille, les héritiers défendant le patrimoine ou d'autres personnes exigeant leur part des effets... . La richesse de ces informations fait des inventaires la source idéale pour notre recherche. C'est ainsi que, de manière idéale, toute information enregistrée sur un « vieillard » dans les papiers de la Charité nous mène à l'acte même dans les ADR.

4.1.2.4. Actes de vente, certificats d'acquisition, contrats d'obligation

Dans les dossiers des « vieillards », nous trouvons également d'autres types de documents qui nous renseignent sur le statut social de la personne et qui viennent compléter le « puzzle » du patrimoine de la personne concernée. Nous les citons ici brièvement sans rentrer dans les détails. Il y a par exemple les actes de vente/ d'acquisition de biens matériels (mobiliers et

¹⁷¹ ADR, sous-série BP, ici : BP 1884 – BP 2310 : Successions, Inventaires, Tutelles, Curatelles, 1610 – 1791.

souvent immobiliers) ou encore les contrats d'obligation. Ces derniers apparaissent à la fin du XIV^{ème} siècle, mais leur emploi s'étend encore avec le mercantilisme, à Lyon aussi bien que dans les autres centres commerciaux européens.¹⁷² Les papiers des « vieillards » de la Charité contiennent beaucoup de documents de ce genre. La série F13, par exemple, est notamment composée de la correspondance des actes notariaux de François Blanchet et de sa veuve Isabeau Revelin au sujet d'une propriété immobilière dans les environs de Lyon.¹⁷³ Dans ce cas précis, la grande quantité de papiers ne représente pas la même valeur qualitative pour notre recherche, puisqu'il nous suffit de connaître le résultat de l'affaire pour pouvoir quantifier le patrimoine de la famille Blanchet. Dans d'autres cas plus difficiles, nous retrouvons des sources complétant les actes de telle ou telle affaire, dispersées dans d'autres liasses de l'Hôtel-Dieu ou des archives notariales.

4.1.2.5. Les contrats d'apprentissage et les contrats d'affermage

Si nous avons déjà parlé des certificats de profession délivrés de façon plus ou moins informelle, le contrat d'apprentissage est une source plus valable, étant délivré par un notaire. Les formules des contrats de la deuxième moitié des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles se ressemblent dans la plupart des cas. En effet, à partir de 1666, les contrats sont enregistrés d'une manière strictement respectée. Nous retrouvons les données personnelles du maître et du futur apprenti, comme la profession exercée et la durée du contrat. Suivent les formules juridiques précisant les obligations des deux signataires. Le plus important pour nous est de connaître les activités demandées par le futur maître, ce que ce dernier promet d'enseigner à l'apprenti(e) et s'il promet de payer des gages. Cela est souvent le cas dans les métiers de la soie, mais comme le maître est également obligé de loger et de nourrir son futur apprenti, à savoir « *fournir de feu, gitte, lumière, despenses de bouche et blanchissage, habit, linges, chaussures et autres choses nécessaires à son entretien suivant sa condition* », ¹⁷⁴ les gages sont assez bas. Les maîtres passant des contrats d'apprentissage demandent même des gages en leur faveur.

¹⁷² Richard GASCON 1971, tome 1, p. 273 . Les lettres d'obligation se distinguent de façon nette des lettres de change, utilisées par les grands marchands et établissant une relation entre deux monnaies différentes ; voir GASCON, pp. 163-166.

¹⁷³ Charité Lyon, F 13 (BLA), 1671-1699.

¹⁷⁴ Contrat d'apprentissage de Pierre Lemieux avec Pierre Deville, maître ouvrier en bas de soie, notaire Laurent, Benoît, 1^{er} mars 1723, Charité Lyon F 15 : dossier Pierre Demieux, ouvrier en bas de soie à Lyon. Voir le contrat transcrit dans les annexes VII (vol. II).

Cependant, un contrat d'apprentissage est une source souvent trompeuse, nous devons nous garder de déduire d'un seul contrat le statut social et le niveau de vie. Les ruptures de contrat sont assez fréquentes, il arrive souvent que le maître refuse de le remplir en raison de l'incompétence de l'apprenti. Ce dernier essaie très souvent de s'enfuir, car les conditions de vie sont très difficiles. L'exception est ici très certainement le serviteur dans une maison de noble ou d'avocat, car il/ elle y fait souvent « partie de la famille ». ¹⁷⁵ En outre, les gages des serviteurs sont remarquablement plus élevés que les gages des apprentis dans le domaine de l'artisanat. En général, ils jouissent d'un statut plus élevé car ils ne sont pas issus des couches les plus basses et savent souvent lire et écrire.

4.1.3. Les aumônes secrètes et la distribution de pain

En plus des sources dépouillées dans les papiers des « vieillards » de la Charité, il existe d'autres documents qui peuvent nous servir pour nos recherches. Il s'agit notamment des liasses de la série E de la Charité (Administration de l'établissement, délibérations, nominations, budget, économat). Parmi d'autres documents intéressants figurent les enregistrements effectués à l'occasion de la distribution des aumônes secrètes. Le bureau de l'Aumône générale s'était en fait chargé de donner chaque mois une aide modeste aux pauvres « honteux » de la ville. Un recteur ex-consul est chargé de tenir un registre à leur sujet et d'en rendre soigneusement compte au bureau. ¹⁷⁶ Ce registre a été conservé dans les archives des Hospices civils de Lyon et est pour nous d'une grande valeur pour pouvoir prouver la régression du patrimoine d'une personne, auparavant plus aisée. ¹⁷⁷ Si les registres des « vieux de la Charité » nous servent de point de départ pour les catégories les plus pauvres, cette source nous permet alors d'analyser la misère de la couche sociale opposée.

Le registre de la distribution des aumônes secrètes se présente sous la forme d'un volume en parchemin. Environ la moitié du volume est utilisée, 48 pages plus précisément. Nous trouvons des tableaux à trois colonnes, classés par l'année de distribution de l'aumône. Au milieu figurent les noms des assistés, souvent accompagnés d'autres données personnelles et même de renseignements spécifiques, comme par exemple les raisons de la déchéance de la

¹⁷⁵ GUTTON 1981, p. 60.

¹⁷⁶ Charité Lyon G 1166, Mémoire sur les fonctions du recteur ex-consul.

¹⁷⁷ Charité Lyon E 1232, Registre de la distribution des aumônes secrètes, janvier 1696 - avril 1781. Dans la recherche aux pauvres « honteux », l'historien a très rarement cette chance de pouvoir travailler avec un tel registre dénommant explicitement les bénéficiaires de cette aumône cachée.

personne. La liste des assistés est regroupée selon un double ordre : par quartier où la distribution est effectuée et par ordre alphabétique des noms de famille.¹⁷⁸ Fort malheureusement, la profession des assistés est rarement citée, nous empêchant ainsi d'établir avec exactitude une liste de leur statut social. La première colonne contient des commentaires supplémentaires du recteur, par exemple le décès de l'assisté. A droite est indiquée la somme exacte accordée par an ou par mois, par délibération du bureau de l'Aumône générale. Après une certaine période, souvent après un an, mais également après une plus longue échéance, le recteur calcule ou fait calculer la somme totale versée dans tel et tel quartier. La quantité relativement petite des assistés nous permet de vérifier facilement les calculs faits par le recteur. Il est étonnant, et nous allons y revenir à la deuxième partie, que ce ne soit qu'à partir de 1720 que les sommes ressortant de nos calculs d'après les aumônes indiquées dans les tableaux correspondent aux calculs du recteur. Entre 1739 et 1754, il n'y a aucun enregistrement d'effectués, les assistés des années précédentes sont enregistrés à partir de 1754. Par ailleurs, après le décès d'un assisté ou la suppression de son aumône, son nom est rayé. Jusqu'à l'année 1761, tous les enregistrements sont barrés, et de 1761 à 1786, seuls quelques noms particuliers subsistent. Ceci pourrait prouver que la fin de l'aumône secrète est survenue assez subitement, au moins celle de l'aumône délivrée indépendamment par le bureau de l'Aumône générale. Il n'y a pas de calcul final pour les derniers mois enregistrés, ni dans cette liasse ni dans une autre de la série E.

Grâce aux données disponibles, il nous est possible d'entrecroiser les informations concernant les « vieux de la Charité » et les assistés de l'aumône secrète. Il reste toutefois quelques inconvénients à relever. Les registres sont de temps en temps difficiles à déchiffrer, car le recteur ajoute des renseignements et ne se soucie guère de leur lisibilité. Certaines marges sont remplies de commentaires, ce qui empêche de retrouver les noms à qui ils se réfèrent. La même personne peut réapparaître irrégulièrement dans les tableaux de différentes années. A cause de la grande quantité d'homonymes et de la variété graphique d'un même nom de famille,¹⁷⁹ il est très difficile d'estimer le nombre exact des assistés. En cas d'augmentation de l'aumône, il arrive également que le recteur l'indique sous la date du premier accord, mais

¹⁷⁸ L'adresse exacte de la demeure de l'assisté est seulement indiquée à partir de 1707. Le quartier n'est plus indiqué explicitement à partir de mars 1723, mais la suite des noms nous laisse deviner que l'ordre de l'enregistrement n'a pas changé.

¹⁷⁹ La veuve Duplessy, assistée pendant quinze ans, se fait enregistrer à travers les années sous les variations graphiques « du Plessis », « du Plessy », « Duplessis », « Duplessy », « Plessy ». En 1706, les recteurs accordent trois livres mensuelles d'aumône secrète à la dame « Delavaille », en 1707 à la dame « Delauaille » et en 1708 à la dame « Delauailles » ; voir Charité Lyon E 1232.

dans d'autres cas, il ne relève pas explicitement l'augmentation et la rajoute à l'occasion d'un autre enregistrement du même nom.

Les noms des femmes nous causent le plus de problèmes. Souvent, on les nomme d'après leur propre nom de famille, mais il arrive aussi que la même femme ainsi citée auparavant soit enregistrée sous le nom de son défunt mari, l'inscription étant accompagnée d'une autre soulignant son état civil de «veuve ». Dans ce cas, nous devons rapprocher son identité de celle d'une autre personne, apparaissant dans une autre année, à l'aide de la somme de l'aumône et à l'aide des renseignements supplémentaires comme sa demeure. Il est donc pratiquement impossible d'évaluer la somme totale attribuée par l'aumône secrète au fil des années, parce que nous ne pouvons évaluer le nombre exact des assistés. Autre inconvénient pour l'historien cherchant à fixer le patrimoine d'une personne : la date de la délibération du bureau n'est pas toujours indiquée. Nous ne pouvons l'estimer que grâce au contexte. Pour certaines personnes, nous ne connaissons pas la date exacte du décès, même si les noms ont été rayés de la liste. En conséquence, la somme totale distribuée à une seule personne jusqu'à sa mort ne peut être calculée avec précision. La date du décès est d'autant plus importante qu'elle nous aide à retrouver un éventuel inventaire après décès par l'intermédiaire de la sous-série 10 C des A.D.R..

Tableau 6 : Présentation exhaustive des enregistrements de l'Aumône secrète

Assistés Quartier	Nombre d'enregistrements	Nombre d'assistés*	Statut social indiqué**	Cause de la pauvreté indiquée
Chanal, Charité	173	100	124	3
Cordeliers	111	71	48	0
St Georges	97	69	52	0
Ste Catherine	74	64	47	0
quartier non cité	232	154	122	15
Total	687	458	393	18

* comptés une fois pour chaque endroit où ils ont reçu l'aumône

**profession, fonction publique ou état civil

Regardons finalement le nombre total des enregistrements de l'aumône secrète exposé dans le tableau 6. L'exploitation des données sera effectuée dans la deuxième partie de cette thèse (chapitre 2.). Le tableau démontre la valeur des registres de l'aumône secrète pour notre recherche. Avec presque sept cents noms enregistrés et plus de quatre cent cinquante personnes assistées dans une période limitée à cent ans, il s'agit ici d'une importante

énumération des pauvres « honteux » de la ville. Plus de la moitié des personnes peuvent être définies par leur statut social. Néanmoins, le tableau souligne également l'inconvénient de cette source, c'est-à-dire que nous y trouvons rarement la cause de la nécessité des personnes assistées. En revanche, nous allons nous intéresser dans la deuxième partie notamment à l'origine sociale des assistés.

A part l'aumône secrète, le bureau de l'Aumône générale a enregistré pendant longtemps les noms des personnes profitant des distributions de pain, beaucoup plus importante en quantité que la distribution dont bénéficiaient les pauvres « honteux » de la ville.¹⁸⁰ En effet, une distribution de pain à quelque 5000 pauvres par les autorités municipales avait déjà été réalisée en mai 1531, juste avant la fondation de l'Aumône générale et en tant que précurseur de l'assistance des pauvres en dehors de la charité chrétienne.¹⁸¹ La liste peut donc nous fournir d'autres noms, même si celui qui enregistrerait les pauvres lors des distributions devait, dans la plupart des cas, faire confiance aux déclarations orales, souvent fausses. Pour cette raison nous avons décidé de consulter ces listes seulement pour vérifier l'état de nécessité ou l'identité de tel ou tel pauvre, mais nous ne créerons pas d'autres bases nominatives.

4.1.4. Les archives de la maréchaussée

D'autres sources comme les protocoles de la maréchaussée de Lyon ne peuvent pas non plus être dépouillées en détails, mais servent à vérifier les traces des familles pauvres recherchées. Ils sont conservés dans les liasses de la sous-série 7B des ADR dont deux consacrées exclusivement aux mendiants et aux vagabonds. Même si elles ne contiennent pas la richesse des détails à laquelle nous nous étions attendus après avoir évalué les autres sources des archives notariales,¹⁸² les protocoles des procès-verbaux peuvent nous apporter d'autres indications sur le patrimoine des pauvres. Il faut savoir que la maréchaussée sous l'Ancien Régime est une troupe à cheval organisée par François Ier et Henri II pour réprimer à l'origine les délits commis par des soldats. Depuis une réforme importante en 1720, la quantité des

¹⁸⁰ Charité Lyon, E 1469 – E 1477. Distribution de consommation de pain, 1710-1774. Jean-Pierre GUTTON (1971, p. 24) a souligné l'importance de cette source pour la recherche dans le domaine de la pauvreté. Nous y trouvons non seulement des renseignements sur les pauvres « honteux » qui « prennent le pain au secret à la Charité » (Charité Lyon E 1467, 1786-1789). Il y a également des artisans qui veulent se « *sauver de l'humiliation d'inscrire le nom dans leur registre* [c'est-à-dire le registre de la distribution de pain] », (voir idem, billet daté du 16 mai 1789).

¹⁸¹ AM Lyon, BB 49 fol. 270.

¹⁸² Voir notre « Rapport d'étape. L'héritage de la pauvreté à Lyon à l'époque moderne », Université Lyon II, 2001, p. 27.

documents conservés est énorme.¹⁸³ Malheureusement, ils sont rares pour la période antérieure au XVIII^e siècle.

En ce qui concerne l'organisation de la maréchaussée, il est important de souligner qu'à partir de 1720, le roi établit une compagnie dans chaque généralité, dirigé par un prévôt général ; elle sert à la fois de juridiction et de police. Malgré un nombre insuffisant pour l'étendue de la généralité de Lyon, la maréchaussée reste la seule autorité parcourant les campagnes et faisant des rapports sur le menu peuple qui y vit. Sans la documentation de ces procès-verbaux, les pauvres de la région rurale lyonnaise échapperaient presque complètement aux recherches des historiens. En réalité, les différentes brigades ou une fraction de la brigade de la lieutenance¹⁸⁴ font de grandes tournées donnant lieu à un ou à plusieurs procès-verbaux. Ceux-ci sont qualifiés de prononcer des jugements en dernier ressort avec des formalités réduites. Soit il s'agit d'un procès-verbal d'arrestation, soit les interrogatoires sont effectués dans les 24 heures suivantes. Le protocole enregistre la personne et le délit. Ensuite il y a récolement de l'accusé et des témoins. Finalement, le lieutenant ou le prévôt rend sa sentence, assisté des officiers du plus proche présidial. Les peines que la maréchaussée pouvait prononcer étaient lourdes. Nous trouvons des amendes, des peines corporelles et même des bannissements.

Nous pouvons constater que les documents de la sous-série 7 B aident surtout à éclaircir des comportements des groupes sociaux que nous ne pourrions que difficilement connaître autrement. Nous observons ici la catégorie sociale la plus basse, les «sans aveu», ceux pour qui personne ne se porterait témoin. Mais il serait faux de penser qu'ils ne disposent d'aucune fortune, que leur patrimoine n'est pas saisissable. Jean-Pierre GUTTON avait déjà confirmé que les mendiants avaient souvent de l'argent sur eux lors de leur arrestation.¹⁸⁵ Mendicité ne veut donc pas dire forcément misère, la transmission de patrimoine de ses personnes est théoriquement possible. La difficulté de l'analyse de ce type de source réside plutôt dans la diversité des personnes arrêtées, à savoir Bohémiens, colporteurs, journaliers agricoles sans emplois ni demeure, anciens soldats, faux pèlerins, clercs vagabonds, émigrants temporaires,

¹⁸³ ADR 7B 5 – 7B 92 : Procédures. Celles-ci comprennent le plus souvent des procès verbaux de capture, des assignations de témoins, interrogatoires, confrontations, emprisonnements et mise à la question (tortures), plaintes, 1631-1689 et 1720-1790 ; ADR 7B 67 : Procès verbaux de capture de mendiants et vagabonds, 1770 ; ADR 7B 71 : Procès verbaux de capture de mendiants et vagabonds, 1773. Pour les mendiants arrêtés existent, en outre, deux registres : Charité Lyon G 344, 1765-1773 (pour les mendiants arrêtés par les « Suisses », les chasseurs de mendiants « privés » de la Charité), et Charité Lyon G 346, 1770-1783.

¹⁸⁴ La lieutenance constitue l'échelon intermédiaire entre les brigades et le prévôt général qui commande toute la maréchaussée de la généralité. C'est ici qu'apparaît le rôle de la maréchaussée comme juridiction. Chaque lieutenance comporte un lieutenant, un assesseur, un procureur du roi et un greffier.

¹⁸⁵ GUTTON 1971, pp. 120-121.

et encore contrebandiers et déserteurs.¹⁸⁶ En d'autres termes, le mendiant est d'une extrême mobilité et donc difficile à repérer sans parler du montant exact de ses biens.

Pour cette raison, nous avons étendu nos recherches aux archives de quelques régions avoisinantes. Nous avons tenté de retrouver des personnes enregistrées à Lyon dans les archives municipales et hospitalières de Villefranche-sur-Saône. Cette ville se trouvait effectivement au bord de la route Lyon-Paris et a conservé de multiples sources dont celles de son hôpital.¹⁸⁷ Nous sommes bien conscients du fait qu'il ne s'agit ici que d'un très modeste échantillon de sources en dehors de Lyon, mais l'abondance des sources pour la région urbaine lyonnaise a exigé de patientes recherches. Dans notre rapport d'étape, nous avons également prévu la consultation des papiers de la maréchaussée sous les ordres de la lieutenance de Saint-Etienne et celle de Roanne, ainsi que des protocoles de la maréchaussée aux archives départementales de la Loire.¹⁸⁸ Cependant, le ratio quantité–qualité des documents de la sous-série 7 B des ADR, défavorable pour nos objectifs (à savoir un grand nombre de documents contenant peu de renseignements sur les biens), nous a montré qu'il vaudrait mieux de se concentrer sur les sources disponibles dans les archives citées jusqu'ici.

4.2. Les sources écossaises

4.2.1. L'aumône publique à travers l'administration des *mortifications* (MPMTCA)

Nous avons déjà cité brièvement la méthode de dépouillement des sources écossaises. Répétons que nous avons choisi la liste des récipiendaires d'aumônes du Conseil municipal d'Aberdeen, provenant des donations appelées *mortifications* (*under the Charge of the Provost, Magistrates and Town Council of Aberdeen*, MPMTCA) comme première base pour la recherche des pauvres aberdoniens. Les moyens pour financer ce genre d'aumône proviennent d'héritages de citoyens ou d'anciens citoyens de la ville d'Aberdeen ou de la région (*county*) d'Aberdeenshire. Le Conseil municipal tient soigneusement un livre de

¹⁸⁶ Jean-Pierre GUTTON, « Une source de l'histoire sociale de l'ancien régime : les archives de la maréchaussée », *Bulletin du centre d'histoire économique de la région lyonnaise* 4/1970, pp. 5-9, ici : p. 8.

¹⁸⁷ Voir Françoise TEXIER, *Catalogue des Archives. Archives Municipales de Villefranche sur-Saône*, Villefranche-sur-Saône 1988.

¹⁸⁸ AM Roanne, 17 B 3 : maréchaussée, lieutenance de Roanne, 1692-1790 ; AM Roanne 17 B 4 : maréchaussée, lieutenance de Saint-Etienne, 1682-1712 ; Archives départementales Loire, Série B 227-889 : Maréchaussée générale du Lyonnais, Forez et Beaujolais, Lieutenance de Roanne, 1656 - 1789.

gestion dans lequel sont reportées chaque recette et chaque dépense.¹⁸⁹ A partir de 1632, un consul, le *Master of Mortifications*, est exclusivement responsable de la gestion des fonds et de leur distribution, selon la volonté des bienfaiteurs.¹⁹⁰

Il faut savoir que les donations poursuivent plusieurs objectifs : un grand nombre d'entre elles sont censées financer l'éducation de jeunes étudiants aberdoniens.¹⁹¹ D'autres sont attribuées directement à des institutions charitables comme celle dirigée par les guildes (le *Guild Brethren's hospital*) ou par les corporations d'artisans (*Trades hospital*). Nous nous concentrons notamment sur les donations servant à assister des pauvres. C'est ainsi que nous allons traiter de façon plus approfondie l'assistance attribuée grâce aux donations provenant de Robert Johnston et de Jean Guild (voir chapitre 1.2.1 de la partie III). Nous allons nous concentrer sur quatre coupes suivantes : 1. 1690-1700 ; 2. 1700-1710 ; 3. 1720-1730 et 4. 1740-1750.

Le registre des donations suit toujours le même schéma ce qui nous facilite la recherche des pauvres. De même que les livres de comptes de la Charité de Lyon, le registre des *mortifications* regroupe, séparément pour chaque donation, les recettes et les dépenses par année.¹⁹² Le cadre chronologique d'une entrée est fixée par l'année de la moisson, allant de la *St. Michaelmas* (29 septembre) à la *St. Michaelmas* de l'année suivante. Au début de chaque année, le livre donne une énumération des donations dont nous pouvons trouver la gestion sur les pages suivantes. En 1707, nous trouvons par exemple la note suivante : « *Charge of six Mortifications To which the halfe Barrony of Torrie and fishing thereto belonging is now annexed which was bought from Sir William Forbes of Monymusk viz.// Primo the deceast Doctor Duncan Liddell his Mortificatione To ane Professor of Mathematicks in the College Marschall of Aberdeen.// Secundo Master James Cargill his Mortificatione to four Bursars in the said College.// Tertio Mr Patrick Coupland his Mortificatione to a Professor of Divinity.// Quarto George Davidson his Mortificatione to the Church of footie for maintaining of a*

¹⁸⁹ Aberdeen City Archives (ACA) 10/5 I-XII, MPMTCA, 1615-1760.

¹⁹⁰ ACA, Council Register (CR) vol. 52/1, 78, 26 septembre 1632; voir également Peter J. ANDERSON (éd.), *Charters and other Writes illustrating the History of the Royal Burgh of Aberdeen MCLXXI – MDCCCIV*, Aberdeen 1890; ici : p. 417.

¹⁹¹ Les donations attribuées à l'amélioration de l'éducation scolaire et académique ont été étudiées par Shona VANCE, *Mortifications (bursaries and endowments) for education in Aberdeen 1593-1660 and their implementation in the seventeenth century*, thèse de doctorat soutenue à l'université d'Aberdeen 2000.

¹⁹² Voir un exemple dans les annexes VIII (vol. II).

Catechist there.// Quinto Sir Thomas Crombie his Mortificatione to ane Minister of the Gray free kirk.// Sexto Doctor William Guild his Mortificatione To Orphans [etc.]. »¹⁹³

Dans la rubrique des dépenses, le *Master of mortifications* note, pour chaque donation et selon la volonté du donateur, les personnes ou les institutions assistées. Ainsi nous trouvons, entre autres, une liste nominative des pauvres recevant l'assistance et les sommes versées. En 1649, Jean Guild (une sœur du célèbre bienfaiteur aberdonien William Guild, et veuve du propriétaire terrien David Anderson) lègue une somme d'argent remarquable et des terres au Conseil municipal qui finance désormais l'éducation de dix orphelins de la ville. Les noms des orphelins sont enregistrés dans notre base de données.

Plus important encore, la donation du marchand londonien Robert Johnston¹⁹⁴ datant de 1640, permet au Conseil municipal d'ériger un hôpital pour mettre les *undeserving poor* au travail. L'hôpital (ou mieux : la manufacture) n'entraîne pas le grand succès économique et social auquel les fondateurs s'attendent probablement, car il est fermé en 1647. En 1698, pendant la grande famine, d'autres investisseurs essaient de relancer l'idée de l'enfermement des pauvres, mais en vain, car l'hôpital est à nouveau fermé en 1711. Cependant, les moyens financiers de la donation de Robert Johnston permettent d'assister, outre le maintien de la « manufacture », jusqu'à 550 pauvres par année. Le conseiller responsable des *mortifications* enregistre leurs noms et nous donne ainsi la possibilité d'analyser ce genre d'aumône.

Les listes nominatives des bénéficiaires d'aumône provenant de ces deux donations seront une base importante pour notre recherche de l'hérédité de la pauvreté à Aberdeen. Effectivement, nous avons pu enregistrer le nombre de 2958 aumônes attribuées seulement pour notre première coupe couvrant les années de la grande famine (voir l'analyse précise au chapitre 1.2.1. de la troisième partie). Le nombre de pauvres recevant l'aumône grâce à la donation de Robert Johnston décline à partir du début du XVIIIe siècle. Pour la période de nos deuxième et troisième coupes, nous avons respectivement dénombré 369 et 672 aumônes. A partir de 1740, les conseillers municipaux ne remplacent plus les pauvres décédés par d'autres bénéficiaires, mais ils mettent la somme de leur aumône sous la tutelle des

¹⁹³ ACA 10/5 III, MPMTCA, 1700-1713, ici: 1705, p. 1.

¹⁹⁴ L'origine de Robert Johnston ne peut pas être entièrement prouvée. Le Conseil municipal l'appelle « *esquire native Aberdonian* ». Il est également décrit comme natif de la ville dans les annales d'Aberdeen (KENNEDY, William, *Annals of Aberdeen from the Reign of King William the Lion to the End of the Year 1818*, 2 vol., London 1818, ici : vol. I, p. 259); mais « *native Aberdonian* » peut aussi être un titre d'honneur; voir le débat du Conseil concernant cette donation dans John STUART (éd.), *Extracts from the Council Register of the Burgh of Aberdeen*, vol. II, 1625-1642, Edimbourg (New Spalding Club et SBRS) 1871, ici: pp. 198-199, 29 janvier 1640.

directeurs du *Poor's Hospital* (voir chapitre 4.2.3.). Ainsi, le Conseil municipal n'attribue plus que 259 aumônes pendant la période de notre dernière coupe. Les orphelins bénéficiant de la donation de Jean Guild sont exclus de ce calcul. Les conseillers poursuivent leur assistance jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Comme toutes les listes nominatives, cette source a ses limites comme le manque de renseignements personnels concernant les pauvres et les raisons de leur nécessité. En même temps, nous ne pouvons pas savoir quelle profession ils exercent exactement, car le métier de l'assisté est seulement précisé dans le cas où il faut distinguer un pauvre d'un autre du même nom. Nous sommes obligés, par ailleurs, de faire confiance aux indications du registre sans pouvoir les vérifier avec des documents personnels du pauvre (tels que nous les avons trouvés dans les fichiers des vieillards de la Charité de Lyon). En outre, il est difficile de suivre le « fil rouge » dans les différentes sommes attribuées. La valeur des aumônes varie apparemment selon différents facteurs comme la situation macro-économique. De temps à autres, l'aumône est donnée juste pour une fois (en *warrant*), mais nous trouvons aussi des pensions régulières, payées une fois tous les trois mois (*quarterly*). D'après les sommes indiquées dans les listes respectives, nous présumons que les consuls ne précisent pas toujours explicitement s'il s'agit d'une pension ou d'un *warrant*. Il est donc impossible de calculer la somme totale attribuée à une personne au cours des années. Nous pouvons seulement fixer la période pendant laquelle elle a reçu l'aumône.

4.2.2. Les listes nominatives des aumônes attribuées par le Conseil presbytérien d'Aberdeen

Comme l'assistance attribuée par le Conseil municipal d'Aberdeen, le Conseil presbytérien de la ville donne les aumônes en pensions ou en *warrant* (*outdoor relief*). Les moyens pour financer cette aumône proviennent, en grande partie, de l'argent collecté à la porte des églises les dimanches ou des donations lors des communions. Nous allons voir (chapitre 1.2. de la partie III) que le Conseil presbytérien dispose de sommes remarquables pour assister les pauvres. Ainsi, il joue un rôle important dans le système d'assistance.

Malheureusement, les registres de l'assistance publique de la *Kirk* n'ont pas été entièrement conservés dans le cas d'Aberdeen. Les livres de gestion du Conseil presbytérien (*Kirk session accounts*), conservés dans les Archives municipales de la ville, ne commencent qu'à partir de

1768.¹⁹⁵ Cependant, nous disposons de deux volumes pour les trois années de 1690 à 1692 qui contiennent effectivement des listes nominatives de pauvres assistés et les sommes attribuées.¹⁹⁶ Par ailleurs, nous en avons trouvées d'autres dans les papiers de gestion (*Account bundles*) du Conseil, couvrant la période comprise entre 1701 et 1705. Il s'agit de volumes in-folio en parchemin, portant le nom d'un des *elders* ou « anciens » qui est responsable de leur gestion. Nous apprenons que l'Eglise presbytérienne de New Aberdeen donne aux pauvres l'aumône en argent comptant, mais de temps à autre, elle paie aussi leurs enterrements en s'occupant du financement des cercueils ou des linceuls. Nous avons analysés les listes nominatives en deux coupes : 1690-1691 et 1704-1705, c'est-à-dire avant et après les années de la grande famine. Pour la première coupe, nous avons enregistré un nombre total de 933 aumônes, la deuxième coupe en regroupe 578. Les récipiendaires de cette assistance seront analysés ultérieurement.

Deux autres listes nominatives existent pour la période de la grande famine à New Aberdeen. Nous les trouvons dans le livre des délibérations du Conseil presbytérien d'Aberdeen des années 1697-1698.¹⁹⁷ Ces listes ont déjà été analysées, mais nous avons décidé de les prendre en considération afin de pouvoir comparer les noms des pauvres enregistrés dans les différentes sources. Elles nous serviront également pour pouvoir mieux évaluer l'assistance attribuée par le Conseil.¹⁹⁸ Elles contiennent les noms de 107 et de 129 assistés.

Une autre source peut venir compléter l'image de l'aumône donnée par le Conseil presbytérien : c'est le livre de gestion des *Kirk and Bridge Work accounts* (KBA) de la paroisse de St. Nicholas.¹⁹⁹ Contrairement aux listes nominatives ressortant des *mortification accounts*, nous pouvons dire que les « anciens » rédigent leurs registres de manière tout à fait lisible ce qui facilite le calcul des sommes attribuées et la reconstitution de liens familiaux des personnes assistées. A partir de 1670, ces livres contiennent, entre autres, les noms de ceux dont les obsèques ont été (partiellement) payées. Nous avons enregistré les noms des assistés apparaissant dans le livre des KBA de 1690-1691 (110 personnes) et de 1704-1705 (119 personnes) pour pouvoir les confronter avec les noms des assistés trouvés dans les papiers de gestion du Conseil presbytérien (*Kirk Session accounts*). Entre nos deux coupes, nous avons

¹⁹⁵ ACA CH2/448/70, Kirk Session Minutes parish of St. Nicholas, General Accounts, 1768-1803.

¹⁹⁶ ACA, Kirk Session Accounts 10/14, parish of St. Nicholas, 1602 – 1704; ici : 1690-1692.

¹⁹⁷ ACA CH2/448/24, Kirk Session Minutes parish of St. Nicholas, 1er février 1697 – 29 avril 1700; ici : 1^{er} février 1697.

¹⁹⁸ Voir pour l'analyse de ces deux listes Robert E. TYSON 1986, pp. 37-38. Nous y reviendrons plus en détail dans la partie III de cette thèse.

calculé le nombre total des enterrements comparé à ceux payés par le Conseil avec l'argent collecté à la porte de l'église.²⁰⁰

Malgré la grande quantité d'assistés trouvés dans les sources du Conseil, ces dernières présentent les mêmes limites qualitatives que nous venons de citer pour les listes nominatives des *mortifications*. Il convient alors de présenter maintenant une source contenant plus de renseignements sur les pauvres assistés eux-mêmes.

4.2.3. Les sources de l'*Aberdeen Poor's Hospital* : L'hôpital des pauvres d'Aberdeen et ses internés

L'hôpital des pauvres à Aberdeen est construit en 1740/41, suite à une délibération prise par le Conseil municipal du 17 février 1739, concernant l'érection d'un hôpital pour les malades civils et un autre pour les pauvres. Les premières personnes indigentes y sont accueillies à partir du 30 octobre 1741.²⁰¹ La fonction, la structure administrative et l'organisation de la gestion varient remarquablement de celles que nous avons observées dans les hôpitaux aberdoniens du XVIII^e siècle. L'établissement est resté en fonction pendant toute la période couverte par notre recherche. Il a produit un grand nombre de sources que nous pouvons utiliser pour la recherche de l'hérédité de la pauvreté à Aberdeen.

D'abord, nous disposons de plusieurs livres contenant les délibérations des administrateurs ou *directors* de l'établissement. Leur contenu a déjà été bien étudié, nous nous en serviront alors pour présenter rapidement l'hôpital. Il en est de même pour les livres de gestion de son atelier et pour le livre des réglementations (voir chapitre 1.2.3. de la partie III).²⁰²

Nous allons nous concentrer plutôt sur une source précieuse qui est le registre des internés de l'hôpital et des assistés du *Poor's Table*. Malheureusement, il a seulement été conservé pour

¹⁹⁹ ACA, Kirk and Bridge Work Accounts (KBA), vol. II-III, 1670-1725.

²⁰⁰ Robert E. TYSON 2002 (p. 116) a également analysé les KBA en comparant le nombre total des enterrements à ceux payés par le Conseil presbytérien entre 1690 et 1704. Cependant, nous sommes arrivés à des résultats différents (voir chapitre 1.2.3. de la partie III).

²⁰¹ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, First Book of Minutes of the Directors of the Poor's Hospital, 1739-1744; ici : 1739 et 1741. Le texte de la délibération est également conservé dans les NHS, Minutes relating to the Institution of the Aberdeen Infirmary & Lunatic Asylum, 1739 – 1742, copié du registre original, ici : 17 février 1739.

²⁰² RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Daily Task Book, 31.05.1741 – 17.02.1743; RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Regulations, 31.08.1775 – 1818; voir l'étude du *Poor's Hospital* dans H. Lesley DIACK, *Women, Health and Charity: Women in the Poor Relief Systems in Eighteenth Century Scotland and France*, thèse de doctorat non publiée, soutenue à l'université d'Aberdeen 1999.

la période postérieure à 1779, mais leur contenu est riche en informations quantitatives et qualitatives sur les pauvres de la ville.²⁰³ Il s'agit de plusieurs volumes in-folios sur papier. Les internés sont enregistrés par ordre chronologique, les administrateurs se prononcent, une fois par mois, sur les demandes d'assistance et sur le genre d'aumône. Celle-ci peut être attribuée aux nécessiteux demeurant à l'extérieur (*outdoor relief*), c'est-à-dire en argent comptant, en vêtements, en denrées alimentaires et même en assistance religieuse (des bibles). Les enfants et un petit nombre de pauvres peuvent également être invités à s'installer dans la maison ou à s'y rendre pour l'éducation scolaire et religieuse. Les personnes indigentes admises à la réception de l'aumône sont ensuite enregistrées sur la « table des pauvres » (*Poor's Table*) de l'établissement.²⁰⁴ Chaque demande est soutenue par un tuteur, les administrateurs discutent de chaque cas et inscrivent le résultat dans le registre. Nous apprenons ainsi pour presque tous les pauvres assistés les données personnelles précises (entre autres pendant combien de temps ils ont vécu dans la ville, la raison pour laquelle ils sont tombés dans la pauvreté et les conséquences que les administrateurs en tirent pour fixer le montant de leur aumône). Dans les années 1740, les moyens financiers de l'assistance proviennent notamment des collectes faites par les administrateurs. Ils se chargent d'aller en ville de porte en porte, ce qui n'est pas toujours fructueux comme nous l'indique une note dans les compte-rendus des réunions de l'administration : un *director* note que « *it is wonderful how people always find, when wanted, an excuse for not contributing* ». ²⁰⁵ Au fur et à mesure, le Conseil presbytérien et le Conseil municipal acceptent de céder une partie de leurs moyens à l'hôpital des pauvres, en faveur de l'aumône attribuée par leurs administrateurs.²⁰⁶

Nous apprenons également le genre d'assistance distribuée à telle personne ou la raison pour laquelle l'hôpital n'en donne pas. William Wilson, par exemple, un petit garçon dont le père, un cordonnier, a été appelé dans l'armée et dont la mère est décédée en 1780, ne reçoit d'abord pas d'assistance. Les administrateurs jugent que son grand-père, également cordonnier, est capable de subvenir à ses besoins. Cependant, nous lisons que, à partir de 1781, l'hôpital lui accorde la somme de six *shillings Sterling* et deux *pecks* de blé par mois, parce que désormais, on considère les grand-parents trop vieux pour pouvoir payer

²⁰³ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, vol. I-V, 1779 – 1814.

²⁰⁴ Nous retrouvons les fragments de cette table dans ACA, Ledger Book of the Poor's Hospital, vol. II, 1741-1758.

²⁰⁵ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes, ici : 8 septembre 1741.

²⁰⁶ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Comparative State of General Charge of the United Fund and Poor's Hospital, 1776 – 1782; ici : 1776-1778. Nous reviendrons à ce sujet au chapitre 1.2.3. de la partie III.

l'éducation de l'orphelin. Il est intéressant de voir que les administrateurs notent, malgré tout, que le dossier de William manque d'une recommandation appuyant sa demande, et ils ajoutent qu'ils arrêteront de l'assister s'il n'y en a pas dans l'avenir.²⁰⁷

Cet exemple parmi beaucoup d'autres peut illustrer la grande importance de cette source pour notre étude. Non seulement, nous avons une bonne quantité d'informations personnelles sur les pauvres, mais aussi des détails sur le système d'assistance appliqué par les administrateurs. Nous allons donc approfondir l'analyse de ce registre dans la partie III. Retenons pour l'instant que nous avons délimité, pour des raisons pratiques, notre coupe à la période comprise entre 1779 et 1782 (inclus). Elle regroupe des informations sur 586 pauvres Aberdoniens. Le tableau suivant illustre davantage les renseignements que nous pouvons en retirer (nom de famille, prénom et sexe exclus, car indiqués pour tous les pauvres). Il souligne que l'intérêt de cette source réside notamment dans le fait que nous apprenons des détails sur l'ensemble des aumônes attribuées. En outre, nous pouvons connaître les causes de la pauvreté pour 63% des assistés.

Tableau 6.1 : Proportion des renseignements fournis par le registre des internés de l'hôpital des pauvres²⁰⁸

	Age	Statut social	Durée de séjour en ville	Nom du tuteur	Aumône attribuée (genre, valeur)	Cause de la pauvreté
Nombre absolu	311	349	161	314	586	371
Proportion en pour cent*	53%	60%	27%	54%	100%	63%

* 586 personnes pauvres = 100%

Le registre de l'assistance provenant du *Poor's Hospital* fait souvent référence à une autre institution charitable de la ville, à savoir les Sept Corporations artisanales. Nous allons voir plus bas que les administrateurs de l'hôpital demandent souvent l'aide financière pour l'attribution de l'aumône, en particulier lorsqu'il s'agit d'artisans incorporés ou de leur famille.

²⁰⁷ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, vol. I, 1779 – 1788, William Wilson (no. 389), ici : 1781.

²⁰⁸ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, vol. I, 1779 – 1788, , ici : 1779 – 1782.

4.2.4. Les sources des sept corporations artisanales (*Seven Incorporated Trades*) d'Aberdeen

Le 2 octobre 1780, les administrateurs de l'hôpital des pauvres traitent la demande d'assistance de la jeune orpheline Esther Greigg. Après un vif débat, ils prennent la décision de lui donner l'aumône, mais ils ordonnent à l'agent de la maison de s'adresser, en leur nom, à la Corporation des tonneliers de la ville pour leur demander de participer à l'assistance de l'orpheline. Finalement, la Corporation accepte de se charger de la moitié de l'aumône, comme son défunt père avait été « *a freeman burgess Cooper in Aberdein* ». ²⁰⁹

Cet exemple peut illustrer la raison pour laquelle nous sommes obligés de dépouiller également une partie des sources disponibles des Corporations artisanales aberdoniennes. Nous espérons pouvoir y trouver de plus amples renseignements sur les pauvres assistés grâce aux moyens cités ci-dessus. Les «Sept Corporations Artisanales» d'Aberdeen regroupent, depuis le XVI^{ème} siècle, les corporations des artisans travaillant le fer (*Hammermen*), les boulangers, tonneliers, tailleurs, cordonniers, tisseurs et les bouchers. Comme nous allons le voir plus bas, ils jouent un rôle important dans le système charitable de la ville. Ils ont délaissé un bon nombre de sources relatives à la gestion de leurs affaires. Les sources des Sept Corporations n'ont pas été transmises aux archives municipales, mais restent toujours dans les coffres forts à l'intérieur de leur siège, le *Trinity Hall*. ²¹⁰ A part le livre des délibérations de la convention des doyens ou *deacons*, ²¹¹ nous trouvons les papiers de gestion pour chaque corporation.

Cependant, pour la recherche des pauvres assistés, nous nous sommes concentrés sur les sources des *Hammermen*, la plus grande des sept corporations aberdoniennes. Malheureusement, la plupart des documents avait été donnée en main privée pour les protéger pendant la dernière guerre. Une grande partie d'entre eux ne sont jamais revenus. Mais nous avons pu consulter une partie des documents de gestion de cette corporation pour le début du XIX^{ème} siècle, ce qui nous donne accès à quelques listes nominatives de pauvres assistés. ²¹²

²⁰⁹ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, vol. I, 1779 – 1788, Esther Greigg (no. 230), ici : 1780.

²¹⁰ Nous devons, à ce propos, nos sincères remerciements à M. Leslie I Fraser, doyen de la corporation des *Hammermen*, et à M. William Bruce, *Master of Trades Hospital*, de leur hospitalité et de nous avoir donné la permission de travailler dans leurs archives.

²¹¹ Trinity Hall Aberdeen, Seven Incorporated Trades of Aberdeen, Convener Court Book, vol. I, 1626 – 1697. Par ailleurs, la seule étude complète qui existe sur les corporations aberdoniennes est celle d'Ebenezer BAIN, *Merchant and Craft Guilds. A History of the Aberdeen Incorporated Trades*, Aberdeen 1887.

²¹² Trinity Hall Aberdeen, Hammermen Trade, Hospital Book, 1807 – 1839. Il s'agit d'une copie du livre de gestion du *Master of Trades Hospital*.

La source la plus importante pour notre étude est le registre des aumônes attribuées par le *Master of Trades Hospital* qui est, depuis 1632 et jusqu'à nos jours, le recteur de l'administration des Sept Corporations.²¹³ Ainsi, il contrôle, entre autres, la gestion des moyens financiers de l'hôpital des corporations (établi en 1632 dans le bâtiment de l'ancien *Trinity friary*), les pensions et les aumônes versées aux anciens artisans ainsi qu'aux pauvres. C'est finalement ici que nous avons découvert une quantité de pauvres honteux de la ville d'Aberdeen.²¹⁴ Comme ces derniers ne veulent déposer de demande ni au Conseil presbytérien ni à la municipalité pour recevoir une aide modeste, ils s'adressent aux corporations qui les assistent en cachette.

Les fonds disponibles concernant cette double assistance (*indoor* et *outdoor relief*) proviennent en partie, bien sûr, des cotisations des artisans membres et des collectes spéciales faites en leur faveur. Mais les corporations peuvent bénéficier, en particulier, d'une donation faite par le ministre (et fils d'ancien doyen) William Guild en 1632. Non seulement, il leur lègue *Trinity Hall*, mais il verse également une somme remarquable pour son entretien et pour les aumônes (payées en *warrant*). Désormais, les artisans disposent de leur propre siège et de leur hôpital, ce dont ils avaient bien besoin depuis l'année 1609, lorsque les guildes de marchands les avaient exclus de l'ancien hôpital Saint-Thomas (devenu en 1631 le «Corps des vieillards » des marchands, le *Guild Brethren's hospital*).

Pour l'analyse statistique et pour la reconstitution d'arbres généalogiques de familles pauvres, nous avons décidé de dépouiller deux coupes du livre de gestion des pensions attribuées, à savoir de 1782 à 1791 et de 1807 à 1816. Il s'agit de volumes dont le contenu est divisé (comme la plupart des livres de gestion) en *charge* et *discharge*. Contrairement aux enregistrements faits par le Conseil municipal, le *Masters of Trades Hospital* note les noms des assistés de manière très lisible. Chaque artisanat est regroupé dans une colonne particulière. Au total, la première coupe englobe quelque 1420 aumônes et les noms de ceux qui les reçoivent. La deuxième coupe contient les noms de ceux bénéficiant de 897 attributions.

²¹³ Ebenezer BAIN 1887, pp. 94sq.

²¹⁴ Trinity Hall Aberdeen, Master of Trades Hospital, Warrant Book, 1782 – 1808.

4.2.5. Les sources de l'hôpital royal d'Aberdeen (*Aberdeen Royal Infirmary*)

Les sources de l'hôpital royal d'Aberdeen concernant les malades civils (*Aberdeen Infirmary*, à partir de 1772 *Royal Infirmary*) présentent pour nous un autre intérêt. En effet, les archives des *Northern Health Services* ont conservé une quantité remarquable de documents. Cependant, et comme les registres des malades civils de l'Hôtel-Dieu à Lyon, ils ne peuvent nous donner ni renseignement précis sur le patrimoine des pauvres ni d'informations sur la valeur de l'assistance. Nous avons quand-même décidé d'établir une liste nominative d'internés, car nous pouvons les considérer comme pauvres : les Aberdoniens plus aisés préfèrent engager, en cas de maladie, un docteur qu'ils font venir chez eux. Autrement dit, à l'époque moderne, personne ne courrait le risque de contracter des infections en allant se faire soigner dans un hôpital public, à moins d'y être obligé pour des raisons financières.²¹⁵ Par conséquent, cette liste peut nous servir pour la reconstitution des familles pauvres.

L'hôpital des malades civils est une sorte de symbole du système d'assistance à Aberdeen : il est administré par des représentants de tous les pouvoirs de la ville qui s'occupent de la distribution des aumônes : les quatre recteurs proviennent respectivement du Conseil municipal, du Conseil presbytérien, des corporations et des guildes de marchands. Le cinquième recteur, un médecin, est responsable des traitements médicaux.²¹⁶ En 1741, le bâtiment de l'hôpital est achevé sur la colline du *Woolmanhill*, non loin de la mairie, et les six premiers patients sont accueillis et soignés par le docteur Gordon, professeur de médecine au *Marischal College* de la ville. Les recteurs peuvent, suivant les réglementations, admettre des pauvres malades des trois *counties* d'Aberdeen, Banff et de Kincardine. Souvent aussi, les internés de « l'hôpital des pauvres » se font soigner dans l'établissement. Mais les restrictions financières font que c'est seulement après les troubles dont souffre la ville pendant les rebellions jacobites 1745-1746 que la capacité de l'hôpital peut être élargie.²¹⁷ Ainsi, dans la période allant de la fondation à la deuxième moitié du XVIIIème siècle, les dépenses passent de 737 livres *Scots* à 1300 livres *Sterling*.²¹⁸ L'argent affecté à la maintenance de l'hôpital provient notamment du Conseil municipal (400£ *Sterling*), de collectes des paroisses et de

²¹⁵ E. Patricia DENNISON/ Gordon Russell DESBRISAY/ H. Lesley DIACK, *Health in Two Towns*, in Dennison/ Ditchburn/ Lynch (éds.) 2002, pp. 70-97, ici : p. 95.

²¹⁶ NHS, Minutes relating to the Institution of the Aberdeen Infirmary & Lunatic Asylum, 1739– 1742. Copied from the original "Register" of the Infirmary, ici : 25 juin 1739.

²¹⁷ Ian LEVACK & Hugh DUDLEY, *Aberdeen Royal Infirmary. The People's Hospital of the North-East*, Aberdeen 1992, p. 17.

²¹⁸ NHS, Minutes relating to the Institution of the Aberdeen Infirmary & Lunatic Asylum, 1739– 1742; ici : 2 mai 1741; voir pour le calcul des dépenses de la fin du siècle DENNISON/ DESBRISAY/ DIACK 2002, p.93.

donations d'Aberdoniens installés ailleurs en Écosse et outre-mer. Souvent, les recteurs adressent des requêtes aux quatre coins de l'Empire, identiques à celle lancée en 1758 : « *It is hoped, all they, whose honest and laudable endeavours Providence has blest with success abroad, and put it in the power of their hand to do good, will, on this occasion, consider the case of the distressed and diseased poor in their native country.- That they will hearken to the feelings of human nature within them, to the motions of their own generous hearts, as well as to the noble and encouraging precepts of Christianity, and contribute liberally, to one of the noblest and most charitable purposes, the relief of numbers of their fellow-creatures and country men, from sickness, pain and misery.* »²¹⁹

Nous avons établi la liste des internés en nous servant de trois sources différentes. Chaque mardi, le médecin responsable inscrit dans les registres médicaux les noms, demeure, âge et maladie des patients. Il y note aussi, de temps à autre, les conditions de vie de ceux qui se présentent pour se faire soigner.²²⁰ Dans les registres d'admission, nous trouvons, de plus, le tuteur de tel pauvre (souvent des ministres du Conseil presbytérien ou le médecin lui-même) et son état indiqué selon les différentes expressions en « *remaining in infirmary* », « *perfectly cured* », « *recovered so as to follow the usual business* », « *dismissed with orders to return* », « *incurable* », « *dead* ». Nous découvrons aussi les cas de ceux ne voulant pas rester (« *deserted the house* »).²²¹ En outre, nous trouvons pour les vingt premières années qui suivent la fondation de l'hôpital des descriptions précises de l'état médical des patients que les médecins exposent aux recteurs lors des réunions communes.²²²

Notre coupe couvre la période entre 1742 et 1764. Pendant ces 23 années, nous avons enregistré 1210 cas de pauvres bénéficiant d'un traitement médical. Cependant, nous l'avons dit plus haut, les sources de l'hôpital ne fournissent pas de renseignements sur le patrimoine des patients. Nous nous sommes alors servis de cette liste pour retracer l'histoire de tel pauvre découvert dans les autres sources. C'est également pour cette raison que nous n'allons pas étudier cette institution en profondeur.²²³ En revanche, elle fait partie du système charitable en

²¹⁹ NSHA, GRHP 1/10 23., Miscellaneous pamphlets, ici : Account of the Rise and Progress at he Infirmary of Aberdeen: addressed to our Nobility and Gentry at home; and our Countrymen abroad, 1758.

²²⁰ NNSA, GRHP 1/4 1.-40., Clinical Records of the Aberdeen Royal Infirmary, 1743-1807.

²²¹ NNSA, GRHP 1/3 1.-10., Admission and Discharge Registers of the Aberdeen Royal Infirmary, 1753-1810.

²²² NNSA, GRHP 1/1 1.-5., Minutes of the Sederunt Book for the Directors of Aberdeen Royal Infirmary, 1742-1834.

²²³ L'étude d'Ian LEVACK et de Hugh DUDLEY (1992) présente, par ailleurs, une description approfondie de l'établissement.

place à Aberdeen dont nous ne pourrions pas saisir la complexité sans mentionner les pauvres bénéficiant de son assistance.

4.2.6. Les sources complémentaires

L'entrecroisement des données issues des sources aberdoniennes décrites jusqu'ici nous permet de découvrir la grande majorité des pauvres assistés dans la ville. Mais il existe encore d'autres documents qui peuvent servir pour compléter l'image des familles indigentes. Pour des raisons pratiques, nous les avons dépouillées de manière ponctuelle, en renonçant à un dépouillement systématique.

Dans le chapitre exposant la méthodologie de cette thèse, nous avons décrit les limites des listes d'impôts pour notre recherche. Cependant, nous avons dépouillé un petit nombre de coupes : à savoir les listes de 1676 et 1707, ainsi que la liste de l'évaluation du patrimoine des habitants d'Aberdeen datant de 1712.²²⁴ Pour la période allant de 1718 à 1725, nous disposons d'un registre des personnes n'ayant pas payé leurs impôts (*Outstanding tax debts*).²²⁵ Ces listes nominatives du XVII^e siècle et de la première moitié du XVIII^e siècle peuvent être complétées par la liste nominative des hommes vivant à Aberdeen en 1759.²²⁶ En effet, cette liste a été compilée par le Conseil municipal entre les 27 et 29 août 1759 en vue de contrer une éventuelle attaque française.²²⁷ Parmi une trentaine de listes contenant chaque homme vivant dans la ville, seulement trois n'ont pas été conservées dans les Archives municipales (une pour le quartier *Green*, deux pour *Footdee*). Nous pouvons ainsi dire que nous disposons d'une liste nominative quasiment complète des hommes âgés de plus de seize ans, vivant à Aberdeen en 1759. Le nombre total de personnes recensées s'élève à 2258. A part les noms et la profession, nous trouvons aussi des notices précisant l'état physique des hommes et s'ils étaient des volontaires pour le service militaire.

²²⁴ ACA (non classifié), Stent Roll Bundles, 1676, 1707; ACA (non classifié), Burgh of Aberdeen Valuation Roll, 1712.

²²⁵ ACA (non classifié), Stent Roll Bundles 1725 (outstanding tax debts burgh of Aberdeen 1718-1725),

²²⁶ ACA, Press 18/59 1-24, 28-30, List of Men aged sixteen and above in Aberdeen, 1759. Il existe également une liste nominative énumérant les officiers, sergents et anciens soldats de la ville (ACA, Press 18/59 27), ainsi que deux listes nominatives énumérant les volontaires parmi les recensés (ACA Press 18/59 25-26). Grâce au traitement informatique, nous disposons du contenu complet des 24 listes nominatives dans notre base de données, trois étant perdues.

²²⁷ KENNEDY 1818, vol. I, p. 318.

Les archives municipales ont conservé une liste similaire, enregistrant une bonne quantité des habitants de la ville, cette fois pour le XVII^{ème} siècle : il s'agit de la liste des personnes ayant signé et celles n'ayant pas signé un appel de taxation du Conseil municipal. Après la bataille du *Bridge of Dee* au mois de juin 1639, le Conseil municipal d'Aberdeen avait reçu une note des « tables » des *Covenanters* d'Edimbourg qui leur donnait l'ordre de lever une taxe pour payer les actions militaires. La liste établie par le Conseil permet de connaître ceux qui acceptent cette taxe.²²⁸ Elle nous renseigne sur les noms et les professions des *subscribers* et des *non-subscribers*. Malheureusement, le patrimoine exact des personnes énumérées n'est pas retenu dans cette source. De plus, les femmes ne signent que dans le cas où leur mari est absent, ce qui limite sa valeur. Par ailleurs, dans le quartier *Even*, il y a 108 signataires et 30 personnes qui ne signent pas. Les ratios pour les trois autres quartiers sont les suivants : Crooked 150/24, Green 106/33 et Footdee 78/26.²²⁹

Enfin, nous disposons, pour Aberdeen (paroisse de Saint-Nicholas) comme pour Lyon, des registres paroissiaux sur microfiches à partir de la fin XVI^{ème} siècle. Ils serviront à la vérification des liens des familles pauvres, reconstitués lors de notre étude. Les registres peuvent être consultés, nous l'avons dit plus haut, sur microfiches à la Bibliothèque centrale d'Aberdeen (*Aberdeen Central Library*) et dans les bases de données généalogiques créées par l'ordre des Mormons, disponible sur Internet (International Genealogical Index, [IGI]).²³⁰

5. Les bases de données

5.1. L'étude de cas de Lyon

5.1.1. L'enregistrement des données du registre d'entrées du « Corps des vieux » de la Charité

L'énumération des sources démontre le grand nombre de personnes dont le patrimoine devra être observé afin que notre recherche aboutisse à des résultats satisfaisants. Il nous semblait

²²⁸ ACA, Press 18/22A 1.-8., General Band of Relieff for the yeir of God 1639. Pour l'histoire du mouvement des *Covenanters*, voir Allan I. MACINNES, *Charles I and the Making of the Covenanting Movement*, Edimbourg 1991.

²²⁹ ACA, Press 18/22A 1.-8., General Band of Relieff for the yeir of God 1639.

²³⁰ ACLLS, 0036-0071 (microfiches), Corporation of the President of the Church of Jesus Christ of Latter Day, *Old parish registers, 1531-1855*; voir aussi Index of Parish Registers, Christening 1531 to 1855 classified by surnames, Scotland – Aberdeenshire (including St. Nicholas); sur le web, voir l'IGI dans www.familysearch.org.

donc indispensable d'établir plusieurs bases de données permettant de saisir et surtout de retrouver les informations concernant une même famille. Avec un nombre de presque deux milles personnes déjà enregistrées seulement dans l'ancienne Généralité de Lyon, les bases de données doivent être structurées de manière prudente. Les rubriques affichent, entre autres et de la façon la plus précise possible, toutes les informations sur le nom, le métier, le lieu d'habitation, l'état civil des assistés, les informations sur les biens immobiliers et notamment sur le patrimoine, ainsi que le type des sources trouvées. La première base est issue du registre d'entrées du «Corps des vieux» de la Charité, la seconde du registre de la distribution des aumônes secrètes de l'Aumône générale.²³¹ Ces bases initiales ont ensuite été utilisées, assorties de légères modifications, pour toutes les séries enregistrées, c'est-à-dire pour le «Corps des Vieux» aussi bien que pour les documents de la maréchaussée ou la liste de distribution de pain. Nous pouvons, après avoir saisi toutes ces données, regrouper et retrouver facilement les renseignements concernant une même famille. Les applications de Microsoft «Access» et «Excel» permettent d'entrecroiser les différentes bases. Ainsi, nous pouvons nous consacrer à l'analyse plus approfondie de l'évaluation du patrimoine des familles pauvres.

Plus précisément, la base du «Corps des Vieux» consiste en vingt-quatre colonnes. Il était important de classer chaque information séparément. Nous faisons donc la différence entre le numéro de la cote et le numéro d'identité («ID») qui correspond à l'ordre dans lequel nous avons enregistré les données. Il fallait séparer également l'âge du «vieillard», fixé à l'occasion de sa demande de réception, de la date de naissance pour simplifier le traitement informatique (par exemple le calcul de l'âge médian lors de l'entrée d'un côté et la recherche généalogique de l'autre côté). La nécessité de filtrer les données a exigé d'insérer une rubrique précisant s'il existe ou non des renseignements sur les biens, en prévoyant en même temps deux autres colonnes pour la nature des biens (matériels ou en argent). Finalement, les informations relatives aux «vieux» de la Charité étaient abondantes à un tel point qu'il fallait créer des fichiers supplémentaires en dehors des tableaux respectifs. Ceci vaut notamment pour la description des sources («Genre source»), les renseignements expliquant les biens enregistrés et les conclusions que nous pouvions en tirer («Observations»). Au cours des travaux pour la thèse, nous avons jugé utile d'insérer une rubrique afin de mentionner la valeur corrigée du patrimoine du pauvre enregistré. Une dernière rubrique ajoutée précise le nom du (des) notaire(s) qui ont rédigé les actes des pauvres.

²³¹ Voir annexes XXI (vol. II).

5.1.2. Les données du registre de la distribution des aumônes secrètes de la Charité

Cette base de données est conçue de la même manière que celle présentée dans le chapitre précédent. Comme les informations ne sont pas aussi diverses que celles relevées dans le « Corps des vieux », les tableaux ont pu être simplifiés. Il s'agit donc seulement de neuf colonnes affichant les données habituelles comme le numéro d'identité, le nom de famille et le prénom, le sexe et l'état civil de l'assisté. S'il était quelquefois difficile d'identifier la personne dans les différents enregistrements, cette source nous permet cependant de calculer et de comparer plus facilement les sommes mensuelles accordées. Les commentaires notés dans les marges sont également retenus dans la base (« commentaires »). Dans la même colonne figurent les sommes totales calculées par les recteurs. En janvier 1696, par exemple, le recteur Estienne note ou fait noter la somme de 45 livres et cinq sols qui aurait été dépensée pour l'aumône secrète à la Charité et aux Cordeliers. Nous avons retenu ce chiffre dans la colonne « commentaires », parce que nous sommes arrivés à un autre résultat. Nous ne savons pas à quoi cela est dû, si le registre nous cache une autre personne assistée ou un autre détail important influençant le calcul. Mais quoiqu'il en soit, la différence apparaît dans la base. A ce propos, nous devons souligner que le système monétaire des doubles décimaux nous pose quelques problèmes pour le traitement informatique. Il est possible de calculer une addition avec des fractions bi-décimales, en respectant la condition que vingt sols égalent une livre. En revanche, nous n'avons pas réussi à intégrer la condition que douze deniers font un sol. Nous préférons arrondir au sol supérieur à partir de six deniers aboutissant à une légère inexactitude de notre calcul, tout en le mentionnant sous la rubrique « commentaires ».²³²

Une dernière colonne comporte des interprétations et remarques de notre part, par exemple sur l'identité ou le lien de parenté d'une personne enregistrée dans la série E 1232 avec une personne recueillie dans notre échantillon du « Corps des Vieux » (« observations »). Nous avons enregistré la totalité des informations disponibles dans cette source.

²³² Voir par exemple Charité Lyon E 1232, calcul de l'aumône secrète accordée par le bureau pour toute l'année 1752. Nous ajoutons que le recteur ne fait pas la transformation en livres des sols dépensés.

5.2. Les bases de données établies pour l'étude de cas d'Aberdeen

Comme pour l'étude de cas de Lyon, nous avons établi des bases de données pour l'analyse statistique des données recueillies à Aberdeen. Les différentes bases peuvent être utilisées pour retracer la vie de tel ou tel pauvre et pour reconstituer les familles pauvres. En général, les bases sont similaires à celles construites pour Lyon. Mais le contenu des sources aberdoniennes, différentes de celles de Lyon, a exigé d'établir un système légèrement modifié que nous voudrions présenter ici brièvement : effectivement, nous avons construit deux bases « initiales » dont l'une contient les données de la liste nominative des assistés par les *Mortifications under the charge of the provost, baillies and Town Council of Aberdeen*. L'autre est composée d'informations fournies par le registre des internés de l'hôpital des pauvres d'Aberdeen (*Poor's Hospital*). Le souci de compenser le manque de renseignements précis sur le patrimoine du menu peuple aberdonien nous a entraînés à construire quelques bases supplémentaires, plus restreintes que les deux bases initiales. Elles contiennent les données fournies par les deux listes nominatives des assistés par le Conseil presbytérien d'Aberdeen, l'une issue du livre de gestion (*Kirk Session accounts*) et l'autre des délibérations du Conseil (*Kirk Session minutes*). Dans la troisième base supplémentaire, nous avons enregistré les noms d'hommes habitant à Aberdeen en 1759. Une autre base sert à enregistrer les données provenant des livres de gestion de la corporation des artisans travaillant le fer (*Hammermen Trade*), et une dernière base regroupe les informations concernant les pauvres internés de l'hôpital royal d'Aberdeen (malades civils). Voici une brève introduction à la structure des bases.

5.2.1. Les bases initiales : liste nominative des assistés par les *mortifications* et registre des internés de l'hôpital des pauvres d'Aberdeen

La base de données contenant les informations fournies par la liste nominative des assistés des *mortifications* est divisée en quatre branches, suivant les coupes de notre analyse statistique (1. 1690-1700, les années de la famine incluses ; 2. 1700-1710 ; 3. 1720-1730 et 4. 1740-1750). Chaque branche regroupe les noms des assistés par ordre chronologique et, à l'intérieur des années respectives, par ordre alphabétique (à savoir classification automatique après enregistrement manuel par ordre chronologique). Ainsi, nous pouvons extraire plus facilement les noms de ceux qui reçoivent l'aumône plus d'une fois par année. De plus, nous retrouvons souvent les membres d'une famille regroupés ensemble. Les informations

concernant une personne enregistrée sont divisées en huit colonnes : numéro d'identité, nom, prénom, sexe, statut professionnel, date de réception de l'aumône, valeur de l'aumône en *penny Scots* (à partir de 1759 en *penny Sterling*) et les causes expliquant la pauvreté (dans le cas où elle est indiquée). Une dernière colonne comporte nos commentaires. Pour faciliter le calcul des valeurs moyennes et médianes, il semblait convenable d'enregistrer l'aumône, qui est exclusivement attribué en argent comptant, en *pennies*, même s'il s'agissait d'une somme de plusieurs *pounds*.

La deuxième base initiale est probablement la plus importante de toute la thèse. Elle contient les informations fournies par le registre du *United Fund* (entre autres les internés de l'hôpital des pauvres d'Aberdeen). Grâce à la richesse des renseignements qu'il nous livre sur les pauvres aberdoniens, celui-ci représente, nous l'avons expliqué au chapitre 4.2.3., une source extraordinaire pour l'histoire de la pauvreté. Nous avons divisé cette base de manière plus fine, à savoir en quatorze colonnes : elle regroupent respectivement numéro d'identité, nom de famille (pour faciliter la reconstitution des liens généalogiques, les veuves sont classées selon le nom de leur mari), prénom, sexe, âge et statut professionnel. Quatre colonnes servent à distinguer le genre d'aumône : une précise si la personne déposant une demande reçoit finalement l'aumône, les autres comportent les informations concernant la somme attribuée en argent comptant, l'aumône attribuée en nourriture ou autres et concernant la fréquence de l'aumône. Les trois dernières colonnes concernent le nom du tuteur du pauvre, la cause de la pauvreté de l'interné et nos commentaires relatifs à d'autres informations sur la famille du pauvre (par exemple la durée de son séjour en ville, des informations supplémentaires sur la vie du pauvre etc.).

5.2.2. Les bases « complémentaires »

Les noms des pauvres assistés par le Conseil presbytérien d'Aberdeen figurent, nous l'avons également expliqué dans la critique des sources (voir chapitre 4.2.2.), dans des listes différentes. Répétons que les deux listes les plus connues (et déjà analysées auparavant par le professeur R. TYSON)²³³ se trouvent dans les délibérations du Conseil de l'année 1697. Nous les avons quand-même reprises dans une base supplémentaire, d'un côté pour vérifier les calculs réalisés avec des outils non informatisés, et d'autre côté pour compléter nos propres enregistrements. Nous avons divisé les informations à nouveau en neuf colonnes : numéro

d'identité, nom de famille, prénom, sexe, statut professionnel, date de la réception de l'aumône, la somme attribué en *penny Scots* et la cause de la pauvreté (dans le cas où elle est citée par les conseillers). Une colonne est réservée à nos commentaires.

Une deuxième base supplémentaire contient les noms des pauvres ayant reçu l'aumône du Conseil presbytérien en 1690-1691 et 1704-1705 (voir également chapitre 4.2.2). Contrairement au registre décrit au paragraphe précédent, ces listes nominatives ont été conservées dans les livres de compte du Conseil (*Kirk Session accounts, Kirk and bridge work accounts*). La base est conçue de la même manière que celle des listes nominatives issues des *Kirk Session minutes*. Pour la saisie d'un nombre de pauvres « honteux » de la ville, nous avons décidé de dépouiller les listes nominatives des assistés par la corporation aberdonienne des *Hammermen* pour la période de deux coupes (1. 1782 – 1791 ; 2. 1807-1816 ; voir chapitre 4.2.4.). La structure de la base est similaire aux deux bases ci-dessus.

Une autre base supplémentaire regroupe les informations fournies par les registres de l'hôpital royal d'Aberdeen (voir chapitre 4.2.5.). Plus précisément, nous l'avons dit plus haut, il s'agit d'un côté des notes prises par le médecin chargé des malades civils à l'occasion de leur admission et d'autre côté des comptes rendus médicaux aux directeurs de l'hôpital. L'ensemble des informations nous permet de fixer dans notre base un fichier quasi-complet de chaque malade « soigné » dans l'établissement, pendant la période de notre coupe étudiée de 1742 à 1764. Nous avons enregistré les internés par ordre chronologique pour pouvoir leur donner un numéro d'identité. Ensuite nous les avons reclassés par ordre alphabétique facilitant la recherche ultérieure des noms de famille. Chaque entrée est divisée en neuf colonnes : à part le numéro d'identité et le nom de famille, il s'agit de la colonne abritant prénom, date exacte d'admission, statut professionnel du malade, son âge, sa maladie, sa demeure et le commentaire médical du médecin responsable (« *better* », « *cured* », « *incurable* », « *dead* »). Il peut y avoir plusieurs entrées pour une personne admise dans l'hôpital.

Une dernière liste nominative est celle des hommes habitant à Aberdeen en 1759 (voir chapitre 4.2.6.). Comme elle ne contient pas de renseignement sur le patrimoine des personnes, elle est gérée par un fichier de traitement de texte. Cependant, elle comporte presque tous les hommes vivant à Aberdeen et peut nous servir ainsi de moyen de vérification des données analysées à l'aide des autres bases.

²³³ Robert E. TYSON 1986, pp. 39sq..

6. Bilan des possibilités offertes par le corpus des sources

Le caractère novateur de notre projet de recherche ainsi que la diversité des documents tant au point de vue qualitatif qu'au point de vue quantitatif ont nécessité une vaste critique des sources. Cette critique a démontré pour le cas de Lyon que pratiquement tous les documents provenant des archives notariales présentent pour notre travail un intérêt majeur. En revanche, nous devons considérer que les sources contenant le plus de renseignements pour notre étude de cas de «Lyon» sont les plus difficiles à recueillir de façon systématique. Nous parlons ici des contrats de mariage, des inventaires après décès ou bien des testaments. Nous avons décrit le raccourci archivistique que représente à ce propos la série 10 C des ADR. Les extraits des registres paroissiaux et les procès-verbaux de la maréchaussée peuvent venir compléter le «puzzle» des documents, ce dernier plutôt du point de vue narratif, complétant dans la plupart des cas la perspective strictement quantitative de l'histoire sociale et économique.

Le registre d'entrées du «Corps des Vieux» de la Charité et le registre de la distribution de l'aumône secrète peuvent être retenus comme base essentielle de la recherche. Les informations trouvées dans ces sources sont tellement vastes qu'il semble judicieux d'éclaircir davantage les circonstances et les raisons de l'enregistrement des vieux et des assistés de l'aumône secrète dans la deuxième partie de cette étude.

En revanche, nous avons considéré également que le nombre de personnes figurant dans le «Corps des Vieux» est beaucoup trop élevé pour être complètement enregistré dans une base de données. Il convenait alors de limiter les recherches pour la thèse aux «vieux hommes» de la Charité, une extension systématique aux «Corps des vieilles» ou bien aux registres des «pauvres malades» de l'Hôtel-Dieu, initialement prévue, ne semble plus être possible. Nous tenons à souligner que beaucoup de ce que nous avons décrit dans notre mémoire de D.E.A. comme faisable dans le laps de temps imparti pour le doctorat, doit être exclu pour la thèse. Les limites chronologiques seront plus étroitement liées au début du XVII^{ème} siècle que nous ne l'avons espéré auparavant. L'analyse quantitative, en remontant dans le temps, a mis en évidence le tarissement des différentes sources vers cette date. Il en va de même pour les limites géographiques : une analyse approfondie des pauvres dans les campagnes ne pourra être effectuée que dans le cadre des recherches pour suivre des familles lyonnaises. Cependant, l'échantillon a été, pour la thèse de doctorat, élargi de façon considérable en ce qui concerne tous les papiers des «vieux» de la Charité. Il est nécessaire de souligner que,

par la force des choses, les recherches pour suivre les familles pauvres touchent à une énorme quantité de documents, où nous pourrions trouver des renseignements. Mais nous nous voyons obligés de délimiter l'échantillon, et le lecteur comprendra pourquoi nous avons préféré exclure des séries intéressantes, certes, mais trop larges pour être dépouillées systématiquement. A ce propos, nous songeons notamment à la série 8 B des ADR (Tribunal de commerce), où nous aurions pu trouver des documents renseignant sur les faillites des marchands.

A Aberdeen en Ecosse, la situation de sources est complètement différente de celle de Lyon. La lacune la plus importante réside certainement dans le fait que nous ne pouvons pas consulter les archives notariales, car les pauvres « ordinaires » n'y laissent guère de traces, et parce que l'incendie de 1724 a détruit une grande quantité de sources. Il faut donc essayer d'effectuer la recherche en abordant l'envers du système charitable : si nous ne pouvons pas reconstituer la transmission du patrimoine des pauvres Aberdoniens, nous allons essayer de retracer la valeur de l'assistance qui leur est attribuée à travers deux siècles. L'analyse sera orientée vers la reconstitution de la structure sociale des familles pauvres. Dans ce contexte, le registre des internés de « l'Hôpital des pauvres » représente certainement la source majeure de l'étude de cas écossais. Cependant, nous devons prendre garde aux limites des sources dont le caractère subjectif et la valeur qualitative restreinte sont parmi les plus importantes. Les deux bases de données initiales représentent, malgré tout, un bon point de départ pour la recherche de l'hérédité de la pauvreté à Aberdeen. Dans l'ensemble de nos bases, nous disposons des noms de 10.102 bénéficiaires de l'aumône publique de cette ville (les 2258 personnes censées en 1759 sont exclues). Tous les noms figurent finalement dans une seule grande base de données. Celle-ci ne contient que les noms et prénoms, classés automatiquement par ordre alphabétique des noms de famille/ prénoms, et renvoie aux autres bases contenant les détails de telle personne. Nous pouvons ainsi facilement retrouver les noms de pauvres appartenant à la même famille. L'ensemble de nos bases nous permettra d'analyser plus en profondeur le système de l'assistance publique. Illustrons finalement la répartition des aumônes enregistrées pour le cas d'Aberdeen à l'aide du tableau suivant.

Tableau 6.2. : Répartition des aumônes enregistrées dans les bases de données

	MPMTCA	KSA	KBA	<i>Poor's Hospital</i>	Corporations	Hôpital royal	Total
Cas d'assistance enregistrés	4258	1511	229	587	2317	1210	10102

Le lecteur a probablement remarqué que nous avons essayé d'établir des coupes dispersées à travers les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles et jusqu'à 1807. Nous avons ainsi enregistré pratiquement chaque pauvre assisté de la ville au moins une fois. Les registres paroissiaux de Saint-Nicholas, qui sont facilement accessibles, peuvent maintenant nous venir en aide pour illustrer le destin de telle famille pauvre.

Dans les deux parties suivantes de notre thèse, nous allons maintenant présenter deux études de cas de familles dont l'arbre généalogique a pu être reconstitué. En même temps, nous tenons à présenter les institutions et les assistés tels qu'ils ressortent des sources sérielles étudiées jusqu'à maintenant. Ceci nous aidera à comprendre les conditions de vie des personnes dont nous voulons, en premier lieu, analyser la transmission du patrimoine, mais également dessiner une image fidèle de leur vie et de leur mort.

Partie II : Régression du patrimoine et déchéance : l'héritité de la pauvreté et mobilité sociale à Lyon aux XVIIème et XVIIIème siècles

1. L'évaluation synchronique du patrimoine du pauvre « ordinaire » : le « Corps des vieux et celui des vieilles » de la Charité de Lyon

Avant de procéder à une étude diachronique de familles pauvres à Lyon, nous devons fixer le patrimoine familial de manière synchronique comme base de départ. Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, il nous semble logique de commencer cette évaluation synchronique en analysant les biens des « vieux » de la Charité. Ceux-ci représentent les biens d'un groupe homogène de pauvres « ordinaires », dans le sens où il n'y a guère de pauvre « honteux » parmi eux.²³⁴ Pour les « vieux », nous disposons d'une grande quantité de sources, et nous pouvons également être sûrs que la valeur de leur patrimoine n'est plus soumise à d'importantes modifications. En étudiant le « Corps des vieux », nous allons notamment essayer d'en extraire les personnes et les familles qui feront l'objet de l'analyse diachronique dans le troisième chapitre de cette partie.

1.1. Terminer ses jours à la Charité – soulagement ou formation religieuse tardive ?

Si nous nous interrogeons sur les biens des « vieux » dans le contexte de leur séjour à la Charité, il est important d'examiner de plus près les circonstances de leur vie quotidienne. Nous verrons ainsi les priorités de l'assistance publique suggérée par la municipalité et, plus tard, par le pouvoir royal. Les recteurs responsables du « Corps des vieux » ne cherchaient pas à attribuer plus qu'une aide minimale qui ne permettait pas d'assurer l'existence de la famille et de la descendance du « vieillard ». Il reste donc à savoir si sa réception à la Charité était un véritable soulagement ou si l'assistance était peut-être même un motif d'espoir pour sa famille, voire un signal qu'elle n'était pas complètement exclue de la société. Ou est-ce que les recteurs se focalisaient plutôt sur la formation religieuse des assistés, en tant que moyen

²³⁴ Jean-Pierre GUTTON (1971 : pp. 34-35) a déterminé les professions des « vieux » pour les années 1739 à 1742 et pour les années 1771 à 1774, en suivant les livres matricules des vieillards reçus à la Charité.

pour les individus charitables d'obtenir le salut de l'âme, faisant ainsi preuve d'une perception du pauvre correspondant à son image médiévale ?²³⁵

Tout d'abord, il ne faut pas comprendre ce «regroupement» des vieillards en dehors de la société municipale comme une sorte de ghettoisation telle le «grand renfermement» des pauvres «redoutés» de la ville sous l'Ancien Régime.²³⁶ Cependant, nous constatons une ressemblance dans les réglementations et les objectifs. Regardons d'abord l'Hôpital général de Lyon à ce propos. Cette institution dénommée «Hôpital Notre-Dame de la Charité», établie en 1622, a longtemps servi de modèle pour d'autres villes françaises et notamment pour Paris.²³⁷ Le «grand renfermement» se donne des objectifs moraux et économiques, mais ce sont les tâches religieuses qui occupent la première place dans la liste des activités des incarcérés. La prière ordonne le rythme du travail, et les ateliers installés pour l'emploi des pauvres ne se montrent guère rentables, ce qui s'explique par les conditions de travail bien (trop ?) exigeantes.²³⁸ La Charité emploie à partir de ses débuts un prêtre chargé de catéchiser les enfants. Les adultes sont obligés d'aller à l'église deux fois tous les dimanches et toutes les fêtes. A partir d'octobre 1672, toute personne reçue à la Charité est instruite par les ecclésiastiques pour respecter les points suivants : «[...] *le premier, regarder leur devoir envers Dieu et la pratique d'une dévotion solide ; le second, la soumission et obéissance aux sieurs recteurs, aux officiers qui leur seront préposés et aux règlements de la maison, qui les concernent ; le troisième, la paix, concorde, charité réciproque entre eux ; le quatrième, la fidélité et l'assiduité au travail, autant qu'il leur sera possible, et le cinquième de prier Dieu chaque jour pour leurs bienfaiteurs ; comme aussy, dans le mesme temps, ilz se disposeront à faire une bonne et salutaire confession [...]*»²³⁹

Nous apercevons ici l'influence que la Compagnie du Saint-Sacrement exerçait dans l'administration de l'Hôpital général, non seulement à Lyon, mais également à Paris et dans

²³⁵ RIIS (éd.) 1981, *Poverty and Urban Development*, p. 1-2 ; voir également MOLLAT in Riis (éd.) 1986, p. 77.

²³⁶ En 1622 on créa à Paris l'hôpital Notre-Dame de la Charité qui prévoyait l'enfermement des pauvres et le travail forcé. Les premières tentatives en France remontent au XVIème siècle : l'Hôpital de la Trinité à Paris, dépendant du Grand Bureau des Pauvres, recueillit les enfants des pauvres à partir de 1545 (GUTTON 1971, p. 296). Sous l'influence de la Compagnie du Saint-Sacrement, on y fonda le premier Hôpital général en 1657. Mais en 1662 seulement, le roi ordonna par décret royal la fondation d'un tel hôpital dans toutes les villes françaises. En 1724, il renouvela le décret en ajoutant l'obligation de forcer les pauvres valides au travail ; voir JÜTTE 1994, pp. 175-176.

²³⁷ Alors que les expériences parisiennes du début du siècle avaient servi d'exemple pour les Lyonnais ; voir les documents traitant des méthodes de l'enfermement à Paris en 1612 dans les AM Lyon, 1 GG 144.

²³⁸ GUTTON 1971, p. 337. La somme dépensée pour l'entretien des ateliers est même plus élevée que la somme qu'ils remportent grâce aux produits vendus, voir GEREMEK 1986, p. 266.

²³⁹ Charité Lyon E 44, Délibérations du bureau de l'Aumône générale, octobre 1672.

d'autres grandes villes françaises.²⁴⁰ Ainsi, la Compagnie obtient une nouvelle réglementation à la Charité à partir de 1673 qui donne une place plus importante aux exercices spirituels.²⁴¹ Dans la formule d'enregistrement des entrées de la Charité apparaît également à partir de 1673 la mention que tous les pensionnaires ne pas respectant les exigences spirituelles de la maison seraient « *mis hors la maison* ». ²⁴²

Les « vieux », eux, sont séparés des pauvres enfermés à partir de 1622, à l'occasion du transfert des pauvres de l'hôpital Saint-Laurent dans les nouveaux bâtiments de la Charité. Ils sont regroupés par âge, sexe et infirmités. On peut dire qu'au XVII^e siècle, les recteurs ne se préoccupent pas beaucoup de leur sort. Nous trouvons la première mention prise en leur faveur seulement vers 1680, lorsqu'on leur affecte deux petits lits pour pouvoir coucher dignement les défunts juste après leur décès ou pour pouvoir séparer les mourants des autres pensionnaires. Pendant longtemps, de quatre à six personnes doivent dormir dans le même lit.²⁴³ Ce n'est qu'en 1716 que le « Corps des Vieux » devient plus important. Deux administrateurs sont alors nommés pour le diriger. Dès lors, les vieillards participent régulièrement aux leçons de catéchisme, les valides travaillent dans les ateliers ou remplissent d'autres tâches. En 1742, les effectifs des « vieillards » s'élèvent à plus de la moitié du nombre total de pauvres abrités à la Charité. Pendant les dernières années de l'Ancien Régime, les recteurs ramènent le nombre des pensionnaires de 600 à 100 « vieux » pour des raisons financières. Finalement, il n'y reste seulement que 100 hommes et 142 femmes. En 1783, le transfert des mendiants enfermés au Dépôt de mendicité de la Quarantaine permet le transfert du « Corps des vieux » à Bicêtre qui devient ainsi « l'Hospice des Vieillards » jusqu'à la mainmise royale en 1786.²⁴⁴

Les règles y sont sévères : les vieillards doivent se lever vers les quatre heures et demie, en hiver à cinq heures. On se couche habituellement vers huit heures du soir. Les occupations des « vieux » valides ressemblent à celles des autres pauvres de la Charité : lors des heures canoniques, ils descendent régulièrement au réfectoire ou à la chapelle, plus précisément cinq

²⁴⁰ GEREMEK 1986, pp. 264-265. Le vagabondage et la mendicité étaient, selon elle, parmi les dangers cruciaux pour l'ordre public et la bonne foi. Fondée dans les années vingt du XVII^e siècle, la Compagnie du Saint-Sacrament déclare à partir des années trente l'enfermement des vagabonds et des pauvres mendiants comme l'un de ses principaux objectifs. Elle lutte également pour la décence dans les églises et prend des initiatives remarquables pour la conversion des réformés ; voir René VOYER D'ARGENSON, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrament*, Marseille 1900, pp. 84-95.

²⁴¹ Effectivement, en 1673, plusieurs des recteurs de la Charité sont des membres de la Compagnie du Saint-Sacrament.

²⁴² Charité Lyon F 3, Entrées et sorties des personnes admises à la Charité et Aumône générale, 1668-1676.

²⁴³ Auguste CROZE et alii, *Histoire de l'hôpital de la Charité de Lyon*, Lyon 1934, p. 266.

fois dans la matinée (*matines, laudes, prime, tierce, sexte*) et trois fois l'après-midi (*none, vêpres et complies*). En outre, on leur demande d'effectuer des exercices religieux ou de réciter des prières, des hymnes et des litanies. Les recteurs appliquent ainsi la maxime du saint Mathieu : *Non enim in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore dei.*²⁴⁵

Le travail effectué par les vieillards consiste à filer, brocher des bas et dévider du fil de soie pour les femmes. Les registres d'entrée révèlent encore d'autres occupations pour les « vieux » : le « vieillard » Jean Demolasse, un ouvrier en soie âgé de 71 ans, est prévu dès l'enregistrement de sa demande de réception du 30 mars 1774, «*pour le travail au poil à chèvre*». ²⁴⁶ D'autres « vieux » valides sont désignés pour faire du ciment.

Les réglementations interdisent de fumer dans les chambres ou de jouer aux cartes, et on n'accepte ni jurons ni querelles. Des punitions dures sont prévues en cas d'infraction, ce qui démontre le pouvoir juridique des recteurs sur les vieillards, semblable à celui qu'ils exercent sur les autres pauvres et les mendiants. Pour des fautes légères, les recteurs peuvent condamner à la mise au cachot au pain et à l'eau, pendant une période allant jusqu'à huit jours. D'autres « vieux » indisciplinés sont privés de sortie pendant trois semaines ou obligés de manger agenouillés et la tête nue au milieu du réfectoire. Pour les fautes graves sont prévus le fouet ou l'exposition au pilori.²⁴⁷ Les « vieux » ont seulement le droit de sortir de la Charité un jour dans la semaine. Ils peuvent se promener en ville le mercredi, alors que les « vieilles » ne sortent que le jeudi. Lors de leur absence de l'hôpital, ils doivent porter l'uniforme de la maison, à savoir des bas et des culottes bleus. On prévoit pour les hommes le justaucorps brun. A la sortie et au retour de l'hôpital, on les fouille trois fois pour être sûr qu'ils n'ont pas mendié en ville ce qui est strictement interdit tout comme la consommation abusive de boissons alcoolisées.²⁴⁸ On n'est pas étonné alors de lire dans les papiers de l'administration de la Charité le cas d'un vieillard admis à la Charité «*depuis vingt-trois ans et qui s'est évadé trois fois*». ²⁴⁹

²⁴⁴ CROZE 1934, pp. 267-268.

²⁴⁵ Charité Lyon E 45, Ordonnance qui règle les articles de foi exigés des pauvres, 1676.

²⁴⁶ Charité Lyon F 15, dossier Jean Demolasse, ouvrier en soie, 30 mars 1774.

²⁴⁷ CROZE 1934, p. 267.

²⁴⁸ Charité Lyon E 97, Délibérations du bureau de l'Aumône générale à l'usage du recteur ayant la direction du Corps des Vieux, 1531 – 1774, ici : 1621, 1622.

²⁴⁹ Charité Lyon E 74, administration de l'établissement etc., 1766-1771, ici : le nombre de vieillards, 1769.

La description de la vie quotidienne donne une connotation négative au « Corps des vieux ». Mais la différence est grande entre les réglementations de la Charité de Lyon et la description de la vie d'un vieux pensionnaire de l'hôpital de Blois : son occupation journalière semble consister à recevoir des invités et des cadeaux de vin ou de tabac.²⁵⁰ Et nous trouvons encore d'autres documents fournissant des indications qui peuvent relativiser cette image défavorable de la Charité de Lyon. En effet, les occupations des « vieillards » à la Charité sont aussi nombreuses que celles des autres pauvres ou celles des mendiants de Bicêtre. Mais nous ne pouvons pas parler de travail forcé. De temps en temps, il arrive même qu'un vieillard assiste les gardes aux ponts de la ville pour contrôler et limiter l'entrée des pauvres et des mendiants. Nous apprenons par exemple que Guillaume Cattin est reçu chez les vieillards malgré son bon état physique et son « jeune » âge de soixante ans (voir chapitre 1.2.), parce que les recteurs souhaitent l'envoyer « *aux ponts de notre ville* »²⁵¹, idem pour Jean-Baptiste Cherveron qui a seulement 52 ans (!) et pour Léonard Deville qui en a 66.²⁵² Jérôme Bringon est reçu « *dans l'immédiat* », car il était « *soldat de guet* » dans sa vie active, selon une lettre de recommandation.²⁵³ Tous ces vieillards doivent monter la garde aux portes de l'hôpital ou des ponts. Les recteurs sont prêts à faire ce genre d'exception concernant la limite d'âge jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, même s'ils le font rarement. Ainsi, le « vieillard » Claude Feuillet apporte, à l'occasion de son dépôt de dossier en 1790, deux certificats de congé de fin de carrière signés par un capitaine de son régiment. Il est reçu au sein de la Charité, alors qu'il a « seulement » 69 ans.²⁵⁴

Le fait que les règles dans le « Corps des vieux » n'étaient pas ressenties comme humiliantes est également démontré par la répartition professionnelle des hospitalisés (voir 1.3.)²⁵⁵. Nous trouvons beaucoup de personnes ayant travaillé dans les métiers de la soie et d'autres artisans comme des cordonniers ainsi que des tailleurs, mais aussi des chapeliers. En revanche, nous ne retrouvons guère les professions très mal rémunérées comme les affaneurs, les manœuvres ou encore des journaliers. Exceptionnellement, les registres d'entrée contiennent les dossiers de notables de la ville. Ainsi, en 1779, les recteurs demandent à l'économiste de placer dans la

²⁵⁰ Pierre DUFAY, *Journaux inédits de Jean Desnoyers, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Blois – 1689-1728 – et d'Isaac Girard, pensionnaire à l'hôpital de Blois – 1722-1725*, Paris 1912, pp. 168-169.

²⁵¹ Charité Lyon F 14, dossier Guillaume Cattin, ouvrier en soie à Lyon, mai 1734.

²⁵² Charité Lyon F 15, dossier Jean-Baptiste Cherveron, tourneur à Lyon, 1753 ; Charité Lyon F 15, dossier Léonard Deville, 10 mars 1735.

²⁵³ Charité Lyon F 14, dossier Jérôme Bringon, soldat de guet, 1749.

²⁵⁴ Charité Lyon F 17, nos. 42-45, dossier Claude Feuillet, sergent au régiment du Lyonnais, 7 juillet 1790.

²⁵⁵ Nous avons déjà signalé que Jean-Pierre GUTTON (1971, p. 35) a étudié cette répartition professionnelle dans le « Corps des vieux ». Cependant, il a délimité son échantillon à deux coupes (1739 à 1742, 1771 à 1774).

maison un certain Pierre Chazotte, fils de Jean François Chazotte, tous deux notaires à Lyon dans leur vie professionnelle. Il s'agit ici d'un descendant d'une famille lyonnaise réputée, car les Chazotte exercèrent la profession de notaire sur cinq générations à Lyon.²⁵⁶ Le cas de Pierre Chazotte est remarquable, car il apparaît parmi les pauvres « ordinaires » de la ville. Louis Blanchard, chirurgien et professeur au Collège royal de Lyon, est un autre pauvre « honteux » qui entre à l'âge de 80 ans dans le « Corps des vieux ».²⁵⁷ Citons encore les enregistrements d'entrée de deux marchands : Philibert Desplantes qui est marchand de chevaux, place des Cordeliers à Lyon, et Claude Bouli, marchand de galoches.²⁵⁸ Nous pourrions continuer cette liste de personnes hospitalisées qui n'appartiennent pas *per definitionem* aux branches professionnelles les plus pauvres. Ils préfèrent entrer chez les « vieillards de la Charité » au lieu de terminer leurs jours ailleurs, logés sans être appréciés dans leur famille ou chez des amis. De plus, il arrive qu'un vieillard cherche véritablement l'encadrement religieux : Claude Gengeyne, marchand boucher de la paroisse St. Paul fait noter, sur son dossier de réception qu'il « *déservit se retirer à la maison de la Charité pour y trouver sa subsistance en foi* ». ²⁵⁹

Est-ce là une autre preuve de l'acceptation publique du soulagement offert par l'assistance du « Corps des vieux » à la Charité de Lyon? Nous pensons qu'il en est ainsi, même si les femmes semblent plus souvent hésiter à y entrer que les hommes²⁶⁰. On pourrait supposer que la plus grande capacité des femmes à se débrouiller seules dans leur foyer en est la raison.

1.2. L'admission au « Corps des vieux »

Nous illustrons davantage le rôle important de l'assistance de la Charité en étudiant de plus près les conditions d'admission et les efforts que le « vieillards » et leurs familles entreprennent pour les remplir.

²⁵⁶ CUER 1992, tome I, pp. 143-145. Pierre Chazotte devrait donc être considéré comme pauvre « honteux », il nous intéressera encore dans l'étude diachronique de ce mémoire ; voir Charité Lyon F 15, dossier Pierre Chazotte, notaire à Lyon, 18 avril 1779.

²⁵⁷ Charité Lyon F 25, titres et papiers provenant de Louis Blanchard, chirurgien, et de sa famille, 1615-1790. Louis Blanchard n'est entré chez les « vieux de la Charité » qu'après 1790, mais son sort et le succès de sa vie active, datant de la période pré-révolutionnaire, font que ses titres et papiers ont été conservés dans les archives des Hospices civiles antérieures à 1790 ; voir inventaire STEYERT & ROLLE 1878, tome IV, p. 20.

²⁵⁸ Charité Lyon F 15, dossier Philibert Desplantes, marchand de chevaux à Lyon, 1737 ; Charité Lyon F 14, dossier Claude Bouli, marchand de galoches à Lyon, 29 février 1782.

²⁵⁹ Charité Lyon F 17, dossier Claude Gengeyne, marchand boucher à St. Paul, juin 1783.

Il est peu étonnant que le « vieillard » souhaitant entrer chez les « vieux de la Charité » doive avoir un certain âge. En 1622, au début de la ségrégation des pauvres âgés, l'hôpital fixe, en principe, la limite d'âge d'entrée à 60 ans. A partir de 1716, les restrictions d'entrée deviennent plus sévères. Les « vieillards » doivent présenter un extrait baptistaire et faire confession générale de leurs péchés. La limite de l'âge d'entrée est élevée à 70 ans et à 60 ans pour les infirmes.²⁶¹ La réception à la Charité est réservée à ceux nés à Lyon et à ceux qui peuvent apporter la preuve d'y avoir logé pendant au moins dix ans sans interruption (semblable au *Heimatrecht* dans la plupart des territoires allemands de l'Empire germanique). Si le vieillard ne peut pas remplir cette condition, l'âge d'entrée est repoussé, à partir de 1777, à 75 ans.²⁶² Ceci vaut également pour les personnes ayant vécu dans les faubourgs lyonnais, qui sont le plus frappés par cette règle. Par ailleurs, le vieillard est obligé de déposer sa demande de réception, en règle générale, trois mois avant l'entrée, mais nous allons voir au chapitre suivant que dans certains cas, les recteurs sont prêts à tolérer des exceptions. Mais dans le cas où le vieillard apporte de faux papiers, il est expulsé.²⁶³

Les « vieux » et leurs familles font des efforts remarquables pour répondre aux exigences de l'administration. Le plus souvent, nous l'avons déjà dit, ils apportent des lettres d'indigence qui sont délivrées par le curé de la paroisse ou bien par le capitaine du quartier lyonnais où le vieillard a logé. Il arrive souvent que la lettre indique l'infirmité ou la raison de la déchéance de la personne demandant la réception. Ainsi, une lettre d'indigence fournie par le curé de la paroisse Saint-Paul de Lyon nous informe que « *l'honnête Jean-Baptiste Demars, maistre fabriquant en soye âgé de 75 ans, est dans l'affreuse misère*. Pour cette raison, le curé demande aux recteurs de la Charité de bien vouloir le placer chez les « Vieux ».²⁶⁴ Le chanoine de « Fourvière » rédige une longue lettre en faveur d'un de ses paroissiens disant « *qu'il est de bonne vie, de bonne mœurs et laborieux* », il aurait exercé son travail de journalier dans les vignes pendant toute sa vie active. De plus, « *il demeure depuis 40 ans dans la ville* ». ²⁶⁵ Nous apprenons de la lettre d'indigence délivrée à Philibert Châtelein, maître boulanger à Lyon que : « *ayant fait des pertes, il est en extrême nécessité* ». [...] « *Il a toujours fait fonction de véritable citoyen.* » En plus, il aurait vendu en vain tous ses meubles

²⁶⁰ Le contraire ressort de l'étude effectuée sur l'Hôpital général de Dijon, où 68% des hospitalisés sont des veuves ; voir Ch. LAMARRE-TAINTURIER, *L'hôpital de Dijon au XVIIIème siècle*, Dijon 1978, p. 195-196.

²⁶¹ Un accord entre les recteurs de la Charité et de l'Hôtel-Dieu prévoit l'accueil des vieillards ayant plus de cent ans au sein de ce dernier hôpital ; voir Jean-Pierre GUTTON 1988, p. 96.

²⁶² CROZE 1934, p. 268.

²⁶³ Charité Lyon E 74, expulsion de Jean Delorme, 1771.

²⁶⁴ Charité Lyon F 15, dossier Jean-Baptiste Demars, maître fabriquant en soie, 28 juillet 1790.

pour sortir de sa misère.²⁶⁶ Souvent aussi, le propriétaire de la dernière demeure du vieillard est prêt à se porter témoin de l'honnêteté de son locataire, lorsque celui-ci a régulièrement payé son loyer. Pierre Bussy, revendeur de gages, apporte à l'occasion de l'enregistrement de son dossier à la Charité une longue lettre de sa propriétaire avec qui il a entretenu apparemment de très bonnes relations. Celle-ci écrit ainsi que «*ledit sieur Bussy a payé régulièrement son loyer de 570 livres* [par année, pour sa chambre au rez-de-chaussée, puis au premier étage] », et ce pendant dix-sept ans. Elle précise que le vieillard ne lui doit plus rien et témoigne de son infirmité.²⁶⁷

Cependant, il y a des limites à la bonne volonté des témoins. Le curé de la paroisse natale d'Antoine Bouvard se montre vénal : il envoie l'extrait baptistaire au vieillard et demande en même temps la rémunération d'une livre et neuf sols. Dans la même lettre, il exprime sa désolation de ne pas avoir fourni «un grand format », mais il serait prêt à faire ainsi si le vieillard payait la somme de trois livres six sols. Antoine Bouvard n'en aura plus besoin, car on le reçoit six semaines plus tard à la Charité.²⁶⁸

Il arrive aussi que les vieillards ne réussissent pas à fournir les témoignages demandés par les recteurs. Mais ils tentent leur chance avec d'autres documents, parfois avec succès. Ce sont certainement des exceptions, car les conditions d'entrée au XVIIIème siècle sont sévères. Philibert Desplantes, que nous avons déjà cité, apporte l'extrait baptistaire de son frère, «*l'autre étant perdu* ». ²⁶⁹ Guillaume Cattin fournit une lettre du curé de sa paroisse natale de Belmont dans laquelle il explique qu'il n'y a pas de registre. Cependant, le curé dit avoir interrogé plusieurs habitants qui témoignent bien connaître le même Guillaume Cattin jeune, lorsqu'il vivait encore dans la paroisse.²⁷⁰ Le curé d'une autre paroisse écrit que ses registres ont brûlé et qu'il ne pourrait donc pas délivrer l'extrait baptistaire d'Antoine Carbaniol.²⁷¹

Très rarement, il arrive que le Bureau de l'Aumône générale «invite » des personnes à vivre au sein des vieillards de la Charité. Ainsi, en 1774, il admet Louis Bénier et sa femme Claudine Chrétien. Nous apprenons que le roi de Prusse leur avait offert une pension de 600

²⁶⁵ Charité Lyon F 14, dossier Matthieu Brison, journalier, 11 juillet 1787.

²⁶⁶ Charité Lyon F 15 no. 6, dossier Philibert Châtelein, maître boulanger, 1^{er} août 1748.

²⁶⁷ Charité Lyon F 14, dossier Pierre Bussy, revendeur de gages, 4 juillet 1771.

²⁶⁸ Charité Lyon F 14, dossier Antoine Bouvard, ouvrier en soie, 10 avril 1782. Il est reçu au « Corps des vieux » le 28 mai 1782.

²⁶⁹ Charité F 15, dossier Philibert Desplantes.

²⁷⁰ Charité Lyon F 14, dossier Guillaume Cattin.

²⁷¹ Charité Lyon F 14, dossier Antoine Carbaniol, 26 novembre 1788.

livres s'ils acceptaient de venir travailler sur son territoire. Les recteurs se mettent d'accord « *qu'il ne faut pas les laisser aller pour la qualité de leur travail* ». ²⁷² Mais l'exemple de ce couple est une exception. ²⁷³ En règle générale, les pauvres « ordinaires », eux aussi, essaient de faire valoir leur modestes « réseaux » pour obtenir une place au sein du « Corps des vieux » de la Charité. Un prêtre du nom de Bouteille essaie d'appuyer la demande du fils de son frère d'entrer chez les « vieux » - avec succès, car Floris Bouteille y est reçu deux mois après le dépôt de son dossier. ²⁷⁴ Il est intéressant de suivre les traces de la famille Bouteille, car le frère cadet de Floris, Jean-François Bouteille, dépose également sa demande de réception auprès des recteurs de la Charité le 9 mai 1784. ²⁷⁵ La notion de « réseau » peut valoir également pour le cas de Claude Bouchet, demeurant à la paroisse Saint-Paul de Lyon. Son parrain, qui est ancien officier du régiment de Sainte-Foy, envoie une lettre aux recteurs de la Charité révélant la grande misère dans laquelle se trouve son filleul. Il demande la réception au « Corps des vieux » de la Charité pour lui – et l'obtient, alors que deux mois ne sont même pas écoulés depuis le dépôt de son dossier. ²⁷⁶ Sébastien Buisson qui essaie d'entrer au sein des « vieux » de la Charité en 1773 rencontre des obstacles. Les recteurs lui font comprendre que les capacités du « Corps » sont épuisées et qu'il lui faudrait en conséquence faire preuve de patience. A partir de ce moment, le fils de Sébastien Buisson, qui est abbé à l'Hôtel-Dieu, commence une correspondance avec les recteurs qui nous donne des informations intéressantes. L'abbé se demande pourquoi son père, qui souffre de l'infirmité de ses jambes, n'est pas reçu à la Charité, alors que l'Aumône générale lui accorde depuis longtemps douze livres d'aumône secrète. Les recteurs se montrent sévères et refusent la réception immédiate du vieillard. ²⁷⁷ Malheureusement, nous ignorons la suite de l'affaire, et nous n'avons pas retrouvé Sébastien Buisson dans le registre des aumônes secrètes de la Charité. Quoi qu'il en soit, nous pouvons retenir que le « vieillard » fait valoir ses relations avec ceux qui sont supérieurs à sa catégorie sociale pour entrer à la Charité. C'est une bonne

²⁷² Charité Lyon E 75, délibération du Bureau de l'Aumône générale, 1772-1778, ici : 1774. Nous supposons que le vieillard avait été invité de travailler à Neuchâtel, ville administrée en union personnelle par le roi de Prusse depuis 1707.

²⁷³ Au moins en ce qui concerne la Charité, car les artisans reconnus pour la qualité de leur travail ne sont pas logés dans les institutions charitables. D'habitude, ils peuvent se permettre d'entretenir un « chez eux » de bonne qualité avec des domestiques. Par ailleurs, il n'est pas rare que la municipalité essaie de retenir les maître-artisans en ville. On les estimait pour leur savoir-faire et on espérait qu'ils allaient assurer l'avenir de l'artisanat, notamment de la soie.

²⁷⁴ Charité Lyon F 14, dossier Floris Bouteille, 6 mai 1778.

²⁷⁵ Charité Lyon F 14, dossier Jean-François Bouteille, 9 mai 1784.

²⁷⁶ Charité Lyon F 14, dossier Claude Bouchet, 30 mars 1783. On le reçoit au sein des « vieux » de la Charité le 12 mai 1783.

preuve de la renommée dont jouit le « Corps des vieux » à Lyon, et démontre également l'efficacité de l'assistance en faveur des vieux indigents.

En revanche, nous ne pouvons pas parler de « réseau » dans le cas où le vieillard frappant aux portes de la Charité est déjà connu par les administrateurs, étant ancien interné. Toujours est-il que celui-ci n'hésite pas à revenir. Et même s'il y a toujours une sorte de dépendance persistante par rapport à la Charité, reviendrait-il s'il en avait gardé de mauvais souvenirs ? Par exemple, les recteurs traitent bienveillamment la demande d'entrée de Grégoire Chavany. Dans l'ordonnance adressée à l'économiste de la Charité, nous trouvons une petite note disant que ce vieillard a été « *petit garçon de la maison* ». ²⁷⁸ Et effectivement, nous retrouvons le petit Grégoire parmi les enregistrements des enfants délaissés et mis en apprentissage par la Charité. ²⁷⁹ Finalement, il est reçu chez les « vieux » au début de l'année 1779. ²⁸⁰ Le contrat d'apprentissage d'Etienne Coquille, tondeur de draps à Lyon, a été conservé par les recteurs, lorsqu'il demande d'être reçu au « Corps des vieux », le 18 octobre 1786. ²⁸¹ Le contrat date de 1728 et montre non seulement la tutelle que les recteurs exercent sur les enfants du « Corps des petits garçons ». Il sert également de bon exemple pour démontrer l'impossibilité de sortir de la misère, car les recteurs demandent pour lui un gage de trente livres pour trois ans. Mais ils fixent dans le contrat que les deux tiers de cette même somme seront retenus. Dix livres reviennent à l'apprenti qui a ainsi bien du mal à sortir de la dépendance des recteurs de la Charité.

Ceci nous ramène vers une analyse quantitative des données des registres d'entrée du « Corps des vieux » de la Charité. Si, pour l'instant, nous nous sommes limités à l'étude qualitative des conditions de vie des vieillards et aux efforts pour acquérir l'admission, nous allons maintenant examiner les renseignements précis concernant les vieillards, leur entrée à la Charité et leur patrimoine.

²⁷⁷ Charité Lyon F 14, dossier Sébastien Buisson, 1773. Il n'y a pas de feuille de réception dans le dossier, nous ne connaissons donc pas la date exacte de l'enregistrement.

²⁷⁸ Charité Lyon F 15 no. 21, dossier Grégoire Chavany, ouvrier en soie, 26 juin 1778.

²⁷⁹ Charité G 48, Enregistrements des garçons délaissés mis en apprentissage, 1722-1750 ; ici : 1729.

²⁸⁰ Charité Lyon F 15 no. 21.

²⁸¹ Charité Lyon F 15, dossier Etienne Coquille, tondeur de draps, 18 octobre 1786.

1.3. Les vieillards de la Charité et leur patrimoine

Rappelons tout d'abord le nombre de vieillards que nous avons rencontrés dans le cadre de notre premier échantillon des registres d'entrée du « Corps des vieux » de la Charité. Il s'agit de 569 personnes ayant délaissé 1366 papiers. Nous avons déjà démontré la grande richesse de ce registre par rapport aux autres sources. Regardons maintenant les dossiers respectifs de chaque vieillard pour avoir une idée précise des renseignements qu'ils contiennent (voir tableau 7.1.).

Tableau 7.1: Proportion des renseignements fournis par rapports aux 569 dossiers²⁸²

Type de rsgmt. \ Période	Dossiers de 1622-1716 (total : 106 dossiers)	Dossiers de 1716-1790 (total : 463 dossiers)	Total = % (569=100%)
Age	14 = 13.2%	350 = 75.6%	364 = 63,9%
Origine	47 = 44.3%	355 = 76.6%	402 = 70,7%
Profession	50 = 47.2%	161 = 34.8%	211 = 37,1%
Demeure	40 = 37.7%	95 = 20.5%	135 = 23,7%
Argent	41 = 38.7%	55 = 11.9%	96 = 16,9%
Vêtements*	4 = 3.8%	12 = 2.6%	16 = 2,8%
Biens (im)Mobilier*	4 = 3.8%	3 = 0.7%	7 = 1,2%

* les mêmes dossiers peuvent aussi contenir des indications sur l'argent ; au total **119 dossiers** (20,9%) nous renseignent sur le patrimoine des vieillards.

Les dossiers nous informent notamment sur les données personnelles des vieillards enregistrés. Comparés au pourcentage des dossiers contenant ce genre d'information, la proportion de ceux dans lesquels figurent des chiffres concernant le patrimoine semble faible. Cependant, il y a plus d'un cinquième des « vieux » qui nous laissent des informations concrètes et suffisantes pour fixer la base synchronique de notre recherche. Nous apercevons également un nombre accru de dossiers après 1716, c'est-à-dire en même temps que la croissance du nombre des pensionnaires et après l'entrée en vigueur des nouvelles conditions d'admission. Sur 463 dossiers d'entrée de cette période, nous en avons dénombrés 76 (=16,4%) qui révèlent des chiffres permettant le calcul de la fortune du vieillard. Avant 1716, 106 dossiers ont été conservés dont 43 (=40,6%) contiennent des informations sur le patrimoine, provenant notamment des contrats de mariage. Voici la raison pour laquelle, pendant ce laps de temps, nous pouvons rarement fixer l'âge du vieillard lors du dépôt de son

²⁸² Charité Lyon F 12 - F 18.

dossier : le notaire ne l'indique pas souvent dans les contrats de mariage. En revanche, il y figure la mention de la demeure de l'époux, c'est pourquoi nous l'apprenons relativement plus souvent que dans la période postérieure à 1716. En règle générale, nous pouvons retenir que le vieillard et sa famille se voient obligés d'apporter plus souvent les preuves de leur situation patrimoniale au XVII^{ème} siècle et au début du XVIII^{ème} siècle. En plus, l'extrait baptistaire est fourni beaucoup plus souvent après 1716, les recteurs faisant alors plus attention aux origines géographiques du vieillard.

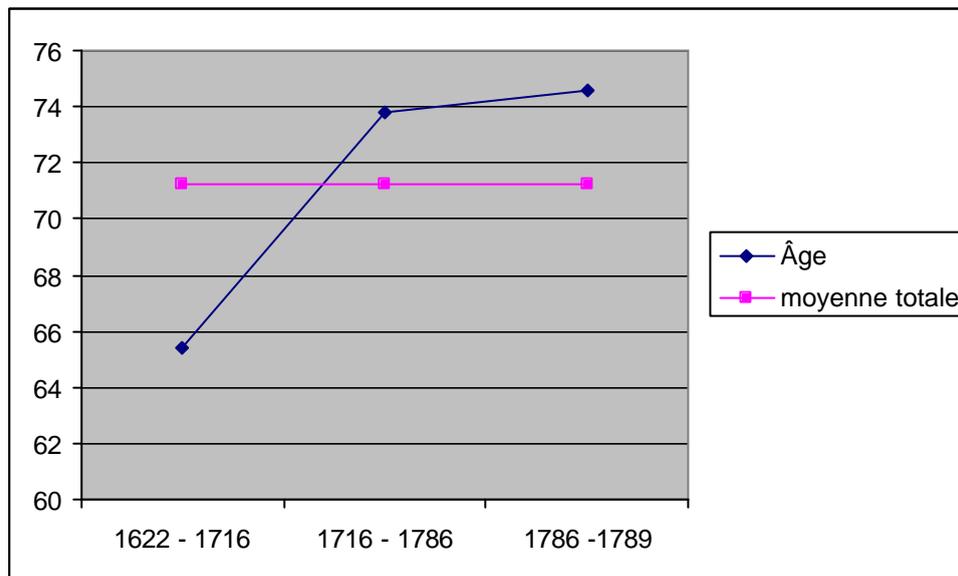
Examinons ensuite la répartition par âge des pauvres vieillards qui demandent l'entrée au « Corps des vieux » (voir tableau 7.2.). Nous constatons que le nombre des entrées de moins de 70 ans est très faible après 1716, la limite d'âge est donc respectée de façon assez stricte. 1,9% de l'ensemble des personnes enregistrées entre 1716 et 1786 ont moins de 70 ans, et un pour cent après 1786. La dernière personne reçue se trouvant en dessous de cette limite d'âge se fait enregistrer en 1790,²⁸³ mais il est le premier depuis quarante ans. Nous pouvons ainsi confirmer les résultats publiés pour neuf coupes du XVIII^{ème} siècle par Jean-Pierre GUTTON.²⁸⁴ La plupart des vieillards entrant dans la Charité ont entre 70 et 75 ans, ceci vaut notamment pour la période de 1622 jusqu'à 1786. Mais pour la période postérieure à la mainmise royale de 1786, nous pouvons voir qu'il n'y a plus que 41,6% des enregistrés de notre échantillon dans cette tranche d'âge. En revanche, nous apercevons un accroissement du nombre de personnes de 75 ans et plus. Pour la période précédant 1716, nous n'avons trouvé aucun dossier de vieillard âgé de plus de 75 ans, alors qu'après 1786, on peut dénombrer plus de la moitié des personnes de notre échantillon (57,4%), à savoir 58 vieillards. Le calcul de la moyenne d'âge pour chaque période étudiée démontre que les pensionnaires du « Corps des vieux » sont de plus en plus âgés : la moyenne est à 65 ans jusqu'à 1716, l'année où l'on augmente « officiellement » la limite de l'âge d'entrée. Pour la période allant jusqu'à 1786, il y a accroissement de l'âge moyen de huit ans (voir aussi graphique II). Pendant les quatre dernières années de l'Ancien Régime, la moyenne d'âge des personnes reçues à la Charité augmente encore doucement.

²⁸³ Charité Lyon F 17, nos. 42-45, dossier Claude Feuillet, ancien sergent, 1790. Il est alors âgé de 69 ans.

²⁸⁴ La moyenne d'âge d'entrée a déjà été calculée pour la période entre 1700 et 1780 (Jean-Pierre GUTTON 1988, p. 108). Cependant, nous étendons la période analysée en considérant l'âge des entrées au XVII^{ème} siècle.

Tableau 7.2 : Répartition des âges à l'entrée selon la date du dépôt de dossier, en pourcentages²⁸⁵

Période	personnes enregistrées, total	âge à l'entrée 60 - 64	âge à l'entrée 65 - 69	âge à l'entrée 70 - 74	âge à l'entrée 75 - 79	âge à l'entrée plus que 80	moyenne d'âge
1622 - 1716	14	7%	36%	57%	0%	0%	65
1716 - 1786	259	1,2%	0,7%	68,8%	24,1%	5,2%	74
1786 -1790	101	0%	1%	41,6%	50,5%	6,9%	75
Total	359						71

Graphique II : Moyenne d'âge à l'entrée selon les périodes

La raison pour laquelle la moyenne d'âge des « vieillards » de la Charité augmente, s'explique certainement par le fait que, pour des raisons financières, la capacité du « Corps des vieux » diminue considérablement. Les recteurs n'admettent plus que les cas « graves ». Ce sont logiquement les plus âgés et les plus infirmes. Mais y a-t-il un rapport entre les problèmes financiers de l'Aumône générale et la réception rapide de ceux qui sont censés délaisser leurs biens à la Charité ? Nous ne pouvons pas le prouver avec certitude. Mais nous allons essayer de démontrer à l'aide du tableau 7.3. qu'un nombre non négligeable de ceux admis rapidement (trois mois après le dépôt de leur dossier ou moins) y meurent dans un délai de douze mois ou moins sans que nous trouvions leurs noms dans les registres de l'Hôtel-Dieu. Leur héritage, certes modeste, revient à l'hôpital. Nous avons évoqué dans le chapitre précédent la notion de « réseau ». Dans ce contexte, il nous semble judicieux estimer le laps

²⁸⁵ Charité Lyon F 12 - F 18. L'origine des vieillards ainsi que leurs métiers ont été également étudiés par Jean-Pierre GUTTON (1971, pp. 33-34). Nous nous bornons alors aux indications données à ce propos dans le chapitre 1.1. de cette partie.

de temps entre le dépôt du dossier et la réception effective du vieillard au sein des «vieux de la Charité ». Il faut donc voir combien de cas échappent statistiquement au délai habituel et pourquoi.

Tableau 7.3 : Répartition des vieillards reçus au plus tard trois mois après le dépôt de leur dossier²⁸⁶

Période	Total analysable*	Total admis rapidement	au-dessus de 74 ans**	en bénéficiant de réseaux**	Morts dans délai de 12 mois**
1716-1786	155 dossiers	95 vieillards	56%	48%	31%

*dates indiquées du dépôt du dossier et de la réception

** sur les 95 vieillards (=100%)

Sur les 569 dossiers dépouillés de la série F, nous pouvons en utiliser 155 pour calculer le « temps d'attente » du vieillard après le dépôt de son dossier (1716-1786). 95 vieillards dans cet échantillon sont admis très rapidement, c'est-à-dire dans un délai inférieur à trois mois. Si nous prenons comme âge «avancé » les vieillards âgés de plus de 74 ans, nous apercevons que 56% de ceux reçus rapidement à la Charité ont franchi cette limite. Il semble encore plus intéressant que pratiquement la moitié disposent d'une sorte de «réseau » que le vieillard utilise pour appuyer sa demande de réception à l'aide d'une lettre de recommandation, provenant soit de l'environnement familial soit d'une personnalité. Ceci souligne encore l'importance des «réseaux » pour l'admission au «Corps des vieux ».

La date du décès du vieillard accepté à la Charité nous mène vers une autre perspective intéressante. Sur les 95 vieillards admis rapidement à la Charité, plus d'un tiers meurt moins d'un an après son entrée dans l'établissement : Benoît Barroché, maître passementier, demande l'entrée au sein du «Corps des vieux » le 23 octobre 1777 et y est reçu à Noël de la même année. Malheureusement pour lui, il n'en profite pas longtemps, car il meurt le même mois, selon une note inscrite sur son certificat de réception.²⁸⁷ Il en va de même pour Benoît Cherat : à l'âge de 76 ans, il demande la réception chez les « vieux » de la Charité et l'obtient deux jours (!) plus tard, le 12 octobre 1780. Nous ignorons s'il a été malade, mais il meurt

²⁸⁶ Cette analyse est possible pour 198 dossiers de notre échantillon. Dans la plupart des cas, le dossier de réception n'indique pas la date exacte d'entrée. La grande majorité datent de la période entre 1716 et 1786, nous sommes donc obligés de négliger ici, par manque de représentativité, les données du XVIIIème siècle ainsi que celles de la période entre 1786 et 1790 ; Charité Lyon F 12 - F 18.

²⁸⁷ Charité Lyon F 12 no. 11, dossier Benoît Barroché, maître passementier, 23 octobre 1777.

exactement un mois plus tard, sans avoir été soigné à l'Hôtel-Dieu.²⁸⁸ Ou encore le cas de Jean Courbon, âgé de 81 ans. Les recteurs traitent précipitamment son dossier et ordonnent à l'économe de le placer au « Corps des vieux » le 9 décembre 1782, à savoir une semaine après le dépôt du dossier. La notice « *décédé dans la maison le 23 Xbre 1782* » clôt le dossier de Jean Courbon qui délaisse ainsi très certainement ses biens à la Charité.²⁸⁹ Le « vieillard » Jean Dufaud, dans sa vie active marchand maître passementier à la paroisse St. Nizier, meurt un jour après sa réception à la Charité, le deuxième jour après Noël 1780. Le traitement de son dossier, déposé le 24 décembre de la même année, n'avait pris qu'un seul jour.²⁹⁰ Nous pourrions facilement continuer cette énumération qui démontre l'intérêt des recteurs à placer rapidement les cas « urgents », même si la Charité ne dispose plus des moyens qu'elle avait au début du XVIII^e siècle. Nous ne pouvons pas confirmer si la réception des vieillards très âgés servait l'intérêt financier des recteurs ou si ceux-ci agissaient tout simplement dans l'intention de soulager les derniers jours dans la vie de ces pensionnaires. Or, nous n'avons pas trouvé, dans les délibérations des recteurs dirigeant le « Corps des vieux », d'allègements des réglementations pour les très vieilles personnes. Nous pouvons alors présumer que le rythme de vie est le même pour tous les vieillards (sauf l'emploi à la Charité) ce qui ne convient pas forcément à la santé d'un vieillard de 80 ans. L'efficacité et la volonté d'assistance aux vieux hommes montrent alors leurs limites, si la « rentabilité » du placement n'est pas assurée ou s'ils ne disposent pas de « relations » appuyant la demande de réception. Le refus de Sébastien Buisson dont le fils essaie en vain d'obtenir l'admission n'est qu'une illustration parmi d'autres.²⁹¹

Regardons maintenant le patrimoine des vieillards admis à la Charité en retenant l'hypothèse de l'intérêt financier des recteurs. Nous avons déjà dit que les dossiers de réception permettent d'évaluer de façon précise le patrimoine de 119 personnes du « Corps des vieux » au moins pour un moment de leur vie (voir tableau 7.1.). Une évaluation de leurs biens servira de base à l'analyse de la transmission du patrimoine des pauvres « ordinaires ». Dans la grande majorité des cas, la valeur des biens est explicitement citée dans les documents. Les estimations des greffiers effectuant les inventaires correspondent à la valeur réelle des biens mobiliers et les habits. Les biens immobiliers sont estimés dans les contrats ou les actes de

²⁸⁸ Charité Lyon F 15, dossier Benoît Cherat, 10 octobre 1780.

²⁸⁹ Nous n'avons pas pu trouver de testament de Jean Courbon et supposons alors qu'il n'en a pas fait. Ceci signifie que la Charité est l'héritier universel ; voir Charité Lyon F 15, dossier Jean Courbon, 7 décembre 1782.

²⁹⁰ Charité Lyon F 16, dossier Jean Dufaud, 24 décembre 1780.

²⁹¹ Charité Lyon, dossier Sébastien Buisson.

vente. Si cela n'est pas le cas, nous n'estimons pas la valeur mais préférons citer l'immobilier tel quel. Les lettres de change et les billets bancaires ne sont pas comptés dans le patrimoine réel, car ils se montrent trop souvent trompeurs pour le possesseur qui perd beaucoup d'argent en les acceptant.²⁹²

Nous allons étudier le patrimoine par tranches. Les limites de celles-ci sont artificielles. En effet, la valeur de la monnaie, le prix des céréales, les salaires et le revenu des maîtres artisans divergent beaucoup. Mais il ne s'agit pas ici de fixer le degré de pauvreté de tel vieillard. Cette question sera étudiée dans le chapitre suivant, lorsque nous essaierons de décrire le destin de certaines familles. L'objectif est d'évaluer les valeurs moyennes et médianes du patrimoine des vieillards admis à la Charité pour pouvoir placer ensuite les cas exemplaires dans ce contexte. Pour calculer l'ensemble des patrimoines, nous avons corrigé chaque valeur monétaire des documents des « vieillards ». Il ne s'agit donc pas des sommes réelles, mais des sommes corrigées d'après la « table de Wailly » (voir tableau 1.1., chapitre 1.2. de la première partie), comparée aux sommes nécessaires pour survivre selon GARDEN (voir chapitre 4.1.2.2. de la première partie). La première tranche comprend les « patrimoines » des vieux ayant des dettes ou ceux qui apportent une lettre d'indigence attestant de la « plus grande misère ». Comme la plupart des sources qui peuvent nous informer sur le patrimoine sont des contrats de mariage, nous supposons qu'un apport de moins de 95 livres (1602 ; à partir de 1615 modifié selon le coefficient de déflation) laisse le couple dans la nécessité et dans le besoin absolu de gagner le pain au jour le jour. Un patrimoine supérieur à 190 livres (1602 ; équivaut à 500l.t. en 1738, limite calculée par GARDEN ; à partir de 1615 modifié selon le coefficient de déflation) permet au chef de famille artisan d'acheter des outils, il a ainsi théoriquement la possibilité de construire des bases solides pour la vie du ménage. C'est pour cela que nous avons fixé une limite provisoire à un patrimoine de 190 livres (1602, à partir de 1615 modifié selon le coefficient de déflation). Ceux qui apportent des attestations qui permettent d'évaluer l'ensemble de leurs biens à 380l.t. ou plus (le double de ce qu'il aurait besoin pour acheter des outils ; à partir de 1615 modifié selon le coefficient de déflation) ne sont pas dans l'extrême misère. Nous allons analyser les cas des vieillards faisant partie de cette tranche de façon plus détaillée. Par ailleurs, dans les 119 dossiers, l'étude de la répartition des professions démontre que nous avons ici un groupe relativement homogène. Ainsi, nous ne trouvons que quatre marchands, deux maîtres fabricants de soie et un notaire. La grande majorité des vieux appartiennent aux artisans et aux catégories sociales plus basses.

²⁹² Voir le cas Jean Borne dans le troisième chapitre de cette partie.

93% des artisans ont travaillé dans la soie, et seulement deux étaient domestiques, deux ont servi dans l'armée. Les documents de cinq vieillards nous informent qu'ils ont été revendeurs de gages et quatre étaient journaliers.²⁹³

Tableau 7.4 : Evaluation du patrimoine des personnes acceptées dans le «Corps des vieux » selon les indications des registres d'entrée²⁹⁴

patrimoine* / période	1587-1715	1716-1790	Total
0 ou moins**	1 miséreux***	1+31 miséreux***	33
>0-94l.t.	15	10	25
95£-189l.t.	6	8	14
190£-359l.t.	14	2	16
360l.t. et plus	8	9	17
« Tous biens » (testament)	5	9	14
Total	49	70	119

* sommes corrigées selon Wailly (1602=100)

** par exemple des dettes

*** dont le patrimoine ne peut être évalué comme positif selon la lettre d'indigence (LI)

Si nous analysons la liste du patrimoine des «vieux » de la Charité, nous apercevons tout d'abord que les pensionnaires ne sont pas des «*nihil habentes* ». Il n'y a qu'une seule personne qui apporte une demande de paiement nous informant qu'elle doit rembourser la somme (réelle, non déflatée) de 848 livres.²⁹⁵ 39 vieillards ont dû se trouver dans une grande misère en arrivant à la Charité, car leur patrimoine s'élève à moins de 190 livres (patrimoines respectifs déflatés à la valeur de 1602). En revanche, une partie remarquable des vieillards a disposé, au moins dans une période de leur vie, de biens dont la valeur peut être fixée à plus de 190 livres, dont 17 à plus de 360 livres. Ces 17 dossiers deviennent ainsi intéressants pour notre étude, et nous allons y revenir à quelques-uns dans le chapitre suivant.²⁹⁶ En ce qui concerne le patrimoine dans les périodes antérieures et postérieures aux changements dans les conditions d'admission, nous avons constaté que la répartition du patrimoine des vieillards admis ne change que légèrement. Cependant, nous avons trouvé un plus grand nombre de

²⁹³ La liste des professions exercées par les vieillards des deux coupes de Jean-Pierre GUTTON (1971, p. 33) révèle un groupe homogène semblable.

²⁹⁴ Charité Lyon F 12 - F 18 : 1587-1790. Valeur du patrimoine corrigée selon WAILLY pp. 403-406.

²⁹⁵ Charité Lyon F 15, dossier Jules Constantin, août 1774.

²⁹⁶ Voir entre autre Charité Lyon F 12, dossier Gaspar Beugard, marchand, 1725 ; F 12, dossier de Claude Antoine, maître menuisier, 1733 ; F 14 dossier Léonard Canet, marchand hôtelier, 1714 ; F 15, dossier Jean Delhaye, marchand pelletier, 1733 ; F 15, dossier Charles Colognieu, maître fabricant en étoffe d'or, d'argent et de soie, 1777 ; F 16 no. 165, dossier Daniel Duvouldy, notaire, 1740 ; etc..

sommes très élevées à la fin du XVIII^{ème} siècle qu'auparavant. Le tableau 7.5., établissant selon les périodes les moyennes et médianes de la valeur patrimoniale (toujours corrigée à la valeur de la livre de 1602), peut illustrer davantage ce fait.

Tableau 7.5 : moyennes et médianes du patrimoine en livres tournois (corrigées selon la valeur de la livre de 1602) des vieillards selon les périodes

	1587-1715	1716-1790	Fluctuation (valeurs corrigées)
Valeur moyenne du patrimoine*	289l.t.	660l.t.	Croissance de 128%
Valeur médiane du patrimoine*	215l.t.	133l.t.	Déclin de 38%

* ne sont pas comptés les 33 vieillards dont le patrimoine est égal à 0 selon la LI

La valeur moyenne des biens des vieillards entrant dans le « Corps des vieux » de la Charité démontre ici plus clairement la croissance de la valeur de leur patrimoine. Il est vrai que la valeur moyenne de la livre décline au cours du XVIII^{ème} siècle, mais la croissance brute de 128% entre la première et la seconde période est flagrante. Le calcul de la valeur médiane du patrimoine des « vieux » de la Charité nous mène vers un tout autre résultat : nous apercevons alors un déclin de la valeur déflatée du patrimoine des pauvres vieillards de 38%. Ceci démontre que les recteurs ne font pas monter la « limite financière » d'entrée au « Corps des vieux » (contrairement à ce qu'expriment les chiffres réels et non corrigés en livres tournois)²⁹⁷. Cependant, ceux possédant (ou ayant possédé) de grands patrimoines y sont de plus en plus les bienvenus. Contrairement à la période antérieure à 1716, lorsque les recteurs admettent régulièrement des vieillards possédant de modestes fortunes.

Si nous avons donc constaté une croissance de l'âge moyen à la réception, nous pouvons également observer une augmentation de la valeur moyenne du patrimoine des vieillards admis. L'augmentation de l'âge moyen n'avait pas encore de rapport direct avec les intérêts des recteurs de la Charité, malgré le décès rapide d'une grande partie des vieillards reçus précipitamment. Le constat que les capacités financières restreintes jouaient un rôle dans les admissions restait alors encore au niveau d'hypothèse. Mais la croissance du patrimoine des vieillards signifie une croissance de l'héritage ou de la fortune de la Charité et ne peut donc pas être négligée. Le souci d'avoir une bonne réputation en tant qu'institution charitable est

²⁹⁷ Le calcul de la médiane « absolue » (à savoir non déflatée) du patrimoine des vieillards reçus entre 1716 et 1790 montre que la valeur en livres tournois des biens des vieux augmente de 87%. On voit ainsi l'impact de la grande inflation de la monnaie tournois et la nécessité de corriger les sommes calculées.

donc une question de survie financière pour la Charité. Nous trouvons des indices explicites allant dans ce sens dans l'une des lettres écrites par le fils de Sébastien Buisson, que nous avons déjà cité, au bureau de l'Aumône générale. Il dit de bien savoir que « [...] l'année 1768 doit être mémorable par les changements que M. Pupil de Moins voulut faire dans les deux hôpitaux de cette ville [...]; la situation où se trouvoit la maison de la Charité obligea le Bureau à suspendre la réception des vieux et des vieilles, jusqu'à la fin des contestations qui lui étaient suscitées depuis la présidence de M. de Moins dans l'Hôtel-Dieu. »²⁹⁸

Mais malgré ce nouvel éclairage négatif que nous jetons sur l'image des recteurs de la Charité et sur leur gestion, en décrivant leurs intérêts financiers lors de la sélection des internes, nous ne pouvons pas approfondir le problème dans cette thèse. Concernant notre recherche sur l'héritité de la pauvreté et la question de la transmission du patrimoine des pauvres, il est plus important de savoir qu'une admission du vieillard au « Corps des vieux » freine considérablement la transmission des biens aux personnes autres que les recteurs. Les seules exceptions sont les vieillards qui ont fait un testament avant leur entrée, mais répétons à ce propos que le nombre des testaments trouvés dans leurs dossiers était faible (voir partie I, chapitre 4.1.2.3.). En conséquence, nous supposons que le nombre de ces exceptions est aussi limité.

Jusqu'ici, nous avons analysé l'assistance aux vieillards de la Charité, mais grâce à l'étude statistique, nous avons également révélé une bonne quantité de vieillards dont les destins exemplaires appellent une étude approfondie. Cela implique pour nous la perspective diachronique que nous allons aborder dans le troisième chapitre de cette partie. Essayons encore de nous détacher un peu des statistiques pour saisir le vieillard dans les sources qualitatives. Nous espérons ainsi illustrer davantage les raisons pour lesquelles les vieillards se sont adressés à la Charité, et à faire surgir d'autres dossiers valables pour l'étude diachronique.

1.4. Découvrir les traces de l'individu ou partir des chiffres pour arriver à l'homme

L'analyse statistique peut entraîner l'historien à perdre de vue l'objet de sa recherche qui est pour nous de dévoiler les capacités économiques, sociales, mentales et physiques des êtres humains exposés à la pauvreté. Si nous devons examiner les conditions dans lesquelles les

²⁹⁸ Charité Lyon F 14, dossier Sébastien Buisson.

sujets sont obligés de vivre, l'essentiel reste toutefois l'individu ou encore la famille nucléaire. Pour ce faire, il semble judicieux de prendre en considération l'image que dessine l'ensemble des renseignements, à savoir les sources sérielles et les sources narratives.

Nous rencontrons ainsi, dans les papiers de la Charité, un vieillard surnommé «St-Genis ». Il demande à être reçu au «Corps des vieux » en juillet 1782.²⁹⁹ Les recteurs exigent, selon les règles d'admission, une preuve de son origine que «St-Genis » ne peut fournir. Mais à la place d'un extrait baptistaire ou d'un contrat de mariage, il apporte un certificat « professionnel » et une lettre de recommandation. Ces deux documents ont été conservés dans son dossier de réception. Ils sont d'un intérêt majeur, car ils éclairent la biographie d'un «pauvre » qui ressemble à celle de tant d'autres. Mais en même temps, nous arrivons à saisir la vie aventureuse que «St-Genis » a dû mener, semblable à la vie de beaucoup d'autres qui, eux, ont disparu dans la masse des anonymes. En effet, nous apprenons avec le document certifiant sa fin de carrière que «St-Genis » était corporal dans le régiment du Lyonnais. Le commandant de sa compagnie, le capitaine Descorches de Sainte-Croix, lui a délivré le papier qui n'a rien d'extraordinaire en soit. Cependant, «St. Genis » en présente un autre qui décrit le cours de sa carrière. Il est signé par un sergent du régiment qui avait été son compagnon de captivité. Le texte nous informe que le vieillard avait autrefois servi dans les troupes du roi de Sardaigne dans le temps où celui-ci était allié au roi de France, à savoir en 1734. Le sergent explique : « [...] *il y a eu quatre mille hommes, tant François que Piémontois, pris prisonniers dans un bourg, en Italie, situé sur le fleuve du Pô, nommé San Benedetto ; que le nommé Boubart étoit de ce nombre ainsy que moi [...]. Nous avons été conduits dans les prisons de Mantoue. [...] Le susdit Boubart a servi onze années dans les troupes du roy de Sardaigne, d'où il a déserté et est venu dans la compagnie franche [c'est-à-dire détachée du régiment] qui a été son second service pendant quarante-cinq années consécutives.* »³⁰⁰ Cette lettre et le certificat du commandant ne manquent pas d'exercer une influence sur les recteurs de la Charité qui admettent «St-Genis » cinq (!) jours plus tard au sein du «Corps des vieux ». ³⁰¹ Nous n'avons malheureusement pas pu trouver des membres de sa famille ou des

²⁹⁹ Charité Lyon F 14, dossier Jacques Boubart dit «St-Genis », corporal au régiment de Lyonnais, 7 juillet 1782.

³⁰⁰ Charité Lyon F 14, dossier Jacques Boubart.

³⁰¹ Charité Lyon F 14, dossier Jacques Broubart. Malheureusement, nous n'avons pas non plus trouvé d'informations concernant le patrimoine que possédait «St-Genis » au moment de son entrée à la Charité, alors que nous pensons qu'il n'est pas sorti de l'armée sans avoir reçu une sorte de gratification. Cette supposition est appuyée par le fait que «St-Genis » a été protégé par son commandant. Il l'a peut-être servi en tant que domestique, ce qui expliquerait son âge déjà assez avancé, pour un soldat, de 75 ans.

ascendants à Lyon, car ils sont probablement restés dans son village natal de Saint-Genis d'Ost en Savoie.

Un autre cas intéressant est celui du vieillard « Benedic » [sic] Brickmann, âgé de 81 ans, qui demande l'admission au « Corps des vieux » de la Charité en 1788. Il n'est pas non plus capable de fournir un extrait baptistaire, car il ne vient pas de la région lyonnaise, mais d'un village nommé « Wackenheim » dans le Palatinat du Rhin. Pour un étranger, la demande est théoriquement possible à partir de l'âge de 75 ans. Le vieillard apporte alors, fait remarquable, le procès-verbal de son abjuration du protestantisme faite à Lyon le 23 janvier 1753. Ce même papier nous informe que le vieillard avait été né et élevé « dans l'hérésie de Calvin ».³⁰²

Ces vieillards sont intéressants au point de vue biographique, mais ils ne nous servent pas directement pour l'étude du transfert du patrimoine des pauvres. Les dossiers d'autres vieillards contiennent plus d'informations sur les familles et leur patrimoine. Ainsi, nous avons déjà parlé d'Isabeau Revelin, épouse de François Blanchet. Son mari meurt en 1678 et elle épouse en secondes noces Etienne La Monnoye, marchand liquoriste à Lyon. Nous apprenons qu'après le décès de François Blanchet, leur fille mineure Claudine est placée sous la tutelle de son oncle. L'héritage que Blanchet laisse à sa femme s'élève à la somme de 500 livres tournois. En outre, il lui lègue une maison dans les environs de Lyon, en instance d'être vendue. En suivant la correspondance de son notaire avec les acquéreurs, nous comprenons que la veuve se bat pendant plus que cinq ans pour obtenir la somme promise pour la vente de l'immeuble.³⁰³ La fille Claudine ne réapparaît plus dans les sources de la Charité. Même si son oncle a accepté la tutelle, elle reste dans la dépendance économique de sa mère Isabeau Revelin que nous allons rencontrer à nouveau dans d'autres sources.

Citons encore un autre exemple d'un vieillard admis à la Charité qui ressort de la grande masse des « vieux » de la Charité : il s'agit de Pierre Chazotte, âgé de 70 ans, que nous avons déjà croisé plus haut. Il est le fils de Jean François Chazotte, qui est, tout comme Pierre, notaire et conseiller du Roi à Lyon.³⁰⁴ Par ailleurs, son frère Louis est également notaire, et l'on pourrait supposer que les « réseaux » de la famille permettent à Pierre de sortir de la misère, que son séjour à la Charité est seulement passager. Mais une note écrite sur son billet de réception nous informe qu'il est décédé à la Charité deux ans après le dépôt de son dossier.

³⁰² Charité Lyon F 14, dossier Bénédic Brickmann, 1788.

³⁰³ Charité Lyon F 13, dossier François Blanchet et de son épouse Isabeau Revelin, 1671-1699.

³⁰⁴ Charité Lyon F 15, dossier Pierre Chazotte.

Nous savons que la compagnie des notaires a envoyé une lettre de recommandation, et qu'il a dû bénéficier de conditions de vies plus favorables que les autres pensionnaires.

Il serait intéressant de savoir si la Charité admettait plusieurs membres d'une famille au « Corps des vieux ». La reconstruction de l'arbre généalogique en serait facilitée. Ainsi, la Charité enregistre le 31 juillet 1782 la demande de réception de Claude Bret, ouvrier en soie à Lyon. Les recteurs le reçoivent le 4 janvier 1783.³⁰⁵ Le vieillard apporte son certificat baptistaire, et nous apprenons qu'il est le fils d'un certain Pierre Bret « le jeune », maître ouvrier en draps de soie, et de Catherine Dubost. Les parrains sont deux frères de son père, Pierre « l'aîné » et Jean Bret. Le même Pierre « le jeune » est également enregistré dans les dossiers des « vieux » de la Charité. Il a apporté son contrat de mariage qui a également été conservé dans son dossier. Nous apprenons le nom de son troisième frère, Claude, qui est témoin du mariage.³⁰⁶ En plus de ces renseignements personnels, nous apprenons aussi l'augment de dot qui s'élève à 100 livres. L'oncle maternel de l'épouse offre une donation de 480 livres au jeune couple. Voilà donc un exemple servant de base de départ pour l'analyse du patrimoine : avec ces informations, nous pouvons facilement retrouver la famille dans les archives notariales et donc étendre l'étude au patrimoine et aux ascendants.

D'autres familles ont même plusieurs de leurs membres comme pensionnaires dans le « Corps des vieux ». Ainsi, le 22 mai 1780, on y admet un certain Claude Boucharlat qui a apporté un extrait baptistaire de la paroisse de St. Nizier. Ce papier nous apprend qu'il est né le 30 avril 1705 et baptisé le 4 mai de la même année. Ses parents sont Pierre Boucharlat, maître ouvrier en soie à St. Nizier, et Marie Toureau. Parmi ses parrains se trouve l'un des frères de son père, René Boucharlat, maître teinturier en soie à Lyon, paroisse St. Nizier.³⁰⁷ Nous ne sommes pas étonnés d'apprendre qu'un autre vieillard du même nom, demandant l'admission à la Charité le 24 avril 1782, Jean-Pierre Boucharlat, a les mêmes parents.³⁰⁸ Il est donc le frère cadet de Claude. Jean-Pierre ne vit pas longtemps à la Charité, les recteurs enregistrent son décès le premier décembre 1782. Cet indice prouve l'intérêt de cette source pour la reconstitution de la famille. Mais nous trouvons encore un autre membre de la famille au « Corps des vieux » de la Charité : un certain Nicolas Boucharlat, maître teinturier de soie à Lyon, paroisse St. Nizier, demande à être reçu le 19 octobre 1780 et entre au sein des « vieux » le 8 janvier

³⁰⁵ Charité Lyon F 14, dossier Claude Bret, ouvrier en draps de soie, 31 juillet 1782.

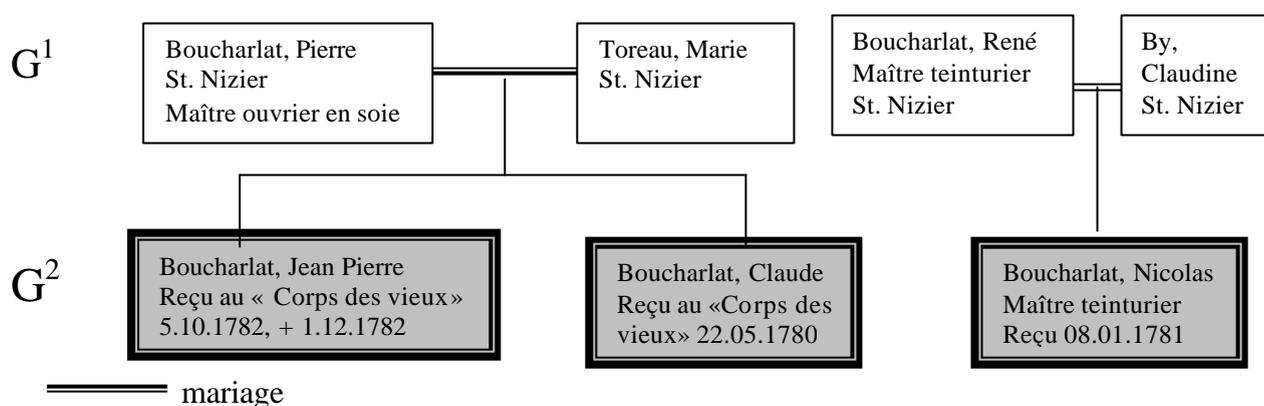
³⁰⁶ Charité Lyon F 14, dossier Pierre Bret « le jeune », maître ouvrier en draps de soie.

³⁰⁷ Charité Lyon F 14, dossier Claude Boucharlat, 3 mai 1780.

³⁰⁸ Charité Lyon F 14, dossier Jean-Pierre Boucharlat, 24 avril 1782.

1781.³⁰⁹ La supposition que les deux soient les descendants de Pierre Boucharlat peut être confirmée grâce à l'extrait baptistaire du 7 septembre 1710 délivré par la paroisse de St. Nizier. Nous y trouvons le nom de son père, René Boucharlat, maître teinturier de soie à St. Nizier qui est le même que le parrain de Claude Boucharlat. Le graphique illustre l'intérêt qu'il y a à poursuivre la recherche de cette famille de pauvres reçus au «Corps des vieux». Trois représentants de la deuxième génération (G^2) sont des pauvres (marqués en couleur grise). Nous n'avons pas encore de renseignements sur le patrimoine exact, mais nous allons l'étudier dans le troisième chapitre de cette partie.

Graphique III : Rapports familiaux des vieillards du « Corps des vieux » appelés Boucharlat



Un autre exemple nous mène aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. C'est celui de la famille Broccard/ Bonnant. Il se présente un peu comme un cas inverse à celui de la famille Boucharlat, car nous disposons de beaucoup de renseignements concernant le patrimoine, mais nous ignorons les dates exactes des entrées à la Charité. Le document le plus ancien de notre échantillon de la série F 14 est le testament de Pierre Broccard, délivré en 1587. Il fait partie des documents du dossier d'Antoine Bonnant, l'époux de sa petite fille, qui entre au « Corps des vieux » dans les années 1670. Grâce à d'autres papiers comme son contrat de mariage, le testament et le contrat de mariage de son beau-père, nous pouvons reconstruire la transmission du patrimoine à travers plusieurs générations.³¹⁰ Il convient alors d'étudier également cette famille dans le troisième chapitre en essayant de compléter l'arbre généalogique à l'aide des archives notariales.

³⁰⁹ Charité Lyon F 14, dossier Nicolas Boucharlat, maître teinturier de soie, 19 octobre 1780.

³¹⁰ Charité Lyon F 14, dossier Antoine Bonnant, laboureur, enregistré probablement dans les années 1670.

Terminons cette liste de « familles de la Charité » avec quelques derniers exemples : Philippe Chariot, âgé de 71 ans, demande l'entrée au « Corps des vieux » le 28 avril 1779 et est reçu le 20 juillet 1780.³¹¹ Grâce à l'extrait baptistaire, nous apprenons que ses parents sont Thomas Chariot, maître ouvrier en soie à St. Nizier, et Jeanne Guy. Ils prouvent que les deux autres vieillards également reçus au nom de Chariot, sont des frères de Philippe. Il s'agit de Jean, âgé de 70 ans, reçu le premier juillet 1782,³¹² ainsi que de Jean-François qui dépose sa demande de réception le 30 janvier 1788.³¹³ Ou encore les frères Coste, Aimé et Jean-Baptiste, reçus au « Corps de vieux » en 1774 et en 1778.³¹⁴ Les dossiers des « vieux de la Charité » ne contiennent aucune information nous renseignant sur les biens des familles que nous venons d'énumérer, ce qui limite l'utilité des dossiers pour notre recherche. Cependant, ils peuvent venir compléter l'image des « familles de la Charité » qui nous servent de base « synchronique » pour l'étude de la transmission du patrimoine des pauvres.

1.5. Conclusion

Nous voici arrivés au terme de la première étape de notre recherche lyonnais. Il nous semble judicieux de résumer brièvement les résultats de ce premier « filtrage » des données systématiquement enregistrées dans les dossiers des « vieux de la Charité ». Le premier résultat est sans doute que le nombre des vieillards qui disposent d'une certaine fortune est remarquablement élevé. Rien que les résultats de notre échantillon limité à sept cotes de la série F ont également pu donner une idée des possibilités offertes pour une reconstruction d'arbres généalogiques des pauvres « douteux ».

La recherche du patrimoine des pauvres a fait surgir d'autres détails intéressants. Tout d'abord, le vieillard qui vit au « Corps des vieux » de la Charité ne mène pas une vie facile. Les réglementations ressemblent à celles édictées pour les mendiants enfermés. L'éducation ou plutôt l'activité religieuse occupe la plus grande place dans leur vie quotidienne, notamment dans les temps où la Compagnie du Saint-Sacrement exerce une influence parmi les recteurs. Cependant, nous avons démontré que les vieillards et leurs familles entreprennent des efforts extraordinaires pour être reçus à la Charité. Ils paient les frais pour se procurer les

³¹¹ Charité Lyon F 14, dossier Philippe Chariot, 28 avril 1779.

³¹² Charité Lyon F 14, dossier Jean Chariot, 17 mars 1782.

³¹³ Charité Lyon F 14, dossier Jean François Chariot, 30 janvier 1788.

³¹⁴ Charité Lyon F 15, dossier Aimé Coste, 1774 ; Charité Lyon F 15, dossier Jean-Baptiste Coste, 10 mai 1778. Les parents Claude Coste et Marie Epily apparaissent sur les extraits baptistaires respectifs.

documents demandés et essaient de faire jouer leurs modestes réseaux – et cela avec succès, d'après ce que nous avons pu comprendre en analysant les raisons des admissions « précipitées ».

D'autres vieillards font preuve de dépendance par rapport aux recteurs de la Charité. Nous les avons croisés dans les dossiers du « Corps des vieux », et nous les retrouvons parmi les « petits garçons » de la Charité. La « fidélité » de certaines familles qui figurent avec deux ou plusieurs parents parmi les « vieux de la Charité » a été discutée à plusieurs reprises. Ceci n'est pas seulement une preuve de la perception positive de l'assistance offerte par la Charité aux pauvres vieillards. C'est également l'expression de la mentalité des contemporains qui est toujours dominée par le souci d'obtenir le salut de l'âme. Les « vieux » ne ressentent donc ni l'éducation ni l'engagement religieux comme des obligations nécessaires pour recevoir l'aumône. Ces activités sont plutôt la dernière occasion d'obtenir la grâce de Dieu en vue du jugement dernier.

A part de ces réflexions appartenant à l'histoire des mentalités, il reste à condenser les résultats en vue de la recherche des biens des « pauvres douteux ». A ce propos, nous avons pu démontrer une croissance du patrimoine dont les vieillards ont disposé au moins une fois dans leur vie. La comparaison des différentes données est théoriquement possible grâce à l'homogénéité des profils des « vieillards » de la Charité qui provenaient de la grande majorité des métiers de la soie. Les recteurs admettent souvent précipitamment les vieux, car ils sont bien conscients qu'ils héritent d'une grande partie des biens du vieillard décédé dans la maison. L'assisté devient ainsi une sorte « d'investissement » : on le reçoit, on le soigne selon les moyens disponibles, et on bénéficie du legs s'il n'y a pas eu d'enregistrement de testament auparavant.³¹⁵

Le sort de certains individus et de certaines familles diffère de ceux de la grande masse : il y a d'abord les exemples des histoires de vie de vieillards qui sont intéressants, comme le cas de « St-Genis », de Benedic Brickmann ou encore celui de Charles Colognieux. Cependant, ils n'avaient pas fourni beaucoup de documents à la Charité, et nous sommes alors obligés de nous contenter de la valeur qualitative que représente le contenu de leurs dossiers. Ensuite, nous avons pu révéler d'autres vieillards dont les documents permettent une étude plus profonde. Ainsi, nous avons « filtré » des données les familles de Jean Bret « le jeune », de

³¹⁵ Par ailleurs, Jean-Pierre GUTTON (1988, p. 110, nota 13) a souligné à ce propos que c'était la raison pour laquelle les hôpitaux sont, toujours de nos jours, d'importants propriétaires de meubles anciens.

Jean-Pierre Boucharlat, de Claude Antoine, d'Antoine Bonnard et d'autres. Ils feront partie des recherches que nous allons exposer dans le dernier chapitre de cette partie.

Nous y traiterons également quelques-uns de ceux que nous avons rencontrés parmi les « pauvres ordinaires », alors qu'ils devaient, vu leur statut social, appartenir plutôt aux pauvres « honteux » de la ville. Nous pensons aux exemples d'Isabeau Revelin, de Louis Blanchart, de Sébastien Buisson ou encore de Pierre Chazotte. Avant de les chercher systématiquement dans les archives notariales et les registres paroissiaux, il semble judicieux d'effectuer une recherche parmi la « liste » des pauvres « honteux », à savoir dans les registres de la distribution des aumônes secrètes de l'Aumône générale.

2. Les fortunes disparues des pauvres « honteux »

2.1. La distribution des aumônes secrètes de la Charité

Comme nous l'avons déjà dit dans la première partie de la thèse, les sources de la Charité de Lyon offrent la possibilité extraordinaire d'analyser l'assistance aux pauvres « honteux » de la ville. Rappelons à ce propos que les registres des assistés par la distribution des aumônes secrètes contiennent 687 enregistrements de noms. Grâce à cette liste, nous sommes capables de distinguer avec certitude 458 personnes qui ont reçu les aumônes. Dans la critique des sources, nous avons évoqué les inconvénients de celle-ci, le recteur ex-consul jouissant d'une liberté relative concernant la rédaction des registres.³¹⁶ Comme il s'agit d'une distribution secrète au sens propre, nous ne pouvons pas parler d'une énumération complète des assistés. Ainsi, le dépouillement des registres des « vieux » de la Charité a fait surgir des personnes qui déclarent avoir reçu l'aumône, comme Sébastien Buisson ou encore Pierre Burdel.³¹⁷ S'il est possible que l'aumône secrète ait été distribuée, dans le premier cas, par le curé de sa paroisse, nous trouvons pour le second une note du recteur confirmant que c'était bien la Charité qui l'a assisté avec l'aumône secrète. Cependant, nous ne retrouvons ni l'un ni l'autre dans le registre. Cela réduit légèrement la valeur de la source, prouvant une lacune dans la

³¹⁶ Voir aussi Jean-Pierre GUTTON 1971, p. 24.

³¹⁷ Charité Lyon F 14 ; dossier Sébastien Buisson, 1773 ; dossier Pierre Burdel, 28 juin 1775.

liste des assistés³¹⁸ ou bien l'existence d'un second registre du même type, disparu au fil des années.

La question essentielle est maintenant celle de savoir si l'assistance attribuée par l'Aumône générale avec les moyens de l'aumône secrète est efficace. Nous revenons ici à la question que nous avons posée à propos de l'assistance offerte dans le «Corps des vieux». Un survol des sommes accordées selon le registre nous montre assez rapidement que la plupart ne sont pas très élevées, c'est-à-dire qu'elles ne dépassent que rarement une limite de cinq livres par mois. Mais avant de chercher la raison et d'évaluer la valeur d'une telle assistance aux pauvres, il semble logique de présenter d'abord des statistiques qui peuvent préciser les sommes accordées. Nous rappelons à ce propos que l'aumône secrète est distribuée à des endroits différents, à savoir au quartier de la Charité, St. Georges, Ste. Catherine et au quartier des Cordeliers. A partir du mois de mars 1720, nous ne trouvons plus d'information relative aux quartiers.³¹⁹ Grâce à une note en tête d'une page du registre, nous apprenons le déroulement de l'aumône : le recteur note qu'il s'agit de «*L'état des aumones secrettes qui se donne en argent le premier de chaque mois par Mons. le Recteur qui a la direction de la Sacristie, tiré au net telles qu'elles ont subsisté de l'année 1734 et 1735. Déduction faite de ceux qui sont morts et de ceux a qui on l'a supprimée.*»³²⁰ La suppression ou la diminution de l'aumône peuvent donc également être décidées après délibération du Bureau. Ainsi, nous lisons dans l'enregistrement fait pour Jeanne Bonnat : *Ladite a eu la témérité de se présenter au bureau contre les deffenses qui luy ont esté faites, d'entrer mesme dans la maison, après l'avoir fait sortir, elle s'est adressée à Mr Lanissot pour qui elle a scu que le bureau avait de la considération, lequel a reconnu que la demande qu'elle faisait faire par lui n'était pas juste. Il n'a pas persisté, cependant on lui a accordé huit livres, ce qui fait quatre-vingt dix-neuf livres par an ; et sy au cas elle revient faire ou faire faire quelque nouvelle demande, il a esté délibéré de la reduire à six livres par mois.*»³²¹ L'aumône secrète peut être réduite aussi, si un membre de la famille assistée meurt, comme dans le cas de la veuve Sainselle : on lui

³¹⁸ Auguste CROZE (1934, p. 276) exagère donc légèrement lorsqu'il vante l'enregistrement «soigneux» de la distribution des aumônes secrètes.

³¹⁹ Voir vol. II, annexes XXI (vol. II) : Registres de la distribution des aumônes secrètes, 1696-1781. Nous avons numéroté chaque enregistrement en suivant l'ordre chronologique ; le premier nom de la liste à la page 1 du registre, la veuve Bouillet, quartier de la Chana, porte ainsi le no. 1 ; Jeanne Thérèse Vaganey, la dernière personne enregistrée en 1781, porte le no. 687. Nous citerons désormais les assistés accompagnés de ce numéro.

³²⁰ Charité Lyon E 1232, ici : 1735.

³²¹ Charité Lyon E 1232, ici : Jeanne Bonnat (no. 529), 1754.

accorde une somme de dix livres mensuelles à la condition qu'aucun de ses enfants ne disparaisse.³²²

Il convient maintenant d'estimer la valeur de l'attribution de l'aumône secrète. Nous profitons ici de la lacune des enregistrements entre 1739 et 1754 pour les diviser en deux coupes, l'une entre 1696 et 1739, et l'autre entre 1754 et 1781.

Tableau 8.1 : Répartition des valeurs moyennes et médianes des aumônes secrètes selon les périodes d'attribution (non déflatées)

Période	nombre d'enregistrements	personnes assistées	moyenne de toutes les attributions	médiane de toutes les attributions	Somme maximale mensuelle, attribuée à une personne
1696 – 1739	459	385	4,13l.t.	4l.t.	20l.t.
(1740-)* 1754 - 1781	228	73	7,4l.t.	6l.t.	40l.t.

* entre 1740 et 1753 seulement deux personnes, enregistrées après 1753

Nous considérons que la Charité assiste, pendant les 43 ans de notre première coupe de 459 enregistrements, 385 personnes correspondant à une moyenne de neuf personnes par an. Pendant les 27 ans de la seconde coupe, 72 personnes ont pu bénéficier d'une aide secrète, soit environ trois personnes par an. Nous voyons ainsi que le recteur ex-consul préfère soutenir beaucoup moins de personnes à partir de 1754. Les médianes et les moyennes des sommes attribuées aux pauvres honteux démontrent que l'assistance par l'aumône secrète ne peut être qu'un soutien symbolique. Avec la somme mensuelle de deux ou trois livres, personne ne pourrait survivre ni en 1696 ni en 1781. Mais étant donné que la durée de l'assistance peut s'étendre sur une période allant jusqu'à presque trente ans,³²³ le soutien moral est remarquable, la personne assistée se sentant ainsi toujours intégrée dans la société. Contrairement à d'autres villes européennes de la même époque, nous pouvons dire au moins que la forme de l'aumône secrète persiste à Lyon pendant tout le XVIII^{ème} siècle (au delà de la dominance de la Compagnie du Saint-Sacrément).³²⁴

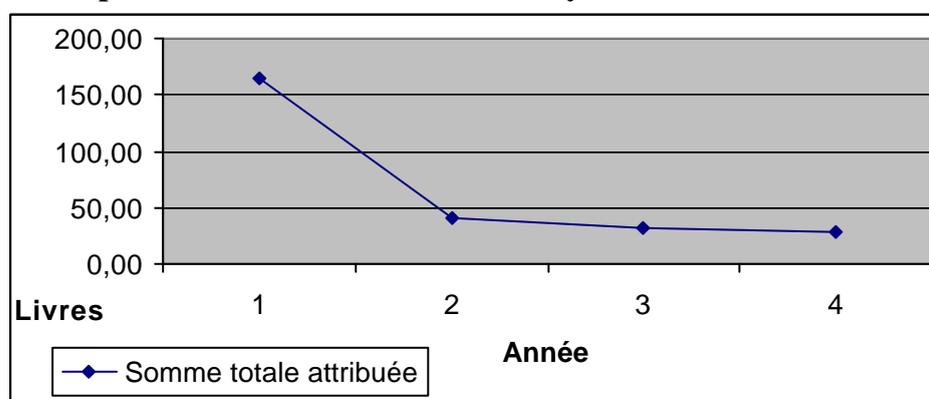
Si nous regardons de plus près les valeurs des aumônes secrètes, nous nous rendons également compte que la moyenne des sommes attribuées augmente de plus de trois livres pour cette période, alors que la médiane n'accroît que de deux livres. La hausse des aumônes

³²² Charité Lyon, ici : « veuve » Sainselle (no. 621), octobre 1752.

³²³ Par exemple Claude Marie Brun (Charité Lyon E 1232, nos. 512, 532, 591, 651, 692). Elle reçoit les aumônes secrètes de six livres mensuelles entre 1732 à 1760. Ou encore Marguerite Perdrillon qui reçoit la somme de six livres chaque mois de 1696 à 1720 (nos. 35, 204, 313, 399, 439).

secrètes attribuées s'explique par l'inflation de la livre tournois, mais nous pouvons également en conclure que les sommes distribuées à un cercle de personnes restreint sont plus élevées. En d'autres termes : dans la période entre 1754 et 1781, cela veut dire que moins de personnes reçoivent plus d'argent. L'aumône secrète maximale attribuée à un pauvre « honteux » s'accroît également. Ainsi, entre 1696 et 1739, la somme la plus importante s'élève à 20 livres (71 12s, déflatée selon la valeur de la livre tournois en 1602) par mois (à partir de décembre 1738).³²⁵ Quelques années plus tard, en octobre 1752, le Bureau accorde à la même personne la somme mensuelle de 40 livres (141t., déflatée selon 1602), et elle reçoit cette somme régulièrement jusqu'à sa mort en 1763.³²⁶ La Charité veut donc concentrer ses moyens limités aux cas « urgents ». Les sommes calculées pour quatre années distinctes illustrent également le déclin des sommes totales disponibles pour le soutien des pauvres « honteux ». En 1696, le Bureau attribue la somme de 272 livres 10 sols (164l 4s, déflatée selon 1602), en 1720 la somme de 185 livres (40l 10s, déflatée selon 1602), en 1754 la somme de 92 livres 10 sols (32l 6s, déflatée selon 1602) et en 1760 la somme de 78 livres 10 sols correspondant à la valeur de 271 8s en 1602 (voir le graphique III).

Graphique III : Sommes totales attribuées (déflatées selon la valeur de la livre tournois de 1602) aux pauvres honteux en 1696(1), 1720(2), 1754(3) et 1760(4), par les recteurs de la Charité de Lyon³²⁷



Le déclin des sommes attribuées de la période (1) à la période (2) est particulièrement remarquable. Il s'explique notamment par l'importante instabilité de la livre tournois en 1720 à cause de la liquidation du système de Law et, en conséquence, par la situation financière défavorable de l'Aumône générale. Les recteurs ne peuvent vraisemblablement plus se

³²⁴ En Italie, par exemple, l'aumône aux *vergognosi* semble régresser, voir Stuart WOOLF 1986, p. 137.

³²⁵ Charité Lyon E 1232, ici, dame Demontfort, veuve Romillon (no. 577), 1738.

³²⁶ Charité Lyon E 1232, ici dame Demontfort, veuve Romillon (nos. 606, 641, 673), août 1761.

³²⁷ Le calcul part de sommes indiquées une fois, et ne correspond pas aux sommes totales dépensées. Ce calcul serait difficile à faire, car nous connaissons rarement la durée de l'assistance.

permettre de distribuer généreusement l'aumône secrète aux pauvres honteux lyonnais. Le déclin des attributions se poursuit jusqu'à la fin du registre en 1786 et démontre le caractère sélectif de l'aumône secrète à la fin de l'Ancien Régime.

Mais quels sont les cas qui méritent d'être assistés ? Est-ce que le recteur décide d'attribuer l'aumône secrète à des personnes dans la misère, ou est-ce que ce sont encore des « réseaux » qui font que tel ou tel pauvre « honteux », que telle ou telle famille pauvre reçoit de l'argent ? Pour répondre à cette question, il faut davantage étudier les informations fournies par le registre concernant les assistés. En outre, nous pourrions citer d'autres personnes intéressantes pour l'étude de la transmission du patrimoine.

2.2. Les bénéficiaires des aumônes secrètes

Rappelons à ce propos que parmi les 458 pauvres « honteux » assistés par l'attribution des aumônes secrètes, 393 peuvent être classés selon leur statut social. Il s'agit là notamment de l'indication concernant l'état civil de la personne : nous savons déjà que la plupart des assistés sont des femmes (438) ou plus particulièrement des veuves (215).³²⁸ De plus, nous avons compté au total 115 enregistrements d'hommes et treize de couples mariés. 14 enregistrements ne donnaient pas de renseignement sur le sexe de la personne, le recteur n'ayant précisé ni le prénom ni l'état civil.

Nous apprenons de temps à autres la profession de la personne assistée ou la catégorie sociale à laquelle appartient sa famille. Ceci est le cas pour 41 personnes enregistrées (voir tableau 8.2). Nous apercevons une majorité d'anciens agents de l'Aumône générale, notamment les administrateurs et les libraires ou leurs veuves/ familles. Les sœurs recevant l'aumône secrète ont certainement aussi travaillé à la Charité. Quatre anciens recteurs ex-consuls sont nommés explicitement parmi les assistés. Une partie reçoit l'aumône grâce à leurs liens de parenté avec les recteurs. Mais nous rencontrons aussi des artisans parmi les pauvres « honteux » qui représentent des exceptions parmi un groupe assez homogène provenant des catégories sociales aisées. A côté des liens de parenté, les lettres de recommandation fournies par les recteurs sont toujours très utiles pour bénéficier des aumônes secrètes. A partir de 1735, le registre précise explicitement si telle ou telle personne en a apporté.

³²⁸ Jean-Pierre GUTTON (1971, p. 26), a dénombré le sexe et l'état civil des assistés pour 1754. Il arrive proportionnellement au même résultat.

Tableau 8.2 : Répartition professionnelles des assistés par les aumônes secrètes

Professions	Nombre
Recteurs ex-consuls	13
Religieuses	7
Anciens administrateurs de la Charité	3
Teneurs de livres	3
Anciens agents de la Charité	2
Bonnes	2
Avocat	1
Architecte	1
Docteur	1
Officier	1
Garde du roi	1
Couturière	1
Passementier	1
Drapier	1
Tapissier	1
Epicier	1
Faiseuse de lanière	1

Malheureusement, nous connaissons très rarement la raison précise pour laquelle telle ou telle personne est arrivée parmi les pauvres « honteux » de la ville. Pour Jean Crepet, nous savons qu'il est devenu aveugle et qu'il ne peut plus exercer son métier.³²⁹ Louise Buron reçoit chaque mois la somme de trois livres, parce qu'elle doit s'occuper « d'une fille de sept ans aux jambes faibles ». ³³⁰ Jean Antoine Raport, l'époux de Marie de la Fourge est « sur les isles françoises », elle bénéficie jusqu'à son retour d'une aide mensuelle de 12 livres 10 sols.³³¹ Une veuve, dont le père et les aïeux « ont été recteurs de la Charité », reçoit à partir du premier mars 1757 et jusqu'à sa mort en 1776 la somme annuelle de 100 livres : le teneur du registre note « qu'elle a promis qu'au moment qu'elle pourrait se passer de ce secours elle remerciait, ce qui dépend de l'événement d'un procès au parlement de Grenoble où elle demande paiement d'une pension de 500 livres qui lui a été accordée par transaction, et dont plusieurs années elle n'est pas payée. »³³²

En règle générale, chaque personne demandant les « aumônes secrètes » de la Charité de Lyon a subi un malheur, une faillite ou un deuil. Les cas les plus frappants sont probablement les recteurs ex-consuls « devenus pauvres ». Ainsi, nous trouvons le banquier Jean Borne qui

³²⁹ Charité Lyon E 1232, ici : Jean Crepet (nos. 513, 521), août 1732 – janvier 1734.

³³⁰ Charité Lyon E 1232, ici : Louise Buron (no. 551), 1754.

³³¹ Charité Lyon E 1232, ici : Marie de la Fourge (no. 629), mars 1754.

³³² Charité Lyon E 1232, ici : Veuve Devinchieux (nos. 635, 643), mars 1757.

reçoit la somme de douze livres et dix sols à partir de 1731 jusqu'à sa mort, alors qu'il avait prêté la somme de 100.000 livres à la Charité au début du siècle. La famille Borne est par ailleurs très réputée à Lyon, nous y reviendrons dans le chapitre suivant pour voir si elle a réussi à sortir de la pauvreté.³³³ Mais il y a encore d'autres recteurs de la Charité qui n'arrivent plus à gagner leur pain et qui sont, en conséquence, obligés d'accepter l'aumône secrète de la Charité : l'ex-consul Delaroue reçoit la somme mensuelle de quatre livres à partir du mois de janvier 1707. Le Bureau augmente l'aumône secrète au mois de mars 1720 et lui donne cinq livres par mois.³³⁴ Jean Baptiste Esparron est assisté à partir du mois de décembre 1756, le Bureau lui a accordé la somme mensuelle de douze livres et dix sols.³³⁵ Après son décès en 1762, sa veuve est obligée d'accepter, elle aussi, les aumônes secrètes, mais le Bureau les réduit à la somme mensuelle de six livres et ne les augmentera plus jusqu'à sa mort en 1763.³³⁶ A partir de 1730, l'ancien recteur Jean Antoine Gayot reçoit également la somme de douze livres dix sols.³³⁷ La veuve de son frère Claude Henri Gayot doit aussi accepter les « aumônes secrètes », mais on ne lui accorde pas plus de trois livres par mois.³³⁸

Comme nous l'avons vu, il est utile d'avoir une lettre de recommandation pour pouvoir recevoir les aumônes secrètes. Autrement dit, les pauvres « honteux », eux aussi, doivent mettre en œuvre leurs « réseaux » pour pouvoir bénéficier d'une aide financière³³⁹ modeste. Il semble toutefois que certains appuis soient plus efficaces que d'autres, car ce sont surtout les recteurs qui fournissent la recommandation. Ainsi, Françoise Dorme reçoit, à partir de mai 1757, la somme de deux livres mensuelles. Le Bureau fait référence dans son cas à Louis Lallemand, selon une lettre de recommandation du recteur dirigeant les aumônes secrètes.³⁴⁰ L'aspect financier ne manque pas non plus de jouer un rôle : la veuve « nommée Dru », l'épouse d'un maître ouvrier en soie, jouit d'une rente viagère de dix livres par mois « *en considération d'une somme de huit milles livres que le Sr. Dru frère de la veuve Monet a mise dans cet hôpital en rente viagère, et de ce qu'il n'a reçu aucun arrérage de ladite rente*

³³³ Charité Lyon E 1232, ici : Jean Borne (nos. 494, 533), mars 1731.

³³⁴ Charité Lyon E 1232, ici : ex-consul Delaroue (nos. 352, 357, 459), janvier 1707.

³³⁵ Charité Lyon E 1232, ici : Jean Baptiste Esparron (nos. 632, 654), décembre 1756.

³³⁶ Charité Lyon E 1232, ici : Marie « veuve » Esparron (no. 677), juillet 1762.

³³⁷ Charité Lyon E 1232, ici : Jean Antoine Gayot (no. 491), août 1730.

³³⁸ Charité Lyon E 1232, ici : Veuve Gayot (no. 546), janvier 1734.

³³⁹ Les pauvres « honteux » reçoivent également des denrées alimentaires, notamment du pain (souvent une aumône symbolique, voir aussi, pour le cas de Florence, Amleto SPICCIANI in Riis (éd.) 1981, p. 121). Il arrive qu'une personne ainsi assistée aille voir les recteurs pour demander de l'argent à la place du pain ; voir : Charité Lyon E 1232, ici : dame Richarme (no. 578), 1739. Elle obtient une attribution de deux livres mensuelles à la place de trois pains par semaine.

³⁴⁰ Charité Lyon E 1232, ici : Françoise Dorme veuve Lallemand, (no. 636), mai 1757.

attendu qu'il est décédé. »³⁴¹ La Charité fait un gain remarquable, car la « *nommée Dru* » meurt quinze mois après la délibération du Bureau.

Contrairement à l'assistance offerte dans le « Corps des vieux » de la Charité, les aumônes secrètes ne sont pas toujours attribuées jusqu'à la mort de l'assisté. Le Bureau, nous l'avons dit, peut supprimer le soutien financier pour telle ou telle raison, souvent pour cause d'absence de la personne ou de désaccord des recteurs concernant sa déchéance.³⁴² Nous apercevons très rarement de cas où le pauvre « honteux » est reçu dans la maison de la Charité : Jean Malebranche, à qui le Bureau avait accordé des aumônes secrètes de trois livres pendant trois ans, entre dans la maison au mois de juillet 1699.³⁴³ Anne Roland, assistée pendant trois ans avec la somme mensuelle de trois livres, entre « *chez les vieilles de la maison* » en novembre 1779.³⁴⁴ Nous retrouvons une autre personne déjà croisée dans les dossiers des « vieux » de la Charité : la veuve de François Blanchet, Isabeau Revelin, reçoit la somme mensuelle de deux livres à partir de janvier 1712. Elle terminera ses jours chez les « vieilles » de la maison.³⁴⁵

Mais il arrive aussi que la personne assistée refuse, à partir d'un certain moment, la réception de l'aumône. Ainsi, le registre précise que l'aumône secrète de deux livres mensuelles de la veuve Didier est « *rayée attendu qu'il ait longtemps qu'elle n'apparu* ». ³⁴⁶ Ceci démontre bien « la honte » de ces pauvres à l'égard de l'assistance cachée. Dès qu'elles n'en ont plus besoin, les personnes assistées « *remercient* ». Jacques Honorat n'accepte plus l'aumône de six livres mensuelles qu'il avait reçue à partir du mois de janvier 1713, étant « *sorti de la nécessité* ». ³⁴⁷ Ces personnes nous montrent qu'il y a bien une différence majeure entre eux et les pauvres « ordinaires ». Le statut social élevé des pauvres « honteux », assuré entre autres grâce aux donations de la Charité, leur permet de stabiliser la situation économique dans la même génération. Mais il conviendrait de confirmer cette supposition à l'aide d'exemples dans le troisième chapitre de cette partie.

³⁴¹ Charité Lyon E 1232, ici : dame Dru veuve Monet (no. 572), juillet 1738.

³⁴² Voir à ce propos la note écrite en marge de l'enregistrement de Catherine Dusoulrier (no. 243), mars 1706 : « *barrée pour ne pas être de qualité.* »

³⁴³ Charité Lyon E 1232, ici : Jean Malebranche (nos. 28, 207), janvier 1696 ; Charité Lyon F 20, dossier de Jean Malebranche, 4 juin 1699.

³⁴⁴ Charité Lyon E 1232, ici : Anne Rolland, (no. 687), 1776 ; Charité Lyon F 37, dossier d'Anne Rolland, 17 septembre 1779.

³⁴⁵ Charité Lyon E 1232, ici : Isabeau Revelin (no. 387), 1712.

³⁴⁶ Charité Lyon E 1232, ici : veuve Didier (no. 334), janvier 1708.

³⁴⁷ Charité Lyon E 1232, ici : Jacques Honorat (no. 393), janvier 1713.

2.3. En guise de conclusion : les pauvres « honteux » et les indices d'une transmission de leur état de nécessité

Les statistiques ont montré que l'assistance accordée par le Bureau aux pauvres « honteux » consiste en une aide modeste et symbolique. Mais il est important de montrer aux nécessiteux qu'ils peuvent toujours compter sur leurs contacts, leurs « réseaux ». L'analyse de leurs rapports personnels démontre qu'ils ont pratiquement tous un lien direct avec la Charité, de type professionnel ou familial. Ceci vaut notamment pour la période postérieure à 1734, pour laquelle nous trouvons des indices de la recommandation des assistés dans plus de 90% des cas. Les recteurs doivent alors limiter la quantité de pauvres honteux assistés à cause de la situation économique difficile. Le registre de la distribution des « aumônes secrètes » de la Charité nous semble être plutôt une liste des pauvres « honteux, propre à la Charité » et non pas une énumération des pauvres « honteux de la ville de Lyon ». La dénomination contemporaine de « registre des agents retraités, assistés par la Charité » irait certainement trop loin, mais il est vrai que la sélectivité de l'aumône secrète après 1734 lui donne plutôt une connotation négative.

Malgré la valeur réelle limitée de l'assistance, la plupart des pauvres « honteux » viennent régulièrement pendant plusieurs années chez les recteurs pour la recevoir. Tout comme le « Corps des vieux », la distribution des aumônes secrètes semble avoir une bonne réputation parmi eux. Nous imaginons que la réception de la modeste somme leur offre également, vu le petit nombre des assistés par mois,³⁴⁸ l'occasion de garder contact avec quelques-unes des personnes importantes de la ville. Ceux-ci peuvent donner des conseils, un soutien moral et aussi avancer de l'argent. Le souci de la Charité d'assister « leurs » pauvres « honteux » peut être jugé efficace, car un bon nombre d'entre eux sort de la pauvreté sans avoir transmis leur état de nécessité à la génération suivante ou sans avoir nuit à la situation économique de la famille proche.

Cependant, il ne faut pas en tirer des conclusions trop rapidement, car l'objectif est d'avoir une vue « diachronique » sur les familles pauvres. L'analyse de certains pauvres « honteux » de la Charité nous permet maintenant de retenir quelques assistés pour effectuer la recherche de la transmission du patrimoine ou encore de la transmission de l'état de nécessité. Rappelons à ce propos les cas des recteurs ex-consuls devenus pauvres comme Jean Borne, Jean Baptiste Esparron, Jean Antoine Gayot ou encore l'ancien recteur Delaroue. D'autres

³⁴⁸ Il varie entre 20 et 50 ; voir aussi à ce propos : Jean-Pierre GUTTON 1971, p. 26.

pauvres « honteux » sont également intéressants du point de vue de leurs liens avec le « Corps des vieux » comme Isabeau Revelin, les mariés Barro, Jean Malebranche et Anne Rolland.

3. Poursuivre les traces des pauvres : une étude diachronique de leur patrimoine et de leur état de nécessité

Pour clore le premier et le deuxième chapitre de cette partie, nous avons cité les familles retenues pour une étude diachronique de leur patrimoine. Les circonstances de leur assistance ont été étudiées et interprétées. Le choix des exemples, qui peuvent maintenant être examinés en profondeur, a été effectué d'après leur représentativité et l'ensemble des sources disponibles pour reconstituer les arbres généalogiques respectifs. Cinq familles lyonnaises seront examinées pour illustrer la transmission de la nécessité des pauvres « ordinaires », la famille de deux anciens recteurs de la Charité et de l'Hôtel-Dieu servent d'exemple pour les pauvres « honteux ». Nous allons nous limiter ici aux générations de l'époque moderne.

3.1. La transmission de la pauvreté « ordinaire »

3.1.1. Les ouvriers en soie de Lyon et la nécessité : la famille Bret « le Jeune »

Nous avons déjà croisé la famille de Pierre Bret « le jeune » [(06), voir graphique V]³⁴⁹, dans nos recherches des destins individuels des vieillards reçus à la Charité. Le maître ouvrier en bas de soie, marié depuis le 2 novembre 1702 à Catherine Dubost (05), fille d'un maître aiguiller de Lyon, se trouve apparemment dans la misère et apporte, lors du dépôt de son dossier, son contrat de mariage. Ce contrat de mariage dévoile quelques membres de la famille proche de Pierre « le jeune », à savoir ses frères Pierre « l'aîné » (03) et Jean (04) qui sont les témoins. Leur niveau d'éducation est assez bas, il n'y a que Jean qui signe le contrat de mariage. En augment de dot, le couple bénéficie de « *deux tiers des meubles et immeubles* » du père de l'époux, mais « *seulement après son décès* ». Le père Etienne (01) ne

³⁴⁹ Le lecteur trouvera une copie de tous les arbres généalogiques à la fin du chapitre et dans les annexes. Quelques remarques concernant le format des arbres généalogiques : une génération est représentée par une ligne horizontale ; numérotation selon l'ordre d'apparition dans l'arbre généalogique, servant à retrouver les personnes citées dans le texte ; date des mariages indiquée (le cas échéant, sinon points d'interrogation) ; les noms doublement encadrés sont les personnes à partir desquelles nous avons débuté l'arbre ; les noms dans un cadre coloré en gris représentent les personnes que nous appelons « pauvres » ; dans les cadres colorés en blanc et gris figurent les personnes dont nous supposons qu'elles étaient pauvres à cause d'une indication

signe pas non plus, il ne peut pas donner d'augment en dot, nous supposons donc qu'il n'est pas aisé, mais nous ne pouvons pas dire avec certitude s'il est « pauvre ». En revanche, l'oncle maternel de l'épouse leur attribue une donation de 480 livres. Le reste des biens est également précisé, le notaire note : « [...] *finalement ledit époux et ladite épouse se donnent pour augment en ladite forme l'époux à l'épouse la somme de cent livres, et l'épouse à l'époux celle de cinquante livres payable à la forme du droit [...] »*.³⁵⁰

D'après les papiers conservés à la Charité, un certain Claude Bret (09) entre chez les vieillards de la Charité le 4 janvier 1783. Il apporte son extrait baptistaire, et nous retrouvons le couple Pierre « le jeune » et Catherine Dubost comme ses père et mère. Un autre frère de son père, Claude Bret (07), est parmi les témoins du baptême.³⁵¹ Une base de l'arbre généalogique peut alors être reconstituée. Pour la fixation de la transmission du patrimoine de Pierre « le jeune », qui débute sa vie en couple avec une somme de six cents livres environ, il est nécessaire de consulter les actes de succession. Effectivement, nous apprenons la raison de son entrée à la Charité : il ne lègue que deux fois la somme de cent livres à ses deux enfants majeurs, Claude (09) et Etiennette (10).³⁵² Dans son inventaire après décès, rédigé dans sa dernière demeure « *en face du Couvent des Capucins dans une chambre au premier étage* » qu'il avait louée pour 120 livres l'année, le greffier fixe l'ensemble de ses biens à la somme de 745 livres. Cela est une somme assez petite, étant donné la valeur des outils de travail de 512 livres.³⁵³ Effectivement, Pierre Bret « le jeune » transmet avec son petit patrimoine son état de nécessité : Claude (09) a 26 ans à la mort de son père, il n'est pas maître, mais simple ouvrier en soie.³⁵⁴ Pour son 70^{ème} anniversaire exactement, il dépose sa demande de réception au Bureau de l'Aumône générale qui l'admet après un délai de six mois. Dans son testament, Claude Bret ne lègue pas d'argent aux enfants qu'il a eus avec Françoise Perrin (14). Il meurt

concernant par exemple leur partenaire, mais nous ne pouvons pas le dire avec certitude ; en cadre blanc, on retrouve les personnes dont nous ne connaissons pas le patrimoine ou qui ne sont pas « pauvres ».

³⁵⁰ Charité Lyon F 14, dossier Pierre Bret « le jeune », contrat de mariage passé par devant le notaire et greffier Courbon, 2 novembre 1702.

³⁵¹ Charité Lyon F 14, dossier Claude Bret.

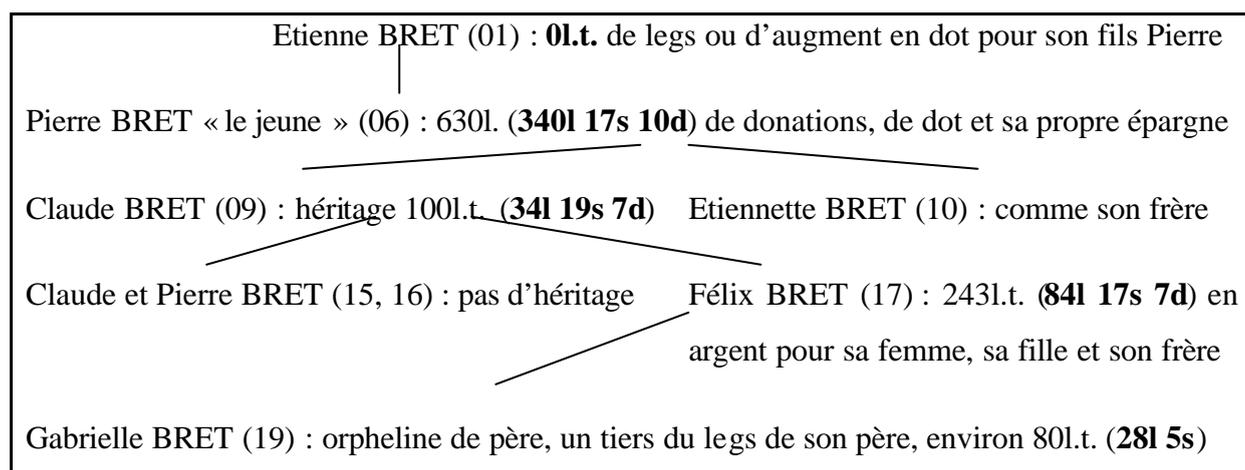
³⁵² ADR 3 E 6755 (notaire Claude Montellier, père) : Testament de Pierre Bret, 13 janvier 1738.

³⁵³ ADR BP 2146 : Inventaire après décès de Pierre Bret, maître ouvrier en soie, passé pardevant le notaire Baure, greffier à Lyon, 26 février 1738 ; voir l'enregistrement de l'acte dans ADR 10 C 931, 3 mars 1738.

³⁵⁴ Maurice GARDEN (1970, graphique LIV) a démontré les écarts de fortune entre les maîtres et les ouvriers au cours du XVIII^{ème} siècle : pour la période entre 1728 et 1730, il a calculé que la moyenne du revenu des ouvriers (compagnons ou garçons) ne représentait qu'un tiers de la moyenne du revenu des maîtres.

finalement le 19 mars 1783 à la Charité après avoir vécu seulement une année au sein du « Corps des vieillards » de la Charité.³⁵⁵

Ses enfants, eux, débutent leurs vies vraisemblablement sans rien, leurs père et grand-père ayant terminé leurs jours au sein du « Corps des vieux » de la Charité. Ils s'appellent Claude (15), Pierre (16) et Félix (17). Concernant Claude, nous ne connaissons pas son sort : rien n'indique qu'il franchit le seuil de la pauvreté, mais le même nom figure dans la liste de la distribution de pain de la Charité en 1774.³⁵⁶ Nous ne savons pas avec certitude, si ce Claude Bret est l'un des fils de Claude (09). En revanche, nous connaissons l'inventaire après décès de Félix (17) qui se déroule le 18 janvier 1765 à la requête de son frère Pierre (16) et de sa femme Benoîte Bertrand (18).³⁵⁷ Nous apprenons qu'il délaisse une fille mineure, Gabrielle Bret, dont Pierre accepte la prise de tutelle. Le patrimoine de Félix, qui est apparemment mort jeune, s'élève à une somme de 243 livres, contient quelques promesses de paiement et un extrait de vente d'une maison dans le faubourg est de Lyon. De plus, le greffier ayant trouvé 27 matras « pour faire des bas », Félix a dû exercer le métier de (maître ?) ouvrier en bas de soie. Félix semble donc avoir réussi à accumuler une modeste fortune. Nous supposons que Gabrielle (19), orpheline de son père, n'a pas pu débiter sa vie active dans une situation financière confortable. Les biens de son père sont divisés, une partie revient à sa mère et une autre à son tuteur, Pierre Bret (16). Résumons la transmission du patrimoine (en gras la valeur réelle de l'année respective, corrigée sur la base de 1602³⁵⁸) à l'aide de ce schéma :



³⁵⁵ AML 2 Mi 09 0323, Registres paroissiaux de la Charité, 1774-1789.

³⁵⁶ Charité Lyon E 1477, Distribution de consommation de pain, 1710-1774, ici : 1774.

³⁵⁷ ADR BP 2232 : Inventaire après décès de Félix Bret, 18 janvier 1765.

³⁵⁸ A savoir 1602 = 100. Nous nous référons ici exactement à la table de WAILLY, pp. 397-406. Il ne s'agit plus des coefficients médians que nous avons exposés, pour une première orientation des fluctuations de la livre tournois, dans le tableau 1.1 (chapitre 1.2. de la première partie).

Cette branche de la famille Bret compte alors au moins 10 membres. Personne n'a pu vraiment sortir de la nécessité (si nous gardons le seuil de la « nécessité absolue » à une fortune de 190l.t., corrigée sur la base de 1602), malgré les efforts probables de certains d'entre eux. Les liens de famille sont assez forts, d'après ce que nous voyons dans les actes judiciaires et dans les extraits baptistaires. La famille est toujours présente à l'occasion des mariages ou des baptêmes, les membres servant de témoin. En cas de deuil, la famille est là pour aider. Cependant, les conditions de vie ne permettent pas de sortir de la déchéance, car les « réseaux » ne sont pas assez puissants. Pierre Bret «le jeune » (06) possède bien d'un patrimoine supérieur à notre seuil de « nécessité absolue », mais il termine ses jours à la Charité, ce qui ne se serait pas produit s'il avait été hors du besoin.

Il en est de même pour les autres branches de la famille : Jean Bret (04), marchand à Lyon, ne reçoit rien de son père Etienne. Dans son inventaire après décès, nous apprenons que la somme estimée par le greffier pour l'ensemble de ses biens, trouvés dans sa demeure dans la Grande rue Mercière au deuxième étage³⁵⁹ est de 659 livres (230l 10s déflatées). Mais Jean Antoine Bret (11), le fils de Jean, ne peut pas bénéficier de cette somme. Un certain Jérémie Thomas, également marchand à Lyon, se présente à cette occasion en tant que créancier. Sans pouvoir dire exactement si Jean Antoine souffre de pauvreté, nous ne trouvons pas de preuves attestant qu'il est sorti de la misère.

Ensuite, intéressons-nous au troisième des quatre fils d'Etienne Bret, Claude Bret (07). Il est parrain de Claude (09) et « *de la mesme profession* » que son frère, c'est-à-dire maître ouvrier en soie à Lyon.³⁶⁰ Etant donné qu'il débute sa vie sans avoir rien reçu de son père, il semble avoir du mal à supporter les mauvaises conditions de vie. Il meurt jeune en délaissant deux enfants mineurs, Andrée (12) et François (13). Son inventaire après décès est rédigé dans un appartement au premier étage de la rue de l'Épine à Lyon. L'ensemble de ses biens est estimé à la somme de 289 livres et huit sols (156l 12s déflatées) excluant quelques promesses de paiement. Le greffier note également un contrat de mariage avec une certaine Antoinette Ricoud en 1686 (première épouse) qui, elle, a apporté dans le couple une dot de 500 livres (315l 1s déflatées).³⁶¹ Nous pouvons alors constater que Claude Bret finit sa vie de couple avec la moitié du patrimoine qu'il avait en sa possession au début. Quatorze ans plus tard, sa veuve du second lit, Françoise Barge (08), meurt aussi : l'ensemble de ses biens, restant dans

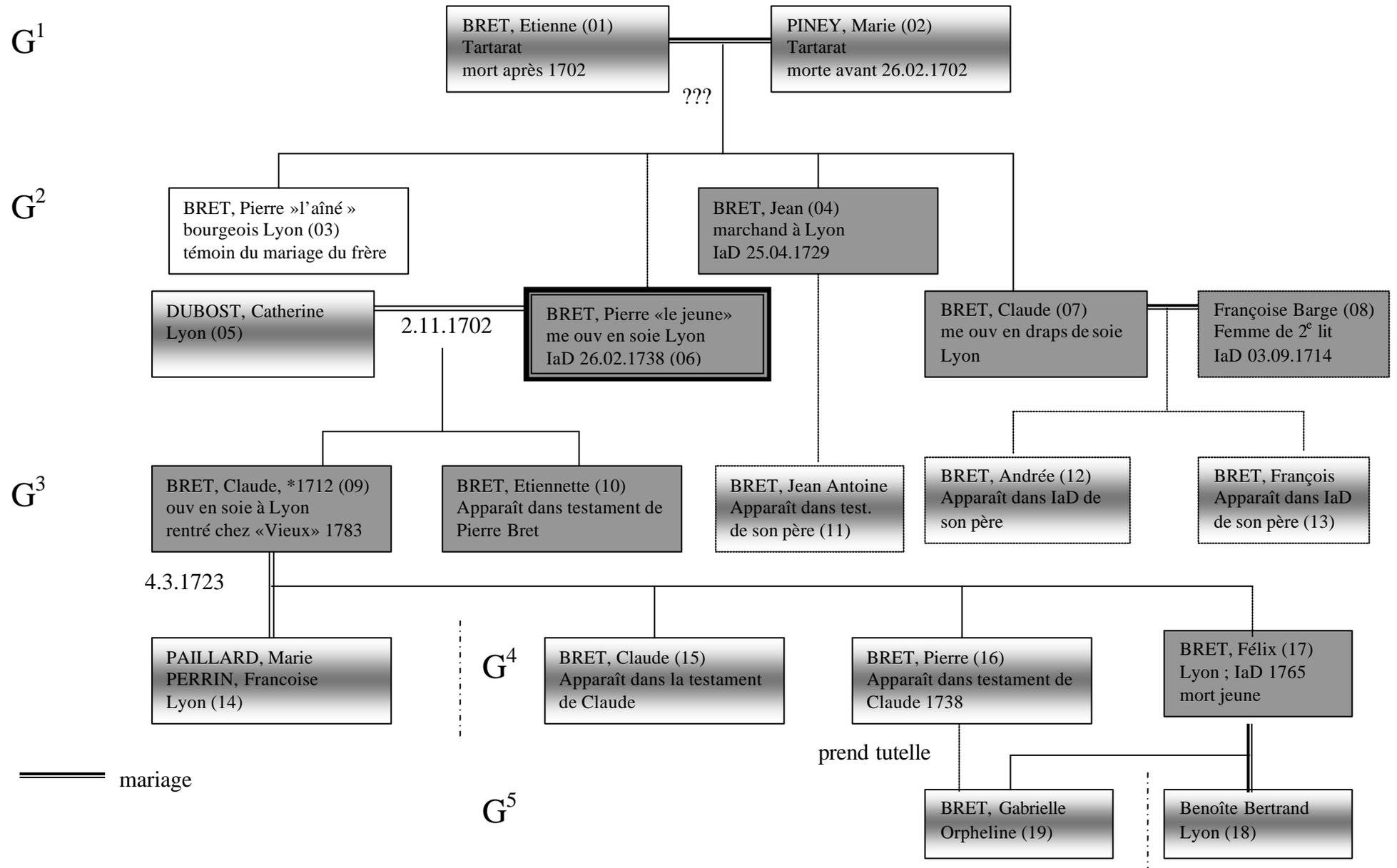
³⁵⁹ ADR BP 2117, Inventaire après décès de Jean Bret, marchand à Lyon, passé par-devant le notaire Guérin l'aîné, greffier à Lyon, 25 avril 1729 ; voir l'enregistrement de l'acte dans ADR 10 C 871.

³⁶⁰ Charité Lyon F 14, dossier Claude Bret.

sa demeure «*dans le bas* » d'une maison à Sainte-Croix est estimé à la somme de 467 livres (2351 8s déflatées). Nous comprenons qu'elle a su garder les meubles depuis la mort de son mari, mais elle n'a pas pu sortir de la nécessité. Nous supposons qu'il en est de même avec ses deux enfants.

Finalement, nous avons trouvé 19 membres de la famille de Pierre Bret « le jeune ». A l'exception de Pierre Bret « l'aîné » (03), nous pouvons considérer que l'ensemble de sa famille s'est trouvé, à travers quatre générations, dans le besoin. Sept membres de la famille peuvent être dénommés « pauvres » durant une grande partie de leur vie. Nous ne comptons pas ici les épouses des Bret, mais nous supposons du moins qu'elles ont vécu dans la même situation économique que leurs maris. Et encore, il ne s'agit apparemment pas ici d'une famille « très pauvre ». Il n'y a pas de mendiant, la plupart exercent une profession, notamment dans la soie. Ainsi, ils sont exposés aux fluctuations économiques de cette activité et soumis à des conditions de vie assez dures. A la fin de leurs vies, il ne reste pas un grand patrimoine à transmettre à la génération suivante. Et ni le statut de maître ni l'assistance publique, dont bénéficièrent au moins trois personnes de la famille, ne pouvaient avoir d'impact positif pour améliorer cette situation.

³⁶¹ ADR BP 2044, Inventaire après décès de Claude Bret, passé par-devant le greffier Langlois, 5 juin 1700.

Graphique V : Arbre généalogique de la famille Bret, Pierre « Le jeune »

3.1.2. Les pauvres du milieu social le plus bas : la famille Broccard/ Bonnand

Les sources complétant l'image d'une famille à travers les générations ne sont pas toujours si abondantes. L'histoire de la famille Broccard/ Bonnand diffère de l'exemple que nous venons d'étudier dans le chapitre précédent, car elle s'appuie exclusivement sur les sources trouvées dans le dossier d'un membre de la famille qui entre dans le «Corps des vieux». Les liens de parenté sont donc moins complexes, mais pas pour autant moins intéressants.

A l'occasion de l'étude des entrées aux «Corps des vieux» de la Charité, nous apercevons le testament dicté par le maître tonnelier Pierre Broccard [(01), voir graphique VI] le 26 mars 1587. Il lègue «*tous les biens*» à son épouse Antoinette Vernet (02) qui donne 300 livres (276l 15s 7d déflatées) à leur fils commun Bastienne (sic, 04) en augment de dot, lors de son mariage avec Marie Saulzy (05), en 1618. Le contrat de mariage est rédigé par le notaire lyonnais Tabelloy.³⁶² Le couple a au moins une fille, Pierrette (08), dont nous retrouvons le contrat de mariage avec Antoine Bonnand (09), voiturier à Lyon à la paroisse St. Paul, délivré en 1632. Ce dernier nous permet de reconstituer l'histoire de la famille, car c'est lui qui est admis dans les années 1680 au sein du «Corps des vieux».³⁶³ Nous apprenons que Bastienne Broccard a apparemment réussi à sortir de la misère dans laquelle il s'était trouvé au début de sa vie de couple. Il attribue à sa fille une dot d'une valeur totale de 600 livres (525l 1s déflatées).³⁶⁴ Son époux Antoine, tire un bénéfice financier de la bénédiction nuptiale : le testament dicté par son père Antoine Bonnand (06) en 1620, révèle qu'il n'a hérité que de soixante livres (55l 7s 2d déflatées).³⁶⁵ Par ailleurs, ses frère et sœur Jean (10) et Marie (11) reçoivent la même somme. Malheureusement, nous ne disposons pas d'autres informations concernant leur sort. En revanche, nous savons que leur frère Antoine n'a pas pu profiter de la dot pour sortir de la nécessité, il termine ses jours chez les «vieux» de la Charité. Dans les registres paroissiaux de St. Paul, nous trouvons l'enregistrement de son fils Jean-Antoine, mais nous ignorons s'il a pu sortir de la pauvreté. Au moins, cela n'est pas probable, étant

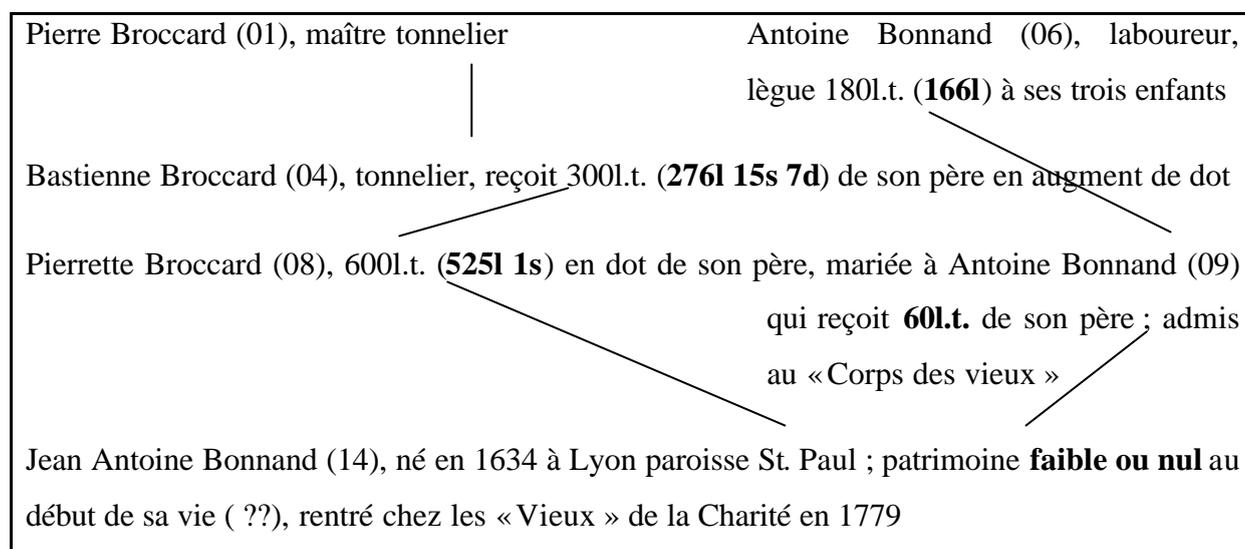
³⁶² Le contrat de mariage de Bastienne Broccard (04) ainsi que le testament de Pierre Broccard (01) se trouvent dans le dossier d'Antoine Bonnand (09), voiturier à Lyon, Charité Lyon F 14 ; il y est reçu probablement dans les années 1680.

³⁶³ Charité Lyon F 14, dossier Antoine Bonnand.

³⁶⁴ Contrat de mariage d'Antoine Bonnand et de Pierrette Broccard, passé par devant le notaire Guynand, 6 mai 1632, in : Charité Lyon F 14, dossier Antoine Bonnand.

³⁶⁵ Testament d'Antoine Bonnand, laboureur à Collongères, 30 avril 1620, in : Charité Lyon F 14, dossier Antoine Bonnand, voiturier.

donné la demande de réception de son père à la Charité.³⁶⁶ L'image de cette branche de la famille Broccard/ Bonnard permet d'esquisser la transmission du patrimoine :



Le graphique VI montre que nous pouvons également reconstituer l'autre branche de la famille descendante de Pierre Broccard (01) : son second fils Claude (03) devient hôte du logis, nous le connaissons seulement grâce au contrat de mariage de son frère Bastienne (04), où il apparaît en tant que témoin. Il ne signe pas le contrat. En revanche, parmi les inventaires après décès des ADR, nous trouvons celui d'un certain François Broccard (07), maître épicier à Lyon.³⁶⁷ Nous ne pouvons pas en être sûrs, mais nous pensons qu'il est le même François Broccard qui apparaît parmi les témoins du mariage de Pierrette Broccard (08) et d'Antoine Bonnard (09). Après sa mort, il délaisse des biens évalués à 623 livres (359l 10s déflatées) et quelques papiers dont le testament dicté en faveur de son fils François (12). Son épouse est-elle déjà morte ? Nous l'ignorons, mais on peut le supposer, car elle n'apparaît pas parmi les témoins ou les requérants de l'inventaire. La valeur de l'ensemble de ses biens, l'énumération de ses vieux habits, « *le tout uzés* » comme le précisent les greffiers, et ses meubles vides, laissent deviner qu'il n'est pas très aisé. Son fils François (12), lui, prend le métier de maître droguiste et marchand épicier. Après sa mort prématurée, son épouse Jeanne Lerouge demande l'inventaire de ses biens. Il est étonnant de voir qu'il a accumulé une fortune estimée à plus de 5000 livres (1749l.t. déflatées),³⁶⁸ et qu'il est le père de Jean Pierre Broccard (15), un vieillard de la Charité, reçu à l'âge de 70 ans en 1779, plus de cent ans après la réception de

³⁶⁶ Enregistrement du baptême de Jean-Antoine Bonnard, fils d'Antoine Bonnard et Pierrette Broccard, AM Lyon 2 Mi 09 00198 : registres paroissiaux St. Paul, 1634.

³⁶⁷ ADR BP 2017 : Inventaire après décès de François Broccard, maître épicier, 28 janvier 1692.

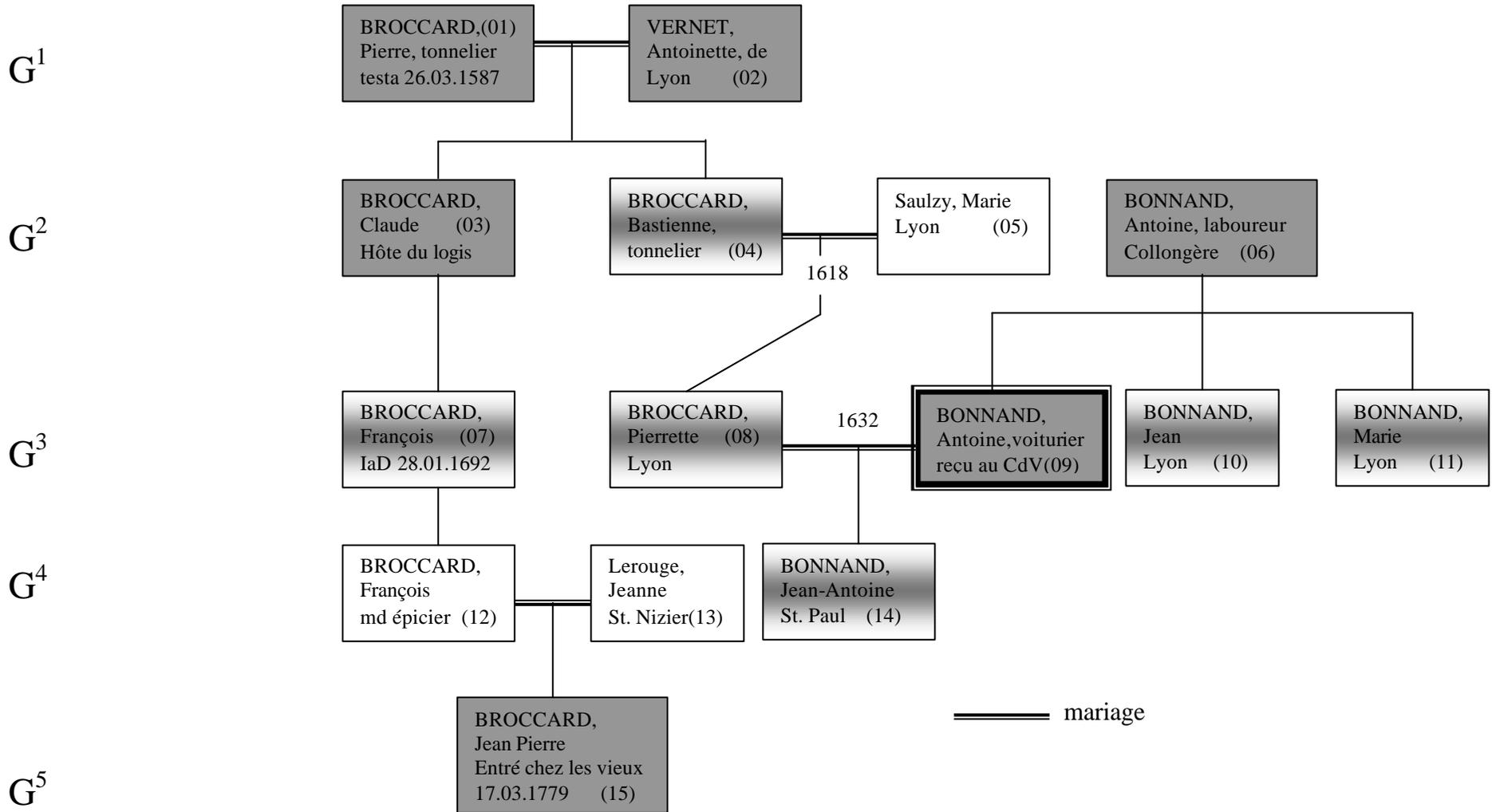
³⁶⁸ ADR BP 2110 : Inventaire après décès de François Broccard, maître droguiste et marchand épicier, 2 novembre 1726.

son aïeul Antoine Bonnard (09). Lors du dépôt de son dossier, il apporte l'extrait baptistaire faisant preuve de ses origines : ses père et mère sont François Broccard et Jeanne Lerouge de Lyon, paroisse St. Nizier.³⁶⁹ Encore une fois, il est impossible de connaître les raisons du déclin de sa fortune. Les détails nous manquent, et il s'agit ici d'un cas parmi tant d'autres semblables. Nous souhaitons démontrer que malgré les efforts des pauvres pour sortir de la nécessité, qui sont de temps en temps couronnés de succès comme pour François Broccard ou pour le couple Broccard-Bonnard, il suffit d'une génération pour se retrouver à nouveau dans le besoin.

Le graphique VI l'illustre : même si une génération peut franchir le seuil de la pauvreté, la suivante y retombe le plus souvent. Les raisons sont très certainement les relations, les « réseaux », qui manquent pour être secouru pendant les moments difficiles : maladie, prix élevés des denrées, deuil. En outre, la moindre fluctuation macro-économique peut entraîner la faillite d'un maître artisan, aussi bien au XVI^{ème} qu'au XVIII^{ème} siècle. Dans ces cas, une assistance, même minime, serait suffisante pour offrir une « deuxième chance » à la famille pauvre. La famille Broccard/ Bonnard ne l'a pas eue, apparemment, car la pauvreté persiste encore dans la cinquième génération, dans deux branches différentes : sur quinze membres de la famille, six ont été « pauvres » pendant la majeure partie de leur vie, six autres ont souffert de la nécessité pendant au moins un moment, saisissable grâce aux sources.

³⁶⁹ Charité Lyon F 14, dossier Jean Pierre Broccard, 17 mars 1779.

Graphique VI : Arbre généalogique de la famille Broccard/ Bonnand



3.1.3. Pensionnaires fidèles de la Charité : la famille Boucharlat

Le cas de la famille Boucharlat est particulier, nous l'avons dit, car la Charité en reçoit, dans la période de deux ans entre mai 1780 et octobre 1782, trois membres : Jean-Pierre [(11), voir graphique VII], Claude (12) et Nicolas (13)³⁷⁰. A l'occasion du dépôt de leurs dossiers, ils apportent tous l'extrait baptistaire qui nous fournissent des informations sur les parents et quelques parrains. Nous apprenons que la famille a ses origines à Lyon, paroisse St. Nizier, les deux pères ayant travaillé dans la soie en tant que maître teinturier et maître ouvrier en soie.³⁷¹ Les papiers révèlent par ailleurs que Jean-Pierre et Claude sont les fils de Pierre Boucharlat (08) et de Marie Toreau (07). Claude Boucharlat est baptisé à l'église paroissiale de St. Nizier le 30 avril 1705, son frère trois ans plus tard dans la même paroisse, le 6 février 1708. Nous y retrouvons René Boucharlat (09), le père de Nicolas Boucharlat (13) parmi les parrains. Inversement, René Boucharlat et son épouse Claudine By (10) demandent à Pierre Boucharlat (08), «*frère dudit [René] Boucharlat* » d'être le parrain de leur fils. A part les extraits baptistaires, nous ne trouvons aucun document dans les dossiers de réception des Boucharlat, la recherche de la fixation de leur patrimoine nous amène aux actes de successions conservés dans les ADR.³⁷²

Notre attention est d'abord dirigée vers un inventaire après décès enregistré le 3 octobre 1711 dans la demeure d'un certain Amable Boucharlat dans la rue Gentil, premier étage.³⁷³ L'ensemble de ses biens est évalué à la somme de 336 livres (143l 16s 10d déflatées), le greffier trouve peu d'outils et des vêtements usés. Les armoires sont vides ou s'il y a quelque chose, ce sont des affaires qui n'ont pas beaucoup de valeur : un inventaire typique d'une demeure de gens «pauvres ». Parmi les papiers trouvés dans l'un des tiroirs, on trouve le contrat de mariage avec une certaine Claudine Coste. Les rapports de ce couple avec la famille Boucharlat étudiée sont également éclaircis : l'un des témoins de la visite du greffier est l'un des fils d'Amable (05), l'ouvrier en soie Pierre Boucharlat (08). Amable (05) et Claudine Coste (06) sont donc les grands-parents des trois Boucharlat qui terminent leurs jours au sein du «Corps des vieux » de la Charité. Il reste à savoir pourquoi l'autre fils René

³⁷⁰ Nicolas Boucharlat meurt le 2 mars 1782, Claude Boucharlat le 2 août 1783, tous deux à la Charité ; voir AML 2 Mi 09 0323, Registres paroissiaux de la Charité, décès 1774-1789.

³⁷¹ Charité Lyon F 14, les trois dossiers Boucharlat.

³⁷² Précisons à ce propos que le nom «Boucharlat » semble être assez répandu à Lyon aux XVIIème et XVIIIème siècles. Nous avons trouvé une bonne vingtaine d'inventaires après décès et de testaments, ainsi que la même quantité de contrats de mariage provenant d'une famille Boucharlat : pratiquement la moitié de ces documents n'appartient pas à la famille recherchée.

³⁷³ ADR BP 2068 : inventaire après décès d'Amable Boucharlat, maître tondeur de draps, 3 octobre 1711.

ne se trouve pas parmi les *subscriptions* de l'inventaire. En effet, la femme de René Boucharlat, demande aussi un inventaire après décès, et nous apprenons qu'il ne disparaît qu'une année après son père, à la fin du mois de septembre 1712.³⁷⁴ Nous pouvons alors parler d'un décès prématuré, a-t-il souffert d'une grave maladie sans pouvoir se faire soigner, est-ce la raison de son absence lors de l'évaluation des biens de son père ? Nous ne le savons pas, mais la valeur estimée de ses biens n'est pas plus élevée que de ceux de son père (valeur nominale 3211.t.). Si nous prenons en considération l'inflation de la livre tournois, la valeur est même légèrement plus faible que les biens de son père (valeur réelle déflatée 1371 8s 5d). Il est donc vraisemblablement dans la nécessité, sa veuve aura peu de chances d'en sortir. On ne fait même pas évaluer l'ensemble de ses biens après sa mort, et nous en ignorons donc la date. Pierre Boucharlat (08), le frère de René, n'apparaît pas dans les documents, et ne peut pas être appelé «pauvre ». Mais le sort de ses deux fils et la petite fortune de son père et de son frère, permettraient-ils d'autres suppositions ?

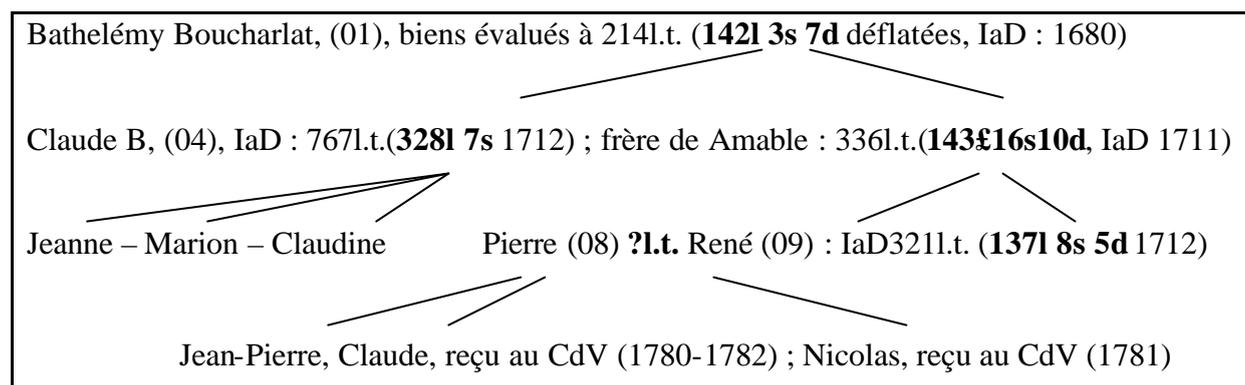
La reconstitution de l'arbre généalogique de la famille Boucharlat ne s'arrête pas dans la troisième génération ascendante. Un certain Pierre Boucharlat, fils aîné du maître charpentier Barthélémy Boucharlat, fait la demande de l'inventaire des biens de son père et signe à plusieurs reprises, de manière très lisible.³⁷⁵ Parmi les témoins figure Amable Boucharlat (05) qui ne signe pourtant pas l'inventaire, nous indiquant l'appartenance des deux à la famille en question. Un créancier se présente à l'occasion. Mais il y a peu d'informations disponibles : l'ensemble des biens de Barthélémy Boucharlat (01) est évalué à 214 livres (1421 3s 7d déflatées), représentant ainsi la quatrième génération ascendante dans la nécessité. La petite somme enregistrée par le greffier dans la demeure de Barthélémy permet aussi de dire que le legs, s'il a été dicté dans un testament, n'a pas pu être très grand, car nous trouvons encore un troisième fils de Barthélémy Boucharlat du nom de Claude Boucharlat (04), ayant théoriquement le droit à une part de l'héritage.

Charlotte Cogny (ne figure pas dans le graphique), l'épouse de ce maître teinturier en soie, demande l'enregistrement de l'inventaire dans une demeure de la rue Paradis au premier étage. Il est délivré le 13 juin 1712. Les trois filles Marion, Jeanne et Claudine Boucharlat sont présentes lors de la visite du greffier. L'évaluation des biens de Claude Boucharlat

³⁷⁴ ADR BP 2070 : inventaire après décès de René Boucharlat, maître teinturier en soie, 5 octobre 1712.

³⁷⁵ ADR BP 1975 : Inventaire après décès de Barthélémy Boucharlat, maître charpentier, 27 juillet 1680. Malheureusement, nous n'avons pas pu déterminer avec assez de certitude la ligne descendante de Pierre « l'aîné » (03).

permet le calcul de leur valeur totale qui s'élève à 767 livres (3281 7s déflatées).³⁷⁶ Elle est donc légèrement plus grande que celle des biens de ses père et frère, mais il serait exagéré de parler d'une somme permettant une vie hors de la déchéance. Dans l'inventaire, le greffier précise avoir trouvé le contrat de mariage de Charlotte Cogny et de Claude Boucharlat, mais il n'y a aucune information concernant la dot ou à l'augment de dot.³⁷⁷ Il aurait été instructif de connaître le sort des trois filles, mais il est fort probable que la ligne des Boucharlat s'arrête ici. Voici finalement le schéma du mouvement du patrimoine de la famille Boucharlat.

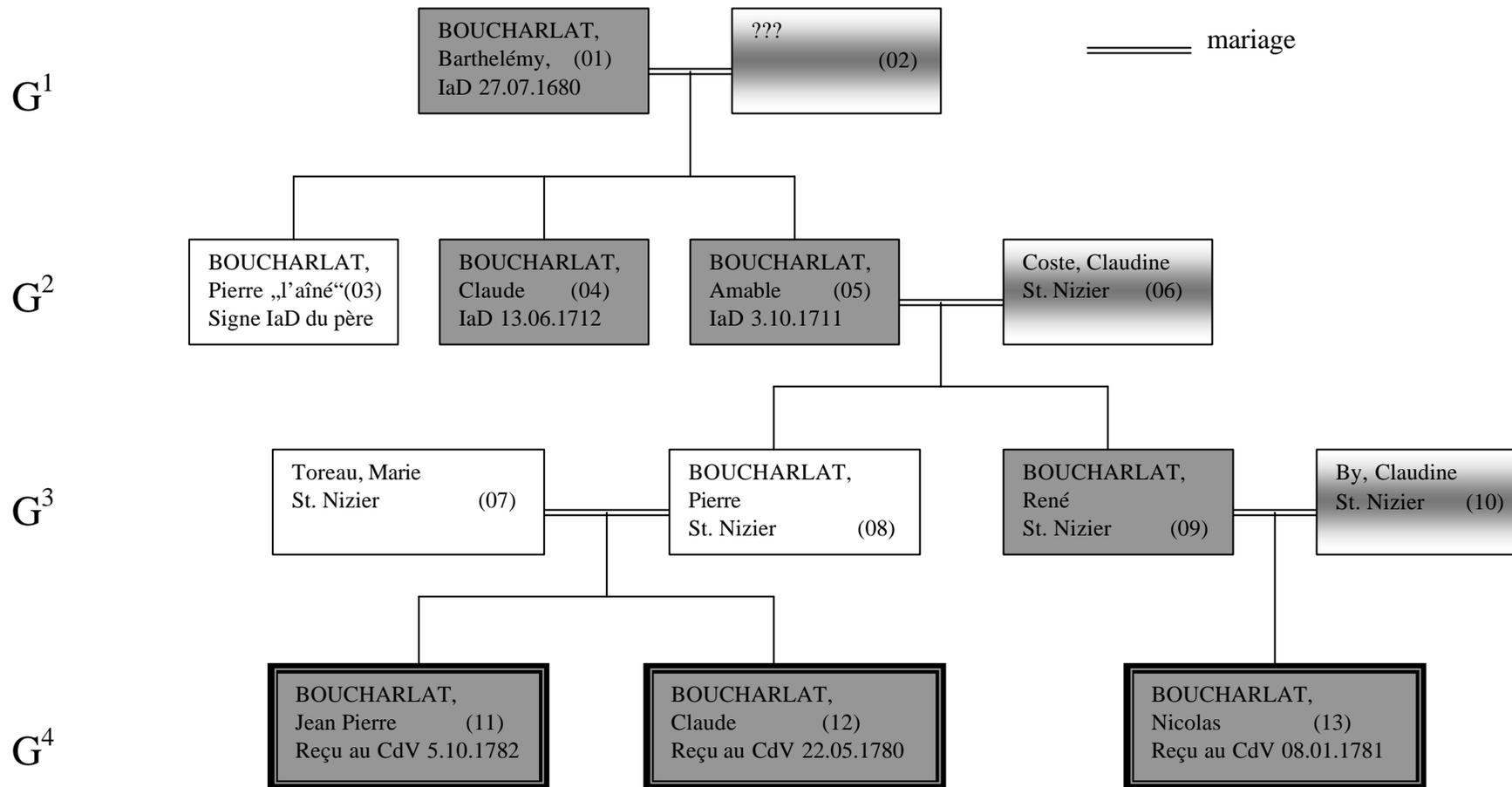


La description du mouvement du patrimoine de la famille Boucharlat démontre la transmission de l'état de la nécessité à travers quatre générations, même s'il n'y a pas de déclin significatif de la valeur totale des biens. Sur treize membres de la famille, sept se sont retrouvés dans la «pauvreté», et nous ne disposons pas d'indices qui montrent qu'ils avaient réussi temporairement à sortir de la misère. Pour les épouses de Barthelémy, d'Amable et de René, nous n'avons pas d'informations qui se réfèrent exclusivement à leurs sorts, mais nous pouvons estimer qu'ils correspondent à ceux de leurs époux. Pour les mariés Pierre Boucharlat (08), nous n'avons pas pu trouver de plus amples renseignements, il y a plusieurs possibilités plausibles dont une vie dans la mendicité. La réception de leurs deux fils au « Corps des vieux » de la Charité n'indique pas la croissance de leur fortune.

Mais tournons-nous maintenant vers une autre famille de pauvres «ordinaires» lyonnais du milieu textile de la paroisse de St. Pierre et Saint Saturnin.

³⁷⁶ ADR BP 2070 : inventaire après décès de Claude Boucharlat, maître teinturier en soie, 13 juin 1712.

³⁷⁷ ADR 3 E 8264 (notaire Vernon, Joachim) : contrat de mariage de Claude Boucharlat et de Charlotte Cogny, 3 octobre 1678.

Graphique VII : Arbre généalogique de la famille Boucharlat

3.1.4. Le patrimoine des ouvriers de la soie : la famille Aimé Coste

Un cas semblable à la famille Boucharlat est celui de la famille du maître ouvrier en soie Aimé Coste. Les maîtres ouvriers en soie, nous l'avons dit, sont des représentants « typiques » de l'artisanat de luxe qui s'était établi à Lyon. Soumis aux fluctuations conjoncturelles remarquables de cette branche, ils peuvent bien gagner leur vie pendant des années. Mais dans des périodes de récession comme vers le début du XVIII^{ème} siècle ou vers la fin de l'Ancien Régime, il arrive régulièrement que des familles entières tombent en dessous du seuil de la pauvreté sans pouvoir prendre des contre-mesures.

Ainsi, il est peu étonnant que le 10 mai 1778, le maître ouvrier en soie Jean-Baptiste Coste (10) frappe aux portes de l'Aumône générale pour déposer son dossier afin de rentrer au sein du « Corps des Vieux » de la Charité.³⁷⁸ Le contenu du dossier est relativement faible, nous apprenons qu'il a 70 ans et qu'il a vécu à la paroisse de St. Pierre et Saint Saturnin pendant toute sa vie. Cependant, nous trouvons dans son extrait baptistaire le nom de ses parents, le maître ouvrier en soie Claude Coste (05) et Magdelaine Epily (06). Ce couple nous mène vers le maître ouvrier en soie Aimé Coste (11), un autre interné du « Corps des vieux » qui avait été reçu par les recteurs quatre ans plus tôt.³⁷⁹ L'étude de son dossier démontre que ses parents sont les mêmes que ceux de Jean-Baptiste (10) et qu'il a également vécu dans la paroisse Saint Pierre et Saint Saturnin, rue du puits Gaillot. Il semble alors intéressant de suivre les traces de leur famille.

Tout d'abord, nous sommes obligés de retenir que les deux dossiers « Coste » contiennent très peu d'informations sur les liens de familles. C'est assez contraignant car ce nom de famille est très répandu à Lyon.³⁸⁰ La trace de cette famille d'ouvriers en soie réapparaît dans les registres paroissiaux de Saint Pierre et Saint Saturnin. La table des mariages nous fait découvrir l'acte de mariage à l'église paroissiale entre Aimé Coste (11) et Benoîte Vial, fille du maître ouvrier en soie Jean François Vial (07), enregistré le 13 juillet 1727.³⁸¹ C'est une chose rare que de

³⁷⁸ Charité Lyon F 15, dossier Jean-Baptiste Coste, maître ouvrier en soie, 10 mai 1778.

³⁷⁹ Charité Lyon F 15, dossier Aimé Coste, maître ouvrier en soie, 1774.

³⁸⁰ Dans la série F 15 figurent huit vieillards au nom de « Coste », « Cote », « Costa » ou « Costy ». Il en est de même pour les « Vieilles de la Charité », enregistrée dans les documents de la série F 28 (CAD-CUS, 1625-1790). Nous y trouvons des vieilles aux noms de « Cotte », « Coste » et « Cote ». Par ailleurs, aucun de ces internés ne fait partie de la famille recherchée. En outre, dans le fond Frécon se trouve l'arbre généalogique d'une célèbre famille lyonnaise du même nom, mais nous n'avons pas pu trouver de lien direct ; voir FRECON, Séries bleues familles : « Coste ».

³⁸¹ Ce document est pour nous l'une des preuves que la recherche en histoire sociale est surtout une question de patience : avant de trouver cette notice dans les registres paroissiaux de Saint Pierre et Saint Saturnin (2 Mi 09 0271, p. 129), nous avons dépouillé, en vain, une bonne soixantaine d'actes notariaux dans les ADR.

trouver, en même temps que quelques membres de la famille (entre autres le laboureur Jean Coste (04), l'oncle de l'époux) et des amis, la citation du notaire ayant enregistré le contrat de mariage de ce jeune couple. Ceci nous permet d'évaluer finalement le patrimoine des mariés : en effet, il s'agit d'un acte délivré en une page et demie pour une famille pauvre, mais les parents Vial et Coste attribuent des sommes dans la mesure de leurs moyens. Benoîte Vial (12) apporte une dot de 399 livres en meubles et nippes et « *la somme de 400 livres tant en argent qu'en joyaux et nippes provenue [sic] de ses éparges [sic] particulières* ». ³⁸² En tout, la dot s'élève alors à la somme de 799 livres (279l 10s déflatées). C'est une grande somme, étant donné que la mariée a encore deux frères et une sœur qui, elle, avait certainement aussi le droit à la dot. Par ailleurs, ni les filles ni les parents Vial ne savent signer. En revanche, les deux frères Vial signent le contrat de mariage, tout comme l'époux Aimé Coste (11). Comme les parents Coste ne savent pas non plus signer, la catégorie sociale étant la même (les hommes exercent le même métier dans les deux générations), nous présumons que le niveau de l'éducation a dû être amélioré. Mais ceci ne peut rien changer au fait qu'Aimé tombera en dessous du seuil de la pauvreté et qu'il sera obligé, 47 ans plus tard, de demander l'admission au sein du « Corps des vieillards » de la Charité. Malheureusement, les sources ne permettent pas de retracer la vie de son fils Jean Coste (13), mais nous savons qu'il lègue la somme faible de 50 livres (17l 10s déflatées) à sa fille Jeanne Marie Coste (14) dans son testament du 30 juin 1765, ouvert le 22 avril 1766. ³⁸³ Soulignons ici également le déclin de fortune dans la famille Coste dont la lignée directe semble s'achever. ³⁸⁴

La recherche vers la lignée ascendante se montre plus fructueuse : en effet le 4 novembre 1707, la veuve Antoinette Vincent (02) assiste à l'inventaire après décès des biens de son mari, le voiturier Jean-Baptiste Coste (01). Une fois de plus, l'acte nous permet de jeter un regard sur la situation économique pénible de la famille. Des créanciers se présentent à l'occasion, le greffier note les protestations de ces hommes qui ne changeaient pourtant rien au fait que l'ensemble des biens du voiturier est estimé à la somme de 321 livres (173l 13s 10d déflatées). Les documents trouvés par les officiers royaux dans les tiroirs d'une étagère nous apprennent que son enterrement avait coûté 21 livres, et que le voiturier avait donné une

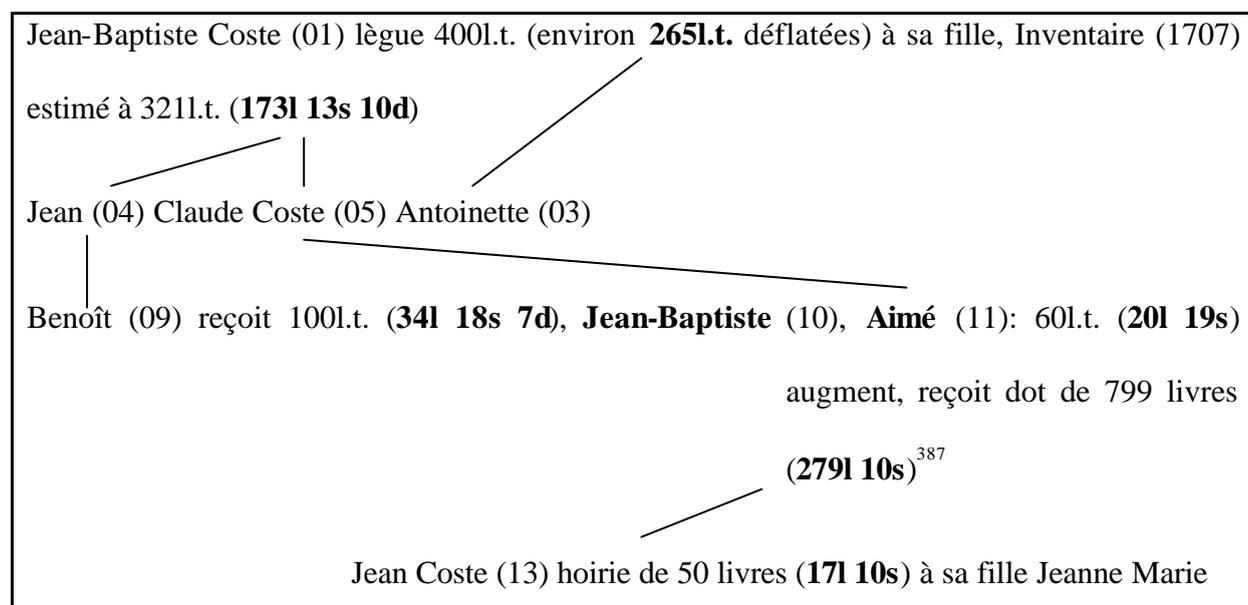
³⁸² ADR 3 E 3568 no. 73 (maître Louis Chazotte), contrat de mariage d'Aimé Coste et de Benoîte Vial, 2 juin 1727. Voir le contrat de mariage type 2 dans les annexes VI (vol. II). Il est remarquable de voir que l'acte notarial est délivré un mois avant la bénédiction nuptiale.

³⁸³ ADR 3 E 2826 (me Bourdin), testament de Jean Coste, 30 juin 1765, 22 avril 1766.

³⁸⁴ Le tableau des testaments dans la série 10 C 1274 des ADR nous renvoie vers un testament de la domestique Jeanne Marie Coste, enregistré chez le notaire Etienne Dalier en mai 1779 et apparemment ouvert le 6 avril 1784, mais l'acte lui-même a disparu. Nous ne pouvons pas dire avec exactitude si la domestique fait partie de notre famille Coste.

dot de 400 livres à sa fille Antoinette, mais il n'y a rien pour satisfaire les créanciers pressants.³⁸⁵ Le grand-père d'Aimé (11) et de Jean-Baptiste (10) était alors aussi dans la nécessité. Il ne semble pas étonnant que les membres de la deuxième génération, à savoir les enfants Antoinette (03), Jean (04) et Claude (05), doivent également se battre pour ne pas franchir le seuil de la pauvreté.

Par ailleurs, Jean (04), l'oncle d'Aimé Coste (11), qui était présent lors du mariage de son neveu, complète l'image homogène de la famille. Il teste le 6 mai 1746 en faveur de son fils Benoît Coste (09) : l'hoirie d'une valeur de 100 livres (34l 18s 7d déflatées) est très faible, c'est au moins ce qui ressort du testament.³⁸⁶ Cette branche de la famille Coste a ainsi les mêmes problèmes pour sortir de la nécessité que l'autre branche étudiée. Résumons les fluctuations du patrimoine familial des Coste à l'aide du schéma suivant.



Le cas de la famille Aimé Coste démontre un déclin de fortune remarquable. Ce qui est particulier avec cette famille d'artisans de la soie, c'est que tous les membres se trouvent dans la nécessité. Le graphique VIII illustre par ailleurs que la famille risque non seulement de se retrouver sans cesse dans la misère, mais les sources ont ici également permis d'évaluer le patrimoine de toutes les générations en dessous du seuil de la pauvreté. Malgré la dot élevée que l'épouse apporte dans le jeune couple, Aimé Coste et de Benoîte Vial n'arrivent pas à sortir de la nécessité. Aimé (11) finit à la Charité, tout comme son frère cadet Jean-Baptiste (10). Les réseaux familiaux existent, mais ne sont pas assez puissants pour leur venir en aide.

³⁸⁵ ADR BP 2057, inventaire après décès de Jean-Baptiste Coste, 4 novembre 1707.

³⁸⁶ 3 E 6798 (me Claude Firmin Pachot), testament de Jean Coste, 6 mai 1746.

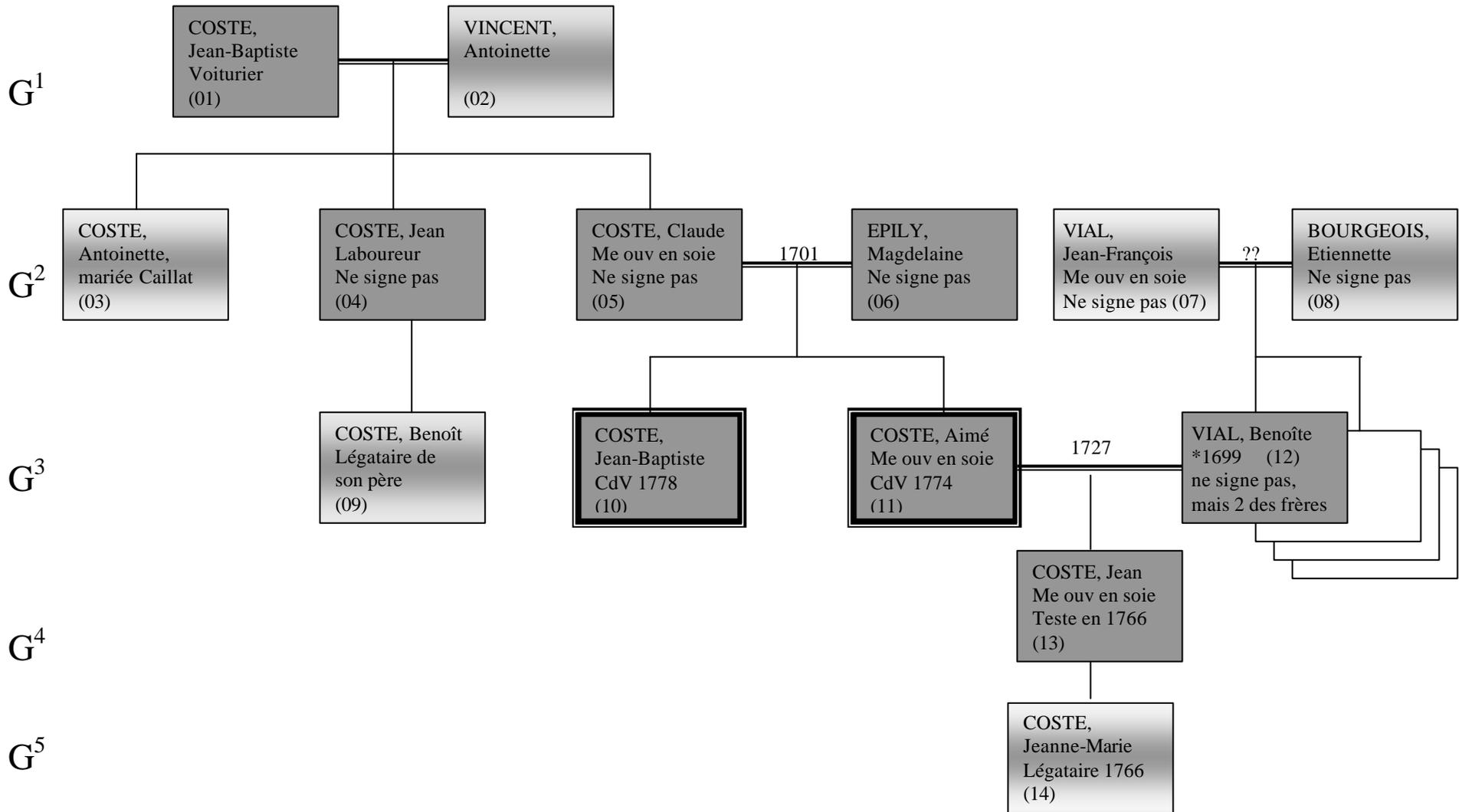
³⁸⁷ Rappelons qu'Aimé et Jean-Baptiste terminent leurs vies à la Charité.

Jean Coste (04) est alors bien présent lors du mariage de son neveu, mais l'hoirie qu'il délaisse à son fils nous informe que le laboureur n'est pas dans une meilleure situation économique que son frère et son neveu.

Le destin de cette famille de maître ouvriers en soie nous semble être un cas typique pour l'étude de la pauvreté sous l'Ancien Régime. Les hommes exercent un métier, ils ont une grande famille et essayent de faire leur mieux pour éviter la misère. Mais ils ne réussissent pas à stabiliser leur situation économique de manière à ce qu'ils puissent affronter les crises conjoncturelles ou la fin de la vie active. Le système social ne peut pas non plus les aider de façon efficace : nous ne rencontrons que deux fois l'aumône publique dans le cas de la famille d'Aimé Coste. Mais le système des aumônes publiques n'est pas censé apporter plus qu'une aide individuelle et résoudre les problèmes fondamentaux, c'est-à-dire la pauvreté physiologique. Les aides sociales n'influencent pas l'héritité de la pauvreté d'une génération à l'autre.

Il convient maintenant d'étudier plus profondément encore l'héritité de la pauvreté dans le milieu de l'artisanat lyonnais sous l'Ancien Régime. Essayons aussi de retenir les hypothèses tirées de l'évaluation du patrimoine de la famille Coste et de l'efficacité des aides publiques.

Graphique VIII : Arbre généalogique de la famille Aimé Coste



3.1.5. Les pauvres lyonnais de l'artisanat « classique » : la famille Claude Antoine

Correspondant à la structure professionnelle des «vieux de la Charité », nous avons étudié jusqu'ici des familles pauvres des métiers de la soie et une famille de voituriers, appartenant ainsi à la couche sociale la plus basse. Tournons-nous maintenant vers le destin d'une famille provenant de l'artisanat «classique » (non pas «typiquement lyonnais » comme les branches professionnelles de la soie) : celle de Claude Antoine, maître menuisier à Lyon. Ce cas se présente d'une toute autre manière que les précédents, car le seul interne du « Corps des vieillards » est précisément ce même Claude Antoine. Cependant, son dossier fait partie de ceux qui contiennent la preuve d'un patrimoine supérieur à 360 livres (déflatées) à un moment de la vie du pauvre (voir chapitre 1.3. de cette partie). Malgré sa fortune élevée, Claude Antoine entre à la Charité et y finit ses jours, mourant le 13 février 1735, à l'âge de 72 ans.³⁸⁸ Il est intéressant de voir maintenant comment il est tombé dans la nécessité et si ses descendants ont pu en sortir. Les différentes branches de l'arbre généalogique sont effectivement très dispersées, et le nom de famille très répandu ne facilite pas la recherche. Mais les registres paroissiaux de Lyon permettent ici la reconstitution quasi-complète de cinq générations (voir le graphique IX)³⁸⁹ et, ainsi, de retracer les différents chemins que prend une famille de pauvres artisans lyonnais à l'époque moderne.

Le maître menuisier Claude Antoine «le jeune » (19) a déjà vécu une vie très bouleversée, lorsqu'il dépose sa demande de réception auprès des recteurs de la Charité, à l'âge de 70 ans selon les règles de la maison. L'ensemble des papiers qu'il apporte pour acquérir l'admission permet aux recteurs de vérifier son origine lyonnaise, sa profession et son statut de veuf. De plus, des actes notariaux font preuve des fluctuations remarquables de son patrimoine. Ainsi, nous apprenons qu'il a exercé son métier dans la paroisse de Saint Pierre et Saint Saturnin où il demeurait à côté du couvent des pères Capucins «*du petit forest* ». ³⁹⁰ A l'occasion de son mariage tardif avec Marie Fayat (23), la veuve d'un maître cordonnier, en novembre 1715, il reçoit une dot élevée de 1200 livres (735l 12s 5d déflatées) et promet l'augment en dot de 300 livres (182l 17s 5d déflatées). Cependant, la livre tournois perd vingt pour cent de sa valeur au courant du mois de décembre de la même année, et l'argent semble aussi rapidement perdu que gagné. La ville de Lyon connaît une période économique difficile à ce moment-là, et

³⁸⁸ Charité Lyon F 12, dossier Claude Antoine ; AML 2 Mi 09 0321, registres mortuaires de la Charité, 1666-1737, ici : 1735.

³⁸⁹ La cadre rouge sert à distinguer la troisième génération, les cadres verts mettent en évidence les amples informations ressortant du seul dossier de Claude Antoine « le jeune » à la Charité de Lyon.

Claude Antoine, lui aussi, subit des pertes dans son atelier, alors qu'il n'est pas directement dépendant de la vente de soie. Mais ceux qui travaillent dans la soie sont plus directement exposés à la pauvreté, et les services d'un menuisier ne font pas partie de leurs besoins majeurs. Claude Antoine et sa femme se décident à tester peu après leur mariage, pour éviter les problèmes entre les enfants issus du premier mariage de Marie Fayat et «*tous les enfants qu'elle pourra avoir avec ledit Antoine* ». ³⁹¹ Les mariés se déclarent alors successeurs respectifs de tous les meubles, nippes et hardes, et spécialement de la somme de 150 livres (64l 4s 2d déflatées). Quel déclin de fortune en quelques mois seulement ! Nous ignorons la date exacte de la mort de Marie Fayat, mais notre menuisier est déjà veuf, lorsqu'il décide d'entrer au «Corps de vieux» de la Charité en 1733. L'espoir d'avoir des enfants ne s'était pas non plus réalisé pour le couple, et la ligne descendante directe s'achève dans la misère.

Peut-être les recteurs de la Charité se sont-ils posé la même question que nous, lorsqu'ils ont traité la demande de réception de Claude Antoine (19) : pourquoi le maître menuisier qui a quatre frères, ne peut-il pas se faire assister par sa propre famille ? La réponse se trouve également dans les papiers du dossier. Jean Antoine (10), père de Claude (19) et aussi maître menuisier demeurant d'abord à la paroisse de Saint Nizier et ensuite à la Platière, était, lui aussi, mort dans la nécessité le 24 juin 1696. ³⁹² Sa femme de second lit, Benoite Malasaigne (09), se déclara obligée de réduire la somme qu'elle léguait à son propre fils Benoît Antoine (16), maître talonier demeurant dans la rue Neuve à Lyon, d'après ce qui ressort d'une quittance que ce dernier fait faire à l'attention de son demi-frère : «*à cause de la faiblesse de l'hoirie dudit Jean Antoine, qui n'a laissé que quelques meubles et son travail de menuisier de peu de valeur* ». ³⁹³ Tout ce qui reste à Benoît (16), c'est la somme de trente livres «*y compris une bague de la valeur de six livres* ». ³⁹⁴ Il est peu étonnant qu'il doive se battre pour essayer de sortir de la nécessité dans une période de récession économique.

Le sort de ses deux fils Claude (19, de premier lit) et Benoît (16, de second lit) est surprenant, car leur père Jean Antoine (10) avait pourtant débuté sa vie de couple richement doté : à

³⁹⁰ Charité Lyon F 12 no. 18, dossier Claude Antoine, ici : contrat de mariage de Claude Antoine et de Marie Fayat (notaire Laurent), 27 octobre 1715.

³⁹¹ Charité Lyon F 12 no. 12, dossier Claude Antoine, ici : testament de Claude Antoine et de Marie Fayat (notaire Laurent), 1 février 1716.

³⁹² AML 2 Mi 09 10 0143 no. 661, registres paroissiaux de la Platière, sépultures de Jean Antoine, 24 juin 1696.

³⁹³ Charité Lyon F 12 no. 20, dossier Claude Antoine, ici : quittance de Benoît Antoine en faveur de Claude Antoine, son frère (notaire Laurent), 16 octobre 1722.

³⁹⁴ Charité Lyon F 12 no. 17, dossier Claude Antoine, ici : quittance de Benoît Antoine en faveur de Claude Antoine son frère (notaire Romieu), 25 juin 1714. Juste après le décès de sa mère, Benoît reconnaît alors avoir reçu ses nippes et hardes, ainsi que les trente livres de succession, de la part de son demi-frère.

l'occasion de son mariage avec Magdelaine Aujart (11) en 1662, il reçoit la somme de 985 livres (607l 3s 10d déflatées) et promet un augment en dot de la moitié. Ses parents n'avaient pas légué de fortune en argent, mais les jeunes mariés reçoivent une donation de 120 livres (73l 19s 5d déflatées, incluses dans les 985l.t.) provenant de la succession modeste des parents Aujart, dont Antoine Aujart (12), armurier et frère de l'épouse, avait été le tuteur.³⁹⁵ A ce moment-là, Jean Antoine (10) ne semble pas avoir de difficulté pour loger sa mère Claudine Gatton (04), veuve depuis 1657.³⁹⁶ Les années suivantes, la livre tournois est très solide, la conjoncture se stabilise et Jean Antoine (10), devenu veuf, se marie à nouveau en 1686. Cette fois-ci, l'épouse est la veuve Benoîte Malasaigne (09), citée ci-dessus. En dot, elle se constitue 530 livres (337l 12s déflatées) dont 230 livres en argent comptant, le reste en nippes et hardes.³⁹⁷ Nous présumons que la récession du début du XVIIIème siècle emportera également les épargnes de ce couple d'artisans. Le même destin, nous l'avons vu, est réservé à son fils Claude « le jeune ». L'histoire semble se répéter aussi pour les pauvres.

Par ailleurs, Claude Antoine (08) se marie également une deuxième fois, en 1687 avec Michelle Caminet (07), fille de menuisier.³⁹⁸ Il est étonnant de voir que ses deux fils Antoine (13) et Pierre (14) ne prennent pas le même métier que leur père, oncle paternel et grand-père maternel. En effet, ils apparaissent en tant que maîtres guimpiers et témoins à l'occasion du mariage de leur cousin Claude le «jeune» (19), en signant de manière assez claire. Nous ignorons leur destin ainsi que celui de leurs parents, et nous n'avons aucune preuve pour les conditions économiques dans lesquelles ils vivent. Il reste deux autres frères de Claude (19), le maître menuisier qui avait attiré notre attention en finissant ses jours à la Charité : Etienne (17) reste fidèle à la tradition et prend le métier de menuisier. Claude « l'aîné » prend la profession de son grand-père maternel et devient maître armurier. Nous nous intéresserons davantage au sort de la famille Antoine à cause de ce «changement» de profession. Mais

³⁹⁵ Charité Lyon F 12 nos. 16 - 17, dossier de Claude Antoine, ici : contrat de mariage de Jean Antoine et de Magdelaine Aujart (notaire Arthaud, recopié par le notaire Delatant), 25 août 1662 ; quittance de dot de Jean Antoine en faveur de Magdelaine Aujart, son épouse (notaire Delatant), 4 mars 1672. Par ailleurs, nous constatons que le beau-père de Jean Antoine, Antoine Aujart, ne possède pas non plus de grande fortune.

³⁹⁶ Son mari Claude Antoine (03), laboureur appauvri, meurt le 21 juillet 1657 à Lyon, paroisse de la Platière, voir AML 2 Mi 10 01, tables des registres paroissiaux, paroisse de la Platière, 1649-1665. Il a dû rejoindre son fils en ville, c'est ce qui ressort du contrat de mariage de son fils Jean (10), où il est encore désigné comme « laboureur » de la paroisse de Montagny en Lyonnais.

³⁹⁷ ADR 3 E 3639 (notaire Clerc), contrat de mariage de Jean Antoine et de Benoîte Malasaigne, 16 novembre 1686. Il est intéressant de voir que les frères Jean (10) et Claude Antoine (08) essaient de signer, tous deux, ce contrat de mariage, alors qu'ils avaient déclaré ne pas savoir signer, à l'occasion du premier mariage de Jean, 23 ans plus tôt.

³⁹⁸ Dans les registres paroissiaux, il est nommé « veuf », mais nous n'avons pas pu trouver de source renseignant sur son premier mariage.

esquissons tout d'abord l'évaluation du patrimoine de la famille Claude Antoine, en ligne ascendante de trois générations, telle que nous l'avons analysée.

Claude ANTOINE (03), succession 0l.t. Antoine AUJART, donne 120l.t. **(73l 19s 5d)** dot
 Jean ANTOINE (08), reçoit 985l.t. **(607l 3s 10d)** de dot du 1^{er} mariage, 530l.t. **(337l 12s)** du
 2nd mariage ; mais sa veuve de 2nd lit lègue 24l.t. **(11l 6s 10d)** et une bague de 6l.t.
 Benoît ANTOINE (16), héritage : 24l.t. et bague de 6l.t. Etienne, 2 Claude, Jean ANTOINE
 (17-20) ; héritage en argent (0l.t.)
 Claude ANTOINE « le jeune » (19) reçoit 1200l.t. **(735l 12s 5d)** en dot de Marie FAYAT
 Déclin de fortune : 150l.t. **(64l 4s 2d)** d'hoirie
 Finit ses jours à la Charité, la ligne directe s'achève

Nous apercevons qu'en règle générale, les hommes trouvent des épouses apportant des dots relativement élevées dans le couple. Au cours de leur vie, ils perdent la fortune, car les legs sont toujours plus bas que les sommes reçues à l'occasion du mariage. Pour ainsi dire, les mauvaises conditions conjoncturelles sont plus puissantes que la volonté des Antoine de sortir de la nécessité. Les liens familiaux ne peuvent pas non plus leur venir en aide, alors que les relations personnelles semblent être bonnes. La raison est probablement que chaque membre de la famille éprouve les mêmes problèmes pour sortir de la nécessité.

Prenons à titre exemplaire Claude Antoine « l'aîné » (18), l'un des frères de Claude Antoine (19) « le jeune ». Il n'apprend pas, nous l'avons dit, le métier de menuisier, mais il décide de devenir armurier. Les services d'un armurier sont très certainement moins soumis aux fluctuations conjoncturelles que ceux d'un menuisier. En conséquence, il ne serait pas étonnant de découvrir que Claude l'aîné sorte de la nécessité, alors que son père Jean Antoine (10) ne lui avait pas laissé de legs. Né en 1665 à Saint Nizier, il épouse dans la même paroisse Jeanne Boléda ou Bourléda (22) en 1685.³⁹⁹ Contrairement à son frère Claude « le jeune », il a des enfants que nous retrouvons dans les registres paroissiaux de la Platière où le couple s'est installé après le mariage. En effet, Jeanne Boléda y accouche, entre 1691 et 1701, de six enfants : Fleurie (28) naît en 1691, Jean Antoine (29) en 1694, Claude (30) en 1695, Pierre (31) en 1698, Jean-Baptiste (32) en 1700 et finalement Etienne (33) en 1701.⁴⁰⁰ A part le

³⁹⁹ AML 2 Mi 09 0141 no. 1490, registres paroissiaux de la Platière, mariage de Claude Antoine et Jeanne Boléda, 13 février 1685 (remis à la paroisse Saint Nizier).

⁴⁰⁰ AML 2 Mi 09 0142 et 0143, registres paroissiaux de la Platière, baptêmes, 1691-1701.

grand nombre d'enfants (rappelons la moyenne des enfants d'une famille lyonnaise à l'époque moderne qui se situe entre deux et trois), la famille tombe dans la misère au plus tard quand le père Claude (30) meurt prématurément, à l'âge de 43 ans.⁴⁰¹ Nous pensons que les frères et sœurs viennent assister la veuve, les liens étant toujours forts, le «réseau familial» restant intact.⁴⁰² Mais nous ne trouvons d'indice prouvant qu'ils sortent de la nécessité. Tout au contraire, et nous allons voir pourquoi.

Nous pouvons suivre deux fils avec certitude. Il s'agit de Claude (30) qui apprend le métier de cordonnier et de Jean-Baptiste (32), également maître cordonnier. Il est remarquable que les deux fils ne prennent pas le métier de leur père. La tradition des armuriers qui remonte à la génération de leur arrière-grand-père paternel Antoine Aujart (05) est ainsi rompue. La mort de leur père encore avant qu'ils atteignent l'âge permettant l'apprentissage, a-t-il entraîné la vente des outils ? Peut-être, mais en tout cas nous retrouvons Jean-Baptiste Antoine (32) dans les tables de mariage de la paroisse de Sainte-Croix⁴⁰³. Le contrat de mariage de deux pages est caractéristique d'un couple pauvre : aucun bien n'est nommé, pas de dot ni d'augment de dot.⁴⁰⁴ Claude Antoine (30), quant à lui, se marie en 1721 avec une certaine Louise Fontanel, fille orpheline du maître charpentier Aimé Fontanel. A l'occasion du mariage à l'église paroissiale de Saint Nizier, les recteurs de la Charité sont présents et signent dans les registres paroissiaux :⁴⁰⁵ Louise Fontanel est donc fille adoptive de l'Aumône générale. Il s'agit alors d'un couple d'orphelins qui sera obligé de se battre contre la pauvreté. La naissance de leur fille Jeanne Antoine (40) se déroule sans incident en 1722.⁴⁰⁶ Mais quel malheur pour la famille, lorsque mère et fils Jean Claude Antoine (39), nouveau-né du 7 janvier 1726, décèdent le jour de la naissance.⁴⁰⁷ Quelle tristesse se cache derrière cette signature qui est

⁴⁰¹ AML 2 Mi 09 0143, no. 212, sépultures de Claude Antoine, 31 mai 1708.

⁴⁰² Nous trouvons Jeanne Bouche (21), femme d'Etienne Antoine (17), en tant que marraine de Claude (30), AML 2 Mi 09 0138 no.309, ici : baptême de Claude Antoine, 28 août 1695.

⁴⁰³ AML 2 Mi 09 0186 no. 17, registres paroissiaux de Sainte-Croix, mariages, ici : mariage de Jean-Baptiste Antoine et Etiennette Prost, 29 janvier 1733.

⁴⁰⁴ Le contrat de mariage est établi exactement une semaine avant le mariage à l'église, voir ADR 3 E 4741 (notaire Pierre Faure), contrat de mariage de Jean-Baptiste Antoine avec Etiennette Prost, 22 janvier 1733. L'acte figure également dans les registres du contrôle des notaires, voir ADR 10 C 896, 29 janvier 1733.

⁴⁰⁵ AML 2 Mi 09 0067 no. 892, mariage de Claude Antoine et Louise Fontanel, 21 septembre 1721. Le destin des orphelins de la Charité est relié au mariage. Il arrive souvent que les jeunes filles orphelines «sont mariées» aux veufs âgés ; voir à ce propos Jean-Pierre GUTTON, «L'insertion sociale des enfants recueillis par la Charité de Lyon au XVIIIe siècle. Un bilan provisoire», in J.P. Bardet (dir.) *et alii*, *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris 2003, pp. 929-939, ici : p. 937.

⁴⁰⁶ AML 2 Mi 09 01 0143 no. 1328, registres paroissiaux de la Platière, ici : baptême de Jeanne Antoine 23 juin 1722. Par ailleurs, nous retrouvons Jeanne Bourléda, sa grand-mère, en témoin.

⁴⁰⁷ AML 2 Mi 09 0143 nos. 1310 et 1315, registres paroissiaux de la Platière, baptêmes et sépultures, ici : sépultures de Jean Claude Antoine, sépultures de Louise Fontanel, 7 janvier 1726.

celle du veuf Antoine (30), confirmant la note du curé dans les registres mortuaires ? L'historien ne peut ici que deviner les circonstances douloureuses de l'enterrement de ce jour d'hiver.

Ce n'est que treize ans plus tard que le cordonnier se marie à nouveau avec Catherine Rivolon (37), jeune fille âgée de dix-huit ans. La vie de famille reprend, l'épouse de second lit accouche trois fois, entre 1739 et 1741, de Jean-Baptiste (41), Jean Jacques (42) et Dominique (43).⁴⁰⁸ Au mois de novembre 1741 meurt le fils aîné Jean Baptiste (41), et un an plus tard le destin frappe encore : Claude Antoine doit enterrer sa deuxième épouse à l'âge de trente ans seulement ; elle le laisse ainsi avec trois enfants orphelins de leurs mères.⁴⁰⁹ Nous pouvons supposer que, une fois de plus, la famille lui vient en aide dans la mesure du possible. Les contacts sont toujours là, visiblement : Jean-Baptiste (32) apparaît en tant que témoin lors du baptême de Jean-Baptiste (41), l'un des fils de son frère Claude (30). Mais une fois de plus, les moyens de l'ensemble de la famille sont trop faibles pour nourrir toute une famille, le contrat de mariage de Jean-Baptiste (32) pouvant servir de preuve.

Les traces de la famille Antoine se perdent après la cinquième génération étudiée, mais leur biographie nous a donné de multiples indices en ce qui concerne la pauvreté lyonnaise. Sur les 43 personnes retrouvées dans les sources, une grande quantité se trouve dans la nécessité : elle est transmise d'une génération à l'autre. Ce qui est nouveau, en comparaison des autres études de cas lyonnais, c'est la possibilité de démontrer la nécessité d'une branche de famille grâce aux registres paroissiaux. La mort de nombreux enfants en bas-âge et de deux épouses ne peut être un hasard : elle est due aux mauvaises conditions de vie, au manque de nourriture, aux conditions d'hygiène (lors des accouchements surtout) et aux maladies non soignées. Et encore, ce n'est pas la volonté qui manque pour sortir de la pauvreté à plus longue échéance. Tous les hommes de la famille ont appris un métier, ils s'aident entre eux, ils sont présents lors des fêtes familiales. La mauvaise conjoncture économique domine toutefois la vie des artisans et les met dans des situations déplorables, telle que celle du maître cordonnier Claude Antoine (30).

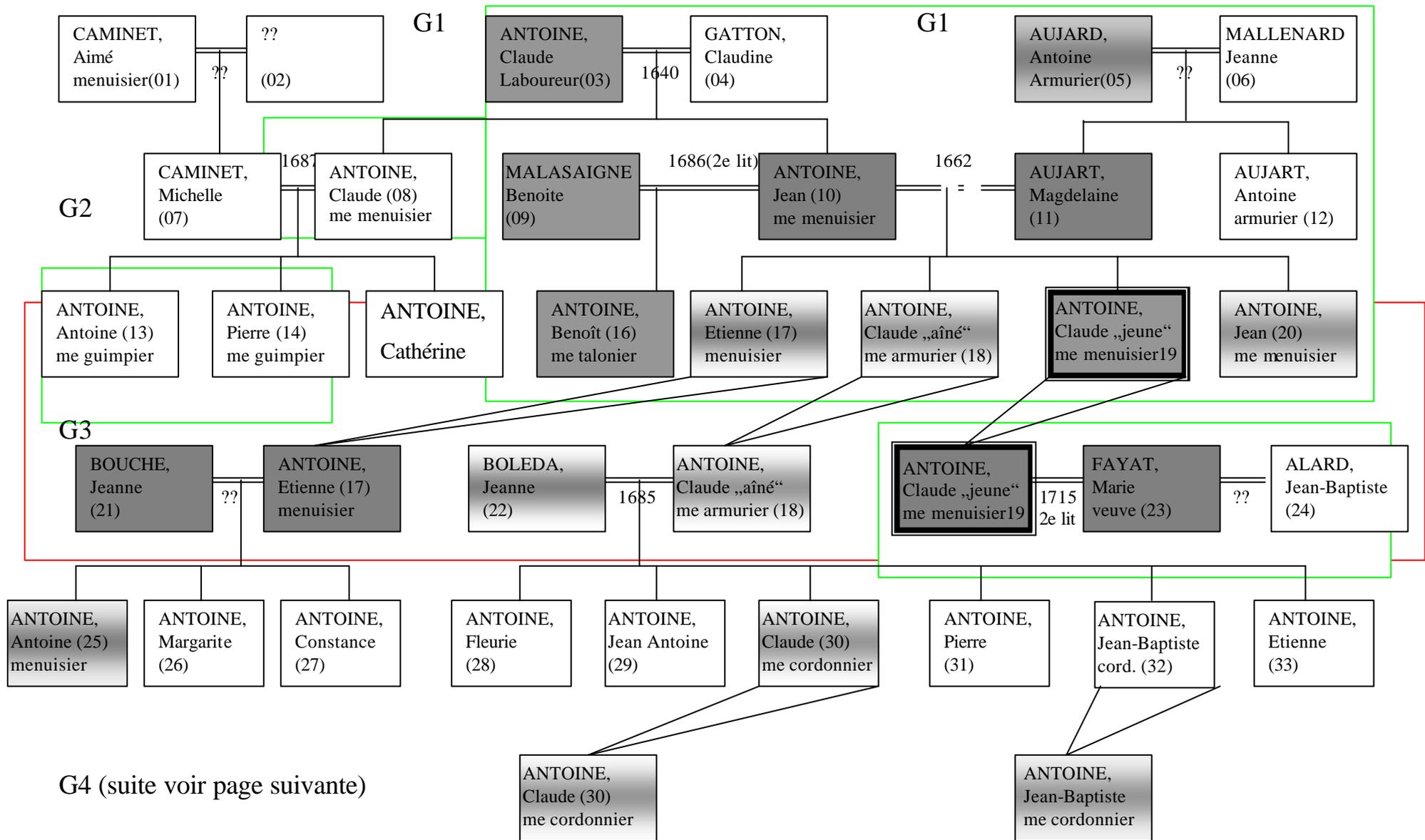
Et l'aumône publique ? Nous l'avons rencontrée deux fois seulement dans la biographie de la famille de Claude Antoine, alors que chaque génération ou bien 25 de ces membres auraient

⁴⁰⁸ AML 2 Mi 09 0143, nos. 1751, no. 173 et no. 748, registres paroissiaux de la Platière, ici : baptêmes de Jean-Baptiste 9 février 1739, Jean Jacques 22 avril 1740, Dominique 8 avril 1741.

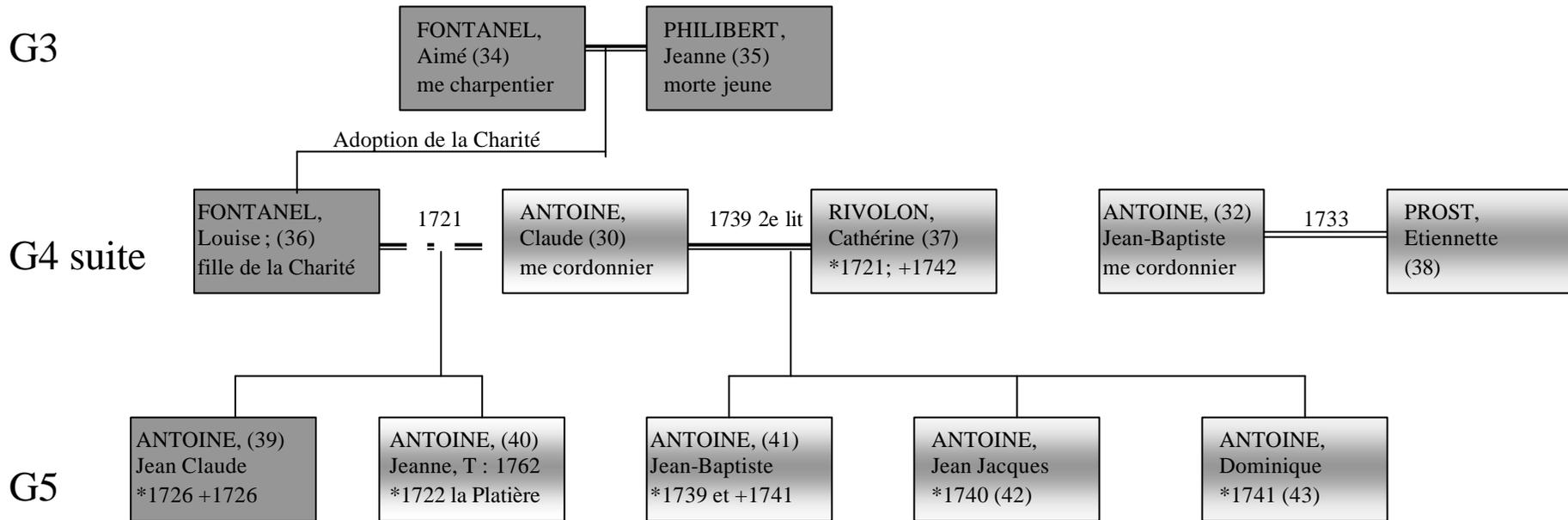
⁴⁰⁹ AML 2 Mi 09 0143, registres paroissiaux de la Platière, ici : sépultures de Catherine Rivolon, 29 novembre 1742.

bien eu besoin d'assistance. En effet, il n'y a que le maître menuisier (19), qui a le droit de vivre au sein du «Corps des Vieux» de la Charité pendant deux ans, et Louise Fontanel (36) qui est fille adoptive de l'Aumône générale. Le «système social» établi par la municipalité peut donc être qualifié «d'insuffisant». Ceci vaut notamment pour les pauvres qui ne se présentent pas lors de la distribution de pain, parce qu'ils travaillent depuis des générations dans leur métier, qu'ils essaient de se contenter des aides familiales et parce que, tout simplement, les aumônes publiques ne sont pas disponibles pour tous. L'étude des familles de pauvres «ordinaires» lyonnais nous dessine une image plutôt défavorable des aumônes municipales. Changeons maintenant de couche sociale et étudions la nécessité dans les familles de pauvres «honteux» pour pouvoir juger de l'efficacité d'une plus grande partie des assistances attribuées.

Graphique IX : Arbre généalogique de la famille Claude Antoine (Partie I)



Graphique IX : Arbre généalogique de la famille Claude Antoine (Suite et fin)



3.2. Patrimoine et mobilité sociale des « pauvres honteux »

Contrairement aux autres pauvres «ordinaires» de la ville que nous avons faits surgir dans l'étude diachronique de leurs patrimoines, l'étude des fortunes des pauvres «honteux» ne consiste pas à retrouver des personnes disparues dans la foule des miséreux anonymes. Les pauvres «honteux» sont bien connus dans la ville, la difficulté est de trouver des preuves de leur déchéance économique et de reconstituer le destin des descendants. Le registre de la distribution des aumônes secrètes nous fournit rarement ces renseignements, comme nous l'avons évoqué plus haut. Mais quand cela est le cas, les sources nous permettent de retracer plusieurs étapes dans la vie du pauvre «honteux», chose que nous ne pouvons pas faire avec les pauvres «ordinaires». Souvent les actes notariaux peuvent nous informer sur la gestion des fortunes et font ainsi surgir des biographies troublées. Cependant, et nous allons le démontrer à l'aide des exemples des deux familles suivantes, nous sommes obligés d'aborder également les papiers de la gestion de l'Aumône générale pour retrouver des informations précises.

3.2.1. Misère parmi les marchands : la famille Jean-Baptiste Esparron

Le marchand Jean-Baptiste Esparron figure, nous l'avons dit plus haut, parmi les pauvres «honteux» assistés par l'aumône secrète de la Charité. On le présente comme «ex-recteur devenu pauvre» sans préciser ses origines et ou l'année de son rectorat. A partir du mois de décembre 1756, le Bureau lui accorde la somme mensuelle de douze livres et dix sols (4l 7s 5d, déflatées sur la base de 1602).⁴¹⁰ Il est intéressant d'étudier maintenant le rôle qu'il a joué dans ses fonctions à la Charité et la raison pour laquelle on lui accorde les aumônes secrètes ainsi qu'à sa femme.

Jean-Baptiste Esparron [(19), voir graphique X], fils de Jean Esparron (11) est nommé recteur de la Charité pour les années 1737 et 1738.⁴¹¹ Mais malheureusement, il ne laisse pas beaucoup de traces dans les papiers du Bureau, car il dirige seulement l'achat des vins et contrôle les entrées des boissons. Dans l'inventaire général des vins achetés dans la période de son rectorat, nous comprenons qu'il avance au Bureau la somme d'environ 130.000 livres à cet effet. Pendant les années suivantes, ses affaires vont mal, il perd beaucoup d'argent et

⁴¹⁰ Charité Lyon E 1232, ici : Jean Baptiste Esparron (nos. 632, 654), décembre 1756.

⁴¹¹ ROLLE, *Nomenclature des fondateurs et bienfaiteurs des hospices civils de Lyon*, p. 62.

n'occupe plus d'autre fonction à la Charité. Il doit vendre la plupart de ses immeubles pour satisfaire ses créanciers, et nous le retrouvons vingt ans plus tard dans la liste nominative de ceux recevant les aumônes secrètes. Il meurt dans la pauvreté, car il ne renonce pas à la modeste somme qui lui est accordée par le Bureau. Apparemment, sa femme Marie Esparron (20) ne peut pas non plus se battre longtemps contre la pauvreté, elle reçoit six livres en aumône secrète jusqu'à sa mort en 1763, c'est-à-dire un an après le décès de son mari.⁴¹² Il convient maintenant de retracer les liens familiaux pour savoir pourquoi le vieux couple ne peut pas s'appuyer sur la famille proche pour sortir de la pauvreté.

Effectivement, la seule possibilité de saisir la famille du recteur Esparron, « fils », est de suivre la trace laissée par son oncle Jean-Baptiste Esparron (06), marchand à Lyon, dans les archives hospitalières.⁴¹³ Celui-ci meurt prématurément le 9 décembre 1705 et délaisse trois enfants mineurs (Philippe (13), Marianne (15), Antoinette (16)) et sa femme du second lit Antoinette Richard (07). La veuve ne peut pas prendre la tutelle des enfants issus du premier mariage de Jean-Baptiste avec Jeanne Falcon (05). Le testament nomme les recteurs de la Charité comme administrateurs de l'hoirie et en tant que tuteurs des enfants. Le contrat concluant la tutelle est signé à la sénéchaussée de Lyon le 12 avril 1706.⁴¹⁴ Désormais, la Charité doit gérer les biens ainsi que les comptes, et plus précisément une somme supérieure à 100.000 livres tournois (54.110l.t. déflatées). Devenus majeurs, les enfants de Jean-Baptiste (06) décident de mener, à partir de 1712, un procès contre les recteurs pour obtenir la reddition du compte de l'administration de l'hoirie. La correspondance entre les notaires de la Charité et les héritiers nous renseigne sur les liens familiaux. Nous apprenons aussi pourquoi le recteur Jean Baptiste (19) n'a pas de réseau familial pour se faire assister, alors qu'il fait partie d'une famille de marchands relativement riches.

Le compte de l'administration de l'hoirie de Jean-Baptiste Esparron (06) nous informe que chacun de ses enfants et sa veuve reçoivent une rente viagère de 150l.t. par trimestre. Sa fille Marianne Esparron (15) se marie le 6 avril 1710 avec le noble Chopin de Montagny (14), avocat au parlement. Elle semble ainsi profiter d'une dot élevée pour conserver son rang dans la société lyonnaise après la mort de son père. Cependant, le couple reste sans descendant, car

⁴¹² Charité Lyon E 1232, ici : Marie « veuve » Esparron (no. 677), juillet 1762.

⁴¹³ Le problème de la recherche de Jean-Baptiste, « fils » (19), réside dans le fait qu'il a apparemment demeuré en dehors de la ville Lyon. Nous n'avons trouvé aucune trace de ce recteur dans les registres paroissiaux de Lyon. Il est probablement resté dans sa paroisse natale, St. Simphorien, dont nous n'avons pas pu consulter les registres paroissiaux.

⁴¹⁴ Charité Lyon G 166 no. 102, Sentence de la sénéchaussée de Lyon qui défère aux recteurs de la Charité la tutelle des trois enfants de Jean-Baptiste Esparron, 12 avril 1706.

Chopin de Montagny meurt deux ans après la bénédiction nuptiale. Antoinette Esparron (16) épouse le 30 juillet 1706 le marchand lyonnais Claude Berger (17) qui devient alors le représentant légal de la famille Esparron. Ils ont un fils, Camille Berger (21) qui devient héritier aisé de sa tante Marianne (15) et de ses parents.⁴¹⁵ Le livre de compte des recteurs de la Charité nous éclaire sur le patrimoine de la famille Esparron. La somme dépensée chaque année s'élève à 30.000 livres environ. A part les rentes pour les enfants et la somme qu'ils retirent pour la gestion (400 livres par année), les recteurs paient l'entretien des deux maisons à la rue de l'arbresec et du Pisay. Une ferme du moulin de Grigny est finalement vendue en 1712. Il est remarquable que les recteurs paient la somme de 198l 15s à un certain Balthazard Paty pour «*nettoyage des latrines de leur maison [des enfants Esparron]* », et 330 livres au notaire Chazotte. Mais le chirurgien Guiron doit se contenter de 20 livres «*pour avoir veillé et médicamenté feu Sr. Jean-Baptiste Esparron, et fait l'ouverture de son corps* ». ⁴¹⁶ En 1729, les recteurs clôturent le dossier en remettant la somme de 34.585l 14s 5d (12.098l.t. déflatées) aux héritiers.⁴¹⁷ Malgré le déclin de la fortune déflatée, il s'agit toujours d'une somme élevée qui nous permet de placer les héritiers parmi les habitants relativement aisés de Lyon.

Cependant, il semble que les deux sœurs Marianne (15) et Antoinette (16) ne se préoccupent pas du sort de leur cousin Jean-Baptiste (19). Il ne figure pas dans les papiers de l'hoirie Esparron (06). Nous en ignorons la cause, mais nous pouvons considérer que les liens familiaux ne sont plus existants. Par ailleurs, l'éducation de Philippe Esparron (13), fils cadet de Jean-Baptiste (06), est confiée à son oncle Benoît Combe (03). Il meurt jeune en 1737, délaissant son patrimoine à ses deux sœurs.⁴¹⁸

Un autre oncle du recteur appauvri attire également notre attention, car il est curé à la Charité jusqu'à sa mort le 11 mars 1709. Il s'agit de Matthieu Esparron (10) qui, lui, désigne les pauvres de la Charité comme ses héritiers.⁴¹⁹ Les recteurs de la Charité demandent ainsi son inventaire après décès qui est d'autant plus intéressant, car il nous permet de nous immiscer à l'intérieur d'une modeste chambre de curé dans le bâtiment de l'hôpital.⁴²⁰ Dans les tiroirs d'une armoire, le greffier trouve des promesses signées par son frère Jean Esparron (11) et sa sœur Antoinette (04) datant de 1694/95, «*pour toutes les avances qu'il leur avait faites* »,

⁴¹⁵ ADR 3 E 4232 (me Durand), testament d'Antoinette Esparron, 2 juillet 1752 ; ADR 3 E 5675 (me Charles Odile Joseph Guyot « fils ») : testament de Marianne Esparron, 12 février 1756.

⁴¹⁶ Charité Lyon G 166 no. 142, titres et papiers de Jean-Baptiste Esparron, ici : 1708.

⁴¹⁷ Charité Lyon G 166 no. 155, titres et papiers de Jean-Baptiste Esparron, ici : 1729.

⁴¹⁸ BP 2148 : Inventaire après décès de Philippe Esparron, marchand, 17 janvier 1739.

⁴¹⁹ ADR 3 E 4198 (me Durand), testament de Matthieu Esparron, 11 mars 1709.

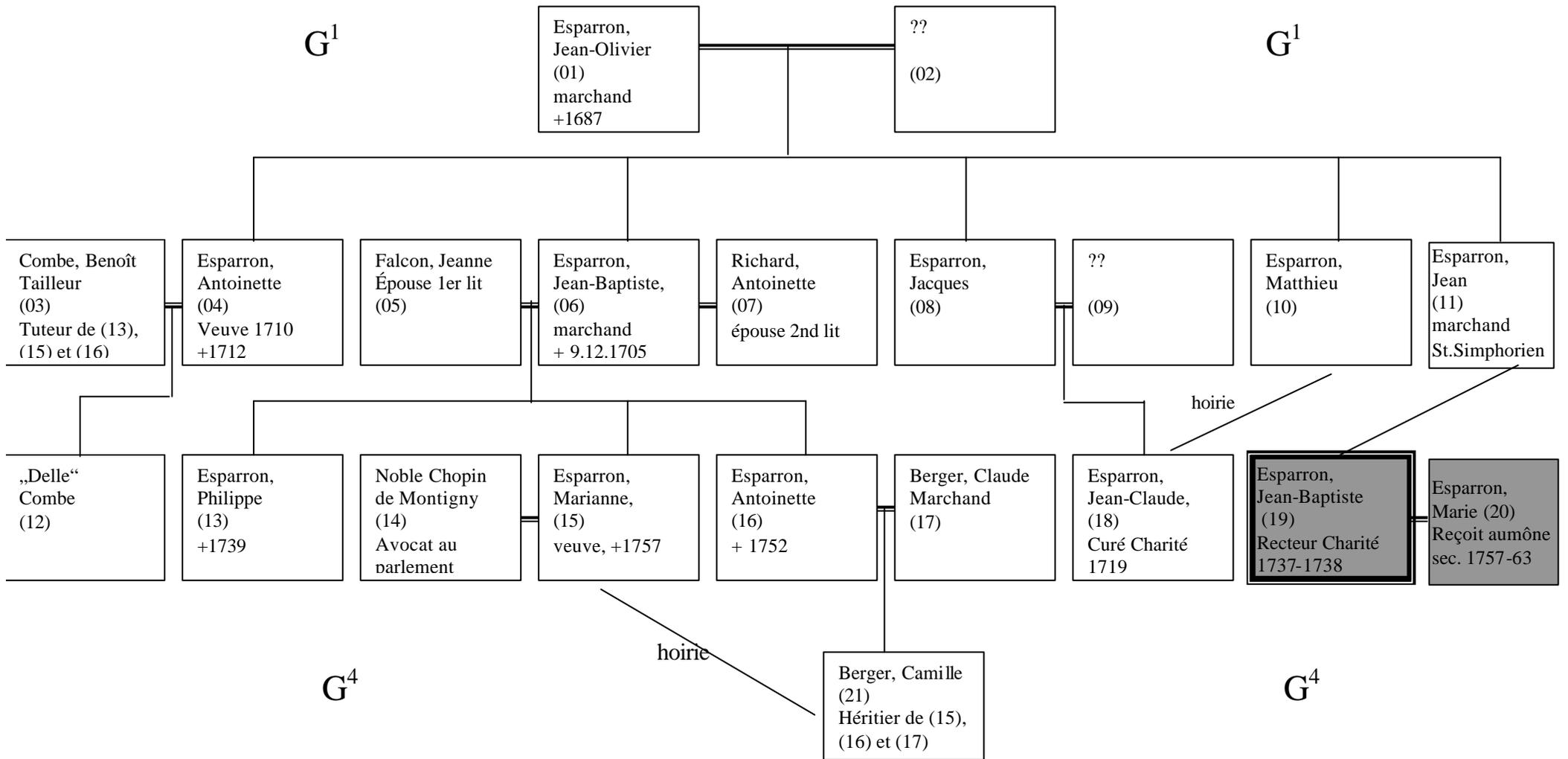
prouvant ainsi les liens familiaux. Nous apprenons aussi que son neveu Jean-Claude Esparron (18), fils de son frère Jacques Esparron (08), est le seul membre de la famille que Matthieu Esparron veut soutenir grâce aux moyens provenant de son hoirie. Le testament précise que la rente annuelle de 150 livres ne sera payé que dans le « *cas où il se ferait prêtre, sa vie durant, par forme de patrimoine, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu d'un bénéfice de pareille somme* ». ⁴²¹ Les recteurs de la Charité acceptent l'hoirie et remettent la rente annuelle à Jean-Claude Esparron lorsqu'il se présente en tant que prêtre en 1719. ⁴²²

Nous pouvons alors déduire que la transmission du patrimoine familial des Esparron se concentre sur la branche de Claude Berger (21) et du prêtre Jean-Claude Esparron (18). Le recteur appauvri Jean-Baptiste Esparron (19) et sa femme ne peuvent pas bénéficier d'aides de la famille, car les liens n'existent plus. Par conséquent, il est obligé de faire appel au Bureau de l'Aumône générale qui l'assiste avec l'aumône secrète pendant les dernières années de sa vie. Cependant, son état de pauvreté n'affecte pas d'autres branches de la famille, la ligne descendante s'achève, et il ne laisse de trace ni dans les registres paroissiaux de la ville de Lyon ni dans les archives notariales. C'est ainsi que le seul couple appauvri de la famille reste celui que nous avons retrouvé dans le registre des aumônes secrètes de la Charité. Or, nous sommes conscients du fait que les limites de l'héritité de la pauvreté pour les « pauvres honteux » ne peuvent pas être prouvées uniquement par cet exemple. Il convient de retracer la transmission du patrimoine des « pauvres honteux » d'une autre famille qui nous a laissé plus de renseignements sur sa fortune que celle de Jean-Baptiste Esparron.

⁴²⁰ BP 2061 : Inventaire après décès de Matthieu Esparron, curé de la Charité, 20 juin 1709.

⁴²¹ Testament de Matthieu Esparron.

⁴²² Charité Lyon B 223 nos. 21-25, Papiers et titres du défunt Matthieu Esparron, 1709-1719, ici : no. 25, 1719. La personne signant la quittance pour la Charité est un certain Léonard Borne que nous allons rencontrer plus bas, car il devient également « pauvre honteux » lyonnais.

Graphique X: Arbre généalogique de la famille Jean Baptiste Esparron, marchand à Lyon

3.2.2. Des fortunes gagnées et des fortunes perdues : la famille Jean Borne

Les avantages que l'on peut retirer de l'étude des fortunes sont notamment valables pour la famille de Jean Borne, recteur ex-consul de l'Hôtel-Dieu et de la Charité (graphique XI). En effet, on peut rencontrer les Borne dans le milieu des finances pendant pratiquement toute l'époque moderne à Lyon. En conséquence, il s'agit d'une célèbre famille de la ville dont la misère vaut l'effort d'être étudiée.

Jean Borne [(12) voir graphique XI] est baptisé le 13 septembre 1671 à Lyon en tant que l'un des cinq fils de Jean Borne (09) et de Marie Bathéon (10).⁴²³ Il choisit la profession de son père qui est marchand banquier à Lyon. D'après ce que nous savons, l'un de ses frères, Léonard Borne (13) devient également banquier à Lyon. Les deux hommes semblent ainsi inaugurer la « tradition » familiale de travailler dans « les finances », car leur grand-père Jean Borne (06, il testa le 29 janvier 1660 devant le notaire Arthaud) est maître bâtier dans le quartier du Plâtre à Lyon. Son père, Maurice Borne (01), était venu s'installer avec son épouse Catherine Garnier à Lyon en venant du lieu des Parras, diocèse d'Uzès. Lorsque Jean Borne (12) fonde sa famille le 10 juillet 1698 en épousant la fille de banquier Catherine Blanche-Albanel (16),⁴²⁴ les Borne sont donc à Lyon depuis trois générations. Et le banquier semble réussir dans sa vie professionnelle : après avoir bénéficié d'une dot de 40.000 livres (24.108l.t., déflatées sur la base de 1602) et d'une donation paternelle de 100.000 livres (52.055l.t. déflatées), les affaires de l'entreprise bancaire fleurissent. A l'âge de vingt ans seulement, il est trésorier de la Charité,⁴²⁵ nous le retrouvons recteur en 1701, échevin en 1715-1716 et recteur de l'Hôtel-Dieu en 1722.⁴²⁶ A plusieurs reprises, Jean Borne avance de l'argent à la Charité, notamment dans la période de 1691-1692. Les sommes ainsi prêtées sont souvent supérieures à 100.000 livres, atteignant même une fois la somme de 137.000 livres (78.816l.t. déflatées) en 1691.⁴²⁷ L'ensemble des billets de banque acceptés peut être calculé, grâce au dernier inventaire enregistré dans son appartement, rue Clermont, du 15 au 19

⁴²³ Voir quelques renseignements biographiques dans Ferdinand FRECON, *Répertoires généalogiques manuscrits aux Archives du Rhône. Séries rouges familles*, Lyon, ici : lettre B. Jean Borne (09) est recteur de l'Hôtel-Dieu en 1680, voir Ferdinand ROLLE, *Nomenclature des fondateurs et bienfaiteurs des hospices civils de Lyon*, s.l. et s.t., ici : p. 211.

⁴²⁴ Hôtel-Dieu Lyon B 155 : contrat de mariage entre Jean Borne et Catherine Blanche-Albanel, passé devant le notaire Guyot, 10 juillet 1698. L'Hôtel-Dieu de Lyon a conservé une grande quantité des documents juridiques de la femme de Jean Borne, parce qu'elle fait de l'hôpital son héritier universel, voir son testament dans les ADR 3 E 7881 (notaire Etienne François Saulnier), 4 mars 1737.

⁴²⁵ Charité Lyon E 486 – E 491 : Comptabilité des recteurs-trésoriers, pièces justificatives du compte de recette et dépense de Jean Borne, recteur-trésorier de l'Aumône générale, 1691-1692.

⁴²⁶ Hôtel-Dieu Lyon E 280 – E 281 : Comptes de Jean Borne pour les maisons, 1722-1723.

⁴²⁷ Hôtel-Dieu Lyon E 486, 1691.

octobre 1744.⁴²⁸ Le greffier note des sommes inscrites sur les billets équivalentes à 1.464.000 livres (511.375l.t. déflatées) ! En sortant de son rectorat de la Charité, il effectue une donation en faveur de l'hôpital de la Charité de deux fois 500 livres.⁴²⁹

Or, nous sommes étonnés de le voir réapparaître parmi les assistés des aumônes secrètes de la Charité à partir du mois de mai 1731. Le Bureau lui accorde la somme mensuelle de douze livres dix sols (4l 7s 5d déflatées) qu'il reçoit jusqu'à sa mort en 1743.⁴³⁰ En effet, il a perdu sa fortune à cause de la liquidation du système de Law⁴³¹. En tant qu'exécuteur testamentaire, il avait dû accepter des sommes d'argent en billets. On peut supposer que l'argent avancé à la Charité lui a été également remboursé en billets. Dès lors, n'arrivant plus à surmonter ses dettes, il essaie de faire fonctionner ses « réseaux » professionnels : non sans succès, car nous apprenons qu'il réussit à en obtenir une remise des deux tiers par contrat en 1725. Il y explique qu'il a « *perdu la plus grande partie des biens de son père tant par la misère des débiteurs que par les billets de banques qu'il a reçu en payement* », ⁴³² et il propose de régler un tiers des dettes en argent pour une remise de ces deux tiers, à condition que les sommes qu'il pourra retirer en argent avec ses billets de banque reviendront aux créanciers. Jean Borne essaie tout ce qui est possible : en 1726, il effectue une séparation volontaire des biens avec sa femme. Les inventaires enregistrés dans ses maisons pendant cette période nous montrent qu'il n'est pas encore arrivé aux limites de son patrimoine. Mais en 1729, les créanciers demandent la saisie d'une partie de ses biens, la situation devient de plus en plus difficile. Catherine Blanche-Albanel meurt en 1737, après avoir testé au mois d'avril.⁴³³ L'Hôtel-Dieu accepte d'être légataire universel, et donc de régler les multiples dettes, à la condition de pouvoir bénéficier de l'inventaire d'un domaine situé à la Croix-Rousse.⁴³⁴ Jean Borne reçoit comme legs une rente viagère de 300 livres (104l 18s 10d déflatées) que les créanciers ne peuvent pas saisir « *à peine de révocation de ce legs.* » ⁴³⁵ Les créanciers cèdent

⁴²⁸ ADR BP 2166 : inventaire après décès de Jean Borne, recteur ex-consul, enregistré par le conseiller de la sénéchaussée Cuilleron, 19 octobre 1744.

⁴²⁹ ROLLE, *Nomenclature des fondateurs et bienfaiteurs des hospices civils de Lyon*, p. 50, p. 56.

⁴³⁰ Charité Lyon E 1232, ici : Jean Borne, recteur ex-consul (nos. 494, 533), mai 1731. En 1701, un autre « *Sieur Borne* » est assisté de la somme mensuelle de 12 livres, mais nous ignorons les liens de parenté avec Jean Borne (12); nous supposons qu'il fait partie de la famille, car l'année de l'accord d'assistance du Bureau correspond à l'année du rectorat de Jean Borne à la Charité ; voir Charité Lyon E 1232, ici : « sieur » Borne, avril 1701 (no. 169).

⁴³¹ Fernand BRAUDEL 1979, vol. I, p. 414.

⁴³² Hôtel-Dieu B 155 : titres de propriétés, 1725-1769, ici : 1725.

⁴³³ ADR 3 E 7881, testament de Catherine Blanche-Albanel.

⁴³⁴ Hôtel-Dieu B 391 : Papiers de Catherine Blanche-Albanel, épouse J. Borne, 1719 – 1739, ici : 1737.

⁴³⁵ ADR 3 E 7881, testament de Catherine Blanche-Albanel.

leurs droits à l'Hôtel-Dieu ; les immeubles restant en sa propriété, à savoir trois maisons et le domaine ci-dessus, sont également saisis. En même temps, on lui accorde une rente viagère de 2000 livres (6991 12s déflatées) dont les 300 livres provenant du legs de son épouse décédée. Jean Borne se sera battu contre la pauvreté pendant presque vingt-cinq ans, il teste le 21 mai 1742 pour délaisser la somme modeste de 100 livres (341 19s 7d déflatées) à un agent de la Charité. Le notaire est un certain Louis Chazotte, descendant d'une famille de notaires dont les Borne utilisent les services depuis une génération.⁴³⁶ Par ailleurs, nous constatons que le sort des notaires travaillant pour les Borne ressemble à celui de la famille de Jean Borne (12). Nous rappelons que le second fils de Jean François Chazotte, donc le frère du notaire de Jean Borne, Pierre Chazotte, finira ses jours au sein du «Corps des vieux » de la Charité. Il n'est même pas assisté par les aumônes secrètes et doit vivre, cas remarquable, parmi les pauvres « ordinaires » de la ville à partir de 1779.⁴³⁷ Nous supposons que toute la famille Chazotte subit un sort comparable, Louis cesse d'exercer peu après la mort de Jean Borne en 1748.⁴³⁸

Nous voici maintenant arrivés aux raisons pour lesquelles Jean Borne (12) doit faire appel à ses «réseaux professionnels » pour éviter la prison ou la plus grande misère, et pourquoi aucun membre de sa famille, apparemment aisée, n'a pu lui venir en aide. Enfin, est-ce que les descendants de Jean Borne (12) réussissent à sortir de la pauvreté ? En regardant le graphique XI, nous comprenons pourquoi les «réseaux » familiaux n'ont pas pu empêcher Jean Borne de mourir en homme ruiné. Son frère, le marchand banquier Léonard (13), travaille dans la même entreprise bancaire que son père. Il est recteur de la Charité en 1705-1706, et trésorier de la même institution pendant les années de grande inflation en 1719-1720. En 1715, il est échevin. Il doit accepter des billets bancaires de la banque royale pour environ 180.000 livres (39.456l.t. déflatées). Après la liquidation du système de Law, il rencontre les mêmes difficultés financières que son frère Jean, mais ne se bat pas pour sortir de la misère : il s'éteint, ruiné lui aussi, au siège familial à Ainay le 13 janvier 1725, alors qu'il avait épousé Marie Vérot (17), fille de banquier et richement dotée.

Il est intéressant de voir maintenant le sort des descendants des deux frères Jean et Léonard. La ligne de Jean Borne s'achève rapidement. Lui et son épouse Catherine Blanche-Albanel ont une fille qu'ils appellent Catherine (19), baptisée le 16 août 1704. Mais en 1730, elle meurt prématurément au domaine familial de la Croix-Rousse sans avoir eu d'enfants. En

⁴³⁶ ADR 3 E 3576 (notaire Louis Chazotte, « fils »), testament de Jean Borne, recteur ex-consul, 21 mai 1742. Son père Jean François Chazotte avait pris le testament de Jean Borne (09).

⁴³⁷ Charité Lyon F 15, dossier Pierre Chazotte, avocat et conseiller du roi à Lyon, 18 avril 1779.

revanche, la ligne de Léonard Borne persiste : en 1703, il a deux fils, Barthélémy Borne (de Buisson, 22), étant décrit comme « *écuyer* » dans le testament de son père, et Jean Borne (21). Celui-ci bénéficie apparemment du remariage de sa mère, après la mort de Léonard, avec l'avocat Gaspar Pasquier (18). Tous deux, mère et fils, arrivent ainsi à sortir de la misère. Avant d'être ruiné, son père avait encore acquis, pour la somme de 70.000 livres, le droit d'installer à Lyon l'office nouveau d'affineur et de porteur d'or et d'argent aux Monnaies de Paris et de Lyon, créé par un édit de 1721, que Jean exploite à sa guise pour nourrir sa famille.⁴³⁹ Avec sa femme Hélène Rigaud (20) qu'il épouse le 28 décembre 1730, il a huit enfants. L'étude de leur biographie permet de dire que la sixième génération de la famille Borne est sortie de la nécessité : selon les sources, les cinq fils réussissent dans leurs vies professionnelles respectives, les filles entrent dans des familles bourgeoises en se mariant : Jeanne Louise Borne (26), par exemple, épouse le 25 février 1763 le noble Antoine-François de Madières, avocat au parlement. En ce qui concerne les fils, l'aîné Barthélémy de Borne (23) ainsi que son frère François Philippe (24) prennent en charge les affaires de leur père, décédé en 1777. Jean Baptiste (27) acquiert le titre de docteur en théologie et devient chanoine-baron de St. Just. Leur frère, « chevalier » André de Borne de Gagère (28) devient capitaine-commandant d'un corps royal. Marié à Roanne, il meurt à Montbrison le premier mars 1812, à l'âge de 72 ans.⁴⁴⁰

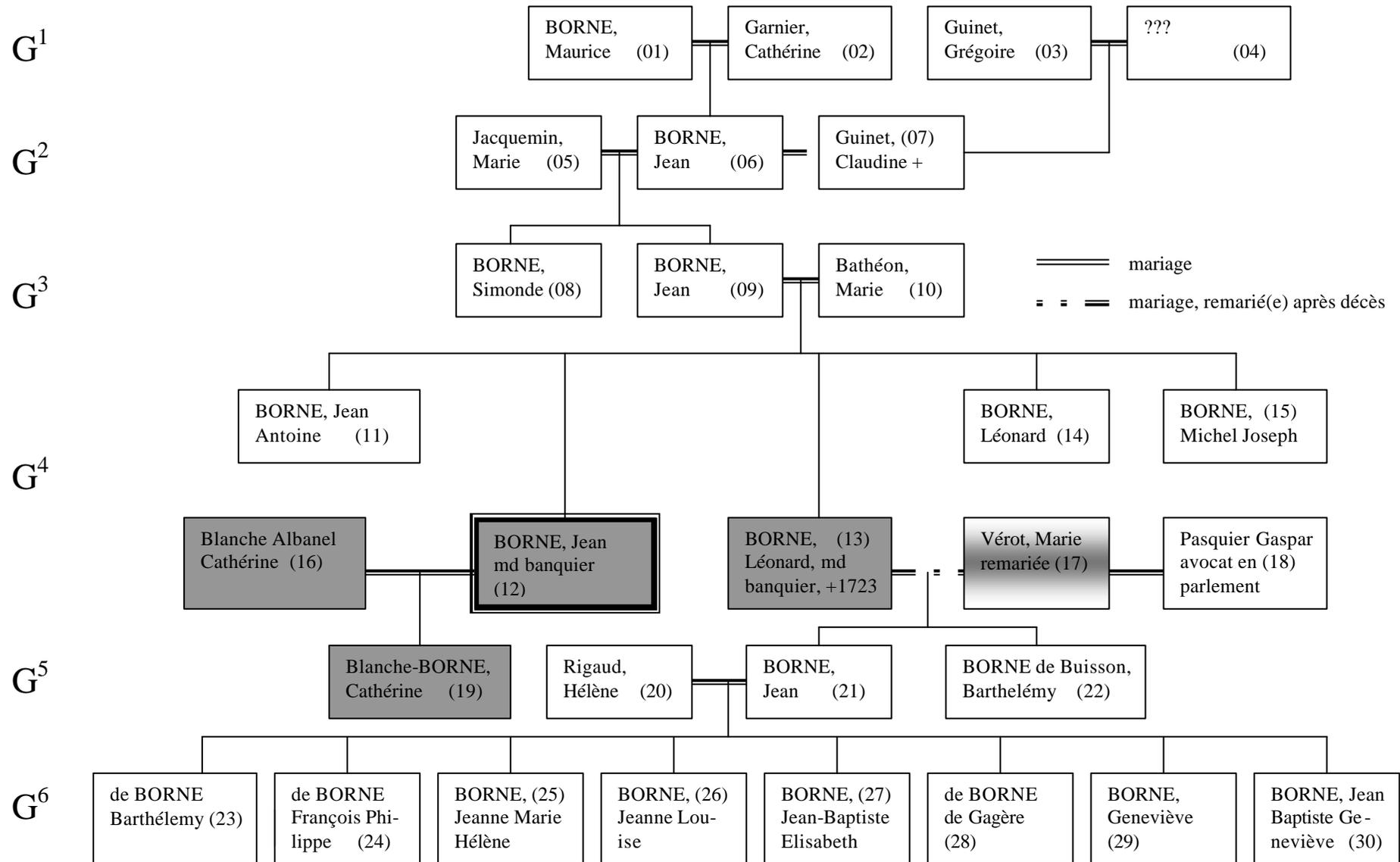
L'étude de la famille de Jean Borne, recteur ex-consul ruiné, peut nous servir d'exemple pour illustrer le sort d'une famille de pauvres « honteux » : après trois générations, elle tombe dans la misère à cause d'un événement économique conjoncturel. Des deux frères frappés par la liquidation du système de Law, Jean ne perd apparemment pas espoir et essaie par tous les moyens de se défaire de ses dettes. En vain, car il meurt dans la nécessité, la ligne descendante s'achève. Les « réseaux » professionnels ne sont pas assez efficaces pour l'aider de sortir entièrement de la pauvreté, mais au moins, Jean Borne peut s'en servir pour trouver des compromis qui lui permettent de survivre. En revanche, la branche familiale de son frère persiste, car sa veuve continue à appartenir à la « bourgeoisie » lyonnaise grâce à la réputation de la famille. Elle trouve rapidement un autre mari appartenant à la bourgeoisie, permettant de reconstruire des « réseaux familiaux » puissants. Ainsi, les faillites de Jean et de Léonard Borne ne sont qu'un épisode dans l'ensemble de la biographie des Borne. L'arbre

⁴³⁸ CUER 1992, vol. I, p. 149. Le dernier des notaires Chazotte, Dominique, vend son cabinet en 1757.

⁴³⁹ Source remarquable exposée dans FRECON : Séries rouge familles, lettre B, est un article paru dans un journal lyonnais du 10 janvier 1929. Nous n'avons pas pu en trouver d'autres indices dans les sources.

⁴⁴⁰ FRECON : Séries rouges familles, lettre B.

généalogique reconstitué l'illustre davantage, sur 30 membres de la famille et à travers six générations, il n'y a que deux générations et quatre personnes touchées gravement par la pauvreté. C'est l'un des paradoxes de l'histoire que le seul descendant de Maurice Borne obligé d'accepter l'aumône secrète jusqu'à la fin de sa vie, soit en même temps celui qui semble avoir été, pendant un moment, le plus riche.

Graphique XI: Arbre généalogique de la famille Jean Borne, marchand banquier, recteur ex consul à Lyon (1671-1743)

4. Conclusion de la deuxième partie

Tout d'abord, nous pouvons retenir que la méthode proposée pour l'évaluation du patrimoine des pauvres est applicable. Cependant, nous nous sommes heurtés à quelques difficultés auxquelles tout historien cherchant à réaliser une analyse semblable devrait s'attendre : la reconstitution d'un arbre généalogique, notamment de celui d'une famille de « pauvres » au sens propre du terme, demande des recherches patientes dans divers types de documents. Quelquefois, nous étions obligés de nous contenter d'un ou deux documents qui se réfèrent à un membre de la famille recherchée. La grande majorité des données recueillies et analysées ne servent finalement ni à l'évaluation du patrimoine ni à la reconstitution d'un arbre généalogique, elles sont condamnées à disparaître dans la masse des informations conservées dans les bases de données. Malgré tout, il reste toujours des lacunes dans les biographies familiales. De plus, pour être sûrs de ne pas nous tromper sur les liens qui unissent telle ou telle personne avec une telle famille, nous devons toujours recouper nos indices avec d'autres sources. Les avertissements de Lucien Febvre résonnent... : « *Vous voulez faire de l'histoire sociale ? Bien. Statistiques. Etudes de masse. Ni l'exquis, ni l'unique, ni le rare. Le commun, le « fait en série », le banal. [...]* »⁴⁴¹

Cependant, au niveau du contenu des arbres généalogiques, nous pouvons faire des remarques intéressantes : il est tout d'abord frappant que les femmes apparaissent rarement, ou, si elles figurent, les sources ne peuvent pas fournir beaucoup d'informations. Ainsi, la recherche diachronique atteint ses limites si elle a pour but de retracer la ligne cognatique, au moins pour l'époque moderne. En plus, il est très difficile de se faire une idée sur les circonstances de leurs vies et sur les professions, encore plus de calculer leurs patrimoines.

Ensuite, l'étude des cinq familles de pauvres « ordinaires » a démontré qu'elles n'arrivent pas, à longue échéance, à sortir de la misère. Les efforts ne manquent pas, mais les liens entre la santé économique de ces familles et la situation macro-économique sont trop étroits : la moindre variation conjoncturelle peut provoquer des problèmes financiers et rendre caduc tout progrès réalisé auparavant. Ainsi, nous avons pu rapporter l'exemple de quelques artisans dont le patrimoine augmente légèrement, sans qu'il puisse toutefois provoquer une amélioration de la situation économique de leur famille en général. Et encore, nous ne parlons ici que de la vie familiale « normale », se déroulant sans accidents comme des maladies, des deuils, des catastrophes imprévisibles comme des guerres ou encore des cataclysmes naturels.

⁴⁴¹ Lucien FEBVRE, *Combats pour l'histoire*, vol. III : *Pour une histoire à part entière*, Paris 1962, p. 475.

Comme l'a montré le cas de la famille Claude Antoine, les deuils prématurés sont aussi la conséquence naturelle d'une vie passée dans la misère et provoquent, à leur tour, une intensification de la misère : un véritable cercle vicieux.

Au moins en ce qui concerne les vieillards, l'assistance publique qui leur est offerte est suffisante pour survivre, mais lorsqu'il s'agit de les faire sortir de la pauvreté à plus long terme, elle se montre impuissante. Les «réseaux» dont le pauvre «ordinaire» dispose, ne sont pas assez efficaces pour pouvoir l'aider durablement. Au mieux, le pauvre peut s'en servir pour trouver une place dans une institution charitable comme, en ce qui concerne nos études de cas, dans le «Corps des vieux» de la Charité. Il se peut que l'assistance publique leur vienne en aide sans que nous l'apercevions. Mais visiblement, elle ne peut qu'écarter la pauvreté physiologique, sans améliorer la situation économique générale de la famille.

Cependant, nous avons vu que les femmes jouent un rôle important pour sauver la situation économique de la famille. Apparemment, elles surmontent mieux les problèmes de la vie quotidienne au foyer. Elles se précipitent rarement pour être acceptées dans des institutions charitables, même après la mort du mari. Nous voici devant une autre continuité, comparable à la pauvreté contemporaine. Il conviendrait de confirmer cette hypothèse pour l'étude de cas d'Aberdeen.

Les pauvres «honteux» sont confrontés à d'autres genres de situations. Un incident particulier peut bien entraîner leur faillite, leur ruine. Mais en même temps, les «réseaux», professionnels et familiaux, sont utilisés pour sortir de la pauvreté. Cependant, il nous semble que les «réseaux» familiaux sont les plus efficaces, parce que les personnes pauvres peuvent encore s'en servir, lorsqu'elles sont tombées dans la pauvreté. Les «réseaux» professionnels fonctionnent surtout pour ceux qui sont loin de la détresse. Notre étude de cas était précise sur ce point : une famille vit dans une très bonne situation financière, ensuite elle subit un malheur économique, supprimant toute fortune en espèces, tout le patrimoine mobilier et immobilier. Mais grâce au statut social conservé, une branche de la famille se remet, sort de la nécessité et permet à nouveau de vivre sans soucis pécuniaires. Le cas de la famille Borne n'est qu'un exemple parmi d'autres que nous avons rencontrés dans le registre des aumônes secrètes, «*remerciant*» c'est-à-dire refusant l'attribution en leur faveur.

L'analyse des pauvres «honteux» assistés à l'aide des aumônes secrètes a montré que, eux aussi, rencontrent des obstacles pour sortir de la nécessité. Une grande quantité d'entre eux acceptent les aumônes jusqu'à la fin de leur vie, souvent pendant une période de dix ans ou

plus. En revanche, nous constatons qu'il y a rarement des suites graves pour l'ensemble de la famille et pour les générations suivantes. Les «réseaux» de ces familles sont assez puissants pour pouvoir assister le nécessiteux à un moment donné. Ainsi, celui-ci réussit à remettre en ordre sa situation économique selon la place qu'il occupe dans la hiérarchie sociale. Apparemment, les femmes y jouent un rôle majeur, parce qu'elles peuvent se remarier après le décès de leurs maris appauvris. Dans ce cas, les descendants sont «sauvés», ils peuvent bénéficier de la situation améliorée de leur mère, la mobilité sociale vers la catégorie inférieure est ainsi limitée. La modeste somme des aumônes secrètes y exerce également de l'influence : dans ce moment de malheur, l'aide accordée par le Bureau de l'Aumône générale représente une sorte de symbole signifiant aux pauvres «honteux» que la société ne les a pas exclus. Concernant ce point, les parallèles avec la pauvreté contemporaine seront encore à analyser. Il sera également intéressant d'étudier la situation des pauvres «honteux» vivant à Aberdeen et dans la région d'Aberdeenshire sous cette perspective.

Le souci de connaître, avant de pouvoir évaluer le patrimoine, les conditions de vie des pauvres nous a mené à l'intérieur du «Corps des vieux» de la Charité. Les vieillards y trouvent tout au moins de quoi assurer leur existence, mais en général, leur vie n'y est pas très facile. Cependant, nous avons démontré qu'ils entreprennent beaucoup d'efforts pour pouvoir entrer à la Charité, ils font venir et paient les copies de leurs papiers ou essaient de bénéficier de leurs modestes «réseaux». Ou encore ils apportent des pièces faisant état des biens qui leur restent et qui reviennent après leur décès à la Charité. Les recteurs se montrent intéressés, lorsqu'il s'agit de prendre la décision favorable concernant la réception du vieillard. La situation financière problématique dans laquelle se trouve la Charité dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle y joue certainement un rôle. Après la réception à la Charité, les pauvres vieillards ne réussissent pas à sortir de la pauvreté. Mais ceci n'est pas non plus le but de l'assistance ; on offre tout simplement un dernier soulagement et un encadrement religieux. Nous constatons aussi qu'il n'y a que très rarement les plus pauvres, les mendiants ou les vagabonds, il s'agit donc toujours d'une assistance inaccessible pour eux. Nous pouvons ainsi souligner que la pauvreté «ordinaire» à Lyon peut être appelée explicitement «héréditaire». Cette affirmation est basée sur les recherches effectuées et sur les analyses statistiques effectuées. Elle n'est pas issue de convictions idéologiques et nous invite à chercher les continuités dans l'histoire contemporaine pour arriver ultérieurement à des idées en vue d'une nouvelle politique d'assistance.

Pourrions-nous y voir la preuve de similitudes entre les systèmes d'assistance pour les « vieillards » du XVIIIème et du XXème siècle ? N'est-ce pas au XXème siècle que les meilleures places dans les maisons de retraite reviennent à ceux ayant les meilleurs « contacts » et la meilleure assurance ? N'y a-t-il pas ici l'un des principaux problèmes de nos systèmes sociaux, en France aussi bien qu'en Ecosse et en Allemagne ? Quelle différence y a-t-il entre le pauvre vieillard mourant seul sous un pont au XVIIIème et celui délaissé par la société au XXème siècle ? En effet, les rapports sur la pauvreté de notre ère et les articles d'hebdomadaires ressemblent beaucoup aux situations des vieillards telles qu'elles sont décrites dans les lettres d'indigence du XVIIIème siècle.⁴⁴² Ce *désideratum* de prouver une continuité des causes de la pauvreté n'est pas nouveau en soi, il est vrai, mais nous avons l'impression qu'il est temps de le relancer.⁴⁴³ Anne Marie RABIER nota à ce propos il y a déjà plus de vingt ans : « Certes, notre siècle y met en général plus de formes, mais la mentalité a-t-elle tellement évolué ? Et si nous ignorons les pauvres, n'est pas parce que nous pensons qu'ils n'ont rien à apporter à la construction de nos sociétés ? »⁴⁴⁴ Il sera utile de revenir à ces points après l'étude de cas écossais que nous allons effectuer à la partie suivante de cette thèse.

⁴⁴² Nous retrouvons les maladies, la solitude, l'ignorance concernant leurs droits ; voir aussi Gabor STEINGART, « Letzte Ausfahrt Billbrook » (Dernière sortie : Billbrook), *Der Spiegel* 10/2002, p. 74-78.

⁴⁴³ D'autant plus que des recherches analysant les rapports sur la pauvreté en France à l'époque contemporaine sont effectuées sous la direction de Thomas RIIS, de l'université de Kiel.

⁴⁴⁴ RABIER & PIQUET 1979, p. 132.

Partie III. Par-dessus les mers et les frontières : aspects de l'héritage de la pauvreté à l'époque moderne, recueillis à Aberdeen

1. Pauvreté et politique sociale écossaise à Aberdeen à l'époque moderne

1.1. « L'Acte concernant les pauvres » : *the Old Scottish Poor Law*

« [...] *the more flexible Poor Law* [plus souple que l'application de la loi en Angleterre, T.F.] *and related schemes of support which developed at this time helped to provide a basic safety net for those dispossessed who were threatened with absolute destitution and so can be regarded as one of the factors that reduced the possibilities of serious social disturbance.* »⁴⁴⁵

C'est ainsi que Thomas DEVINE résume les conséquences de l'application de l'*Act anent the Poor* en Ecosse. Nous tenterons d'évaluer ce jugement complètement positif en exposant tout d'abord les bases socio-économiques et légales de la loi appliquée dans le centre urbain du Nord-Est de l'Ecosse. Notre problématique de l'héritage de la pauvreté sera traitée au deuxième chapitre de cette partie. Dans une dernière partie, nous allons ensuite placer les résultats de notre étude de cas écossais dans le contexte comparatif en les analysant selon les paramètres exposés dans la première partie de la thèse.⁴⁴⁶ Mais revenons tout d'abord à la genèse de l'assistance sociale écossaise à l'époque moderne jusqu'à la révolution industrielle.

L'Eglise écossaise, la *Kirk*, et le Parlement d'Edimbourg rompent avec Rome et interdisent la célébration de la messe catholique en 1560. Sous l'influence «calviniste» de John Knox, les protestants écossais se dotent d'un «Livre de Discipline» et inaugurent ainsi une Eglise aux structures hybrides dont nous avons déjà expliqué brièvement, dans la première partie, le fonctionnement au niveau paroissial. Le premier «Livre de Discipline» aborde, entre autres, le sujet de l'assistance aux pauvres et exige que l'organisation de l'aumône publique soit prise en main par la *Kirk* : «*Every several Kirk must provide for the poore within itselfe.*»⁴⁴⁷ Les ressources financières pour la distribution de l'aumône sont censées venir des richesses de l'Eglise, et nous apercevons que l'auteur fait déjà la nette distinction (précédant la Réforme) entre les *deserving* et les *undeserving poor* : «*We are not patrons for the stubborn and idle beggars, who running from place to place make a craft of their begging whom the Civill*

⁴⁴⁵ DEVINE 1999, p. 102.

⁴⁴⁶ Voir partie I, chapitre 1.4..

⁴⁴⁷ James K. CAMERON (éd.), *The First Book of Discipline*, Edimbourg 1972, ici : p. 112 ; voir aussi pp. 156sq..

Magistrate ought to punish. But for the widow and fatherlesse, the aged, impotent or lamed, who neither can nor may travel for their sustentation, we say that God commands his people to be careful. »⁴⁴⁸ Le livre ne néglige pas non plus l'assistance aux « pauvres honteux » : « [...] *and therefore for such as also for persons of honestie fallen into decay and poverty, ought such provision to bee made, that of our aboundance their indigence might be relieved.* »⁴⁴⁹ Les *undeserving poor* seraient à mettre au travail forcé. Tous ceux qui ne travaillent pas seraient obligés à se rendre dans leurs paroisses natales pour s'y faire enregistrer et assister : « [...] *and every person that may not worke, must be compelled to repaire to the place where he or she was borne, unlesse of long continuance they have remained in one place, and there reasonable provision must be made for sustentation as the Kirk shall appoint* ».⁴⁵⁰ Le deuxième « Livre de Discipline », écrit en 1578 entre autres par Andrew Melville (le recteur de l'université de Glasgow et plus tard celui de St. Andrews),⁴⁵¹ précise l'image de la *Kirk* entièrement presbytérienne et confirme aussi ses devoirs charitables. Certes, le souhait que les fortunes de l'Église soient, en partie, mise à la disponibilité du système charitable n'est pas réalisable, mais nous pouvons retrouver la distinction entre les différentes catégories de pauvres dans le système juridique de l'assistance publique. La responsabilité de la *Kirk* y est également retenue.

En effet, l'acte écossais concernant les pauvres, entré en vigueur en 1574 et consolidé par l'acte permanent de 1579, est d'abord une copie de la loi appliquée en Angleterre. En effet, le parlement anglais déclara en 1572 sa loi concernant l'assistance publique dont Edimbourg applique la plupart des réglementations à l'Ecosse, même le titre est semblable : « *Act anent the punysment of strong and ydle beggars, and provision for sustenance of the poor and impotent.* »⁴⁵² Le principal objectif des deux lois est de contrôler (à savoir arrêter et emprisonner) les vagabonds et les mendiants. Les villes et les paroisses sont invitées à lever une taxe afin de disposer des moyens financiers nécessaires pour l'assistance aux *deserving poor*. En même temps, on ordonne de mettre les pauvres entre 14 et 70 ans au travail. Malgré la similitude des actes anglais et écossais, celui en vigueur en Ecosse se distingue de la loi anglaise dans un point essentiel : les paroisses écossaises ne sont pas obligées de prévoir les

⁴⁴⁸ CAMERON (éd.), *The First Book of Discipline*, pp. 112-113.

⁴⁴⁹ CAMERON (éd.), *The First Book of Discipline*, p. 113.

⁴⁵⁰ CAMERON (éd.), *The First Book of Discipline*, p. 113.

⁴⁵¹ James KING (éd.), *The Second Book of Discipline*, Edimbourg 1980, ici : voir notamment pp. 61sq.

⁴⁵² PARLIAMENTS OF SCOTLAND, *Acts of the Parliaments of Scotland (APS)*, vol. III, London 1814-1875 ; ici : III, 88 ; 14 ; cité dans MITCHISON 2000, p. 7. L'Acte est encore légèrement modifié en 1592, acceptant désormais la *Kirk* comme le pouvoir responsable de l'aumône publique ; voir APS III, 139.

emplois et le matériel nécessaires pour mettre les «capables » au travail. En outre, Londres peut s'appuyer sur son expérience datant de la première moitié du XVI^e siècle en ce qui concerne les mendiants et sur le succès de son système de taxes levées en faveur de l'assistance publique.⁴⁵³ La loi anglaise est précisée, au fur et à mesure, par des amendements et des statuts supplémentaires venant du pouvoir royal. En revanche, une grande partie du territoire écossais n'est pas sous contrôle de la jurisprudence royale, mais dépend toujours de la volonté juridique de la noblesse rurale. Celle-ci réglemente sa propre assistance, basée sur le principe de la dépendance du menu peuple des nobles et des *lairds* ou barons (hobereaux sous-vassaux des nobles).

Tout au long du XVII^e siècle, la situation juridique en vigueur en Ecosse représente deux difficultés majeures. Premièrement, la *Kirk* ne peut pas, de la même manière que le pouvoir royal, tenir pleinement compte de sa responsabilité charitable, car les structures presbytériennes se mettent en place très lentement. Dans une partie des Hautes-Terres ou *Highlands*, aucune structure comparable n'existera jusqu'à la deuxième moitié du XVII^e siècle. De l'autre côté, il n'y a que quelques paroisses qui osent lever une taxe générale en faveur des pauvres à cause de la grande influence des propriétaires terriens. Ces derniers veulent l'éviter, parce qu'ils en seraient les principales « victimes ». Alors, le système d'assistance se met en place de façon arbitraire, ou pour le dire plus positivement, de façon « plus flexible ». En général, le système fonctionne dans le sens inverse de ce qui est légalement prévu, et ce jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Les « anciens » de la *Kirk* collectent de l'argent à la porte des églises et le distribuent aux pauvres en tant qu'aumône. L'acte « concernant les pauvres » prévoit, cependant, de calculer les sommes nécessaires avant de les demander sous forme d'impôts aux habitants paroissiaux plus aisés.⁴⁵⁴ En cas d'urgence, la *Kirk* exerce une sorte de pression sur les *landowners* qui préfèrent donner volontairement que de se voir confrontés à des taxes régulières.

Dans les années 1690, les autorités municipales se rendent bien compte des lacunes du système d'assistance. Les rangs des ministres de l'Eglise sont purifiés après la Révolution et, comme à Aberdeen, on a du mal à trouver d'autres hommes compétents pour réorganiser la hiérarchie locale au sens presbytérien. C'est une période de récession générale, la guerre avec la France et ses conséquences ne facilitent pas la gestion des problèmes économiques. Ce sont, en plus, des années de mauvaises récoltes, et la croissance des prix du blé atteint 75%.

⁴⁵³ Paul SLACK, *The English Poor Law, 1531 – 1782*, London 1990, ici : pp. 22sq.

⁴⁵⁴ MITCHISON 2000, pp. 10-12.

Quelques villes essaient d'éviter la famine à l'aide d'importations de denrées alimentaires, nous l'avons dit plus haut, mais la quantité nécessaire n'est pas disponible, les aumônes distribuées ne suffisent pas non plus. Les moyens financiers dont elles auraient besoin dépassent, de loin, les capacités des paroisses, notamment dans le nord et dans le nord-est de l'Ecosse. Dans les régions urbaines écossaises, la proportion des personnes vivant alors au-dessous du seuil de la pauvreté est estimée à 40% environ (en temps «normal» autour de 30%). A la campagne, elle est encore beaucoup plus élevée.⁴⁵⁵ Mais malgré les efforts réalisés pour combattre les conséquences de la famine dans l'ensemble de l'Ecosse, il n'y a pas de changement majeur dans les lois concernant la pauvreté. Nous étudierons l'assistance publique à Aberdeen et les sommes dépensées en faveur des pauvres dans les deux chapitres suivants de cette partie.

Dans les années après l'Union, la jurisprudence n'amende plus du tout la loi sur les pauvres.⁴⁵⁶ En 1708, le *Privy Council* écossais est aboli, et désormais il n'y a plus de proclamation légale à ce propos jusqu'à 1770. Le pouvoir local est renforcé par le désintéret parlementaire de Westminster. Suite à cette autonomie locale, l'application des lois concernant la pauvreté diverge de *county* en *county*, ce qui rend pertinent l'analyse des efforts municipaux pour attribuer l'aumône aux pauvres. Les *county schemes*, appliqués par exemple dans les Lothians orientales en 1711, apportent une possibilité de réaction flexible en temps de grande nécessité : dans ce cas, les *Justices of Peace* locaux ordonnent une réunion générale de la *Kirk session* et demandent aux *heritors* – les propriétaires terriens – d'y participer. Lors de la réunion commune, on enregistre l'ensemble des pauvres et calcule les moyens nécessaires pour les assister. *Heritors* et Conseil presbytérien essaient ensuite de se procurer cet argent ensemble. En même temps, les paroisses sont contrôlées par des agents employés à cet effet pour arrêter ou expulser les mendiants. D'autres *counties* vont plus loin, mais encore d'autres comme l'Aberdeenshire refusent de lever des taxes, même si ce n'était que pour une seule fois. Le système des *county schemes* entraîne, en pratique, le contrôle des propriétaires terriens sur les fonds charitables de l'Eglise. Mais en même temps, ceux-ci n'acceptent pas toujours de participer à ce genre de système. Ils sont, au contraire, bien conscients du fait que la responsabilité de l'assistance des pauvres est en train d'être transférée du pouvoir ecclésiastique sur eux-mêmes.⁴⁵⁷ A partir des années 1750, au début du *Scottish*

⁴⁵⁵ WHYTE 1995, p. 202.

⁴⁵⁶ Rosalind MITCHISON, *Poor Relief and Health Care in 19th Century Scotland*, in Grell/ Cunningham/ Jütte (éds.) 2002, pp. 247-276, ici : pp. 246-247.

⁴⁵⁷ MITCHISON 2000, pp. 51sq.

Enlightenment, la prépondérance des propriétaires terriens dans le financement de l'assistance publique peut être constatée dans la plupart des paroisses : la gestion de l'aumône est alors de plus en plus souvent tenue à part des *Kirk Session registers* et des *Town Council registers*.⁴⁵⁸ Nous allons étudier ultérieurement cette modification du système charitable pour le cas d'Aberdeen.

Comme sur le continent, l'idée des *workhouses* devient courante en Ecosse entre 1730 et 1770. Les pouvoirs municipaux reçoivent des donations pour les construire, comme à Aberdeen, mais ce n'est pas pour autant une solution bon marché. Les travaux des pauvres et les différents produits sortant des ateliers ne peuvent pas payer les dépenses pour maintenir ce genre d'hôpitaux. Après les années 1770, un grand nombre des *workhouses* sont fermés à cause du manque de rentabilité, et parce que la vie quotidienne des *deserving poor* ne s'y diffère guère de celle des *undeserving poor*.⁴⁵⁹ En outre, la situation économique s'améliore de plus en plus, et les paroisses sont capables de trouver plus de moyens pour l'assistance publique. D'un autre côté, les chances de tomber en dessous du seuil de la pauvreté restent présentes, pour des raisons différentes : nous apercevons une augmentation graduelle des prix après 1750, accentuée par des récoltes insuffisantes, et à nouveau, on n'établit pas de système d'impôts généraux. En revanche, le système des *county schemes* est encore appliqué dans une grande partie des Basses-Terres. Ailleurs, les donations volontaires continuent à alimenter les fonds charitables, et quelques propriétaires ruraux essaient d'anticiper les difficultés économiques pour pouvoir les affronter avec des actions locales.⁴⁶⁰ A la même époque, les différences entre les bases législatives et la pratique deviennent sujet de débats controversés concernant l'assistance aux pauvres. Les uns plaident pour une taxe générale, les autres, notamment les *heritors*, s'expriment contre celle-ci et proposent un système entièrement dépendant des donations.⁴⁶¹

A la fin du XVIII^{ème} siècle, la nouvelle situation économique entraîne un changement pratique dans l'assistance publique. Les guerres napoléoniennes dégradent la situation, car l'embargo du continent a des conséquences sur le développement des prix. On crée, dans les

⁴⁵⁸ Rosalind MITCHISON, « The making of the old Scottish poor law », *Past and Present* 63/ 1974, pp. 58-93, ici : pp. 88sq.

⁴⁵⁹ MITCHISON 2000, p. 109.

⁴⁶⁰ Dans l'Aberdeenshire, une suggestion pour surmonter la crise de 1782 prévoit la consommation de réserves alimentaires, l'intervention financière des propriétaires terriens et l'importation de blé ; voir T. Christopher SMOUT, « Famine and Famine Relief in Scotland », in : L.M. Cullen & T.C. Smout (éds.), *Comparative Aspects of Scottish and Irish Economy and Social History*, Edimbourg 1976, pp. 21-31, ici : pp. 25sq..

grandes agglomérations, des sociétés charitables : à partir de 1797, les membres de la *North Parish Washing Green Society* s'occupent des pauvres employés glaswégiens. A Dundee et à Edimbourg, deux autres institutions affrontent les multiples problèmes que la société urbaine industrialisée subit à cause de la paupérisation : il s'agit, à Dundee, de la *Society for the relief of the Indigent Sick in the Town and Suburbs*. Dans la capitale écossaise, on fonde la *Edinburgh Society for the Suppression of Begging or for the relief of Occasional Distress and for the Encouragement of Industry among the Poor*.⁴⁶² Dans les premières années du XIX^{ème} siècle, quelques *counties* frontaliers essaient d'appliquer le *Speenhamland System*, grâce à laquelle les salaires insuffisants des employés peuvent être légèrement élevés.⁴⁶³

La perception de la pauvreté est à nouveau en train de changer : si, avant l'industrialisation, la société vivant au-dessus du seuil de la pauvreté acceptait, plus au moins, son rôle charitable pour les *deserving poor*, elle voit ces derniers maintenant comme étant les responsables de leur situation. L'écrivain et théologien Thomas Robert MALTHUS écrit ainsi en 1798 son célèbre *Essay on the Principle of Population*. Il y explique que personne n'a un droit naturel à se faire assister et que la limitation démographique serait une solution face aux problèmes de la paupérisation : « *The man is born into a world already full, if he cannot get subsistence from his parents, on whom he has a just demand, and if society does not want his labour, has no claim of right to the smallest portion of food [...] At nature's mighty feast there is no vacant over for him.* ».⁴⁶⁴ Néanmoins, la modification des lois ne se fait que très tardivement, à savoir après la grande dépression de 1841-1842. Même si ces développements dépassent notre étude sur la pauvreté, nous pouvons ajouter que la première taxation couvrant l'Ecosse entière n'est réalisée qu'en 1843. Le résultat est satisfaisant : désormais, il y a plus de moyens pour financer l'assistance, notamment dans les paroisses limitrophes de l'Angleterre. On comprend enfin, à Westminster, la nécessité de modifier en profondeur un système fondé sur un vieil acte qui n'a jamais été respecté. La nouvelle loi entre finalement en vigueur au mois d'août 1845 : elle crée un *Central Board of Supervision* avec deux agents supérieurs aux pouvoirs paroissiaux. Dorénavant, les *heritors* n'occupent plus de rôle décisif dans la distribution des aumônes. Toute personne installée dans la paroisse pendant cinq ans sans avoir mendié a droit à l'assistance. Contrairement à l'ancien acte, un bon nombre

⁴⁶¹ Voir un exemple dans I. R. CHRISTIE, (éd.), *Correspondance of Jeremy Bentham*, vol. III, London 1971, pp. 18-39.

⁴⁶² MITCHISON 2000, pp. 128-129.

⁴⁶³ Olive CHECKLAND, *Philanthropy in Victorian Scotland: Social welfare and the Voluntary Principle*, Edimbourg 1980, ici : pp. 22sq..

d'amendements suit la déclaration de la loi et inaugure ainsi un système légal souple et applicable dans tout le pays.⁴⁶⁵

Nous ne pouvons pas encore évaluer ici les succès et les échecs de l'*Old Scottish Poor Law*, mais nous apercevons déjà que les principes de l'aumône publique avant la révolution industrielle sont relativement arbitraires. Ils sont fixés pour une société à structures majoritairement rurales et pré-industrielles. Seulement une minorité de la population écossaise, et ceci vaut aussi pour les régions urbaines, vit indépendamment des propriétaires terriens. Alors nous pouvons retenir que, d'un côté, il n'y avait pas nécessité de suivre les modifications du modèle juridique anglais, parce que la structure politico-économique d'Ecosse était différente de celle d'Angleterre. D'un autre côté, les conditions de vie des pauvres dépendaient, dans la plupart des cas, de l'efficacité et de la compétence des pouvoirs locaux. C'est donc surtout la pression exercée par les conditions socio-économiques qui conditionne les décisions et les actions à ce niveau. Il nous semble alors d'autant plus intéressant de nous concentrer maintenant sur les méthodes appliquées au niveau urbain, dans la ville d'Aberdeen. L'étude synchronique de l'assistance aux pauvres, l'analyse de la transmission de l'indigence et une comparaison avec les résultats de notre étude de cas lyonnais nous donneront une idée plus précise de l'efficacité de la politique sociale à l'époque moderne.

1.2. L'application du « *Old Scottish Poor Law* » dans la ville d'Aberdeen : une évaluation synchronique

Avant de rentrer dans les détails de l'évaluation des aumônes attribuées aux pauvres aberdoniens, nous allons d'abord donner une vue d'ensemble sur les institutions charitables et les différents genres d'assistance qui y sont disponibles. Nous avons montré dans notre critique des sources que notre corpus débute au milieu du XVII^e siècle. Par conséquent, il convient de commencer notre tour d'horizon du système d'assistance d'Aberdeen après les guerres civiles. Il servira à résumer les résultats des études historiques effectuées jusqu'à maintenant et à en découvrir les lacunes.

⁴⁶⁴ Thomas Robert MALTHUS, *An Essay on the Principles of Population*, London 21803, pp. 531 et 538, cité après MITCHISON 2000, p. 132.

⁴⁶⁵ MITCHISON 2000, pp. 214-215.

A Aberdeen comme ailleurs en Europe moderne, les pauvres installés dans la ville (*residents*) sont censés être prioritaires à la réception d'assistance. Au milieu du XVII^e siècle et depuis longtemps déjà, on fait à Aberdeen la distinction entre les nécessiteux qui sont membres des guildes ou des corporations et les pauvres « hors-corporations ». Globalement, nous pouvons dire que 30% de la population aberdonienne font partie des « *corporated burgesses* », c'est-à-dire des habitants socialement « reconnus ». ⁴⁶⁶ Ils peuvent théoriquement faire appel à leur corporation ou guilde pour recevoir de l'aide. L'avantage est qu'ils ne sont pas, dans ce cas, obligés de s'adresser à la *Kirk* ni à l'une des institutions charitables comme (plus tard) l'hôpital des pauvres. Nous trouvons parmi eux, pour ainsi dire, les pauvres « honteux » de la ville. Le Conseil presbytérien en assiste aussi, mais comme à Lyon, nous trouvons difficilement des listes renseignant sur les dépenses « *to the Ministers for Private Charity to indigent Persons of best rank at Each Sacrement* ». ⁴⁶⁷ Néanmoins, la somme totale attribuée à ces personnes s'élève, en 1768, à plus d'un quart des dépenses totales faites en faveur des pauvres. Les personnes indigentes appartenant aux corporations, directement ou bien par liens de famille, peuvent bénéficier de tout genre d'aumône : éducation scolaire, assistance en argent ou en denrées, pensions « de retraite », pensions alimentaires pour les veuves ainsi qu'assistance monétaire pour payer les obsèques (*indoor* et *outdoor relief*).

Les pauvres « hors-corporations » sont obligés, comme partout ailleurs, de s'en remettre à l'assistance publique. Selon les recherches effectuées jusqu'à présent, cette assistance dépend notamment, au XVII^e siècle, de la *Kirk*. Aberdeen s'inscrit ainsi, fait bien connu et partiellement étudié, ⁴⁶⁸ dans la même lignée que toutes les autres villes écossaises de l'époque. L'aumône attribuée par la *Kirk* peut être qualifiée provisoirement (c'est-à-dire avant de l'avoir analysée statistiquement), d'aumône « ordinaire ». Le Conseil presbytérien décide de la distribution (*outdoor relief*) et favorise les pauvres « installés » dans la ville depuis sept ans. En règle générale, les *undeserving poor* ou les étrangers n'ont pas le droit à ce genre d'aumône. Les autorités municipales essaient d'empêcher les Aberdoniens de donner l'aumône individuelle, parce qu'elles craignent d'être envahies par des vagues de mendiants. Les études effectuées jusqu'à maintenant n'ont pas pu mettre en lumière des différences entre

⁴⁶⁶ Robert E. TYSON, "The population of Aberdeenshire, 1695-1755: a new approach", *Northern Scotland* VI/1 (1985), pp. 113-131, ici : p. 125. Il se base sur une liste d'impôts de 1669 et une liste nominative des *burgesses of guild* de 1668, comparées au nombre de ménages estimé pour 1695.

⁴⁶⁷ Cité après MITCHISON 2000, p. 103.

⁴⁶⁸ Voir pour un résumé de l'assistance aux pauvres aberdoniens DESBRISAY/ EWAN/ DIACK 2002, pp. 58-69.

Aberdeen et d'autres villes européennes à ce propos.⁴⁶⁹ Cependant, il nous semble convenable de nous focaliser sur ce genre d'aumône, car elle est quantitativement importante dans l'analyse statistique des listes nominatives.

Pendant des périodes économiquement difficiles, le Conseil municipal (et plus tard le comité gérant les *United Funds*) distribue des badges (*token*) indiquant l'année et les lettres « ABN » aux personnes indigentes pour leur donner la possibilité de recevoir une petite aumône individuelle des habitants aisés. Nous allons voir plus bas que cette forme d'assistance n'est pas négligeable dans l'ensemble du système charitable appliqué à Aberdeen. Il semble intéressant de l'évaluer et de comprendre également dans quelle mesure les pauvres souhaitent en bénéficier.⁴⁷⁰

Les fonds destinés à l'assistance des pauvres d'Aberdeen ne proviennent pas seulement des collectes à la porte de l'église, de l'aumône volontaire à l'occasion des communions ou encore des donations charitables. G. DESBRISAY a démontré qu'une grande partie de cet argent provient des amendes payées par des étrangers ou d'Aberdoniens pour avoir contrevenu aux règles de l'ordre moral public.⁴⁷¹ De temps à autres, les autorités municipales lèvent des taxations, mais de manière très « prudente » (seulement en 1595, 1619 et 1696). Ceci pourrait constituer un autre indice prouvant la ressemblance du système charitable d'Aberdeen avec ceux d'autres centres urbains écossais.

Les institutions charitables comme les hôpitaux des corporations constituent la forme d'assistance la plus élevée et donc la plus rare (comme les *Guild Brethren's Hospital* ou *Trinity Hospital*, les brasseurs ouvrent le leur en 1654), complétées par de petites maisons charitables pour les veuves, la *Correction House* (à partir de 1630) et plus tard le *Poor's hospital*. Par ailleurs, nous l'avons dit dans la première partie, au milieu du XVIIIème siècle, le Conseil municipal fait construire l'hôpital des malades civils sur le *Woolmanhill*. Grâce aux MPMTCA, le Conseil peut également se permettre de financer le développement des

⁴⁶⁹ Une seule exception à cette règle a été présentée en ce qui concerne l'assistance aux marins étrangers. Ils peuvent demander l'assistance de la *Shipmaster's Box*, établie en 1598 pour les « *auld aigit, and decrepit marineris of the burgh of Aberdein, thair wifes, widows, fatherless children, seik, indigent and unhabill persons of thair vocation, to win and lawbour for thair levingis, and sic happene to be cassin and reducit in extreme povertie* » (cité après Alexander CLARK, *A short history of the Shipmaster Society, or the Seamen's Box of Aberdeen*, Aberdeen 1911, ici : p. 6).

⁴⁷⁰ C'est une forme d'aumône attribuée dans toutes les paroisses écossaises jusqu'au milieu du XIXème siècle ; voir Yeon-Soo OH, *Poor Relief in Scotland before 1845*, thèse de doctorat non publiée, Aberdeen 1994, ici : p. 62.

⁴⁷¹ Gordon Russell DESBRISAY, *Wet nurses and unwet mothers in seventeenth century Aberdeen*, in Ewen & Meikle (éds.), *Women in Scotland c. 1100 – c. 1750*, East Linton 1999, pp. 207-221, ici : p. 214.

universités et des écoles. Les conseillers invitent aussi des jeunes, en particulier des orphelins, à suivre une éducation scolaire élevée.⁴⁷²

La forme d'assistance la plus courante, nous l'avons dit dans la critique des sources, consiste en aumônes en argent ou autre (denrées, vêtements etc.), données aux pauvres pour les aider en dehors d'une institution charitable (*outdoor relief*). Elles sont remises en une fois (*warrants*) ou en pensions (*quarterly* et *monthly*). Les bénéficiaires de cette forme d'aumône sont dans la plupart des cas des veuves ou des enfants. Les études effectuées à ce propos jusqu'à présent considèrent que dans les années de mauvaises récoltes et de récession économique, environ 25% des ménages aberdoniens peuvent en bénéficier. Pour les années « normales », le nombre des ménages assistés s'élève à 15%.⁴⁷³ Cependant, nous devons revoir ces calculs pour de multiples raisons : premièrement, les années de la grande famine n'ont pas été incluses dans les statistiques. Ensuite, il nous semble que la possibilité pour une personne de recevoir l'aumône de différentes institutions n'a pas été prise en compte. Finalement, G. DESBRISAY étudie aussi la moyenne des aumônes attribuées aux pauvres par le Conseil presbytérien en les généralisant comme « l'aumône attribuée aux Aberdoniens ».⁴⁷⁴ Malheureusement, il n'a pas pris en compte les attributions provenant de la donation (MPMTCMA) de Robert Johnston qui, nous allons le démontrer au chapitre suivant, représentent une partie majeure de l'aumône publique de cette époque. DESBRISAY fixe la somme moyenne (il ne calcule pas la valeur médiane) pour les années 1630 à presque quinze livres *Scots* et ajoute qu'elle tombe, dans les trois dernières décennies du XVII^e siècle, à neuf livres (six *pennies*) *Scots* par personne et par année. En comparant cette moyenne aux prix des principales denrées et aux ustensiles indispensables à la vie, l'auteur juge l'aumône publique à Aberdeen comme « insuffisante » pour survivre.⁴⁷⁵

Si ce jugement nous paraît précipité en raison des lacunes méthodologiques citées ci-dessus, nous retenons ici les prix utilisés pour la comparaison. Le loyer pour six mois d'un appartement modeste revient à neuf livres. La tenue d'une femme vers 1680 coûte approximativement huit livres, et les tailleurs aberdoniens demandent six livres pour celle d'un homme. Si nous prenons un pain à la farine d'avoine (du poids d'une livre) comme base vitale, il est vrai que la personne exclusivement assistée par les neuf livres *Scots* de la *Kirk* ne

⁴⁷² VANCE 2000 (surtout graphiques 3.1 et 3.2, pp. 115-116) donne un bon aperçu de l'ensemble des MPTCMA.

⁴⁷³ Calcul effectué pour 1680 (une année avec un taux de mortalité bas) et pour 1691 (taux de mortalité et prix élevés) ; voir DESBRISAY/ EWAN/ DIACK 2002, ici : p. 63.

⁴⁷⁴ DESBRISAY/ EWAN/ DIACK 2002, pp. 63-64.

⁴⁷⁵ DESBRISAY/ EWAN/ DIACK 2002, p. 63.

pourrait le payer que dans les années de bas prix.⁴⁷⁶ Cependant, notamment dans les années de famine, le Conseil municipal augmente les aumônes attribuées par la *Kirk* à l'aide de ses propres fonds. Il convient alors de compléter les calculs de DESBRISAY par l'analyse des aumônes du *Town Council* et de voir si les personnes bénéficiant de l'argent de la *Kirk* reçoivent encore d'autres aides.

Dans la critique des sources, nous avons évoqué que le Conseil municipal finance son assistance pendant plus de cent ans grâce à la donation de Robert Johnston (voir chapitre 4.2.1. de la partie I). Elle sera le sujet de notre première évaluation.

1.2.1. La donation de Robert Johnston et ses bénéficiaires

A partir de 1640, les moyens financiers dont le Conseil presbytérien dispose grâce à la donation de Robert Johnston permettent d'assister chaque année, nous l'avons dit, un grand nombre de pauvres. Le donateur avait bien précisé les objectifs de son legs : « *Also I give and bequease to the provest, baillies, of Aberdein, in the realme of Scotland, Sex hundreth pound Sterling, upon their putting in insufficient surities unto my executors and oversier to employ the said Soume in a Stoke, to remaine in perpetuitie for ever, that the poore people of the citie of Aberdeine may be set at worke, in lauful trads, and manufactories, for the benefite of the commonweal, wherby the aiged, blind, lame, and impotent people of the said citie may be relieved, yeerlie, out of the profite and entres of the said Stoke.* »⁴⁷⁷ Le maintien de la « manufacture » est seulement passager, et l'argent est utilisé notamment pour l'attribution de l'aumône publique. Il en est ainsi jusqu'à l'érection du *Poor's Hospital*, en 1741.⁴⁷⁸ En règle générale, les pauvres demandant l'assistance du Conseil municipal doivent être « installés » dans la ville et faire partie des pauvres « ordinaires » n'étant ni membres des corporations ni capables de travailler. Il y a seulement les *common poor* et *deserving poor* qui ont légalement le droit à l'aumône publique.

La quantité d'aumônes, telle qu'elle ressort des listes nominatives de récipiendaires sont exposées dans le tableau suivant (selon les quatre coupes différentes).

⁴⁷⁶ Voir tableau 1.3. au chapitre 1.2. de la première partie.

⁴⁷⁷ ACA Charters M (2nd division) no. 15, 30 septembre 1639. La ville d'Aberdeen commémore cette donation sur une table que nous pouvons toujours retrouver de nos jours dans le hall d'entrée de la mairie (voir page de garde de notre thèse).

⁴⁷⁸ ACA 10/5 I-VII, MPMTCA, 1615-1760.

Tableau 9. : Répartition des aumônes attribuées et personnes assistées grâce à la MPMTCA de Robert Johnston selon les quatre coupes sélectionnées⁴⁷⁹

Coupe	1. 1690-1700	2. 1700-1710	3. 1720-1730	1740-1750
Nombre d'aumônes attribuées	2958	369	672	259
Personnes assistées	2580	285	166	111

Tout d'abord, il est particulièrement intéressant de voir, sans mentionner pour l'instant la valeur de l'aumône, que les Conseillers assistent, avant et pendant les années de la grande famine, un grand nombre de personnes différentes (première coupe de 1690 à 1700). Les presque 3000 aumônes sont distribuées à 2580 personnes, alors qu'à ce moment-là, la ville ne compte pas de plus de 7142 habitants. Pour l'interprétation de ces chiffres, il y a donc deux possibilités : soit pratiquement tous les ménages aberdoniens reçoivent une aumône soit le Conseil accepte de la donner également aux étrangers qui viennent en ville pour chercher de l'assistance. Ceci serait une grande surprise étant donné que presque toutes les villes en Europe moderne préservent les moyens disponibles pour pouvoir donner les aumônes publiques à leurs propres pauvres, installés *intra-muros*. Nous reviendrons plus tard à cette question, qui s'impose davantage si nous soulignons que la *Kirk*, elle aussi, donne l'aumône aux Aberdoniens nécessiteux à cette époque et augmente ainsi le nombre des récipiendaires.

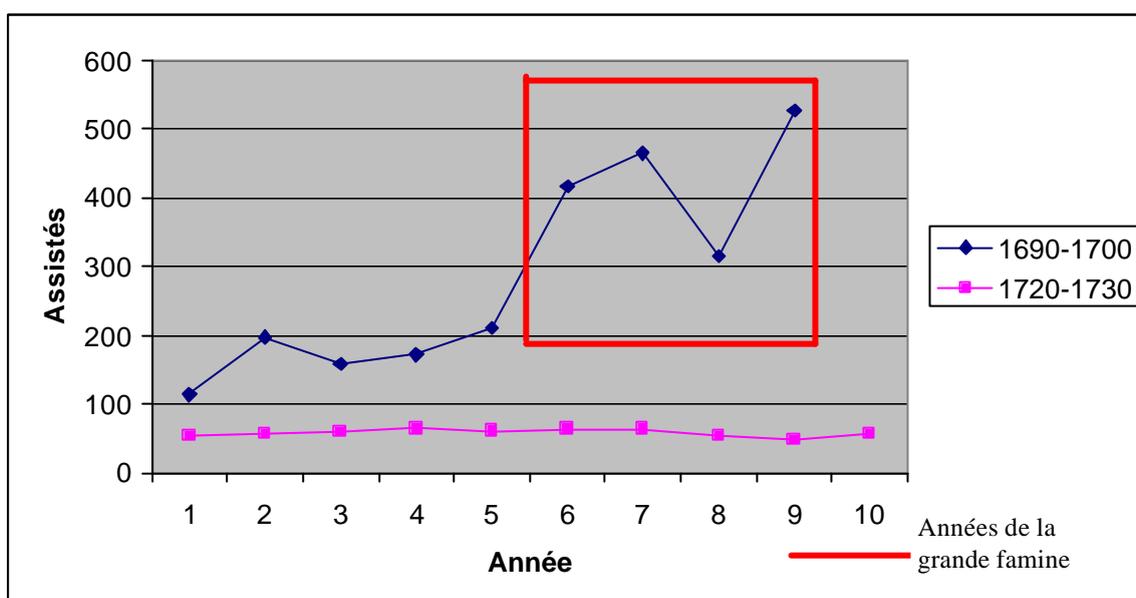
Peu après les années de la famine, le nombre d'assistés est en déclin, car le besoin n'est plus aussi grand qu'auparavant. Mais notre troisième coupe montre encore plus clairement le changement dans la politique de distribution des conseillers municipaux : seulement très peu de personnes peuvent bénéficier d'une grande quantité d'aumônes. C'est notamment après la mauvaise récolte de 1724 que les prix sont à nouveau élevés et qu'un grand nombre d'habitants franchissent le seuil de la pauvreté. Mais désormais, les récipiendaires de l'aumône du Conseil municipal constituent une sorte de cercle fermé. Chaque année, les conseillers assistent entre 50 et 65 pauvres, au maximum. Nous n'apercevons plus de modification majeure dans la liste nominative tenue par le *Master of Mortifications*, au moins en ce qui concerne la donation de Robert Johnston. Ainsi, Marjorie Farquhar, la veuve du tailleur aberdonien John Watson, reçoit la somme de six livres chaque année entre 1724 et 1740.⁴⁸⁰ Isabel Knight, la veuve du marin marchand James Brown, peut bénéficier de

⁴⁷⁹ ACA 10/5 I-VII, MPMTCA, 1615-1760.

⁴⁸⁰ ACA 10/5 IV-VI, MPMTCA, 1713-1750 ; ici : Marjorie Farquhar (no. 8015 – no. 8675), 1724-1740.

l'assistance annuelle s'élevant à six livres pendant dix-sept ans, entre 1720 et 1737.⁴⁸¹ Le déclin des aumônes de notre dernière coupe s'explique, nous l'avons dit dans la critique des sources, par le transfert des responsabilités du Conseil municipal aux recteurs de l'hôpital des pauvres : ainsi, nous apprenons dans le livre des *mortifications* de 1741 que l'argent est «*paid to the casher of the workhouse, as the allowance out of this charge, from 1st september 1741 to 1st september 1742 as for act of council and discharge*».⁴⁸²

Graphique XII : Nombre d'assistés par le Conseil municipal d'Aberdeen entre 1690 et 1700 (1^{ère} coupe) ainsi qu'entre 1720 et 1730 (3^{ème} coupe).⁴⁸³



La différence entre notre première et notre troisième coupe, à savoir le changement de la politique d'assistance du Conseil municipal, peut être illustrée à l'aide du graphique XII. Pendant les années précédant la grande famine, le nombre d'assistés est relativement stable, tandis qu'à partir de 1696, les conseillers décident d'aider un plus grand nombre de pauvres. Les conséquences de la mauvaise récolte de 1696 sont évidentes. Mais le maximum d'aides est attribué par le Conseil municipal après la récolte désastreuse de 1698. Pour cette année, nous constatons une croissance parallèle des aumônes et du taux de mortalité : pour 1698 il est le plus élevé de toutes les années de la grande famine.⁴⁸⁴ Nous apercevons que l'ensemble des catastrophes qu'entraîne une famine peut être évité une année. Mais si plusieurs mauvaises récoltes se suivent (accentuées à Aberdeen par les guerres françaises et le

⁴⁸¹ ACA 10/5 IV-VI, MPMTCA, 1713-1750 ; ici : Isabel Knight (no. 7411 – no. 8398), 1720-1737.

⁴⁸² ACA 10/5 VI, MPMTCA, 1737-1750, ici : dépenses, 1741.

⁴⁸³ ACA 10/5 II, IV-V, MPMTCA, 1673-1737, ici : 1690-1700, 1720-1730.

⁴⁸⁴ Robert E. TYSON 2002, p. 116.

désaccord entre les pouvoirs municipaux), les maladies et encore les épidémies causent plus de mortalité que la faim en elle-même. Les conseillers municipaux voyant le danger venir, ils augmentent le nombre d'aumônes, mais ne peuvent pas le combattre efficacement.

Les problèmes liés à la grande quantité de pauvres pendant les années de la famine nécessitent une analyse plus approfondie du schéma de l'assistance. Il semble convenable d'étudier les structures sociales et professionnelles ainsi que la répartition des deux sexes : effectivement, presque 70% des assistés sont des femmes dont une grande majorité des veuves. Le statut social des assistés peut être défini pour 16% des bénéficiaires d'aumônes. Parmi eux, nous trouvons une extrême diversité de professions, à savoir pas moins de 65 métiers différents ! On peut citer : des docteurs, des « anciens », des *baillies*, une veuve de *sherriff*, un violoniste, des *pipers* et même un *dancing master*. La grande majorité est représentée, bien évidemment, par les catégories sociales basses comme les journaliers, affaneurs et porteurs. Pour une ville portuaire comme Aberdeen, la crise entraîne aussi la misère des marins et des marins pêcheurs qui représentent 6% des assistés. Cependant, nous sommes surpris de voir également un nombre notable de marchands (3% de tous les assistés). Mais ceux qui semblent souffrir le plus de la situation économique désastreuse, ce sont les artisans. Les *taylors*, *wrights*, *weavers*, *coopers*, et *bakers* forment 23% de tous les bénéficiaires d'aumônes.

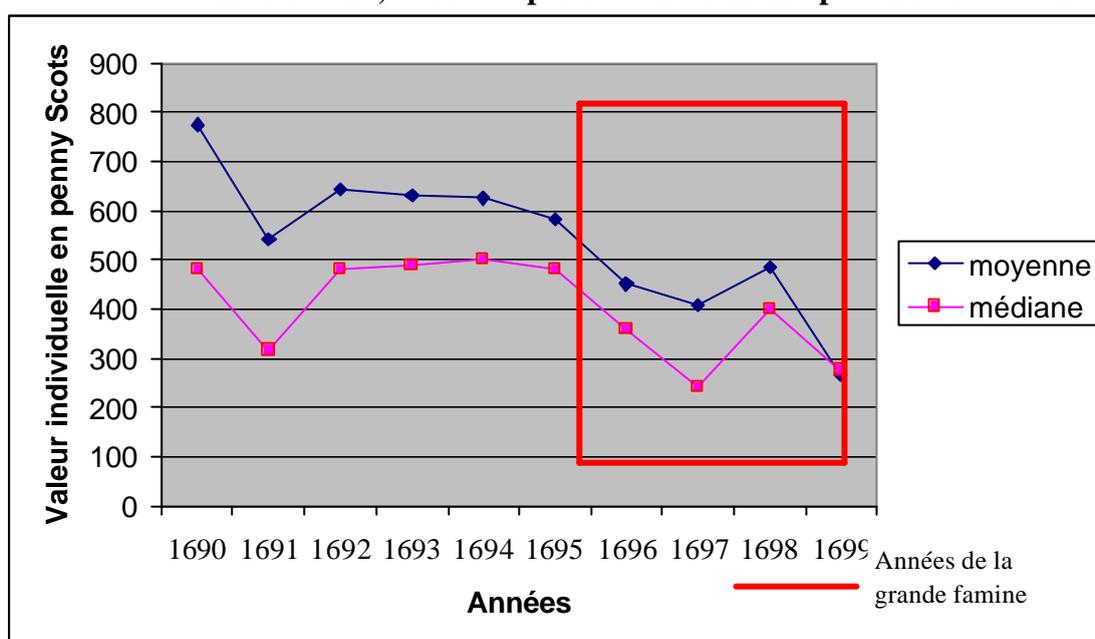
En effet, l'hétérogénéité de l'ensemble des bénéficiaires d'aumône publique dans notre première coupe démontre que le besoin est omniprésent dans la ville. Il est présent dans tous les groupes professionnels et toutes les catégories sociales. Les conseillers assistent aussi les étrangers, même si c'est dans un cadre restreint. Un marin danois reçoit trois livres *Scots* d'aumône en 1695, un autre « *stranger* » bénéficie de quinze *shillings*.⁴⁸⁵ Nous pouvons imaginer que cette ville constitue pour eux, à ce moment-là, le dernier refuge contre la pauvreté physiologique. En vain, car R. TYSON l'a démontré en présentant ses calculs sur le taux de mortalité à Aberdeen, en hausse à partir de 1696, et sur les enterrements payés par la *Kirk*.⁴⁸⁶

L'analyse qualitative des aumônes attribuées lors de nos première et troisième coupes démontre le même scénario. Entre 1690 et 1695, l'argent provenant de la *mortification* de Robert Johnston est distribué avec parcimonie : en moyenne par année, le Conseil municipal dépense la somme totale de 460 livres *Scots*, mais à partir de 1695 les dépenses augmentent remarquablement : le *Master of mortifications* estime la somme distribuée aux pauvres à 637

⁴⁸⁵ ACA 10/5 II, MPMTCA, 1673/74-1699/1700, ici : 1695.

livres, en 1696 à 1530 livres, en 1697 à 995 livres, en 1698 à 643 livres et à 728 livres en 1699.⁴⁸⁷ Pour ainsi dire, la municipalité fait tout ce qui lui est possible pour limiter les conséquences de la famine. Mais les besoins sont tellement grands dans la ville que l'aide individuelle en argent ne peut pas être augmentée : la moyenne de l'aumône individuelle ne varie pas considérablement. L'évolution des attributions individuelles avant et pendant les années de la grande famine peut être expliqué à l'aide du graphique XIII.

Graphique XIII : Développement des sommes moyennes et médianes de l'aumône individuelle, attribuée par le Conseil municipal entre 1690 et 1700.⁴⁸⁸



Nous apercevons que la moyenne des sommes attribuées en aumônes individuelles est en déclin. Si, en 1694/95, la moyenne de l'aumône individuelle s'élève à 624 *pennies Scots* (à savoir 2£12s *Scots*), elle est en déclin en 1695/96 et en 1696/1697. Or, la différence entre les moyennes calculées pendant ces deux années ne semble pas être flagrante, la vérification de la valeur médiane démontre que les conseillers attribuent des grosses sommes seulement à quelques-uns de « leurs » pauvres, mais ils diminuent l'assistance individuelle de manière massive. Ainsi, le *burgess* George Catanach reçoit la somme de 2160 *pennies Scots* (9£ *Scots*) et plusieurs autres *burgesses* reçoivent même la somme de 12 livres *Scots*. Cette politique d'« assistance sélective » ne peut plus être maintenue par le Conseil municipal pendant la pire année de la grande famine. Nous voyons dans le graphique XIII que la différence entre « moyenne » et médiane » s'estompe graduellement dans les deux années suivantes. C'est la

⁴⁸⁶ Robert E. TYSON 2002, pp. 116-117.

⁴⁸⁷ ACA 10/5 II, MPMTCA, 1673/74-1699/1700, ici : 1690-1699.

⁴⁸⁸ ACA 10/5 II, MPMTCA, 1673/74-1699/1700, ici : 1690-1699.

première fois dans l'ensemble de notre étude sur la pauvreté qu'il n'existe plus de sélection dans l'assistance. Les conditions de vie des années de la plus grande misère semblent produire une sorte de « pression sociale » sur les autorités municipales. Malheureusement, nous ne pouvons pas savoir combien de miséreux sont chassés de la ville pour aller chercher leur assistance ailleurs. Mais au moins, les étrangers présents parmi les listes des assistés démontrent que les efforts du Conseil municipal pour apporter un soutien aux pauvres ne se limitent pas aux personnes qui sont légalement exclues de l'assistance.

L'analyse des aumônes individuelles moyenne et médiane, valables pour notre troisième coupe entre 1720 et 1730, montre la volonté du Conseil municipal de ne pas répéter la pratique des attributions effectuées dans les années de la grande famine. Effectivement, la valeur moyenne des aumônes varie entre huit et neuf livres *Scots*. La même moyenne ressort des calculs effectués pour notre deuxième coupe entre 1700 et 1710. Nous pouvons ainsi confirmer la valeur indiquée par les historiens jusqu'à présent.⁴⁸⁹ En revanche, la médiane des aumônes individuelles varie de celle de la première coupe : elle reste stable pendant toutes les années de notre troisième coupe à la somme de 1920 pennies *Scots* (à savoir 8£ *Scots*). Cette somme ne peut être qu'une aide additionnelle, car elle ne pourrait payer le pain quotidien, même si le pauvre assisté n'avait pas d'autres dépenses que la nourriture.

Il est important de savoir maintenant si les pauvres aberdoniens peuvent bénéficier d'autres aides ou d'aumônes, attribuées par d'autres institutions charitables comme la *Kirk session* d'Aberdeen.

1.2.2. Les pauvres ordinaires assistés par les fonds de la *Kirk*

Nous avons vu que, légalement, ce sont les membres du Conseil presbytérien qui devaient être responsables de l'assistance publique dans les villes de l'Ecosse. Cependant, nous avons également précisé que la *Kirk* d'Aberdeen ne fait pas toujours preuve d'unanimité face aux développements politiques et ecclésiastiques, notamment durant la période après la restauration presbytérienne. Quelques historiens en ont conclu que l'incapacité du Conseil presbytérien pendant ces années avait entraîné une inefficacité du système charitable. Il est donc intéressant d'analyser maintenant le développement qualitatif de l'aumône attribuée par le pouvoir ecclésiastique d'Aberdeen. Dans la critique des sources, nous avons exposé qu'un

⁴⁸⁹ DESBRISAY/ EWAN/ DIACK 2002, p. 63.

bon nombre des sources peuvent nous renseigner sur ce genre d'assistance à travers les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.⁴⁹⁰

La *Kirk* est censée distribuer les aumônes selon les mêmes règles que le Conseil municipal. Plus précisément, cela veut dire qu'en théorie sont admissibles seulement les pauvres « installés » dans la ville et, parmi eux, les personnes qui ne sont pas physiquement capables de gagner leur vie grâce à leur travail manuel. L'aumône consiste en plusieurs formes d'attributions, nous l'avons dit : en argent comptant, en cercueils ou en linceuls, en bibles ou encore en vêtements. Par ailleurs, une bible vaut approximativement une livre *Scots* (1705), un cercueil est payé une livre dix *shillings Scots*, et un linceul abritant le cadavre d'une personne très pauvre revient à quinze *shillings Scots* (après les années de la grande famine).⁴⁹¹ Souvent entre 1695 et 1700, les livres de gestion du Conseil presbytérien nous apprennent qu'on paye un *half coffin*. Dans ce cas, cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un cercueil spécialement construit pour les pauvres, mais tout simplement que l'Eglise accepte de régler la moitié de la somme requise pour un cercueil entier, dans la plupart des cas une livre et cinq *shillings Scots*.⁴⁹² La majorité des aumônes en argent sont payées sous forme de pensions hebdomadaires ou bien mensuelles.

Concernant les recherches effectuées jusqu'à présent, deux listes nominatives de pauvres assistés par l'Eglise ont été analysées : il s'agit des listes enregistrées par la *Kirk* en 1697, pendant la grande famine. Elles nous fournissent les noms de 236 pauvres bénéficiant d'aumônes en argent comptant.⁴⁹³ Nous avons calculé les moyennes mensuelles qui s'élèvent à 288 *pennies* (soit 1£ 4s *Scots*) et à 187 *pennies* (soit 15s 7d *Scots*), ce qui diffère légèrement des sommes calculées par R. TYSON.⁴⁹⁴ En ce qui concerne la première liste, la moyenne mensuelle convertie en pension annuelle donnerait une somme de quatorze livres et huit *shillings*. Certes, une personne ne pourrait pas vivre à l'aide de cette aumône ecclésiastique. Mais les quatorze livres de la *Kirk*, additionnées à la moyenne de l'aumône annuelle du Conseil municipal de 1697/98 (2£ 0s 8d) pourraient déjà payer la moitié des dépenses annuelles (s'élevant au minimum à 32£ *Scots*) d'un pauvre. En 1697 par exemple, Christien Meason, la veuve d'Archibald Hogg, reçoit la somme de six livres de la donation de Robert

⁴⁹⁰ Voir chapitre 4.2.2. de la partie I.

⁴⁹¹ Kirk Session Accounts 10/14, parish of St. Nicholas, 1602 – 1705; ici : 1701-1702.

⁴⁹² Le cas suivant peut servir de preuve : en 1693, le Conseil municipal paye cette somme «*for the half of Margaret Lithgow's coffin* » ; voir ACA 10/5 II, MPMTCA 1673/74-1699/1700, ici : 1693.

⁴⁹³ ACA CH2/448/24, Kirk Session Minutes parish of St. Nicholas, 1er février 1697 – 29 avril 1700; ici : 1^{er} février 1697.

Johnson. En même temps nous trouvons son nom dans la liste des pauvres bénéficiant de cinq livres d'aumône ecclésiastique. Il en est de même pour la veuve d'Alexander Innes.⁴⁹⁵ Soulignons que dans ce calcul de l'aumône annuelle, nous n'avons pas encore inclus l'assistance fournie par les autres institutions charitables comme les guildes. Si nous trouvons des pauvres recevant de l'argent de plusieurs institutions, nous pourrions probablement juger le système charitable d'Aberdeen plus efficace que ceux qui l'ont étudié jusqu'à présent. Mais avant d'étudier davantage cette question, suivons le même schéma d'analyse qu'au chapitre précédent et occupons-nous pour l'instant de la structure professionnelle des pauvres, tels qu'ils apparaissent dans les documents conservés de la *Kirk session*.

En ce qui concerne les listes nominatives déjà étudiées, R. TYSON a démontré que la plupart des assistés sont des veuves, à savoir les deux tiers.⁴⁹⁶ Malheureusement, la première liste ne donne pas les professions des assistés sauf deux exceptions, un tisseur et un journalier. Sinon, nous trouvons quatre marchands, sept artisans, deux domestiques et deux *schoolmasters*. Pour notre première coupe des KSA, 641 aumônes (à savoir 68,7%) sont attribuées aux femmes, 30,7% aux hommes. Pour les autres assistés, nous n'avons pas pu distinguer le sexe (par exemple dans le cas d'un *poor stranger's child*). Concernant notre deuxième coupe (1704/1705), 60% (347 attributions) de l'assistance revient aux femmes et 37,5% aux hommes. Les « anciens » qui sont responsables de la charité procèdent donc comme leurs homologues du Conseil municipal,⁴⁹⁷ c'est-à-dire qu'ils n'excluent pas les étrangers. Par ailleurs, nous avons compté seize étrangers qui reçoivent une aumône moyenne de 37 *shillings Scots* en 1704/1705. Avant la famine, 27 étrangers peuvent bénéficier d'une attribution. Nous ne pouvons donc plus maintenir l'hypothèse que l'aumône est exclusivement donnée aux pauvres « installés » dans la ville. Apparemment, dans une petite ville comme Aberdeen, on ne voit pas d'inconvénient à assister quelques étrangers, si la situation économique le permet (et c'est le cas en 1690 ainsi qu'en 1704). En plus, douze attributions servent explicitement à soutenir des enfants. Dans les livres de gestion de la *Kirk*, de nombreux renseignements manquent, notamment ceux concernant la structure

⁴⁹⁴ Il avait calculé 288 et 168 *pennies* ; voir Robert E. TYSON 1986, pp. 37-38.

⁴⁹⁵ ACA CH2/448/24, 1^{er} février 1697 et ACA 10/5 II, MPMTCA 1673/74-1699/1700, ici : 1697/98, aumônes attribuées aux veuves d'Alexander Innes et d'Archibald Hogg. Malheureusement, nous ne disposons pas de la profession de leurs défunts maris.

⁴⁹⁶ Robert E. TYSON 1986, p. 37.

⁴⁹⁷ Les similarités dans les pratiques d'attribution ne sont pas étonnantes, car les membres du Conseil municipal sont souvent des anciens membres du Conseil presbytérien et inversement ; voir aussi chapitre 2.2. de la partie I.

professionnelle ainsi que ceux expliquant les causes de la nécessité. Nous l'apprenons très rarement, seulement dans le cas où un handicap empêche le pauvre de gagner sa vie.

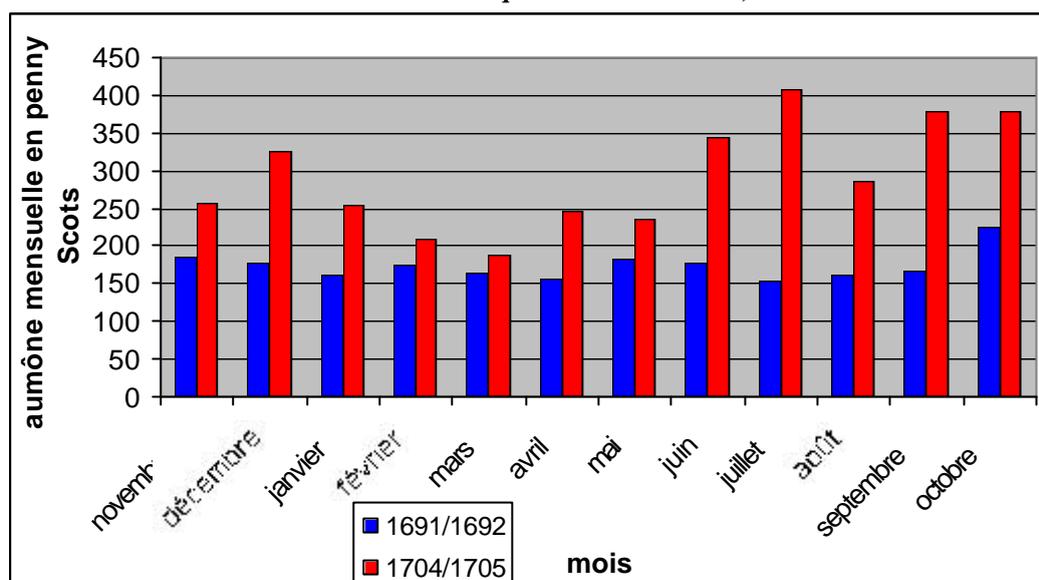
Revenons maintenant à la question de savoir si l'aumône attribuée par la *Kirk session* d'Aberdeen est plus élevée que celle du Conseil municipal et analysons à ce propos nos listes nominatives des *KSA*. Pour l'année 1690/1691, peu après la restauration presbytérienne mais avant la grande famine, la *Kirk* donne les 933 attributions sous la forme suivante : elle paye 48 linceuls, 7 cercueils et 45 *half coffins*. Dans deux cas, à savoir ceux de Robert Ferguson et Gilbert Strachan, elle accepte de prendre en charge des dépenses pour leurs vêtements. Si les livres de gestion du Conseil presbytérien sont exacts, ils coûtent respectivement six *pounds* et cinq *shillings Scots* et trois *livres Scots*. De plus, la *Kirk* paie entièrement l'enterrement de Christian Skene, ce qui lui revient à la somme de quatre livres *Scots*.⁴⁹⁸ Toutes les autres attributions sont payées en argent comptant. Après les années de la grande famine, la *Kirk* se limite majoritairement aux paiements en argent. 555 attributions sont accordées ; 22 *half coffins* et une bible étant les exceptions à la règle. Examinons maintenant l'ensemble des pensions mensuelles à l'aide du graphique suivant:

Nous apercevons que les conseillers augmentent remarquablement l'aumône après les années de la grande famine. Effectivement, la moyenne annuelle de 1691/1692 s'élève à la somme de 8 livres 8 *shillings Scots*, alors que la moyenne annuelle après les années de famine est de 14 livres et 12 *shillings Scots*. Ainsi, elle est plus élevée que la moyenne mensuelle des attributions de la décennie précédant les guerres civiles. Nous voyons ici les conséquences de l'expansion de l'économie écossaise. Nous pouvons ajouter que, pour le cas d'Aberdeen, il est particulièrement important que la situation politique soit consolidée et que les querelles autour des questions confessionnelles soient finalement achevées. Grâce à la croissance de l'aumône publique, les pauvres aberdoniens bénéficient d'un système d'assistance qui est, selon la moyenne des attributions, pratiquement aussi efficace que celle d'Edimbourg.⁴⁹⁹

⁴⁹⁸ Kirk Session Accounts 10/14, parish of St. Nicholas, 1602 – 1705; ici : enterrement de Christian Skene, septembre 1691.

⁴⁹⁹ La moyenne des attributions effectuées dans la capitale écossaise s'élève à environ 21 livres *Scots* ; voir DESBRISAY/ EWAN/ DIACK 2002, p. 63.

Graphique XIV : Sommes moyennes mensuelles attribuées par la KSA (entre la saint-Michaelmas 1690 et la saint-Michaelmas 1691 ainsi qu'entre 1704 et 1705)⁵⁰⁰



En revanche, nous ne pouvons pas établir de règles concernant les périodes de l'année. Le graphique XIV montre que les sommes attribuées sont plus élevées dans la deuxième moitié de l'année que dans la première moitié (il s'agit de l'année de moisson). Bien que les demandes d'aumône soient certainement plus nombreuses pendant l'hiver, les membres du Conseil presbytérien sont obligés d'échelonner les aumônes tout au long de l'année. Il en va de même pour le paiement des cercueils : le Conseil les enregistre aussi bien pour les mois du printemps et de l'été que pour les mois d'hiver.

Après avoir analysé la valeur moyenne des aumônes attribuées par la *Kirk session*, essayons de comprendre si son assistance est complémentaire de celle offerte par le Conseil municipal. Prenons un exemple : le tonnelier Adam Gordon, habitant à Aberdeen depuis sa naissance, demande l'aumône publique pendant l'année 1698, au pire moment de la grande famine. Le Conseil municipal lui attribue une aumône annuelle de trois livres six *shillings Scots*.⁵⁰¹ Ce n'est pas assez pour se nourrir pendant toute l'année. Mais en même temps, il a passé une demande pour recevoir l'assistance auprès du Conseil presbytérien de la ville : ses efforts sont fructueux, car on lui accorde une aumône mensuelle de deux livres et huit *shillings Scots*.⁵⁰² Chaque année, il reçoit donc la somme de seize livres et huit *shillings Scots* seulement de la part de l'Eglise. Si nous additionnons ces deux sommes, nous arrivons à une assistance

⁵⁰⁰ Kirk Session Accounts 10/14, parish of St. Nicholas, 1602 – 1704; ici : 1691/1692 et 1704/1705. Nous ne comptons pas ici les dépenses de la *Kirk Session*, enregistrées dans les livres de gestion des KBA.

⁵⁰¹ ACA 10/5 II, MPMTCA 1673/74-1699/1700, ici : 1697/98, aumône attribuée Adam Gordon, tonnelier à Aberdeen.

⁵⁰² ACA CH2/448/24, KSM, ici : 1 février 1697, aumône attribuée à Adam Gordon.

annuelle de plus que vingt livres *Scots*, sans compter une assistance probable de la corporation des *Hammermen* dont les registres ne sont pas conservés pour la période en question. Cependant, nous apprenons grâce aux livres de gestion de la *Kirk* de 1704/1705 que l'aumône mensuelle du tonnelier est augmentée à cinq livres. Au total, ceci lui fait une assistance annuelle de 60 livres *Scots*.⁵⁰³ En outre, son épouse reçoit, à partir de 1699, treize *shillings Scots*. Elle peut ainsi contribuer à nourrir la famille. Voilà donc comment le système d'assistance à Aberdeen peut fonctionner dans certains cas : les différents fonds sont complémentaires et peuvent éviter que les habitants soient obligés de mendier.

Par ailleurs, le cas d'Adam Gordon n'est pas unique : le même système est appliqué pour la veuve Elspet Milne. Son mari John Walker, un ancien agent du Conseil municipal, est décédé en 1688. Les autorités municipales prennent en charge la veuve en lui attribuant des aumônes généreuses, même pendant toute la période de la grande famine. Effectivement, elle reçoit 30 *shillings Scots* des fonds de la donation de Robert Johnston. C'est une pension annuelle du Conseil municipal qui est augmentée par des sommes atteignant jusqu'à 170 *shillings Scots* entre 1704 et 1713.⁵⁰⁴ En même temps, elle bénéficie des aumônes attribuées par la *Kirk session*. Nous trouvons son nom parmi les récipiendaires des années 1690 et 1691 : elle a le droit à seize *shillings Scots*.⁵⁰⁵ Certes, la veuve Walker peut être considérée comme étant une personne pauvre privilégiée par les autorités municipales. Mais elle peut, malgré tout, servir d'exemple pour expliquer le système d'assistance complémentaire d'Aberdeen.

Ajoutons encore un autre exemple : le journalier William Tiplady apparaît dans notre première coupe des listes nominatives des *Kirk Session Accounts*. A partir du mois de janvier 1691, on lui attribue la somme mensuelle de dix *shillings Scots*, soit six livres par an.⁵⁰⁶ Dans la même année, le Conseil municipal ajoute une aumône de trente *shillings*, payés en *warrant*. Dans les années suivantes, le journalier peut bénéficier de plusieurs augmentations et dans les années de la famine, il reçoit une attribution annuelle de 42 *shillings*.⁵⁰⁷ A partir de 1697, son nom figure sur la liste nominative des *Kirk Session minutes* qui nous indique que le Conseil presbytérien lui a également augmenté son aumône. Tiplady reçoit désormais la somme

⁵⁰³ ACA KSA 10/14, ici : 1704/1705, aumône attribuée à Adam Gordon.

⁵⁰⁴ ACA 10/5 II, MPMTCA, ici : 1696-1699, aumône attribuée à Elspet Milne ; et ACA 10/5 III, MPMTCA, ici : 1700/1701-1712/1713.

⁵⁰⁵ ACA KSA 10/14, ici : 1691/1692, aumône attribuée à Elspet Milne.

⁵⁰⁶ ACA KSA 10/14, ici : 1691/1692, aumône attribuée à William Tiplady.

⁵⁰⁷ ACA 10/5 II, MPMTCA, ici : 1691-1699, aumône attribuée à William Tiplady.

mensuelle de quatorze *shillings* ce qui lui fait huit livres et huit *shillings Scots* par année.⁵⁰⁸ Si nous additionnons cette somme à l'aumône mensuelle que le Conseil municipal lui donne, nous arrivons au résultat qu'il dispose de dix livres et dix *shillings Scots* pendant les années de la grande famine. Cette somme n'est toujours pas suffisante pour survivre sans d'autres ressources. Mais étant donné qu'un journalier se trouve dans la catégorie sociale de la ville la plus basse, nous pouvons considérer que son cas figure parmi ceux qui sont assistés au minimum.

Finalement, nous pouvons alors corriger l'échelle des aumônes annuelles attribuées à la fin du XVII^e siècle dans la ville d'Aberdeen pour établir le minimum à dix livres *Scots*. Le système d'assistance peut être qualifié de « complémentaire », même pendant les années postérieures à la restauration presbytérienne, lorsque soi-disant, la capacité d'action des autorités municipales serait restreinte. Recevoir l'aumône de plusieurs institutions charitables améliore considérablement la situation des pauvres dans la misère. Les sommes distribuées peuvent ainsi atteindre des niveaux annuels remarquables, comme dans les cas de la famille Adam Gordon ou encore de la veuve Walker.

Après avoir étudié la partie du «*outdoor relief*» dans l'application du «*Old Scottish Poor Law*», concentrons-nous maintenant sur l'aumône attribuée à l'intérieur des institutions charitables d'Aberdeen à la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

1.2.3. Les « pauvres ordinaires » assistés par les fonds communs du *Poor's Hospital* d'Aberdeen

Dans la critique des sources, nous avons souligné que les documents propres à l'hôpital des pauvres de la ville figuraient parmi les sources les plus précieuses pour l'analyse du système charitable à Aberdeen. L'hôpital est inauguré en 1741 dans un bâtiment situé non loin du *Town House*, au nord du *Castlegate* «*in a large ruinous edifice with a garden*».⁵⁰⁹ L'objectif initial est de mettre les pauvres mendiants, les *undeserving poor*, au travail. Ainsi, les conseillers veulent suivre l'exemple des *workhouses* d'Edimbourg et de Glasgow. Effectivement, l'un des neuf conseillers (le directeur ou «*Convener*») accepte de se rendre

⁵⁰⁸ ACA CH2/448/24, KSM, ici : 1 février 1697, aumône attribuée à William Tiplady.

⁵⁰⁹ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors, ici : 7 février 1739, p. 3.

dans les deux villes pour y étudier les deux institutions.⁵¹⁰ Faute de moyens, on doit abandonner vite cette idée de construire un hôpital pour tous les mendiants. On limite le nombre d'internés à quelques *deserving poor*. A la fin de l'année 1741, on y compte sept vieux et vingt-six vieilles internés ainsi que 51 garçons et treize filles qui sont mis au travail.⁵¹¹ La première « génération » des enfants éduqués dans la maison réussit à trouver leur place dans la société : en 1743, sur les quinze garçons quittant l'institution ayant atteint la limite d'âge, dix sont mis en apprentissage chez des artisans aberdoniens, seulement quelques-uns préfèrent accompagner des marchands pour faire le dangereux voyage en Amérique.⁵¹² Interrompue par les troubles dans la ville lors de la dernière rébellion jacobite, l'institution arrive à maintenir le rôle charitable que les autorités municipales lui attribuent. Au fur et à mesure, le Conseil lui transmet une bonne partie de ses attributions concernant l'aumône publique, et à partir de 1776, nous pouvons analyser la gestion des *United Funds*.

Effectivement, nous disposons des comptes de gestion de la première année du *Poor's Hospital*. Les revenus sont fixés à la somme de 460 livres *Sterling* [sic], provenant de deux *mortifications* transmises par le Conseil municipal (80£ *Sterling*), du *Guild court* (20£ *Sterling*), du Conseil presbytérien (20£ *Sterling*) et des corporations d'artisans (20£ *Sterling*). Mais la majorité des revenus vient de donations volontaires des Aberdoniens, recueillies par les recteurs au cours de l'année 1741. Il s'agit de la somme remarquable de 300 livres *Sterling*.⁵¹³ Mais les dépenses sont aussi élevées, notamment dans l'année suivant la création de l'hôpital : les recteurs dépensent 89£ 10s *Sterling* pour habiller les internés, 20£ 10s *Sterling* pour les gardiens de la maison, ainsi que 228£ 2s 6d *Sterling* pour « *the maintenance of the said 100 persons, including fire, candle, washing and other incident charges, 3 half pence per diem* »⁵¹⁴.

Pour l'*indoor relief*, la maison n'admet qu'un cercle restreint de pauvres. La première liste nominative de pauvres admis dans la maison peut nous renseigner sur le fait que chaque demande d'admission doit être appuyée par un *burgess* bien connu de la ville.⁵¹⁵ La limite

⁵¹⁰ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors, ici : 7 février 1739, p. 6.

⁵¹¹ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors, ici : 5 décembre 1741.

⁵¹² Alexander WALKER, *The history of the workhouse or Poor's hospital of Aberdeen from 1739 to 1818, its' Boys Hospital from 1818 to 1852, Girl's Hospital from 1828 to 1852 and its Boys' and Girls' Hospitals from 1852 to 1885*, Aberdeen 1885, ici : p. 14.

⁵¹³ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors, ici : 5 décembre 1741.

⁵¹⁴ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors, ici : 5 décembre 1741.

⁵¹⁵ Le rectorat admet cinq garçons et trois filles « *all known to the directors* », voir RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors, ici : 28 novembre 1741.

d'âge est de dix ans (abaissé à l'âge de huit ans à partir de 1791). Les enfants peuvent rester pendant quatre ans pour quitter la maison au plus tard à l'âge de quatorze ans. Ils doivent apporter le certificat médical, fourni par le médecin responsable de l'*Aberdeen Infirmary*, et un tuteur doit attester l'état de nécessité de la famille. En cas d'admission, les parents perdent la tutelle de l'enfant et ne peuvent plus l'accueillir sans la permission explicite des recteurs. En cas d'absence sans permission ainsi qu'en cas de fuite, l'enfant est expulsé de la maison. Par ailleurs, même les *deserving poor* internés dans la maison n'ont pas le droit de s'absenter sans permission. Les recteurs appliquent d'ailleurs cette règle très rapidement. Daté du 12 février 1742, le livre des délibérations nous indique que «*the said day it being represented that Rachel Dun one of the women of the house has deserted it the seventh currants, resolved that she shall not be again received into it*». ⁵¹⁶ Les pauvres admis sur la liste de ceux recevant l'aumône du *Poor's Table* ne peuvent plus être accueillis à l'intérieur de la maison. Les mariés James Cumming sont les premiers à être refusés pour cette raison. Nous apprenons à la date du 9 décembre 1741 : «*The Provost having declined to give judgements by himself in the case of James Cumming and his wife, [...], and it was the opinion of the directors that married persons could not be received into the house, and therefore the said James Cumming and his wife were ordered to be continued on the outpension list and instead of ten pence were to receive 12 pence weekly*». ⁵¹⁷ A partir de 1783, la maison n'admet plus que des enfants dans la maison pour le «*indoor relief*».

Même si l'éducation n'est pas aussi répressive que dans les hôpitaux du XVII^e siècle, les règles y sont sévères. On réveille les enfants à six heures et après les prières matinales, on les envoie dans les ateliers ou dans les salles d'éducation scolaire. Ils y restent jusqu'au soir, à l'exception d'une pause entre midi et une heure («*the children shall be allowed to divert themselves*»). ⁵¹⁸ Entre six heures et huit heures du soir, ils doivent aider dans la cuisine. Après le dîner, qui est servi à huit heures, ils doivent aller se coucher. Pendant les week-ends, entre les heures de «*vocal music*» et de catéchisme, il reste peu de temps pour les visites de la famille ou d'amis. En 1791, lors d'un examen des résultats de l'éducation scolaire des enfants, les recteurs se montrent tout à fait satisfaits des fruits de leur travail : «*[...] after having heard the boys in their different classes, read and syllabicate, and seen specimen of their knowledge of church music; and having tried some of them in their knowledge of the principles of English Grammar, and see them correct a portion of ungrammatical English,*

⁵¹⁶ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors, ici : 12 février 1742.

⁵¹⁷ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors, ici : 9 décembre 1741.

⁵¹⁸ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Regulations, 31.08.1775 – 1818, ici : 31 août 1775.

*and heard them recite several passages of select poetry, are unanimously of opinion that the boys have made as much progress in their several branches of education as could be expected from their years, and the time they have been in the house ».*⁵¹⁹

A la fin du XVIIIème siècle, il n'y a plus que vingt-cinq garçons dans l'établissement, tous les autres pauvres assistés reçoivent l'aumône chez eux. Le *beggar's badge* ou *token* est une aumône d'un genre particulier : les *deserving poor* le reçoivent du comité de l'hôpital qui leur accorde ainsi le droit de mendier en ville. Les porteurs des badges nous intéressent particulièrement, car jusqu'à présent personne n'a encore étudié ni la perception de cette « stigmatisation » par les pauvres ni sa valeur charitable. Le comité des recteurs examine chaque cas avec précaution, car les fonds sont toujours restreints. Ils emploient, à cet effet, un agent qui est chargé de contrôler les conditions de vie des pauvres. Souvent aussi, il se renseigne auprès des voisins. Chaque mois il fait rapport au comité, normalement au début de sa réunion mensuelle. Cependant, les délibérations du comité nous renseignent de temps à autres sur les irrégularités des attributions et sur le travail insatisfaisant de l'agent. Au mois de décembre 1779, nous apprenons que ce dernier prend aussi ses propres décisions en ce qui concerne la distribution de l'aumône : «*The Committee observing that the Clerk had paid 18 pence on Messrs Duncan & Nicolls extraneous orders, in favour of Andrew Donald, the Committee prohibit the Clerk from answering such orders in time coming ».*⁵²⁰

Il n'est pas étonnant que les recteurs veillent sévèrement sur les fonds. Malgré les collectes remarquables de l'année 1741, ils se plaignent souvent lors de leurs réunions du manque de volonté de leurs co-citoyens d'effectuer des paiements en faveur de l'hôpital. Et effectivement, après une collecte dans les quatre quartiers d'Aberdeen nous apprenons que les résultats sont maigres : les habitants de Crooked donnent 2£ 0s 3d *Stirling*, Green 3£ 2s 11d *Stirling*, Even 1£ 19s 6d *Stirling* et l'agent envoyé pour collecter des aumônes à Footdee revient avec 2£ *Stirling*.⁵²¹ Notamment lors des premières années après la fondation de l'hôpital, avant la rébellion jacobite, les recteurs disposent de fonds insuffisants, et sont confrontés à des demandes d'admission en nombre toujours croissant. Ainsi, le 4 avril 1742, nous apprenons qu'ils font appel aux Ecossais expatriés : «*The Committee ordered an address to the Magistrates to write to our country men in Jamaica and Holland for a*

⁵¹⁹ Cité d'après WALKER 1885, p. 20.

⁵²⁰ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns I, ici : 7 décembre 1779.

⁵²¹ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors, ici : 6 février 1742.

charitable contribution to the Poor's Hospital ». ⁵²² Il s'agit d'une mesure d'urgence, car les dépenses augmentent de plus en plus. Malheureusement, nous ne disposons pas des livres de gestion entre 1745 et 1775.

Mais les documents de l'administration de l'hôpital sont conservés à nouveau à partir de 1776. Nous constatons alors que les dépenses sont de 660£ *Sterling* environ. La distribution des aumônes est désormais organisée de manière centralisée. Nous apprenons que les « *United Funds* » d'Aberdeen dont disposent les recteurs de l'hôpital sont constitués de différentes sources qui avaient été administrées indépendamment l'une de l'autre avant 1745. Voir la liste des revenus pour les années 1776-1778 à la page suivante :

Tableau 10.1 : Répartition des revenus (en livres *Sterling*) des *United Funds* de 1776 à 1778 ⁵²³

Revenus provenant de...	1776	1777	1778
Donations	3£6s9d	5£	10£5s
St Paul's Chapel	30£	30£	30£
Communion Collections	90£17s5d	91£4s5d	88£0s3d
Contracts and Marriages	44£10s6d	51£18s8d	46£9s
Interest of Session's Stock	37£7s9d	37£7s9d	37£7s9d
Weekly Collections	133£15s6d	124£6s	121£7s7d
Effects of Deceased Poor	5£1s1d		
Quarterly Collections	100£19s6d	92£9s	89£10s3d
Master of Guild's Hospital	116£9s4d	107£15s2d	103£10s6d
Collections from Footdee	2£3s0d	12£9s5d	11£3s7d
Interest Accmpt	1£8s10d	0£14s8d	
Fines	17£7s6d	17£14s4d	20£5s4d
Mortifications	74£7s4d	74£7s4d	74£7s4d
Poor peoples' Fund	4£10s	3£10s	3£
One third of Skene & Easter Echt	82£4s3d	79£8s10d	79£2s6d
Meal		4£9s	5£4s9d
Collection on National Fast			4£16s3d
Donation from Skinner's Congregation			4£4s
TOTAL	744£8s9d	732£13s7d	728£14s1d

Les revenus les plus importants proviennent des *mortifications*, des collectes régulières les dimanches, à l'occasion des fêtes religieuses et familiales ainsi que de l'argent des guildes. En revanche, les legs des pauvres décédés à l'hôpital (*Effects of deceased Poor*) ne représentent pas une part importante. De plus, nous sommes surpris de ne pas trouver d'attribution de la part des corporations d'artisans. Nous supposons, de manière provisoire, que les artisans

⁵²² RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors, ici : 5 avril 1742.

⁵²³ Les sommes sont arrondies en *pennies*; voir RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Comparative State of General Charge of the United Fund and Poor's Hospital, 1776 – 1782, ici : 1776-1778.

préfèrent accorder leur assistance indépendamment des guildes de marchands. Mais de toute manière, il conviendra d'étudier le rôle charitable des corporations à part l'analyse des « fonds communs » distribués par les recteurs du *Poor's Hospital*. Il semble que ces derniers réussissent à bien gérer les fonds, car chaque année, les livres de compte font apparaître un solde positif : en 1776, il est de 83 livres *Sterling*, les années suivantes même de 87 livres *Sterling* et de 76 livres *Sterling*.⁵²⁴ Le tableau 10.2. illustre les différentes postes de dépenses effectuées par les recteurs.

Tableau 10.2 : Répartition des dépenses (en livres *Sterling*) des *United Funds* de 1776 à 1778⁵²⁵

Dépenses en faveur de...	1776	1777	1778
Mr Andrew Johnston for his Salary	6£6s		
Donation for Copper	6£3s2d		
Poor's Hospital	240£	240£	240£
Kirk Session	150£	150£	150£
Monthly Table	152£2s4d	162£2s10d	159£19s11d
Occasional Supplies	8£5s6d	5£17s10d	5£13s5d
Vagrants	11£19s	15£12s	15£12s
Orphans	62£1s5d	54£15s10d	65£7s8d
Coffins	12£17s9d	14£5s	13£18s
Necessary Expenses	7£18s4d	2£12s1d	1£11s8d
School Fees	3£2s4d	11s6d	
Manufactory			2s
TOTAL	660£15s8d	645£7s1d	652£5s8d

En analysant les dépenses, nous apercevons que la maintenance de l'hôpital constitue le premier poste de dépenses et que les aumônes de l'*outdoor relief* sont désormais limitées à celles attribuées par le Conseil presbytérien et par les recteurs de l'hôpital eux-mêmes, en faveur des pauvres sur la *Poor's Table*. Apparemment, l'assistance du Conseil municipal aux pauvres « ordinaires » a été transmise au *United Fund* (à l'exception de l'assistance aux dix orphelins, assistés grâce à la donation de Jean Guild, et des bourses scolaires). Nous voyons également dans ce tableau que l'argent collecté à la porte des églises revient d'abord aux fonds communs, mais la somme fixée de 150 livres *Sterling* est remise à la *Kirk Session*. L'hôpital des pauvres reçoit 240 livres *Sterling* dont la plus grande partie est dépensée pour

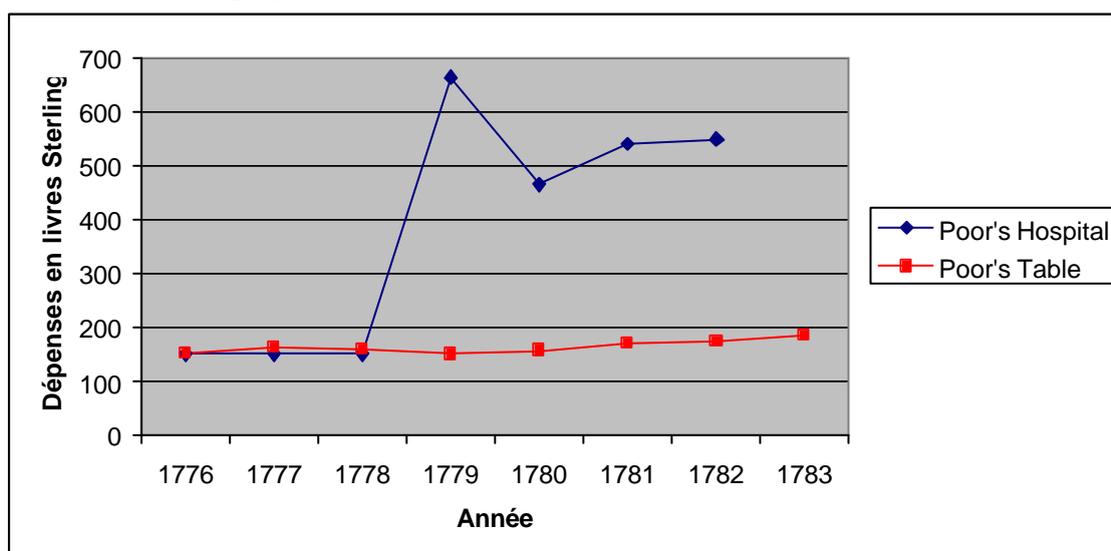
⁵²⁴ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Comparative State of General Charge of the United Fund and Poor's Hospital, 1776–1782, ici : 1776-1778.

⁵²⁵ Les sommes sont arrondies en *pennies*; voir RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Comparative State of General Charge of the United Fund and Poor's Hospital, 1776–1782, ici : 1776-1778.

les vêtements (entre 40 et 60£ *Sterling*), la nourriture (entre 83£ et 88£ *Sterling*) et pour le salaire des employés (32£ *Sterling* en 1775, en déclin jusqu'à 22£ *Sterling* en 1778)⁵²⁶.

La somme donnée au *Poor's Hospital* est également en croissance permanente. Entre 1776 et 1782, l'argent des fonds communs consacrés à sa maintenance passe de 240 livres *Sterling* jusqu'à 550 livres *Sterling* (voir graphique XV). L'année de 1782/1783 est celle d'une mauvaise récolte et d'une famine locale dans le nord-est de l'Ecosse, mais les attributions sont, malgré tout, en croissance. Il en est de même pour les aumônes attribuées aux pauvres du *Monthly Table* dont les dépenses augmentent légèrement de 152£ 2s 4d *Sterling* jusqu'à 185£ 10s *Sterling* en 1783. Pour l'année 1783, il n'y a pas de notice concernant les dépenses en faveur du *Poor's Hospital*, et nous ne pouvons pas calculer les assistances attribuées aux internés. Nous ne pouvons pas non plus expliquer avec précision la hausse subite des dépenses en faveur du *Poor's Hospital* pour l'année 1779, mais nous supposons que le surplus de l'année 1778 a été employé pour les réparations de la maison. Le nombre des orphelins internés dans la maison et les dépenses effectuées à leur entretien restent stables et ne sont donc pas exposées dans le graphique XV. Soulignons encore qu'il s'agit ici du calcul des sommes totales attribuées au *Poor's Hospital* et au *Monthly Table*, entre 1776 et 1783. Nous ne pouvons pas encore tirer de conclusion sur la valeur de l'aumône mensuelle attribuée aux pauvres individus des « fonds communs », mais nous allons revenir à cette question plus bas.

Graphique XV : Sommes attribuées des *United Funds* au *Poor's Hospital* et au *Monthly Table*, entre 1776 et 1783⁵²⁷



⁵²⁶ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Comparative State of General Charge of the United Fund and Poor's Hospital, 1776–1782, ici : 1776-1778.

⁵²⁷ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Comparative State of General Charge of the United Fund and Poor's Hospital, 1776–1783.

Avant d'étudier en profondeur les aumônes attribuées aux pauvres individus, essayons d'abord de dessiner un portrait plus précis des personnes assistées figurant sur le *Poor's Table*. Les informations fournies par la littérature à ce propos sont très restreintes, car les sources pouvant donner une réponse à cette question n'ont pas encore été dépouillées jusqu'à présent.⁵²⁸

Répetons que notre corpus des registres dépouillés comprend des informations sur 586 pauvres assistés à l'aide des « fonds communs » de la ville d'Aberdeen (*Poor's Table* et *indoor relief* confondus). Dans cette période de quatre ans, les recteurs assistent 398 femmes et 188 hommes. La répartition des catégories professionnelles et des sexes par genre d'aumône se présente de la manière suivante : les femmes reçoivent majoritairement de l'argent pour survivre et pour pouvoir nourrir les enfants au cas où le mari aurait quitté la famille ou s'il a été appelé sous les drapeaux. Sur les 433 admissions sur la *Poor's Table* de notre corpus, 345 personnes (80%) sont des pauvres de sexe féminin. La répartition d'âge démontre que ce sont notamment les vieilles qui peuvent bénéficier de ce genre d'assistance : plus que 68,2% des assistés sont des femmes qui ont plus de 60 ans. Le tableau 10.3 illustre la répartition d'âge de tous les assistés du *Poor's Table*.

Tableau 10.3 : Répartition d'âge des pauvres recevant une aumône mensuelle du *Poor's Table* des *United Funds*⁵²⁹

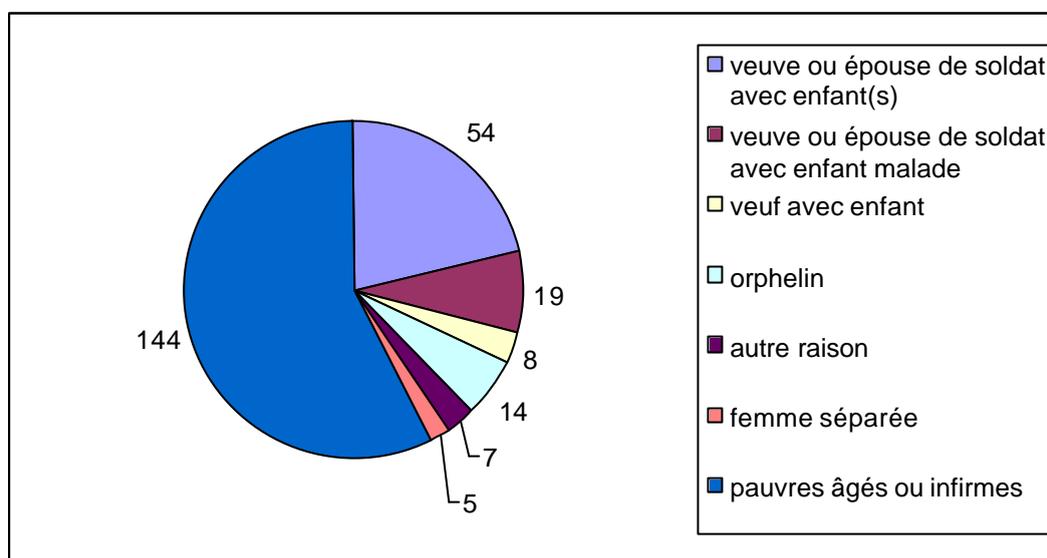
Age	1-9	10-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80-89	>90
Pauvres	9	3	3	13	16	32	69	75	17	2

Pour l'analyse professionnelle des assistés, il faut tenir compte du fait que les femmes sont classées d'après les métiers de leur mari. Nous trouvons rarement les métiers des femmes elles-mêmes, mais l'indication des métiers de leurs maris nous permet d'avoir une vue générale sur la répartition professionnelle. Entre 1779 et 1783, la structure professionnelle des bénéficiaires du *Poor's Table* se montre très hétérogène, tout comme celle des bénéficiaires de la *mortification* de Robert Johnston pendant les années de la grande famine. Nous comptons pas moins de 52 professions différentes. Les journaliers, les ouvriers non qualifiés, les apprentis-artisans et les marins pêcheurs forment les groupes les plus importants. Nous apercevons également des représentants de métiers qui n'apparaissent pas au siècle

⁵²⁸ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, 1779 – 1814. DESBRISAY/ EWAN/ DIACK (2002, p. 68) donnent un aperçu global en soulignant la présence majoritaire des femmes (souvent des veuves) et en insistant sur la distinction faite par les recteurs entre « *deserving* » et « *undeserving poor* ». Cependant, ils se penchent seulement sur la partie des sources conservées dans les ACA (*Ledger Book of the Poor's Hospital*, vol. II 1741-1758), voir ebda, nota 170.

précédent, comme par exemple les porteurs de charbon ou des ouvriers dans les carrières. En revanche, nous trouvons très rarement des marchands ou encore des *tobacconists*, car en temps de stabilité économique, ils ne sont pas obligés de demander l'assistance publique.⁵³⁰

Graphique XVI : Répartition selon la cause de l'indigence des pauvres enregistrés sur le *Poor's Table*, entre 1779 et 1783



En ce qui concerne les causes de la pauvreté des bénéficiaires de l'aumône du *Poor's Table*, celles-ci sont également multiples, si nous nous fions aux indications données dans le registre des internés (voir graphique XVI). Le plus souvent, les pauvres sont assistés au cas où ils sont incapables de travailler, parce qu'ils sont invalides ou trop vieux. Parmi les maladies les plus fréquentes, nous trouvons l'asthme, la scrofule, la phtisie ou des invalidités accidentelles comme des fractures etc.. Dans la plupart des cas (144 sur 251 cas analysés), ce sont donc les conséquences du travail journalier ou des mauvaises conditions sanitaires qui entraînent l'invalidité et alors la pauvreté. Une autre raison expliquant l'état de nécessité est le fait de devoir éduquer un (ou plusieurs) enfants en étant veuve ou épouse de soldat (54 cas). Souvent aussi, les recteurs attribuent une assistance aux femmes qui doivent s'occuper d'un enfant malade (19). Nous trouvons encore des femmes qui ont été quittées par leurs maris ou qui ont été séparées de leurs maris violents. Cependant, il y a aussi des veufs qui reçoivent une aumône pour pouvoir payer une nourrice. En règle générale, nous pouvons retenir que les personnes enregistrées sur le *Poor's Table* sont les *deserving poor*. Nous ne trouvons ni de pauvres « honteux » ni de mendiants ou des *undeserving poor* étant à la recherche d'un travail.

⁵²⁹ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, vol. I, 1779 – 1788, ici : 1779 – 1782.

⁵³⁰ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, vol. I, 1779 – 1788, ici : 1779 – 1782.

En ce qui concerne 55% (240 cas) des pauvres assistés par les fonds du *Poor's Table* de la ville, nous pouvons dire avec précision qui sont les tuteurs appuyant leurs demandes d'admission. Il s'agit majoritairement des recteurs eux-mêmes, qui se prononcent favorablement lors de leurs réunions mensuelles. Ce sont eux aussi qui apportent des lettres de recommandation provenant d'autres personnes honorables de la ville. Nous trouvons ainsi les « favoris » du *sherriff*, ceux des ministres du Conseil presbytérien, des conseillers municipaux et même des personnes recommandées par le *Provost*. D'autres demandes sont appuyées par les doyens des corporations ou de la guilde de marchands. En revanche, les recteurs de l'hôpital se montrent très sévères dans le cas où une demande d'admission n'est pas accompagnée d'une lettre de recommandation : s'il s'agit vraiment d'un « *very great object* », les recteurs votent pour une assistance provisoire et envoient l'agent à la maison de la personne concernée. Lors de la réunion du mois suivant, l'agent fait un rapport sur les conditions de vie du pauvre concerné, et les recteurs prolongent l'assistance attribuée pour un mois en demandant à nouveau une recommandation. Si le pauvre n'en apporte pas, on lui refuse désormais toute aide. Il arrive très rarement que les recteurs admettent des pauvres originaires d'autres paroisses, même s'il s'agit de lieux avoisinants dont les autorités locales entretiennent de bons contacts avec New Aberdeen. Dans les registres d'admission, nous trouvons quasiment pour tous les pauvres admis par l'*outdoor relief* la durée de son séjour en ville. Le seuil minimum est de sept ans, mais les recteurs font, de temps à autre, des exceptions en ce qui concerne l'attribution des *warrants*.

La valeur moyenne de l'aumône attribuée aux personnes enregistrées sur le *Poor's Table* ne varie pas aussi considérablement que l'ensemble des fonds mis à disposition par les autorités municipales. Effectivement, la somme moyenne se tient, entre 1779 et 1783, continuellement entre huit et neuf *pennies Sterling* par mois. Dans le cas où la personne recevrait l'aumône pendant toute l'année, elle peut disposer de cinq livres et huit *shillings Sterling*, une somme qui peut être considérée comme assez élevée (égale à 64 livres *Scots* !). Nous pouvons y additionner la valeur de la farine que les recteurs accordent également aux assistés du *Poor's Table*. Plus précisément, ceci est valable pour 381 personnes (à savoir 88%) de notre corpus. La plupart (54%) en reçoivent un *peck of meal* par mois, 10% juste un demi *peck*, 8% des pauvres assistés ont un *peck* et demi, et 9% même deux *pecks*. Pour de très grandes familles de plus de six membres, les recteurs acceptent de donner trois ou quatre *pecks*. Mais en moyenne, les pauvres peuvent bénéficier d'un *peck of meal* (d'avoine) ce qui revient à une

valeur additionnelle de 10d *Sterling* par mois ou 6 *shillings Sterling* par an.⁵³¹ La valeur moyenne annuelle de l'aumône attribuée aux pauvres du *Poor's Table* peut alors être évaluée à 5£ 14s *Sterling* ou 68£ 4s *Scots*.⁵³² Comparé à la moyenne calculée pour le début du siècle, il s'agit d'une augmentation remarquable des aumônes aux *deserving poor* de la ville et d'une aumône suffisante pour survivre.

La forme la plus fréquente de l'aumône, après la pension mensuelle, est l'attribution du *beggar's badge (token)*. Cependant, les recteurs sont encore plus sévères en ce qui concerne la distribution de ce signe. Ils craignent effectivement de ne plus pouvoir contrôler les mendiants dans la ville. Robert Connor demande le droit d'avoir un badge, mais les recteurs ne le lui accordent pas tout de suite. Ils ordonnent à l'agent de la maison de lui remettre une petite aumône afin de lui permettre d'acheter une paire de chaussures. De plus, ils demandent à « *Dr Livingston to check his illness; to give a badge if continuous illness, if the illness is not continuous, no badge* ». ⁵³³ A la moindre incartade, les recteurs retirent le badge: John Smith, par exemple, doit rendre le sien pour « *immoral behaviour* ». Effectivement, on l'avait rencontré un soir en état d'ivresse.⁵³⁴ Pour l'ensemble des pauvres de notre corpus (1779-1783), nous avons trouvé 26 personnes ayant le droit d'aller mendier dans les rues d'Aberdeen.

Il s'agit en grande majorité de pauvres invalides qui ne peuvent plus exercer leur métier et qui habitent depuis longtemps dans la ville. Par ailleurs, ce sont des hommes qui doivent s'occuper de leurs vieilles femmes impotentes. On pourrait supposer, nous l'avons dit plus haut, que le fait d'avoir un badge représente une sorte de stigmatisation qui mettrait les mendiants en marge de la société municipale. Mais en étudiant les cas admissibles de façon plus précise, nous nous apercevons que les pauvres préfèrent avoir des badges que de recevoir l'aumône en argent comptant. Elisabeth Farquarson, par exemple, une fille de 22 ans ayant un « *cancer in her breast* » et recommandée par les magistrats de la ville, refuse de recevoir une

⁵³¹ En comptant qu'un *peck* d'avoine = 13,299 litres (mesure de produit sec, correspondant au standard de *Linlithgow*) ; 4 *pecks* = 1 *firlot* et 4 *firlots* = 1 *boll* ; un *boll* coûte, entre 1777 et 1779, la somme de 8£ *Scots* ou 13s4d *Sterling* (il s'agit du prix d'Edimbourg qui est légèrement plus élevé que celui payé à Aberdeen, voir SMOUT & GIBSON 1995, p. 144 et p. 182).

⁵³² Cependant, un maître tisserand peut gagner, pendant une bonne année comme 1785, la somme de 30 *shillings Sterling* par semaine ; voir J.M. MCPHERSON, *The Kirk's Care of the Poor*, Aberdeen 1914, ici : p. 10. Par ailleurs, l'auteur résume également les objectifs de l'hôpital des pauvres (pp. 172-173), mais il se réfère notamment à WALKER 1885 et ne peut donc pas apporter d'informations supplémentaires à notre étude.

⁵³³ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, vol. I, 1779 – 1788, ici : aumône attribuée à Robert Connor (no. 442), 8 janvier 1782.

⁵³⁴ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, vol. I, 1779 – 1788, ici : badge retiré John Smith (no. 250), 5 décembre 1780.

aumône mensuelle d'un *peck of meal* et six *pennies Sterling*. Elle dit qu'elle préfère avoir le badge pour pouvoir aller mendier.⁵³⁵ William Grant, un autre pauvre vieillard de la ville, se voit obligé de rendre son badge à cause d'une maladie qui ne lui permet pas de sortir. Il reçoit désormais une aumône mensuelle élevée de 18 *shillings Sterling*. Or, à peine guéri, il s'adresse aux recteurs de la maison pour demander la restitution de son badge.⁵³⁶ Nous ne pouvons donc pas parler de perception négative de ce genre d'aumône ou de stigmatisation selon l'acception négative du XX^{ème} siècle. Même si nous ne pouvons pas évaluer exactement ce que rapporte ce droit de mendier, il semble très probable que les mendiants « sélectionnés » de la ville soient reconnus par les Aberdoniens. Ainsi, les pauvres reçoivent très certainement des aumônes individuelles généreuses qui leurs permettent de vivre sans demander d'autres aides de la part des autorités municipales. Le calcul est simple : étant donné que le badge est la forme d'aumône préférée par les pauvres et que la valeur moyenne de l'assistance mensuelle en argent s'élève à plus que cinq livres *Sterling*, nous imaginons que les résultats mensuels de cette mendicité « tolérée » valent plus que la somme attribuée par les recteurs. Dans ce cas, il serait logique de préférer le « *beggar's badge* » à l'aumône mensuelle des institutions charitables.

La valeur de l'*indoor relief* est encore plus difficile à estimer. Mais nous venons d'analyser les dépenses effectuées à cet effet et pouvons imaginer que les personnes qui acquièrent l'admission dans la maison sont, pendant un moment, sauvées de la pauvreté physiologique. En ce qui concerne les orphelins dont le nombre augmente à plus de 30 (jusqu'à 1785), il est très probable qu'on leur donne une éducation scolaire et religieuse correcte. Il semble qu'elle n'est pas censée mener à une dépendance permanente des orphelins de l'établissement. Nous avons démontré que les résultats de l'éducation sont jugés favorables et que les orphelins quittent la maison et souvent aussi le pays, après avoir franchi la limite d'âge de quatorze ans.

Concernant la diversité des formes d'aumônes, analysées pour notre coupe entre 1779 et 1783, il est impossible de calculer une moyenne totale pour l'ensemble du système charitable appliqué à Aberdeen. En plus, les pauvres reçoivent, comme au début du siècle, l'assistance de différentes institutions : la distribution est centralisée, certes, mais le Conseil presbytérien peut toujours disposer d'un fond particulier (voir tableau 10.2). Il existe donc toujours des cas comme celui du marin pêcheur James Stronach dont nous trouvons la trace dans les

⁵³⁵ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, vol. I, 1779 – 1788, ici : aumône attribuée à Elisabeth Farquarson (no. 172), 1^{er} mai 1780.

⁵³⁶ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. Register of Interns, vol. I, 1779 – 1788, ici : aumône attribuée à William Grant (no. 495), 5 mars 1782.

délibérations des recteurs du *Poor's Hospital* : «*the said day Mr Burnett presented a petition signed by John Rickart of Auchnacant and John Leslie merchant in behalf of one James Stronach salmone fisher and his wife both of them old in great distress and necessity, the man having had a fracture in his arm, craving to be put on the outpension's list [...], the committee appointed him to have eight pence [Scots, T.F.] weekly as an outpensioner and recommended to Mr Man to get a double of the kirk session's list*». ⁵³⁷ Par ailleurs, les corporations d'artisans disposent aussi de leurs propres fonds qu'ils utilisent souvent pour assister des pauvres qui reçoivent déjà une aumône des *United Funds*. Nous ne pouvons donc pas juger l'application du *Old Scottish Poor Law* à Aberdeen sans avoir évalué les aides venant des *Seven Incorporated Trades*.

1.2.4. Les pauvres honteux d'Aberdeen assistés par les corporations d'artisans

Les Sept Corporations d'artisans de la ville d'Aberdeen jouent un rôle important dans le système charitable de la ville. Même si elles organisent la distribution de leurs fonds de manière indépendante, nous avons déjà vu dans la critique des sources qu'elles coopèrent avec les autres institutions charitables aberdoniennes. Il y a non seulement les doyens des corporations qui sont membres des Conseils municipaux et presbytériens, mais nous avons également vu que les doyens acceptent de compléter l'assistance attribuée des « fonds communs », gérés par les recteurs de l'hôpital des pauvres. Il convient maintenant de nous concentrer sur l'aumône que les corporations remettent à leurs « propres » pauvres. Quelles sont les conditions pour l'acquérir et à quelle valeur effective pouvons-nous l'évaluer ? Et enfin, quels indices pourront nous en tirer pour notre perspective diachronique de l'histoire de la pauvreté aberdonienne ?

Effectivement, les règles d'admission sont simples : il faut être membre de l'une des sept corporations (voir partie I, chapitre 4.2.4.) ou bien être épouse ou enfant de membre. Les efforts pour être accueilli parmi les Corporations sont multiples, car l'artisan non incorporé n'a pratiquement pas de possibilité d'exercer son métier avec succès. En plus des privilèges économiques il y a aussi les avantages sociaux qui sont reliés au pouvoir politique dont disposent les corporations d'artisans dans la ville. Le candidat à l'admission doit faire preuve de sa compétence professionnelle en soumettant une pièce faite de ses mains. Après l'approbation du doyen de la corporation concernée, l'ensemble de ses membres doit accepter

⁵³⁷ RGC, Aberdeen Poor's Hospital. First Book of Minutes of the Directors, ici : 12 février 1743.

l'admission de l'artisan. Cette étape est très certainement la plus difficile de toute la sélection, car elle peut donner place à des règlements de compte entre les différents concurrents sur le marché. Admission acquise, elle est reportée au Conseil municipal, et le candidat est invité à payer une première somme d'argent au *boxmaster* dont la valeur dépend de son âge et de son état civil. Il reçoit sa nomination de *Burgess of Trade*, qui le fait entrer dans une catégorie sociale élevée, lors d'une session plénière du Conseil municipal où il prête serment de fidélité non seulement à sa corporation mais aussi à la ville.⁵³⁸ Les engagements des corporations sont alors étroitement reliés aux affaires municipales. En pratique, bien sûr, cette collaboration est souvent bouleversée par la rivalité entre les guildes de marchands et les corporations.

Une autre raison pour être admis parmi les artisans incorporés est le fait qu'elles ont construit, depuis leur fondation, un système d'assistance social qui est remarquable. Nous avons déjà évoqué dans la critique des sources que les fonds disponibles à cet effet proviennent de plusieurs sources, mais notamment des donations de riches Aberdoniens. Depuis la fondation du *Trinity Hospital* en 1631, les corporations d'artisans disposent d'une institution autonome pour assister « leurs » *deserving poor*, à savoir les veuves, les invalides et les vieillards.

Il y a deux formes d'assistance qui sont similaires à celle de l'assistance municipale : l'*indoor relief* pour quelques-uns des membres et des pensions payées en argent en faveur des membres appauvris, vivant encore chez eux. Nous en savons peu sur les conditions de vie à l'intérieur du *Trinity Hospital*, mais il y avait certainement de bons et de mauvais côtés dans cette forme d'*indoor relief*. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle au moins, les internés de la maison doivent accepter de renoncer à leur vie habituelle pour vivre dans la dévotion absolue. Ils sont privés de leurs droits de *Burgess of Trade*, à savoir de leurs droits électoraux au sein du Conseil municipal et au sein de la corporation. Au point de vue professionnel, ils n'ont plus le droit d'exercer leur métier. Cependant, c'est probablement l'inconvénient le moins pénible, étant donné l'âge des internés.⁵³⁹ Malgré les privations des statuts sociaux, les pauvres incorporés peuvent bénéficier d'attributions relativement élevées, comparées à la valeur moyenne de l'aumône annuelle des pauvres « ordinaires » de la ville. Plus précisément, les pauvres « incorporés » disposent non seulement de vêtements, de nourriture et de bois fournis par les Corporations, mais ils reçoivent également (vers la fin du XVIII^e siècle et

⁵³⁸ Ebenezer BAIN 1887, pp. 141sq.

⁵³⁹ Ebenezer BAIN 1887, pp. 167-168.

avant les années de la grande famine) des pensions annuelles de 50 livres *Scots*.⁵⁴⁰ Rappelons que nous avons calculé, pour la période de stabilité économique du début du XVIII^e siècle, l'aumône moyenne à plus de vingt livres *Scots* pour les pauvres « ordinaires » de la ville (attributions du Conseil municipal et de la *Kirk Session* additionnées). Pendant les années de mauvaises récoltes, les aumônes en faveur des pauvres « ordinaires » peuvent baisser, nous l'avons dit, à dix livres *Scots*. Ces chiffres peuvent bien illustrer les valeurs distinctes de l'aumône attribuée par les institutions charitables que sont le Conseil municipal, le Conseil presbytérien et les Corporations.

En ce qui concerne les pensions versées aux pauvres incorporés, nous disposons du livre de gestion tenu par le *Master of Trades Hospital*⁵⁴¹ et du registre contenant les listes nominatives des bénéficiaires.⁵⁴² Les fonds dépensés pour les pauvres proviennent en majorité de la donation du docteur William Guild. Les autres recettes proviennent des cotisations des apprentis, des loyers de terres louées, de collectes et des impôts levés en faveur des corporations. L'ensemble des recettes s'élève à la somme de 3653 livres *Sterling* (pour 1807). Les dépenses démontrent que la plus grande partie de cette somme est utilisée pour les pauvres dont environ 6% pour l'*outdoor relief*.⁵⁴³ Les sommes sont payées en argent, mais les corporations assistent les pauvres incorporés aussi en leur fournissant du charbon. Pour l'année de 1782, les attributions sont légèrement plus grandes : elles s'élèvent à 227 livres *Sterling* soit 16% du budget total de la corporation. La moyenne de l'aumône annuelle peut être évaluée à la somme de 33 shillings *Sterling* soit 1£ 13s *Sterling*. Il ne s'agit donc pas d'une assistance qui peut satisfaire tous les besoins des pauvres incorporés. Pour l'année 1807, chaque pauvre enregistré reçoit la somme de sept *shillings Sterling* par mois, soit 4£ 4s *Sterling* par an. Mais en même temps, la corporation réduit le nombre des assistés : si, en 1782, nous comptons encore 143 membres sur le registre, il n'en reste plus que 69 en 1807. Jusqu'à 1816, le nombre des assistés remonte graduellement à 119.

En analysant les membres des corporations respectives des «Sept Corporations d'artisans » pour notre deuxième coupe, nous pouvons voir quel artisanat connaît le plus de difficultés économiques (voir graphique XVII). La répartition des *Hammermen*, par exemple, diverge

⁵⁴⁰ Trinity Hall Aberdeen, Seven Incorporated Trades of Aberdeen, Convener Court Book, vol. I, 1626-1697, ici : 5 octobre 1685. Par ailleurs, les internés du *Guild Brethren's Hospital* peuvent bénéficier d'une somme annuelle de 120 livres *Scots*, voir DESBRISAY/ EWAN/ DIACK 2002, p. 66.

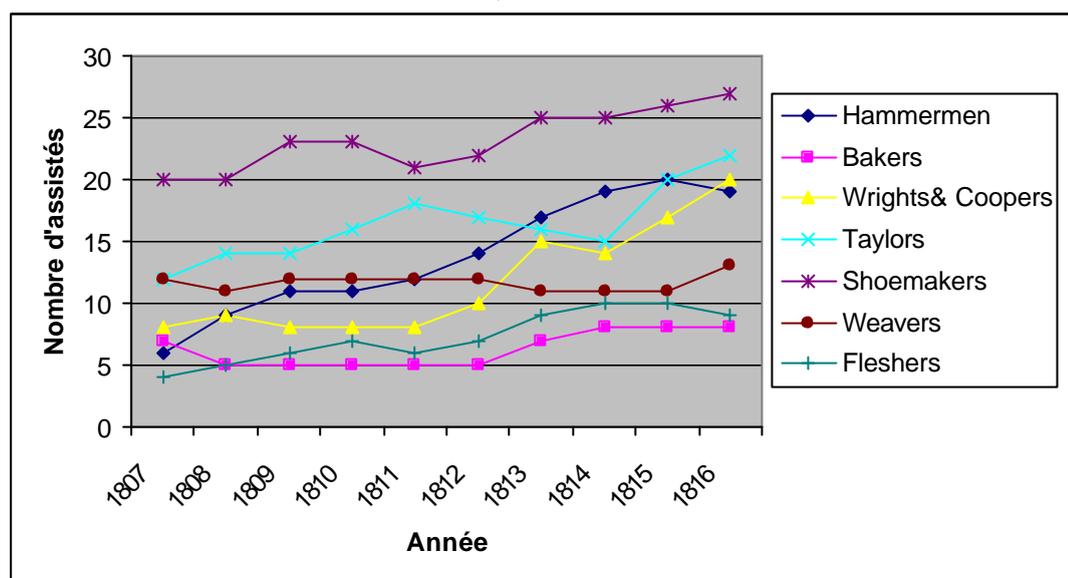
⁵⁴¹ Trinity Hall Aberdeen, Master of Trades Hospital, Warrant Book, 1782 – 1808.

⁵⁴² Trinity Hall Aberdeen, Hammermen Trade Aberdeen, Hospital Book, 1807 – 1839. Voir également le chapitre 4.2.4. de la première partie.

⁵⁴³ Trinity Hall Aberdeen, Hammermen Trade Aberdeen, Hospital Book, 1807 – 1839, ici : 1807.

entre six assistés en 1807 et dix-neuf en 1816. Les cordonniers sont les artisans qui ont le plus besoin d'assistance, et les boulangers peuvent se permettre de limiter les pensions versées à leurs membres à huit personnes. Il est particulièrement intéressant de voir que la corporation des *Wrights & Coopers* doit compenser un déclin dans leurs affaires en assistant un nombre toujours croissant de membres : de huit personnes en 1807 à vingt personnes en 1816.

Graphique XVII : Répartition par profession des pauvres incorporés assistés par *Dr Guild's annuities*, 1807-1816.⁵⁴⁴



Mais quels sont les pauvres individus qui se cachent derrière ces chiffres ? Est-ce que ce sont seulement les invalides, les veuves ou les vieillards ? En analysant les séries des dépenses, nous devons constater qu'une définition précise n'est guère possible. Cependant, nous pouvons compléter les quelques indications des registres avec les renseignements d'autres sources. Ainsi, nous nous rendons compte que le groupe de ceux qui peuvent bénéficier de l'aumône des corporations est socialement hétérogène : nous ne trouvons pas seulement les « petits » artisans, mais également quelques-uns des personnes « reconnues » de la ville. Pour les années de la grande famine, c'est un fait qui a déjà été partiellement étudié :⁵⁴⁵ en 1698, les membres du comité administratif des corporations s'occupent d'un de ces pauvres « honteux ». Il s'agit de l'ancien *Deacon Convener* Alexander Idle, un cordonnier qui avait occupé le plus haut poste de la hiérarchie des «Sept Corporations » seulement treize années auparavant. En effet, pendant la famine, il se trouve dans une si grande misère qu'il se voit obligé d'aller mendier aux portes des maisons aberdoniennes pour se procurer l'essentiel. Les corporations le placent dans leur siège du *Trinity friary*. Son destin et celui de sa famille après

⁵⁴⁴ Trinity Hall Aberdeen, Hammermen Trade Aberdeen, Hospital Book, 1807 – 1839.

1698 n'ont pas été étudiés, nous allons donc essayer de retracer le parcours de la famille Alexander Idle au deuxième chapitre de cette partie, car il est un exemple typique des pauvres « honteux » assistés d'Aberdeen.

Alexander Idle n'est pas un cas unique, trouvé exclusivement dans les années de récession générale économique. En 1782, le boulanger George Forbes reçoit une aumône annuelle de trois livres *Sterling* (soit 36 livres *Scots*) ce qui est la somme individuelle la plus élevée parmi toutes les attributions effectuées à l'un des pauvres incorporés. De plus, on lui fournit le charbon. L'année suivante, en 1783, on lui augmente l'aumône d'une livre *Sterling*.⁵⁴⁶ Effectivement, nous trouvons George Forbes en tant que *Deacon Convener* des « *Seven Incorporated Trades* » en 1759/1760.⁵⁴⁷ Ce sera un autre pauvre « honteux » à étudier sous la perspective de l'héritage de la pauvreté. En 1815, le boucher James Hanon reçoit l'aumône habituelle versée en *outdoor relief* de sept *shillings Sterling* par mois. Nous sommes étonnés de constater qu'il était doyen de la corporation de cette profession seulement huit ans auparavant.⁵⁴⁸

Nous pourrions encore facilement prolonger cette liste de *shamefaced poor* qui doivent faire appel à leurs réseaux professionnels pour se faire sauver du cercle vicieux de la pauvreté. On serait tenté de voir cette aide comme un filet de sauvetage pour les *shamefaced poor*, les empêchant de tomber à long terme en dessous du seuil de la pauvreté. Mais avant de pouvoir évaluer ce système d'assistance « sélective », il convient d'analyser d'abord la pauvreté dans ses différentes facettes (« ordinaire » et « honteuse ») à travers plusieurs générations. Pour ainsi dire, il est temps de s'éloigner de la théorie pour pouvoir étudier maintenant les succès et les échecs des efforts charitables municipaux à l'intérieur des familles aberdoniennes.

2. Les familles pauvres aberdoniennes : la transmission de la pauvreté à Aberdeen à l'époque moderne

L'évaluation du système d'assistance appliqué à Aberdeen nous permet maintenant d'étudier en profondeur l'héritage de la pauvreté à l'époque moderne. Nous allons procéder de la même

⁵⁴⁵ DESBRISAY/ EWAN/ DIACK 2002, p. 59.

⁵⁴⁶ Trinity Hall Aberdeen, Master of Trades Hospital, Warrant Book, 1782 – 1808, ici : 1782, aumône annuelle à George Forbes (no. 27), maître boulanger.

⁵⁴⁷ Ebenezer BAIN 1887, p. 45.

manière que pour l'étude de cas de Lyon. C'est-à-dire que nous partons de quelques-unes des familles assistées pour ensuite reconstituer leurs arbres généalogiques. Finalement, nous essaierons de juger l'efficacité de l'aumône publique en fonction de sa présence dans les biographies des pauvres. Effectivement, l'analyse synchronique de l'application de l'« *Old Scottish Poor Law* » dans le premier chapitre de cette partie a permis de nous focaliser sur trois familles de pauvres « ordinaires » ainsi que sur les destins de deux familles de pauvres « honteux ». Les résultats de ces cinq biographies serviront non seulement à l'évaluation du système d'assistance écossais, mais ils constitueront également le deuxième pilier du chapitre comparatif de la partie IV.

2.1. L'étude diachronique des pauvres « ordinaires » d'Aberdeen

2.1.1. Les pauvres artisans « hors-corporations » : la famille George Hill

Nous rencontrons le tailleur d'habits George Hill [(01), voir graphique XVIII] à plusieurs reprises sur les listes nominatives des bénéficiaires d'aumônes du Conseil municipal. Dès la première année de la grande famine en 1695, on lui accorde la modeste somme annuelle d'une livre *Scots*.⁵⁴⁹ La situation semble ne pas s'arranger ce qui fait qu'à partir de 1698, nous le trouvons à nouveau parmi les pauvres bénéficiant de la donation de Robert Johnston. Cette fois-ci, il reçoit la somme de 1£ 8s *Scots* et un an plus tard, les conseillers municipaux ajoutent une livre supplémentaire à la somme accordée en aumône.⁵⁵⁰ Cependant, les 2£ 8s *Scots* ne suffisaient pas pour se procurer des denrées nécessaires pour survivre. Nous pouvons imaginer sa situation pénible pendant la famine, car il est déjà assez âgé : dans les sources on le présente comme « *older taylor* ». Mais les autorités de la ville tiennent compte de sa misère, et accordent la même somme à son épouse Isabell Whyte (ou White). En 1698, elle peut bénéficier d'une aumône de 1£ 8s *Scots*. Le couple peut donc disposer de 3£ 16s *Scots* par an. A partir de 1701, le Conseil municipal cesse de leur donner l'aumône, mais en 1705, le Conseil presbytérien accorde cinq livres *Scots* à Isabell White, devenue veuve en 1699. Même si la somme totale de l'aumône est assez faible, nous imaginons que le soutien moral de ces attributions régulières n'est pas négligeable. Par ailleurs, les documents paroissiaux nous

⁵⁴⁸ Trinity Hall Aberdeen, Hammermen Trade Aberdeen, Hospital Book, 1807 – 1839, ici : 1815, aumône annuelle à James Hanon, maître boucher.

⁵⁴⁹ ACA 10/5 II, MPMTCA, 1673/74-1699/1700, ici : 1695, aumône attribuée à George Hill, tailleur d'habits.

⁵⁵⁰ ACA 10/5 II, MPMTCA, 1673/74-1699/1700, ici : 1695-1699, aumône attribuée à George Hill, tailleur d'habits.

apprennent que le vieux couple a quatre enfants dont un fils et trois filles mariées. En théorie, ils peuvent s'appuyer sur leurs réseaux familiaux. Les filles Marjory (04), Elisabeth (05) et Margaret (08) ne peuvent pas venir en aide à leurs parents. Marjory et Elisabeth quittent la paroisse de Saint-Nicholas pour se marier respectivement à Old Machar (Old Aberdeen) et à Monymusk dans l'Aberdeenshire.⁵⁵¹ Après leurs mariages, nous perdons leurs traces, mais nous pouvons imaginer que le vieux couple doit se contenter de l'aide de leur seul fils.

Thomas Hill (06) a appris le métier de tailleur d'habits, tout comme son père.⁵⁵² Au début de la grande famine, il a 28 ans, et nous le trouvons marié à Elspet Steven (07). Le couple habite dans la paroisse de Saint Nicholas (quartier de Footdee) pendant toute sa vie active. Grâce à leur sédentarité, nous pouvons facilement reconstituer l'ensemble de sa famille. Effectivement, ils ont aussi quatre enfants, à savoir deux fils et deux filles. Mais Thomas (06) ne semble pas pouvoir surmonter la misère familiale qu'il a héritée de son père : en 1725, il figure sur la liste des Aberdoniens qui doivent de l'argent au Conseil municipal pour défaut de paiement des impôts. La somme des dettes enregistrée par les conseillers pour les années consécutives 1724/25 s'élève à plus que cinq livres *Scots*.⁵⁵³ En 1746, juste avant sa mort, Thomas Hill (06) demande l'admission à l'hôpital des malades civils.⁵⁵⁴ Le chirurgien enregistre son dossier et constate qu'il a une plaie contuse sur sa cuisse qui s'est enflammée. Cet incident est pour nous la preuve que le patient n'a pas pu faire soigner sa blessure à temps. Il vient à l'hôpital des malades « pauvres » seulement en dernier recours. En plus, nous apprenons que Thomas Hill ne vit plus dans sa propre maison, mais il fait partie des internés de l'hôpital des pauvres.⁵⁵⁵ Le fait qu'il apparaisse à deux reprises dans nos sources, nous indique avec certitude qu'il a vécu des années pénibles. Il essaie vraisemblablement tout ce qui lui est possible pour assister ses parents, mais nous pouvons douter que la grande famille ait pu sortir de la pauvreté.

En effet, la deuxième génération ainsi que la troisième génération de la famille Hill, descendant directement du tailleur d'habits Thomas Hill (06) nous donnent l'impression de

⁵⁵¹ IGI C111684 7916 (toutes les citations ont été vérifiées dans la version actuelle du mois de juin 2003), paroisse de Saint Nicholas, baptême de Marjory Hill, 16 juin 1661 ; IGI C111684 8355, paroisse de Saint Nicholas, baptême d'Elisabeth Hill, 9 juillet 1663 ; IGI C111684 10440, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Margaret Hill, 16 avril 1672.

⁵⁵² Il est baptisé le 14 février 1667 à Aberdeen ; voir IGI, C111684 9169, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Thomas Hill.

⁵⁵³ ACA, Tax Debts Outstanding, 1725.

⁵⁵⁴ NHSA, GRHP 1/4 1., Daily Journal, 1743-1747, ici : novembre 1746.

⁵⁵⁵ NHSA, GRHP 1/1 2., Minutes of the Sederunt Book for the Directors of Aberdeen Royal Infirmary, 1742-1751, ici : admission de Thomas Hill, novembre 1746.

vivre dans la pauvreté. Sur les quatre enfants de Thomas Hill, nous en trouvons trois qui sont dans des situations pénibles au moins à un moment de leur vie. Katherine Hill (15) est la seule à n'apparaître qu'une seule fois dans les documents paroissiaux, lors de son baptême dans l'église de Saint Nicholas.⁵⁵⁶ L'autre fille de Thomas Hill (06) se marie dans la paroisse voisine : en 1731, Jannet Hill (11) s'installe à Kincardine O'Neil (Aberdeenshire) pour épouser un certain James Webster. En ce qui concerne les deux fils Alexander (10) et George (13), ils apprennent le même métier que leurs père et grand-père et deviennent tailleurs d'habits. Cependant, les traces qu'ils laissent dans les documents n'indiquent, à nouveau, rien d'autre qu'une vie dans le danger permanent de tomber en dessous du seuil de la pauvreté. Alexander figure dans la liste des « *tax debts* » de 1725 et meurt prématurément en 1736.⁵⁵⁷ Sa veuve dont nous ne connaissons pas le nom, reçoit l'aumône publique entre 1737 et 1740. La somme annuelle qu'on lui accorde est de quatre livres *Scots*.⁵⁵⁸

En 1717, George Hill (13), le deuxième fils de Thomas Hill (06) et Elspet Steven (07),⁵⁵⁹ se marie avec la servante Margaret Tosh. Les réseaux familiaux semblent toujours intacts, car nous trouvons Thomas et le père adoptif de la mariée comme tuteurs du couple mineur. L'indice suivant, issu des registres paroissiaux, peut l'attester : « *George Hill taylor and Margaret Toash a servant young woman in Aberdeen having contracted and cautioned for the man Thomas Hill taylor and for the woman John Craig baxter, payed two pound Scots.* »⁵⁶⁰ Nous ne savons pas si le couple réussit, lors des premières années de leur vie commune, à sortir de la nécessité. Au moins, nous ne le trouvons pas dans les listes nominatives des aumônes attribuées par les autorités municipales. Mais il semble peu probable qu'il puisse se permettre de nourrir les parents de George, devenus vieux et nécessiteux.

Quant à la génération des enfants de George Hill (13) et de Margaret Tosh (14), nous devons reconnaître qu'une lacune des sources nous empêche d'en savoir plus sur leur destin. Les trois enfants sont baptisés à la paroisse de Saint Nicholas. Nous trouvons Janet (18) en 1718, Patrick (19) en 1722 et finalement George Hill (17) en 1724.⁵⁶¹ Malheureusement, nous

⁵⁵⁶ IGI C111685 5639, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Katherine Hill, 19 juin 1698.

⁵⁵⁷ ACA, Tax Debts Outstanding, 1725.

⁵⁵⁸ ACA, PR 10/5/VI, MPMTCA 1737/1738-1749/1750 ; ici : aumône attribuée à la veuve d'Alexander Hill, 1737-1740.

⁵⁵⁹ IGI C111685 4584, paroisse de Saint Nicholas, baptême de George Hill, 5 février 1693.

⁵⁶⁰ ACLLS, FR 4117, mariage de George Hill avec Margaret Toash, 21 février 1717.

⁵⁶¹ IGI C111686 2544, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Janet Hill, 30 septembre 1718 ; IGI C111686 3191, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Patrick Hill, 6 mai 1722 ; IGI C1116863572, paroisse de Saint Nicholas, baptême de George Hill, 28 juin 1724.

savons seulement que George Hill (17) reste fidèle à la tradition professionnelle de sa famille. Il apprend le métier de tailleur d'habits et se marie avec Christian Marshall, de la paroisse d'Old Machar. Le recensement effectué à Aberdeen en vue d'une probable attaque française enregistre le tailleur d'habits en tant qu'habitant du quartier de Footdee. Il a donc probablement maintenu l'atelier familial. D'un côté, il est possible que George Hill (17) soit sorti de la pauvreté, car nous ne le trouvons plus dans les listes d'assistance publique. Cependant, il peut y avoir beaucoup d'autres raisons telles que la mort prématurée ou des problèmes avec l'ordre public. En tout cas, il a un fils John Hill (20) dont la courte vie peut nous donner quelques renseignements concernant le destin de la famille.

Le 17 mai 1754, John Hill (20) est baptisé à Aberdeen dans la même église que quatre générations de ces ancêtres.⁵⁶² Mais nous sommes étonnés de ne pas le voir apprendre le même métier que ses père, grand-père et arrière-grand-père. Il choisit le métier de marin, et il a deux enfants avec son épouse Elisabeth Ord (21). John Hill (20) n'arrive pas à maintenir sa famille à l'écart de la misère : nous trouvons sa femme parmi les bénéficiaires du *Poor's Table* des *United Funds* de la ville en 1782. Elle reçoit la somme de six *shillings Sterling* et un *peck of meal* par mois, pour elle et ses deux «*infant child*s ». ⁵⁶³ Etant donné que le comité des recteurs la dénomme «*veuve* », nous supposons que le jeune marin John Hill (20) a péri en mer juste avant que sa femme se fasse enregistrer sur le *Poor's Table*. Les traces de la famille Hill se perdent après 1782. La veuve John Hill ne se fait pas prolonger l'assistance, nous ne trouvons même pas de demande soumise au comité à ce propos. Il est bien probable qu'elle se soit remariée et que la génération descendante ait quitté la ville pour trouver sa fortune outre-mer ou dans d'autres centres commerciaux d'Ecosse comme Glasgow.

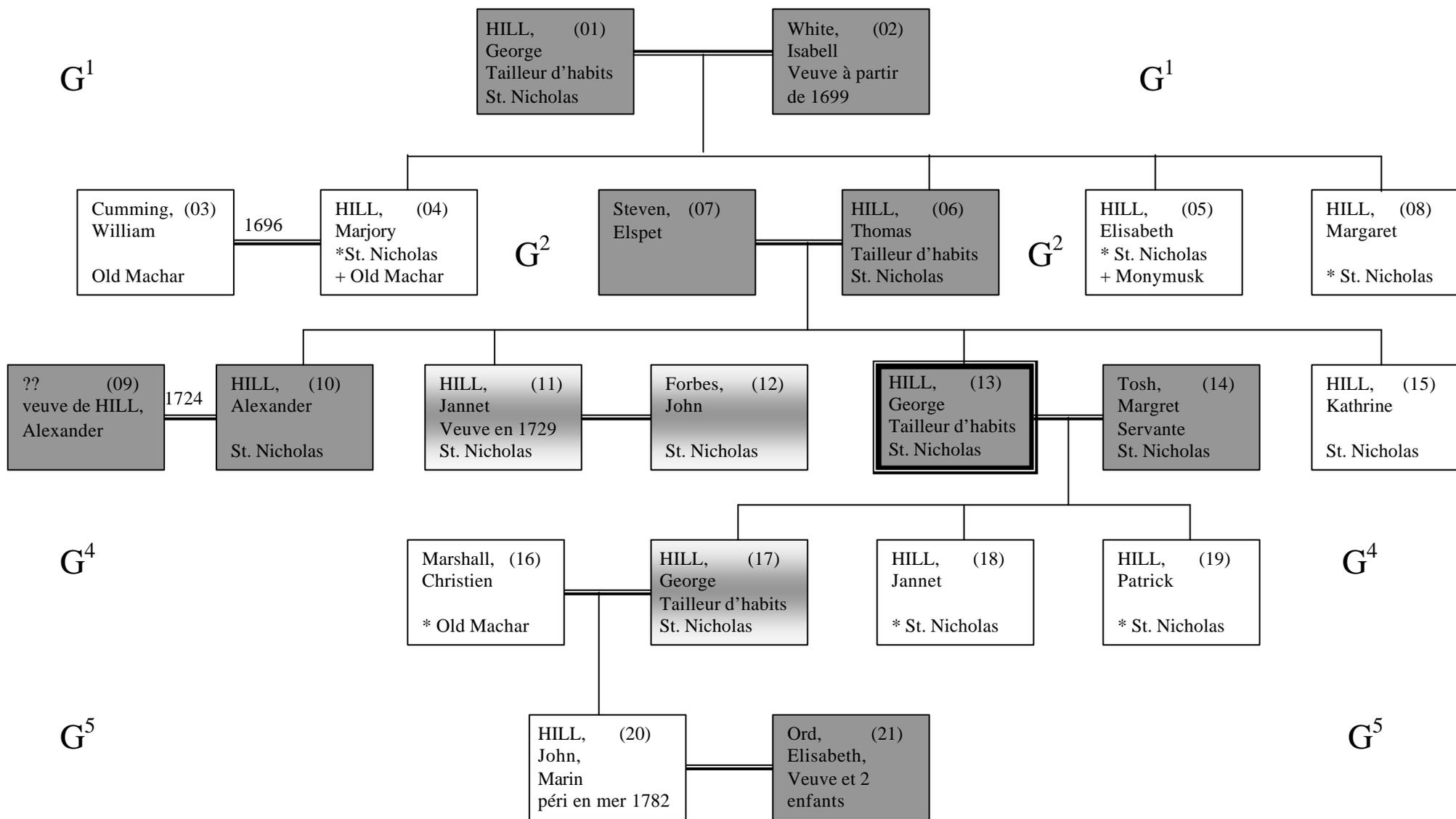
Au total, nous avons découvert avec certitude 21 membres de la famille George Hill, tailleur d'habits à Aberdeen. A part l'évaluation des aumônes que les autorités municipales lui accordent à travers les années, nous notons une extrême sédentarité et une continuité professionnelle remarquable. Ceci ne peut pas améliorer la médiocre situation économique de la famille : à travers cinq générations, la pauvreté est héréditaire dans toute la lignée agnatique restant sur place, entre 1696 et 1782. Au lieu de pouvoir calculer le patrimoine, nous devons nous contenter de comparer la valeur de l'aumône publique dont la famille Hill pouvait bénéficier. Les représentants de quatre générations reçoivent une aumône en argent comptant ou bien un traitement médical dans l'établissement municipal. En revanche, il est intéressant

⁵⁶² IGI C111686 6738, paroisse de Saint Nicholas, baptême de John Hill, 17 mai 1754.

que nous ne trouvions pas d'aides attribuées par la *Kirk*. Huit membres de la famille s'appuient sur la charité publique, mais les sommes ne sont apparemment pas assez grandes pour pouvoir lutter efficacement contre la misère. L'assistance municipale est alors assez présente, notamment pendant les années de grande «pressions » sociale et économique. Mais elle ne peut intervenir que passagèrement. C'est ainsi que la biographie de la famille de ces tailleurs aberdoniens s'achève dans la pauvreté. Nous sommes bien conscients du fait que le genre de sources que nous avons utilisées limite les possibilités de retrouver les pauvres dans d'autres situations que celle où ils font appel à l'aumône. Mais la fréquence à laquelle reviennent ces moments dans la biographie familiale permet d'en tirer nos conclusions.

⁵⁶³ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : aumône attribuée à Elisabeth Ord, relict of John Hill, 3 septembre 1782.

Graphique XVIII: Arbre généalogique de la famille George Hill, tailleur d'habits à Aberdeen



2.1.2. Les pauvres artisans « incorporés » : la famille Robert Law

Tournons-nous maintenant vers le destin d'une autre famille d'artisans aberdoniens. Nous allons étudier maintenant les pauvres de la ville qui sont membres des corporations, pour pouvoir comparer leurs aumônes à celles attribuées aux pauvres « hors-corporations ». Il s'agit ici de trouver une réponse à la question de savoir si l'assistance accordée aux *trade burgesses* de la ville est plus efficace que celle dont bénéficient les *common poor* d'Aberdeen. Cependant, il faut faire la distinction entre les pauvres qui sont exclusivement assistés par les guildes ou les corporations d'artisans sans être enregistrés, et les pauvres recevant l'aumône de la part de plusieurs institutions. Ces derniers figurent dans les listes nominatives des receveurs et ne peuvent donc pas être classés parmi les pauvres « honteux ».⁵⁶⁴

Robert Law [(08), voir graphique XIX] appartient à cette dernière catégorie, car il fait partie d'une famille de *trade burgesses* de la ville d'Aberdeen. Cependant, les membres de sa famille doivent, pour plusieurs raisons, faire appel à l'aumône publique. Effectivement, Robert Law apparaît dans les registres des internés de l'hôpital des pauvres, car deux de ses quatre enfants y sont admis par le comité des recteurs. Nous apprenons qu'il ne s'occupe plus de sa famille après l'avoir quittée en 1779. Sa femme Mary Meggs (09) doit désormais éduquer et nourrir les enfants.⁵⁶⁵ Le comité d'administration des *United Funds* décrit le cas de manière précise et délibère que la femme recevra une aumône de neuf *pence Sterling* et un *peck* de farine par mois. Les recteurs ajoutent que le fils aîné Alexander (12) a déjà été reçu dans la maison. A partir du mois de janvier 1780, Mary Meggs a la permission d'aller mendier dans les rues d'Aberdeen. Elle est donc l'un des «*great objects*» du système de charité de la ville. En plus, on lui augmente l'aumône à vingt-et-un *pence Sterling* et deux *pecks* de farine.⁵⁶⁶

Mais même si l'assistance offerte par les autorités municipales est relativement élevée, la mère ne peut faire face à sa situation pénible. Au mois d'avril 1781, les notices trouvées dans les registres des «Fonds communs » nous apprennent qu'elle est décédée dans l'intervalle, laissant ainsi ses enfants orphelins de père et de mère. C'est le *Convener* Ligertwood lui-même qui appuie une augmentation d'aumône aux jeunes descendants de la famille Law et

⁵⁶⁴ Voir chapitre 1.2.1. de cette partie.

⁵⁶⁵ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : aumône attribuée à Mary Meggs, spouse to Robert Law, 12 avril 1779. Toutefois, nous ne savons pas si Robert Law a quitté sa famille volontairement ou s'il a été appelé dans l'armée.

⁵⁶⁶ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : aumône attribuée à Mary Meggs, spouse to Robert Law, 3 janvier 1780.

qui plaide en faveur de l'admission de William Law (11), second fils de Robert.⁵⁶⁷ Finalement, le comité accepte de l'accueillir dans la maison et ordonne à l'agent d'acheter des vêtements aux deux autres enfants.⁵⁶⁸ Par ailleurs, nous apprenons que le petit William est petit-fils d'un « *freeman wright* »⁵⁶⁹ d'Aberdeen. Ce détail est important pour les membres du comité, car ils font une demande auprès des « *Seven Incorporated Trades* » afin qu'elle se charge des dépenses effectuées en faveur de la famille Robert Law. Le *Master of Trades Hospital* répond en acceptant d'en payer une partie. Le comité enregistre avoir reçu, à partir du mois de juillet 1781, la somme mensuelle d'une livre *Sterling*. L'argent transféré au comité d'administration est inscrit dans les livres de gestion de la corporation au nom de la veuve Law.⁵⁷⁰ Malgré la participation des *Trades* à l'assistance des orphelins Law, la gestion reste à la charge du comité d'administration des « Fonds communs ». Nous apprenons qu'il continue à s'occuper des enfants de cet apprenti charbonnier : au mois de septembre 1781, ils reçoivent à nouveau des vêtements pour pouvoir s'habiller correctement.⁵⁷¹

En analysant l'assistance attribuée à la famille Law, nous comprenons que les réseaux professionnels sont très denses et qu'ils se montrent assez efficaces pour venir en aide aux orphelins. Mais une fois de plus, nous devons nous demander pourquoi les autres membres de la famille ne peuvent pas contribuer à l'éducation des quatre enfants. Malheureusement, nous ne savons rien sur les frères ou sœurs de Robert Law (08) et sur sa femme. En ce qui concerne la famille Meggs (ou Meigs), nous pouvons dire qu'elle provient vraisemblablement de la campagne et que Mary s'est installée à Aberdeen après son mariage. Sinon nous l'aurions trouvée dans les registres paroissiaux à l'occasion de son baptême. En plus, nous savons que le comité d'administration n'aurait pas attribué d'aumône si ses parents avaient été encore en vie. Il faut donc encore remonter d'une génération dans la famille Law pour pouvoir trouver des liens familiaux.

⁵⁶⁷ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : aumône attribuée aux enfants de Mary Meggs, spouse to Robert Law, et admission de William Law, 2 avril 1781.

⁵⁶⁸ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : aumône attribuée aux enfants de Mary Meggs, spouse to Robert Law, et admission de William Law, 2 avril 1781.

⁵⁶⁹ Robert Law et ses descendants, cités plus bas, font partie des *Wheelwrights*, des charbonniers. Mais dans la corporation des *Wrights (and Coopers)*, nous pouvons trouver différentes professions spécialisées dans le travail du bois et d'autres matières naturelles : la traduction en serait difficile, nous nous contentons alors de citer brièvement les appellations en anglais : à côté des *Wheelwrights*, il y a les *Millwrights*, *Cartwrights*, *Housewrights*, *Shipwrights*, *Woodturners*, *Carvers* et *Cabinetmakers* ; voir Ebenezer BAIN 1887, p. 81.

⁵⁷⁰ Trinity Hall Aberdeen, Master of Trades Hospital, Warrant Book, 1782 – 1808, ici : 1782-1783, aumône attribuée à la veuve Law (nos. 41, 76).

⁵⁷¹ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : aumône attribuée aux enfants de Mary Meggs, spouse to Robert Law, 3 septembre 1781.

La famille de Robert Law (08) vient effectivement du quartier de Crooked, son père John Law (04), nous l'avons déjà dit plus haut, a été charron et *Trade Burgess* dans sa vie active. De plus, nous le trouvons parmi les hommes recensés en 1759. Il n'y a pas de mention indiquant une bonne santé, et il ne se porte pas volontaire.⁵⁷² Le charron n'a pas besoin de se faire assister, en tant que *Burgess of Trade*, il fait partie des artisans réputés de la ville. Mais nous pouvons imaginer qu'il ne descend pas d'une famille aisée, parce que ses frère et sœur, Isabell (03) et William Law (06) bénéficient de l'aumône publique. Entre 1720 et 1722, Isabell Law, « une vieille servante de la ville », reçoit trois livres en aumône mensuelle de la donation de Robert Johnston.⁵⁷³ Margret Coutts (06), la veuve de William Law (07), doit se faire soigner à l'hôpital des malades civils au mois d'octobre 1751, pour des problèmes de sciatique.⁵⁷⁴ Nous présumons donc qu'elle se bat continuellement contre la pauvreté : elle ne peut pas se permettre de faire appel à un médecin pour se faire soigner à domicile. La même chose vaut pour sa belle-mère, Jean Clark (02) : son mari Robert Law (01),⁵⁷⁵ un charron de la corporation des *wrights*, meurt pendant les années de la grande famine. Désormais, elle est obligée de demander l'aumône. Nous ne savons pas si elle reçoit un soutien de la part des corporations, mais elle bénéficie de la donation de Robert Johnston entre 1697 et 1699. Le Conseil municipal lui accorde la somme de 240 *pence Scots* en 1697, 400 *pence Scots* en 1698, et 480 *pence Scots* en 1699.⁵⁷⁶

Nous apercevons que la situation économique de l'ensemble de la famille Law, à travers deux générations, n'est pas très favorable. Il est difficile de faire fonctionner les réseaux familiaux si tous les membres de la famille doivent affronter les mêmes problèmes. Le destin des descendants de Robert Law (08) est similaire à celui de leur aïeul. En effet, Alexander (13) et William (11) sont admis à l'hôpital des pauvres. Le premier n'apparaît plus dans les sources, mais William reste définitivement à Aberdeen. Il se marie le 25 novembre 1797 avec Janet Duncan (11), la fille d'un cordonnier et *Trade Burgess*.⁵⁷⁷ Les réseaux professionnels de son

⁵⁷² ACA, Press 18/59 14, the Upperkirkgate Port to Gallowgate wells [Crooked Quarter], notice John Law, charron. Les registres paroissiaux d'Aberdeen ne peuvent pas donner de renseignement concernant la date de son baptême, mais il n'y a que deux hommes au nom de Law dans toute la ville dont un seul charron.

⁵⁷³ ACA, PR 10/5/IV, MPMTCA 1713/1714-1724/1725 ; ici : aumône attribuée à Isabell Law, veuve de Robert Dugnick, 1720-1722.

⁵⁷⁴ NHS, GRHP 1/1 3., Minutes of the Sederunt Book for the Directors of Aberdeen Royal Infirmary, 1751-1758, ici : admission de Margret Coutts, veuve de William Law, octobre 1751.

⁵⁷⁵ IGI 177849, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Robert Law, 13 décembre 1683.

⁵⁷⁶ ACA 10/5 II, MPMTCA, 1673/74-1699/1700, ici : 1697-1699, aumône attribuée à Jean Clark, veuve de Robert Law.

⁵⁷⁷ IGI, AFN 4 GRL-RW, paroisse de Saint Nicholas, mariage de William Law avec Janet Duncan, 25 novembre 1797.

grand-père paternel fonctionnent toujours, alors que son père avait quitté la ville et sa famille. William reste fidèle aux artisans aberdoniens : il prend le métier de boulanger et devient également membre des corporations d'artisans. Néanmoins, il meurt tôt et laisse sa veuve sans moyens financiers suffisants. Elle subit le même destin que les autres veuves de la famille Law. Nous la retrouvons parmi les récipiendaires des pensions annuelles des *Bakers* en 1807 et en 1808, elle bénéficie de la somme mensuelle de sept *shillings Sterling*.⁵⁷⁸ Quant à Magnus Law (14), le second fils de Robert Law et de Mary Meggs, il surmonte la grande misère dans laquelle il s'était trouvé après la mort de ses père et mère. C'est très certainement aussi grâce à l'assistance accordée par les recteurs de l'hôpital des pauvres ainsi que par le *Master of Trades Hospital* qu'il peut apprendre le métier de charron. Il maintient ainsi la tradition familiale. La corporation lui est reconnaissante de sa fidélité, lorsqu'il tombe à nouveau dans la pauvreté, au début du XIX^{ème} siècle. Elle lui accorde la somme de quatre livres et quatre *shillings Sterling* par année pendant dix ans, alors qu'il est encore dans la fleur de l'âge !⁵⁷⁹

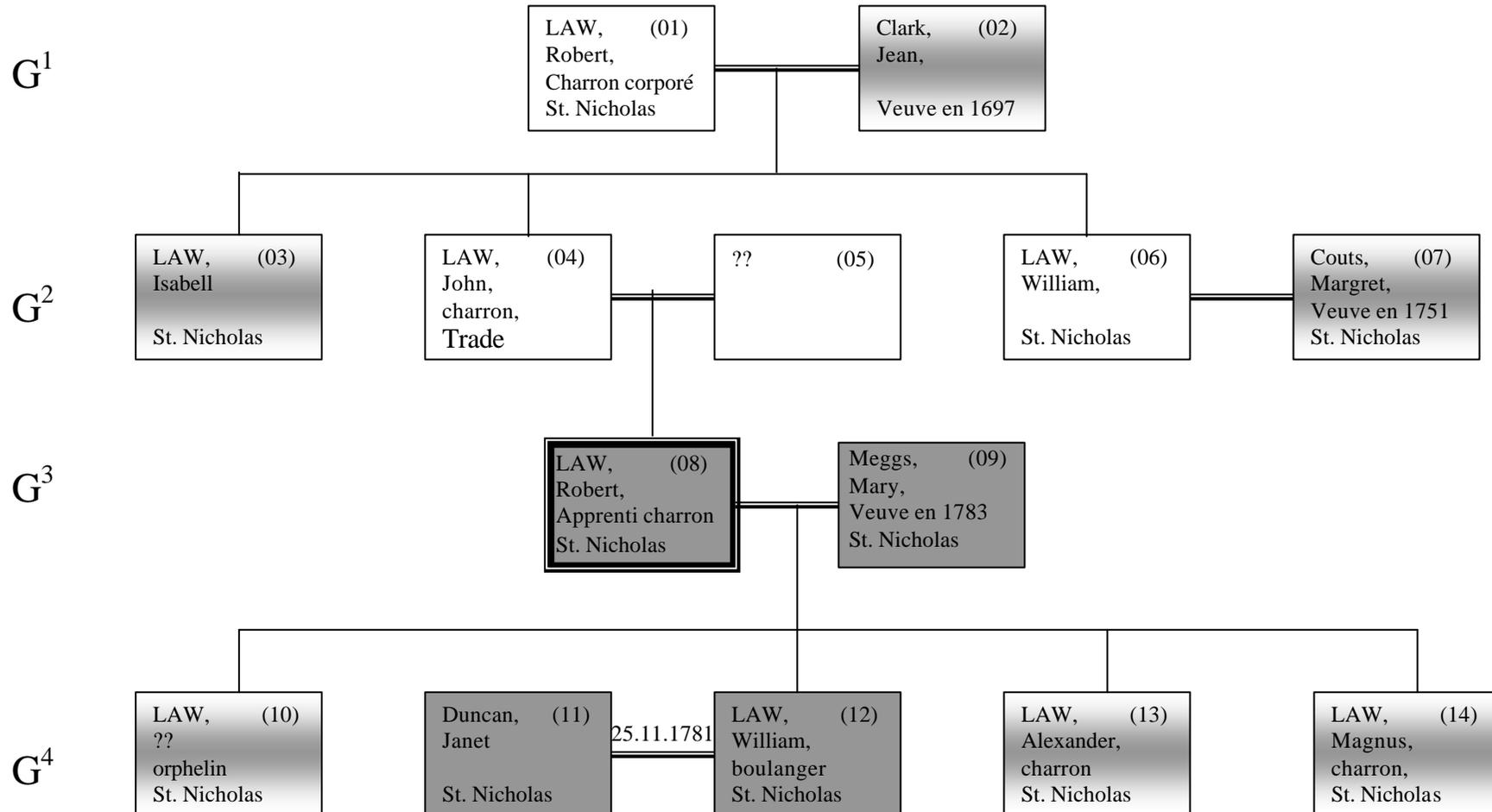
Ainsi, la biographie de la famille Robert Law nous révèle une histoire marquée par des hauts et des bas.⁵⁸⁰ En règle générale, nous pouvons retenir que les catastrophes personnelles, c'est-à-dire des deuils laissant les veuves seules responsables de la famille, réduisent à néant tous les efforts des familles d'artisans pour sortir de la nécessité. L'aide du système d'assistance établi par les corporations (en complément de l'aumône attribuée par les autorités municipales), ne permet pas de mettre les descendants à l'écart de la pauvreté. Mais au moins, ils sont capables de survivre. En particulier dans le cas où il s'agit de jeunes orphelins, on leur donne la chance de construire une vie « normale », à savoir la chance de se marier, d'apprendre un métier et d'avoir des enfants. Le graphique XIX peut l'illustrer davantage : la pauvreté n'est pas forcément héréditaire pour les pauvres *Burgesses of Trade*. En période de conjoncture favorable et sans incident dans la famille, les artisans peuvent se remettre de l'état de nécessité qu'a subi la génération précédente. Dans notre exemple, c'est John Law (04) qui ne rencontre apparemment pas les mêmes problèmes économiques que la première génération. Mais en réalité, la pauvreté ne disparaît que superficiellement. Dans la troisième génération, elle surgit à nouveau, car la veuve meurt prématurément. Deux enfants sont alors internés à l'hôpital des pauvres.

⁵⁷⁸ Trinity Hall Aberdeen, Hammermen Trade Aberdeen, Hospital Book, 1807 – 1839, ici : 1807-1808, aumône annuelle attribuée à la veuve de Robert Law.

⁵⁷⁹ Trinity Hall Aberdeen, Hammermen Trade Aberdeen, Hospital Book, 1807 – 1839, ici : 1807-1816, aumône annuelle attribuée à Magnus Law.

⁵⁸⁰ Nous avons abandonné les recherches généalogiques après la quatrième génération de la famille Robert Law.

Il paraît finalement que les coups du sort sont toujours trop forts pour être compensés sans problème par les victimes. Et le cas de la famille Robert Law démontre à ce propos que même les pauvres *Trade Burgesses*, pour ainsi dire les « favorisés » du système charitable des villes de l'époque moderne, ne se distinguent pas des pauvres « non incorporés ». Nous allons revenir à ce point dans le dernier chapitre de cette partie (voir tableau 11).

Graphique XIX: Arbre généalogique de la famille Robert Law, apprenti charron à Aberdeen

2.1.3. Misère des ouvriers non spécialisés : le destin de la famille David Anson/ Samuel Pillar

Il semble convenable d'étudier maintenant, après l'analyse des deux familles de pauvres artisans, les indigents de la catégorie la plus basse des Aberdoniens (mendiants exclus) : ce sont les ouvriers travaillant au port ou bien dans les mines de charbon. Ils ne peuvent pas s'appuyer sur des réseaux professionnels comme les artisans qui sont des *Trade burgesses*. Ils sont obligés de demander l'aumône publique ou de s'en remettre à leurs réseaux familiaux. Par conséquent, nous les rencontrons très souvent dans les listes nominatives des autorités municipales. En outre, les familles appartenant à cette catégorie ont souvent beaucoup d'enfants, parce que ces derniers sont considérés comme un « capital humain », pouvant participer dès un très jeune âge à l'entretien de la famille.

La biographie de la famille de David Anson [(06), voir graphique XX] en est un exemple remarquable qui démontre bien les malheurs inhérents à ce combat quotidien contre la pauvreté. Effectivement, le jeune David Anson vient à Aberdeen dans les années 1760 pour y chercher du travail. Il en trouve dans les mines de charbon et se marie à une fille provenant de la même catégorie sociale que lui. Il s'agit de Christian Pillar (05), fille de l'ouvrier au port Samuel Pillar (01) du quartier de Green. Le mariage a lieu le 28 novembre 1763 à l'église paroissiale de Saint Nicholas à Aberdeen.⁵⁸¹ Très rapidement, la jeune fille accouche de trois enfants : tout d'abord d'un garçon qui est baptisé du nom de son père (09), et ensuite des deux filles Ann (10) et Catherine (11).⁵⁸² Quatre ans plus tard, le couple a encore un deuxième fils qu'il appelle James. Jusqu'à ce moment-là, nous ne rencontrons personne du nom de Anson dans les listes nominatives des différentes institutions charitables. Nous pouvons probablement en conclure que la vie familiale se déroule sans incident majeur. Cette situation semble changer en 1779, lorsque la mère des quatre enfants se voit obligée de faire appel au comité d'administration des *United Funds* pour nourrir les siens. Le premier novembre, on l'admet sur la *Poor's Table* en lui accordant deux *pecks* de farine et un *shilling Sterling* par mois. Les recteurs précisent que l'aumône est attribuée « *to the mother in respect of her great poverty* ». Ainsi, nous apprenons que David Anson vient vraisemblablement de mourir.⁵⁸³

⁵⁸¹ IGI M111682, paroisse de Saint Nicholas, mariage de David Anson et Christian Pillar, 28 novembre 1763.

⁵⁸² IGI C111686, paroisse de Saint Nicholas, baptême de David Anson, 5 octobre 1764 ; IGI C111686, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Ann Anson, 18 février 1766 ; IGI C111686, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Catherine Anson, 22 mars 1768.

⁵⁸³ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : aumône attribuée à Christian Pillar, relict of David Anson, 3 novembre 1779.

Même si nous ignorons la cause de ce décès prématuré, nous imaginons bien les problèmes de la veuve pour soutenir sa famille. Le destin est d'autant plus cruel qu'au mois de février 1779, elle avait encore accouché de jumeaux bivitellins. De plus, les recteurs limitent l'aumône qu'ils lui ont accordée à la période de six mois. Ils ajoutent que le grand-père paternel Samuel Pillar (01) pourrait bien s'occuper de l'un des jumeaux. Mais le vieux Pillar n'est pas non plus très aisé : immigré de la paroisse d'Old Meldrum dans l'Aberdeenshire, il s'était porté volontaire pour combattre les Français en 1759, espérant pouvoir mieux gagner sa vie qu'en simple ouvrier portuaire.⁵⁸⁴ Toutefois, il accepte la tutelle de son petit-fils George (14). Nous apprenons que sa fille Christian Pillar a encore deux frères et une sœur. Mais apparemment, ses frères James (03) et John Pillar (04) ont quitté la ville ou sont morts. En effet, nous ne les retrouvons plus après leurs baptêmes en 1754 et en 1757.⁵⁸⁵ Sa sœur Mary (07) doit très certainement aussi se battre contre la pauvreté, car son mari Alexander Allan (08) est un pauvre tisseur de laine du quartier de Crooked.⁵⁸⁶

En 1780, le comité d'administration des *United Funds* admet finalement James Anson (13), qui a neuf ans, à l'hôpital.⁵⁸⁷ Au début de l'année 1781, il attribue à nouveau l'aumône publique à Christian Pillar. Sa demande est appuyée, cette fois-ci, par l'un des ministres presbytériens, et elle reçoit désormais trois *pecks* de farine et 18 *pence Sterling* par mois. Même si cette aumône est relativement élevée et malgré le fait que le « *grandfather has taken one of the twins* », la mère doit toujours s'occuper de cinq enfants. Alors les recteurs décident de rediscuter d'une éventuelle admission d'un des enfants dans l'hôpital.⁵⁸⁸ Finalement, l'admission de George Anson (14) est décidée le 2 avril de la même année. En même temps, les recteurs doivent enregistrer le décès de Christian Pillar elle-même. L'admission du petit George est forcée par les circonstances, parce que « *his parents are both dead* ». ⁵⁸⁹ L'assistance en denrées est toujours maintenue en faveur de Samuel Pillar (01), grâce à laquelle il peut continuer à soutenir son petit-fils.

⁵⁸⁴ ACA, Press 18/59 7, Bow Bridge to the foot of Correction Wynd [Green Quarter], notice Samuel Pillar, stapler. Les familles des frères et sœurs de Samuel Pillar (01) peuvent être reconstituées dans la paroisse d'Old Meldrum jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

⁵⁸⁵ IGI C111686, paroisse de Saint Nicholas, baptême de John Pillar, 25 juillet 1754 ; IGI C111686, paroisse de Saint Nicholas, baptême de James Pillar, 12 juillet 1757.

⁵⁸⁶ ACA, Press 18/59 12, Upperkirkgate Port to the Grammar School [Crooked Quarter], notice Alexander Allan, apprenti tisseur de laine.

⁵⁸⁷ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : admission de James Anson, 3 avril 1780.

⁵⁸⁸ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : aumône attribuée à Christian Pillar, relict of David Anson, 2 février 1781.

⁵⁸⁹ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : admission de George Pillar, 2 avril 1781.

A partir de 1782, nous cherchons en vain les descendants de la famille de David Anson à Aberdeen. Nous imaginons que les deux frères internés à l'hôpital ont quitté la ville après la fin de leur éducation en 1786 et en 1794. Peut-être ils sont allés chercher fortune en Amérique, suivant l'exemple d'un grand nombre de jeunes Écossais. Nous trouvons des familles au nom d'Anson dans les registres paroissiaux à l'est des États-Unis.⁵⁹⁰ Mais l'histoire aberdonnienne de cette branche de la famille Anson est achevée après la troisième génération. Il en est de même pour la famille de Samuel Pillar dont les fils ont également quitté la ville. Seulement une des filles de David Anson (06), Catherine Anson (11) s'installe dans la ville et épouse l'ouvrier Samuel Lefebvre (12). Ils ont un enfant qu'ils appellent James (16) restant également dans la ville après son mariage.⁵⁹¹ Étant donnée l'origine sociale de ses parents, nous pouvons présumer qu'il doit également affronter la pauvreté, mais nous n'avons pas trouvé de preuve explicite.

Finalement, nous pouvons conclure que les autorités municipales sont, une fois de plus, très soucieuses d'améliorer le destin de cette famille pauvre. Cependant, ils ne peuvent pas éviter une misère plus grande après le décès des parents des six enfants. Les possibilités de l'ensemble de la famille Anson et Pillar de venir en aide sont restreintes. Les réseaux familiaux ne sont pas assez puissants. Soit les autres membres de la famille ne vivent pas dans la même ville soit ils connaissent les mêmes soucis de pauvreté. Celle-ci est donc transmise à travers toutes les générations reconstituées. Même si deux garçons de David Anson peuvent profiter de l'assistance interne du *Poor's Hospital*, nous ne les retrouvons plus dans la ville après leur sortie de l'établissement. Il nous semble que les possibilités d'émigrer vers les autres centres industriels écossais et anglais ainsi que vers les grandes villes d'outre-mer sont trop tentantes pour rester à Aberdeen. En ce sens, le système charitable des autorités municipales aberdonniennes est assez altruiste, car il arrive que des personnes assistées profitent ensuite de la première occasion pour quitter la ville.

L'exemple de la famille Samuel Pillar et de la famille David Anson est typique du destin des familles de pauvres ordinaires qui ne sont pas membres des corporations. Ils tombent en dessous du seuil de la pauvreté dès les premières difficultés, et l'assistance publique n'est pas assez élevée pour pouvoir satisfaire les besoins de tous. Néanmoins, l'éducation à l'intérieur de l'hôpital des pauvres semble donner une véritable chance à ceux qui y sont admis. Mais

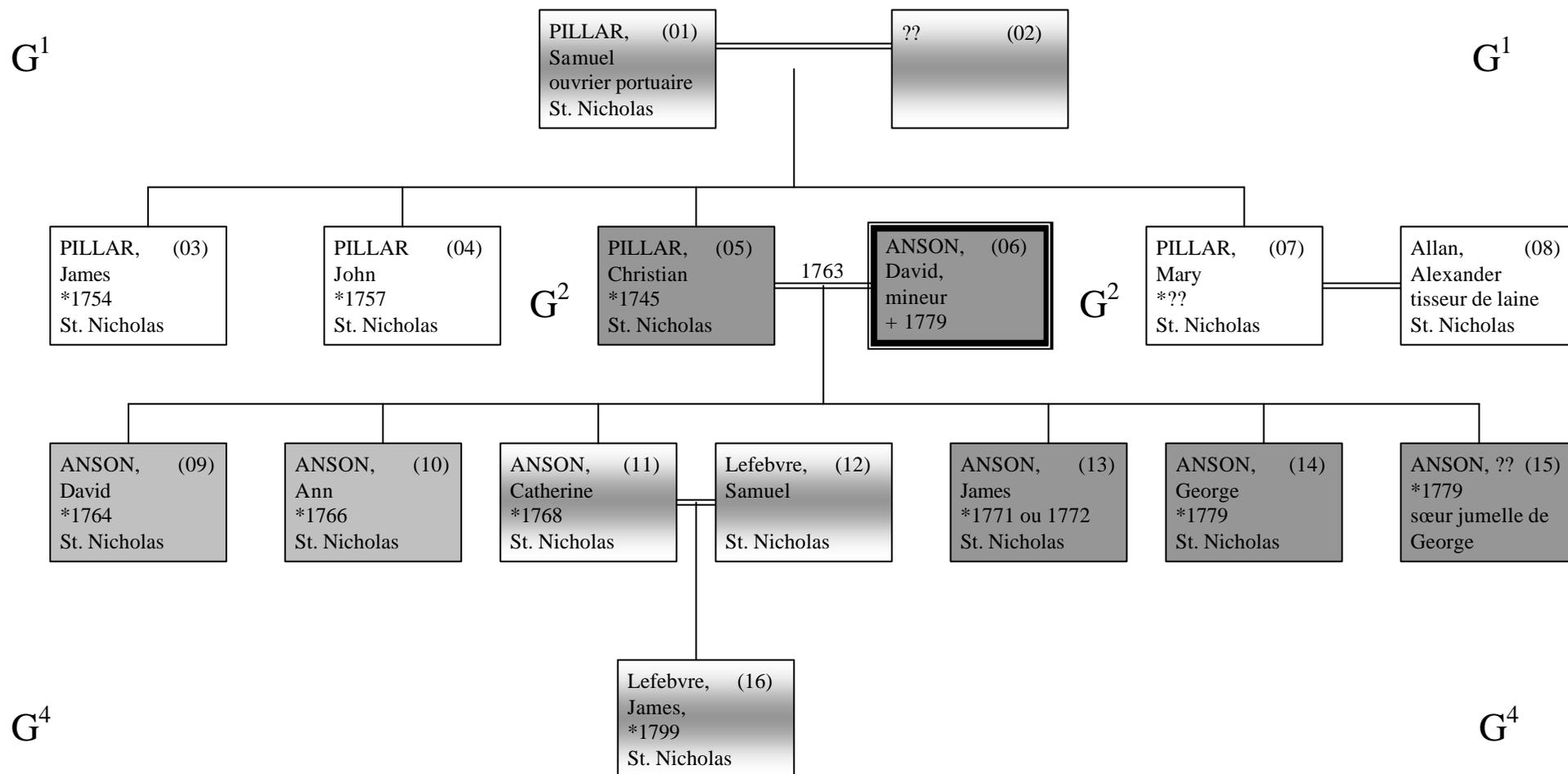
⁵⁹⁰ Les notices concernant des personnes du nom d'Anson dans l'IGI sont multiples. Nous ne pouvons pas, certes, prouver avec exactitude leur provenance aberdonnienne, mais nous ne devons pas non plus l'exclure.

⁵⁹¹ IGI M111684, paroisse de Saint Nicholas, mariage de Samuel Lefebvre et de Catherine Anson, 13 septembre 1796 ; IGI C111687, paroisse de Saint Nicholas, baptême de James Lefebvre, 19 novembre 1799.

rien ne prouve qu'ils restent à Aberdeen, les recteurs se plaignant continuellement de leur engagement dans la marine marchande.⁵⁹²

⁵⁹² WALKER 1885, p. 14.

Graphique XX: Arbre généalogique de la famille Pillar/ Anson, ouvriers à Aberdeen



2.2. La mobilité sociale au bord de la mer du Nord: une étude diachronique des pauvres « honteux » aberdoniens

2.2.1. La famille du *Deacon Convener* Forbes

Débutons notre étude diachronique des pauvres « honteux » de la ville d'Aberdeen avec le cas de la famille du *Deacon Convener* George Forbes. Il semble convenable de souligner tout d'abord que le pouvoir des doyens des corporations d'artisans n'est pas limité à la présidence de leur propre communauté. Nous savons qu'ils sont non seulement à la tête de la hiérarchie corporative, mais qu'ils peuvent également faire partie du Conseil presbytérien et du Conseil municipal.⁵⁹³ Dans ce cas, ils sont à même de participer à toutes les prises de décision concernant les affaires de la ville et de la paroisse. Nous imaginons que la puissance de leurs réseaux professionnels est immense, sans parler des profits qu'ils peuvent en tirer en faveur de leur propre situation économique. Si nous nous rendons compte seulement maintenant que malgré cette accumulation de fonctions et de pouvoirs, il y en a certains qui doivent demander l'admission à l'hôpital de la corporation, nous pouvons les classer comme étant des « pauvres honteux ». En même temps, ils seront à distinguer des « pauvres ordinaires » qui sont, comme Robert Law, des *trade burgesses* de la ville sans jamais occuper de fonction publique dans la hiérarchie municipale. Ces derniers peuvent donc se faire assister par les institutions publiques, alors que la catégorie sociale des véritables *shamefaced poor* leur interdit de faire de la sorte.

Quant à George Forbes [(06), voir graphique XXI], nous l'avons trouvé dans les listes nominatives des bénéficiaires de l'*outdoor relief* des Sept Corporations d'artisans. En 1782, la corporation des boulangers lui accorde une aumône annuelle de trois livres *Sterling* (soit 36 livres *Scots*). Rappelons qu'il s'agit de la somme individuelle la plus élevée parmi toutes les attributions effectuées à l'un des pauvres membres des Corporations. De plus, George Forbes reçoit du charbon, et en 1783, on lui augmente l'aumône d'une livre *Sterling*.⁵⁹⁴ La question est maintenant celle de savoir pourquoi il ne peut pas se servir de ses réseaux professionnels pour éviter de tomber dans la misère, car en 1759/1760, il avait occupé le poste puissant de *Deacon Convener*. En plus, il serait intéressant de savoir quel est le destin de sa famille et de ses descendants, ou plus clairement : est-ce que la pauvreté des pauvres « honteux » aberdoniens est-elle héréditaire de la même manière que celle des pauvres « ordinaires » ?

⁵⁹³ Voir chapitre 2.2. de la partie I.

⁵⁹⁴ Trinity Hall Aberdeen, Master of Trades Hospital, Warrant Book, 1782 – 1808, ici : 1782/1783, aumône annuelle à George Forbes (no. 27), maître boulanger, *Ex Deacon Convener*.

George Forbes (06) est baptisé à l'église de Saint Nicholas le 19 novembre 1721. Il sort d'une famille relativement aisée : son père George Forbes (01) est maître boulanger et *freeman burgess* vivant avec sa femme Anna Ragg (02) dans le quartier d'Even (où logent, à cette époque, une grande partie de familles riches)⁵⁹⁵. Le boulanger a beaucoup d'ambitions en ce qui concerne son fils aîné George (06). Il est introduit dans les cercles de la corporation d'artisans, où il rencontre aussi sa future femme. Le 14 décembre 1747 – c'est l'époque de la croissance économique et de la stabilisation politique en Ecosse – il épouse une certaine Margaret Osborn.⁵⁹⁶ Il s'agit pour le jeune boulanger « d'un bon parti », car son épouse est la fille du (futur) *baillie* John Osborn (03)⁵⁹⁷, du quartier d'Even. Entre 1749 et 1751, le couple a trois enfants dont deux fils George (08) et John (09),⁵⁹⁸ la fille (10) est baptisée du nom de sa mère le 8 avril 1750.⁵⁹⁹ La famille s'installe dans le quartier « riche » de Crooked.⁶⁰⁰ Les affaires de la boulangerie de George Forbes semblent également bien fonctionner, car la Corporation des boulangers le nomme doyen ou *Deacon*. En 1759 finalement, il devient *Deacon Convener des Seven Incorporated Trades* de la ville d'Aberdeen.⁶⁰¹

Nous ne savons pas ce qui se passe dans la famille de George Forbes (06) entre 1760 et 1783. Apparemment, il y a un déclin dans les revenus de ses affaires qui aboutissent à la véritable pauvreté, lorsque la dernière grande famine de l'époque moderne éclate dans la ville. Mais cela peut s'expliquer par n'importe quelle autre raison, sans que nous ne soyons capables de la retrouver dans les sources disponibles. En tout cas, l'ensemble de la famille se trouve dans la nécessité, mais ni George Forbes (06) ni son épouse ne peuvent être repérés dans les listes nominatives des récipiendaires des aumônes publiques. Ils se contentent de l'aide que leur est

⁵⁹⁵ ACA, Press 18/59 23, John Ross' [house] to George Mowat's [house] [Even Quarter], notice George Forbes. En 1712, les taxes collectées dans le quartier d'Even représentent la deuxième plus grande part de tous les quartiers, après Footdee (ou Fuddy) ; voir Robert E. TYSON 2002, pp. 124sq. (notamment tableau 5.4., p. 127).

⁵⁹⁶ IGI M111686, paroisse de Saint Nicholas, mariage de George Forbes et de Margaret Osborn, 14 décembre 1747. C'est ici le moment de souligner que la recherche généalogique dans le cas de la famille George Forbes a été particulièrement difficile, car il s'agit d'un nom très répandu à Aberdeen et dans l'Aberdeenshire. Nous étions obligés d'exclure quelques personnes dans le graphique XXI, car nous ne pouvions pas être complètement sûrs de leur appartenance à la famille recherchée.

⁵⁹⁷ ACA, Press 18/59 20, Alexr McKinzie's to Provost Cruikshank's [house] [Even Quarter], notice *Baillie* Osborn.

⁵⁹⁸ IGI C111685, paroisse de Saint Nicholas, baptême de John Forbes, 27 novembre 1751. La date du baptême de George ne peut pas être établie avec précision : en deux ans, nous trouvons quatre garçons baptisés à ce nom dans les registres paroissiaux de Saint-Nicholas.

⁵⁹⁹ IGI C111685, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Margaret Forbes, 8 avril 1750.

⁶⁰⁰ Nous trouvons George Forbes, boulanger à Crooked, dans la liste des hommes de 1759, il est classé parmi les hommes en bonne santé ; voir ACA, Press 18/59 10, the Netherkirkgate Port to Mistress Shand's house [Crooked Quarter], notice Mr George Forbes. En 1755, le quartier de Crooked rapporte le plus de taxes au Conseil municipal ; voir Robert E. TYSON 2002, pp. 124sq. (notamment tableau 5.4., p. 127).

⁶⁰¹ Ebenezer BAIN 1887, p. 45.

apportée par la corporation. La même chose vaut pour ses deux fils qui ne demandent aucune aumône. La situation pénible dans laquelle se trouve la famille peut seulement être démontrée grâce au destin de Margaret Forbes (10), la fille du *Deacon Convener*.

Le 11 juillet 1770, elle avait épousé un certain John Edward (11, il est probablement aussi artisan de la ville).⁶⁰² Nous apercevons leur premier fils William (12), né en 1771, parmi les enfants admis à l'hôpital des pauvres en 1779. Le fils du couple a seulement huit ans, et le comité d'administration précise dans son dossier que ses parents sont des récipiendaires d'aumônes depuis quelques mois déjà.⁶⁰³ Cependant, à l'âge de quatorze ans, les recteurs mettent William (12) en apprentissage chez un boulanger, et il peut donc perpétuer la tradition professionnelle de sa famille. Il se marie à Aberdeen en 1790,⁶⁰⁴ et désormais nous ne le trouvons plus dans les registres des institutions charitables de la ville. Ainsi, la pauvreté n'a apparemment pas été transférée sur la génération descendante.

Nous pouvons résumer que la pauvreté dont souffre la famille de George Forbes (06) à cause de la famine de 1782/1783 touche probablement aussi la génération descendante. Mais nous trouvons seulement la fille parmi ceux qui font appel à l'aumône publique. C'est un phénomène intéressant, car il nous permet de limiter la pauvreté « honteuse » à la ligne descendante agnatique. Les pauvres de la famille Edward ne font pas partie des *shamefaced poor*, mais plutôt des pauvres « ordinaires ». D'un côté, c'est probablement la cause de la descente sociale de Margaret Forbes. Mais d'un autre côté, l'assistance publique se montre efficace dans le cas de son fils William : il peut profiter de l'éducation de l'hôpital des pauvres. Grâce à la croissance économique générale dont profite la ville, il réussit apparemment à sortir de la pauvreté. Nous imaginons que les réseaux professionnels de son grand-père George Forbes ont pu l'aider dans ces efforts. Ainsi, dans cette famille touchée par les suites de la famine et par la misère, la troisième génération peut sortir de la pauvreté. Nous supposons que la génération descendante ne court pas le danger d'y retomber, car les circonstances économiques restent relativement stables.

Mais évaluer le système d'assistance établi à Aberdeen à l'aide d'un seul exemple du XVIII^e siècle ne semble pas suffisant. Il convient de confirmer le caractère limité de

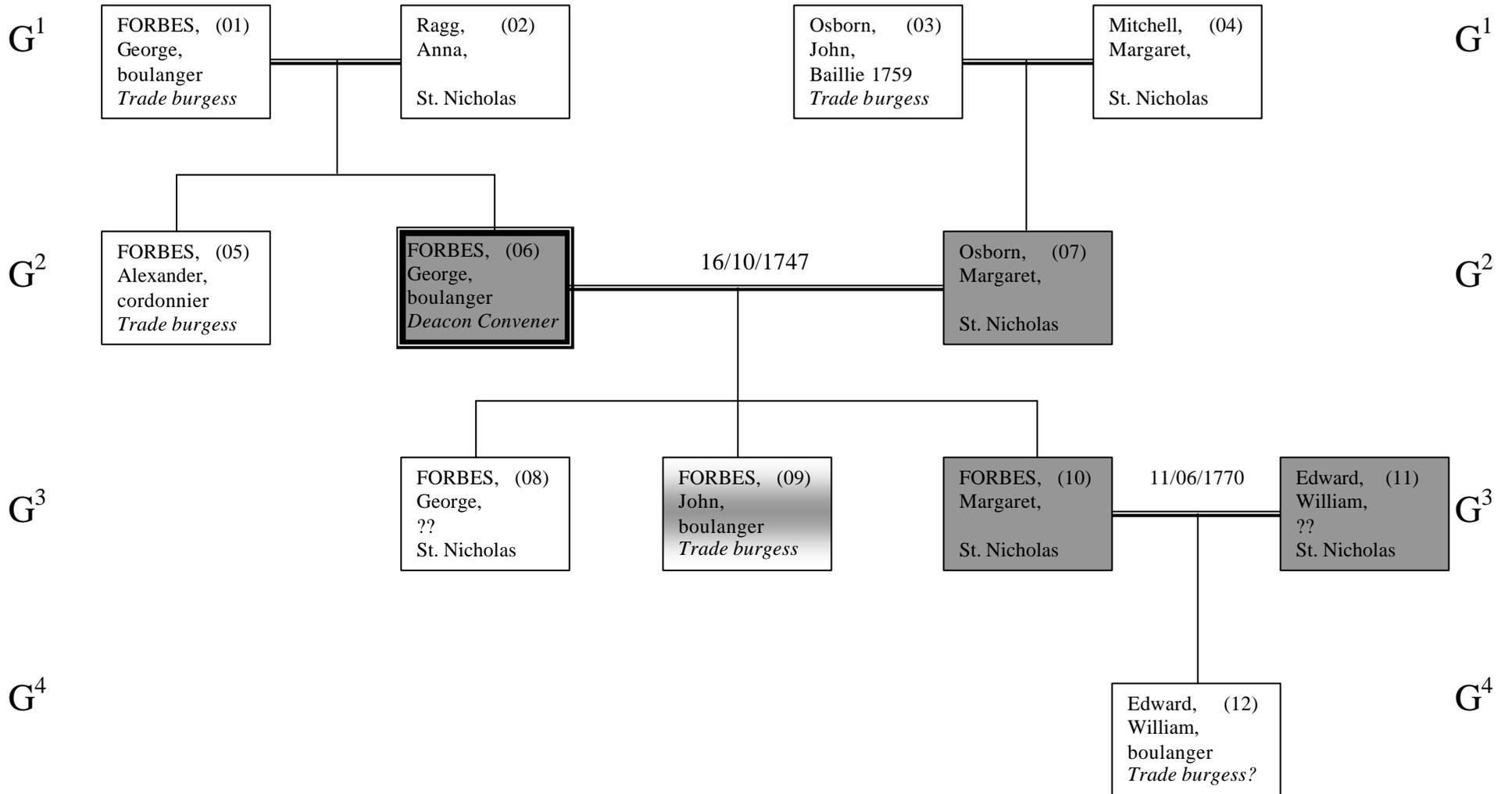
⁶⁰² IGI M111686, paroisse de Saint Nicholas, mariage de John Edward et de Margaret Forbes, 11 juin 1770.

⁶⁰³ RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : admission de William Edward, 1er mars 1779.

⁶⁰⁴ IGI M111686, paroisse de Saint Nicholas, mariage de William Edward et d'Agnes Rugland, 30 décembre 1790.

l'hérité de la pauvreté « honteuse », établi pour une famille vivant à une époque de croissance économique, dans d'autres conditions politiques et socio-économiques.

Graphique XXI: Arbre généalogique de la famille George Forbes, *Deacon Convener* des Corporations d'artisans



2.2.2. La famille du *Deacon Convener Alexander Idle*

Après avoir illustré le destin d'un pauvre « honteux » vivant dans une époque qui avait été, malgré tout, relativement calme, nous tenterons maintenant d'étudier le destin d'une autre famille de pauvres « honteux ». Cette fois-ci, nous avons choisi des pauvres « honteux » vivant pendant les années les plus bouleversées de l'histoire aberdonienne, c'est-à-dire pendant les années de la deuxième moitié du XVII^e siècle. Ainsi, nous pourrions étudier davantage l'influence des catastrophes naturelles ainsi que celle des événements socio-économiques et politiques sur l'héritage de la pauvreté.

Au premier chapitre de cette partie, nous avons déjà brièvement évoqué le destin d'Alexander Idle, *Deacon Convener* des corporations d'artisans en 1685. Treize ans plus tard, il semble être dans un état désespéré, lorsqu'on le trouve en train de mendier aux portes des maisons d'Aberdeen. Son déclin dans la hiérarchie sociale de la ville est étonnant, vu qu'il y avait occupé l'un des postes les plus prestigieux. Nous comprenons bien les problèmes économiques de chacun pendant les années de la grande famine. Mais, à première vue, nous imaginons que les réseaux professionnels des doyens des corporations sont censés compenser toute misère passagère. Nous supposons alors qu'il doit y avoir d'autres raisons pour expliquer ce comportement étrange d'Alexander Idle. Effectivement, l'étude généalogique de sa famille et l'analyse de la transmission de la pauvreté peuvent nous fournir une explication.

Lorsque Alexander Idle [(05), voir graphique XXI], fils du cordonnier et *trade burgess* Alexander Idell (01) vient au monde, sa ville natale se trouve à la veille des guerres civiles.⁶⁰⁵ Mais apparemment la famille Idell (ou Idle) s'en sort bien, car nous ne trouvons aucun membre de la famille parmi les pauvres cités dans les listes nominatives des bénéficiaires d'aumône. Le jeune Alexander apprend le même métier que son père, il s'habitue rapidement à l'environnement artisanal qui était celui de son enfance. Il n'est pas surprenant qu'il épouse Isabell (ou Issobell) Clerk (06), une fille descendante d'une autre famille de cordonniers incorporés. Le mariage a lieu à l'église paroissiale de Saint Nicholas, une semaine avant la fête de Noël de 1663.⁶⁰⁶ Le jeune couple est ambitieux à plus d'un titre : peu après le mariage, Alexander est admis au sein de la corporation des cordonniers de la ville. Jusqu'en 1668, sa femme accouche de quatre fils dont deux, Alexander (07) et William (10), meurent après la

⁶⁰⁵ IGI C111684, paroisse de Saint Nicholas, baptême d'Alexander Idle, 25 janvier 1630. En ce qui concerne le nom de son père, nous appliquons la graphie telle qu'elle est utilisée dans les registres paroissiaux.

⁶⁰⁶ IGI M111682, paroisse de Saint Nicholas, mariage d'Alexander Idle et d'Issobell Clerk, 16 décembre 1663.

naissance.⁶⁰⁷ En 1669, la première fille Margaret (11) est baptisée à l'église Saint Nicholas, tout comme ses frères.⁶⁰⁸ La situation économique de la ville se stabilise, et les affaires du cordonnier vont bien : il est capable de nourrir sa famille qui s'agrandit. Sa femme accouche encore de cinq fils : Robert (12), James (13), William (14), George (15) et Patrick (16) qui est le fils cadet, baptisé à l'église Saint-Nicholas le 13 août 1677.⁶⁰⁹

A ce moment-là, la ville d'Aberdeen réussit doucement à se remettre des dégâts démographiques et économiques qu'avaient causé les guerres civiles et l'occupation cromwellienne. L'épiscopalisme accapare tout le pouvoir ecclésiastique, surtout à Aberdeen. Alexander Idle peut bénéficier du déroulement des événements politiques, il devient doyen de la corporation des cordonniers en 1681. En 1683, il obtient finalement le prestigieux poste de *Deacon Convener des Seven Incorporated Trades*. Alexander Idle se trouve alors au sommet de sa vie : il est parmi les hommes les plus puissants de toute la ville. En plus, il est chef d'une grande famille et père de sept fils. Rien n'annonce encore sa chute économique et sociale.

Néanmoins, les livres des délibérations des doyens des sept corporations nous renseignent treize ans plus tard qu'on l'accepte à l'intérieur du *Trinity House* en tant que *shamefaced poor*. Il n'est pas question d'admettre son épouse Isabell Clerk, et nous n'apprenons rien sur le destin de ses enfants. Pour comprendre ce qui s'est passé, nous devons rappeler les circonstances politiques et économiques de la dernière décennie du XVII^e siècle. La restauration presbytérienne vient d'être lancée en Ecosse et le trône d'Edimbourg est occupé par Guillaume d'Orange et Marie II. La première rébellion jacobite vient d'être réprimée. Ce sont donc des temps pénibles pour les militants jacobites et les épiscopaliens.⁶¹⁰ En 1695, lorsque la première mauvaise récolte annonce la grande famine, Alexander Idle a déjà perdu toute son influence politique. Nous imaginons qu'en même temps, ses affaires de cordonnier vont mal aussi, car ses réseaux professionnels sont détruits par les bouleversements politiques et le déclin économique général. Mais l'*ex Deacon Convener* refuse de s'adresser à

⁶⁰⁷ IGI C111684, paroisse de Saint Nicholas, baptême d'Alexander Idle, 27 août 1664 ; IGI C111684, paroisse de Saint Nicholas, baptême de John Idle, 29 octobre 1665 ; IGI C111684, paroisse de Saint Nicholas, baptême d'Alexander Idle, 5 mai 1667 ; IGI C111684, paroisse de Saint Nicholas, baptême de William Idle, 5 mars 1668.

⁶⁰⁸ IGI C111684, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Margret Idle, 29 janvier 1661.

⁶⁰⁹ IGI C111684, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Robert Idle, 5 mars 1670 ; IGI C111684, paroisse de Saint Nicholas, baptême de James Idle, 10 octobre 1671 ; IGI C111685, paroisse de Saint Nicholas, baptême de William Idle, 23 février 1673 ; IGI C111685, paroisse de Saint Nicholas, baptême de George Idle, 24 octobre 1675 ; IGI C111685, paroisse de Saint Nicholas, baptême de Patrick Idle, 13 août 1677.

⁶¹⁰ Voir chapitre 2.2. de la première partie.

l'assistance publique pour pouvoir nourrir les siens. Peut-être, la honte que représenterait pour lui cet acte est encore accentuée par le fait que le Conseil municipal est désormais dirigé par ses ennemis politiques, les royalistes. C'est pour cela qu'il préfère se rabaisser à demander l'aumône chez des habitants ordinaires de la ville qui ne l'ont probablement jamais vu auparavant, qui ne le reconnaissent pas comme l'*ex Deacon Convener*.⁶¹¹

Sa femme Isabell Clerk (06) n'accepte pas non plus son état misérable sans se battre. Nous trouvons son nom sur les listes nominatives des récipiendaires d'aumône provenant de la donation de Robert Johnson. Déjà en 1694, le besoin de la famille a été tellement grand qu'on lui accorde la somme de 500 *pence Scots*.⁶¹² En 1696, elle reçoit 480 *pence Scots* (ou 2 *livres Scots*) provenant des mêmes fonds.⁶¹³ Grâce au système d'assistance complémentaire établi à Aberdeen, elle peut également faire une demande d'aumône au sein du Conseil presbytérien. Malgré les convictions religieuses de son mari, elle est admise sur la *First roll of monthly pensioners*, qui bénéficient directement des donations des Aberdoniens, collectées à l'église. Ainsi, elle reçoit une somme additionnelle de 280 *pence Scots* par mois.⁶¹⁴ Mais comparée à la moyenne des aumônes attribuées à cette époque, la somme donnée à Isabell Clerk est minime. Malgré les efforts de la femme de l'ancien doyen, le couple souffre encore certainement de la plus grande misère. Après l'admission de son mari au sein de l'hôpital des corporations, elle ne reçoit plus rien ; apparemment elle peut également bénéficier d'une aide financière de la part de la corporation.⁶¹⁵ En 1705, elle apparaît à nouveau sur les listes nominatives des récipiendaires d'aumône du Conseil presbytérien. On lui accorde l'aumône annuelle de 2£ 8s 4d *Scots* ce qui est bien peu pour pouvoir assister la veuve de manière efficace.⁶¹⁶ Elle meurt l'année suivante sans que nous l'apercevions encore dans d'autres documents.

Il serait intéressant d'étudier maintenant pourquoi les réseaux familiaux ne peuvent pas venir en aide au couple appauvri. Alexander Idle pourrait, dans des circonstances normales, s'appuyer sur ses fils pour sortir de la pauvreté. Cependant, une étude approfondie des registres paroissiaux d'Aberdeen démontre que, à la fin du XVII^{ème} siècle, il n'y a plus qu'un seul membre de la famille Idle qui s'est installé dans la ville. Il s'agit de Patrick (16) que nous

⁶¹¹ Trinity Hall Aberdeen, Incorporated Trades, Convener Court Book I, 29 octobre 1698.

⁶¹² ACA 10/5 II, MPMTCA, 1673/74-1699/1700, ici : 1694, aumône attribuée à Isabell Clerk.

⁶¹³ ACA 10/5 II, MPMTCA, 1673/74-1699/1700, ici : 1696, aumône attribuée à Isabell Clerk.

⁶¹⁴ ACA CH2/448/24, KSM, ici : 1 février 1697, aumône attribuée à Isabell Clerk (no. 16).

⁶¹⁵ Au moins en tant que femme, elle ne peut pas être admise dans la *Trinity Hall* ; voir Trinity Hall Aberdeen, Incorporated Trades, Convener Court Book I, 29 octobre 1698.

⁶¹⁶ ACA KSA 10/14, ici : 1704/1705, aumône attribuée à Isabell Clerk.

retrouvons comme père d'un fils en 1698.⁶¹⁷ Toujours-est-il qu'il ne figure pas dans les registres des aumônes publiques. Nous supposons donc qu'il a pu sortir de la pauvreté. Deux autres des fils d'Alexander Idle (05), Robert (12) et James (13) se sont installés dans la paroisse avoisinante de Monymusk (Aberdeenshire). Ils ne peuvent pas assister leurs parents, si ceux-ci n'acceptent pas de venir à la campagne. En ce qui concerne les autres enfants, il est impossible de retrouver leurs traces. Nous supposons qu'ils ont également quitté la ville, très vraisemblablement pour s'engager dans l'armée. Il est vrai qu'ils auraient rencontré beaucoup de problèmes pour s'installer dans une ville dont les autorités sont hostiles à leur père. En 1759, nous cherchons en vain les descendants de ce *Deacon Convener* appauvri : à ce moment-là, il n'y plus aucun Aberdonien qui porte son nom. Ainsi, la ligne directe de la famille de Alexander Idle s'achève, au moins dans la ville d'Aberdeen.

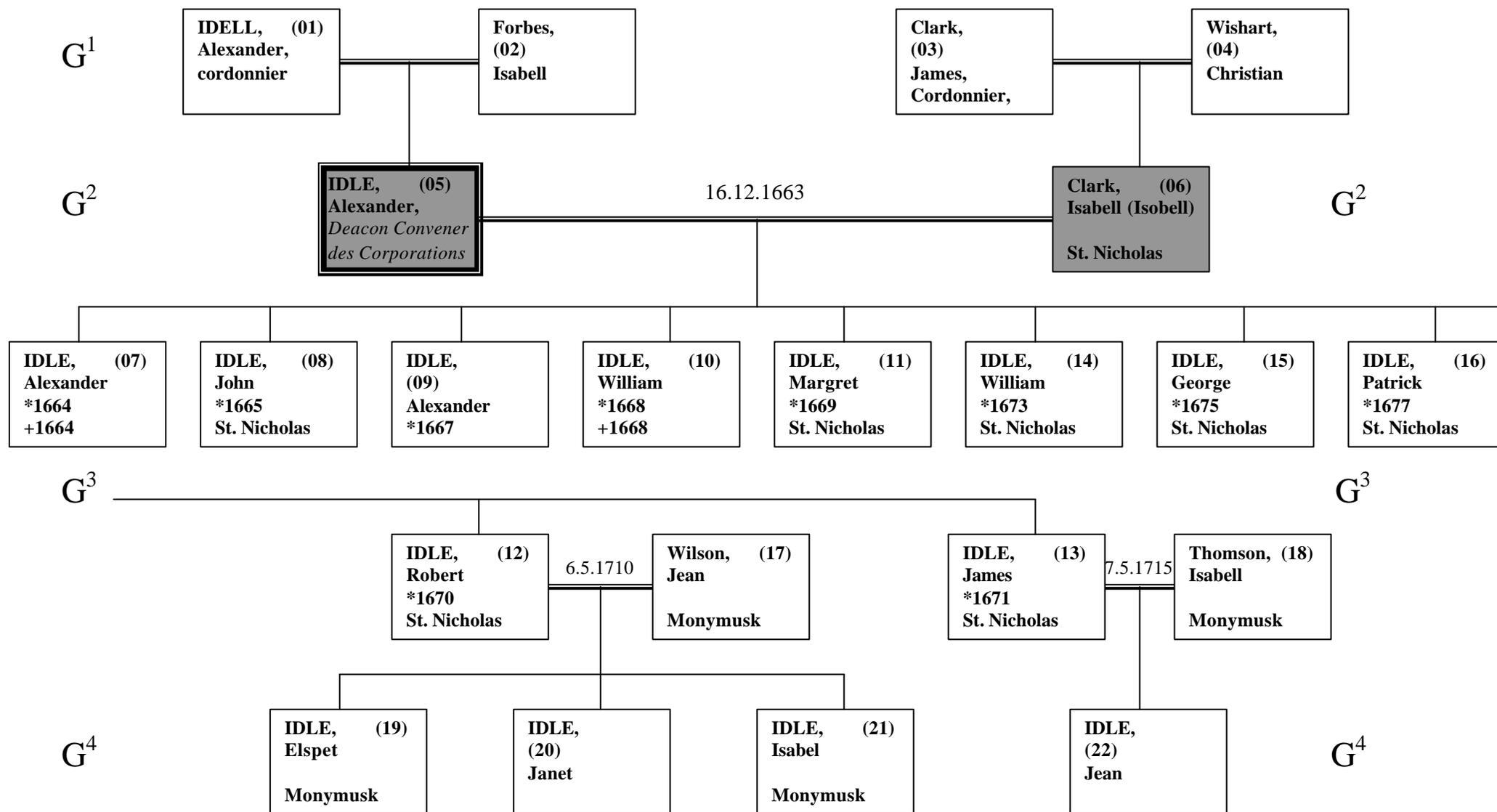
Finalement, nous pouvons retenir que sur les 22 membres reconstitués de la famille Alexander Idle, il n'y a qu'un seul couple qui doit subir les conséquences de la pauvreté. Toutefois, nous avons vu que la femme joue un rôle majeur dans le combat contre la nécessité : si le père de la famille ne peut pas s'adresser aux autorités municipales, son épouse est capable de le faire. Visiblement, elle n'est pas « pauvre honteuse », nous supposons qu'elle n'a pas de mal à rejoindre toutes les veuves aberdoniennes qui demandent l'aumône au sein du Conseil municipal ou du Conseil presbytérien. La génération suivante ne peut pas profiter des efforts d'Isabell Clerk. Au moment de l'insurrection, les enfants sont déjà mariés, ils cherchent à offrir un avenir convenable à leurs propres familles. Alors la seule bonne décision est de quitter la ville pour commencer une nouvelle vie dans une autre paroisse. Dans le cas de la famille de Patrick Idle (16), nous pensons qu'il est le seul à rester à Aberdeen, parce qu'en 1690, lorsque ses frères quittent Aberdeen à l'époque de la restauration presbytérienne, il est encore trop jeune pour pouvoir faire la même chose ou pour s'engager dans l'armée. Au moment où il se marie (vers 1697), il est trop tard pour s'en aller, car la situation économique est encore pire à la campagne qu'en ville.⁶¹⁸ Après la famine, la situation politique se stabilise davantage, et il est temps pour Patrick Idle de faire fonctionner à nouveau les réseaux professionnels de son père datant de l'époque antérieure à la restauration. Ainsi, il peut maintenir son atelier de cordonnier à Aberdeen jusqu'à la fin de sa vie. Il ne fait pas partie des assistés et ne peut donc pas être classé en tant que « pauvre », la famille est sortie de la pauvreté. Comme nous pouvons le voir dans le graphique suivant, la ligne agnatique de la

⁶¹⁷ IGI C111685, paroisse de Saint Nicholas, baptême d'Alexander Idle, 6 avril 1698.

⁶¹⁸ Robert E. TYSON 1986, p. 50.

famille s'achève ensuite, non pas à cause de la misère, mais parce que le couple Patrick Idle n'a pas de fils.

Graphique XXII: Arbre généalogique de la famille Alexander Idle, *Deacon Convener* des Corporations d'artisans



3. Conclusion de l'étude de l'héritité de la pauvreté à Aberdeen à l'époque moderne

Avant de plonger dans l'étude comparative de l'héritité de la pauvreté, rappelons les principaux résultats de l'analyse de l'application du « *Old Scottish Poor Law* » et de ses effets sur la transmission de la nécessité dans la ville royale d'Aberdeen.

Tout d'abord, nous devons distinguer non seulement les pauvres « honteux » des pauvres « ordinaires », mais également les assistés qui sont « *Trade Burgesses* » de ceux « hors-corporations ». Les *Burgesses of Trade* peuvent bénéficier d'un système d'aumône particulier dont l'aide est strictement réservée aux membres des corporations. Ainsi, les règles d'admission ne peuvent pas être comparées à celles des autres institutions charitables de la ville. Les fonds sont également plus riches, mais malheureusement plus difficiles à étudier pour l'historien. Nous pouvons seulement supposer que l'assistance ne s'arrête pas aux simples distributions matérielles, à savoir celles du charbon et d'argent. Les liens « informels » sont très certainement aussi favorables pour sauver les affaires de tel frère des corporations. Cependant, il semble difficile de saisir ce processus dans les sources, car il se déroule en dehors de tout registre et toute délibération du corps exécutif. Par ailleurs, nous ne devons pas négliger les relations proches entre la municipalité et les corporations d'artisans. Leur destin est toujours dépendant de celui de la ville, au point de vue économique et politique, et la transmission de la fortune des membres des corporations doit obligatoirement être placée dans le contexte de l'histoire locale. Ici, les corporations telles que les guildes de marchands ne se distinguent pas des autres catégories sociales de la ville.

Concernant le système d'assistance en faveur des pauvres « ordinaires » et « hors-corporations », nous pouvons retenir qu'à première vue, il ne se distingue pas de ceux ayant été étudiés dans d'autres villes écossaises. En règle générale, l'assistance est seulement attribuée aux pauvres « installés » *intra muros* depuis sept ans au moins. Leurs conditions sociales et leur santé doivent les rendre incapables de gagner suffisamment pour assurer leur propre vie ainsi que celle de leur famille. Un tuteur doit témoigner de leur origine et de leur indigence. Cependant, pendant les années de la grande famine, la pression sociale est telle que les autorités municipales doivent se montrer plus tolérantes en ce qui concerne l'admission à la charité publique. Souvent nous trouvons les noms de pauvres étrangers qui reçoivent un petit quelque chose pour satisfaire leurs besoins, au moins passagèrement. Peut-être que les consuls de cette ville relativement petite ne voient pas d'autres possibilités que d'assister aussi les étrangers et les mendiants, s'ils veulent éviter une rébellion populaire. D'un autre côté, nous avons pu démontrer la diversité des professions qui apparaissent dans les listes

nominatives de l'*outdoor relief* pendant les années de la grande famine. Nous ne pouvons pas parler de système sélectif pendant ces années-là. Par ailleurs, le fait que les autorités municipales assistent plus que 3000 personnes pour éviter le pire, devraient nous amener à juger plus favorablement leur travail charitable ; et ce malgré leurs désaccords concernant des questions politiques qui nuisent, selon d'autres historiens, au bon fonctionnement du Conseil.⁶¹⁹

Le grand nombre d'assistés pendant les années de « pression sociale » influence la valeur individuelle de l'aumône publique. Mais les estimations effectuées jusqu'à présent, évaluant la moyenne entre trois livres et huit livres *Scots*, nous semblent être trop pessimistes. Après avoir entrecroisé les attributions des différentes institutions charitables, nous avons pu démontrer que ces dernières accordent l'aumône souvent aux mêmes personnes. C'est-à-dire qu'un grand nombre de pauvres reçoivent la charité de la part de différentes institutions. Si nous prenons en considération ce système d'assistance « complémentaire », nous pouvons calculer la moyenne annuelle de l'aumône attribuée à dix livres *Scots* environ pour la fin du XVII^e siècle. Pour les années où la situation économique est consolidée ainsi que pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la somme annuelle de dix livres *Scots* peut être fixée en tant que minimum. L'aumône annuelle accordée aux personnes figurant sur le *Poor's Table* s'élève à plus que 65 livres *Scots*. Le niveau d'assistance à l'époque moderne nous semble être alors aussi efficace que celui de la capitale écossaise ou que celui de Glasgow.⁶²⁰

Après la bataille de Culloden, l'*indoor relief* à Aberdeen manque de moyens financiers et de personnes compétentes pour l'organiser. C'est ainsi que les multiples essais pour créer des institutions pour y placer les pauvres des deux sexes et de toute origine sociale ne peuvent pas aboutir avant la création du *United Fund* ainsi que l'inauguration du *Poor's Hospital* et de l'*Aberdeen Infirmary*. L'hôpital des pauvres, prévu en tant que *workhouse*, ne peut toutefois maintenir à long terme que son rôle charitable en faveur des orphelins de la ville. L'éducation fournie est, malgré les problèmes financiers, efficace.⁶²¹ Nous n'avons pas trouvé d'indices nous permettant d'affirmer que les recteurs tiennent compte ou privilégient certaines origines religieuses ou économiques lors de l'admission des orphelins. Nous supposons que les influences calvinistes les dirigent dans leurs efforts éducatifs. Les livres de gestion ont pu

⁶¹⁹ Voir le chapitre 2.2. de la partie I.

⁶²⁰ Nous ne savons pas, bien entendu, ce que donnerait une analyse nominative des récipiendaires d'aumône dans ces villes. Il est probable que l'aumône moyenne devrait être également corrigée.

⁶²¹ Il y a toujours des exceptions à la règle : ainsi, les livres de délibérations des recteurs nous renseignent sur quelques mauvais exemples parmi les internés de l'hôpital.

démontrer aussi que les effets des personnes décédées dans la maison ne représentaient pas une source importante de revenus pour l'institution.

L'étude de l'héritité de la pauvreté à Aberdeen a démontré que la distinction entre les pauvres « ordinaires » et les pauvres « honteux » y était également importante. La catégorie des pauvres « ordinaires » est encore divisée entre les pauvres « hors-corporations » et les membres des corporations. Nous pouvons l'illustrer à l'aide de l'analyse des réseaux personnels et professionnels. En effet, les réseaux personnels et les liens familiaux sont très solides surtout chez les pauvres « ordinaires ». Mais en ce qui concerne les pauvres « hors-corporations », nous constatons un manque de réseaux professionnels qui permettraient de surmonter les conséquences des crises socio-économiques. Lors des années de famine par exemple, les liens familiaux ne sont pas assez puissants pour que les pauvres d'une même famille puissent s'aider entre eux. Dans le cas du pauvre « ordinaire » Samuel Pillar, nous avons pu démontrer que même ses six enfants ne peuvent pas éviter la misère. La même chose vaut pour Robert Law dont les trois fils doivent d'abord s'occuper de leurs propres familles avant d'assister la génération ascendante.

Nous avons également constaté que lors des années de famine, on peut sentir une certaine « pression sociale ». L'assistance publique dont bénéficient les pauvres « ordinaires » de la ville est alors étendue à un grand nombre d'indigents, ce qui a pour conséquence d'abaisser la valeur moyenne de l'aumône individuelle. Alors malgré les efforts remarquables des autorités municipales en faveur de la charité faite aux indigents, la plupart des pauvres « ordinaires » ne peuvent pas sortir de la pauvreté. La famille de Thomas Hill, par exemple, reçoit l'aumône de la part de plusieurs institutions charitables, et à travers plusieurs générations. Néanmoins, ils ne parviennent pas à vivre sans l'assistance publique.

Contrairement aux pauvres « ordinaires hors-corporations », les pauvres qui sont membres d'une corporation peuvent bénéficier des fonds charitables à part. Comme les corporations ont établi un système d'assistance autonome et « sélectif », celui-ci peut être considéré comme plus efficace que l'aumône publique. Cependant, l'aumône attribuée n'est pas toujours suffisante pour venir en aide de manière efficace telle qu'un pauvre puisse sortir de la pauvreté. Ceci vaut notamment dans le cas où la génération suivante d'un *Trade Burgess* ne contient plus de membre des corporations, car leur assistance ne couvre pas automatiquement les descendants.

En ce qui concerne les pauvres « honteux » que nous avons étudiés, ils se trouvent dans une meilleure situation. Dans le cas où ils ont occupé, à un moment de leur vie, des postes importants, ils ont construit des réseaux professionnels puissants qui peuvent encore fonctionner en faveur des générations descendantes. Toutefois, ils ne sont pas à l'écart de la pauvreté. Nous avons vu dans le cas d'Alexander Idle que les bouleversements politiques peuvent bien entraîner la perte de toute influence personnelle et ainsi la faillite. En outre, ils peuvent également être touchés par des dépressions économiques subites. Si cela est le cas, ils ne veulent pas demander l'aumône publique, car leur statut social ne le leur permet pas. En même temps, cela n'empêche pas les autres membres de la famille de le faire, car ces derniers ne bénéficient pas systématiquement de l'assistance « sélective » des corporations. Le rôle des femmes est encore, en ce sens, très important, car elles peuvent contribuer au soutien de l'ensemble de la famille. En fin de compte, la pauvreté « honteuse » est fréquente à Aberdeen, mais grâce aux multiples possibilités de la combattre, elle n'est pas héréditaire dans les familles.

Sur la base des analyses statistiques effectuées pour les pauvres aberdoniens, nous pouvons maintenant établir un premier résumé des causes de l'hérédité de la pauvreté à l'époque moderne. Le schéma suivant (tableau 11) synthétise les différences de l'hérédité de la pauvreté selon les catégories des pauvres, fixée pour le cas d'Aberdeen à l'époque moderne. Nous voyons que le fait de pouvoir disposer d'une aumône sélective et de réseaux professionnels efficaces est le seul moyen de sortir de la pauvreté. Ce résultat tiré de l'étude aberdonienne est primordial pour l'ensemble de la thèse, et nous allons donc y revenir dans la partie comparative.

Nous pouvons résumer les résultats de cette partie en confirmant que le système d'assistance dans la ville royale d'Aberdeen peut être jugé comme relativement efficace, vu les moyens financiers restreints et les multiples bouleversements économiques et politiques, survenus au cours de son histoire. Cependant, il serait exagéré de dire que ce système est purement « écossais », ⁶²² car il est fortement inspiré du système législatif anglais qui avait échoué dans la pratique en Ecosse. Les mérites de son efficacité reviennent plutôt aux autorités locales qui essaient de faire de leur mieux pour assister les pauvres de leurs districts. Malgré notre jugement favorable du système social aberdonien, l'hypothèse de l'hérédité de la pauvreté peut être confirmée pour les pauvres « ordinaires hors-corporations » et les pauvres

⁶²² Il nous semble que la synthèse du système d'assistance écossais, effectués dernièrement par Thomas DEVINE (1999, pp. 100sq.) a tendance à faire de la sorte.

« ordinaires » qui sont membres d'une corporation. Mais nous doutons que les autorités municipales auraient pu faire plus, étant donnés les circonstances socio-économiques et les bouleversements politiques fréquents (notamment au XVII^{ème} siècle).

Tableau 11 : L'hérité de la pauvreté selon les catégories des pauvres et selon les réseaux et aumônes disponibles, fixée pour le cas d'Aberdeen à l'époque moderne

	Réseaux disponibles		Catégorie d'assistance		Hérité de la Pauvreté
	Réseaux familiaux	Réseaux professionnels	Aumône publique	Aumône « sélective »	
Pauvres « ordinaires hors corporations »	O	–	O	–	OUI
Pauvres « ordinaires », membres des corporations	+	O	+	O	OUI
Pauvres "honteux"	+	+	+	+	NON

+ = présent(e) et efficace

O = présent

– = absent(e)

Après avoir étudié l'hérité de la pauvreté à Lyon et Aberdeen, nous pouvons maintenant essayer d'analyser les paramètres comparatifs tels que nous les avons établis dans la première partie de notre thèse.⁶²³

⁶²³ Voir chapitre 1.5. de la partie I.

Partie IV. L'héritité de la pauvreté, phénomène négligé ? Une comparaison à travers les frontières

Depuis quelques temps déjà, la recherche en histoire de la pauvreté est négligée par le monde universitaire. Dans la première partie de notre thèse, nous avons essayé de donner un aperçu général des travaux effectués. De nos jours, la pauvreté est étudiée plutôt dans d'autres contextes. Mais dans le cas où elle constitue le sujet principal de recherches historiques,⁶²⁴ nous cherchons en vain la perspective de la continuité de la misère telle qu'elle avait été introduite par Anne Marie RABIER. Nous espérons donc pouvoir proposer une vue plus élargie du problème, en présentant maintenant un aperçu comparatif de l'héritité de la pauvreté. La méthode de la comparaison à travers les mers et les frontières, « trans-nationale » pour employer les termes du XXème siècle, sera la suivante :

D'abord, nous allons regrouper nos résultats tirés de l'étude des deux piliers de notre thèse, Aberdeen et Lyon, selon les champs de paramètres que nous avons fixés dans la première partie. Ensuite, nous tenterons d'analyser les similarités et les différences des deux études de cas concernant leur influence sur l'héritité de la pauvreté et donc sur le système d'assistance respectif. Dans un dernier chapitre, nous allons résumer les paramètres que nous constatons comme valables pour chacun des deux études de cas. Ces résultats provenant de bases statistiques solides sont censés aboutir à la confirmation – pour certaines catégories sociales et pour certains facteurs - de l'hypothèse de l'héritité de la pauvreté en Europe à l'époque moderne.

Dans les conclusions des deux études de cas, nous avons retenu que les pauvres « honteux » ne transmettaient pas leur misère d'une génération à l'autre. Nous en avons également expliqué les raisons.⁶²⁵ Il convient alors de mettre l'étude des pauvres « ordinaires » en premier plan de notre comparaison, car c'est pour eux que nous avons pu démontrer l'héritité de la pauvreté. Nous allons respecter la distinction entre les pauvres « ordinaires hors-

⁶²⁴ Une étude comparative de la pauvreté a été publiée récemment ; malheureusement, il ne s'agit guère plus qu'une synthèse des recherches effectuées jusqu'aux années 1980 ; voir Ole Peter GRELL/ Andrew CUNNINGHAM/ Robert JÜTTE (éds.), *Health Care and Poor Relief in 18th and 19th Century Northern Europe*, Aldershot 2002.

⁶²⁵ Voir le chapitre 4. de la partie II et le chapitre 3. de la partie III. Pour faciliter la compréhension de ce chapitre comparatif, nous allons continuer à renvoyer le lecteur, de temps en temps, à l'endroit exact où nous avons analysé tel paramètre dans les études de cas.

corporations » et les pauvres « ordinaires » étant membres de corporations, telle que nous l'avons établie dans l'étude de cas écossaise.

1. Les pauvres individus et les institutions charitables

Dans les deux études de cas, nous avons seulement pu saisir les « bons » pauvres faisant partie de la société comme les *deserving poor*. Le destin des «sans aveu», des pauvres refusés par la société, n'a pas été retracé, car la reconstitution de leurs arbres généalogiques était quasiment impossible. C'est pour cette raison que nous délimitons la comparaison aux pauvres dont nous avons retrouvé systématiquement les traces laissées dans les sources. Ce sont, à Lyon comme à Aberdeen, les ouvriers non spécialisés, les artisans de toutes les catégories, même les maîtres et encore quelques petits marchands, pour tout dire : le « menu peuple ».

Comme premier paramètre de comparaison, pouvant fournir des indices pour une transmission de la misère, nous avons établi la question de savoir comment les pauvres vivent « chez eux ». L'étude des «inventaires après décès » lyonnais nous a permis de regarder à l'intérieur de ses petits appartements, et nous nous sommes rendus compte qu'ils se caractérisent par des pièces modestement meublées, des armoires vides et des cuisines sommairement équipées. Nous n'y trouvons ni d'argent comptant ni de vêtements que le greffier ne classe pas comme «uzés ». Le manque de sources aberdoniennes similaires nous oblige à nous focaliser sur les demeures de ceux qui avaient été admis à l'hôpital des pauvres, à savoir à l'intérieur des institutions charitables. A Lyon comme à Aberdeen, les recteurs ne se préoccupent pas beaucoup du confort des pièces. Les pauvres y vivent à plusieurs dans une pièce, parfois ils partagent le même lit. La vie quotidienne y est aussi inconfortable : les réglementations interdisent tout amusement (sauf aux enfants) et obligent les internés à vivre une vie d'ascète. L'éducation et l'exercice religieux y sont, en France comme en Ecosse, les principaux objectifs. En cas de récidive à une première infraction, les pauvres internés sont chassés de la maison. Malgré toutes ces restrictions, la volonté des pauvres d'y être admis est assez forte. Ils font des efforts remarquables pour pouvoir entrer dans les établissements charitables. Pour le cas de Lyon, nous avons pu les analyser plus en détail, mais nous supposons qu'à Aberdeen, il y a aussi plus de demandes d'admission que de places disponibles. Régulièrement, les dirigeants des institutions charitables mettent les pauvres au travail, sans que nous en trouvions dans les sources des jugements négatifs de la part des

contemporains ou des pauvres eux-mêmes. Il va de soi que quelqu'un qui est capable de travailler est obligé de participer aux revenus de la maison. Les vieillards ne font pas exception.

En partant de ce fait, nous sommes capables d'imaginer les conditions de vie dans les modestes demeures des pauvres qui ne sont admis à l'intérieur de l'hôpital. Ils manquent de tout : de conditions sanitaires suffisantes, de soins médicaux, de denrées comestibles, de protection contre les influences dangereuses du climat inhospitalier des bords de la mer du Nord. Souvent aussi, ils se retrouvent sans occupation donnant un sens à leur existence. A Lyon comme à Aberdeen, ce sont ces conséquences de la pauvreté qui contribuent à sa transmission dans les familles. Une fois une personne vit dans les conditions misérables telles que nous les avons décrites, il lui est difficile d'en sortir *ceteris paribus*⁶²⁶.

Si la demeure représente une partie importante des conditions de vie du pauvre, nous pouvons y ajouter les circonstances pénibles dans lesquelles il est obligé de travailler. Le premier danger est le risque de se retrouver sans emploi, et ensuite – en ce qui concerne les artisans – de ne pas trouver de maître, parce que la conjoncture ne permet pas à ces derniers d'embaucher du personnel. Les maîtres eux-mêmes, à Aberdeen aussi bien qu'à Lyon, ne peuvent jamais être sûrs des lendemains, car les baisses de prix de leurs produits ou le déclin des commandes peuvent arriver subitement. Dans les deux villes étudiées, c'est surtout l'artisanat qui est dépendant des fluctuations conjoncturelles, parce qu'il est dominé par des branches particulièrement sensibles. Les catégories professionnelles basses souffrent également des mauvaises conditions dans leur lieu de travail, peu importe qu'il s'agisse du port, de l'atelier ou encore de la mine de charbon. Un accident de travail, nous l'avons vu, peut entraîner la misère, car les soins médicaux des catégories sociales basses sont insuffisants. Parmi les bénéficiaires d'aumônes aberdoniens et lyonnais, nous avons dénombré un grand nombre de pauvres handicapés ou malades à cause des accidents survenus au travail. Il n'y a pas de moyen d'éviter que les personnes concernées tombent en dessous du seuil de la pauvreté et qu'elles y restent. Les aumônes qu'elles reçoivent ne suffisent souvent pas pour vivre hors de la misère, les places à l'intérieur des hôpitaux sont trop rares pour y abriter tout le monde.

Une différence que nous apercevons entre les pauvres aberdoniens et lyonnais est le fait que les premiers soient beaucoup moins mobiles que les derniers. Ils quittent très rarement leur

⁶²⁶ Lorsque les autres paramètres influençant sa situation économique restent constants.

paroisse (ou leur ville), même s'ils tombent dans la nécessité. Mais on aurait envie d'ajouter en demandant : où pourraient-ils aller pour commencer une nouvelle vie ? La « grande » ville la plus proche est bien loin ; et à la campagne ils trouveraient des conditions de vie encore plus pénibles qu'à Aberdeen. Ceci vaut notamment pour le XVII^{ème} siècle, donc avant les grandes vagues d'émigration vers les colonies. Dans une grande ville comme Lyon, les pauvres peuvent, au moins, s'installer dans des paroisses où ils ne sont pas encore reconnus comme étant nécessiteux. Probablement, ils espèrent pouvoir créer une nouvelle vie sans devoir s'éloigner trop de leurs familles. Au moins nous supposons qu'il en est ainsi, parce que nous trouvons beaucoup de pauvres artisans déménageant dans Lyon sans que les liens familiaux soient brisés.⁶²⁷

Si les uns cherchent alors à cacher la misère dans laquelle ils se trouvent, les autres essaient, tout au contraire, de profiter d'une sorte de stigmatisation. A Lyon comme à Aberdeen, la plupart des nécessiteux sont facilement reconnaissables en tant que pauvres. Le premier groupe est celui des internés de l'hôpital. Ils sont vêtus des habits de l'établissement, et ils ne sortent que lors des jours fixés dans les réglementations. Nous supposons alors que les habitants de la ville sont habitués à voir les internés se promener en ville. A cause de leur stigmatisation, ils sont, certes, mis à l'écart de la société urbaine. Mais d'un autre côté, ils sont reconnus comme étant des pauvres « sélectionnés » par les recteurs des institutions charitables pour recevoir une forme d'aumône appréciée : *l'indoor relief*. Ainsi, ils se distinguent nettement des mendiants « sans aveu » que les autorités municipales ne veulent pas garder *intra-muros*. A Aberdeen, les responsables de la charité publique se servent même du fait que « leurs » pauvres soient perçus favorablement par le reste de la société. Ils distribuent des badges qui permettent à certains pauvres d'aller mendier en ville. Ceux-ci sont alors reconnus en tant que *deserving poor*, comme faisant partie de ceux qui méritent de recevoir l'aumône individuelle. Dans la partie III, nous avons pu démontrer la valeur réelle du badge pour celui qui avait le droit de le porter ; elle peut être estimée comme largement supérieure à l'aumône publique payée en *outdoor relief* aux autres pauvres « ordinaires ».⁶²⁸ Le « *token* » représente ainsi la stigmatisation « positive » du pauvre, et il contribue ainsi à son soutien et aide également à diminuer les dépenses du système charitable.

Le principal pouvoir concernant la distribution de l'aumône réside entre les mains des tuteurs des pauvres, des autorités municipales et des recteurs des institutions charitables. Pour les

⁶²⁷ Voir la famille Claude Antoine, chapitre 3.1.5. de la partie II.

⁶²⁸ Voir le chapitre 1.2.2. de la partie III.

deux cas d'Aberdeen et de Lyon, les statistiques ont démontré que les demandes d'aumônes ont seulement une chance d'aboutir si elles sont appuyées par des personnes reconnues par la société. Dans le cas inverse, même les *deserving poor* ont du mal à se faire assister. L'exception est ici l'aumône distribuée lors des années de « pression sociale » comme entre 1695 et 1699 à Aberdeen ou entre 1531 et 1534 à Lyon. Les tuteurs proviennent notamment des rangs des recteurs des institutions charitables ou bien de catégories sociales reconnues. Ce sont des religieux, des membres de confréries de piété ou encore des conseillers municipaux. Cependant, nous avons découvert peu de marchands ou de militaires qui appuient les demandes d'assistance. En règle générale, nous pouvons dire que plus la sélection pour recevoir l'aumône est sévère, plus nous pouvons situer le tuteur proche de ceux qui décident des cas admissibles.

Quant aux recteurs des établissements charitables des deux villes, ils font preuve d'une ferme volonté de défendre leurs propres objectifs financiers. A Aberdeen comme à Lyon, le budget des hôpitaux est restreint, et les recteurs doivent assurer en même temps le financement de l'aumône ainsi que la rémunération des employés. Dans des périodes de moyens financiers limités, c'est la qualité de l'aumône qui en subit les premières conséquences. A Lyon par exemple, les recteurs réduisent la taille du « corps des vieillards » vers la fin du XVIIIème siècle. A Aberdeen, on se voit obligé de délimiter le cercle des internés de l'hôpital des pauvres aux orphelins et à quelques vieillards de la ville, lorsque les « fonds communs » se montrent insuffisants.⁶²⁹ Pour l'étude de cas de Lyon, les statistiques nous permettent d'aller plus loin dans l'interprétation des objectifs des recteurs. C'est-à-dire que l'intérêt des recteurs de bien gérer les affaires financières de l'Aumône générale est fortement relié à leurs intérêts personnels. Le pouvoir et la position dans la hiérarchie sociale, qui proviennent de leur poste au sein du rectorat de cette institution, augmentent proportionnellement à la croissance du budget géré et du nombre des internés. La direction de l'Aumône générale de Lyon est plus strictement concentrée sur une gestion favorable du budget que le comité des « Fonds communs » à Aberdeen. Les legs des internés décédés à la Charité, par exemple, reviennent à l'établissement et représentent une grande partie de ces recettes.⁶³⁰ Au moins au XVIIIème siècle, les livres de gestion des « Fonds communs » aberdoniens démontrent que la fortune

⁶²⁹ Voir le chapitre 1.3. de la partie II et le chapitre 1.2.3. de la partie III.

⁶³⁰ Voir les tableaux 7.4. et 7.5. dans le chapitre 1.3. de la partie II.

des internés décédés dans la maison ne peuvent pas augmenter considérablement ses moyens disponibles.⁶³¹

La gestion stricte des moyens financiers de l'Aumône générale est également la raison pour laquelle les recteurs essaient de créer une certaine dépendance permanente des internés à l'établissement. Dans de nombreux cas, nous trouvons des « garçons » ou de « petites filles » de la maison qui reviennent en tant que vieillards pour se faire assister. Ils désignent les recteurs en tant que légataires de leurs biens après leur décès. Les internés représentent ainsi une sorte d'investissement « humain » de l'Aumône générale. En revanche, les pauvres aberdoniens qui sont admis à bénéficier de l'*indoor relief* au sein de l'hôpital des pauvres, peuvent plutôt être classés comme investissements « humains » de la ville. Ainsi, nous n'avons pas pu apercevoir une dépendance permanente à l'égard de l'établissement. Comme à Lyon, le comité d'administration essaie de placer les jeunes en apprentissage chez des maîtres, mais nous considérons qu'ils réussissent ensuite à devenir économiquement indépendants. Les liens avec l'hôpital sont volontairement brisés, comme dans le cas de William Edward.⁶³² En d'autres termes, les internés lyonnais sont maintenus près du seuil de la pauvreté, alors que l'éducation offerte par le *Poor's Hospital* donne une véritable chance pour sortir de la misère et de la dépendance de l'aumône publique. Mais même si nous pouvons parler d'une aumône plus efficace dans le cas d'Aberdeen, nous avons démontré qu'il fallait encore d'autres conditions pour pouvoir sortir du cercle vicieux de la misère.⁶³³

Quant aux raisons expliquant les différentes attitudes des recteurs, il est évident qu'elles résident notamment dans leurs origines sociales et religieuses. Leur provenance sociale, notamment dans une grande ville comme Lyon, se situe dans les élites locales qui investissent de leur temps et de leur argent pour maintenir les hôpitaux. A Aberdeen, nous trouvons la même situation. Ceci facilite, en règle générale, la collaboration avec les autorités municipales et avec l'Eglise.⁶³⁴ Dans la ville écossaise, cette collaboration est renforcée par le fait que les élites occupent des fonctions aussi bien dans le Conseil municipal qu'au sein du Conseil de la *Kirk*.

⁶³¹ Voir le tableau 10.1. dans le chapitre 1.2.3. de la partie III (« *Effects of Deceased Poor* »).

⁶³² Voir le graphique XXI, au chapitre 2.2.1. de la partie III.

⁶³³ Voir le tableau 11., au chapitre 4. de la partie III.

⁶³⁴ Voir aussi Daniel HICKEY, Les mécanismes de la stratégie sociale. Bienfaiteurs et administrateurs des hôpitaux locaux en France aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, in GUTTON (éd.) 2000, pp. 19-42, ici : pp. 22-23.

Or, ce qui distingue les recteurs aberdoniens des recteurs de l'Aumône générale, ce sont avant tout leurs convictions religieuses. Même si les idées presbytériennes ne remportent que lentement la victoire dans la ville au bord de la mer du Nord, le système de charité appliqué est fortement influencé par les maximes des deux « Livres de disciplines ». Le souci de l'ordre moral et le sens de responsabilité des autorités municipales pour sortir les *deserving poor* de leur misère en sont les conséquences. Les groupes religieux qui influencent, pendant longtemps, l'aumône publique à Lyon, se battent pour une société sans défauts moraux. Ainsi, nous avons vu qu'un grand nombre des recteurs de l'Aumône générale sont des membres de la compagnie du Saint-Sacrement. Leur objectif est notamment la « purification » morale et religieuse (dans le sens du catholicisme) de la société.

A Aberdeen, la *Kirk* a longtemps le devoir de s'occuper des pauvres et de gérer les fonds charitables. A partir du XVIII^{ème} siècle, la charité est organisée de manière décentralisée par les autorités locales, à l'instar notamment des *county schemes*. L'objectif de la *Kirk* au XVII^{ème} siècle et celui des *tenants* au XVIII^{ème} siècle est d'améliorer la situation du pauvre lui-même. Et c'est pour cette raison que l'aumône attribuée au pauvre individuel donne l'impression d'être plus efficace ou plus concentrée sur l'être humain qui se trouve dans la nécessité. Cela ne veut pas dire que les efforts du système charitable français manquent d'effet : en fin de compte, il est tout simplement plus difficile d'organiser l'aumône pour les pauvres d'une ville de 120.000 habitants que pour ceux d'une ville de 12.000 habitants.

Mais avant de pouvoir juger de l'efficacité de l'assistance et de son influence sur l'héritage de la pauvreté, il nous reste à comparer un autre point important : celle de l'acceptation des différents genres d'aumône par les pauvres eux-mêmes. Les pauvres savent très bien quelle aide est la plus intéressante pour eux. L'acceptation des différents genres d'aumône peut donc nous renseigner sur le niveau de leur efficacité. Mais la sévérité de la sélection des bénéficiaires d'aumônes est proportionnelle au nombre de demandes. Ainsi, nous établissons pour les deux études de cas la règle suivante : plus la sélection est sévère, plus la forme d'aumône est efficace. Et plus l'aumône est efficace, plus le niveau de son acceptation chez les pauvres est élevé. En d'autres termes, cela veut dire que plus la sélection est efficace, plus l'acceptation de la forme d'aumône en question est élevée. Ceci est important pour la recherche en histoire de la pauvreté, parce qu'il signifie que nous pouvons mesurer l'efficacité de toute forme d'assistance à l'aide des efforts des pauvres pour l'acquiescer. C'est ainsi que nous allons comparer au chapitre suivant les réglementations concernant la sélection des pauvres pour les différentes formes d'aumônes.

2. Les conditions d'admission

Le champ de paramètres propre aux conditions d'admission pour être assisté regroupe différents points qui se retrouvent parmi les paramètres analysés au chapitre précédent. Si, par exemple, l'Église ou des groupes religieux fixent les conditions de vie des individus pauvres au sein des institutions charitables, ils influencent également la sélection des bénéficiaires d'aumône. Alors, nous ne pourrions pas les négliger dans ce chapitre. Les points que nous allons étudier seront, plus précisément, les conditions réglementaires et les intérêts de la part des institutions charitables qui peuvent en être déduits, le statut social et le patrimoine des assistés ainsi que leurs réseaux professionnels.

La sélection la plus sévère en ce qui concerne l'admission est imposée aux hôpitaux des corporations d'artisans. Pour avoir le droit d'y déposer sa demande, il faut appartenir au cercle très restreint des membres de la société concernée. Les règles d'admission consistent seulement à faire preuve de sa pauvreté et d'avoir satisfait aux épreuves d'admission au sein de la corporation. A Aberdeen, nous avons vu que ceux qui avaient le droit de vivre au *Trinity Hospital* ainsi qu'au *Guild Brethren Hospital* n'avaient plus besoin de se faire de soucis concernant leurs besoins de la vie quotidienne. Néanmoins, nous avons considéré deux inconvénients de cette forme d'aumône : premièrement, les internés sont obligés de mettre un terme à leur vie professionnelle active. Ensuite, et ceci est plus important pour notre recherche, l'assistance qu'ils reçoivent n'est pas accordée à leurs familles, même pas à leurs femmes.

Un autre genre d'assistance est l'*indoor relief* public attribué dans les deux villes étudiées : un grand nombre de pauvres demandent l'admission au sein des établissements comme la Charité ou l'hôpital des pauvres aberdonien, mais il n'y a que peu qui y sont finalement reçus. Les règles d'admission à Aberdeen et à Lyon se ressemblent, les différents systèmes d'assistance ne font pas de distinction à ce propos : il y a des limites d'âge pour les différents groupes assistés (orphelins, vieillards etc.), il faut avoir vécu un certain temps en ville et il faut que les administrateurs soient persuadés de l'état de misère de la personne concernée. A Lyon, les pauvres apportent des papiers qui peuvent attester de leur origine et de leur nécessité. A Aberdeen, le comité d'administrateurs s'appuie sur des témoignages oraux des agents ou des tuteurs. Dans les deux cas, la procédure qui se déroule entre le dépôt d'un dossier et l'admission dure longtemps. Les recteurs de la Charité peuvent l'accélérer dans le cas où il s'agirait d'un objet de charité « urgent » ou si la personne demandant l'admission peut rapporter des valeurs matérielles à l'établissement. L'analyse statistique établie pour les

vieillards de la Charité a démontré qu'un tiers des internés disposent d'un patrimoine de plus de 190 livres tournois (sommes déflatées selon 1602).

Nous pouvons donc faire la différence entre les règles d'admission « objectives » et « subjectives ». L'application des premières dépend des réglementations officielles, celle des dernières dépend entièrement de la volonté des recteurs. En d'autres termes, les pauvres « ordinaires » de Lyon et d'Aberdeen, eux aussi, disposent de « réseaux professionnels » qu'ils doivent faire fonctionner pour bénéficier d'une forme d'assistance considérée comme efficace. Le cas de la famille Robert Law a pu révéler que la valeur de l'aumône est suffisante s'il s'agit d'un pauvre qui est toujours accepté par la société, malgré sa situation économique pénible. Ses réseaux professionnels semblent fonctionner de sorte que sa famille reçoit des sommes d'argent provenant de différents fonds. A Lyon, la sélection est davantage « subjective » : les recteurs sont capables d'évaluer, par exemple, le patrimoine d'un vieillard à l'aide des quittances et des documents notariaux qu'il apporte. En plus, dans le cas où la personne dispose de « réseaux » professionnels pouvant appuyer sa demande, on l'accueille encore plus facilement. Contrairement aux pratiques d'admission dans les institutions charitables publiques à Aberdeen, les réseaux des pauvres lyonnais ne sont pas représentés par les tuteurs « officiels » dont nous trouvons les noms cités dans les sources aberdoniennes. Les pauvres lyonnais « sélectionnés » pour une assistance efficace disposent plutôt de relations cachées qui font que telle personne entre rapidement dans l'établissement.⁶³⁵ Les anciens employés de la Charité ont ainsi plus de chances d'être admis au sein du « Corps des Vieux » qu'un pauvre ouvrier sans aucun lien professionnel avec les recteurs.

La question de la confession des pauvres assistés joue seulement un rôle important dans les hôpitaux lyonnais. Jusqu'au début du XVII^e siècle, nous l'avons dit, les confréries de piété influencent beaucoup les réglementations. Ainsi, il serait hors de question d'admettre des pauvres protestants dans ces institutions dominées par la foi catholique. De temps à autre, il y a des personnes qui apportent même des certificats de conversion pour prouver leur admissibilité aux recteurs.⁶³⁶ A Aberdeen, l'organisation de l'aumône publique n'est, en aucun moment de l'époque moderne, exclusivement entre les mains de groupes religieux. Même si la *Kirk* est en théorie l'institution responsable de la charité, les propriétaires terriens et le Conseil municipal plus laïcs y jouent aussi un rôle primordial. Ainsi, nous ne trouvons pas de traces d'une sélection religieuse quelconque dans le système d'assistance de la ville écossaise.

⁶³⁵ Voir le tableau 7.3., chapitre 1.3. de la partie II.

⁶³⁶ Voir chapitre 1.4. de la partie II.

Une forme d'aumône particulière que nous pouvons situer entre les valeurs de l'*indoor* et de l'*outdoor relief* est celle de l'attribution des badges donnant le droit d'aller mendier. Nous avons pu calculer sa valeur réelle pour l'étude de cas d'Aberdeen : elle s'élève à une somme plus importante que celle de la moyenne des pensions mensuelles attribuées aux récipiendaires du *Poor's Table*. Les pauvres préfèrent se procurer leurs moyens financiers en allant mendier que d'être dépendants de l'argent et de la farine attribuées par le comité d'administration des «Fonds communs ». En outre, les recteurs ont peur que les mendiants « autorisés » servent de mauvais exemples aux autres pauvres de la ville. En conséquence, la sélection qu'ils appliquent avant d'attribuer le badge est assez sévère.⁶³⁷ A Lyon, nous n'avons pas pu trouver de registre renseignant sur cette forme d'assistance. Mais nous imaginons que les autorités municipales donnent aussi, de temps en temps, la permission de mendier à un nombre limité de pauvres. La maréchaussée n'est pas non plus assez puissante pour pouvoir arrêter tous les mendiants illicites.⁶³⁸

Quant à l'aumône attribuée en dehors des institutions charitables, nous pouvons dire qu'elle revient moins chère, elle est considérée moins efficace que l'*indoor relief* et la sélection est moins sévère. Les pensions accordées par les corporations en représentent la première catégorie. Elles sont exclusivement offertes à leurs membres. Mais contrairement à l'*indoor relief*, cette forme d'aumône peut également être attribuée à la famille proche et, surtout, aux veuves. En même temps, elle revient moins chère aux institutions charitables, mais elle est moins efficace. Les récipiendaires ne peuvent pas vivre sur les seules pensions provenant des corporations. Ils ont besoin de demander une assistance supplémentaire aux institutions publiques, telle la veuve du doyen Forbes.

Les modes de sélection pour l'attribution de l'*outdoor relief* public se ressemblent dans les deux villes étudiées. A Aberdeen, cette forme d'aumône provient de la *Kirk* ou du Conseil municipal. A Lyon, elle est allouée par l'Aumône générale. En temps d'économie solide, ce sont notamment les *deserving poor* de la ville qui peuvent en bénéficier. La seule condition pour être admissible consiste simplement à ne pas mendier dans la ville et à ne pas déranger l'ordre public. En règle générale, les étrangers n'ont pas le droit de se faire assister par l'aumône publique ni à Lyon ni à Aberdeen. Les « nouveaux arrivés » qui viennent seulement pour demander de l'assistance se font chasser de la ville. Pour le cas de Lyon, il est toutefois

⁶³⁷ Voir chapitre 1.2.3. de la partie III.

⁶³⁸ Jean-Pierre GUTTON 1971, pp. 442sq.

difficile d'imaginer que les agents qui distribuent le pain puissent entièrement distinguer les étrangers des pauvres habitants de la ville.

La situation change dans des périodes de « pression sociale », lorsque la mauvaise conjoncture générale et les prix élevés provoquent la pauvreté chez une grande partie de la population. A ces moments-là, les pauvres de la campagne avoisinante viennent en ville pour demander une assistance. Dans ce cas, les autorités municipales craignent des insurrections et se montrent moins sévères en ce qui concerne la sélection. A Aberdeen, plusieurs *strangers* peuvent ainsi bénéficier d'une modeste aide entre 1695 et 1699 avant qu'on leur demande de quitter la ville.⁶³⁹ La même chose vaut pour les distributions de pain, organisées par l'Aumône générale après les mauvaises expériences de la « Grande Rebeyne » à Lyon. Une fois de plus, nous pouvons considérer que moins l'aumône est dispendieuse, moins la sélection est sévère.

Le tableau 12. illustre les différentes formes d'assistance accordées à Aberdeen et à Lyon, classées selon leur valeur réelle décroissante et telle que nous l'avons fixée en suivant nos analyses statistiques. Le tableau montre également l'efficacité des différentes formes d'aumônes, tout d'abord au point de vue statistique et ensuite au point de vue des pauvres eux-mêmes. Nous apercevons que l'efficacité aux yeux des pauvres (= les efforts pour acquérir une forme d'aumône) correspond plus au degré de la sélection de la part des recteurs qu'à la valeur réelle de l'aumône.

Tableau 12 : Les différentes formes d'assistance aux pauvres individus selon la sélection, la valeur statistique et l'acceptation par les pauvres

Forme d'assistance	Valeur statistique	Sélection	Efficacité aux yeux des pauvres
<i>Indoor relief</i> non public (corporations, guildes) ⁶⁴⁰	+++	+++	+++
<i>Indoor relief</i> public	++	+++	+++
Permission de mendier (<i>beggar's badge</i>)	++	++	++
<i>Outdoor relief</i> non public (corporations, guildes)	+	++	++
<i>Outdoor relief</i> public	+	+	+

+++ = très forte

++ = forte

+ = légère

⁶³⁹ Voir chapitre 1.2.1. de la partie III.

⁶⁴⁰ Nous n'avons pas étudié l'aumône accordée par les guildes des marchands, mais nous supposons, en considérant les résultats recherches faites jusqu'à présent, qu'elle est au moins aussi efficace et sélective que l'aumône accordée par les corporations d'artisans.

Enfin, il faut souligner que même ceux qui peuvent bénéficier de la forme d'aumône « maximale » et la plus efficace, à savoir de l'*indoor relief* des corporations, ne réussissent pas à sortir entièrement de la pauvreté « ordinaire ». Il n'y a que les véritables « pauvres honteux » qui peuvent éviter l'hérédité de la misère. Mais pour l'instant, nous avons seulement comparé les paramètres relatifs à la pauvreté et à l'assistance des individus, en dehors de leur situation familiale. Regardons maintenant de plus près les résultats propres à un autre champ de paramètres significatif pour les causes de la transmission de la pauvreté.

3. Les familles pauvres et leur lutte contre la misère

Ce champ de paramètres englobe des points que nous avons déjà partiellement étudiés concernant les pauvres individus. En analysant maintenant les conditions de vie des familles pauvres, nous espérons pouvoir distinguer davantage les obstacles qui empêchent les pauvres de sortir de la nécessité. Si, au chapitre précédent, nous avons parlé des réseaux professionnels des individus, il convient de comparer également les réseaux familiaux pour voir les effets qu'ils peuvent avoir dans la lutte contre la misère. Un autre paramètre important est le rôle des femmes dans la famille et les comportements matrimoniaux des pauvres. La question de l'attitude des veufs et des veuves face à la misère sera également à comparer pour les cas d'Aberdeen et de Lyon.

La reconstitution de divers arbres généalogiques des pauvres a démontré que les réseaux familiaux sont intacts chez la plupart d'entre eux. A Lyon, ce sont notamment les familles de Claude Bret « le jeune » et de Jean Antoine qui peuvent servir d'exemple.⁶⁴¹ La famille George Hill d'Aberdeen ressemble beaucoup à la structure et à l'organisation des liens entre ses membres.⁶⁴² Ils sont toujours présents lors des fêtes familiales, nous les rencontrons à l'occasion des deuils et ils sont cités dans les testaments. Souvent aussi, ils représentent la famille, lorsque le greffier se présente à la demeure d'un pauvre décédé, pour assister à la prise de l'inventaire. A l'occasion de baptêmes ou de mariages, les membres de la famille servent de témoins et on donne leur nom aux nouveau-nés. A Aberdeen comme à Lyon, la famille est présente, lorsqu'il s'agit de prendre la tutelle de tel orphelin. Samuel Pillar, lui-même un pauvre vieillard, promet ainsi d'éduquer l'un de ses petits-fils après le décès de son

⁶⁴¹ Voir chapitre 3.1.1. et 3.1.5. de la partie II.

⁶⁴² Voir chapitre 2.1.1. de la partie III.

gendre.⁶⁴³ Pierre Bret accepte la tutelle de sa nièce qui est orpheline de son père.⁶⁴⁴ A Aberdeen, nous avons constaté que la mobilité géographique des familles est plus restreinte qu'à Lyon. Il en découle que les réseaux familiaux sont encore plus solides dans la ville écossaise, au moins dans la perspective diachronique. Néanmoins, les réseaux familiaux aberdoniens peuvent être détruits, à partir du XVIII^{ème} siècle, par l'émigration dans les colonies britanniques. En d'autres termes, nous pouvons dire que la migration familiale n'est pas fréquente, mais si elle existe, c'est pour partir loin. A Lyon, il s'agit plutôt d'une immigration de la population rurale vers la grande ville et ensuite d'une augmentation de la mobilité «trans-paroissiale». Il y est donc plus facile de reconstituer les familles sans que, toutefois, les liens familiaux puissent être considérés comme plus solides qu'à Aberdeen.

L'étude des réseaux familiaux en France et en Ecosse démontre également que les aides apportées à l'intérieur des familles des pauvres «ordinaires» sont davantage psychologiques que matérielles. Ainsi, elles peuvent bien se montrer efficaces pour une famille tombée en dessous du seuil de la pauvreté, sans qu'il y ait une assistance en argent. Dans ce sens, il convient de relativiser le jugement défavorable de R. MITCHISON sur les réseaux familiaux face à la pauvreté.⁶⁴⁵ Cependant, ils se montrent insuffisants dans le combat familial contre l'hérédité de la misère. Les réseaux familiaux peuvent seulement écarter la pauvreté physiologique pendant un moment, tandis que les réseaux professionnels sont capables d'apporter une aide pour sortir, à moyen terme, toute une famille de la misère.

Les effets favorables des deux genres de réseaux sont finalement affaiblis par les influences des macro-paramètres : les bouleversements politiques, les guerres ainsi que les fluctuations économiques et monétaires peuvent détruire entièrement l'ensemble des réseaux des pauvres. Ceci vaut aussi pour les plus solides des réseaux professionnels, comme ceux du pauvre «honteux» Alexander Idle. De nombreux malheurs d'origines naturelles (la famine), économiques (les prix élevés) et politiques entraînent sa faillite : finalement, la restauration presbytérienne détruit tous ses pouvoirs et ainsi tous ses espoirs de pouvoir sortir de la nécessité sans devoir faire appel à l'assistance proposée par les corporations.⁶⁴⁶

Après avoir souligné l'importance de la famille comme première ligne de défense dans la lutte contre la misère, essayons maintenant de comparer les comportements matrimoniaux des

⁶⁴³ Voir chapitre 2.1.2. de la partie III.

⁶⁴⁴ Voir chapitre 3.1.1. de la partie II.

⁶⁴⁵ MITCHISON 2000, pp. 82-83.

⁶⁴⁶ Voir chapitre 2.2.2. de la partie III.

pauvres telles qu'ils ressortent des analyses généalogiques. A ce propos, il est évident que les mariages des pauvres se déroulent à l'intérieur de leur catégorie sociale. Par ailleurs, la même chose vaut pour les pauvres « honteux ». Et c'est exactement pour cette raison qu'il est important pour eux de maintenir l'appartenance à la catégorie sociale élevée, même si leur situation économique ne leur permet plus d'en faire partie. Ainsi, l'exemple de la famille lyonnaise Borne l'a prouvé, la veuve ne rencontre pas de problèmes pour se remarier peu après le décès de son mari qui était tombé dans la pauvreté. Elle réussit alors à sortir de la misère sans transmettre la pauvreté à la génération suivante.⁶⁴⁷

Si cette immobilité sociale est favorable pour les veuves des pauvres « honteux », elle a des conséquences négatives pour les pauvres « ordinaires » qui ne peuvent pas, en règle générale, sortir du cercle vicieux de l'hérédité de la misère grâce à un mariage. Tout de même, il est important pour les hommes parmi les pauvres « ordinaires » qu'une femme fasse partie du ménage. Elle ne s'y occupe pas seulement du travail quotidien, mais elle peut également faire appel à l'assistance publique et à celle des corporations, sans que l'assistance accordée à son époux soit réduite. Ainsi, la famille peut bénéficier d'une double ou triple aumône et éviter la pauvreté physiologique. Le cas de la famille de Robert Law est particulièrement intéressant à ce propos : une famille de pauvres « ordinaires » dont la femme est décédée se trouve dans un très grand danger. A ce propos, nous avons expliqué le destin du grand nombre de veufs désespérés qui s'adressent à l'hôpital des pauvres d'Aberdeen pour demander une assistance. Souvent, le comité d'administration comprend la situation pénible de ces hommes qui ne peuvent pas travailler pour gagner leur vie et s'occuper du ménage ainsi que des enfants en même temps. Dans la plupart des cas, le comité admet les enfants orphelins de leur mère dans la maison ou bien ils accordent une aumône généreuse aux veufs, leur permettant de payer une aide au foyer.⁶⁴⁸

Mais une personne « étrangère » à la maison n'est pas la solution parfaite à ce genre de problèmes. Dans les meilleurs des cas, les pauvres veufs se remarient à une autre femme qui est souvent issue des catégories sociales exposées à la misère. A Lyon, nous avons pu illustrer ce fait à l'aide de la quatrième génération de la famille de Claude Antoine. Un pauvre cordonnier veuf décide de s'adresser à la Charité pour qu'on le présente à l'une des filles de la maison. Il l'épouse et sa vie de famille reprend. Ce n'est qu'après le décès de sa seconde femme qu'il abandonne son combat contre la pauvreté en mourant peu après. Pour Aberdeen

⁶⁴⁷ Voir chapitre 3.2.1. de la partie II.

⁶⁴⁸ Voir chapitre 1.2.3. de la partie III.

ainsi que pour Lyon, nous pouvons dire qu'en général les hôpitaux des pauvres « fournissent » souvent les femmes aux veufs appartenant aux basses catégories sociales. Mais à Lyon, ceci entraîne la dépendance des « filles de la Charité » à l'Aumône générale. Il arrive souvent qu'elles, et même leurs maris, y retournent pour terminer leurs jours au sein du « Corps des vieux et celui des vieilles ». Ainsi, l'immobilité sociale des pauvres est pérennisée.

Si nous comparons maintenant l'efficacité de l'aumône accordée aux familles pauvres à celle attribuée aux individus pauvres, nous constatons de fortes différences. C'est-à-dire que le système d'aumône complémentaire appliqué à Aberdeen se montre plus efficace pour les familles, car les deux membres du couple peuvent bénéficier de plusieurs aumônes. Nous avons démontré que cela peut doubler la valeur de l'aide pour la famille. Par ailleurs, les recteurs des hôpitaux aberdoniens et lyonnais accordent des suppléments pour chaque enfant : l'Aumône générale demande explicitement aux bénéficiaires de l'assistance secrète d'annoncer le décès d'un enfant pour pouvoir la réduire.⁶⁴⁹ A Aberdeen, le comité des administrateurs des « Fonds communs » procède de la même façon. Pour chaque enfant assisté, il attribue un supplément de 0,5 *pecks* de farine et une somme additionnelle s'élevant entre trois et six *pence Sterling*.⁶⁵⁰ L'*indoor relief* qui est seulement attribué à une personne à la fois, n'a certainement pas la même valeur réelle. En outre, cette forme d'aumône risque de déchirer les liens familiaux, c'est-à-dire qu'elle décharge les autres membres de la famille (qui y sont physiquement et économiquement capables) de leur responsabilité de s'occuper du pauvre. Ceci vaut notamment pour les enfants délaissés.

Ainsi, la forme d'aumône la plus efficace pour les pauvres individus qui est, d'après nos analyses, l'admission dans les hôpitaux des corporations est la forme la moins favorable pour les familles : les femmes n'y sont pas admises et aucun des enfants ou de la génération suivante ne peut en profiter. Dans cette perspective, même le badge des mendiants « autorisés » est plus efficace que l'aumône attribuée aux internés des hôpitaux publics. L'argent collecté grâce au badge peut servir à plusieurs personnes d'une famille, alors que l'assistance dont bénéficie le pauvre interné est limitée à lui seul, et elle s'arrête après sa mort. C'est encore pire dans le cas où, comme à Lyon, les jeunes internés restent dépendants de l'établissement charitable pendant toute leur vie. Autrement dit, l'admission au sein d'un des

⁶⁴⁹ Voir le cas de la veuve Sainselle, au chapitre 2.1. de la partie II.

⁶⁵⁰ Mary Brown, par exemple, se fait augmenter l'assistance pour ses quatre enfants après le départ de son mari étant « *aboard the fleet* », de 2 *pecks* de farine et de 12 *pence Sterling* par mois ; voir RGC, Aberdeen Poor's Hospital, Register of Interns I, ici : aumône attribuée à Mary Brown (no. 329), 5 avril 1781.

corps de la Charité est seulement efficace lorsqu'il s'agit de combattre la pauvreté physiologique du pauvre individu, mais elle n'empêche pas la transmission de la misère à travers plusieurs générations.

Le tableau 13. résume l'efficacité des différentes formes d'aumône en faveur des familles pauvres et souligne la différence entre l'importance de l'*outdoor relief* pour les pauvres individus (voir tableau 12.) et pour les familles. Son efficacité devient encore plus claire si nous nous rappelons que les formes d'*outdoor relief* public et non public peuvent être complémentaires. Comparé à la sélection appliquée aux individus, nous pouvons établir comme règle que la vie de famille est favorable aux pauvres «ordinaires», car la sélection pour obtenir les formes d'aumône les plus efficaces est moins sévère dans leur cas (voir tableau 12).

Tableau 13 : Les différentes formes d'assistance attribuées aux familles pauvres selon la valeur statistique

Forme d'assistance	Valeur statistique pour les familles pauvres	Sélection (reste la même qu'au tableau 12)	A titre comparatif : valeur statistique pour les pauvres individus
<i>Outdoor relief</i> non public (corporations, guildes)	+++	++	++
<i>Outdoor relief</i> public	++	+	+
Permission de mendier (<i>beggar's badge</i>)	++	++	++
<i>Indoor relief</i> non public (corporations, guildes)	+	+++	+++
<i>Indoor relief</i> public	+	+++	+++

+++ = très forte

++ = forte

+ = légère

Il nous reste à souligner que même si les familles reçoivent un maximum d'assistance venant de différents fonds, rien ne peut empêcher l'hérédité de la pauvreté. Ainsi, les résultats que nous avons tirés de l'étude généalogique des pauvres aberdoniens, synthétisés au tableau 11,⁶⁵¹ ne sont pas modifiables. Mais avant de résumer les causes et les caractères de l'hérédité de la pauvreté en Europe à l'époque moderne, il nous reste encore l'analyse comparative d'un dernier champ de paramètres : celui des différents degrés de la misère chez les pauvres «ordinaires». Cette analyse fera l'objet du chapitre suivant.

⁶⁵¹ Voir chapitre 3. de la partie III.

4. L'importance de l'évaluation du degré de la pauvreté

L'évaluation comparative du degré de la pauvreté est censée fournir d'autres informations sur les causes de sa transmission à travers plusieurs générations. Le champ de paramètres concernant cette question consiste d'abord en l'analyse des budgets individuels et familiaux. Ensuite, nous tenterons de nous éloigner un peu des chiffres pour comparer d'autres paramètres telle que la mortalité des enfants qui pourraient permettre un échelonnement plus précis du degré de la misère chez les pauvres « ordinaires » (les pauvres « honteux » restent exclus).

Pour comparer le budget des pauvres individus, nous disposons notamment de nos analyses effectuées concernant le patrimoine des vieillards de la Charité. Nous avons établi une limite artificielle de la pauvreté à la somme déflatée de 190 livres tournois, et nous pouvons imaginer, à titre provisoire, l'application des expressions « passagèrement en dehors de la pauvreté », « pauvreté légère », « véritable pauvreté » et « pauvreté sans issue ». Maintenant nous pourrions échelonner le degré de la pauvreté de chacun selon la valeur de ses biens. Ceci nous mène à la conclusion que 28% des internés étudiés (à savoir 33 sur 119)⁶⁵² se trouvent en dehors de la pauvreté. 21% souffrent d'une pauvreté « légère », tandis que 21% des internés peuvent être appelés des « véritables » pauvres et 28% en représentent les « *very great objects* », pour appliquer l'expression utilisée dans le système d'assistance écossais. Mais malheureusement, nous ne pouvons pas appliquer ce ratio, à aucun moment de l'époque moderne et encore moins pendant toute la période de l'Ancien Régime, à la société lyonnaise. Il s'agit tout simplement d'un schéma exemplaire illustrant la répartition de la pauvreté à un moment précis dans un environnement précis. Même si nous pouvons donc établir une sorte d'échelle du degré de la pauvreté selon le patrimoine des pauvres vieillards de la Charité, nous ne pourrions l'appliquer ni aux veuves ni aux orphelins ni aux mendiants. La tâche devient encore plus difficile, si nous cherchons à comparer le patrimoine des pauvres à Lyon et à Aberdeen, car la situation des sources dans la ville écossaise n'a pas permis de tels calculs.

L'étude statistique de l'assistance des pauvres a pu donner plus de renseignements dans les deux villes. A Lyon, nous avons calculé la moyenne des sommes accordées en cachette aux pauvres « sélectionnés » autour de quatre livres tournois par mois. Il y aurait alors la possibilité d'échelonner le degré de la pauvreté de chacun des assistés à l'aide de la valeur de

⁶⁵² Voir le tableau 7.4. au chapitre 1.3. de la partie II.

son aumône mensuelle. La comparaison «trans-nationale» de l'assistance serait possible à l'aide de la valeur de la livre tournois et de la livre *Scots* en argent fin : pour 1705, nous avons établi le minimum de l'aumône mensuelle à la somme de 16 *shillings Scots* (à savoir presque dix livres par an), mais le principe complémentaire du système d'assistance nous permet de l'arrondir à une livre *Scots* par mois. Cette somme correspond à la valeur de 1,28g d'argent fin. En revanche, la somme mensuelle attribuée aux pauvres «sélectionnés» des fonds de l'aumône secrète correspond à 23,25g d'argent fin (1724).⁶⁵³ Mais les circonstances complètement différentes des deux formes d'attribution ne permettent pas d'approfondir cette comparaison. Par ailleurs, ce calcul ne considère pas les fluctuations des prix du début du XVIIIème siècle. Nous constatons alors que les résultats des analyses statistiques de l'aumône dans les deux villes ne sont pas non plus capables de fournir une comparaison équilibrée de l'héritité de la pauvreté. Les différents paramètres qui y jouent un rôle sont trop nombreux pour pouvoir en déduire des règles sérieuses, valables à travers les frontières et les générations.

Les inconvénients que nous avons formulés pour la comparaison des budgets des pauvres individus valent également pour le calcul des budgets familiaux. Mais d'autres problèmes s'y ajoutent encore. Par exemple, nous sommes incapables d'évaluer la valeur du travail des femmes concernant le ménage et de l'éducation des enfants, alors que ces tâches font partie des soucis journaliers d'une famille pauvre. Nous ne pouvons pas non plus inclure la valeur du travail des enfants. Nous avons expliqué plus haut qu'ils représentaient une sorte d'investissement «humain» de la génération des parents. Mais malheureusement, les revenus de la famille, générés par le travail occasionnel des enfants, ne peuvent pas être reconstitués ni pour Aberdeen ni pour Lyon.

La mortalité des enfants peut illustrer dans quelle mesure les questions budgétaires sont reliées aux autres paramètres étudiés dans cette partie : comme les enfants peuvent participer aux revenus familiaux, la mort d'un parmi eux n'est pas seulement un choc psychologique désastreux pour la famille pauvre, mais aussi une perte économique remarquable. Même dans le cas où l'enfant décédé était encore trop jeune pour aller travailler, les parents ne pourront plus compter sur son aide à long terme.⁶⁵⁴ Et maintenant, on peut revenir aux causes de cette mortalité d'enfants ce qui nous rappelle qu'elles résident dans les mauvaises conditions

⁶⁵³ La moyenne de l'aumône mensuelle, multipliée par la valeur corrigée d'une livre tournois en 1724 (coefficient 38,01) en grammes d'argent fin ; voir les tableaux 1.1. et 1.2. au chapitre 1.2. de la partie I.

⁶⁵⁴ Ainsi, l'héritité de la pauvreté de la famille de Claude Antoine (quatrième et cinquième générations) est, entre autres, du aux décès de deux des enfants ; voir chapitre 3.1.5. de la partie II.

sanitaires, la nourriture insuffisante, les soins médicaux rudimentaires etc. : un exemple des liens de causalité des paramètres inhérents au cercle vicieux de la pauvreté. Au lieu de se limiter alors sur les études statistiques de l'assistance charitable ou du patrimoine des pauvres, on devrait essayer de trouver un modèle qui permettra l'évaluation de l'ensemble des paramètres influençant la pauvreté. Et pour chacun de ses paramètres, on devrait fixer le « degré de gravité », par exemple en utilisant les catégories provisoirement proposées ci-dessus. Mais il conviendrait de faire cet exercice avec chacune des générations étudiées. En fin de compte, on pourra tirer de cette analyse « systématique » le degré de pauvreté de chaque famille, et, ce qui est encore plus intéressant, se focaliser sur les domaines particulièrement touchés par la pauvreté. Autrement dit, l'étude du degré de la pauvreté n'est pas significative pour pouvoir juger s'il y a transmission de la pauvreté ou non. Elle sert avant tout à la fixation des causes les plus importantes de l'hérédité de la misère de telle famille. Si nous voulons améliorer la future méthode de recherche de la pauvreté dans l'histoire moderne, cela voudrait dire

- 1) d'étudier systématiquement et statistiquement les paramètres pour chaque génération en évaluant le degré de pauvreté (à l'aide d'une liste de contrôle, par exemple) ; d'en illustrer les résultats ;
- 2) d'en retirer les causes majeures de la pauvreté pour chaque génération (les paramètres pour lesquels on a établi le niveau le plus intense correspondent aux causes les plus importantes de la pauvreté) ; de résumer ensuite les causes de l'hérédité de la misère pour chaque famille ;
- 3) de comparer finalement les causes à travers les frontières des nations, trouver des ressemblances et des différences.

Pour pouvoir se servir de ces trois étapes pour la future recherche de la pauvreté, il convient d'établir une liste des paramètres (selon 1) basée sur notre étude effectuée à Lyon et à Aberdeen.

5. Conclusion de l'étude comparative et proposition d'une méthode systématique

Les conclusions des parties II et III ont pu confirmer que la pauvreté « ordinaire » était héréditaire en Europe à l'époque moderne. Dans les deux villes d'Aberdeen et de Lyon, qui ne

se ressemblent guère dans leurs structures politiques, socio-économiques et religieuses, nous étions capables de démontrer que les circonstances étaient telles que les pauvres « ordinaires » ne pouvaient pas sortir de la misère, même s'ils faisaient des efforts remarquables et même s'ils réussissaient, de temps à autres, à franchir le seuil de la pauvreté pendant une génération (voir tableau 11). La transmission de la pauvreté prend ses racines dans un « cercle vicieux » à l'intérieur duquel de nombreux paramètres peuvent jouer un rôle. D'après la comparaison des causes de la pauvreté, nous sommes arrivés à la conclusion que le degré de la pauvreté n'était pas nécessaire pour pouvoir juger dans quelles circonstances elle était héréditaire. L'étude doit plutôt être effectuée séparément pour chacun des paramètres du cercle vicieux. Ainsi, on pourra en tirer les causes respectives importantes et celles qui le sont moins pour la pauvreté dans chaque étude de cas donnée.

Concernant la première étape du schéma illustré à la fin du chapitre précédent, il manque encore ce que nous appelons une « liste de contrôle » qui contienne tous les paramètres à étudier lors de futures études de cas de la pauvreté. Nous allons établir cette liste en résumant les points que nous avons jugés valables concernant la misère de toutes les familles de pauvres « ordinaires ». Après ce regroupement synthétique, nous allons essayer de conceptualiser ces points et les liens qu'ils ont entre eux à l'aide d'un schéma illustrant « le cercle vicieux de l'hérédité de la pauvreté ordinaire ». Soulignons à nouveau que nous ne pouvons pas inclure ici les catégories les plus basses des pauvres que sont les « sans aveu ». Un bon nombre des paramètres sont certainement aussi valable pour eux. Mais d'autres, que nous n'avons pas étudiés, s'y ajoutent, comme la peur et le dégoût et la peur que la société ressent face à eux et inversement.

L'étude *du pauvre individu* d'Aberdeen et de Lyon a fait surgir de nombreux points communs (en dehors des macro-paramètres que nous avons établis au chapitre 1.5. de la première partie : guerres, fluctuations économiques et monétaires, cataclysmes)⁶⁵⁵. Le pauvre « ordinaire » type habite des immeubles en mauvais état dans lesquels les conditions sanitaires sont encore plus pénibles que la moyenne. Sa vie quotidienne est marquée par des conditions de travail dangereuses et malsaines. Dans le pire des cas, il se retrouve au chômage ou, s'il est artisan, il n'a pas suffisamment de commandes pour pouvoir nourrir sa famille grâce à son propre travail. Par ailleurs, le pauvre « ordinaire » n'est pas assez mobile pour pouvoir ou vouloir changer d'endroit afin de chercher du travail ailleurs. Il n'est pas respecté

⁶⁵⁵ Les points soulignés seront à retenir pour une « liste de contrôle » de la pauvreté. Nous y reviendrons ultérieurement.

par la société ; par conséquent, il perd sa confiance en lui et non quelquefois la volonté de vivre et de lutter contre la misère.

En règle générale, *la société dans laquelle il vit* lui est hostile. Et pourtant, elle doit lui apporter la charité et décider sur la fréquence et la valeur de son aumône. Si le pauvre n'a pas de tuteurs ni de recteurs des institutions charitables appuyant ses demandes, il n'a pas de chances réelles de recevoir plus d'aumône que la moyenne anonyme des miséreux. Souvent, derrière la charité des responsables du système d'assistance se cachent des objectifs qui ne sont pas obligatoirement le soulagement des souffrances physiologiques du pauvre ou l'amélioration de sa situation économique. Souvent aussi, ces derniers sont les sujets d'une éducation religieuse ou la consolidation du budget d'un établissement charitable. D'un autre côté, le pauvre exerce également une certaine influence sur le genre d'aumône qu'il reçoit. A ce propos, nous avons introduit trois facteurs qui sont liés : plus la sélection des r cipients est  lev e, plus la forme d'aumône est accept e de la part des pauvres et plus ils font des efforts pour l'acqu rir. Nous avons prouv  que la valeur r elle de l'aumône ne joue ici qu'un r le minime.

Ensuite, nous avons vu que,   c t  des r gles « objectives » appliqu es   l'occasion de *l'admission des pauvres* aux diff rentes formes d'assistance, les recteurs  tablissent des r gles « subjectives ». Celles-ci d pendent enti rement de leur volont . Ce sont alors les r seaux professionnels ou le modeste patrimoine des pauvres qui d cident sur leur admission. Les r seaux proviennent des contacts que les mis reux ont gard s d'une  poque, quand ils n' taient pas encore en dessous du seuil de pauvret  o  quand ils  taient en relation professionnelle avec les recteurs. C'est le cas pour les anciens domestiques, les agents ou d'autres employ s des  tablissements charitables.

En comparaison aux r seaux professionnels, les r seaux familiaux sont  galement importants, mais   un niveau moins  lev . Ils ne peuvent pas contribuer   une plus grande assistance mat rielle, car il s'agit plut t d'aides d'une valeur psychologique. Les r seaux familiaux repr sentent l'une des raisons pour lesquelles nous consid rons *la famille* (qui comprend toutes les g n rations vivantes) comme la premi re ligne de d fense contre la pauvret . Dans nos  tudes effectu es   l'int rieur de la famille nucl aire de pauvres, nous avons soulign  le r le de la femme : non seulement, elle fait une partie importante du travail quotidien en s'occupant du m nage et du foyer. Mais de plus, nous avons pu d montrer statistiquement qu'elle peut faire ses propres demandes d'assistance. Ainsi, elle contribue aux revenus de la famille. Dans le cas o  elle ne peut plus remplir ses t ches   cause d'une maladie ou si elle

meurt, elle laisse sa famille dans la pauvreté extrême. L'éducation des enfants au sein des familles pauvres peut être considérée comme une sorte d'investissement humain dont le succès ou l'échec décide des conditions de vie de la génération descendante et des parents dans la vieillesse. Finalement, l'étude de l'efficacité des différentes formes d'aumône des familles pauvres nous a appris que ce n'étaient pas les mêmes pour elles que pour les pauvres individus. En règle générale, l'importance de la structure sociale de la famille réside dans le fait qu'ils ont plus facilement accès aux formes d'assistance efficaces que les pauvres individus (voir tableaux 12. et 13.).

Notre essai pour établir des règles afin d'échelonner statistiquement le degré de la pauvreté à travers les frontières n'a pas abouti à des résultats satisfaisants. D'un côté, il semble trop difficile pour l'historien de trouver le même genre de sources renseignant sur le patrimoine des pauvres. D'un autre côté, chaque paramètre de l'ensemble des causes de la pauvreté se distingue pour chaque génération et pour chaque environnement géographique. Nous en avons conclu que ces paramètres devraient être étudiés un par un. Ensuite, ils pourraient servir à trouver les causes majeures de la pauvreté pour chaque famille étudiée. Une comparaison valable serait alors impossible. Le sociologue ou bien le chercheur en histoire contemporaine pourrait aller plus loin, s'il applique notre système : après avoir fixé statistiquement les causes majeures de la pauvreté, il pourrait en tirer des conclusions concernant les mesures à prendre pour lutter efficacement contre la misère. Nous allons revenir à ce point, lorsque nous discuterons les perspectives de la recherche de l'histoire de la pauvreté.

Restons pour l'instant à l'étude des paramètres conditionnant l'héritité de la pauvreté « transnationale ». Suivant les résultats de nos études de cas, un schéma qui est censé être la base pour une « liste de contrôle » de la recherche historique doit contenir les points suivants :

- 1) *Le pauvre individu*
 - a. Transmission du patrimoine
 - b. Image donnée à la société
 - c. Volonté de survivre
 - d. Confiance en soi
 - e. Meubles et immeubles
 - f. Conditions sanitaires
 - g. Conditions de travail
 - h. Chômage
 - i. Instruction/ éducation

- 2) *Comportement de la société face à la pauvreté, l'aumône publique*
 - a. Fréquence et la valeur de l'aumône attribuée au pauvre
 - b. Sélection des bénéficiaires
 - c. Rôle des tuteurs
 - d. Rôle des recteurs des institutions charitables
 - e. Objectifs de l'assistance charitable
- 3) *Conditions d'admission des institutions charitables*
 - a. Règles « objectives »
 - b. Règles « subjectives »
 - c. Patrimoine des pauvres au moment de l'admission
 - d. Réseaux professionnels
- 4) *La famille pauvre*
 - a. La « grande famille » (toutes les générations vivantes)
 - i. Membres de la famille
 - ii. Existence et fonctionnement des réseaux familiaux
 - b. La famille nucléaire (les parents et les enfants)
 - i. Membres de la famille
 - ii. Rôle de la femme
 - iii. Rôle et éducation des enfants

Mais il ne suffit pas de regrouper les paramètres influençant l'hérédité de la misère chez les pauvres « ordinaires » dans « une liste de contrôle ». Les multiples relations entre les différents paramètres, valables à travers les mers et les frontières, n'ont pas encore été expliquées. Le graphique XXIII tentera de remplir cette lacune en établissant « le cercle vicieux de l'hérédité de la pauvreté ordinaire ».

Effectivement, nous avons trois cercles qui entourent le pauvre individu « ordinaire » sans qu'il puisse en sortir. Il n'exerce pas d'influence directe sur les paramètres qui conditionnent sa pauvreté. Les quatre points qui sont directement reliés à la constitution de sa personnalité sont représentés autour de lui (transmission du patrimoine, image donnée à la société, volonté de vivre/ de se battre contre la pauvreté, confiance en soi). Ils s'influencent mutuellement dans la mesure où le déclin d'un seul paramètre peut faire baisser celle de tous les autres. Pour nous, c'est ici que nous devons placer la base du « cercle vicieux de la pauvreté ordinaire ». A travers de ces quatre paramètres, le pauvre entre en contact avec le

monde extérieur. Ces quatre paramètres sont encore influencés par les points du cercle intermédiaire.

Celui-ci comprend tous les autres points que nous avons qualifiés comme trans-nationaux lors de notre étude sur la pauvreté à Aberdeen et à Lyon. A l'intérieur de leur « champs de paramètres » (illustré par les différentes couleurs), ils s'influencent entre eux. Mais chacun des différents « champs de paramètres » conditionne la qualité des autres « champs de paramètres ». Par ailleurs, le déclin de la situation « personnelle » du pauvre, telle qu'elle se présente dans le cercle intérieur, exerce également de mauvais effets sur les paramètres de ce deuxième cercle. C'est pour cela que nous considérons la limite entre les deux comme floues. Contrairement au modèle de M. v. LEEUWEN,⁶⁵⁶ illustrant le fonctionnement de la charité en Europe des XVIIIème et XIXème siècles, nous pensons que les pauvres n'ont pas le choix parmi les différentes stratégies de combat contre la pauvreté. Prenons comme exemple la quatrième génération de la famille Claude Antoine :⁶⁵⁷ le cordonnier hérite de la misère de la génération ascendante, il dispose de peu de patrimoine au début de sa majorité. En même temps, il souffre d'un manque de réputation dans la société qui influe négativement sur sa confiance en lui et sur sa volonté de se battre contre la pauvreté (encore à un niveau réduit). Il se marie, il a des enfants et il apprend un métier, en d'autres termes, il essaie de se construire une base pour sortir de la pauvreté. Mais les conditions de travail et les conditions de vie dans sa demeure modeste ne permettent pas de monter dans l'échelle sociale. Maintenant, il suffit qu'un seul paramètre de ceux illustrés dans le deuxième cercle décline pour en influencer tous les autres. Ainsi, il met en route le cercle vicieux de la pauvreté. Imaginons une baisse de commandes de chaussures dans son atelier. Ceci entraîne tout de suite un déclin de son patrimoine. La roue du cercle « intérieure » est alors mise en marche, sa réputation dans la société est en baisse et alors aussi sa confiance en lui. Ces événements ont leurs effets sur les paramètres du cercle intermédiaire : il ne peut plus maintenir son appartement, la nourriture de sa famille manque de qualité. Ceci peut facilement conduire à des maladies qui ne sont pas suffisamment soignées. Et alors il y a la mort de la mère de ses enfants, brisant les structures de la famille. C'est une catastrophe pour la situation du pauvre. A nouveau, tous les paramètres du cercle intérieur sont touchés négativement et durablement. Le déroulement des événements se répète avec sa seconde épouse Catherine Rivolon, et de plus, il perd deux de ses enfants.

⁶⁵⁶ Marco VAN LEEUWEN, *Histories of Risk and Welfare in Europe during the 18th and 19th centuries*, in Grell/Cunningham/ Jütte (éds.) 2002, pp. 32 – 66, ici : p. 34.

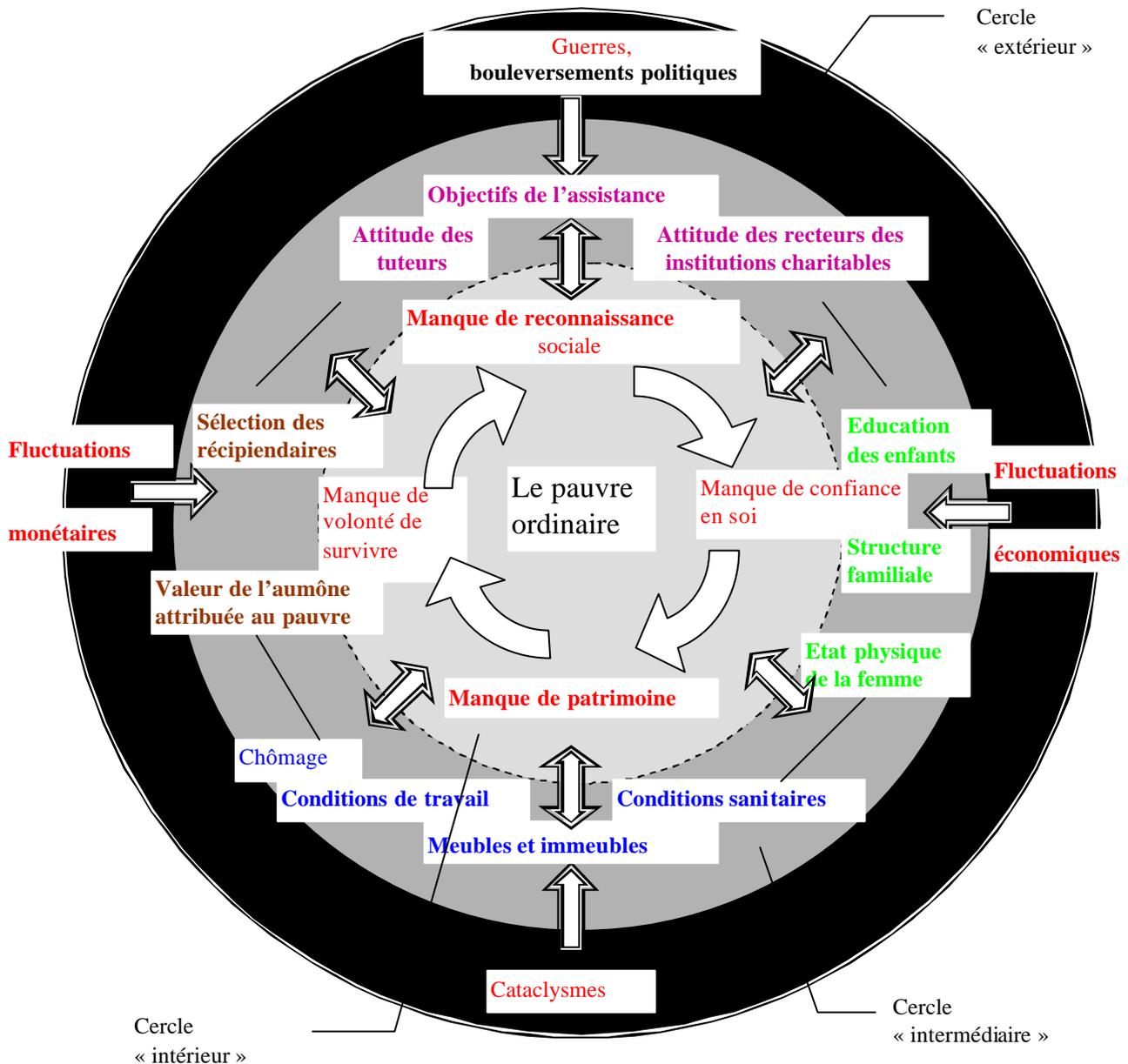
⁶⁵⁷ Voir chapitre 3.1.5 de la partie II.

Après plus que vingt ans de lutte contre la misère, il faut admettre que Claude Antoine n'a pas eu beaucoup de succès dans sa vie. L'influence néfaste des paramètres du cercle vicieux de la pauvreté l'a empêché de sortir de la pauvreté, alors qu'il a essayé de faire de son mieux. L'aumône publique dont il a bénéficiée n'a pas été très efficace, au moins elle n'a pas suffi à éviter le taux de mortalité élevée dans sa famille. Les réseaux familiaux étaient présents, mais il n'a pas pu faire marcher les «réseaux professionnels » pour trouver un autre emploi qui rapporte plus de revenus à la famille. Il transmet, à son tour, l'état de misère à la génération descendante qui se trouve ainsi dans la même situation que lui-même au début de sa vie active.

Et encore : nous n'avons pas ici inclus les effets que pourraient avoir les macro-paramètres, placés dans un cercle extérieur dans le graphique. Les événements comme des guerres ou des cataclysmes naturels influencent aussi bien les paramètres du cercle intermédiaire que les fluctuations économiques et monétaires. Le pauvre «ordinaire » n'a aucune influence directe ou indirecte sur ces paramètres. C'est pour cela que nous devons considérer les limites entre le cercle extérieur et le cercle inférieur comme solides.

L'ensemble des paramètres fait que le pauvre «ordinaire » n'a aucune chance de sortir de ce cercle vicieux. Au contraire, les pauvres transmettent leur état de nécessité à la génération descendante. Les pauvres « honteux », eux, peuvent se servir de réseaux professionnels beaucoup plus puissants que les pauvres « ordinaires ». Grâce à l'aumône secrète, ils continuent à faire partie des catégories sociales élevées. Ainsi, ils perdent moins facilement la confiance en eux et la volonté de se battre contre les dangers de la pauvreté. Les quatre familles de pauvres « honteux » nous ont démontré qu'ils n'entraient pas dans ce « cercle vicieux de l'héritité de la pauvreté » et que leur misère n'était que passagère. Les biographies des pauvres « ordinaires » sont plus déplorables, le malheur les a suivis à travers des générations.

Graphique XXIII : Le cercle vicieux de l'héritité de la pauvreté ordinaire en Europe moderne



Les champs de paramètres du cercle intermédiaire sont représentés par les couleurs suivantes :

- Le pauvre individu
- Le comportement de la société face à la pauvreté, l'aumône publique
- Les conditions d'admission des institutions charitables
- La famille pauvre

Conclusion générale et réflexions concernant son impact sur l'histoire sociale

Arrivés au terme de notre étude sur l'héritage de la pauvreté en Europe moderne, il convient d'accentuer non seulement ses principaux résultats, mais de réfléchir aussi sur l'impact qu'elle pourrait avoir sur l'histoire sociale et économique en général. Finalement, nous essaierons de souligner l'importance de la recherche historique pour les problèmes de pauvreté actuels au sein de la « société de globalisation »⁶⁵⁸.

Les études statistiques effectuées concernant les familles pauvres aberdoniennes et lyonnaises nous ont permis d'établir une distinction nette entre les pauvres « honteux » et les « pauvres ordinaires ». Nous avons démontré que l'héritage de la misère peut seulement être confirmée pour la pauvreté « ordinaire ». Les causes de sa transmission à travers plusieurs générations résident dans de multiples paramètres qui se conditionnent et s'influencent entre eux.⁶⁵⁹ L'une de ses principales causes est la sélection des bénéficiaires de l'assistance de la part des institutions charitables. Dans beaucoup de cas, il n'y a qu'un cercle restreint de pauvres ordinaires privilégiés qui peut profiter d'une aumône efficace. Ce sont, au moins dans les régions urbaines, les citoyens qui disposent de réseaux professionnels pouvant appuyer les demandes d'assistance. Les pauvres « honteux », eux, n'ont pas de problème pour se servir de leurs anciens contacts : ainsi, les endettés peuvent retarder le remboursement d'argent, les veuves sont capables de se remarier rapidement selon leur statut social, et la transmission de la pauvreté peut être évitée.

Or, le fait de découvrir des réseaux professionnels chez les catégories basses de la société semble être un antagonisme *per se*. Néanmoins, nous avons pu démontrer que même les simples artisans ou les vieux soldats font fonctionner leurs contacts datant des périodes de modeste succès professionnel. A Lyon par exemple, les responsables du système d'assistance se montrent généreux face aux anciens employés de leur propre institution. A Aberdeen, les membres des corporations d'artisans et leurs veuves sont les bénéficiaires préférés de la charité. En règle générale, les véritables « sans aveu » tels que nous les rencontrons dans les procès-verbaux de la maréchaussée lyonnaise ou dans les listes nominatives des distributions

⁶⁵⁸ Le terme « globalisation » mériterait d'être précisé, car il s'agit d'un concept artificiel sans définition unanime et précise. Nous nous contentons ici de signaler qu'on l'utilisera dans le sens de « l'interdépendance de la vie socio-économique et politique mondiale, créant un marché économique et une scène politique uniques mondiaux ».

⁶⁵⁹ Voir graphique XXIII.

de pain n'ont aucune chance d'avoir accès aux aides publiques efficaces. Correspondant aux normes dominantes partout en Europe depuis l'ère de l'humanisme, les institutions charitables attribuent les aumônes en argent comptant notamment aux «pauvres installés dans la ville ». A Aberdeen, les bénéficiaires privilégiés reçoivent régulièrement de l'assistance provenant de plusieurs ressources. Dans les meilleurs des cas, chacun des membres d'une famille a le droit à une aumône individuelle. Ainsi, la moyenne de l'assistance attribuée à une famille y peut atteindre la valeur des dépenses annuelles pour les denrées nécessaires.

D'habitude, les pauvres individuels espèrent trouver dans l'aumône un soutien efficace à longue ou à moyenne échéance, permettant à eux-mêmes et à leurs familles de mener une vie en dehors de la misère, de «briser le cercle vicieux de la pauvreté ». Mais en général, la qualité (ou la valeur «réelle») de l'assistance publique ne peut pas l'assurer, il s'agit plutôt de combattre la pauvreté physiologique. Tout ce qui dépasse cette «assistance de base» est réservé aux pauvres «honteux» qui disposent de réseaux professionnels plus puissants. Dans des périodes de «pression sociale» comme lors de la grande famine à Aberdeen et dans l'Aberdeenshire entre 1695 et 1699, la qualité de l'aumône publique est réduite. La misère générale est alors tellement grande que les conseillers municipaux craignent des insurrections populaires, provoquées par les mendiants qui envahissent la ville. Ils préfèrent abaisser le niveau de sélection pour accéder à l'assistance, pour que même les étrangers puissent en bénéficier. Mais l'extension quantitative de l'aumône publique signifie une réduction de la valeur réelle moyenne des aides au pauvre individuel.

Si nous confirmons l'hérédité de la misère pour les pauvres «ordinaires» à cause de l'influence des paramètres établis, nous devons alors juger le système d'assistance publique comme insuffisant. Le «grand pas en avant de la politique sociale», qu'un bon nombre d'historiens a cru percevoir à partir de l'époque de l'humanisme en Europe, doit alors être considéré comme un mythe. A ce propos, il est important de répéter que les responsables du système charitable suivent des objectifs autres que le simple soutien des pauvres et de leurs familles. A Lyon, les recteurs se soucient beaucoup de la situation économique de l'Aumône générale et ainsi de leur propre position sociale et de leur pouvoir politique. L'éducation religieuse y occupe aussi une place importante. Ce dernier point est également valable pour le système d'assistance appliqué à Aberdeen, mais à un niveau moins élevé.

A propos de la politique sociale exercée à Aberdeen notamment avant l'Union de 1707, nous devons souligner les relations entre les propriétaires terriens et leurs *tenants* ainsi que celles entre les *tenants* et les *cottars*. Elles ressemblent un peu aux interdépendances personnelles

des structures féodales.⁶⁶⁰ La hiérarchie supérieure se sent encore responsable de la catégorie sociale inférieure et lui vient en aide dans la mesure de ce qui est possible. Dans un centre urbain aux structures pré-capitalistes comme Lyon, ces liens personnels n'existent plus. Les pauvres sont alors dépendants de l'assistance publique.

A la fin de notre comparaison des causes de l'hérédité de la pauvreté, nous avons fixé les paramètres que nous avons jugés valables à travers les mers et les frontières. Grâce à cette comparaison, nous avons pu établir «une liste contrôle» pour la future recherche historique comparative de la pauvreté. La création d'un modèle schématisant le «cercle vicieux de la pauvreté ordinaire en Europe moderne» a prouvé que l'approche comparative n'est pas seulement un *desideratum* de l'historiographie pour accentuer le passage à l'ère «post-nationale». Elle apporte aussi des résultats qui peuvent définir un nouveau point de départ pour une recherche systématique des causes de la pauvreté dans les différents cadres géographiques. Il s'agit de faire passer la masse infinie des données micro-historiques à travers le filtre statistique de l'historien. Notre étude a démontré que c'était un processus long et parfois pénible, mais il nous semble que notre méthode est la seule qui puisse tirer pleinement profit des outils informatiques pour dévoiler cette scène sur laquelle se déroule l'histoire des pauvres. Et celle-ci est une part importante de l'histoire sociale et économique et ainsi une base importante pour la reconstruction et la compréhension de la couche «événementielle» de l'histoire, pour le dire avec les termes de F. BRAUDEL. Il serait intéressant de voir maintenant à quels résultats la méthode proposée aboutit concernant d'autres études de cas à l'époque moderne.

Mais allons plus loin encore : dans l'introduction, nous avons expliqué que la preuve d'une ressemblance des causes de la pauvreté à travers des frontières pourrait mener à une comparaison plus vaste dans la perspective chronologique. On pourrait imaginer d'abord une comparaison entre les résultats de l'histoire moderne et ceux de l'histoire contemporaine. La recherche bi-dimensionnelle (causes de la pauvreté, localisations géographiques différentes) serait alors remplacée par une recherche tri-dimensionnelle (causes de la pauvreté, localisations géographiques diverses, différentes époques chronologiques). Ceci exigerait la participation d'autres disciplines comme celles de la sociologie, de l'économie ou du droit. Les résultats de cette coopération multidisciplinaire fourniraient enfin des propositions sérieuses pour une nouvelle politique sociale. Notre étude ne peut pas assurer ce passage de la recherche bi-dimensionnelle à la recherche tri-dimensionnelle. Mais elle peut en construire

⁶⁶⁰ Voir aussi WHYTE 1995, p. 126.

quelques piliers méthodologiques. Alors essayons maintenant, à titre d'exemple, de comparer les concepts utilisés dans des études touchant à la pauvreté contemporaine aux paramètres qui se sont montrés importants pour l'héritage de la pauvreté à l'époque moderne à Lyon et à Aberdeen.

Il convient de revenir ici à l'étude initiale traitant de l'héritage de la pauvreté. A.M. RABIER essaie dans son approche de distinguer et d'appliquer différents paramètres. Elle ne cherche pas à « classer » les pauvres, mais elle veut donner une image plus claire des raisons de la nécessité entre les XVIII^{ème} et XX^{ème} siècles. Les indices qu'elle met en premier plan sont l'instabilité familiale et l'insécurité économique. La forme la moins dangereuse de la pauvreté serait celle des « pauvres stables » (sécurité familiale et stabilité familiale), la forme la plus grave serait celle des « pauvres instables » (instabilité familiale et insécurité économique). Entre les deux, il y aurait les « pauvres en tension » (sécurité économique et instabilité familiale) et les « pauvres en difficulté économique qui affrontent leurs difficultés » (insécurité économique et stabilité familiale).⁶⁶¹ Les deux concepts de famille et de situation économique individuelle sont alors primordiaux pour elle. De plus, elle souligne l'importance d'autres causes interdépendantes comme une mauvaise éducation scolaire, de mauvaises conditions de travail, l'incompétence de certaines institutions charitables et le manque de loisirs. Finalement, elle met en évidence les problèmes des responsables de la politique sociale et de son application qui ignorent souvent le véritable destin des pauvres individus.⁶⁶² Si nous comparons les paramètres établis par A.M. RABIER à notre « liste de contrôle », nous apercevons la ressemblance des causes de l'héritage de la pauvreté de l'époque contemporaine et de l'époque moderne. Malheureusement, A.M. RABIER ne poursuit pas son raisonnement pour schématiser les liens de causalités de ses paramètres.

Un sociologue anglais insiste sur les échecs de l'assistance aux familles pauvres qui représenteraient une des causes de la continuité de la misère dans les pays industrialisés. Il critique l'ignorance des vraies causes de la pauvreté de la part des responsables des institutions charitables. Selon lui, la sélection, c'est-à-dire la concentration des ressources à un certain nombre de bénéficiaires, devrait être abandonnée.⁶⁶³ Les auteurs contribuant à son recueil d'articles accentuent l'importance de la structure familiale, ils soulignent qu'elle devrait être le premier objectif d'une assistance sociale efficace. Basé sur des exemples

⁶⁶¹ RABIER & PICQUET 1977, p.107.

⁶⁶² RABIER & PICQUET 1977, pp. 130-131.

⁶⁶³ David BULL (éd.), *Family Poverty*, London 1972, ici : conclusion, p. 158.

pratiques, ils proposent, entre autres, un soutien mental et intellectuel lors du processus de la création d'une famille. Ils ajoutent qu'on pourrait imaginer des mesures comme la création d'un salaire minimum et la réduction de taxe plus étendue.⁶⁶⁴ En formulant un nombre de solutions pour lutter contre la pauvreté, D. BULL va plus loin que notre étude. En tant que sociologue, il est le mieux placé pour le faire, car il se base sur les recherches « sur le terrain ». Mais nous voyons que les points de départs de son analyse s'approchent des paramètres sortant de nos études de cas de l'époque moderne. Ceci met en évidence le genre de collaboration que nous pouvons imaginer grâce à la preuve de la continuité de la pauvreté : l'historien met en évidence les racines de la misère en trouvant ses causes dans les sources, tandis que le sociologue reprend ses notions et les vérifie sur le terrain.

Dans un article récent, le sociologue F. BERTSCH analyse les causes de la pauvreté familiale. En tant que « sub-système » de l'économie et de la société, la famille est la structure dans laquelle le pauvre individu, adulte ou enfant, doit être située. Les familles sont reliées entre elles par des « réseaux familiaux » à mailles serrées qui constituent les bases pour le développement de la situation économique de plusieurs générations successives.⁶⁶⁵ La famille devrait être ainsi l'objectif principal de la politique sociale. Un instrument contre la pauvreté dans les pays industrialisés serait alors une amélioration de l'éducation scolaire pour mobiliser les ressources naturelles des catégories basses de la société. En outre, il voit le soutien psychologique des femmes dans les couples pauvres comme condition essentielle pour créer une structure familiale solide.⁶⁶⁶ Nous n'insistons pas ici sur les solutions complexes que BERTSCH propose en créant un modèle fédéral d'assistance. Comme BULL, il mise sur la planification raisonnable de la première phase de la construction familiale des pauvres.⁶⁶⁷ Malgré l'utilité pratique de cette étude, nous considérons un plafond insuffisant concernant les causes de la pauvreté. Serait-ce la conséquence d'un manque de communication entre les différentes disciplines des sciences humaines et des sciences sociales ? Nous pensons qu'il en est ainsi.

Un regard dans la presse nationale nous montre que beaucoup d'études sont effectuées sur la pauvreté. Les articles que nous avons cités dans la première partie essaient aussi d'en trouver les causes. En outre, le sujet de la distribution injuste des richesses mondiales devient

⁶⁶⁴ BULL (éd.) 1972, pp. 165 sq.

⁶⁶⁵ Frank BERTSCH, « Staat und Familien. Familien- und Kinderarmut in Deutschland », *Aus Politik und Zeitgeschichte* B 22-23/2002, pp. 11-19, ici : p. 11.

⁶⁶⁶ BERTSCH 2002, pp. 15-16.

⁶⁶⁷ BERTSCH 2002, pp. 17-18.

populaire. Il est promu non seulement par les mouvements « anti-mondialistes ». La Commission européenne situe la lutte contre la pauvreté parmi ses principaux objectifs. Il s'agirait, selon elle, d'affronter la pauvreté dans le sens d'une « *amélioration de la qualité de l'emploi, la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre l'exclusion de la pauvreté.* »⁶⁶⁸

Tableau 14 : La continuité des causes de la pauvreté selon les paramètres établis dans notre étude et dans quelques analyses contemporaines.

Paramètres influençant l'hérédité de la pauvreté à l'époque moderne, selon notre étude	Paramètres influençant la misère mondiale selon quelques études choisies traitant de la pauvreté contemporaine et actuelle
Cercle vicieux de la pauvreté « ordinaire » :	Deux siècles d'exclusion d'un peuple (RABIER)
Transmission du patrimoine	Stabilité économique
Image donnée à la société	Exclusion de la société, « inutile au monde »
Volonté de vivre	Manque d'accès au soleil
Confiance en soi	Confiance en soi
Biens meubles et immeubles	Lieu de résidence : « les bidonvilles » (RABIER)
Conditions de travail dangereuses, chômage	Mauvaises conditions de travail, chômage (RABIER)
Sélection des bénéficiaires	Sélection des bénéficiaires (BULL)
Objectifs de l'assistance charitable	Objectifs de l'assistance charitable (BULL, BERTSCH, RABIER)
Rôle des directeurs des institutions charitables	Rôle des responsables de la politique sociale (BULL, BERTSCH, RABIER)
Réseaux professionnels	
La famille nucléaire (les parents et les enfants)	Stabilité familiale (RABIER)
Existence et fonctionnement des « réseaux familiaux »	La famille comme sous-système économique (BERTSCH)
Rôle et éducation des enfants	Éducation scolaire (BERTSCH)
Rôle et capacités physiques de la femme	Soutien de la femme (BERTSCH)

Certes, ce sont des développements qui vont au-delà de notre étude historique sur l'hérédité de la pauvreté en Europe moderne. Mais le tableau 14. peut illustrer dans quelle mesure ils peuvent nous renseigner sur la continuité des causes de la pauvreté. Il est évident que d'autres analyses comparatives seraient nécessaires pour vérifier ce fait et pour en tirer des conclusions méthodiques pour la lutte actuelle contre la misère.

⁶⁶⁸ Présidence belge de l'Union Européenne 1^{er} juillet – 31 décembre 2001 : *Note de priorité*, papier interne non publié à l'attention de la Commission des Communautés Européennes, Bruxelles 2001.

Le tableau ne se veut pas comme une énumération complète des causes de la pauvreté. Il s'agit plutôt de démontrer la continuité de ses principales interdépendances. Nous retrouvons presque tous les paramètres tirés de notre analyse de l'hérité de la pauvreté à l'époque moderne dans les études académiques et non académiques sur la pauvreté contemporaine. Or, s'il y a continuité des causes de la pauvreté pendant cinq siècles, c'est une preuve supplémentaire que nous pouvons apprendre de l'histoire pour réformer notre médiocre système social. Et alors nous pouvons ajouter un quatrième point au schéma établi concernant une méthode pour la recherche au sujet de la pauvreté : ⁶⁶⁹ ce serait de développer de nouveaux objectifs pour la politique sociale en s'appuyant sur les résultats des analyses comparatives.

Cependant, répétons que la recherche historique ne peut pas agir isolément à ce propos. Elle doit intensifier sa collaboration avec les autres branches des sciences sociales et des sciences humaines. Une chance pour ces nouveaux défis est la construction de l'Europe unie et la création d'un Espace Européen de Recherche (*European Research Area*) qui donnera une nouvelle valeur au domaine de l'histoire, mais à la condition qu'elle se dirige de plus en plus vers la perspective «trans-nationale». Cela signifie pour la recherche concernant la pauvreté que beaucoup de travail reste à faire pour pouvoir finalement prononcer des suggestions applicables dans la pratique. C'est ainsi que les efforts du chercheur peuvent prendre un sens qui dépasse les intérêts théoriques de sa discipline et qu'ils pourront contribuer à l'amélioration de l'ensemble de la société.

⁶⁶⁹ Voir chapitre 4. de la partie IV.

Table des matières

Volume I

<i>Préface</i>	1
<i>Liste des abréviations</i>	4
<i>Bibliographie : sources et travaux</i>	5
1. Instruments de travail	5
2. Sources manuscrites	9
3. Sources imprimées	26
4. Documents publiés	28
5. Principaux travaux consultés	28
<i>Introduction</i>	41
<i>Partie I : Pour une étude comparée de l'héritité de la pauvreté</i>	45
1. Problématique et méthodologie du projet de recherche	45
1.1. Hypothèses et problématique	45
1.2. Quelques réflexions essentielles concernant l'évaluation diachronique du patrimoine des pauvres	46
1.3. La recherche effectuée concernant « l'héritité de la pauvreté » jusqu'à nos jours ...	51
1.4. Réflexions sur la méthode	55
1.5. Une approche vers l'histoire comparative	62
2. Bref aperçu du cadre politique, socio-économique et religieux	65
2.1. Lyon, ville au bord des fleuves et centre de la soie	66
2.2. Aberdeen, ville portuaire et porte des Basse-Terres (<i>Lowlands</i>)	70
3. Les difficultés terminologiques	77
3.1. La notion de « pauvre »	77
3.2. Le seuil de la pauvreté	79
3.3. La part relative des pauvres dans la société moderne	81
3.4. La catégorisation des « pauvres ».....	83
4. Les sources	85
4.1. Les sources lyonnaises	85
4.1.1. Les registres d'entrées du « Corps des Vieux » de la Charité et de l'Aumône générale de Lyon.....	85
4.1.2. Les archives notariales aux ADR et le contrôle des actes.....	89
4.1.2.1. Le contrôle des actes des notaires.....	90
4.1.2.2. Les contrats de mariage	93
4.1.2.3. Les actes de succession.....	97
4.1.2.4. Actes de vente, certificats d'acquisition, contrats d'obligation.....	100

4.1.2.5. Les contrats d'apprentissage et les contrats d'affermage	101
4.1.3. Les aumônes secrètes et la distribution de pain	102
4.1.4. Les archives de la maréchaussée	105
4.2. Les sources écossaises	107
4.2.1. L'aumône publique à travers l'administration des <i>mortifications</i> (MPMTCA)	107
4.2.2. Les listes nominatives des aumônes attribuées par le Conseil presbytérien d'Aberdeen.....	110
4.2.3. Les sources de l' <i>Aberdeen Poor's Hospital</i> : L'hôpital des pauvres d'Aberdeen et ses internés	112
4.2.4. Les sources des sept corporations artisanales (<i>Seven Incorporated Trades</i>) d'Aberdeen.....	115
4.2.5. Les sources de l'hôpital royal d'Aberdeen (<i>Aberdeen Royal Infirmary</i>)	117
4.2.6. Les sources complémentaires	119
5. Les bases de données.....	120
5.1. L'étude de cas de Lyon.....	120
5.1.1. L'enregistrement des données du registre d'entrées du « Corps des vieux » de la Charité	120
5.1.2. Les données du registre de la distribution des aumônes secrètes de la Charité .	122
5.2. Les bases de données établies pour l'étude de cas d'Aberdeen	123
5.2.1. Les bases initiales : liste nominative des assistés par les <i>mortifications</i> et registre des internés de l'hôpital des pauvres d'Aberdeen.....	123
5.2.2. Les bases « complémentaires »	124
6. Bilan des possibilités offertes par le corpus des sources.....	126
 Partie II : Régression du patrimoine et déchéance : L'hérité de la pauvreté et mobilité sociale à Lyon aux XVIIème et XVIIIème siècles.....	
129	
1. L'évaluation synchronique du patrimoine du pauvre « ordinaire » : le « Corps des vieux et celui des vieilles » de la Charité de Lyon.....	129
1.1. Terminer ses jours à la Charité – soulagement ou formation religieuse tardive ? ...	129
1.2. L'admission au « Corps des vieux ».....	134
1.3. Les vieillards de la Charité et leur patrimoine	139
1.4. Découvrir les traces de l'individu ou partir des chiffres pour arriver à l'homme	147
1.5. Conclusion.....	152
2. Les fortunes disparues des pauvres « honteux »	154
2.1. La distribution des aumônes secrètes de la Charité	154
2.2. Les bénéficiaires des aumônes secrètes.....	158
2.3. En guise de conclusion : les pauvres « honteux » et les indices d'une transmission de leur état de nécessité	162
3. Poursuivre les traces des pauvres : une étude diachronique de leur patrimoine et de leur état de nécessité	163
3.1. La transmission de la pauvreté « ordinaire »	163
3.1.1. Les ouvriers en soie de Lyon et la nécessité : la famille Bret « le Jeune »	163
3.1.2. Les pauvres du milieu social le plus bas : la famille Broccard/ Bonnand	169
3.1.3. Pensionnaires fidèles de la Charité : la famille Boucharlat.....	173
3.1.4. Le patrimoine des ouvriers de la soie : la famille Aimé Coste	177
3.1.5. Les pauvres lyonnais de l'artisanat « classique » : la famille Claude Antoine ..	182
3.2. Patrimoine et mobilité sociale des « pauvres honteux ».....	191
3.2.1. Misère parmi les marchands : la famille Jean-Baptiste Esparron	191
3.2.2. Des fortunes gagnées et des fortunes perdues : la famille Jean Borne	196

4. Conclusion de la deuxième partie	202
<i>Partie III. Par-dessus les mers et les frontières : aspects de l'hérédité de la pauvreté à l'époque moderne, recueillis à Aberdeen</i>	206
1. Pauvreté et politique sociale écossaise à Aberdeen à l'époque moderne	206
1.1. « L'Acte concernant les pauvres » : <i>the Old Scottish Poor Law</i>	206
1.2. L'application du « <i>Old Scottish Poor Law</i> » dans la ville d'Aberdeen : une évaluation synchronique	212
1.2.1. La donation de Robert Johnston et ses bénéficiaires.....	216
1.2.2. Les pauvres ordinaires assistés par les fonds de la <i>Kirk</i>	221
1.2.3. Les « pauvres ordinaires » assistés par les fonds communs du <i>Poor's Hospital</i> d'Aberdeen.....	227
1.2.4. Les pauvres honteux d'Aberdeen assistés par les corporations d'artisans.....	239
2. Les familles pauvres aberdoniennes : la transmission de la pauvreté à Aberdeen à l'époque moderne	243
2.1. L'étude diachronique des pauvres « ordinaires » d'Aberdeen.....	244
2.1.1. Les pauvres artisans « hors-corporations » : la famille George Hill	244
2.1.2. Les pauvres artisans « incorporés » : la famille Robert Law	250
2.1.3. Misère des ouvriers non spécialisés : le destin de la famille David Anson/ Samuel Pillar.....	256
2.2. La mobilité sociale au bord de la mer du Nord: une étude diachronique des pauvres « honteux » aberdoniens	261
2.2.1. La famille du <i>Deacon Convener</i> Forbes	261
2.2.2. La famille du <i>Deacon Convener</i> Alexander Idle	266
3. Conclusion de l'étude de l'hérédité de la pauvreté à Aberdeen à l'époque moderne	272
<i>Partie IV. L'hérédité de la pauvreté, phénomène négligé ? Une comparaison à travers les frontières.....</i>	277
1. Les pauvres individus et les institutions charitables.....	278
2. Les conditions d'admission	284
3. Les familles pauvres et leur lutte contre la misère.....	288
4. L'importance de l'évaluation du degré de la pauvreté.....	293
5. Conclusion de l'étude comparative et proposition d'une méthode systématique ...	295
<i>Conclusion générale et réflexions concernant son impact sur l'histoire sociale.....</i>	303
<i>Table des matières</i>	310

Inventaire des tableaux et des graphiques

1. Les tableaux

Tableau 1.1 : Valeur moyenne de la monnaie tournois aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

Tableau 1.2 : Illustration exemplaire de la valeur de la monnaie en France et aux Iles Britanniques (Angleterre/ Ecosse) pour l'année 1602

Tableau 1.3. : Illustration des prix valables pour quelques produits alimentaires à Aberdeen vers 1600

Tableau 2 : Paramètres de comparaison pour l'étude de l'hérédité de la pauvreté

Tableau 3.1 : Titres et papiers provenant des vieux hommes de la Charité, ChL F12 – F18, 1545-1790.

Tableau 3.2 : Titres et papiers provenant des vieux hommes de la Charité, ChL F12 – F18, 1545-1790.

Tableau 4 : La répartition des sommes apportées dans le mariage (augment/ dot/ legs), selon la date du mariage.

Tableau 5 : Répartition de la valeur du legs selon le statut professionnel des légataires

Tableau 6 : Ensemble complet des enregistrements de l'Aumône secrète

Tableau 6.1 : Proportion des renseignements fournis par le registre des internés de l'hôpital des pauvres

Tableau 6.2. : Répartition des aumônes enregistrées dans les bases de données

Tableau 7.1: Proportion des renseignements fournis par rapports aux 569 dossiers

Tableau 7.2 : Répartition des âges à l'entrée selon la date du dépôt de dossier, en pourcentages

Tableau 7.3 : Répartition des vieillards reçus au plus tard trois mois après le dépôt de leur dossier

Tableau 7.4 : Evaluation du patrimoine des personnes acceptées dans le «Corps des vieux » selon les indications des registres d'entrée

Tableau 7.5 : Moyennes et médianes du patrimoine des vieillards selon les périodes

Tableau 8.1 : Répartition des valeurs moyennes et médianes des aumônes secrètes selon les périodes de l'attribution

Tableau 8.2 : Répartition des assistés par les aumônes secrètes selon la profession

Tableau 9. : Répartition des aumônes attribuées grâce à la MPMTCA de Robert Johnston selon les cinq coupes choisies

Tableau 10.1 : Répartition des revenus du *Poor's Hospital* de 1776 à 1778

Tableau 10.2 : Répartition des dépenses du *Poor's Hospital* de 1776 à 1778

Tableau 10.3 : Répartition d'âge des pauvres recevant une aumône mensuelle des *United Funds*

Tableau 11 : L'hérédité de la pauvreté selon les catégories des pauvres et selon les réseaux et aumônes disponibles, fixés pour le cas d'Aberdeen à l'époque moderne

Tableau 12 : Les différentes formes d'assistance aux pauvres individuels selon la sélection, la valeur statistique et l'acceptation par les pauvres

Tableau 13 : Les différentes formes d'assistance aux familles pauvres selon la valeur statistique

Tableau 14 : La continuité des causes de la pauvreté selon les paramètres établis dans notre étude et quelques analyses contemporaines.

2. Les graphiques

Graphique I : Fluctuations de la livre tournois dans la période étudiée ; 1602 = 100.

Graphique II : Moyenne d'âge à l'entrée selon les périodes à la Charité Lyon.

Graphique III : Rapports familiaux des vieillards du « Corps des vieux » appelés Boucharlat.

Graphique IV : Sommes totales attribuées aux pauvres honteux en 1696 (1), 1720 (2), 1754 (3) et 1760 (4).

Graphique V: Arbre généalogique de la famille Pierre Bret „le jeune“.

Graphique VI : Arbre généalogique de la famille Broccard/ Bonnand.

Graphique VII : Arbre généalogique de la famille Boucharlat.

Graphique VIII : Arbre généalogique de la famille Aimé Coste.

Graphique IX : Arbre généalogique de la famille Claude Antoine.

Graphique X : Arbre généalogique de la famille Jean-Baptiste Esparron, marchand banquier, recteur ex consul à Lyon.

Graphique XI: Arbre généalogique de la famille Jean Borne, marchand banquier, recteur ex consul à Lyon (1671-1743).

Graphique XII : Nombre d'assistés par le Conseil municipal d'Aberdeen entre 1690 et 1700 ainsi qu'entre 1720 et 1730.

Graphique XIII : Développement des sommes moyenne et médiane de l'aumône individuelle, attribuées par le Conseil municipal entre 1690 et 1700.

Graphique XIV : Sommes moyennes mensuelles attribuées par la KSA (entre Michaelmas 1690 et Michaelmas 1691 ainsi qu'entre 1704 et 1705).

Graphique XV : Sommes attribuées du *United Fund* au *Poor's Hospital*, entre 1776 et 1782.

Graphique XVI : Répartition par raison de la nécessité des bénéficiaires du *Poor's Table*, entre 1779 et 1783.

Graphique XVII : Répartition par profession des pauvres incorporés, assistés par *Dr Guild's annuities*, 1807-1816.

Graphique XVIII : Arbre généalogique de la famille George Hill, tailleur d'habits à Aberdeen.

Graphique XIX : Arbre généalogique de la famille Robert Law, apprenti charron à Aberdeen.

Graphique XX: Arbre généalogique de la famille Pillar/ Anson, ouvriers à Aberdeen.

Graphique XXI: Arbre généalogique de la famille George Forbes, *Deacon Convener* des Corporations d'artisans.

Graphique XXII: Arbre généalogique de la famille Alexander Idle, *Deacon Convener* des Corporations d'artisans.

Graphique XXIII : Le cercle vicieux de la pauvreté « ordinaire »

Volume II

Annexes I : Modèles des documents disponibles dans les registres paroissiaux de Lyon

Annexes II : Map of the City of Aberdeen et Map of the four quarters of Aberdeen

Annexes IIIa : « Sherrifdoms et counties de l'Ecosse » à l'époque moderne

Annexes IIIb : Les paroisses des counties de l'Aberdeenshire à l'époque moderne

Annexes IV : Les limites des 8 quartiers des pennonages de la ville de Lyon

Annexes V : Lettre d'indigence type

Annexes VI : Contrats de mariage types

Annexes VII : Acte d'apprentissage type

Annexes VIII : Mortification Accounts

Annexes IX : Arbre généalogique de la famille Pierre Bret „le jeune“ (partie II, chapitre 3.1.1.)

Annexes X : Arbre généalogique de la famille Broccard/ Bonnand (partie II, chapitre 3.1.2.)

Annexes XI : Arbre généalogique de la famille Boucharlat (partie II, chapitre 3.1.3.)

Annexes XII : Arbre généalogique de la famille Aimé Coste (partie II, chapitre 3.1.4.)

Annexes XIII : Arbre généalogique de la famille Claude Antoine (partie II, chapitre 3.1.5.)

Annexes XIV : Arbre généalogique de la famille Jean-Baptiste Esparron, marchand banquier, recteur ex consul à Lyon (partie II, chapitre 3.2.1.)

Annexes XV : Arbre généalogique de la famille Jean Borne, marchand banquier, recteur ex consul à Lyon (partie II, chapitre 3.2.2.)

Annexes XVI : Arbre généalogique de la famille George Hill, tailleur d'habits à Aberdeen (partie III, chapitre 2.1.1.)

Annexes XVII : Arbre généalogique de la famille Robert Law, apprenti charron à Aberdeen (partie III, chapitre 2.1.2.)

Annexes XVIII : Arbre généalogique de la famille Pillar/ Anson, ouvriers à Aberdeen (partie III, chapitre 2.1.3.)

Annexes XIX : Arbre généalogique de la famille George Forbes, Deacon Convener des Corporations d'artisans (partie III, chapitre 2.2.1.)

Annexes XX : Arbre généalogique de la famille Alexander Idle, Deacon Convener des Corporations d'artisans (partie III, chapitre 2.2.2.)

Annexes XXI : Charité Lyon E 1232, Registre des Aumônes Secrètes, 1696-1781

TORSTEN FISCHER; 40a, rue Oberlin, F - 67000 Straßburg

Tel.: 0033.(0)3.88.35.34.10
0033.(0)6.74.25.77.65

Email: torsten_kiel@yahoo.de
tfischer@esf.org

geboren am 8.05.1973 in Gifhorn

Familienstand: ledig

Schulische und Akademische Ausbildung

- 10/00 – 11/03 Europäische Dissertation, Universitäten Kiel, Lyon II, King's College Aberdeen;
Titel: *Y-a-t-il une fatalité d'hérédité dans la pauvreté? Dans l'Europe moderne :
les cas d'Aberdeen et de Lyon* (T. Riis, J.P. Gutton dir., **summa cum laude**)
- 05/2002 **D.E.A. Histoire** moderne et contemporaine, Université Lyon II (J.P. Gutton dir.,
« mention bien »).
- 1994 – 2000 Studium Französisch/ Geschichte, Universitäten Kiel, Bretagne Occidentale/
Brest, Laval/ Québec, 1. Staatsexamen (LA Gymnasium) **mit Auszeichnung**
(Note **1,13**).
- Examensarbeit *La législation linguistique québécoise – objectif et réalité* (Note 1,0).
- 1992 Abitur mit **Abschlussnote 1,8**.

Berufserfahrungen/ Praktika

- seit 01/2004 Referent bei der **Deutschen Forschungsgemeinschaft** (DFG) Bonn, Fachgruppe
Geistes- und Sozialwissenschaften
- 06/03 – 12/03 **European Science Foundation** Straßburg, Scientific Assistant für die Gruppe
„Social Sciences“
- 06/02 – 05/03 **European Science Foundation** Straßburg, Assistent des Senior Scientific
Secretary für die Gruppen „Humanities“ und „Social Sciences“.
- 02/2002 Vertretung des **Assistenten von Eurig Wyn, MEP**, im Europäischen Parlament
in Straßburg.
- 09/01 – 10/01 Sonderstab für Rationalisierungsmaßnahmen beim **Bundesminister der
Verteidigung** in Bonn.
- 03/01 – 07/01 Stage **Europäische Kommission** Brüssel (DG Education and Culture, Unit:
Evaluation des innovations, Leonardo da Vinci).
- 03/01- 03/01 **Deutsche Botschaft Paris**: Mitarbeit beim *Salon du livre* in Paris.
- 03/2001 Beförderung zum **Hauptmann**, seit 07/99 Einsatz als Kompaniechef einer
Nachschubkompanie (Stärke: 168 Mann).
- 08/00 – 09/00 Praktikum **deutsche Botschaft in Paris** (Krisenstab Concorde, Abteilung Politik,
Informationszentrum).
- 05/99 – 06/99 Praktikum **Botschaft von Kanada in Bonn**, Teilnahme am **G8-Gipfel** Köln
(Media Relations).
- 01/99 – 09/00 Hilfswissenschaftlicher Mitarbeiter, Lehrstuhl für Landesgeschichte der
Universität Kiel (Prof. Dr. Riis).
- 10/98 – 09/00 Tutor (2 SWS französische Linguistik) an der Universität Kiel.
- 02/98 – 12/98 Hilfswissenschaftlicher Mitarbeiter Bibliothek des Historischen Seminars der
Universität Kiel.
- 07/98 **Unternehmenspraktikum** bei Société maritime AZENOR/ Brest.
- 10/96 – 07/97 **Fremdsprachenassistent** am Gymnasium Harteloire, Brest/ FR.

07/96 – 07/97 Mitarbeit bei der Ausstellung „Mahnmal Kilian“ in Kiel.
 07/92 – 06/94 Ausbildung zum **Reserveoffizier** in Delmenhorst, Bremen, Hannover.

Veröffentlichungen und Vorträge

2003 im Druck (Hrsg. mit Thomas Riis): „Tod und Trauer im Ostseeraum“, Kiel.
 im Druck: „La pauvreté est-elle héréditaire à Lyon sous l’Ancien Régime?“, *Bulletin de la Société historique et littéraire de Lyon* 2003.
 11/97 „Les traces allemandes dans la langue française“, Kiel.
 07/96 „Kiel und der U-Boot-Krieg“, in J. Rönnau (Hrsg.): *Stolperstein der Geschichte. Der Kieler U-Boot-Bunker*, Kiel ²1999.
 04/2003 Vortrag in den Archives municipales Lyon : „L’héritité de la pauvreté en Europe moderne“.
 05/2002 Vortrag Universität Kiel: „Die Erbllichkeit der Armut im Europa der Frühen Neuzeit. Ein Vergleich zwischen Aberdeen und Lyon“.
 10/2000 Vortrag bei der Tagung des Northern European Historical Research Network in Gent: „Heritage of Poverty in Early Modern Europe“.

Preise

05/2001 Auszeichnung mit dem **Ehrenkreuz** der Bundeswehr in Bronze durch den Bundesminister der Verteidigung.
 2000 - 2003 Stipendiat des **Landesstipendiums** Schleswig- Holstein 2000.
 02/1999 Preisträger des „**Prix d’Excellence du Québec 1999**“ der Regierung von Québec für das Projekt „La législation linguistique québécoise – objectif et réalité“.

Sprachkenntnisse

Deutsch Muttersprache
 Englisch fließend in Wort und Schrift
 Französisch fließend in Wort und Schrift
 Spanisch gute Kenntnisse in Wort und Schrift
 Portugiesisch Grundkenntnisse
 Bretonisch Grundkenntnisse
 Großes Latinum

Informatik

Software gängige Textverarbeitungs-, Tabellenkalkulations-, Präsentations-, Datenbankprogramme, Internet.

Sonstiges

seit 1999 Mitglied der Gesellschaft für Kanada-Studien
 Hobbys Musik (Gitarre, Violine) und Sport (Leichtathletik, Fußball)

Straßburg, den 17.12.2003

Y-a-t-il une fatalité d'hérédité dans la pauvreté ?

Dans l'Europe moderne : les cas d'Aberdeen et de Lyon

Volume 2

Annexes

Table des annexes

Annexes I : Modèles des documents disponibles dans les registres paroissiaux de Lyon	3
Annexes II : Map of the City of Aberdeen et Map of the four quarters of Aberdeen	4
Annexes IIIa : « Sherrifdoms et counties de l’Ecosse » à l’époque moderne	5
Annexes IIIb : Les paroisses des counties de l’Aberdeenshire à l’époque moderne	6
Annexes IV : Les limites des 8 quartiers des pennonages de la ville de Lyon	7
Annexes V : Lettre d’indigence type	8
Annexes VI : Contrats de mariage types	9
Annexes VII : Acte d’apprentissage type	13
Annexes VIII : Mortification Accounts	14
Annexes IX : Arbre généalogique de la famille Pierre Bret „le jeune“ (partie II, chapitre 3.1.1.).	17
Annexes X : Arbre généalogique de la famille Broccard/ Bonnand (partie II, chapitre 3.1.2.).	18
Annexes XI : Arbre généalogique de la famille Boucharlat (partie II, chapitre 3.1.3.).	19
Annexes XII : Arbre généalogique de la famille Aimé Coste (partie II, chapitre 3.1.4.).	20
Annexes XIII : Arbre généalogique de la famille Claude Antoine (partie II, chapitre 3.1.5.).	21
Annexes XIV : Arbre généalogique de la famille Jean-Baptiste Esparron, marchand banquier, recteur ex consul à Lyon (partie II, chapitre 3.2.1.).	23
Annexes XV : Arbre généalogique de la famille Jean Borne, marchand banquier, recteur ex consul à Lyon (partie II, chapitre 3.2.2.).	24
Annexes XVI : Arbre généalogique de la famille George Hill, tailleur d’habits à Aberdeen (partie III, chapitre 2.1.1.).	25
Annexes XVII : Arbre généalogique de la famille Robert Law, apprenti charron à Aberdeen (partie III, chapitre 2.1.2.).	26
Annexes XVIII : Arbre généalogique de la famille Pillar/ Anson, ouvriers à Aberdeen (partie III, chapitre 2.1.3.).	27
Annexes XIX : Arbre généalogique de la famille George Forbes, Deacon Convener des Corporations d’artisans (partie III, chapitre 2.2.1.).	28
Annexes XX : Arbre généalogique de la famille Alexander Idle, Deacon Convener des Corporations d’artisans (partie III, chapitre 2.2.2.).	29

**Annexes I : Modèles des documents disponibles dans les registres paroissiaux de Lyon
(AML 1 GG 01 – 1 GG 780, Registres paroissiaux de Lyon, microfilmés
2 Mi 09 0001 – 2 Mi 09 0323, 1566-1792)**

1. Modèle d'un acte baptistaire

Nom [N.], Fils de N. et de N. des Père et Mère, né le troisième de ce mois [*Il faut mettre tout au long et non en chiffre le jour du mois et de l'année*] a été baptisé dans l'Eglise paroissiale de N. ce jourd'huy quatrième Janvier mil sept cent deux, par moy soussigné N. curé [*ou*] vicaire de ladite paroisse. Son parrain a été N. Sa Marraine N qui ont signé [*ou*] qui ont déclaré ne sçavoir signer/ de ce enquis, en presence des témoins soussignés.

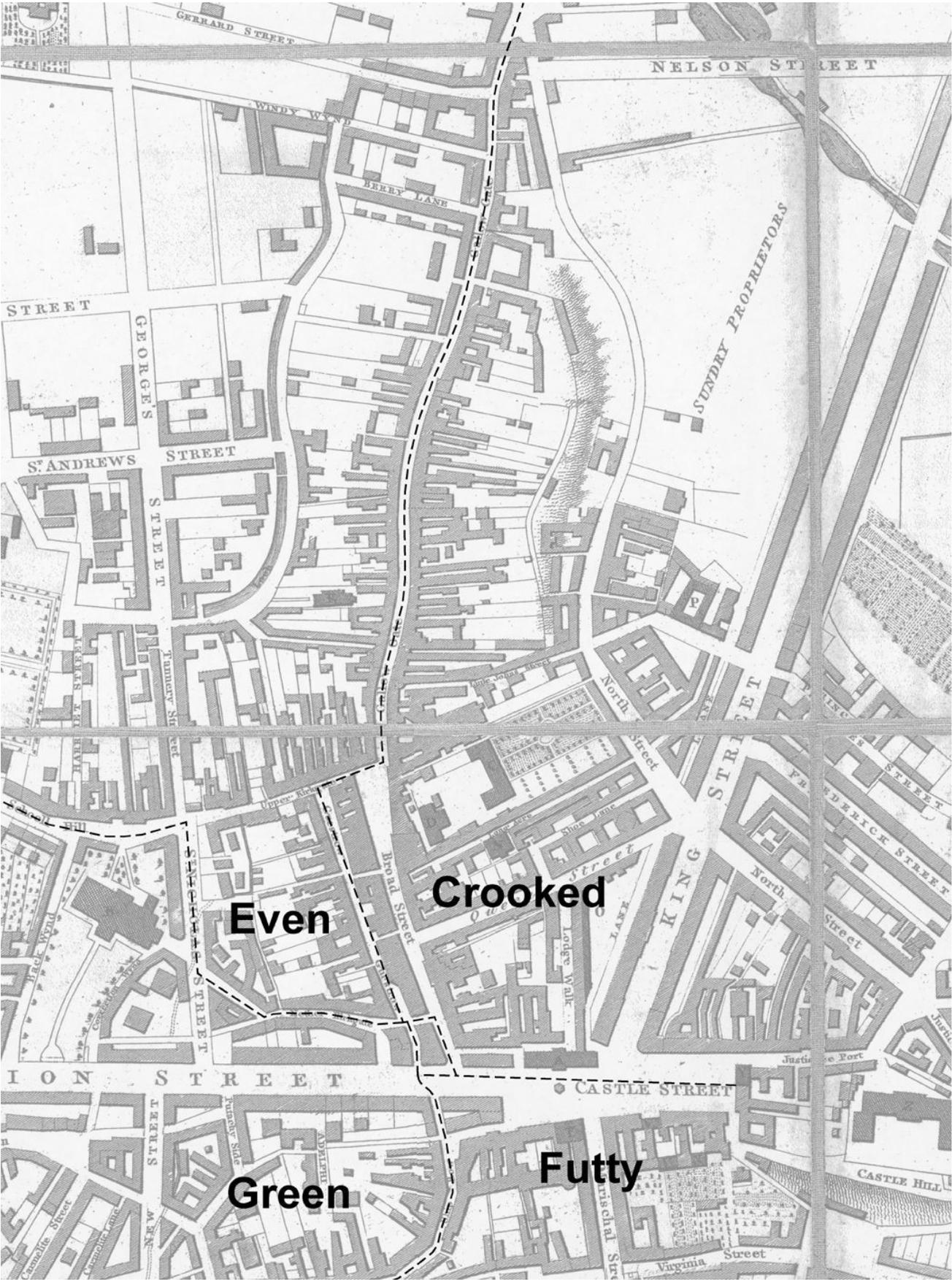
2. Modèle d'un acte de mariage (AML 2 Mi 09 00062, Registre paroissial de Saint-Nizier, mariages, 16001688)

3400 bis Le vingt-quatrième dudit j'ay donné la bénédiction nuptiale à Claude
[*no. acte*]
3s20d Anthoine menuisier veuf et a Michelle Caminet fille de feu Aymé Caminet, et
[*prix acte*] de Jeanne Talonat, en présence de Jean Antoine menuisier, d'Hugues Caminet
cordonnier, et d'André Caminet menuisier
[*suscriptiones*] Claude Anthoine Jan [*sic*] Anthoine
H. Caminet Fabre Hurriet nre

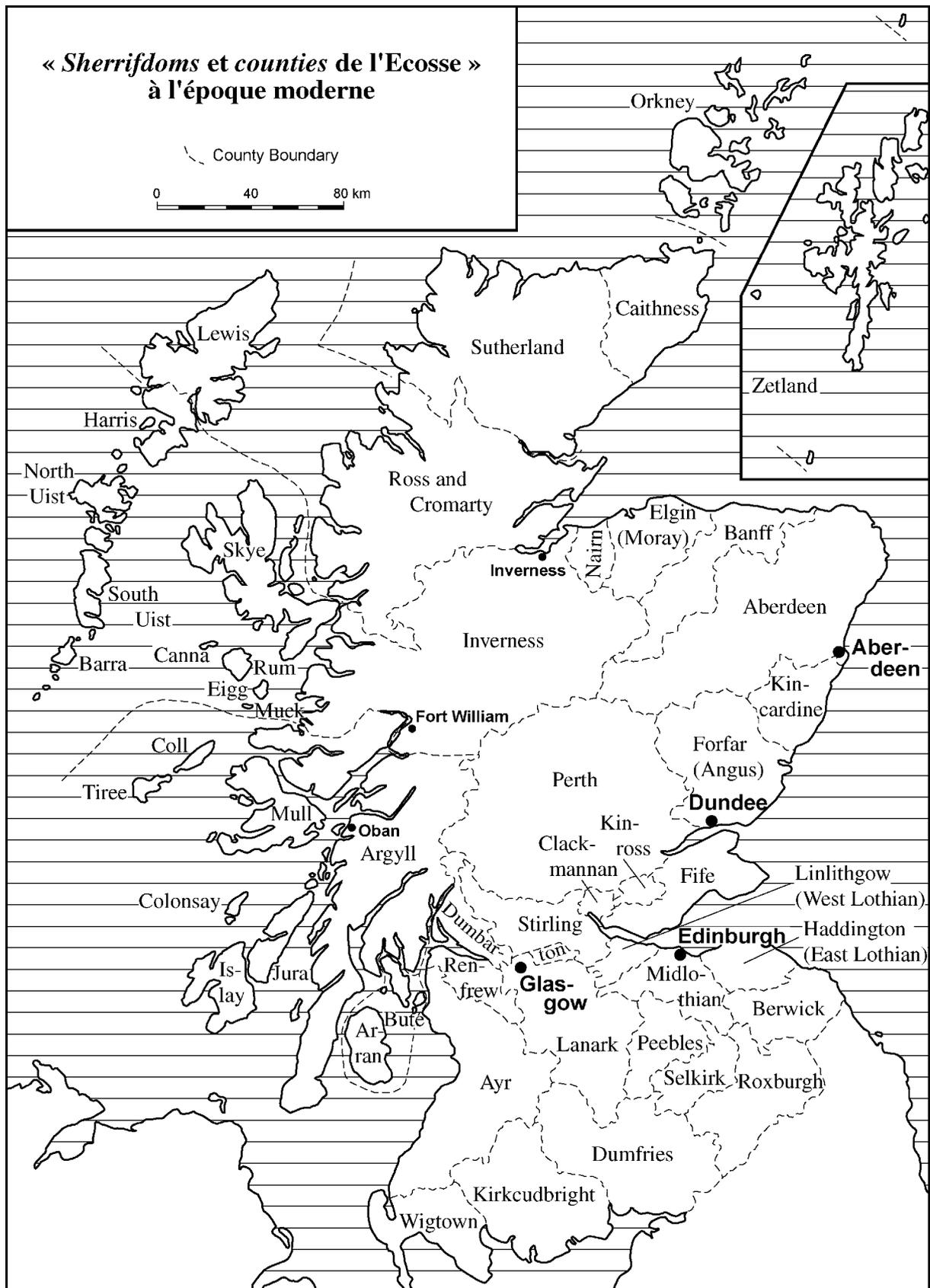
3. Modèle d'un acte mortuaire

N. habitant de cette paroisse, decédé le troisième de ce mois, après avoir reçu [*ou*] non reçu tous les Sacremens, [*ou*] n'ayant pû recevoir que le Sacrement de Penitence et d'Extrême-Onction, a été enterré ce jourd'huy quatrième Janvier mil sept cent deux, dans l'Eglise Paroissiale de N. [*ou*] dans le cimetière de la Paroisse de N. par moy soussigné curé [*ou*] vicaire de ladite paroisse, avec les Ceremonies prescrites dans le Rituel de ce diocèse, pour les Enterremens de ceux qui meurent dans la Communion de l'Eglise, en présence de N. et de N. Parens et Amis dudit deffunt, qui ont signé [*ou*] qui ont déclaré de sçavoir signer/ de ce enquis.

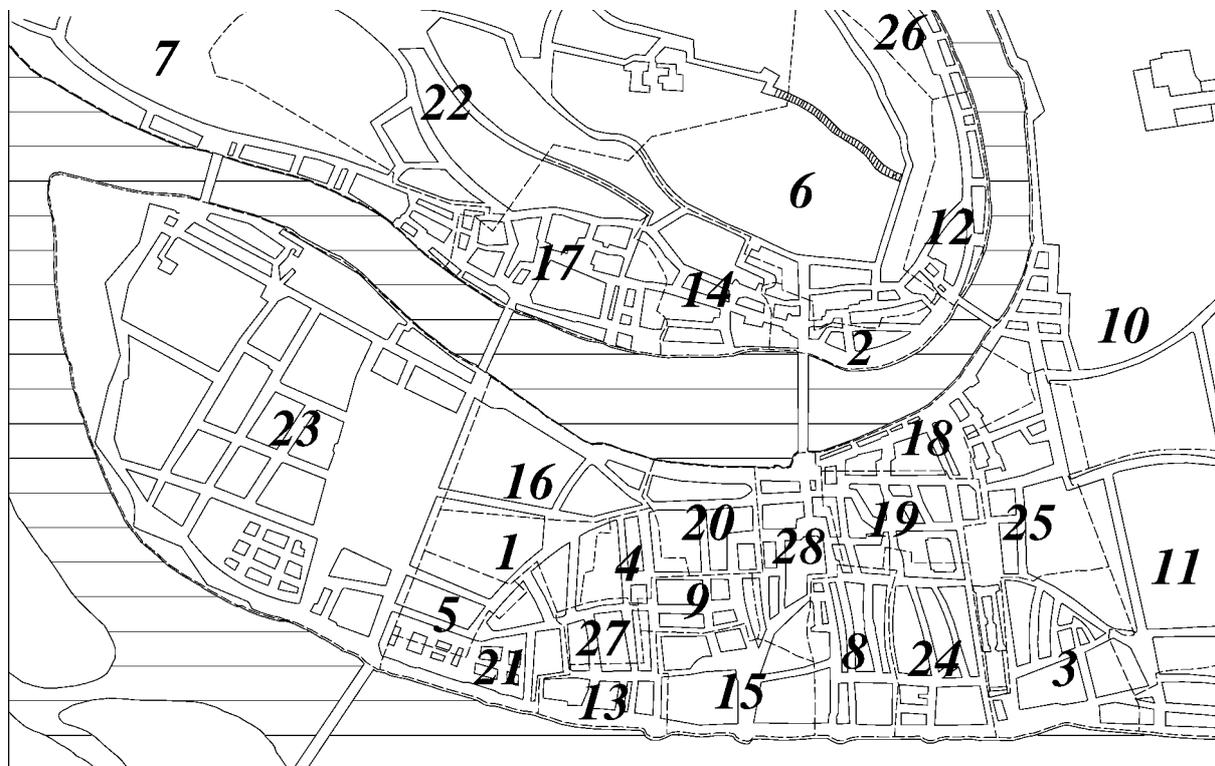
Annexes II: John SMITH (éd.), *Map of the City of Aberdeen, Aberdeen 1810.*



Annexes IIIa: « Sherrifdoms et counties de l'Ecosse » à l'époque moderne ; d'après MITCHISON 2000, p. 238.



Annexes IV: Les limites des 8 quartiers des pennonages de la ville de Lyon (après la réforme de 1746), d'après le plan de C. Jaquemin



- | | | |
|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| 1- Place Confort | 11 – La Grande-Côte | 21 – La Rue de l'Hôpital |
| 2 – Le Change | 12 – Le Port Saint-Paul | 22 – Le Gourguillon |
| 3 – Le Griffon | 13 – Le Bon-Rencontre | 23 – La Place de Louis-le-Gr. |
| 4 – Rue Thomassin | 14 – La Place Neuve | 24 – Le Plâtre |
| 5 – Rue Bellecordière | 15 – Rue Buisson | 25 – Les Terreaux |
| 6 – La Juiverie | 16 – Le Port du Temple | 26 – Pierre-Scize |
| 7 – Saint-Georges | 17 – Porte-Froc | 27 – Le Plat-d'argent |
| 8 – Rue Neuve | 18 – La Pescherie | 28 – Saint-Nizier |
| 9 – La Croisette | 19 – Place Saint-Pierre | |
| 10 – Saint - Vincent | 20 – La Rue Tupin | |

Annexes V : Lettre d'indigence type

Lettre attestant de l'indigence de Claude Mathieu Bellinguard pour qu'il soit reçu à la Charité; de l'Officier en chef du quartier de rue Buisson (27.12.1789) – F12 dossier Claude Mathieu Bellinguard.

27 X^{bre} 1789

Nous Officier en Chef du quartier de rue Buisson certifions et cellerons à MM. les recteurs et administrateurs de l'hôpital général de la Charité et Aumône général de Lyon que Claude Mathieu Bellinguard âgé de soixante et quinze ans comme apport son extrait baptistaire cy annexé, logé actuellement chez le Sieur Joseph Audibert l'un de ses gendres. Chargé de treize enfants tous logés chez lui maître ouvrier en soye quay de Metz maison Gantillon au 1er étage, dont les facultés suffisent à peine pour leur subsistance, est dans le cas d'être reçu dans la maison de Charité pour y finir des jours que son indigence et l'infirmité d'une jambe joints à son grand âge ne lui permettent pas d'en supporter la dépense ni d'obtenir aucun secours de sa famille; étant tous chargés d'enfants et ne vivants que du jour à la journée comme des ouvriers qu'ils sont – En foi de quoi nous avons delivré le présent pour servir et valoir au besoin à Lyon le 27^e X^{bre} 1789.

N. Dupré, cap^e.

Annexes VI: Contrats de mariage types

1) ADR Série 3E 5095, no. 293.

Contrat de mariage Legavre et Quinet, rédigé par maître Fromenthal, Guillaume (fils), 20 juin 1767.

Expédié

Pardevant les Conseillers du roy notaire à lyon soussignés furent présens Sieur Joseph Legavre Compagnon fabriquant en étoffes d'or, d'argent et soye à lyon y demeurant rue du puit du sel paroisse Saint Paul, fils légitime de Sieur Joseph Legavre, maître fabriquant en étoffes de soye de la ville de Tours en Tourraine et de Demoiselle Boncheron, époux avenir d'une part.

Et Demoiselle Marguerite Guinet liseuse de desseins demeurante a lyon rue Bouteille paroisse St. Vincent, fille légitime de deffunt Me Michel Quinet, notaire royal à Brigniais en lyonnais et de Demoiselle Claudine Samuel épouse avenir d'autre part.

Lesquels procédans comme majeurs, et encore du consentement qu'ils ont dit avoir pardevant eux scavoir ledit époux futur dudit Sieur (sr.) Joseph Legavre son père et ladite épouse future de ladite Demoiselle Claudine Samuel sa mère, dons et de tous ils justifierons lors de la bénédiction nuptiale ont promis se prendre en vray et légitime mariage, à cet effets de se présenter à l'église pour y recevoir la bénédiction nuptiale dès la première invitation de l'un ou l'autre.

En faveur duquel mariage ladite épouse future s'est constituée en dot tous et un chacun ses biens et droits présens et avenir et spécialement la somme de cinq cents livres provenans des gains et épargnes qu'elle a fait depuis qu'elle a quitté la maison paternelle tant en denier en espèces en cour, que la valeur des habits, linges, nipes et joyaux à son usage personnel amiablement évalué à ladite somme après avoir été vus et reconnus par ledit époux futur qui reconnaît les avoir a sadite inspection (impriction?) et que ladite épouse future lui a compté l'argent monnoyé parfaitement la susdite (lasud.) somme de cinq cents livres en conséquence il se charge dès à présent du tout pour ladite somme de cinq cents livres, et en fait quittance à ladite épouse future sans qu'il soit besoin qu'il lui en passe de nouvelles reconnaissances après la célébration du présent mariage.

Pour la recherche, perception, régie et administration des autres biens et droits qui pourront échoir à ladite épouse future, elle a fait et constitué son procureur général, spécial et irrévocable ledit époux auquel elle donne à cet effet les pouvoirs requis et nécessaire pour en faire, user et disposer comme de bien total à la charge de lui passer quittance en bonne et dûe forme pardevant notaire de tout ce qu'il recevra d'elle ou pour elle, dans la suite en deniers et effets mobiliers pour la restitution lui en être faite, de même que de la somme de cinq cents livres dont il s'est cy-dessus chargé pour le montant de sa constitution particulière à la forme du droit et qu'il y aura lieu à ladite restitution, ledit époux futur (affectant,) imposant et assignant dès à présent le tout sur ses biens présents et à venir.

Aincy convenu, reciproquement accepté et promis être observé a peine de tout depend, dommage et interdits par obligation de biens, affectation et impriction de dots et (nécessaires) à la forme du droit et usage de cette ville aux lieux et usages qui s'y observent, les parties se soumettent et renoncent en conséquence ... prestement à toutes autres lieux et coutumes qui peuvent y être contraire, (forme), renonciation et clause. Fait et passé audit lyon en étude après-midi le quatorze juin mil sept cens soixante sept en présence des parens et amis des parties icy assemblées, ceux desquels qui savent écrire ont signés avec ledit époux et épouses futurs non les autres qui ont déclaré ne le scavoir faire de ce enquis ...

Déclare ledit époux futur que ses biens présens qu'il se constitue n'excèdent pas en tout la somme d'environ quatre-vingts dix livres. ...

....

Controllé (Cllé) à lyon le 20 juin 1767, ...3 livres 18 sols

2) ADR Série 3E 3568, no. 73.

Contrat de mariage Coste et Vial, rédigé par maître Chazotte, Louis, 2 juin 1727.

Expédié

Pardevant furent présens Aimé Coste maître ouvrier en draps de soye à Lyon fils de Claude Coste aussy maître dudit art et de Magdelaine Epily époux avenir d'une part ; demeurant chez sondit père, place du marin maison appartenante au Sieur Matulon paroisse St. Pierre et St. Saturnin.

Et Benoîte Vial fille légitime de Jean François Vial maître ouvrier en draps de soye de cette ville Et Etiennette Bourgeois épouse avenir d'autre part, demeurante aussy chez sondit père rue de l'arbresec maison appartenante au Sieur Christin susdite paroisse de St. Pierre et St. Saturnin.

Les parties ont procédé de l'autorité de leursdits père et mère icy présens et au traité de leurs autres parens et amis icy assemblés ils ont fait celuy du mariage suivant. Ils ont promis s'épouser en face de nôtre mère Sainte Eglise à ces fins s'y présenter en temps dû. Se constitue l'époux la somme de soixante livres en faveur duquel mariage ledit Jean François Vial a constitué à ladite Benoîte Vial sa fille future épouse la somme de trois cens quatre vingt dix neuf livres en meubles et nippes que ledit Coste futur époux reconnû avoir en son pouvoir et s'en contente.

Se constitue ladite future épouse tous les autres biens, droits, noms, raisons et actions présens et avenir, et par exprès la somme de quatre cens livres tant en argent qu'en joyaux et nippes provenue de ses éparges [sic] particulières ainsi que sondit père l'a reconnu, laquelle somme de quatre cens livres tant en argent qu'en joyaux elle a ce jourdhuy remis audit futur époux, ainsi qu'il se reconnoit et s'en contente. Et pour le recouvrement des autres biens et droits généralement constitués par ladite future épouse et en donner quittances valables à qui il appartiendra elle a constitué son procureur général et spécial sondit époux avec tout pouvoir requis.

Affecte et hypothèque ledit futur époux sur tous ses biens présens et avenir tant lesdites deux sommes par luy cy-dessus reconnues d'acoir reçu montans à l'universelle de sept cens quatre vingt dix neuf livres, que ce qu'il recevra de ladite future épouse en vertu de ladite

constitution générale, pour luy être du tout fait payement et restitution avec ses avantages à elle aquis en cas de survie à la forme du droit et usage de ce pays.

Et par ces mêmes présentés ledit Claude Coste a promis faire ratifier par son dit fils à sa majorité les deux quittances par luy cy-dessus passées au peines de droit.

[page 2]

Ainsy convenu et promis observer a peine de tous depens dommages interest sous les obligations soumissions et renonciations requises. Fait à Lyon dans le domicile du père de ladite future épouse sus déclaré le deuxième juin mil sept cens vingt sept après midy ledit futur époux a signé avec ~~non ladite fu~~ avec [sic] ceux de leurs parens et amis icy présens qui ont sceu écrire non ladite future épouse ny les pères et mères desdits futurs époux et épouse pour ne savoir comm' ils ont dit de ce enquis et sommes suivant l'ordonnance

[subscriptions] Aimé Coste Daniel Vial Vial

Pierre Blanc Louis ChaiX [tâche d'ancre] Pernon

Brugey Brunet veuf

Henry Costy Françoise Vial

Marie Gras

Vernet nre

Chazotte nre

[en marge] Contrôlé à Lyon le dix juin 1727 reçues cinq livres

Annexes VII : Acte d'apprentissage type

Contrat d'apprentissage type

Contrat d'apprentissage de Pierre Demieux avec Pierre Deville, maître ouvrier en soie, notaire LAURENT, Benoît, 1^{er} mars 1723 ; Ch Lyon, série F 15 : dossier de Pierre Demieux, ouvrier en bas de soie à Lyon.

« Fut présent Pierre Demieux, fils de deffunt François Demieux ouvrier en bas de soie de cette ville et Benoit Dion, lequel de gré s'est mis et affermé pour apprentissage avec et au service de sieur Pierre Deville maître ouvrier en bas de soie de cette ville aussy cy présent pour le temps et le terme de quatre années entières et continuelles qui commenceront dès cejourd'huy et à pareil jour finiront, pendant lequel temps ledit apprentis promet de bien et fidèlement servir et obéir audit sieur Deville en tout ce qu'il luy commendera d'honneste et licite sans absenter son service sans son consentement ou cause légitime, et en cas d'absence ledit Demieux promet de la faire réintégrer et respond de sa fidellité, et par contre ledit sieur Deville promet de luy monstret et enseigner sadite proffession sans rien luy cacher ny seller, comme aussy de luy fournir de feu, gitte, lumière, despenses de bouche et blanchissage, habit, linges, chaussures et autres choses nécessaires à son entretien suivant sa condition, ces présentes passées à la charge par les parties de les respecter à peyne de tous dépens dommages interests par obligations de tout leurs biens soumissions et toutes cours renonciations et causes requises. Fait à Lyon en l'étude d' l'un des notaires sousignés. L'an dix sept cent vingt trois premier jour de mars après midy et audit Demieux signé et non les autres parties pour ne savoir de ce enquis et sommées suivants les ordonnances. »

Annexes VIII : Aberdeen City Council, PR 10/5/III, Mortification Accounts 1700/1701-1712/1713; ici: 1705, p. 15.

17

Charge of Mr Robert Johnston his Mortification –

15 to ane Manufactory

Balance

Imprimis the Compter charges himself with one thousand sixteen pund two shilling eleven pennies received from his predecessor as the balance of this Mortification at Michalm[ess] of Last 1016”2 ii

Stocked money

Item with two thousand four hundereth pund resting to Thomas Mitchell, John Allardes, Alexr Forbes Craigie Sir John Johnston, Alexr Forbes, John Solsy, James Moscow And George Storbon co-partners of the Manufactory being erected of carent for Seven years after Whitsunday 1698 from act of Connsell... 2400:0:0

It with ...[rayé] three thousand four hundereth sixty three pund nyntein shilling resting by the town of Abdn... 3463:19:0

It with one thousand seven hundereth syxtie nyne pund 7 sh 8d resting on bond to James Broder of yt ille m pairt of a greater soume due to him to this & oyt mortifications
... 1769:7:8 }7633”6:8

Current carent

It with one years carent of the two last pruilt soums from withsunday 1704 to Whitsunday 1705... “287.16:8

Item with one pennie Scotts for one years duty of the Manufactory hous conform to an ryt of from Whitsunday 1704 to Whitsunday 1705... ”0.01:0

Summa of the hall charge is eight thousand Nyne hundereth thirty seven pund 7s 3d 8937”7:3

Nota the soum due to the manufactory carryes carent after Whitsunday 1705 years.

[nouvelle page]

Discharge

Stocked money

Imprimis the compter discharges himself of two thousand four hundereth pund resting to the
the co-parteners of the Manufactory as in the charge... 2400:0:0

It of three thousand four hundereth sixty three pund 19s resting to the town of Abdn...

2463:19:0 }7633"6:8

*It of one thousand seven hundereth sixty nyne pund 7s 8d resting to James Broder of yt ille as
in the charge...*

1769:7.8

Depursements

*It of four hundereth forty four pund 6s 8d deburst this year to persons served quarterly
conforme to the list through conformit in the two following pages.* 444"6:8

Summa of the haile Discharge is eight thousand seventy seven pund 13s 4d 8077 13 4

*The charge being eight thousand nyne hundereth thirty seven pund 7s 3d so rests to the
compter eight hundereth fifty nyne pund 13s iid...* "859 13 ii

*Ltard seen calental and allowed to the auditory of the towns accomts chosen att Michalmes
last and subst with their hands att Aberdeen the fourteenth day of Septer 1705 years.*

[subscriptions:] Robert Cruikshank Elsbet Wytt GE John James Compter
James: Catanach Baillie Robert Connig Baillie Robt Stewart Baillie

[nouvelle page]

*Ane List of persons served quatorly out of this Mortifications conformed to ane subscribed list
15 given the compter by act of counsel.*

<i>Marjory Etershamb relict of skipper MacGie</i>	5''00:0	20''00:0
<i>Margaret Innes relict of William Innes</i>	2''00:0	8''00:0
<i>Catherine Mitchell relict of William Mitchell</i>	2''00:0	
<i>Janet Patrick rel: of Gilbert Sosler cordoner</i>	1''10:0	
<i>Helen Johnston rel: of Andrew Mitchell</i>	3''00:0	
<i>Franc child of ours in the countray</i>	5''00:0	
<i>Gilbert Lyall mert [merchant]</i>	4''00:0	
<i>Jannet Ferrer rel: of ??</i>	2''10:0	
<i>Elspet Kemps rel: of Thomas Chalmer</i>	3''00:0	
<i>Elspet Blaib rel: of Deacon George</i>	1''13:4	
<i>Isabell Durham rel: of William Keith</i>	3''00:0	
<i>Rel: of Sherrif Forbes</i>	7''00:0	
<i>John Fowler and family</i>	5''00:0	
<i>Isabell Henderson rel: of John Gaven</i>	4''00:0	
<i>Rel: of George Morval Notar</i>	3''00:0	
<i>Margaret Johnston rel: of Rot Chryne</i>	7''00:0	
<i>Paul Menzie and family</i>	8''00:0	
<i>Elspet Milne rel: of John Walker late officer</i>	3''00:0	
<i>Mrs Mowal rel: of Pat: Stronach skipper</i>	3''00:0	
<i>George Ogsten and wife</i>	6''00:0	
<i>John Galloway watchmaker</i>	3''00:0	
<i>William Watson cooper</i>	2''00:0	
<i>Isabell Melter rel. of Rot Clerb</i>	1''10:0	
<i>Robert Coutts Bollman</i>	0''17:6	
<i>Isabell Watson relict of Baillie</i>	2''10:0	
<i>Jean Forsyth for John Forsyth child</i>	3''00:0	
<i>Rel. of Andrew Nairne glover</i>	3''00:0	
<i>Jannet Ross waiter</i>	1''00:0	
<i>Isabell Farqh daut" to Andrew Farquhar</i>	""17:6	
<i>Margaret Lithgow rel: Gordon</i>	2''10:0	
<i>George Johnston Mert</i>	4''00:0	
<i>Margaret Cruikshank rel: mert Anderson</i>	1''10:0	
<i>Pat: Lesser printis for helping to pay his fee</i>	""""""	6''13:4
<i>Elspet Anderson rel: of James Thomson</i>	2''00:0	
Summa pagina is four hundereth thirty two pund 6s8d	432''6:8	

[nouvelle page]

Elisabeth Lumsden rel: of Anderson

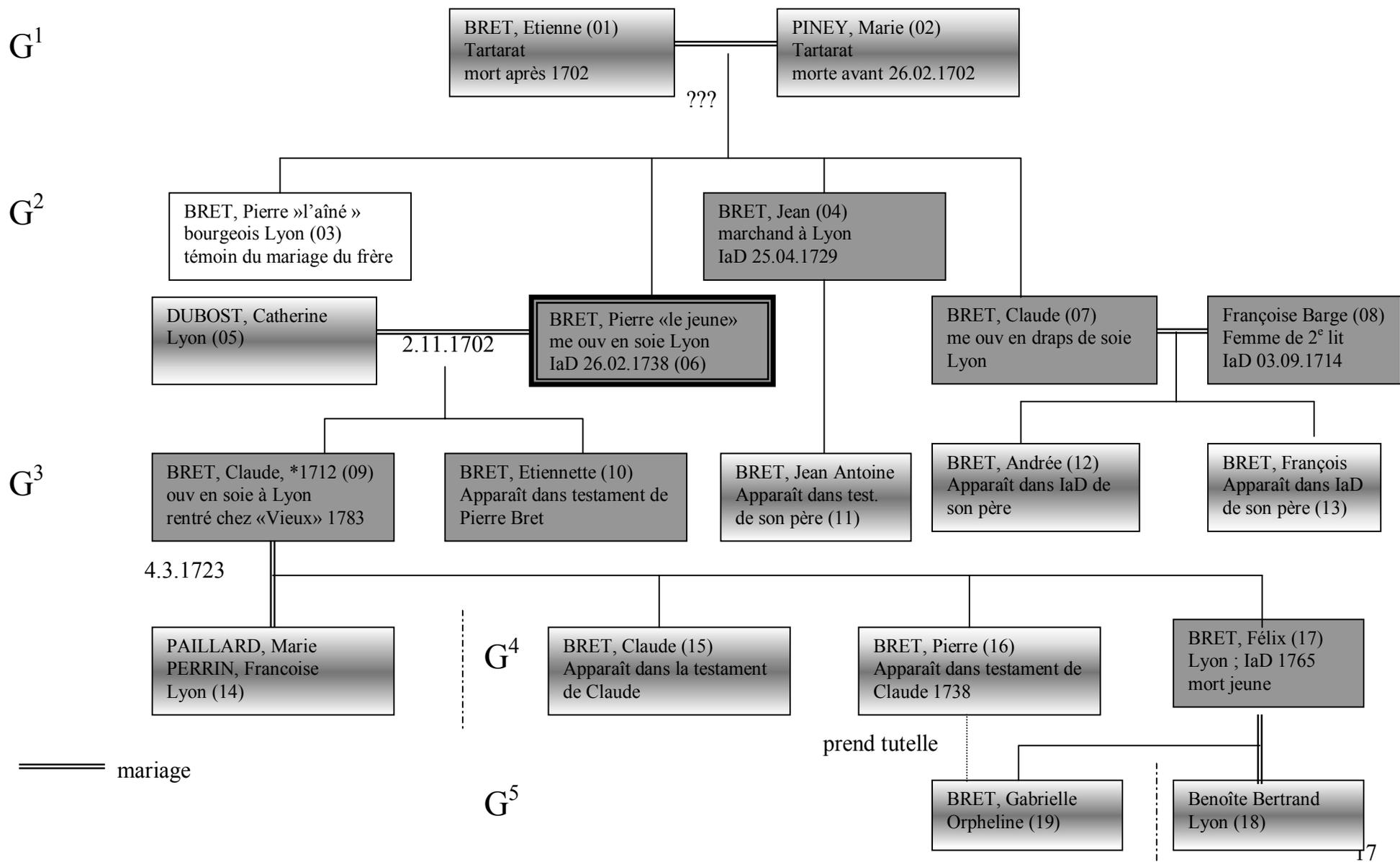
4''00:0

12''00:0

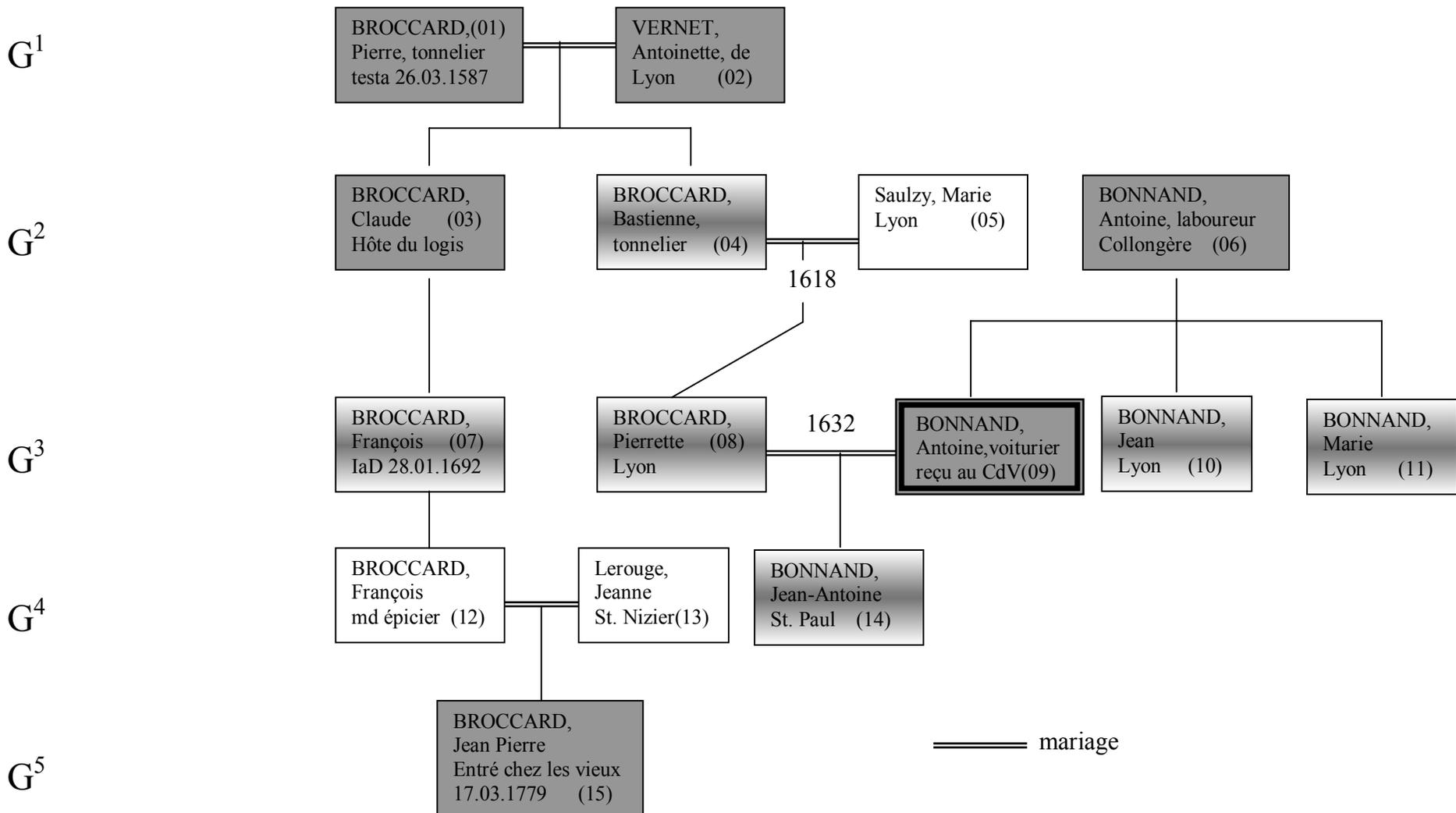
*Given out at compting To poor
persons nothing this year because the
mortifications cannot bear the same
Summa particular payed*

Summa of this and the preceding page is four hundereth fourty four pund 6s8d... 444''6:8

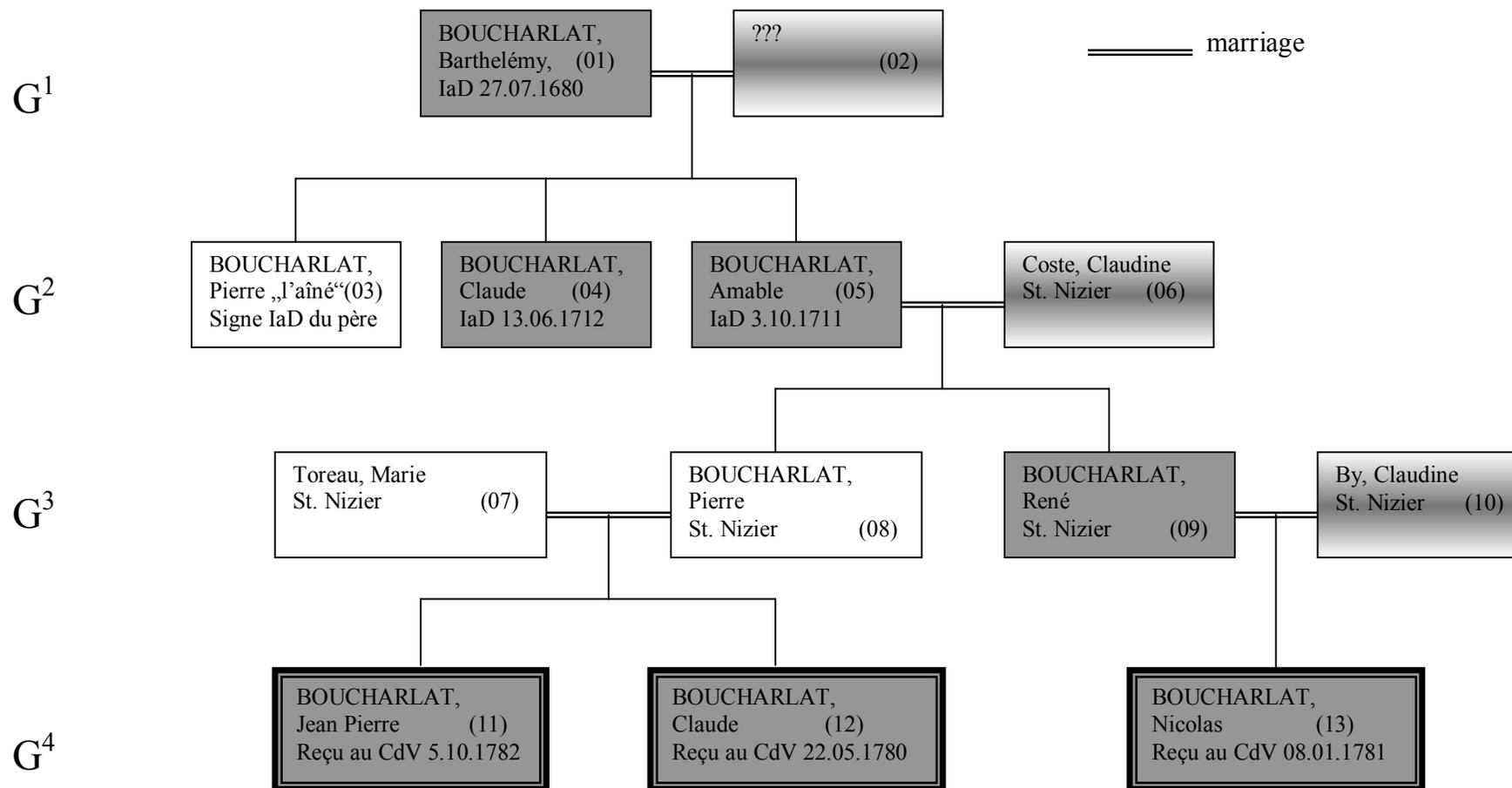
Annexes IX : Arbre généalogique de la famille Pierre Bret „le jeune“ (partie II, chapitre 3.1.1).



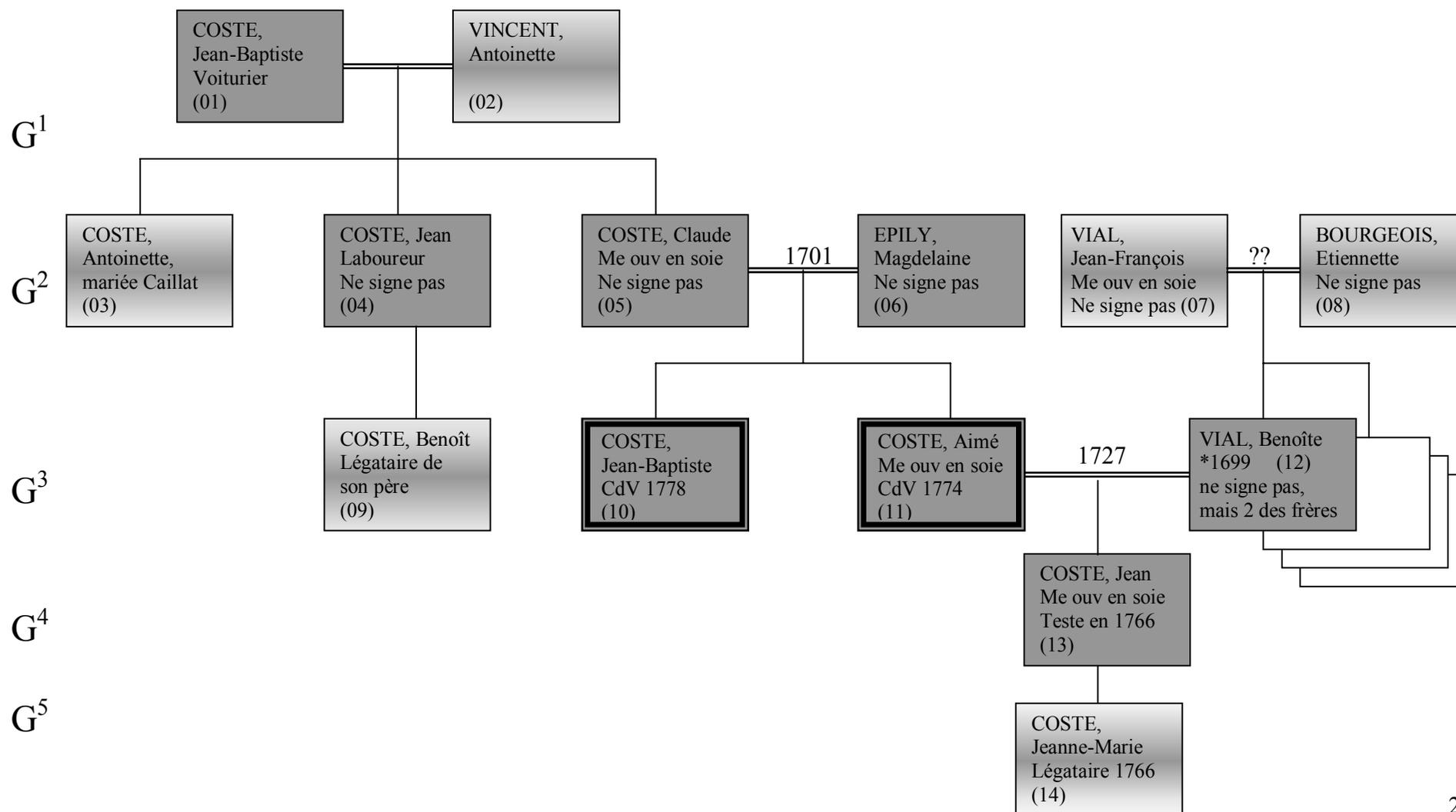
Annexes X : Arbre généalogique de la famille Broccard/ Bonnand (partie II, chapitre 3.1.2).



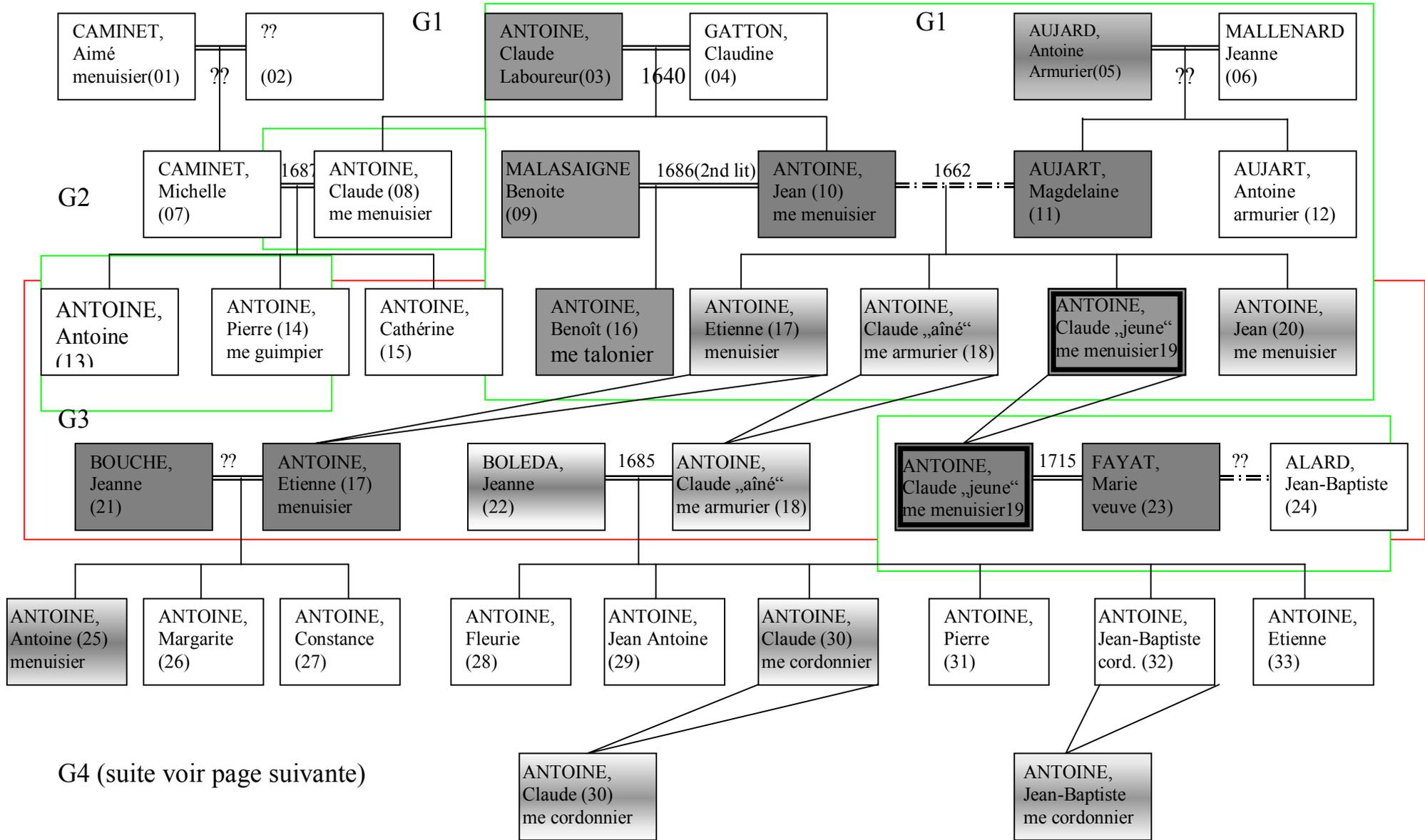
Annexes XI : Arbre généalogique de la famille Boucharlat (partie II, chapitre 3.1.3).



Annexes XII : Arbre généalogique de la famille Aimé Coste (partie II, chapitre 3.1.4).

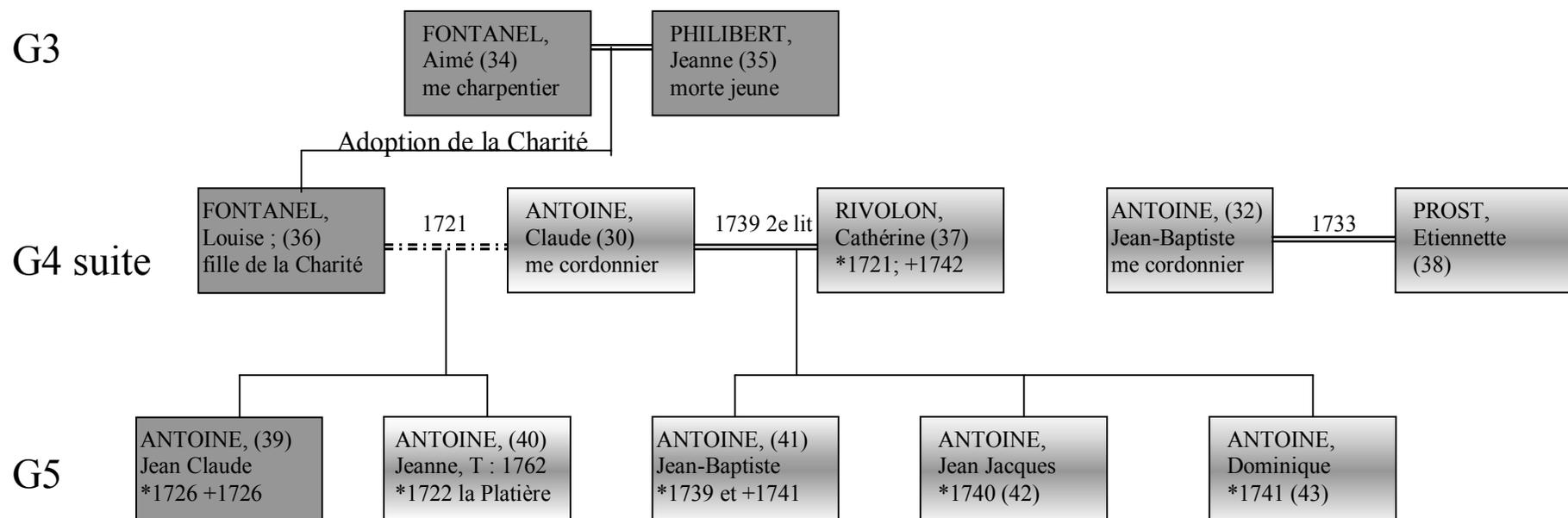


Annexes XIII : Arbre généalogique de la famille Claude Antoine (partie II, chapitre 3.1.5.).

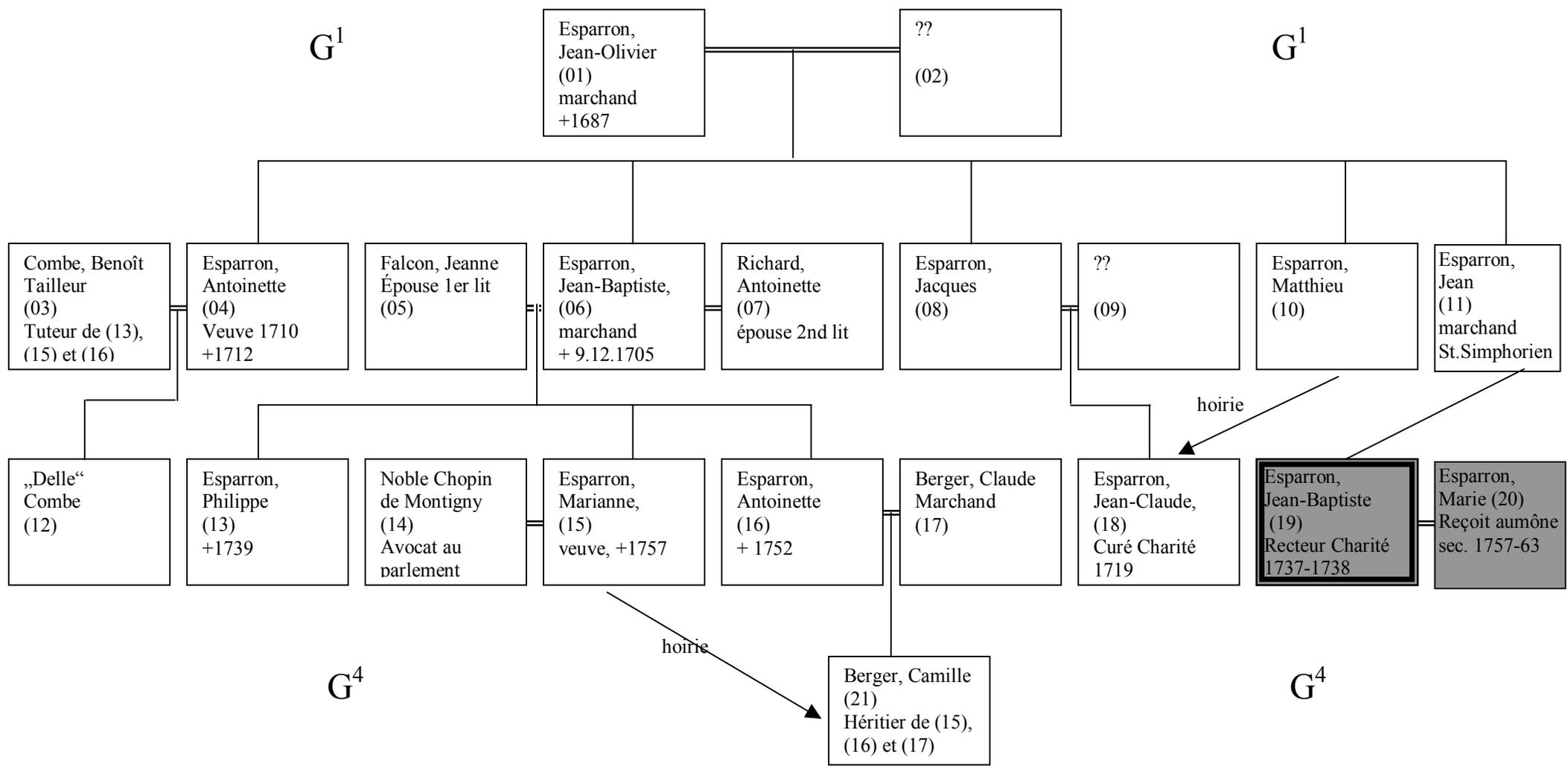


G4 (suite voir page suivante)

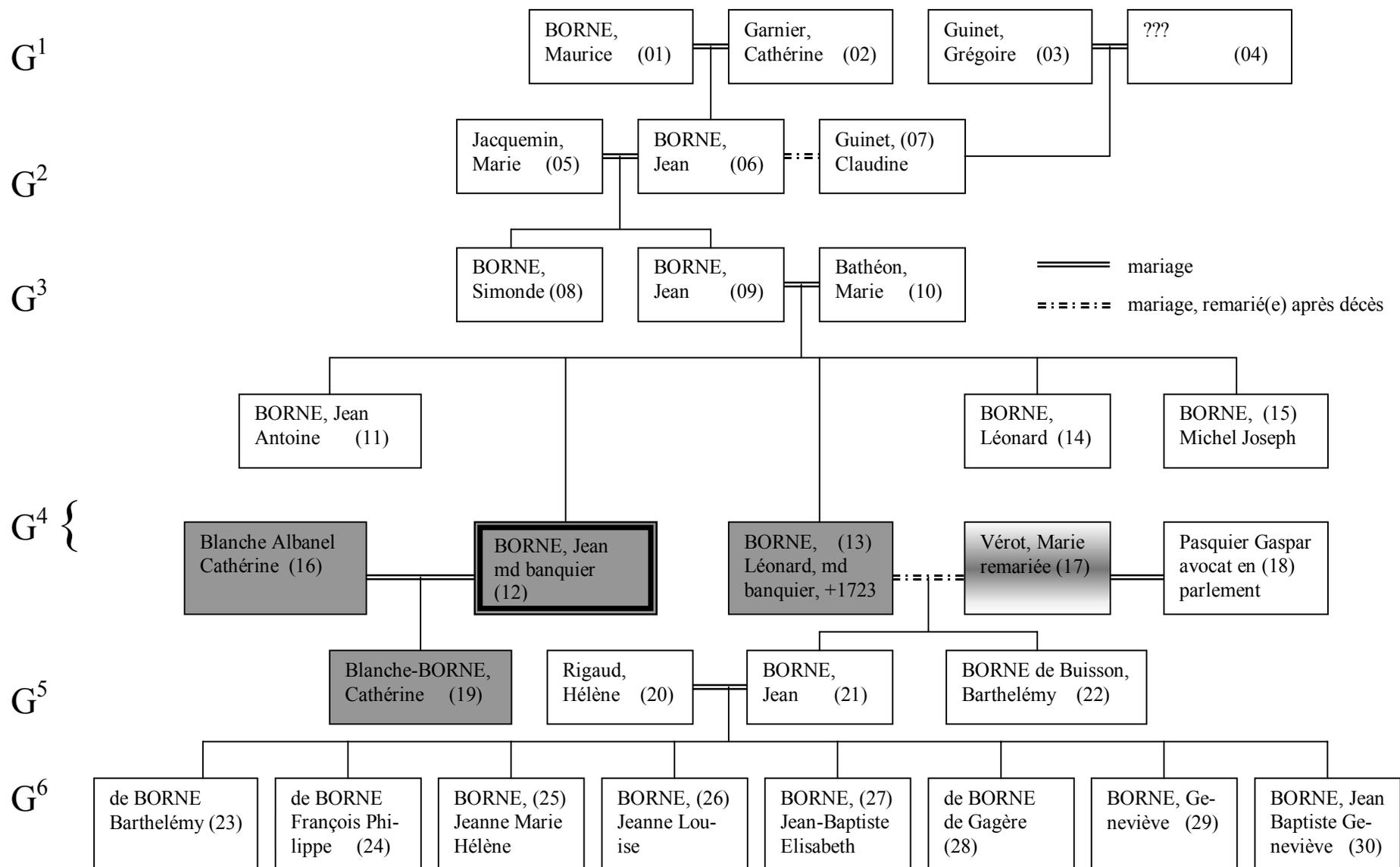
Annexes XIII : Arbre généalogique de la famille Claude Antoine (Suite et fin).



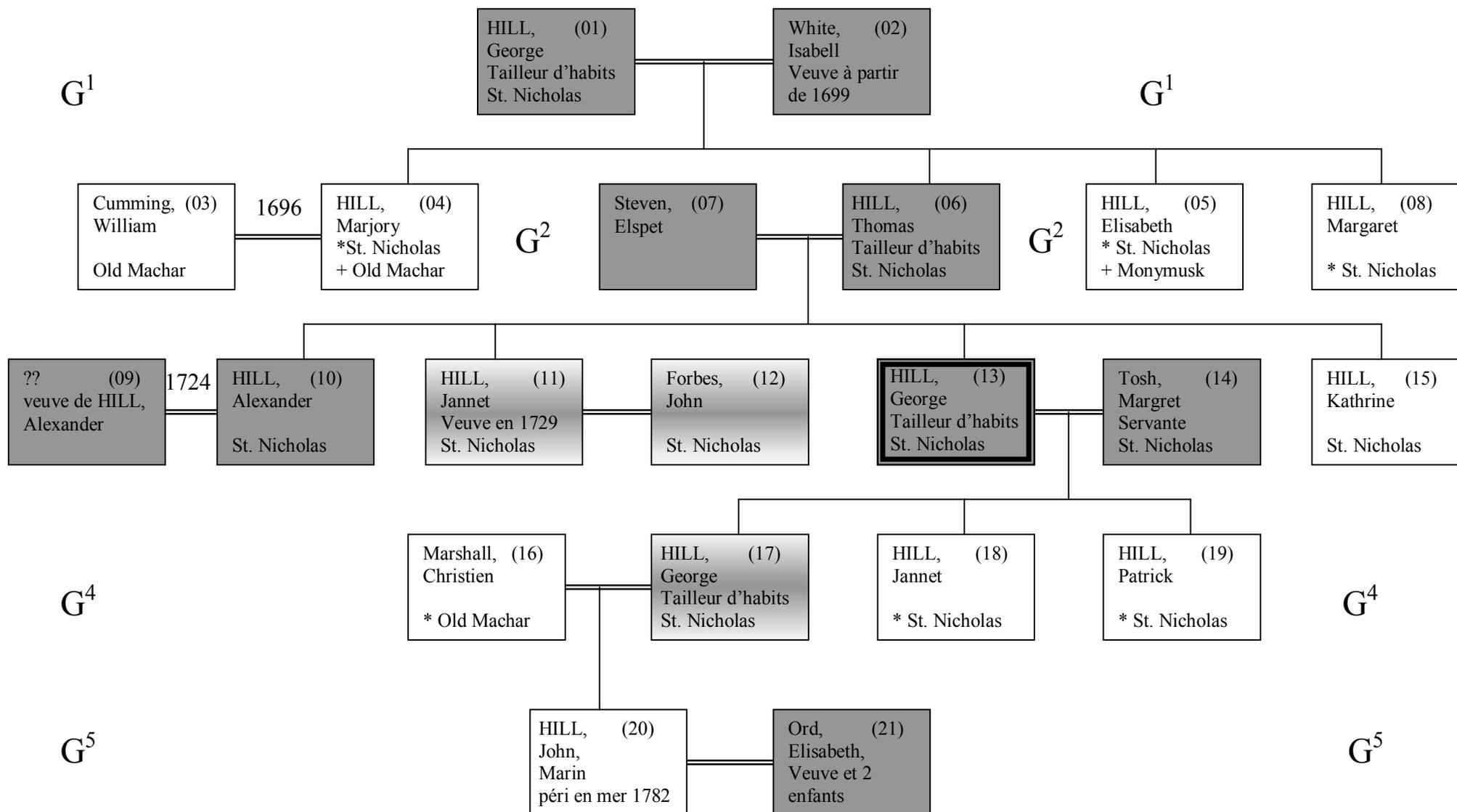
Annexes XIV : Arbre généalogique de la famille Jean-Baptiste Esparron, marchand banquier, recteur ex consul à Lyon (partie II, chapitre 3.2.1.).



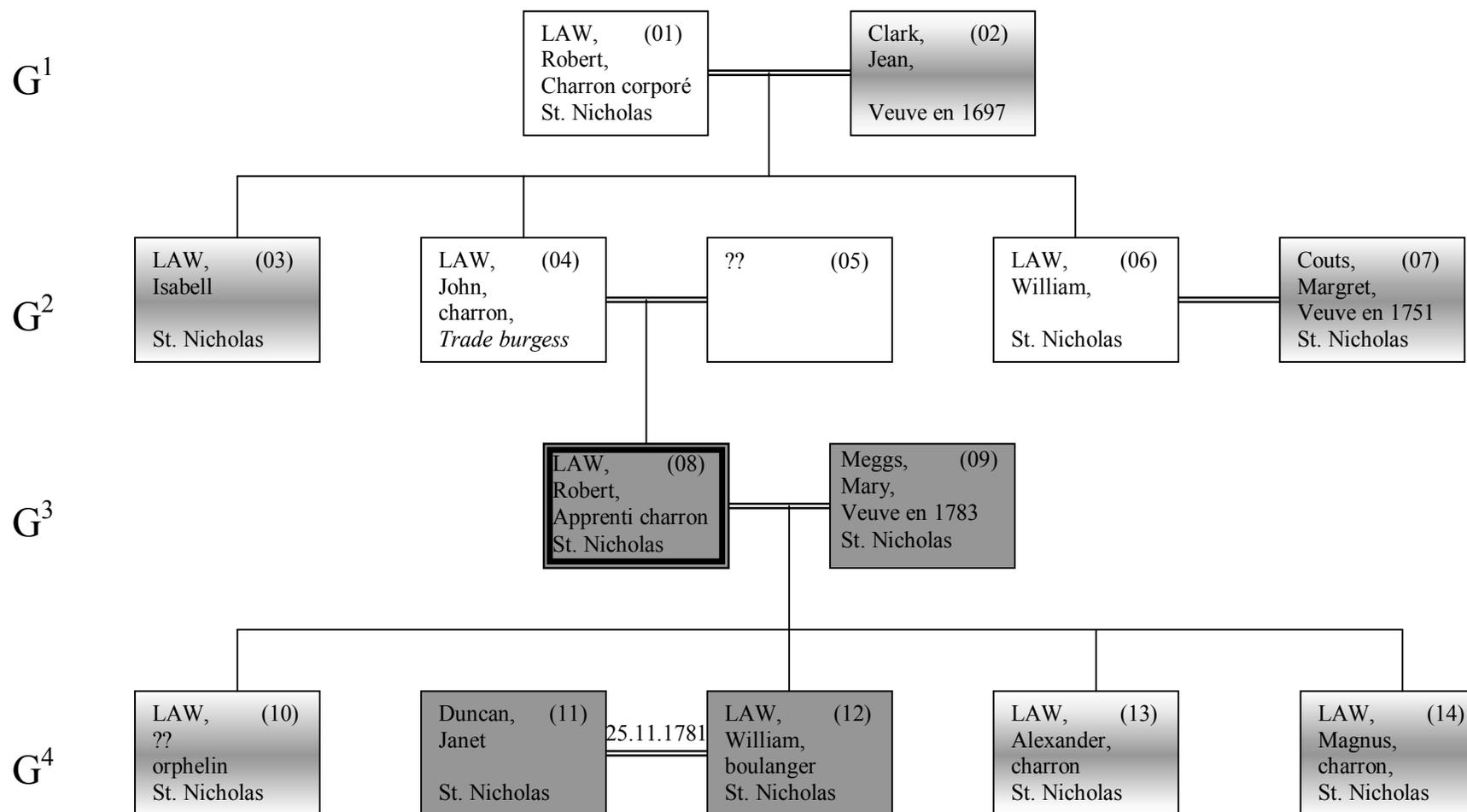
Annexes XV: Arbre généalogique de la famille Jean Borne, marchand banquier, recteur ex consul à Lyon (partie II, chapitre 3.2.2).



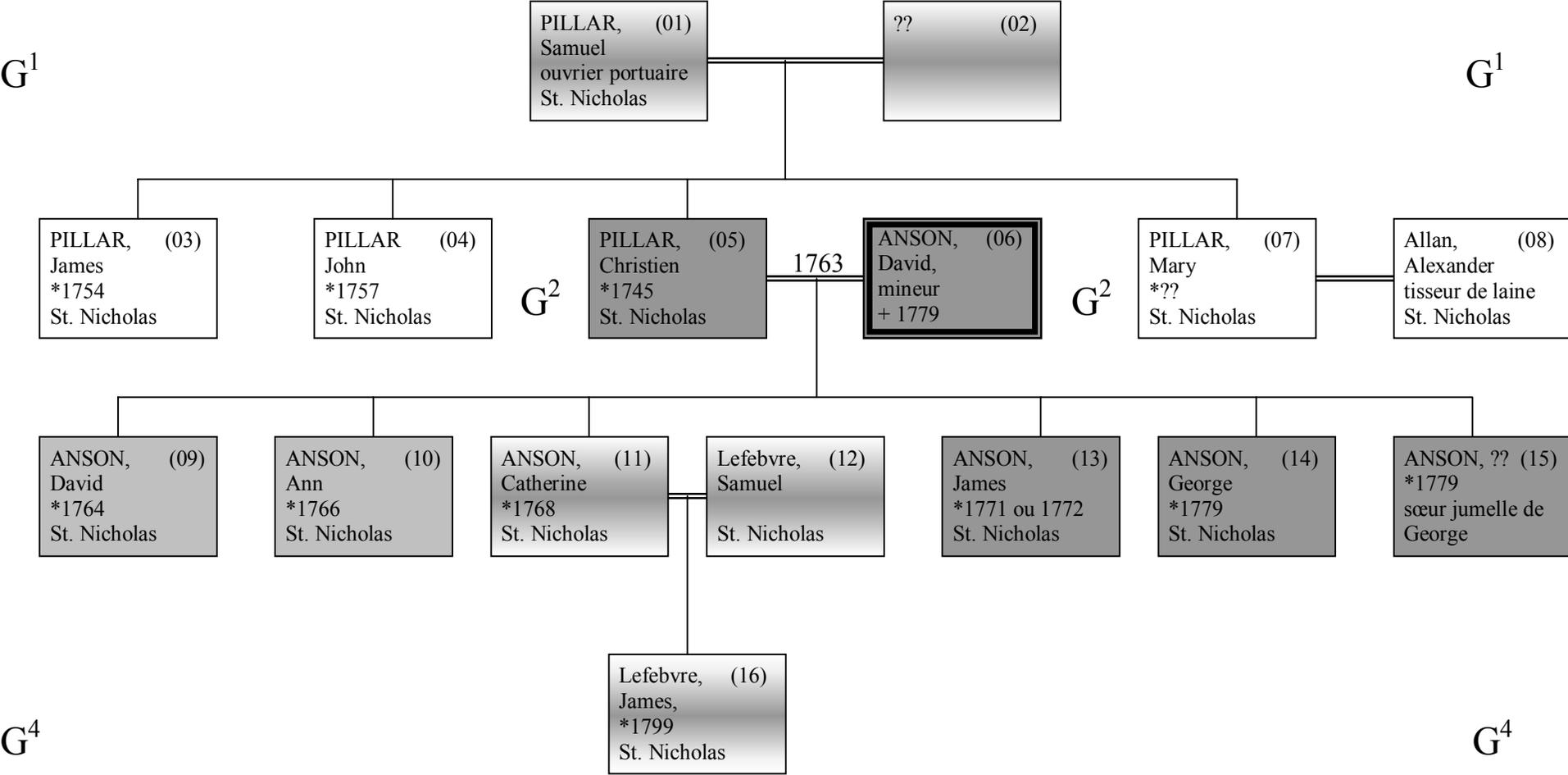
Annexes XVI : Arbre généalogique de la famille George Hill, tailleur d'habits à Aberdeen (partie III, chapitre 2.1.1.).



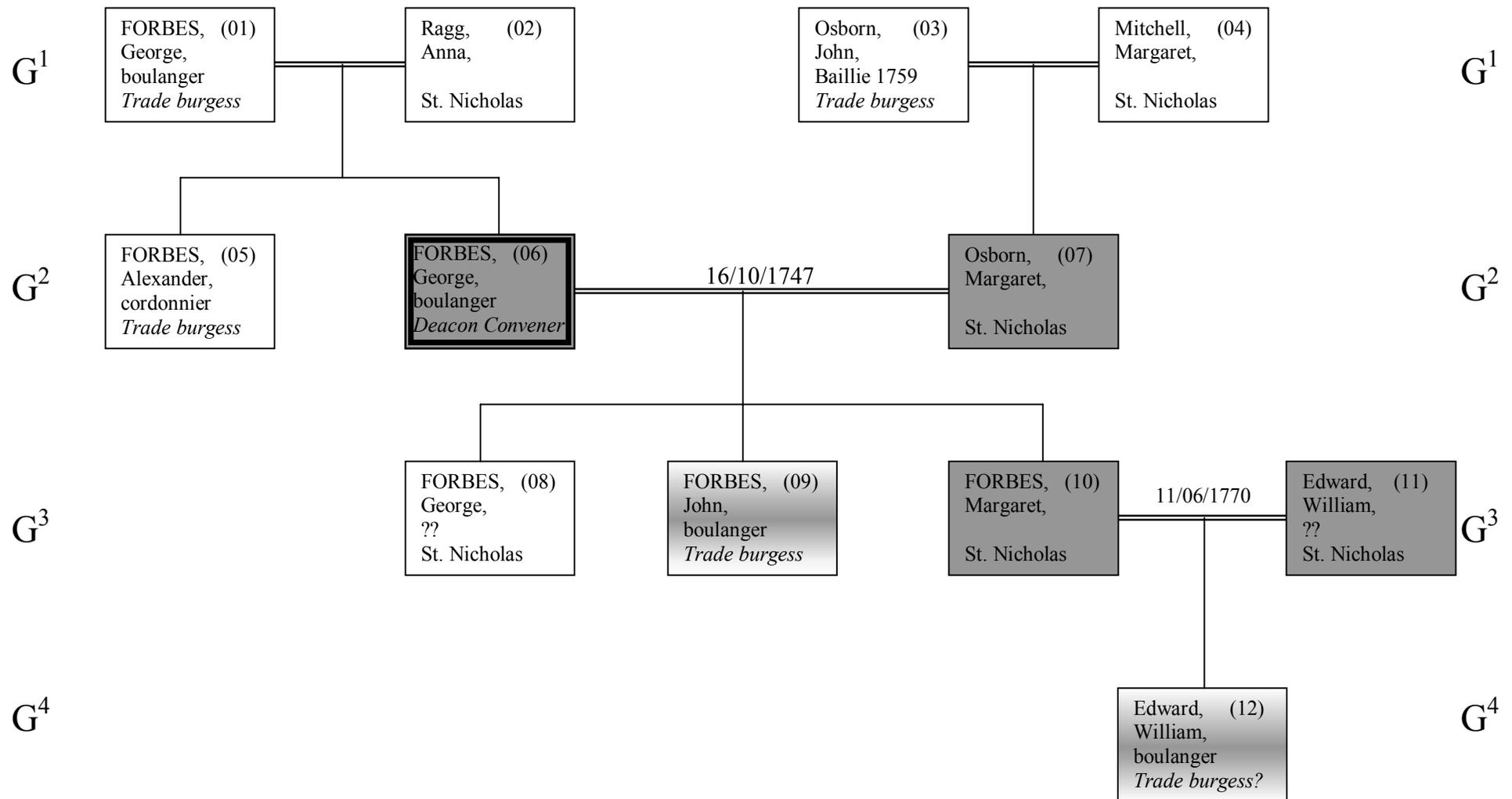
Annexes XVII : Arbre généalogique de la famille Robert Law, apprenti charron à Aberdeen (partie III, chapitre 2.1.2.).



Annexes XVIII: Arbre généalogique de la famille Pillar/ Anson, ouvriers à Aberdeen (partie III, chapitre 2.1.3.).



Annexes XIX: Arbre généalogique de la famille George Forbes, *Deacon Convener* des Corporations d'artisans (partie III, chapitre 2.2.1.).



Annexes XX: Arbre généalogique de la famille Alexander Idle, *Deacon Convener* des Corporations d'artisans (partie III, chapitre 2.2.2.).

